
PROBSTHAIN & Co.
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street
British Museum,
LONDON, W.C.

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1876

XXXII

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — TRENTE-DEUXIÈME VOLUME

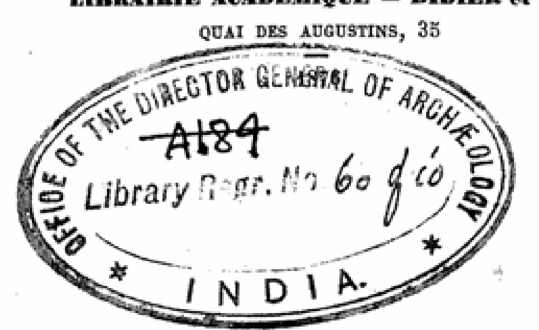


PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35



LE

PAVAGE DE L'ÉGLISE D'ORBAIS

(*Suite et fin*) (1)

II

Continuellement remué par la lente et irrégulière invasion des sépultures, le sol de l'église d'Orbais a en outre été plusieurs fois bouleversé systématiquement. Il dut subir, comme on le verra ci-après, un premier remaniement partiel au commencement du XVI[e] siècle. Un autre remaniement, beaucoup plus considérable et dont nous pouvons encore constater l'importance, eut lieu près de deux cents ans plus tard. A la fin du règne de Louis XIV (2), le sanctuaire fut entièrement carrelé à l'aide d'une somptueuse et vulgaire mosaïque de marbre. Cet embellissement fut bientôt étendu au reste du chœur, qui reçut un pavage de pierre de liais à compartiments blancs et noirs.

(1) Voyez ci-dessus, le 1er article, p. 180 à 189 du volume précédent.

(2) Des travaux assez importants furent exécutés à Orbais, dans l'église, en 1696 et 1699. Dom du Bout ne parle pas du pavage, il dit seulement : « Après la démission libre et volontaire de cette abbaye faite par Jacques Pouilly de Lançon, abbé commendataire, sur la fin de l'année 1696, avec l'agrément du Roy, en faveur de Jean-Louis Fortia de Montréal, le R. P. Dom Pierre Mongé fit réparer le rond-point, croisée et chapelle en dehors, crépir et blanchir en dedans le chœur, croisée, chapelles, basses-voûtes des collatéraux, etc. On rapprocha vers le maître autel lesdites chaires (les stalles de Louis de Bourbon) au mois d'août mil six cens quatre vingt dix neuf pour rendre le chœur plus large et réparer les deux maîtres pilliers au bas et derrière lesdites chaires qui avoient été fort endommagez et sappez par la baze. » Je suppose que c'est à ce moment qu'eut lieu le rajeunissement du pavage du chœur.

Le carrelage primitif fut, à ces diverses époques, enterré sous des remblais, rejeté hors du bâtiment ou relégué dans les bras du transept, dans le collatéral du chœur et dans les cinq chapelles du chevet. Actuellement, il n'y a pas une seule partie de l'aire de cette église qui ait conservé le pavage dont elle fut originairement revêtue; il n'y a pas un seul pavé qui soit resté à la place pour laquelle il avait été fabriqué. Le désordre le plus complet règne dans l'assemblage et la juxtaposition de tous ces débris. Mais cette confusion, purement matérielle, n'est qu'apparente. Avec un peu de critique on peut étudier, classer et dater par leurs caractères intrinsèques la plupart de ces intéressants matériaux. Il est alors facile de recomposer par la pensée le bel effet qu'ils ont dû produire.

Le sol primitif de l'église d'Orbais, comme je l'ai déjà dit, me paraît n'avoir jamais reçu d'autre revêtement que des lames ou tombes plates et des carreaux de terre cuite émaillée. En tout cas, jusqu'à présent, je n'ai trouvé nulle part les traces de quelques-uns de ces pavés de pierres incrustées et gravées qui furent souvent employés au XIIIe siècle (1). Mais si, à Orbais, le mode de pavage fut uniforme quant à la matière, il comporta une merveilleuse variété quant à l'exécution et quant au dessin. Il serait peut-être difficile de rencontrer ailleurs, réunis dans un espace aussi restreint, autant de spécimens d'un art très-digne d'attention. M. E. de Barthélemy, qui a déjà publié dans cette *Revue* (2), en 1862, quelques carreaux de ce pavage, déclare en avoir relevé sur place trente-deux genres différents. Ce chiffre n'était certainement pas exagéré. Combien de dessins, à la date de sa visite, avaient déjà disparu pour toujours sous la semelle des passants et la lèpre verte qui les recouvre! Depuis quinze ans le temps a continué son œuvre de destruction sur la flore charmante qui diaprait jadis de ses vives couleurs le sol de l'église. Plusieurs variétés ont péri. Un certain nombre d'entre elles s'effacent tous les jours ou ne se conservent plus qu'à l'état d'exemplaire unique. Il est donc urgent de recueillir les espèces survivantes et de les abriter sous les pages de la *Revue archéologique*.

(1) Voyez: *Essai sur le pavage des églises antérieurement au XVe siècle*, par M. Deschamps de Pas, *Annales archéologiques*, tome XI, p. 65 à 71, et tome XII, p. 137 à 153.

(2) Nouvelle série, t. VI, p. 40.

N° 1.



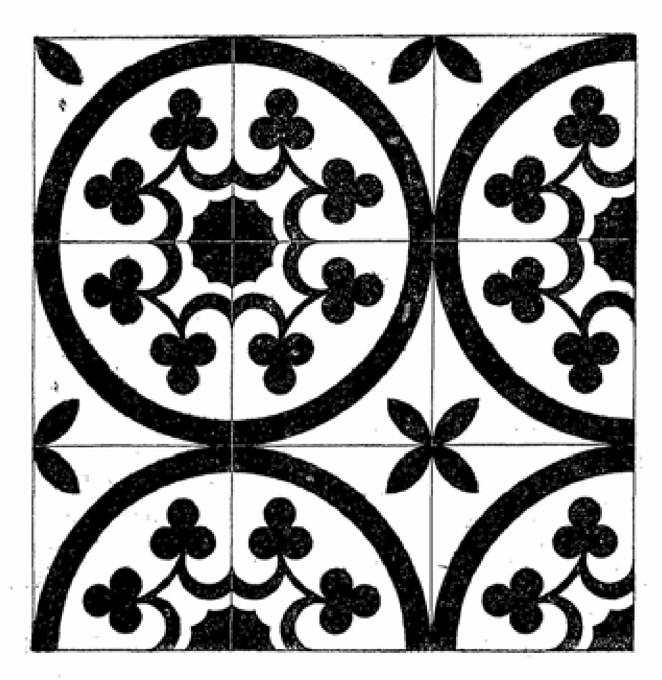
Assemblage de quatre carreaux rapprochés pour faire comprendre le dessin. — Largeur de chaque carreau, 0m,131 ; épaisseur, 0m,031. — Fin du XIIe siècle ou commencement du XIIIe.

Terre rouge-brun, très-cuite. Le dessin est obtenu au moyen d'une estampille et par épargne, c'est-à-dire que ce dessin est en relief et le fond déprimé. Tout ce fond, assez profondément refoulé, a été, avant la cuisson, rempli d'une terre jaunâtre dont la couche est épaisse. La partie réservée et qui forme le dessin est colorée en noir par des oxydes et à l'aide d'une engobe. Traces de couverte vitrifiée ou d'émail transparent.

Ce carreau date très-probablement de la fin du XIIe siècle et a fait vraisemblablement partie du pavage primitif de l'église actuelle d'Orbais. Il offre tous les caractères des carrelages en terre cuite de cette époque. Les couleurs, noir sur jaune, y sont violemment tranchées, et la couche de terre incrustée y est très-épaisse et fort résistante. Ce genre de carreaux émaillés à dessins géométriques, — dont on trouve encore d'autres variantes à Orbais, — a succédé immédiatement au système pratiqué d'abord par le douzième siècle, véritable mosaïque de terre cuite, où chaque pièce ne portait qu'une couleur et affectait dans ses contours la forme exigée par le dessin (1).

(1) Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. II, p. 260-264, 267, 268; — Emile Amé, *les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, p. 118 à 129, et 2e partie, p. 2 à 12; — Alfred Ramé, *Etudes sur les carrelages émaillés*, *Annales archéologiques*, t. XII, p. 281 et suiv.

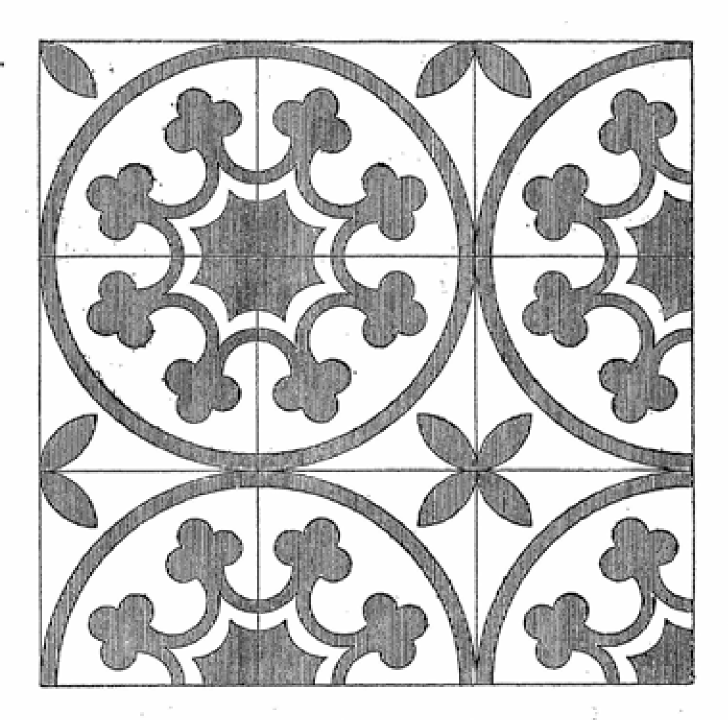
N° 2.



Assemblage de neuf carreaux. — Largeur de chaque carreau, 0m,131; épaisseur, 0m,025. — XIIIe siècle.

Très-belle terre rouge-brun. Le dessin, obtenu par l'impression d'une estampille et par épargne, comme au n° 1, est en relief et coloré en noir à l'aide d'une engobe extrêmement mince et au moyen d'un oxyde. Tous les fonds, c'est-à-dire tous les creux, ont été, jusqu'à affleurement des parties en relief, remplis d'une terre blanc-jaunâtre incrustée. Cette couche est moins profonde que dans le pavé précédent. Traces d'émail transparent teinté en jaune.

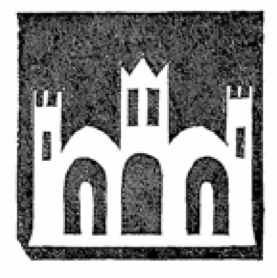
N° 3.



Assemblage de neuf carreaux. — Largeur de chaque carreau, 0m,140; épaisseur, 0m,030. — XIIIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin obtenu à l'aide d'une estampille et par épargne, s'enlevant en rouge sur un fond pâle. Les fonds déprimés sont remplis d'une terre très-dure, jaune-blanc, qui adhère très-fortement au corps du pavé. Traces d'émail transparent teinté en jaune.

N° 4.



Largeur, 0m,127; épaisseur, 0m,020. — XIIIe siècle.

Terre rouge brique très-grossière. Le dessin en creux produit par l'impression de l'estampille a été rempli d'une terre blanche. Ici le fond a été épargné. Émail transparent safrané.

N° 5.



Largeur, 0m,127; épaisseur, 0m,028. — XIIIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin rouge obtenu par l'impression d'une estampille et réservé sur le fond, qui est déprimé. Ce fond est rempli jusqu'à affleurement de terre blanc-jaunâtre. Émail transparent safrané.

Ce carreau, signalé mais non publié par M. E. de Barthélemy, a été attribué par lui au XVIe siècle ; néanmoins je n'hésite pas à le dater du XIIIe; tout au plus pourrait-on alléguer le commencement du XIVe. Le beau style de cette fleur de lis florencée ne me paraît pas devoir laisser subsister aucun doute. De semblables fleurs ne sont point rares et on en connaît sur des objets datés. Cf. Émile Amé, *Monographie des carrelages émaillés du département de l'Yonne*, 2e partie, p. 18

et 163; Ed. Fleury, *Étude sur les carrelages émaillés et de couleur du moyen âge dans le département de l'Aisne* (*Bulletin de la Société académique de Laon*, 1855, t. IV, n° 47 de la 2e feuille ou planche).

N° 6.



Largeur, $0^{m},127$; épaisseur, $0^{m},030$. — XIIIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin rouge obtenu par l'impression légère d'une estampille et réservé sur fond déprimé et rempli jusqu'à affleurement de terre blanc-jaunâtre. Émail transparent et safrané.

Ce carreau se trouve également à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Voir : *Étude sur les carrelages émaillés et de couleur du moyen âge dans le département de l'Aisne* (*Bulletin de la Société académique de Laon*, n° 65 de la feuille ou planche 3).



N° 7.



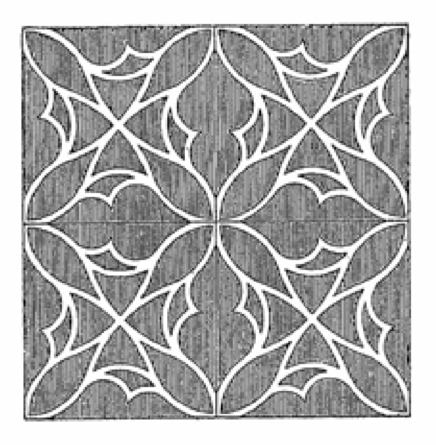
Largeur, $0^{m},138$; épaisseur, $0^{m},027$. — XIIIe siècle.

Très-belle terre fine, rouge brique. Dessin obtenu à l'aide d'une

estampille, imprimé en creux dans le carreau et s'enlevant en blanc-jaune sur le fond réservé, rouge. Les parties du dessin creusées par l'impression de l'estampille sont remplies d'une couche très-mince de terre blanche. Émail transparent, épais et safrané.

Le sujet des deux oiseaux affrontés est fréquent. Comparez ce carreau avec le n° 95 de la planche 6 dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome IV, et avec les n°s 11 et 12 de la planche publiée dans les *Annales archéologiques*, tome XII, p. 286.

N° 8.

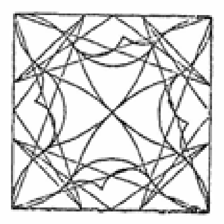


Assemblage de quatre carreaux. — Largeur de chaque carreau, $0^m,126$; épaisseur, $0^m,028$. — Fin du xve siècle ou commencement du xvie.

Terre rouge. Les traits du dessin sont obtenus à l'aide d'une estampille, tracés en creux sur le fond et remplis ensuite d'une terre blanc-jaunâtre; ils s'enlèvent en blanc sur le fond rouge brique. Traces d'émail transparent.

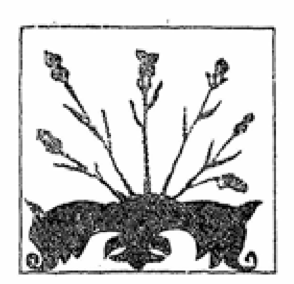
Les délicieux entrelacs formés par le dessin sont ceux qu'on retrouve si souvent dans les meneaux de l'architecture de la fin du xve siècle; ils donnent à ce pavé une date certaine. J'ai fait rapprocher quatre carreaux afin qu'on pût juger du charme que devait

présenter ce pavage, et j'ai joint une image ou tracé graphique des



opérations nécessaires à la construction de cette figure, qui est rigoureusement géométrique.

N° 9.

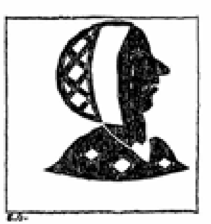


Largeur, 0m,130 ; épaisseur, 0m,026. — XVIe siècle.

Terre rouge. Dessin épargné par une estampille dans la matière du carreau. Tous les fonds recouverts d'une terre jaune incrustée. Émail transparent et safrané.

La date de cette pièce, en l'absence de style bien tranché, est difficile à établir. J'espère ne pas être loin de la vérité en l'attribuant au XVIe siècle à cause des analogies que je trouve entre la terre qui la compose et la terre des nos 10 à 17.

Nos 10 et 11.

Largeur, 0m,130; épaisseur, 0m,033. — Commencement du XVIe siècle.

Terre rouge brique. Les têtes épargnées dans la matière du carreau s'enlèvent en rouge. Les détails du costume sont indiqués par des incrustations de terre jaune. Tous les fonds sont incrustés de la même terre. Émail transparent et safrané.

La coiffure de la femme est celle qu'on portait sous Louis XII, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Nos 12 et 13.

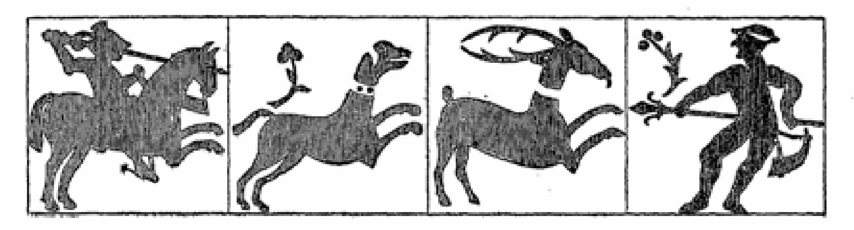



Largeur, 0m,127; épaisseur, 0m,025. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin rouge obtenu par une estampille et réservé sur le fond déprimé et recouvert d'une terre blanc jaunâtre. L'émail transparent, teinté en jaune, a verdi à certaines places.

Le fou est à comparer avec les nos 156, pl. 10, et 188, pl. 12, de l'Étude de M. Fleury sur les carrelages émaillés et de couleur du moyen âge dans le département de l'Aisne (*Bulletin de la Société adémique, de Laon* 1855, tome IV).

Nos 14, 15, 16, 17.

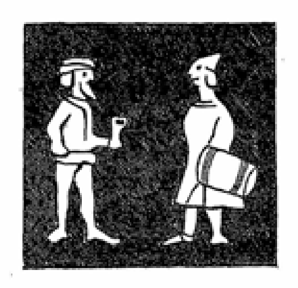


Largeur de chaque carreau, 0m,126. — Commencement du XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin réservé, s'enlevant en rouge sur les fonds déprimés et incrustés d'une mince couche de terre blanche. Émail transparent, teinté en jaune.

Le sujet est fort connu et a été reproduit bien des fois sur les carrelages historiés, mais je ne l'ai rencontré nulle part traité avec autant d'habileté. Cette chasse, bien que différente, est à comparer avec les planches 8 et 9 de l'Étude de M. Fleury sur les carrelages du département de l'Aisne et avec la planche qui accompagne la page 150 des *Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance* de M. Amé. Le costume de guerre du cavalier ne laisse pas de doutes sur l'époque de la fabrication de ces carreaux. C'est l'armement qu'on portait au commencement du XVIe siècle.

N° 18.

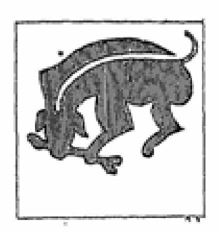


Largeur, 0m,123. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin réservé dans la matière du carreau et s'enlevant en rouge sur le fond incrusté de terre jaune. Traces de vernis transparent.

Sujet assez difficile à déterminer : deux personnages se rencontrent et paraissent s'adresser la parole; l'un présente un verre à l'autre qui tient un tambour.

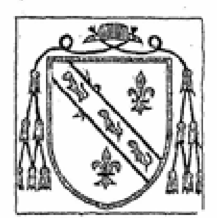
N° 19.



Largeur, 0m,125. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin réservé dans la matière du carreau et s'enlevant en rouge sur la terre jaune dont les fonds déprimés ont été incrustés.

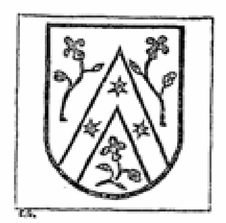
N° 20.



Largeur, 0m,120. — Commencement du XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin épargné dans la matière du carreau e s'enlevant en rouge sur la terre blanche incrustée qui recouvre les fonds. Ce carreau porte les armes du cardinal de Vendôme, Louis de Bourbon, né en 1493, nommé en 1510 à l'évêché de Laon, créé cardinal du titre de Sainte-Sabine à vingt-quatre ans, en 1518, et mort en 1536 archevêque de Sens. Il fut abbé d'Orbais postérieurement à 1517 et au moins depuis le 15 novembre 1520 jusqu'en octobre 1525 (voir le manuscrit de Dom du Bout). Il entreprit dans son abbaye de nombreux travaux, dont quelques traces nous sont parvenues. La date de ce carreau est donc parfaitement certaine. Il fut exécuté de 1518 (époque où Louis de Bourbon reçut le chapeau de cardinal) à octobre 1525 (époque où Laurent de Campeggi devint abbé d'Orbais).

N° 21.



Largeur, 0^m,130; épaisseur, 0^m,033. — Commencement du XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin réservé dans la matière du carreau et s'enlevant en rouge sur le fond incrusté de terre jaune. Émail transparent, safrané.

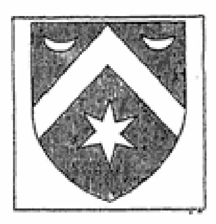
N° 22.



Largeur, 0^m,125. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin réservé sur les fonds recouverts de terre blanche. Émail transparent, safrané.

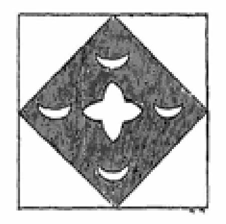
N° 23.



Largeur, 0^m,125. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin obtenu par l'incrustation de la terre blanche au milieu des fonds réservés. Émail transparent, safrané.

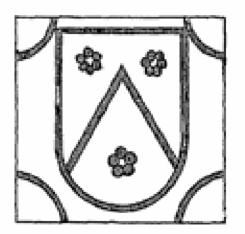
N° 24.



Largeur, 0^{m},125. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin en blanc-jaune et obtenu par incrustation d'une seconde terre sur les fonds réservés dans la matière du carreau. Email transparent, safrané.

N° 25.



Largeur, 0^{m},130. — XVIe siècle.

Terre rouge brique. Dessin épargné dans la matière du carreau et s'enlevant en rouge sur la terre blanche qui recouvre les fonds. Email transparent, teinté en jaune.

En résumé, sur les trente-deux variétés de carreaux émaillés comptées en 1862 par M. E. de Barthélemy (1), vingt-cinq ont été reproduites par nous. De ces vingt-cinq pièces une seule remonte

(1) M. E. de Barthélemy a connu quelques autres pièces qui nous ont échappé ou qui ont disparu. Ce sont (*Revue archéologique*, nouvelle série, t. VI, p. 46) : « Une sorte d'escarboucle; — un dragon; — un rond à double cercle dentelé; — deux losanges posés en sautoir cantonnés de quatre besants et accompagnés au centre par une croix cantonnée de même; — une croix pattée, évidée, avec un besant à chaque extrémité; — un rond percé de carrés et de ronds alternés, une rose au milieu du carreau. »

au XIIe siècle, mais nous avons négligé quatre ou cinq variantes à figures géométriques émanant de la même époque; sept sont données au XIIIe siècle; une, à la rigueur, pourrait dater, par son dessin, de la fin du XVe siècle, mais nous paraît du commencement du siècle suivant; tout le reste appartient, croyons-nous, au XVIe siècle.

Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Étant donné ce qu'on sait sur cette église, on aurait pu d'avance prédire ce résultat. Nous retrouvons exactement, dans la présence de ces témoins, la confirmation de ce que nous avons appris, par l'étude du monument et par celle des documents écrits, sur les travaux exécutés dans l'abbaye d'Orbais.

Commencée à la fin du XIIe siècle, achevée ou bien près de l'être au XIIIe, absolument abandonnée aux XIVe et XVe siècles, l'église reçut au commencement du XVIe, de son premier abbé commendataire, quelques améliorations dont le souvenir nous est parvenu et dont l'existence a été authentiquement constatée. « On peut conjecturer, dit Dom du Bout dans son histoire manuscrite de l'abbaye d'Orbais, qu'il (le cardinal de Vendôme, Louis de Bourbon) a fait faire les chaires du chœur ou qu'elles ont été faites de son temps, puisque ses armes se trouvent en sculpture à la première et à la dernière des chaires du côté du midi (1). On voit encore ses armes peintes à la voûte du chœur autour de l'ouverture par où on monte les cloches, et aux vitres du rond-point et de la nef au-dessus des galeries (2). En 1702, on voyoit encore dans notre clocher une cloche du poids d'environ huit cents de pesant, *fondue en 1525, du temps de Louis de Bourbon, cardinal et abbé d'Orbais*, suivant l'inscription en lettres gothiques (3). » Ailleurs le même auteur ajoute ceci : « Il y avoit aussi un jubé de bois de même dessin et de même façon que les chaires où on chantoit l'épître et le saint évangile aux messes des fêtes solennelles; mais il fut aussi rompu et brisé en morceaux par les pierres de la voûte tombée en 1651. »

On doit donc, je crois, rapprocher de la série de travaux entrepris à Orbais sous Louis de Bourbon, de 1518 à 1525, l'exécution de la plupart des carreaux publiés ci-dessus sous les n°s 9 à 25. Pour

(1) Ces stalles existent aujourd'hui en grande partie, mais elles ont été remaniées et déplacées plusieurs fois. On n'y voit plus les armoiries que du Bout remarquait encore au commencement du XVIIe siècle.

(2) Ces peintures sont aujourd'hui recouvertes de badigeon.

(3) Cette cloche n'existe plus.

asseoir les lourdes et massives stalles ordonnées par le cardinal abbé d'Orbais, il fallut certainement toucher au pavage du chœur. Le carreau n° 20, aux armes du cardinal, nous fournit une date fixe et parfaitement certaine. Je ne crois pas qu'il soit bien téméraire de proposer d'appliquer approximativement cette date à tous les autres carreaux, manifestement du XVIe siècle, et dont aucun ne saurait guère être postérieur à 1550. Je regrette de n'avoir pu, malgré mes recherches, parvenir à trouver le nom des personnages à qui doivent être attribuées les armoiries des n°s 21 à 25. Après avoir épuisé les ressources que m'offraient les armoriaux généraux et spéciaux et les collections sigillographiques des archives nationales, j'ai dû me résigner à laisser cette lacune dans mon travail. Ces blasons vulgaires, probablement tout locaux, ont été portés par des familles obscures et peut-être bourgeoises. Au XVIIe siècle, on les retrouve presque à satiété, avec leurs mêmes pièces ou d'imperceptibles variantes, appliqués indistinctement par Caumartin (1) et par d'Hozier (2) à toutes sortes de personnes. Si le problème n'est pas insoluble, il exige, pour être résolu, des investigations et des tâtonnements dont le succès lui-même ne justifierait peut-être pas la longueur.

Louis Courajod.

(1) *Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne.*

(2) Armoriaux manuscrits de la Bibl. nat., généralités de Soissons et de Champagne.

Photog. Dujardin

MANCHE D'UN BOUTOIR ANTIQUE. (1re FACE) Musée de Grenoble.

Photog. Dujardin

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris.

MANCHE D'UN BOUTOIR ANTIQUE. (2me FACE) Musée de Grenoble.

LE

BOUTOIR ROMAIN

I

Identification d'un bronze de Grenoble et d'antiques analogues, avec l'outil de maréchalerie nommé boutoir ou boute-avant.

Grâce à M. Henri Gariel, la *Revue* peut mettre sous les yeux de ses lecteurs deux photogravures qui reproduisent de grandeur naturelle et sous chacune de ses faces un curieux antique, encore inexpliqué, qui fait partie du musée de Grenoble (pl. XI et XII).

Cet antique, dont j'étudierai plus loin les détails, présente une douille de bronze quadrangulaire terminée à gauche par l'avant-corps d'un lion et surmontée d'un buste de femme et d'un sujet hippique. Le buste est solidement rattaché au sommet de la tête du lion par un appendice concave en forme d'arête.

La douille appelant nécessairement l'idée d'un emmanchement, le caractère hippique du sujet détermina quelques archéologues à considérer cet antique comme un manche de fouet; mais, devant être manié dans tous les sens, un manche de fouet ne peut comporter que des ornements sensiblement symétriques par rapport à son axe. D'un autre côté, les pattes du lion jetées en avant et évidemment destinées à servir de support, donnaient à penser que la contre-partie disparue était pourvue de quelque appendice ayant la même hauteur au-dessus du plan horizontal. De là, maintes hypothèses. Pour arriver à une détermination précise, j'ai cherché des termes de comparaison et suis arrivé à former un petit groupe d'antiques, ayant un caractère commun bien tranché et de nature à faire comprendre leur emploi.

Ce caractère commun consiste dans la présence de l'arête concave

placée au-dessus de l'objet, là où il est façonné en tête d'animal. L'arête, d'une courbure particulière et toujours la même, est dépourvue de tout ornement et n'a par conséquent qu'un rôle pratique; elle constitue évidemment une sorte d'appui pour la main qui saisirait la tête de l'animal. L'arête permet donc de considérer les objets qui la présentent comme des outils destinés à être manœuvrés d'arrière en avant et à vaincre une certaine résistance. Il est vrai que deux de ces objets sont chargés, au-delà de l'arête, d'une décoration à personnages qui les rend plus lourds et moins faciles à manier, mais qui ne saurait leur ôter leur caractère, car il existait dans l'antiquité, comme de nos jours, des outils de luxe ou d'honneur, et d'ailleurs, l'ornementation était si propre au génie romain qu'elle surabondait non-seulement dans les objets d'art, mais dans les objets les plus vulgaires.

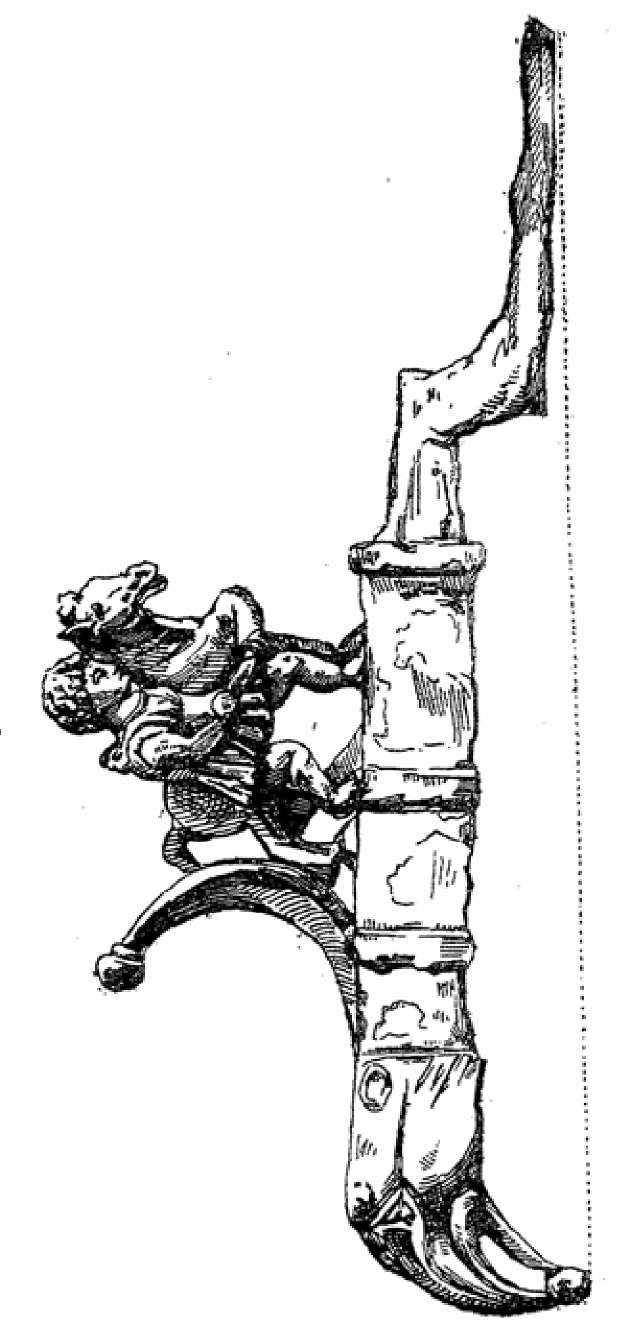
Les termes de comparaison m'ont été fournis par le musée de Naples, le recueil de Caylus et le musée de Bar-le-Duc. De nouvelles recherches augmenteraient assurément le nombre de ces monuments similaires.

Musée de Naples. L'antique conservé à Naples provient de Pompéi; il a plus de rapports que les deux autres avec celui de Grenoble. M. Bernardo Quaranta en a donné un dessin embelli (1), qui n'en fait pas bien comprendre tous les détails. Je dois à l'obligeance et au talent de M. Delange, qui dirige à Naples une fabrique de céramique architectonique, une reproduction de grandeur naturelle, d'après laquelle la vignette suivante a été dessinée environ aux deux tiers.

La longueur du manche est de $0^m,15$ comme dans l'antique du musée de Grenoble; la hauteur des figures est à peu près la même de part et d'autre : ainsi, par exemple, du sommet de la tête du cheval au-dessous de la douille, il y a également $0^m,076$.

L'instrument de Pompéi, plus complet que celui de Grenoble, montre encore, mais très-oxydée, sa partie antérieure, qui est en fer et coudée à la manière des baïonnettes modernes. Voilà donc l'objet entier. Or cet objet, empruntant à sa décoration un caractère hippique et rentrant par sa structure dans la catégorie des outils destinés à exercer une pression d'arrière en avant, s'identifie singuliè-

(1) *Museo Borbonico*, t. XV, pl. XXI.



Boutoir trouvé à Pompéi et conservé au musée de Naples.

rement avec l'instrument de maréchalerie moderne connu sous le nom de boutoir ou boute-avant (1).

La décoration de l'antique de Pompéi montre un homme soutenant de la main gauche la jambe d'un cheval et dirigeant de la main droite un outil contre le sabot de l'animal. M. Quaranta, sans le définir, pense que cet outil en miniature est le même que celui à la décoration duquel il participe; il est en effet naturel que la scène représentée sur l'instrument soit relative à la profession de l'ouvrier auquel cet instrument était destiné. Toutefois, au lieu d'un outil coudé, l'homme tient, suivant M. Delange, un simple outil tout droit comme un rogne-pied et dont le manche est disposé en manière de crosse de pistolet, mais dont la lame, à moitié pliée en deux suivant sa longueur, forme une sorte de gouttière en angle; or une telle sorte de lame n'a d'analogue ni dans la maréchalerie, ni dans l'art vétérinaire modernes (2). On peut croire que l'artiste inhabile chargé de modeler à une si petite échelle un instrument compliqué en aura altéré les formes. Il est difficile toutefois de se prononcer à ce sujet d'une manière absolue, surtout sans avoir vu l'objet en nature.

Recueil de Caylus. L'emploi d'une douille de bronze, dans laquelle s'engageait la lame de fer, avait l'avantage de rendre facile le remplacement de cette lame si elle venait à s'altérer, tandis que le manche, qui tirait de son ornementation une certaine valeur artistique, pouvait fournir un long service; aussi ces manches s'adaptaient-ils à des instruments de toutes sortes. La tête d'animal et surtout la tête d'aigle comme poignée, et le buste comme garde, sont deux motifs d'utilité et d'ornementation combinées, qui furent très-usités à Rome pour ces manches de bronze, qu'ils appartinssent à des objets d'usage domestique (3) ou religieux, ou même à des armes de hast (4); mais l'arête curviligne, émergeant de la tête ou du cou de l'animal pour s'appuyer ensuite au dos du buste, caractérise seule le manche d'un outil exigeant, comme le boutoir, que la main soit

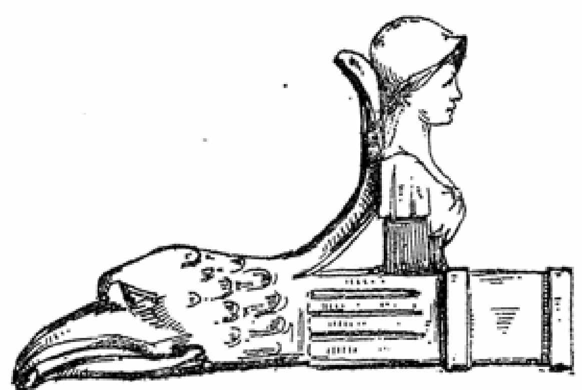
(1) Le nom de boute-avant, employé dans certaines provinces, indique bien le rôle de l'outil qu'il désigne. Ce n'est pas, en effet, à la manière d'un couteau, mais sous l'action d'une forte poussée que la lame du boutoir entame la corne du cheval. La lame a le jeu même du ciseau, dont elle a la forme.

(2) Le rogne-pied, dont la lame est plate et sans cornières, sert seulement à dégrossir la corne.

(3) Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gaul. et rom. recueillies dans le jardin du Luxembourg*, pl. II, n° 3.

(4) *Museo Borbonico*, t. V, pl. XXIX, fig. .

appuyée de manière à exercer en avant une pression considérable dans une direction déterminée. Caylus (1) a publié un manche à tête d'aigle avec arête curviligne qui s'appuie sur un buste de femme casquée.



Cet antique, par sa douille et par son arête concave, est techniquement semblable au manche conservé à Naples.

Musée de Bar. Tel est encore l'emmanchement du boutoir suivant, qui fait partie du musée de Bar-le-Duc (2), où il est considéré comme un batillum, sorte de pelle à brûler les parfums (3).

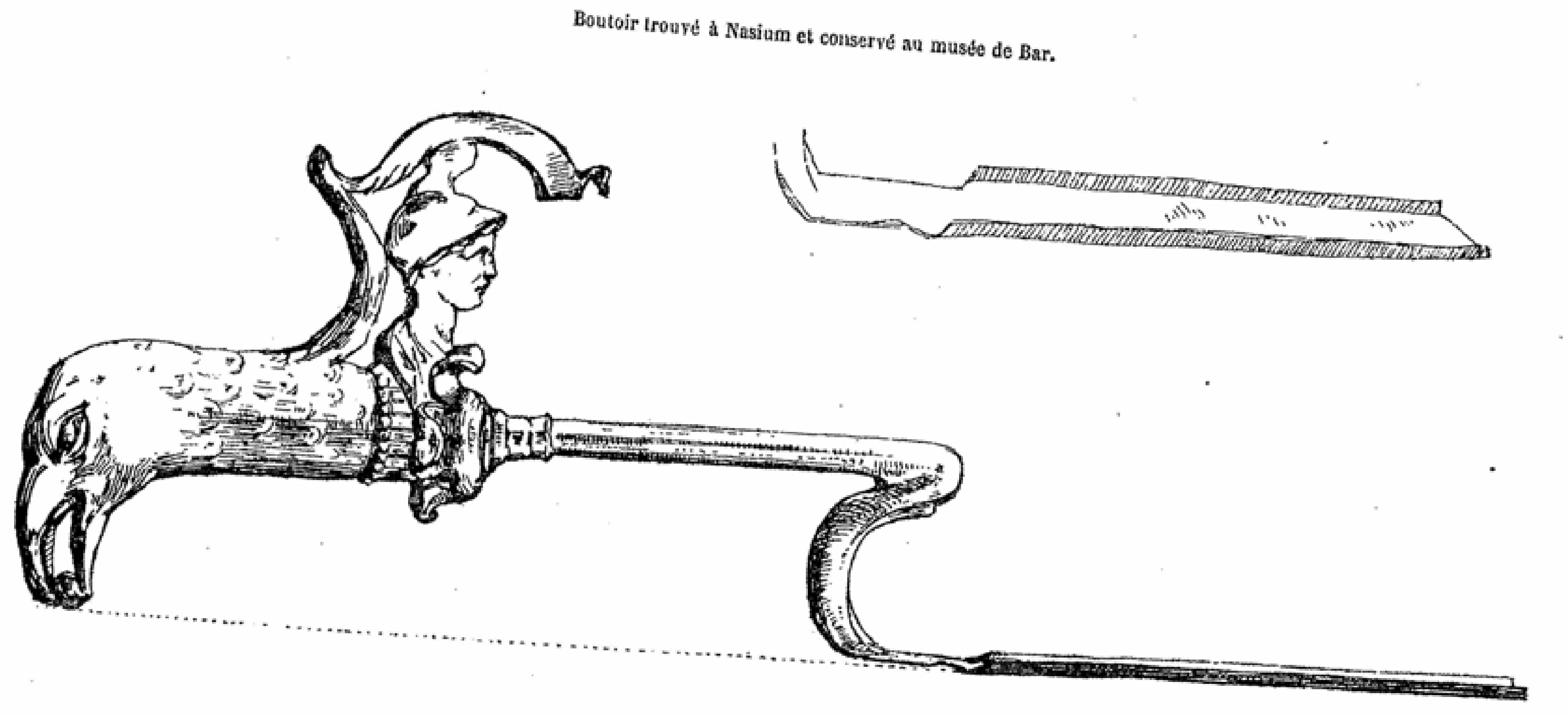
Ce bel outil, qui provient de l'antique Nasium, est encore pourvu d'une lame de fer bien conservée et qui, depuis la courbure jusqu'à l'extrémité coupante, est longue de 0m,16. Ses deux bords latéraux sont repliés à angle droit.

Le manche de bronze est rond et massif au lieu d'être rectangulaire et creusé en douille. Il n'a que 0m,10 de longueur, tandis que le manche du boutoir de Naples a 0m,15. Mais, dans le boutoir de Nasium, la longueur de fer entre le manche et le coude rachète et au delà la différence, si bien qu'en mesurant les outils depuis le bec de l'aigle jusqu'au coude qui précède la lame on trouve d'une part 0m,18 et de l'autre 0m,22, soit 0m,04 en plus pour l'outil de Nasium. Il suit de là que les instruments antiques dont nous nous occupons étaient soumis, comme tous les outils ou armes de main, à des dimensions fixes, résultat de l'expérience. La hauteur du coude est calculée, dans la partie en fer des deux instruments, de manière à

(1) *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. 84.

(2) C'est à M. Darcel, directeur de la manufacture des Gobelins, que je dois la connaissance de cet antique.

(3) Le *batillum* ou *batillus* se composait aussi d'un manche et d'une pelle à re-



Boutoir trouvé à Nasium et conservé au musée de Bar.

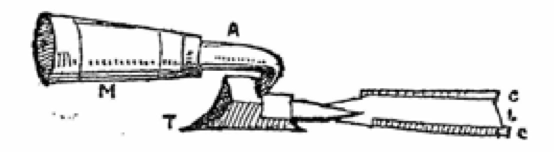
mettre la face inférieure ou le dessous de la lame sur le même plan horizontal que le point d'appui fourni par le bec de l'aigle, si bien que l'outil pouvait être facilement placé sur une tablette.

II

Comparaison du boutoir antique et du boutoir moderne.

Ce qui précède établit suffisamment que les objets découverts à Pompéi et à Nasium sont des boutoirs. Si donc je compare maintenant ces instruments antiques avec les instruments modernes, c'est moins pour compléter ma démonstration que pour faire ressortir leur valeur relative. On verra que, si des différences techniques et des améliorations ont été introduites par le temps, le fond est toujours le même.

Le boutoir moderne tel qu'il est usité (1) en Italie, en Espagne, et surtout en France, est des plus commodes pour parer le pied et le blanchir également dans tous ses points, pour pratiquer des rainures, creuser la corne ou diminuer couche par couche l'épaisseur de la paroi (2); sa construction, si bien appropriée à son emploi, comprend quatre parties distinctes :



1° La lame ou feuille L, coupant comme celle d'un ciseau, est large de 0m,06; ses deux bords longitudinaux relevés à angle droit s'appellent *cornes* ou *cornières*, CC, et jouent un grand rôle dans l'emploi chirurgical du boutoir.

2° La tige T, ou queue de la lame, a une longueur de 0m,08 à 0m,10; elle présente en arrière une pointe mousse utile pour mettre

bords, mais celle-ci, destinée à recevoir les charbons ardents sur lesquels on jetait les parfums ou les herbes odoriférantes, était élevée par des pieds au-dessus du sol.

(1) Je prends le boutoir type recommandé par les meilleurs traités. Il existe des boutoirs qui ne sont pas conformes à ce type et, par exemple, ceux qui sont tout en fer; mais le principe sur lequel repose la transmission de la force est toujours le même.

(2) Rey, *Traité de maréchalerie vétérinaire*. Lyon, 1858, in-8, p. 155.

en état et nettoyer les angles formés dans le pied du cheval par la fourchette.

3° L'arc A, ou courbure, qu'on nomme aussi l'S du boutoir, sort de la tige à 0m,03 de l'extrémité libre de celle-ci; il est arrondi d'un bord à l'autre et aplati en dessous de manière à ne pas blesser la main de l'ouvrier; son prolongement, appelé la soie du boutoir, est noyé dans le manche.

4° Le manche M, en bois dur, long de 0m,14 environ, est arrondi et plus volumineux à son extrémité postérieure.

Un ouvrier seul ne peut à la fois se servir du boutoir et tenir le pied de l'animal; il a besoin d'un aide. Celui-ci, lorsqu'il s'agit du pied de devant, l'élève entre ses deux mains, et lorsque c'est le pied de derrière qui doit être paré, il appuie le boulet et la jambe sur sa cuisse et passe son bras par-dessus le jarret. Le maréchal, le corps maintenu dans une position verticale, porte le pied gauche en avant en fléchissant le genou, et le pied droit en arrière; il saisit le sabot de la main gauche, et de la main droite dirige le boutoir et attaque la corne ou la fourchette. Il tient l'instrument de manière que l'index et le médius, qu'il place sous la courbure du boutoir, soient maintenus fixes par celle-ci; le pouce s'appuie sur l'articulation qui unit les deux premières phalanges de l'index, tandis que les autres doigts embrassent le manche. Le maréchal tient le coude de son bras droit rapproché du corps, afin que l'extrémité arrondie du boutoir porte sur ses fausses côtes de droite; car, si le boutoir est dirigé par la main, il doit recevoir sa principale impulsion des reins mêmes de l'ouvrier. Plus l'appui sur les fausses côtes est solide et plus le jeu de la lame est sûr et délicat. Rien n'est plus dangereux que de se départir de cette position si favorable à la conduite de l'outil et, par exemple, de détacher le bras droit du corps en abandonnant le point d'appui sur les côtes; c'est se priver d'une partie de la force nécessaire pour entamer la corne toujours résistante, et c'est en même temps exposer la main à des déviations irrémédiables. Poussé dans une direction fausse, le boutoir peut atteindre le *teneur de pieds* ou blesser le cheval soit dans la région du coude pour le pied antérieur, soit dans la région des tendons fléchisseurs pour le pied de derrière. Une simple maladresse dans la taille de la corne détruit l'aplomb du sabot ou compromet sa conservation. En présence de la dureté de la corne et du danger qu'entraîne la moindre déviation dans l'emploi du boutoir, on comprend, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, que si le maréchal, au lieu de prendre appui sur le sabot maintenu par un aide vigoureux, était lui-même obligé de soulever

ce sabot de la main gauche, il lui serait impossible, même avec un cheval facile, de demeurer maître de son instrument (1). On a vu, dans le sujet qui orne le boutoir de Pompéi, que l'ouvrier conduit son outil de la main droite, en même temps qu'il tient le sabot de la gauche. On devrait conclure de là qu'il ne se sert pas du boutoir, mais d'un outil moins dangereux. Cette observation concorderait avec ce qui a été dit plus haut sur la forme de l'outil. Toutefois on peut supposer que l'artiste qui a modelé le groupe décoratif a simplifié la scène en supprimant le teneur de pieds. Dans tous les cas, l'ouvrier de Pompéi, et ceci était bon à constater, est rigoureusement dans la position indiquée plus haut et que recommandent les traités modernes lorsqu'il s'agit de manœuvrer le boutoir.

La minutieuse et un peu longue description que je viens de donner des boutoirs antiques et du boutoir moderne permet de saisir les nombreuses ressemblances qui font de celui-ci la tradition directe des premiers, et les quelques différences qui établissent sa supériorité, du moins sur les spécimens romains venus jusqu'à nous.

Et d'abord, les dimensions principales sont partout sensiblement égales; les manches ont même exactement en longueur de $0^{m},14$ à $0^{m},15$. La lame, de part et d'autre, est également pourvue de ses cornières caractéristiques, et si celle du boutoir de Nasium est moins large et plus longue que la lame moderne, son tranchant se trouve à peu près à égale distance de la poignée. La différence technique la plus importante consiste dans la place réservée à la main de l'ouvrier et dans le dispositif de la courbure. En effet, dans le boutoir antique, la partie postérieure du manche, façonnée en tête et en cou d'animal, était seule destinée à la prise et disparaissait entièrement sous la main, qui se heurtait à l'arête curviligne. Aujourd'hui, au contraire, l'arête ayant disparu et son rôle ayant été attribué, en dessous, à la courbure ou arc, la main s'avance jusqu'à la partie antérieure du manche et laisse libre la partie postérieure renflée, qui doit porter sur le corps du maréchal. Si donc l'ouvrier antique ou le *mulomedicus* prenait, en employant le boutoir, son point d'appui sur ses côtes, ce n'était pas la tête du manche qui portait, mais la main elle-même, sous laquelle cette tête demeurait cachée. Une telle servitude pour la main, obligée de rester fixée au corps, lui faisait

(1) Si dans l'antiquité on n'avait pas à préparer l'emplacement du fer à clous, ce qui supprimait une opération très-délicate, l'absence même de cette précieuse armature multipliait les accidents et les cas de chirurgie vétérinaire où le boutoir doit être manœuvré avec le plus de délicatesse et d'habileté.

perdre assurément une partie de la légèreté nécessaire à la bonne conduite de l'outil.

Le désir d'utiliser, suivant le goût du temps, la surface du manche, entraîna les artistes romains à surcharger de bustes ou de sujets de bronze les plus beaux boutoirs, tels que ceux de Pompéi et de Grenoble (1). C'était introduire un poids dangereux, pouvant faire basculer l'outil et devant, dans tous les cas, fatiguer la main, qui, retenue à l'extrémité du manche, se trouvait déjà éloignée de la lame par une distance de $0^m,10$ environ et avait ainsi moins de force et de sûreté qu'aujourd'hui où, reportée vers le centre de l'outil, elle domine complètement le tranchant. Il est probable qu'on se servait aussi, dans le monde romain, de boutoirs moins coûteux dont la partie postérieure du manche, au moins jusqu'à l'arête, était en bois (2); on peut croire aussi que parmi les boutoirs construits entièrement en métal il y en avait de plus simples que celui de Pompéi, qui comportait toute une scène, et même que celui de Nasium, dont l'ornement en forme de buste casqué avait une valeur technique et servait à soutenir l'arête curviligne; mais tous ces boutoirs n'auraient pas échappé aux principales critiques que suggère la comparaison du système ancien et du système moderne.

On rencontrait autrefois, en France, chez des maréchaux ferrants riches, des boutoirs portant en saillie, sur la partie antérieure de leur



(1) L'instrument, quel qu'il soit, que tient l'ouvrier de Pompéi semble se rapprocher davantage du système moderne, car la pomme du manche n'est pas couverte par la main de l'ouvrier. D'autre part, la main, reportée plus en avant, est maintenue non par une arête supérieure, mais par le talon même de la lame.

(2) Les outils antiques, partie en bois, partie en fer, dont on devait se servir dans diverses professions, ont disparu beaucoup plus vite que les instruments dans la construction desquels entrait le bronze, qui a cela de particulier que son oxydation elle-même, lorsqu'elle s'opère dans certains milieux, devient pour ce métal un puissant agent de conservation.

manche de bois, un buste ou une tête, comme le montre ce croquis que m'a fait parvenir, d'après ses souvenirs, un homme très-habile dans les observations archéologiques, M. Duplessis, vétérinaire en chef de l'Ecole de cavalerie de Saumur. Or cet ornement en saillie, ne servant pas à supporter l'arête curviligne comme dans l'antiquité, n'a plus sa raison d'être et ne peut guère être considéré que comme l'œuvre inconsciente de la tradition.

Il semble encore que ce soit sous l'empire si puissant de la tradition qu'on applique, dans la description du boutoir moderne, le nom de S à la courbure ou arc, qui ne ressemble nullement à cette lettre, tandis que le boutoir antique, du type de Nasium, en reproduit exactement la forme.

III

Renseignements fournis par les auteurs anciens.

La comparaison du boutoir moderne avec les antiques de Pompéi et de Nasium a établi si nettement le caractère technique de ceux-ci, qu'on doit s'étonner que les hippiatres grecs et romains ne nous aient laissé ni description, ni mention précise du boutoir (1); mais on va voir, dans le paragraphe suivant, que les uns décrivent des opérations qui ne pouvaient se faire sans un instrument analogue, et que si les autres semblent passer le boutoir sous silence, c'est parce qu'on a donné jusqu'à ce jour un sens trop restreint aux expressions qu'ils emploient.

On sait que le pied est la partie la plus délicate du cheval et celle dont on s'est le plus occupé dans tous les temps. D'un autre côté, il paraît démontré que les Grecs et même les Romains, s'ils ont connu le fer à clous, n'en ont pas fait un usage général et ne l'ont pas adopté pour leurs troupes (2). Quant aux chaussures, ὑποδημάτια, *so-*

(1) Il est vrai qu'on n'a pas débrouillé tous les manuscrits d'hippiatrique; mais les textes inédits, souvent mal copiés et confus, ne sont accessibles qu'à des hellénistes consommés tels que M. Miller, qui en a récemment publié divers fragments.

(2) La question de la ferrure est une de celles qui ont le plus préoccupé les archéologues depuis le XVI[e] siècle. Dans ces dernières années, de nombreux articles lui ont été consacrés en France et à l'étranger. En 1866, M. Pol Nicard (*Mém. des antiquaires de France*, p. 64 à 144), après avoir résumé les principaux éléments de la question et constaté que les textes grecs et latins ne font aucune mention du fer à clous, déclare que cette armature fixe, si précieuse pour la préservation du pied ne remonte pas au-delà du VII[e] siècle ou du VIII[e] après J.-C. Les hommes spéciaux,

leae, etc. (1), que l'on est convenu aujourd'hui d'appeler hipposandales et dont on rencontre souvent la mention dans les traités d'hippiatrique, les ligatures qui les maintenaient au sabot et au bas de la jambe de l'animal avaient tellement d'inconvénients, qu'on comprend combien leur emploi, précieux pour préserver momentanément des pieds malades pendant le traitement et acceptable à la rigueur d'une manière permanente pour des bêtes de trait ou de somme à allures lentes, devenait impossible lorsqu'il s'agissait de chevaux de cavalerie ou de course. Les accidents et les maladies devaient donc être bien plus nombreux qu'aujourd'hui où le pied est si heureusement préservé par le fer à clous, qui adhère à la corne et fait en quelque sorte corps avec elle. Peu de chevaux, forcés à des allures vives sous le poids d'un fardeau, conservaient leur corne intacte. Les anciens, qui avaient fait une étude profonde du cheval, dont l'utilité était plus grande encore que de nos jours, recommandaient, comme le meilleur, l'ongle épais plutôt que mince, élevé, concave,

et à leur tête M. Bouley, de l'Académie des sciences (*Nouv. Dictionn. prat. de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires*, article *ferrure*), contestent de la manière la plus absolue que la ferrure à clous ait été connue des anciens; comme M. Nicard, il invoque le silence des auteurs et particulièrement celui des hippiatres qui vivaient au IVe siècle et au Ve siècle de notre ère. Il ajoute que dans la description d'une forge de campagne il n'est fait aucune mention ni de l'outillage nécessaire pour ferrer les chevaux, ni de la classe d'ouvriers propres à cette opération. Il y a, on le voit, de puissants arguments du côté de la négative; mais la thèse contraire a été soutenue par de nombreux archéologues, tels que MM. Troyon, Bonstetten, Quiquerez, Castan, etc., qui s'appuient sur la présence de fers à clous dans certains dépôts antiques. M. Jules Quicherat (*Revue des sociétés savantes*, Ve série, t. 6, 1873), dans un rapport sur une communication de M. Chevrier, de Châlon-sur-Saône, s'est nettement prononcé pour l'affirmative; entre autres preuves, il produit non plus le pied refait du cheval d'un empereur, mais deux monuments d'antiquité figurée, l'un, de provenance italienne, conservé au Louvre, l'autre découvert à Vaison et placé dans le musée d'Avignon. Le savant directeur de l'École des chartes ne doute donc pas que la ferrure à clous ait été connue, dès le haut empire, en Italie et en Gaule. De son côté, M. Desnoyers, qui a fait une étude approfondie des dépôts où se sont rencontrés des fers à clous et qui en a découvert lui-même à Lisieux, dans un cimetière romain, admet l'antiquité des fers que l'on voit dans les musées, en Suisse, à Besançon, en Alsace et à Luxembourg. De tout ce qui précède on peut conclure que le fer à clous était connu dans l'antiquité, qu'il était usité surtout en Gaule et particulièrement dans les confins germaniques, mais qu'il n'a été admis dans les armées romaines qu'à l'époque byzantine.

(1) On confectionnait ces chaussures en sparterie (*soleae sparteae*) ou en fer (*ferreae*). Le luxe des empereurs les fit en argent (Suétone, *Vies de Vespasien et de Néron*). Il y en avait aussi en cuir. L'usage des hipposandales ne fut jamais répandu dans l'antiquité, comme chez certains peuples modernes (*Mém. des Ant. de France*, 1867, p. 84, note).

dur (1) et résonnant sur le sol comme une cymbale (2) ; mais ces qualités étaient rares. Souvent aride ou trop molle, la corne s'usait rapidement chez les chevaux de travail ou de combat, obligés de fouler incessamment les pierres de la route ou les aspérités du champ; les accidents se multipliaient alors; c'étaient les seimes ou fentes de la muraille, les avalures ou séparation de la corne et de la peau, les fourmilières et d'autres altérations qui sont pour l'animal une cause de douleur et le rendent impropre à tout service. Les chevaux les plus fins et de race pure, tels que ceux qu'on se procurait à grands frais pour le cirque, avaient généralement la corne friable et, malgré les conditions spéciales dans lesquelles ils étaient entraînés, ils n'échappaient pas toujours à de graves accidents. La mention des *ungulae attritae*, *detritae*, *subtritae*, revient sans cesse dans les traités spéciaux (3). Les chevaux de l'armée souffraient beaucoup dans les longues expéditions. Pendant leur marche à travers l'Asie, la plupart des chevaux d'Alexandre, qui portaient ses cavaliers ou traînaient ses chars, eurent la corne usée ou la perdirent et devinrent complétement boiteux (4). Lucius métamorphosé en âne, pris par des voleurs, et forcé de faire sous un lourd fardeau une route assez longue, se plaint d'être « ungulis extritis iam claudus et titubans (5) ». Lucullus rencontra et massacra un convoi composé en grande partie des chevaux que Mithridate envoyait se refaire en Bithynie, parce qu'ils étaient non-seulement épuisés par le manque de nourriture, mais boiteux par suite de l'usure de la corne (6). Souvent aussi il se produisait un allongement de la corne, qui détruisait l'aplomb. Ainsi s'étaient déformés les « cantherii ungulis

(1) « Duris ungulis et altis et concavis rotundisque, quibus coronae mediocres superpositae sunt. » Columelle, *De re rustica*, liv. VI, ch. 29.

(2) Xénophon, Περὶ ἱππικῆς, ch. 1. L'auteur de l'hipposcopique, Simon, jugeait le pied du cheval au son. L'estime que les anciens ont eue pour l'ongle dur, qui résonne, est bien prouvée par les épithètes de χαλκόπους et *sonipes* dont les poëtes on fait les caractéristiques du cheval.

(3) Ruellius (*Veterinariae medicinae* libri II; Paris, 1530, f° 99) a réuni les prescriptions d'Apsyrtus, d'Eumelius, de Theomnestus pour guérir la « subtritio ungularum ». Végèce (liv. II, ch. 55) dit : « Animalium ungulae asperitate ac longitudine itinerum deteruntur et impediunt incessum. Ex tortura quoque si in aspero vel lapidoso itinere iumenta coguntur ad cursum, indignationes oriuntur. »

(4) Diodore de Sicile, *Hist.*, liv. XVII, ch. XCIV : « καὶ τῶν μὲν ἵππων διὰ τὴν συνέχειαν τῆς ὁδοιπορίας τὰς ὁπλὰς ὑποτετρῖφθαι συνέβαινε, τῶν δὲ ὅπλων τὰ πλεῖστα κατεξάνθαι. »

(5) Apulée, *Metamorph.*, liv. IV, ch. 4.

(6) Appien, *De bell. Mithrid.*, ch. LXXV : « τοὺς δ' ἵππους, ἀχρείους οἱ τότε ὄντας, κα ἀσθενεῖς δι' ἀτροφίαν, καὶ χωλεύοντας ἐξ ὑποτριβῆς, εἰς Βιθυνίαν περιέπεμπε. »

multivia circumcursione in enorme vestigium porrecti » dont parle Apulée (1).

Ces accidents dont il est si souvent question dans les auteurs anciens, on était parvenu à les réparer; mais si les recettes et les onguents abondent dans les ouvrages des hippiatres grecs et romains, il y est aussi question de la taille de l'ongle. Ainsi, pour ne parler que de la sécheresse de la corne, qui est une des principales causes de son altération, Végèce, qui écrivait vers la fin du ɪvᵉ siècle, après avoir indiqué des onguents, conseillait de rafraîchir l'ongle en le coupant : « Oportet autem ferramento concisorio animalium soleas ranulasque purgari, quod euaporat atque refrigerat et fortiores ungulas reddit (2). » M. Nicard se trompe, à mon avis, lorsqu'il assure qu'Apsyrtus défend d'une manière générale de couper l'ongle, même s'il repousse outre mesure : le vétérinaire bithynien ne donne cette prescription que pour un cas particulier, celui où les onguents appliqués pour guérir la luxation font croître avec excès la corne ; il veut qu'on continue le traitement et qu'on attende encore pour rogner, à moins qu'il ne se produise des inconvénients sérieux pour la marche (3). On ne saurait donc opposer la prescription toute spéciale d'Apsyrtus au conseil de pratique générale donné par Végèce. Le fer nourrit l'ongle, dit aussi Hippocrates (4). Il ressort donc de la lecture des hippiatres que l'opération de la taille est fréquemment recommandée par eux et qu'elle était d'un usage plus général qu'on ne le croit.

Il est évident que l'*aptatura pedum*, citée dans l'édit par lequel Dioclétien établit le maximum du prix des marchandises dans l'empire (5), ne consistait pas seulement dans le nettoyage de la fourchette ou de la corne (6), mais dans la taille de celle-ci. Le travail du mulomedicus pour cette *aptatura pedum* et pour la *tonsura* fut rétribué à six deniers. Cette somme, qui, si l'on suit les calculs de M. Waddington, aurait aujourd'hui une valeur nominale de 32 centimes, est modique; mais la *depletura* (saignée) et la *purgatura capitis* n'étaient taxées, malgré leur importance, qu'à vingt deniers; on sait d'ailleurs que la puissance du métal était beaucoup plus grande dans l'antiquité

(1) *Metamorph.*, l. IX.
(2) *Mulomed.*, liv. I, c. 56.
(3) *Veterinar. medicin.* libri II, fº 163.
(4) *Veterinar. medicin.* libri II, fº 104.
(5) C. ᴠɪɪ, *De mercedibus operariorum*, Waddington, Paris, Didot, 1864, p. 19, et note 20.
(6) Mommsen, *Das Edict Diocletians*, Leipzig, 1851.

que dans les temps modernes, et que la monnaie à poids égal représentait une plus grande valeur d'échange. La taille de la corne exigeait une expérience de main assez grande pour rendre explicable l'intervention du mulomedicus, tandis que le nettoyage du pied et l'application des onguents, qui devaient se faire chaque soir (1), étaient des soins faciles, que tout le monde pouvait prendre.

La taille de la corne était peut-être dans l'antiquité, même sans qu'on eût à préparer l'emplacement du fer à clous, une opération aussi délicate qu'aujourd'hui, tant la matière à entamer était durcie par des soins spéciaux, à l'efficacité desquels il est difficile de ne pas croire, en présence des témoignages. On sait que Xénophon (2), qui appréciait comme général d'armée l'importance du cheval, insiste sur les moyens de durcir l'ongle et de le rendre insensible aux routes les plus âpres. Longtemps après, Végèce et Columelle (3) traitent le même sujet et multiplient les recettes. Lors même que je n'aurais pas établi, par les monuments, que le boutoir était connu dans l'antiquité, je crois qu'on ne saurait admettre qu'on taillât avec d'autres instruments des ongles habilement durcis, surtout lorsqu'on ne coupe aujourd'hui qu'avec un effort sérieux une corne qui, depuis l'usage du fer à clous, reste généralement dans son état naturel de résistance.

(1) « Pedes quoque eorum post viam eruendi sunt diligenter, ne quid luti vel sordium in articulis basique permaneat. Unguento etiam confricandi sunt, quo ungulae nutriantur et medicaminis beneficio subcrescat quod itineris attriverat iniuria. » Végèce, liv. I, ch. 56. — « Articuli quoque vel suffragines post iter foveantur vino. » Liv. II, ch. 58.

(2) Non seulement Xénophon proscrivait comme altérant la corne les écuries humides et garnies d'un plancher lisse, mais il recommandait de former l'avant-sol des écuries de grosses pierres rondes assemblées dans un cercle de fer et ne pouvant, par conséquent, se disjoindre, afin que l'animal placé à certaines heures sur ce sol, et notamment pendant qu'on l'étrille ou qu'il est piqué des mouches, ne fût jamais un seul jour sans fortifier la fourchette de son pied par cet exercice forcé et sans habituer sa corne aux inégalités d'une route difficile. Il faut, ajoute-t-il, qu'un cheva ait la corne aussi dure que la bouche tendre. Xénophon était même si convaincu de l'importance de cette pratique qu'il l'a reproduite, dans les mêmes termes, parmi les principaux conseils qu'il donna au maître de la cavalerie (περὶ Ἱππικῆς, ch. IV, et Ἱππάρχικος, ch. I); ajoutons que Paul-Louis Courier a expérimenté avec succès en Italie ce système qui consiste, par le fait, à placer le cheval sur un sol où son pied ne rencontre que des équilibres instables (cf. Pol Nicard, *op. laud.*, p. 29).

(3) « Multum autem refert robur corporis ac pedum servare, quod utrumque custodiemus si idoneis temporibus ad praesepia, ad aquam, ad exercitationem pecus duxerimus; curaeque fuerit ut stabulentur sicco loco ne humore madescant ungulae, quod facile evitabimus si aut stabula roboreis axibus constrata aut diligenter subinde emundata fuerit humus et paleae superiectae. » *De re rustica*, liv. VI, ch. 30.

L'outil, à lame de fer, servant à tailler la corne, n'intervenait pas seulement dans les soins ordinaires de l'*aptatura*; c'était, comme de nos jours, un des agents les plus délicats de certaines opérations de chirurgie vétérinaire déjà connues des anciens. On sait, par exemple, que le séjour prolongé du pied dans le fumier ou dans les boues âcres détermine des fics dans la sole charnue; c'était même, si l'on en juge par les traités *de re rustica*, une affection très-fréquente chez les bêtes de travail, moins bien soignées que les chevaux de guerre. Ceux-ci néanmoins n'échappaient pas à cette maladie (1), qu'on combattait dès lors, comme aujourd'hui, par la dessolure. Mais les tumeurs qui attaquent la chair et y développent des abcès n'étaient pas les seules lésions pour lesquelles les anciens recommandaient cette opération difficile. Les blessures profondes sous la corne, les bleimes, les clous de rue et d'autres accidents obligaient le vétérinaire à enlever cette semelle dure qui protége le dessous du pied, afin de mettre à nu la partie charnue sur laquelle devait être appliqué le pansement. Or la dessolure, opération difficile et dangereuse surtout avec certains chevaux, et dans laquelle il faut parer jusqu'au sang, est ainsi décrite dans Végèce : « Si iumentum ad aperturam pulmunculum fecerit, scias totum solum, hoc est assem, hac ratione tollendum : ungulam subradis; deinde inter commissuram calcis et assis in circuitu incidis, sublevabis a parte priore et solum calcis retroversus expelles, ubicumque pulmunculus fuerit radis ad vivum et adiicies lanamentum ex oleo et aceto et sale et stercore ipsius (2). » Il y a dans cette prescription les éléments essentiels de celle qu'on trouve dans les dictionnaires d'hippiatrique moderne, à la différence toutefois que l'auteur latin ne laisse nullement deviner le genre d'outil employé par l'opérateur, tandis que dans la description moderne le jeu du boutoir et de ses principales parties, la feuille et les cornières, est soigneusement expliqué (3);

(1) Au rapport de Polybe (*Hist.*, liv. III, ch. 79), un grand nombre des chevaux de l'armée d'Annibal perdirent leurs ongles dans leur pénible voyage au travers des marais de l'Étrurie.

(2) Végèce, *Mulomedicina*, l. II, ch. 56.

(3) « On doit décerner la muraille d'avec la sole et aller légèrement jusqu'au sang; il faut toujours commencer par la pince en s'avançant de suite du même côté jusqu'à la pointe du talon, lequel se décerne pareillement jusqu'au sang; on revient ensuite à l'autre côté, qu'on prépare de même. On se sert, pour cette manœuvre, de la cornière du boutoir, dont on pose toute la feuille en dedans de la sole, pour ne pas anticiper sur la muraille. Le pied ainsi préparé, l'opérateur fait mouvoir le boutoir en enfonçant la cornière, ce qui se fait en portant l'instrument sur le côté et non à plat; en dirigeant ainsi l'outil, on ne risque pas d'outrepasser sous la sole de corne

mais si les termes *radere*, *subradere*, employés par l'auteur latin, ne précisent pas la forme de l'instrument, ils ne marquent pas non plus une action autre que celle du boutoir. Aujourd'hui encore, les maréchaux se servent du mot *raser* pour exprimer l'action de tailler la corne avec le boutoir. La description de l'opération étant, dans les temps anciens et dans les temps modernes, sensiblement la même, on est en droit d'en conclure que l'instrument employé ne différait pas beaucoup.

Les hippiatres grecs venus jusqu'à nous et qui, à peu près contemporains de Végèce, appartiennent au IVe siècle ou au Ve, sont plus explicites. Ils indiquent, mais simplement sous son nom générique, un outil qui servait soit pour la taille de la corne, soit pour la dessolure. C'est dans Tiberius, Anatolius, Apsyrtus et Hippocrates que se rencontre le plus fréquemment la mention de cet outil. Hippocrates, dans un passage relatif à la luxation si fréquente chez les chevaux de guerre, dit que si l'animal n'a pas été guéri par les pansements extérieurs, il faut appliquer certains onguents sur la chair même du pied et, pour cela, opérer la dessolure partielle : « la nécessité t'y forcant, coupe l'ongle par-dessous avec la σμίλη, sur la largeur d'une double monnaie, et s'il y a quelque chose en suspens, tranche jusqu'au vif en ayant soin de ne pas toucher l'os (1) ». Le pied guéri, « pour purger l'ongle, tranche-le fréquemment tout autour avec le σμιλίον afin qu'il repousse également de toute part » (2). Le vocable σμίλη désigne, d'après les lexiques, une forme d'outil analogue à celle du ciseau des sculpteurs. Or la lame du boutoir, sauf ses cornières, a la forme d'une lame de ciseau et agit exactement de la même manière. Ne peut-on croire que le mot σμίλη ne serait qu'un terme générique s'appliquant également aux outils dont j'ai réuni des spécimens?

'étendue du boutoir. On commence par amincir la sole en avançant vers les talons : par cette manœuvre on parait détacher son boutoir du ventre, le faisant vaciller afin qu'il puisse s'ouvrir une route dans les endroits les plus décernés, car en poussant droit, la main n'est pas assez sûre ou la sole n'est pas bien décernée.

« La sole étant entièrement décernée, on prend le lève-sole... (Suit l'ablation de la sole.) Dès que la sole est enlevée, on reprend le boutoir pour ôter un cercle de corne qui se trouve à la muraille; ce n'est qu'un reste de corne qu'on a laissé ; on peut alors faire le pansement. » Robinet, *Dict. d'hipp.*, Bruxelles, 1777, in-4, p. 125.

(1) « Κατειγούσης ἀνάγκης, τὸν ὄνυχα κάτωθεν τῇ σμίλῃ ὑπότεμνε, ὥσει διπλοῦν νομίσματος μέγεθος; εἰ δὲ καὶ πλέον εἴη τὸ κρεμάμενον τέμνε μέχρι τῆς ζώσης σαρκός, φειδόμενος μὴ ἅψεσθαι τοῦ ὀστέου. » Ἱππιατρικά, *édit. Petrus Aloysius Valentini*. Rome, 1814, in-8, p. 93.

(2) « συνεχέστερον δὲ τὸν ὄνυχα σμιλίῳ καθαίρων περίτεμνε, ὥστε αὐτὸν ἐξ ἴσου πανταχόθεν αὔξεσθαι. » *Op. laud.*, loc. cit.

Peut-être en est-il de même du *ferramentum concisorium*, expression vague dont Végèce, ainsi qu'on l'a vu plus haut, se sert pour désigner l'instrument propre à tailler la corne (1). Quant au diminutif σμιλίον qu'emploie Hippocrates, il signifie habituellement petit scalpel ou lancette de chirurgien, et, lorsqu'on le rencontre chez les hippiatres, il désigne un outil évidemment de moindre importance que le boutoir; mais quel est cet outil? De nouveaux termes de comparaison permettraient seuls de le dire.

En terminant la partie technique de cet article, je ne puis que me féliciter de nouveau d'une communication qui m'a permis de rechercher et de déterminer le premier le caractère des antiques similaires de Pompéi, de Nasium et de Grenoble, et de prouver que la mention du boutoir existe dans la tradition écrite. C'est une voie nouvelle ouverte et aux chercheurs qui s'occupent des arts mécaniques dans l'antiquité, et aux hommes spéciaux, seuls aptes à traiter avec sûreté des points d'archéologie vétérinaire que je n'ai pu qu'effleurer.

IV

Description du sujet ornant le boutoir de Grenoble.

Après avoir retrouvé les boutoirs romains dans un certain groupe de monuments et dans celui de Grenoble, il me reste à étudier cet antique au point de vue de sa valeur artistique, de son ornementation et de l'inscription gravée sur sa douille.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, la douille, terminée en tête de lion, supporte non-seulement le buste de femme qui fait corps, comme à l'ordinaire, avec l'arête de l'outil, mais un sujet spécial, de caractère hippique, et qui se compose d'un cheval et d'un homme qui le conduit en bride. Or ces deux parties de la composition sont loin d'être de la même valeur. Le lion est d'une exécution ferme et large; son mufle est vigoureux, son arcade sourcilière puissante et sa crinière heureusement massée. La femme est également de beau style; la poitrine se dessine sous des plis d'une bonne ordonnance; le visage, malgré ses mutilations, se distingue par la

(1) Les verbes τέμνειν, χαράσσειν, par lesquels les vétérinaires grecs expriment l'action de tailler la corne, ont aussi un sens si général que leur emploi ne s'oppose pas à l'idée, seule rationnelle d'ailleurs, d'un instrument propre à agir puissamment au moyen d'une poussée.

pureté de ses contours et par une grande expression de jeunesse; les cheveux ondulent avec souplesse en s'échappant d'un casque en forme d'αὐλῶπις. Le timbre du casque est orné d'arabesques délicates; la queue de la crista, retombant sur le cou, vient se confondre gracieusement avec l'appendice en arête. Il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître que toute cette première partie de la pièce, contemporaine tout au moins du boutoir de Nasium et du manche décrit par Caylus, accuse encore une bonne époque.

Au contraire, le groupe hippique fixé sur la douille est d'une mauvaise exécution : le cheval est grossièrement soudé à la poitrine de la femme; il a la tête trop forte et mal construite, et se tient gauchement sur des jambes informes et lourdes. L'homme, tout aussi platement modelé, montre une tête stupide dressée sur un cou énorme, un vêtement drapé sans intelligence et des jambes mal infléchies. Ce groupe contraste étrangement avec la belle ordonnance de la poignée et trahit un ouvrier de la décadence déshabitué de tout art. On a là sous les yeux les produits de deux époques bien différentes, mis en présence par des procédés d'estampage et de surmoulage familiers aux artisans grecs et romains. Il résulte de cette observation que la poignée, dont le décor avait un intérêt pratique et bien entendu, se reproduisait traditionnellement sur les boutoirs, tandis que le sujet placé sur la gouge et tout à fait inutile au jeu de l'instrument, se composait arbitrairement et variait suivant l'écurie à laquelle cet instrument était destiné. Un semblable contraste de style se montre quelquefois sur les flans coulés des médaillons contorniates, pièces d'une basse époque fabriquées d'ordinaire à l'occasion des jeux du cirque et sur lesquelles on voit alors, d'un côté une tête d'empereur, de roi ou de philosophe (1) moulée ou copiée sur d'anciens reliefs (2), de l'autre l'image grossière soit d'un cheval la tête ornée de palmes, soit d'un auriga debout sur son quadrige.

La complète différence d'origine pour les deux parties du boutoir de Grenoble résulte encore d'un autre fait : la poignée, c'est-à-dire le lion, la douille, l'arête curviligne et le buste de femme sont modelés avec un soin égal sur leurs deux faces; le casque notamment montre les mêmes détails et les mêmes arabesques. Toute la partie

(1) Les personnages figurés sur ces pièces sont ceux qui passaient pour avoir possédé une puissance magique.

(2) La tête d'Alexandre le Grand, par exemple, est quelquefois rendue avec bonheur.

postérieure du boutoir de Grenoble avait donc été primitivement composée pour être vue indistinctement d'un côté et de l'autre. Le groupe hippique, au contraire, n'a qu'une face de parade : l'homme, qui se tourne en avant, est sans épaisseur et à peine ébauché par derrière. C'est également sur un seul côté de la douille qu'on lit un nom : *Stratilates.*

Complété à une basse époque par l'application du groupe hippique, le boutoir de Grenoble ne devait donc plus être vu que d'un seul côté. Par conséquent, si cet instrument chargé d'ornements parasites, comme celui de Pompéi, a pu, sans trop d'inconvénients pour le jeu de la main, avoir un usage pratique, il était destiné, en raison même de ces ornements qui en faisaient une sorte d'objet d'art, à être replacé, après l'*aptatura pedum*, sur un meuble ou une tablette. Les pattes du lion, plus gênantes pour l'ouvrier que propres à faciliter la pose si importante de ses doigts inférieurs, n'avaient en réalité d'autre but que de permettre l'exposition et la mise en équilibre de l'objet, en rachetant, comme le faisait dans d'autres instruments la courbure du bec de l'aigle, la différence de niveau qui existait entre la douille et le coude de la lame.

Le cheval porte sur la tête des palmes dont la naissance est encore visible ; c'est ainsi qu'on représentait le vainqueur à l'époque où les courses avaient pris l'importance d'une institution sociale ; son nom, Stratilatès, transcription du mot στρατηλάτης, chef d'expédition, capitaine, le désigne assez comme un de ces coursiers favoris du public, qui conduisaient une piste en maîtres (1).

Le signe, sorte de couronne, que Stratilatès porte sur la fesse droite, est formé de rayons pattés, montés sur un anneau. Il n'est pas de ceux que présentent habituellement les médaillons contorniates et les autres monuments relatifs aux jeux du cirque (2) ; on ne le rencontre même, du moins à ma connaissance, que sur un médaillon contorniate attribué par Cavedoni (3) au temps d'Honorius. Ce rapprochement permet de fixer approximativement le siècle où fut fabriqué de deux pièces le boutoir de Grenoble.

Que Stratilatès ait vaincu attelé ou monté à cru, l'homme qui le

(1) Je possède un médaillon contorniate dans la légende duquel le cheval vainqueur est nommé *dominator*.

(2) Le signe habituellement imprimé sur la croupe du cheval est une palme semblable à celles qui ornent sa tête, ou bien une simple feuille. La palme ornant un cheval se rencontre également sur les premiers monuments chrétiens, où elle symbolise un triomphe d'une autre nature.

(3) *Rev. numismatique*, 1857, p. 311 et pl. III.

conduit en main n'est ni un auriga, ni un celetizon. Il diffère complétement en effet, par son attitude et son costume, du cavalier et du cocher tels que les représentent de nombreux médaillons contorniates et divers monuments de la décadence. Sa tunique courte et serrée aux reins se rapproche, au contraire, de l'habillement servile (1), et n'est pas sans analogie avec le vêtement de l'ouvrier qui, dans le sujet de l'antique de Pompéi, s'apprête à attaquer la corne du cheval. D'autre part, la position du pied de Stratilatès sur un billot rappelle celle que les maréchaux font prendre aux chevaux, au moment de nettoyer extérieurement la corne de leurs sabots. Il semble donc que le sujet représenté soit une scène d'écurie, une préparation à une opération vétérinaire, plutôt qu'une entrée dans l'arène.

Quant au buste casqué qui figure sur trois de nos spécimens, faut-il le considérer simplement comme un motif que les constructeurs de boutoirs avaient adopté depuis longtemps parce qu'il soutenait bien l'arête concave et que la crista du casque se mariait gracieusement avec cette arête? Je ne le pense pas, car, par son type même, la femme a toute l'apparence d'une déesse; mais quelle est cette déesse? Au premier abord, on est tenté d'y reconnaître Épone, la protectrice des écuries; mais Épone ne se montre jamais casquée. A mon avis, c'est Minerve qu'il faut y voir, Minerve à qui convient le casque en forme d'αὐλῶπις, Minerve qui était essentiellement en Grèce une déesse hippique. On sait qu'Athéné ἵππια (2) avait une statue dans l'hippodrome de Corinthe et des autels à Colone, à Tégée et dans un dème de l'Attique, et qu'elle était honorée à Corinthe sous le nom de χαλινῖτις, parce que, plus que les autres dieux, elle avait aidé Bellérophon à dompter Pégase et à le soumettre au frein (3). Si les habitants de Barcé se vantaient d'avoir appris de Poseidôn l'art d'élever les chevaux, c'est à Athéné qu'ils devaient de savoir les soumettre au joug (4). En outre Athéné était honorée dans le monde grec comme déesse ὑγίεια (5) et Minerve avait reçu à Rome le surnom de *medica* (6); c'est dans le quartier esquilin

(1) Sabatier, *Médaillons contorniates*, pl. VI, fig. 3 et 5, et Spon, *Miscellanea erud. antiq.*, p. 308.

(2) Pausanias, I, 30, 31; VIII, 47.

(3) Id., II, 4.

(4) Etienne de Byzance au mot Βάρκη.

(5) Pausanias, I, 23.

(6) Orelli et Henzen, nos 1426, 2428 et 2634. Cicéron, *De divinat.*, II, 59.

qu'était son temple. Il est donc naturel que les vétérinaires, qui étaient la plupart d'origine grecque, aient considéré jusque sous l'empire Minerve comme une déesse à la fois hippique et médicale et aient pris son image pour emblème. Que si ces antiques traditions ne suffisaient pas à expliquer le choix du buste casqué qui se reproduit sur trois des boutoirs décrits plus haut, il faudrait attribuer ce choix au caractère bien connu qu'avait Minerve de protéger les artisans; ne la nommait-on pas en] Grèce ἐργάνη et μηχανῖτις, et n'était-elle pas à Rome, suivant l'expression d'Ovide (1) l'*ingeniosa dea* par excellence? Ajoutons que le poëte cite, parmi les fervents de cette déesse, les médecins, auxquels se rattachait nécessairement le mulomedicus, et divers artisans qui maniaient, comme celui-ci, un outil en manière de ciseau. Ne semble-t-il pas que la déesse, les yeux tournés vers la lame, en inspire et en surveille l'emploi (2)?

En résumé, et pour terminer la dernière partie de cette étude, je dirai que le boutoir de Grenoble, caractérisé, en dehors de sa structure technique, par un sujet ornemental représentant un cheval vainqueur, Stratilatès, est un instrument de luxe ou d'honneur appartenant au mulomédicus chargé de l'écurie de ce cheval ou, tout au moins, à l'homme qui prenait soin journellement de l'entretien de son pied.

P. Charles Robert.

(1) *Fastes*, III, 840.

(2) On a cité, à propos du buste du boutoir de Grenoble, une balance romaine dont le contre-poids représente un buste de femme casquée, sur la base duquel M. Cattaneo, de Milan (*Equejade monumento antico di bronzo del Museo nazionale ungherese*, fol. 1819), lit EQVEIAS et dont il fait une nouvelle divinité hippique qui aurait présidé au pesage du pabulum. Mais est-il bien certain qu'il y ait dans ce nom quatre voyelles de suite et que l'avant-dernière ne soit pas un T sans barre ou à peine barré, comme on en rencontre dans les inscriptions? D'ailleurs les dimensions de l'instrument sont trop petites pour avoir servi à peser la ration des chevaux. Les contre-poids des balances antiques affectent les figures les plus variées; il y aurait, à ce sujet, toute une étude à faire.

INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

I

Voici encore un texte que je tire des papiers de M. Choisy (1) et qui, tout mutilé qu'il soit, a son intérêt à cause du renseignement topographique qu'il contient.

Geira (Aphrodisias, sur un sarcophage).

. . . .	. . . . . [Ἀντονι-
ΝΙΑΝΗΣΗΤΙΣΛΕΤ	νιανῆς ἥτις λεγ[ε-
ΩΝΕΣΤΙΝΕΝΣΙΝΤΑ	ὼν ἔστιν ἐν Σινγά-
ΡΟΙΣΤΗΣΜΕΣΟΠΟΤΑ	ροις τῆς Μεσοποτα-
ΜΙΑΣΠΡΟΣΤΩΤΙ	μίας πρὸς τῷ Τί-
ΓΡΕΙΠΟΤΑΜΩ	γρει ποταμῷ.

La correction du T en Γ à la ligne 1 et à la ligne 2 ne peut faire l'objet d'un doute. Sur la position probable de Singara, une des forteresses avancées de l'empire romain dans la vallée du Tigre, on peut consulter l'article de Forbiger, dans la *Real-Encyclopedie* de Pauly. Forbiger conteste l'exactitude de Ptolémée, qui place Singara sur le Tigre; il préfère suivre d'autres autorités et la mettre bien plus au sud, à l'entrée du désert. Notre inscription paraît donner raison à Ptolémée. Pourtant Ammien Marcellin affirme d'une manière formelle que le défaut de Singara, comme forteresse, c'est de manquer d'eau (2); il ne faut pas prendre dans un sens étroit les termes de notre inscription. La forteresse était peut-être sur une hauteur qui dominait la vallée, mais dont le pied ne trem-

(1) Voir les numéros de mars et d'avril 1876.

(2) XX, 6. « Alioquin nunquam labenti Singaræ vel temporibus priscis quisquam ferre auxilium potuit, aquarum penuria cunctis circum arentibus locis. »

pait pas dans le fleuve; dès que l'ennemi pouvait se porter entre la place et le fleuve, Ammien était fondé à dire que la disette d'eau empêchait de secourir la ville.

Quant à la légion ici désignée d'après la résidence qui lui étai assignée au moment où fut gravée l'inscription, il est bien difficile de la reconnaître. Il ne se présente pas d'autre restitution de son surnom que le mot *Antoniniana;* or toutes les légions paraissent avoir pris ce surnom, sous Caracalla et Alexandre-Sévère, t cette épithète ne peut, par conséquent, nous aider à sortir d'embarras. On peut donc hésiter entre les différentes légions qui, vers la fin du second siècle de notre ère et le commencement du troisième, ont pris part aux guerres contre les Parthes et tenu garnison sur la frontière mésopotamienne. Je penserais volontiers à la *Prima Parthica*, que, d'après Dion Cassius, Septime-Sévère a formée pour l'emmener en Mésopotamie (1) et qui y tenait garnison plus d'un siècle après, au temps de Constance (2). Elle s'y trouvait encore à l'époque où a été rédigée la *Notitia dignitatum*, c'est-à-dire vers la fin du IVe siècle (3).

Le passage d'Ammien nous la montre campée à Singara même : « tuebantur Singaram legiones duæ, prima Flavia primaque Parthica ». Nous avons d'ailleurs la preuve que cette légion a effectivement porté le surnom d'Antoniniana (4).

Au même endroit, M. Choisy a copié sur un autre sarcophage la fin d'une inscription funéraire analogue à un grand nombre d'autres qui ont déjà été relevées au même endroit (voir *C. I. Gr.*, nos 2824-2851, ainsi que les *Addenda*, et Le Bas, *Voy. arch.*, nos 1630-1650).

Nous transcrivons ce texte pour mémoire.

. . . .	[ἀποτείσει]
ΘΕΩΑΦΡΟΔΕΙΤΗ	θεῷ Ἀφροδείτῃ
ΟЖΤΡΙΦΩΝΤΗΝΕ	δηνάρια... ὧν τὴν ἐ-
ΓΔΙΚΙΑΝΠΟΙΗΣΟΝ	γδικίαν ποιήσον-
ΤΑΙΟΙΚΑΤΑΚΑΙΡΟΝ	ται οἱ κατὰ καιρὸν
ΝΕΟΠΟΙΟΙΤΙΣΕΠΙΤΡ	νεοποιοί · τῆς ἐπιγρ[α-
ΦΗΣΑΠΕΤΕΘΗΑΝΤΙ	φῆς ἀπετέθη ἀντί.

(1) LV, 24.
(2) Ammien Marcellin, XX, 6, 8.
(3) Ch. XXXIV.
(4) *C. I. Lat.*, III, 138 (dans la copie corrigée des *Additamenta*).

ΓΡΑΦΟΝΕΙΣΤΟΧΡΕ	γραφον εἰς τὸ χρε-
ΟΦΥΛΑΝΟΝΕΠΙΣΤΕ	οφυλάκιον ἐπὶ στε-
ΦΑΝΗΦΟΡΟΥΤΟΒΖΗ	φανηφόρου τὸ β' Ζή-
ΝΩΝΟΣοΕοΜΙΛΛΕΟΥ	νωνος. . . . . . .

Θεῷ doit être une erreur du lapicide ou de M. Choisy. Partout ailleurs on lit θεᾷ Ἀφροδίτῃ. Pour les formules qui suivent nous renvoyons aux explications de Bœckh et de Waddington. Il y a, ligne 2 et ligne 10, quelques lettres dont nous ne voyons pas le sens. On a remarqué que le nom de Zénon était très-commun à Aphrodisias.

Au même endroit, M. Choisy a recopié les numéros 593, 1585 et 1605 de Le Bas, ainsi que le numéro 2845 du *Corpus*.

II

M. A. Martin, lieutenant de vaisseau, me communique les textes suivants, récemment trouvés à Smyrne et à Clazomènes. Nous ne saurions trop remercier cet officier distingué des communications qu'il nous adresse. On sait combien d'intéressantes découvertes épigraphiques et archéologiques la science a dues à des officiers de la marine anglaise tels que MM. Beaufort, Spratt et Forbes. Si M. Martin se trouvait dans une situation qui lui assurât une liberté de mouvement comme celle dont ces officiers ont joui pendant qu'ils faisaient, pour leurs cartes marines, le relevé des côtes de la mer Egée, que ne pourrions-nous pas attendre de son intelligente curiosité !

Sur le Pagus. L'inscription est gravée sur un bloc quadrangulaire de trachyte du pays.

	. . . .
ΤΟΥΣΕΝΤΩΙΑΝ	τοὺς ἐν τῷ ἀν-
ΦΟΔΩΙΤΕΤΑ	φόδῳ τετά-
ΧΟΑΙΑΠΟΤΟΥ	χθαι ἀπὸ τοῦ
ΠΥΡΓΟΥΤΟΥΤΗ	πύργου τοῦ τῆ-
ΣΑΓΑΘΗΣΤΥ	ς ἀγαθῆς τύ-
ΧΗΣΕΩΣΤΟΥ	χης ἕως τοῦ
ΤΗΣΕΥΕΤΗΡΙ	τῆς εὐετηρί-
ΑΣ	ας.

Je n'ai pas d'estampage. Je ne puis donc dire s'il faut corriger,

ligne 1, αμ en αν ou si le mot ἄμφοδος est écrit ainsi sur la pierre. Nous devons avoir ici un fragment d'une ordonnance relative aux dispositions prises pour défendre la ville et en mettre les citoyens à même de repousser toute attaque, même imprévue. Ce qu'il y a de plus important, en pareille matière, c'est que chacun, en cas d'alarme, sache d'avance où se rendre, où trouver ses camarades et ses officiers. On y avait pourvu par des prescriptions et des affiches comme celle que nous publions.

Quel est, dans le texte de cet ordre de la place, le sens d'ἄμφοδος? Le premier sens que nos dictionnaires attribuent à ce mot, c'est celui de *carrefour*, que fournissent les lexiques anciens; mais, en traduisant ainsi, l'on n'obtiendrait point ici un sens satisfaisant. Que voudraient dire ces mots, *les gens du carrefour?* Comme m'en avertit M. Ch. Graux, à qui j'avais montré cette inscription, ἄμφοδος et ἄμφοδον ont, chez les écrivains anciens qui traitent de l'art de la fortification et de la défense des places, un sens très-déterminé; ces mots désignent un *quartier* de la ville. Il est aisé de voir comment on en est arrivé là; ἄμφοδος, c'est, mot à mot, le chemin qui tourne autour, plus particulièrement celui qui tourne autour d'un groupe de maisons et l'isole du reste de la ville, par suite ce groupe même, ce quartier ou *vicus*, avec la voie qui le dessert et sur laquelle aboutissent les portes de ses maisons et les ruelles dont il est percé (1). Il faut donc traduire : « que les hommes du quartier se rangent depuis la tour de la Bonne Fortune jusqu'à celle de l'Heureuse Année », prescription qui se trouvait sans doute affichée à l'entrée du quartier, près de l'une de ces portes dont parle Philon l'ingénieur (2). Au point de vue de la défense, chaque quartier formait comme une unité, comme une petite cité dans la grande, qui devait être pourvue de ses ressources propres, avoir son artillerie (3), comme nous dirions aujourd'hui, et lutter pour son compte avec le courage du désespoir (4). Chaque quartier avait son chef, qui portait le titre

(1) C'est ce qu'explique très-bien l'article du dictionnaire de Passow : « Ἄμφοδος, ἡ = τὸ ἄμφοδον), ein herumführender Weg, besonders ein um eine Abtheilung Haüser herumführender, eine Strasse, auch ein *Stadtviertel*. »

(2) Τοῖς ἀμφόδοις ἑκατέρωθεν πύλας κατασκευαστέον, c'est-à-dire, il faut établir des portes aux deux extrémités des quartiers de la ville assiégée (*Veteres mathematici*, p. 92).

(3) Philon (p. 96) veut qu'à chaque quartier (εἰς ἕκαστον ἄμφοδον) on donne aux frais de la ville un lithobole de dix mines et deux catapultes de trois spithames.

(4) On devra, dit Philon (p. 92), percer des meurtrières dans les murs des maisons qui bordent, soit les places, soit la rue qui fait le tour de chaque quartier en

d'ἀμφοδάρχης, et qui recevait le mot d'ordre (1). Grâce à ces mesures, la résistance pouvait se prolonger après même que le mur d'enceinte aurait été forcé sur quelque point, peut-être même se relever et reprendre le dessus; l'élan de l'ennemi, d'abord victorieux et maître du rempart, pouvait venir se briser contre les portes fermées des différents quartiers, et peu à peu, à mesure que des renforts accouraient des parties de la ville les plus éloignées, la défense pouvait se retrouver en force sur les points menacés et rejeter les agresseurs hors de la place ou les y faire prisonniers (2).

Ce qu'il y a encore à remarquer ici, c'est le fait de ces noms propres donnés aux différentes tours de l'enceinte de Smyrne. Cela rappelle les noms que portaient les galères athéniennes dans ces catalogues de la marine que Bœckh a reconstitués et étudiés. Dans ces catalogues, nous rencontrons jusqu'à trois fois le nom Εὐετηρία donné à une galère athénienne (3).

On sait que la Smyrne primitive, celle qui se vantait d'avoir donné naissance à Homère, fut détruite en 611 avant Jésus-Christ par Alyatte, roi de Lydie (4). Ce qui restait de ses habitants demeura dispersé en bourgades ou villages sur son ancien territoire, et cet

dedans de son mur d'enceinte (καὶ τὰς ἱσταμένας οἰκίας πρὸς τοῖς εὐρυχώροις καὶ τοῖς ἀμφόδοις ἐγγιζούσας ὁμοίως κατασκευαστέον ἐστιν).

(1) Τοῖς ἀμφοδάρχαις συνθήματα ... δίδοσθαι δεῖ.

(2) Ibidem, p. 93 : δεῖ δὲ καὶ κλείεσθαι τὰς πύλας, καθάπερ καὶ τὰς τῆς πόλεως, καὶ τὰς τῶν ἀμφόδων, ἵν' ἐάν τινες τῶν πολεμίων ... ἐμβαλόντες εἰς τὴν πόλιν παρεμπέσωσιν ..., στρατιῶται ἐκ τῶν ἐκκοιτιῶν καὶ τῶν ἀμφόδων συντεταγμένοι καὶ ἡγεμόνας ἔχοντες ἐπιτιθῶνται τοῖς πολεμίοις ὅταν ὑπολαμβάνωσι καιρὸν εἶναι, καὶ ἐάν τι διασφάλλωνται ἔχωσιν εἰς ἀσφαλὲς ἀποχωρεῖν ἐχόντων τῶν ἀμφόδων πύλας, c'est-à-dire qu'il faut fermer les portes des différents *quartiers* comme celles de l'enceinte qui enveloppe la ville entière. Si des ennemis réussissent sur quelque point à pénétrer dans la ville, des soldats sont dirigés des différents postes et des différents quartiers, en bon ordre et sous la conduite de leurs chefs, et ils attaquent l'ennemi quand le moment est jugé opportun. Éprouvent-ils un échec, ils savent où se retirer, puisque les quartiers ont des portes.

C'est à M. Graux, qui prépare une édition de Philon, que je dois la communication de tous ces curieux passages, qui sont le meilleur commentaire de l'inscription découverte par M. Martin.

(3) Bœckh, *Urkunden über das Seewesen des Attischen Staates*, p. 86, dans la liste des bâtiments de la flotte de guerre dont les noms ont été retrouvés sur les marbres.

(4) Hérodote, I, 16. Strabon, XIV, p. 646. Sur l'histoire de Smyrne, on consultera avec fruit l'étude de M. André Cherbuliez intitulée : *La ville de Smyrne et son orateur Aristide*, 2 parties, in-4, Genève, 1863 et 1865. La mort de l'auteur enlève malheureusement tout espoir de voir se terminer ce travail, pour lequel M. Cherbuliez amassait des matériaux depuis de longues années.

DÉCOUVERTE

D'UN

VICUS GAULOIS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

En 1869, des fouilles exécutées sur le col qui sépare les deux cimes du Donon, à l'emplacement d'une voie antique, mirent au jour un cône tronqué en forme de borne, portant cinq lignes d'assez belles capitales romaines devenues extrêmement frustes. Je visitai aussitôt la pierre, et donnai de l'inscription une lecture et une interprétation que le bibliothécaire de Strasbourg, M. Saum, approuva par lettre, au nom du comité des monuments historiques d'Alsace.



« D(eo) M(ercurio) — L(ucius) Vatini(us) Fel(ix) — miliaria a vic(o) — Sarav(o) L(eucis) duodecim c(ondi) j(ussit). — V(otum) S(olvit) L(ibenter). » Au dieu Mercure — Lucius Vatinius Félix a fait élever les (bornes) milliaires pour les 12 lieues (gauloises qui se comptent) de Sarrebourg (au Donon).

Le 9 août 1875, j'écrivis à l'honorable M. Léon Renier, qui, au congrès des sociétés savantes des départements, nous avait engagés à lui envoyer des inscriptions. Je lui adressais, avec mon essai de lecture et d'interprétation, un moulage bien complet que j'avais exécuté avec le plus grand soin, et dont je donne ici la photographie, tandis que je fais déposer l'original à Saint-Germain. Je priais le savant épigraphiste de vouloir bien soumettre mes données provisoires au contrôle de ses lumières, et utiliser le monument pour la carte des Gaules, s'il en valait la peine.

N'ayant reçu aucune réponse, je supposai que l'inscription n'avai aucune valeur, et ne songeai plus à m'en occuper. Toutefois un savant épigraphiste, M. Mowat, ayant attiré l'attention sur elle, d'abord à l'Académie des inscriptions, puis dans la *Revue archéologique* (n° d'avril dernier), je crois utile de présenter quelques nouvelles observations sur un monument qui n'a pas encore pu mettre les savants d'accord, et que le premier j'ai étudié et signalé. J'espère que M. Léon Renier et M. Mowat me sauront gré d'apporter quelques nouvelles données à une question que leurs vastes connaissances leur permettront sans doute de résoudre prochainement.

L'inscription est gravée, non sur une colonne ou un cône de marbre, mais sur un tronc de cône de grès vosgien; c'est une sorte de borne d'un mètre à peu près d'élévation, et l'inscription est placée à une hauteur convenable. Les caractères sont bien d'une venue et paraissent de la même main. Ceux de la dernière ligne *seulement* sont plus grands que les autres. Je ne pense pas que si M. Léon Renier, au lieu d'avoir connu uniquement le moulage que je lui ai envoyé, avait vu la borne elle-même, il eût supposé que le bloc pouvait avoir été scié et l'inscription transformée plusieurs fois.

Nous avons sous les yeux une inscription milliaire *votive*, la seule que j'aie rencontrée; ce n'est pas une raison de n'en pas admettre le double caractère. D'après mon interprétation de L XII par 12 lieues gauloises, un particulier élevant 12 bornes de grès vosgien, ce n'est plus qu'un fait très-naturel considéré en lui-même, indépendamment des usages généralement admis dans l'empire romain. D'ailleurs, ce n'est pas ici le seul monument d'un genre exceptionnel qu'on retrouve dans les Vosges, cette région qui a conservé sa physionomie propre et toute galoise. Au soummet du Donon lui-même, un puits, sans doute funéraire (car il est assez près d'un puits d'eau), a une forme absolument inconnue. La partie supérieure, taillée en entonnoir, se termine à la base par une ouverture en *croissant*, donnant accès dans la partie inférieure. Il n'est connu que de moi

et d'un ami discret, et ne sera fouillé que dans des conditions dont nous serons les seuls juges. Cette originalité des monuments vosgiens se montre encore dans le fait inusité que des tombes gallo-romaines, connues de moi, ont été exhumées près d'un temple, au sommet du Donon, fait dont il n'est point étonnant que M. Mowat n'ait pas eu connaissance.

Je pense, avec ce savant, que la dédicace à Mercure (quoique rien n'existe des lettres E et R du nom de ce dieu, lettres qui détruiraient la symétrie générale) doit être admise de préférence à une dédicace aux dieux mânes. En effet, non-seulement, comme le dit fort bien M. Mowat, le grand dieu du Donon paraît avoir été Mercure, qu'on y adorait dans un temple au moins ; mais le grand rôle du Mercure vosgien c'était la protection des chemins de la montagne. Il est donc tout naturel qu'un particulier, élevant au Donon des bornes milliaires, les ait dédiées au patron gaulois, légèrement romanisé, des chemins et du lieu. Il est tout aussi explicable que sur un point ayant conservé des traditions si gauloises, au bord d'une route qui a bien plutôt ce caractère que celui des voies romaines, une inscription porte la double mention du mille et de la lieue.

S'agit-il dans *Vico Saravo* de Sarreguemines, Sarrebruck ou Sarrebourg? Voilà le point principal à éclaircir. L'hypothèse de Sarreguemines me paraît inadmissible, la distance de cette localité au Donon n'étant, ni en milles ni en lieues, celle qu'on suppose portée sur le monument épigraphique. Ensuite, il ne reste aucune trace d'une route du Donon à Sarreguemines.

La distance de Sarrebruck au Donon serait à peu près conforme à la mention supposée exprimée en milles romains. Mais j'approuve M. Mowat, qui trouve bien improbable qu'un particulier eût élevé 62 colonnes milliaires à ses frais, en admettant même que ces colonnes supposées eussent été des bornes comme celle qui nous occupe. Puis, je ne verrai jamais par quelle évolution de linguistique *Vicus Saravus*, qui signifie Sarre-bourg, serait devenu Sarre-bruck (pont sur Sarre), au lieu que *Ponte Saravi*, qui a le sens de Sarre-bruck, serait devenu Sarre-bourg. Le contraire est conforme au sens littéral et à la logique. Enfin, j'ai suivi dans tout son parcours un ancien chemin qui mène du Donon à l'entrée du val de la Bruche. Il s'élève partout au-dessus de la vallée. Au Donon il se poursuit à peu près dans la même direction jusqu'à Sarrebourg, en traversant les Vosges du sud-est au nord-ouest. J'ai constaté, montre en main, qu'il mesure environ 8 lieues de poste, c'est-à-dire à peu près les 12

lieues gauloises de l'inscription entre ces deux dernières localités. C'est au bord de ce chemin qu'a été déterrée la borne. Il montre encore un certain nombre de tronçons pavés d'assez grandes dalles polygonales, côtoie plusieurs cavités semblables à des mardelles, passe au Haut-du-Bon-Dieu, puis à trois cents pas de l'emplacement d'un antique marché. Au centre de ce marché traditionnel s'élève encore une borne cylindrique dite *le Sac de pierre*, considérée jadis comme pierre de témoignage pour attester la loyauté des transactions entre les habitants de la Lorraine et de l'Alsace. De là, notre chemin longe le *Fauteuil de Saint-Quirin*, pierre sacrée à empreinte de fer à cheval dont j'ai parlé ailleurs(1). Puis, comme l'a fait remarquer M. Benoit, il se dirige vers « Barville et Hesse, anciens vicus gallo-romains ». Enfin, ce qui est important à constater, il se rend à Sarrebourg. Cette voie, qui a servi pendant des siècles aux échanges entre la Lorraine et l'Alsace, et notamment à l'exportation des produits verriers de la Lorraine, porte le nom de chemin des Allemands, des Romains, des Sarrasins. Pour se continuer de Sarrebourg à Sarrebruck, ce chemin eût décrit un angle droit, ce qui n'est pas admissible.

Un détail à noter, c'est que le nom de Vatin s'est conservé dans le pays jusqu'à nos jours : plusieurs familles le portent au pied du Donon et à Sélestat.

En résumé, notre inscription, borne milliaire votive qui me semble remonter au IIIe siècle de notre ère, me paraît nous apprendre que Sarrebourg était déjà un vicus assez important et portait le nom de *Vicus Saravus*. Il était relié au Donon par une route marquée de 12 lieues gauloises sur autant de bornes élevées par un Vatinius Félix. D'autres indications nous apprennent que cette voie se continuait jusque vers la plaine d'Alsace, qu'elle avait plutôt un caractère gaulois, religieux et commercial que romain et militaire.

En terminant, je tiens à dire que mon ami le docteur Bédel, de Schirmeck, a déterré l'inscription que j'ai le premier essayé de lire et d'interpréter : « il était à la peine; il est juste qu'il soit à l'honneur. »

Félix Voulot.

Paris, le 20 mai 1876.

(1) Voir *les Vosges avant l'histoire*, par Félix Voulot, pour le dessin, les explications mythologiques, etc.

ZEUS KERAUNOS

Dans le dernier numéro des *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, M. Foucart a fait connaître une inscription d'une haute antiquité trouvée sur le territoire de Mantinée et composée des deux mots Διὸς Κεραυνο(ῦ). Ces deux mots (M. Foucart le fait observer avec raison) sont d'un grand intérêt pour la connaissance des religions les plus anciennes de la Grèce : Zeus y est identifié avec la foudre, la personnalité divine n'est pas encore dégagée du phénomène physique.

Aucun monument littéraire n'aurait-il conservé le souvenir de l'antique Zeus Keraunos? L'inscription de Mantinée m'a rappelé quelques vers dont la tournure m'avait jusqu'ici semblé étrange et que cette découverte épigraphique peut servir à expliquer, si je ne m'abuse. On lit dans la *Théogonie* d'Hésiode (v. 886 et les suiv.) que Zeus s'incorpora Mètis, sa première épouse, de peur qu'elle ne donnât le jour à un fils qui ravirait le pouvoir à son père. La même fable est racontée dans un fragment épique que Chrysippe avait cité quelque part et que Galien (1) a emprunté au philosophe polygraphe. Il suffit d'en transcrire ces deux vers :

Συμμάρψας δ' ὅγε χερσὶν ἑὴν ἐγκάτθετο νηδὺν,
δείσας μὴ τέξῃ κρατερώτερον ἄλλο κεραυνοῦ.

Les mots « craignant qu'elle ne donnât le jour à quelque chose de plus fort (à un autre être, plus fort) que la foudre » m'avaient semblé tournés d'une manière obscure et étrange. Pindare et Eschyle, en rappelant une autre version de la même fable (Thétis y est mise à la place de Mètis), s'expriment plus clairement : ils parlent d'un fils muni d'une arme plus puissante que la foudre et le trident. Ὃς

(1) *De Hippocr. et Plat. dogm.*, III, 8 ; t. I, p. 273 de l'édition de Bâle.

κεραυνοῦ τε κρέσσον ἄλλο βέλος διώξει χερὶ τριόδοντός τ' ἀμαιμακέτου, dit Pindare (*Isthm.*, VII, 34). Et Eschyle (*Prom.*, 922) :

Ὃς δὴ κεραυνοῦ κρείσσον' εὑρήσει φλόγα
βροντῆς θ' ὑπερφέροντα καρτερὸν κτύπον κ. τ. λ.

Mais dans le vers du poëte théogonique,

δείσας μὴ τέξῃ κρατερώτερον ἄλλο κεραυνοῦ,

la comparaison ne porte pas sur les armes des deux êtres divins, mais sur ces êtres mêmes, confondus avec leurs armes. Je crois qu'il faut écrire Κεραυνοῦ par une majuscule et reconnaître ici, comme sur le monument arcadien, la mention du dieu-foudre.

Henri Weil.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

M. Jourdain communique en seconde lecture, pour M. Th. H. Martin absent, un mémoire intitulé : *Les hypothèses astronomiques et cosmogoniques de Xénophane.*

M. Maximin Deloche communique en première lecture un mémoire intitulé : *Des invasions gauloises en Italie au quatrième siècle avant J.-C.; de la position des Transalpins de Polybe.* M. Deloche combat l'opinion qui voit dans le récit de Tite-Live l'écho d'une tradition vague, une sorte de légende, inacceptable dans ses principaux détails. M. Deloche soutient que le XXXIVe chapitre du Ve livre des *Décades* doit être considéré comme un récit parfaitement historique, dont il faut accepter à la fois l'ensemble et les diverses parties. De cette discussion doit, pense-t-il, ressortir la preuve que le point de départ des premières invasions gauloises en Italie était bien le centre de la Gaule et non les vallées du haut Danube ou les Alpes septentrionales. Nous donnerons dans le prochain numéro de la *Revue* une analyse succincte de la première partie de ce mémoire.

M. Michel Bréal communique des observations sur une inscription volsque des plus curieuses. Il y est fait allusion à l'usage longtemps conservé dans les cérémonies religieuses de purifier le fer avant de s'en servir : *Ferrum purum esto*, ainsi que traduit M. Bréal. Cette inscription, trouvée à Velletri en 1774, a déjà donné lieu à plusieurs interprétations; celle de M. Bréal semble ajouter beaucoup à ce qui avait été fait jusqu'ici. La *Revue* publiera bientôt *in extenso* cette note, qui est de nature à intéresser particulièrement nos lecteurs.

M. de Saulcy dépose sur le bureau un mémoire de M. Robiou où l'auteur s'applique à démontrer l'existence, chez les Égyptiens, d'une année vague de 360 jours. Ce mémoire, que M. Robiou envoie pour prendre date, sera lu ultérieurement.

M. Gerspach est admis à entretenir l'Académie de quelques résultats de la mission qu'il a eue en Italie à l'effet de recueillir des éléments d'information pour l'établissement d'un atelier de mosaïques à la manufacture de Sèvres. Un des meilleurs moyens d'éducation pour nos artistes serait de mettre sous leurs yeux des mosaïques de diverses époques. M. Gerspach pense que l'on peut arriver à ce résultat très-facilement à l'aide d'estampages obtenus par un procédé déjà employé par M. Clarke. Plusieurs spécimens de ces estampages coloriés sont mis sous les yeux de l'Académie.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous extrayons d'une lettre récente de M. l'abbé Accard, supérieur du collége d'Ecouis, publiée par le *Journal des Andelys*, des détails curieux sur la découverte faite à Ecouis d'une certaine quantité de monnaies anciennes :

« Le vase qui les contenait se trouvait à peine enfoui de 30 centimètres sous le sol, immédiatement au-dessous de la couche de terre de bruyère, dans l'argile mêlée de silex qui constitue le coteau du Fay et qui paraît n'avoir jamais été remuée par la main de l'homme en cet endroit.

« A 100 mètres environ en se rapprochant d'Ecouis se trouve une enceinte circulaire entourée de fossés qui a souvent exercé la sagacité des archéologues.

« Quelques-uns ont cru y voir les traces d'un campement romain, et la découverte de ces jours derniers semblerait confirmer cette opinion. Cette quantité énorme de 100 kilog. de monnaie enterrée dans un seul vase ferait croire, en effet, qu'il ne s'agit point du trésor d'un particulier, mais plutôt d'une caisse publique, celle d'une légion ou d'une cohorte, par exemple, qui, surprise dans son campement, aurait enterré son trésor pour le soustraire à l'ennemi.

« Du reste, tous les types de ces monnaies qui nous ont passé sous les yeux appartiennent à la période d'anarchie militaire qui s'étend de 235 à 268. Les effigies les plus répétées sont celles de Gordien, Philippe l'Arabe, Décius, Gallius, Volusien, Valérien, Gallien, Victorin, Postumus (il y en a une quantité considérable de cet usurpateur). Les figures sont très-bien dessinées, et pour la plupart parfaitement conservées.

« Cependant, on peut remarquer que ces monnaies n'ont pas la finesse de celles frappées à Rome. Tous ces empereurs éphémères, portés au trône par leurs soldats et bientôt renversés ou assassinés, n'avaient sans doute pas le temps de perfectionner l'outillage de leurs monnaies.

« La plupart de ces pièces sont en bronze, un quart environ paraît composé d'un alliage d'argent, cuivre et étain ; ces dernières sont demeurées plus intactes que celles en bronze. Le revers porte généralement la figure ou l'emblème d'une divinité avec une inscription. Ainsi nous trou-

vons les titres suivants : *Jovi conservatori*, *Mars Victor*, *Concordia*, *Fortuna*, *Virtus Augusti*, *Salus Augusti*, etc.

« Le vase qui contenait ces monnaies a été brisé. Il était en terre cuite, de forme évasée, sans ornements; les anses seules sont cannelées. Une tuile recouvrait l'ouverture. »

—— Le *Journal de Rouen* signale une intéressante découverte qui vient d'être faite dans le terrain municipal situé rue du Thuit-Anger, à Elbeuf, où de profondes tranchées sont ouvertes pour des travaux de canalisation.

A une profondeur de 3 mètres, dans un sol argileux, ont été trouvées plusieurs amphores et cruches en terre rouge, grise ou couleur ardoise, d'une contenance variant de un à deux litres environ.

Ces urnes renfermaient pour la plupart des os calcinés et d'autres détritus auxquels il est fort difficile d'assigner un nom.

Une boule parfaitement conservée, en pâte de verre bleu vert-de-gris, percée d'outre en outre à son axe, et ornée de nervures extérieures, a été retirée de l'une de ces urnes.

Il ressort de ces découvertes qu'il y a eu, à une époque très-reculée, remontant environ à 1,800 ans, un cimetière gallo-romain dans le clos appartenant à la ville d'Elbeuf.

Déjà, vers 1822, M. Join-Lambert, propriétaire de ce terrain, avait trouvé vers le même endroit des fibules en cuivre doré, une douzaine de petites lampes, des fioles, des vases en terre, etc.

—— Les journaux de Lyon annoncent que les terrassiers qui creusent un égout tout autour de la place des Célestins viennent de mettre au jour, au milieu de la chaussée méridionale, à deux mètres environ au-dessous du sol actuel et un peu à l'est de l'axe de la rue de Pazzi, un intéressant fragment de mosaïque romaine.

C'est l'un des angles d'une bordure encadrant un dallage en carreaux de calcaire noir, plus ou moins effrités par le temps. La mosaïque elle-même paraît très-bien conservée; elle représente une large grecque noire sur fond blanc, entourée d'une espèce de torsade à trois teintes, noire, blanche et rouge; le dessin en est d'une grande beauté ornementale.

Le lendemain de cette découverte, la pioche des terrassiers a mis au jour un second fragment de la mosaïque.

Ces deux débris ont été enlevés et déposés en lieu sûr.

Auprès d'eux, sous la chaussée orientale de la place, les fouilles sont tombées sur un petit caveau, moyen-âge sans doute, de deux mètres environ de hauteur, autant de longueur et moitié en largeur.

Il a dû être éventré et va disparaître complétement.

On peut supposer, en raison de la proximité de la Saône, que ce dallage formait le parquet d'une salle de bains. (*Temps* du 10 juillet.)

—— L'abbé E...., membre de la Société polymathique du Morbihan, envoie au *Journal du Morbihan* les détails suivants sur une nouvelle décou-

verte d'instruments de bronze qui vient d'être faite à Guidel. Le long de la route du Fort-Bloqué et à trois cents mètres environ du village de Kerhar, s'étend un bois taillis dont on défonce une partie. En arrachant un vieux tronc d'arbre, le 8 juin, les ouvriers ont trouvé, sous ses racines et à une profondeur de 0m,40, une cavité, de forme presque circulaire, creusée dans le sol. Sans aucune trace de poteries ni d'ossements, cette cavité renfermait un grand nombre d'objets de bronze enfouis pêle-mêle. En voici la liste :

Trois pointes de lances, à douilles, longues de 0m,15, 0m,13 et 0m,12. La plus grande est bien conservée; la douille en garde encore de petites plaques de métal destinées à consolider la hampe. La seconde est en bon état, sauf une légère cassure à la pointe. La dernière est plus détériorée.

Un fragment de pointe de lance, à douille aplatie.

Trois fragments de pointes de flèche ou de javelot, l'un à douille.

Une hache, longue de plus de 0m,11, à ailerons et à anse.

Une petite hache, à tige, longue de 0m,03 environ.

Plusieurs débris de haches ou d'instruments similaires.

Cinq fragments d'une épée, à deux rainures sur chaque face.

Quelques morceaux d'un petit poignard.

Six anneaux figurant des bagues; les uns complétement fermés, les autres composés d'une tige à extrémités rapprochées.

Un tout petit anneau, formé d'une mince tige enroulée sur elle même.

Un nombre considérable de fragments d'anneaux d'un grand développement, provenant peut-être de bracelets; les uns formés d'une tige cylindrique unie, d'autres d'une tige ornée de spires ou de torsades, quelques-uns à surface intérieure plate et à dos annelé.

Trois objets qui doivent être des épingles à cheveux. Les pointes sont brisées. Longueur, 0m,045, 0m,040, 0m,038. Les têtes sont plates et suivies, sur deux des pièces, d'un petit renflement, et sur l'autre, de deux renflements un peu espacés et séparés par une gorge.

Vingt petits grains, percés d'un trou cylindrique d'un diamètre moyen de 0m,006; ces objets proviennent d'un collier ou d'un bracelet. Dans un de ces annelets est encore engagé un fragment de tige à courbure sensible. Un des grains est brisé.

Un lourd morceau d'une sorte de disque semblable à l'objet trouvé à Kergal, mais bien moins considérable. Un trou triangulaire est enfoncé dans la masse et rappelle peut-être le manche placé perpendiculairement à la surface.

Des fragments de vases, ornés de moulures régulières; quelques-uns d'une grande épaisseur.

Une grande plaque mince, repliée sur elle-même, provenant, suivant toute apparence, d'un vase de forte dimension.

Une quantité considérable d'objets conservés ou de débris de forme cylindrique ou conique, ou à calotte hémisphérique, ou portant des cercles concentriques en relief; d'autres pièces dont la description est rendue

impossible par l'état fragmentaire où elles sont réduites ou par l'étrange disposition de leurs parties.

—— M. Épaminondas Stamatiadis a publié un Annuaire de la principauté de Samos pour l'année 1876. C'est un travail très-soigneusement fait et dont quelques parties peuvent avoir de l'intérêt pour les lecteurs de la *Revue*. Dans le chapitre sur l'instruction publique, je relève les renseignements suivants : Sur une population de 35,000 âmes, 3,062 élèves (2,290 garçons et 772 filles) fréquentent les écoles de village ou les écoles helléniques; celles-ci sont au nombre de quarante-cinq, tenues par 62 maîtres et 6 maîtresses. L'instruction supérieure est donnée dans un établissement appelé le gymnase de Pythagore; en 1875, il y avait 6 professeurs et 62 élèves. La dépense de l'État s'élevait à 65,000 francs environ, c'est-à-dire au dixième à peu près du budget total.

A cet Annuaire, M. Stamatiadis a eu l'excellente idée de joindre le texte de quelques inscriptions inédites récemment découvertes. L'une d'elles, malheureusement brisée, contenait des détails intéressants sur les embellissements qu'un citoyen de Samos avait faits à l'édifice dans lequel siégeaient les agoranomes. Nous désirons que M. Stamatiadis puisse faire parvenir à la *Revue* un estampage de ce monument. Outre quelques inscriptions funéraires, on a trouvé à Tigani quelques textes plus importants. Deux dédicaces, l'une à Sérapis et Isis : Σαράπιδι, Ἴσιδι Ἑστίεια Θεοχρήστου εὐχήν; l'autre à Dionysos Δάλλιος, qui est peut-être une orthographe locale pour Δάλιος = Δήλιος : Δαλλίῳ Διονύσῳ Ἀνθέστιος. Le commencement d'un décret relatif à des cérémonies en l'honneur d'Isis.

Ἀγαθῇ τύχῃ. Ἐπὶ δημη-
ουργῶν Μαρσίου καὶ Μνη-
συμβρότου, ἔδοξε τῇ βου-
λῇ καὶ τῷ δήμῳ, Φώκυλος
εἶπεν · ὑπὲρ ὧν ὁ ἱερεὺς
τῆς Ἴσιος ἔθετο τὴν ἱκε-
τηρίαν ἐν τῇ βουλῇ καὶ
ἐγνώσθη ἔννομος εἶναι,
ἀξιῶν τῇ θεῷ καθότι καὶ
πρότερον φέρρειν, δεδό-
χθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή-
μῳ τὸν ἱερέα τῆς Ἴσιος
.... τῇ θεῷ καὶ ....

M. Stamatiadis fait remarquer qu'il a reproduit l'inscription telle qu'elle est gravée, avec ses fautes.

L'auteur mentionne aussi la découverte de deux statues très-mutilées, trouvées dans une vigne à soixante pas de la colonne conservée du temple

de Héra; au même endroit on a reconnu les traces d'une route qui se dirigeait à l'est vers l'ancienne ville et qu'il suppose être la voie Sacrée. Une fouille faite en cet endroit amènerait évidemment des découvertes intéressantes; nous espérons que l'année prochaine M. Stamatiadis pourra encore ajouter à son Annuaire des renseignements épigraphiques et archéologiques. P. F.

—— Une *Société pour la conservation des monuments de l'art chrétien existants à Pavie* vient de se former dans cette dernière ville. Elle a été déclarée d'utilité publique par un décret royal en date du 11 avril 1875, et les règlements en ont été approuvés. La Société publiera un Bulletin qui contiendra, outre les noms de ses membres, la liste des monuments qu'elle prendra sous sa protection spéciale, et l'indication des travaux de consolidation et de restauration qui s'exécuteront par ses soins, et à ses frais. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette utile initiative.

—— Les fouilles d'Olympie, 6e rapport (traduit du journal officiel prussien) :

« Les lettres de nos compatriotes depuis la fin de mars jusqu'au 21 avril témoignent de l'heureuse continuation des travaux et du bon état de santé de notre colonie archéologique à Drouva. On a retrouvé sur divers points au sud-est du temple l'ancien mur qui entourait le bois sacré, le mur de l'Altis, dont la découverte est importante pour la topographie de tout l'ensemble. A quatre ou cinq mètres en avant du mur on a trouvé une rangée de piédestaux, dont dix-huit se dressent encore en place, tandis que les autres ont été renversés; la plupart sont rectangulaires, deux seulement sont de forme ronde. Plus près de cette muraille se sont trouvés des fragments de piédestaux plus anciens et plus grands, qui semblent avoir été destinés à supporter des quadriges de bronze. On espère, en dégageant tous ces piédestaux, trouver une riche moisson d'inscriptions. En fait de sculptures on a trouvé les fragments d'une statue impériale, de nouveaux fragments de chevaux du fronton oriental, et, parmi la quantité de débris de bronze doré qui couvrent le sol, quelques morceaux importants de plus grande dimension, qui appartiennent à des guerriers, à des chevaux et à des trépieds.

On est en train maintenant de dégager le sol antique sur le côté méridional du temple, où gisent l'un à côté de l'autre les puissants fûts de colonne, tels qu'ils ont été renversés par le tremblement de terre. A l'angle sud-ouest du temple, du soubassement de cet édifice part un mur large d'environ quatre mètres, qui se laisse suivre jusqu'à seize mètres vers le sud. Cette muraille, comme la muraille franque à Athènes, est composée d'une quantité innombrable de fragments d'architecture, par bonheur rapprochés sans mortier, de sorte que la démolition graduelle de cette muraille promet de riches résultats pour l'histoire des édifices d'Olympie.

Depuis l'arrivée de MM. Adler et Hirschfeld à Olympie (8 avril), une nouvelle tâche a été imposée aux ouvriers, le nettoyage du sol antique

du temple; on veut y retrouver, si c'est possible, les traces des anciennes dispositions intérieures. Un dégagement complet n'est plus possible pour ce printemps; on a pourtant déjà retrouvé les restes du mur de la cella, ainsi que la partie inférieure des colonnes qui se dressaient dans la cella. Le dallage antique en marbre est aussi conservé. Ses dispositions font espérer de précieux renseignements sur les anciennes divisions intérieures de l'aire du temple et la manière dont cet espace avait été employé. On est occupé en ce moment à dégager complétement le pronaos et à enlever les amas de décombres qui couvrent encore toute la partie méridionale de la cella.

Ces travaux étaient poursuivis chaque jour par 80 hommes, seulement en vue d'arriver à une détermination scientifique des dispositions du temple. On n'espérait point de ce côté de nouvelles découvertes. On n'en a éprouvé que plus de joie quand, le 19 avril, dans le travail que l'on faisait pour dégager le pronaos, à $0^m,60$ au-dessous de la surface, on trouva une métope, posée dans le bon sens, de manière que ce qui frappa d'abord la vue ce fut une tête de jeune fille. En deux jours on acheva de débarrasser la plaque, et l'on eut alors sous les yeux un morceau de premier ordre. C'est une plaque de marbre haute de $1^m,60$, large de $1^m,51$, sans rebord supérieur, et avec un rebord inférieur très-bas. A gauche, une jeune fille debout, dans une attitude majestueuse, vêtue d'une longue robe; son bras droit tombe le long du corps et la main est ouverte. La tête est tournée vers la droite; les cheveux ondulés sont couverts d'une sorte de coiffe; le bras gauche est levé. Devant elle, un homme qui lui tourne le dos; il est tout entier de profil et porte un fardeau; la tête barbue est légèrement inclinée en avant, de manière que l'artiste a pu adroitement la faire voir entre les deux bras levés. En face de ce personnage est Hercule, qui étend en avant le bras droit; il tient trois pommes dans la main; le bras gauche est brisé. Tout le reste est parfaitement conservé, particulièrement la tête du dieu avec sa barbe en pointe, les boucles de sa chevelure et le bandeau qui les serre sur le front. Les morceaux qui manquaient en bas, à droite, ont été déjà retrouvés en grande partie. Le monument, par le sujet et par le style, est d'une valeur inappréciable. La figure du milieu ne peut être qu'Atlas, de qui l'on avait cru reconnaître la tête parmi les fragments apportés d'Olympie à Paris.

A cause du travail entrepris pour dégager l'intérieur du temple, les fouilles ont marché plus lentement en dehors de l'aire qu'occupait l'édifice. Ajoutez à cela que les Tsaconiens sont retournés chez eux pour la fête de Pâques et que le nombre des bras a été ainsi réduit d'un tiers. La confection des photographies, qui ont été faites par M. Romaïdis, de Patras, et qui paraissent devoir être très-bien réussies (on est occupé à les tirer à Patras), a employé aussi bien des heures d'ouvrier; il a fallu tirer les monuments des magasins et les y reporter. L'établissement des moules en plâtre par MM. Martinelli et Borghini a été aussi un travail long et pénible. Tous les morceaux importants sont maintenant moulés et prêts à être

emballés; il faudra pour le transport se servir du courant de l'Alphée, car la route carrossable n'est pas encore terminée, non plus que le pont du Cladéos, où doit aboutir la route de Pyrgos à Olympie. Le docteur Hirschfeld veillera sur l'emballage et le transport. En cherchant à rapprocher les morceaux qui se tenaient jadis, on a reconnu que la partie inférieure d'une figure virile agenouillée se rattachait au torse trouvé le 15 décembre; on a ainsi restitué à peu près entièrement une figure complète du fronton oriental, la figure d'un conducteur de char, qui appartient au côté gauche du fronton. Un morceau d'aile s'est fait reconnaître comme appartenant à la Victoire; il se rapporte très-bien au côté gauche de la statue. En fait d'inscriptions, ce qui en a été retrouvé dans les derniers temps se rapporte surtout à l'époque romaine; ainsi il y a trois inscriptions de Mummius.

On pense pouvoir continuer les travaux jusqu'à la fin de mai. L'emplacement d'Olympie, désert depuis des siècles est redevenu depuis ce printemps un endroit fréquenté; pendant la fête de Pâques on y a compté chaque jour de 400 à 500 étrangers. »

—— La Société centrale des Architectes vient de faire paraître à la libraire Ducher et C[e] le premier volume de ses *Annales*, publication destinée à reproduire surtout les conférences faites dans les sessions du Congrès des architectes français tenues depuis 1873 sous les auspices de la Société.

L'archéologie tient une place importante dans ce volume, où elle est représentée par les mémoires suivants :

1° Un résumé de deux conférences de M. César Daly sur les *rapports qui existent entre l'archéologie monumentale et l'architecture contemporaine*;

2° Une étude illustrée de planches et consacrée par M. Ruprich-Robert à rappeler *les arènes de l'antique Lutèce* et la part prise par la Société centrale dans les fouilles de cet édifice;

3° Une conférence de M. G. Davioud sur *la forme des salles de spectacle destinées au théâtre parlé et au théâtre chanté*, conférence accompagnée de nombreux plans des salles de spectacle de France et d'Italie, depuis la salle de l'hôtel de Bourgogne, sous Louis XIII, jusqu'au plan de la Scala à Milan;

4° Des recherches faites par M. Charles Lucas sur *l'architecte romain Caius Mutius et sur les temples de l'Honneur et de la Vertu à Rome*;

5° Enfin *une biographie de l'architecte Chalgrin*, présentée par M Eugène Millet, à propos d'un autographe relatif aux frais d'un modèle de l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris.

Les second et troisième volumes, actuellement sous presse, renfermeront, entre autres travaux archéologiques, des études de MM. Charles Lucas, Albert Lebègue, Isabelle, Fléchey et Viala de Sorbier sur l'*architecture au temps d'Homère*, l'*acropole d'Athènes et Délos*, les *églises circulaires d'Angleterre*, et des *mosaïques de l'époque romaine* trouvées en France et en Algérie.

— L'*Ephimeris* du 10 juin 1876 contient les renseignements suivants : « Dans une fouille faite au-dessous de l'angle sud-ouest du Parthénon, deux petits murs parallèles ont été découverts; ils contenaient deux pierres avec inscriptions. Sur l'une on lit les lettres ΠΙΩΙ, probablement la fin du mot Ἀσκλη]πίωι. L'autre a conservé une grande partie d'un bas-relief qui représente deux hommes dont l'un est debout et tend la main vers l'autre, qui est assis, à demi renversé sur un lit. On y distingue le mot ΑΣΚΛΗΠΙΩΙ; il n'y a d'endommagé que le jambage gauche de l'A. En haut sur la corniche, on lit ΗΠΙΟ...ΜΑΧΑΩΝ. Cette découverte a un intérêt réel pour les archéologues; elle servira sans doute à déterminer l'emplacement de l'Ἀσκληπίειον. »

— Nous reproduisons le programme de la quarante-troisième session du Congrès archéologique de France, qui nous a été envoyé par les secrétaires de la Société.

Société française d'archéologie. — Congrès archéologique de France (histoire, archéologie monumentale, épigraphie, numismatique, philologie, etc.) : quarante-troisième session, 1876, Arles.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, tiendra cette année sa quarante-troisième session à Arles (Bouches-du-Rhône). Cette session s'ouvrira le lundi 25 septembre, à trois heures précises, dans la grande salle de l'hôtel de ville, et sera close le dimanche 1er octobre, à cinq heures du soir.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien prendre part aux travaux du Congrès, et nous venons vous prier de nous honorer de votre adhésion.

Chaque souscripteur reçoit un volume renfermant le compte rendu des séances, et participe aux excursions faites en commun, soit dans la ville, soit dans les environs.

Les noms des souscripteurs sont imprimés en tête du volume.

La souscription est de 10 francs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Les membres du bureau de la Société française d'archéologie et du Congrès :

Léon PALUSTRE, directeur, etc.

Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. Huart, conservateur du Musée, trésorier du congrès, à Arles.

Les lettres et envois divers doivent porter seulement la suscription suivante : *A MM. les Secrétaires généraux du Congrès archéologique, à Arles (Bouches-du-Rhône).*

PROGRAMME.

1. Des études préhistoriques en Provence. A quelle époque et à quelles populations attribuer les allées couvertes souterraines des environs d'Arles? (Montagne de Cordes, le Chastellet, etc.)

2. Rechercher l'origine des *Salyes* ou *Saluvii*. Étaient-ils Gaulois ou Ligures?

3. Examiner le texte de César (*de Bello civili*, I, 35) où il est dit : « *Bello victas Gallias* ». Ne faudrait-il pas lire plutôt : *Bello victos Salyas?*

4. Étudier la route commerciale suivie par les Phéniciens sur l'ancien sol de la Gaule narbonnaise. En retrouve-t-on la trace dans la vallée du Bas-Rhône?

5. Les anciens vases peints retrouvés dans la contrée ont-ils été fabriqués dans la Gaule ou sont-ils dus à l'importation?

6. De la topographie générale des environs d'Arles à l'arrivée de Marius. Quelle était l'étendue des terrains couverts d'eau? Préciser leur emplacement.

7. Rechercher si les fondations situées à l'entrée du Galéjon et connues, l'une sous le nom de *Castillat*, l'autre, d'après les anciennes cartes, sous ceux de *Dor*, *Odor* et *Roc de Dor*, ne seraient pas celles des deux tours bâties par les Marseillais à l'entrée des *Fossæ Marianæ* au témoignage de Strabon.

8. Étudier les ruines romaines qui se trouvent entre Bouc et les étangs de Lavalduc, d'Engrenier et de l'Estomac, notamment près du plan d'Aren.

9. Quelle est l'opinion la plus probable sur l'emplacement du camp de Marius?

10. Les dernières découvertes faites à Arles permettent-elles de dresser un plan de la ville à l'époque romaine? Quelle était, sous Constantin, l'importance d'Arles sur les deux rives du Rhône?

11. Examiner l'opinion de M. Aurès sur les deux ports d'Arles, l'un situé sur le Rhône et l'autre sur les *Fossæ Marianæ*.

12. Quelle est la direction des anciens aqueducs d'Arles? Quels sont les vestiges qui en restent? Quelles particularités présentent-ils?

13. Indiquer la direction précise des tuyaux en plomb qui traversaient le Rhône entre Arles et le faubourg de Trinquetaille. Rechercher la date précise de leur établissement.

14. Faire connaître les voies romaines qui traversaient l'arrondissement d'Arles.

15. Étude du théâtre et de l'amphithéâtre d'Arles. Rechercher les monuments de sculpture qui décoraient le premier de ces édifices.

16. Où était placé le cirque dont l'existence est révélée par l'obélisque de la place de l'Hôtel-de-Ville et par les bas-reliefs du musée?

17. Dresser un plan complet du palais de la Trouille en explorant les maisons voisines de la partie qui existe encore sur les bords du Rhône.

18. A quelle époque doit-on rapporter les caves voûtées en arête qui existent sous l'hôtel du Nord, à Arles? Ont-elles remplacé les constructions du Forum, comme on le croit généralement?

19. Combien y avait-il de temples à Arles? En retrouve-t-on des traces dans les édifices actuels?

20. Des différents systèmes de sépulture en usage dans le pays durant l'antiquité.

21. Compléter les recueils déjà connus des inscriptions romaines d'Arles d'après les découvertes récentes.

22. Étudier, d'après les inscriptions, les différentes corporations dont le siége se trouvait sur le territoire d'Arles, telles que celles des *nautæ Druentici*, *navicularii marini*, *utricularii*, *fabri tignarii*, *centonarii*, etc.

23. Étudier les magistratures municipales qui sont mentionnées le plus souvent dans les inscriptions d'Arles, telles que celles des *questores*, *ædiles*, *ædiles munerarii*, *duumviri*, *duumviri juri dicundo*, *quinquennales*, etc.

24. Quels nouveaux documents les inscriptions chrétiennes récemment découvertes offrent-elles sur les origines de l'Église d'Arles?

25. Indiquer la provenance des différents sarcophages qui existent soit au musée, soit ailleurs. Faire connaître les divers déplacements qu'ils ont subis. Étudier la nature des marbres employés et en déterminer le lieu d'extraction.

26. Iconographie des sarcophages chrétiens.

27. Faire l'historique des transformations subies par le cimetière des Aliscamps.

28. Étudier les antiquités des Baux. Savoir à quoi se rattachent les deux stèles qu'on y trouve.

29. Faire connaître le temple de Vernègues. A qui était-il dédié et quelle est l'époque de sa construction?

30. Étudier les monuments de l'antique Glanum. Préciser la date de construction du Mausolée.

31. Connaît-on d'autres monnaies autonomes que celles de Glanum avant l'arrivée des Romains? A quelle époque a été fondé l'atelier monétaire d'Arles? Faire connaître les types qui en sont sortis et constater les découvertes nouvelles.

32. Quelles sont les églises les plus anciennes de l'arrondissement d'Arles? En existe-t-il d'antérieures à l'an mil?

33. Étudier les principaux édifices religieux de la contrée.

34. Iconographie du portail et du cloître de Saint-Trophime.

35. Inventaire descriptif et critique du mobilier des églises (autels, retables, tableaux, vitraux, statues, cloches, stalles, etc.).

36. Inventaire descriptif et critique des trésors d'églises, particulièrement ceux de l'ancienne cathédrale de Saint-Trophime et de Notre-Dame de la Major.

37. Faire connaître les anciennes abbayes de l'arrondissement d'Arles, Montmajour Saint-Césaire, Saint-Michel de Frigolet, etc.

38. Etude de l'architecture militaire de la contrée. Décrire le château de Tarascon.

38 *bis*. Retrouve-t-on des carrelages émaillés ou vernissés dans les églises ou châteaux du sud-est de la France?

39. De l'architecture civile et domestique. Anciennes habitations. Leurs constructeurs et principaux possesseurs.

40. Relever les chartes imprimées ou inédites relatives à la maison des Baux.

41. Histoire des anciennes rues d'Arles.

42. Décrire les sceaux des anciens rois d'Arles, des archevêques et des abbés. Méreaux capitulaires, jetons municipaux.

43. Des monnaies en usage au moyen âge jusqu'à la réunion d'Arles à la France sous Louis XI.

44. Etudier les anciens poids et mesures du pays d'Arles, et les rattacher aux divers systèmes usités dans les autres provinces du midi de la France.

45. Donner le recueil des inscriptions du moyen âge, soit en langue latine, soit en langue provençale.

46. Existe-t-il des documents d'une langue parlée ou dialecte au-dessous de la langue romane officielle ?

47. Etudier les sources auxquelles on peut rattacher les diverses dénominations du territoire d'Arles.

48. Rétablir l'orthographe des noms terminés en *argue*. Etudier les opinions émises par MM. Germer-Durand et Quicherat.

49. Etude du dialecte provençal du Rhône au point de vue philologique et géographique. Son histoire littéraire.

50. Proverbes et chants populaires. Donner les versions provençales des contes et des légendes répandus dans la contrée.

51. Pourrait on citer quelques documents qui corroborent la tradition relative à l'existence des cours d'amour en Provence et particulièrement à celle de Romanil ?

52. Faire une étude, soit d'ensemble, soit de détail, sur les troubadours de la contrée. Donner l'œuvre de l'un d'eux.

53. Rechercher les origines et suivre le développement de l'institution du notariat dans le municipe d'Arles. Indiquer l'avantage qu'il serait possible de retirer au point de vue historique de l'étude des registres des anciens notaires.

54. Des institutions financières et judiciaires au moyen âge. Faire l'étude des tribunaux criminels du pays d'Arles.

55. Y a-t-il dans la contrée des *livres de raison?* En produire des originaux ou des extraits.

56. Faire connaître les mœurs et usages particuliers à la contrée.

57. Etude sur les limites géographiques et les variations de la coiffure arlésienne.

58. Des mesures à prendre pour la conservation des objets d'art. Faire connaître ceux dont se sont enrichis certains musées ou collections particulières (Paris, Lyon, Marseille, Avignon, etc.).

59. Donner la biographie des plus célèbres antiquaires nés dans l'arrondissement d'Arles, tels que : F. Porchier, F. Rebattu, Antoine Agard,

Lenthelme de Romieu, Albert d'Augière, Claude Perrin, Anibert, Bonnemant, de Noble-Lalauzière, Pierre et Didier Véran, etc.

60. Faire connaître le mouvement des études archéologiques, depuis ces dernières années, dans les Bouches-du-Rhône.

Des excursions seront faites : le 27 septembre, à la grotte de Cordes; le 28, à Saint-Remi et aux Baux; le 30, à Montmajour.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, juin 1876 2 feuilles.

Séances du 31 mars et des 7 et 21 avril. On y remarquera d'intéressantes observations de M. Helbig sur la chronologie des objets, trouvés en Occident (Étrurie, Latium, Sardaigne), dont le style offre un mélange des styles assyrien et égyptien. Il les rapporte, en moyenne, d'après divers indices assez significatifs, au septième et au sixième siècle avant notre ère. — Fouilles de Palestrine, par W. Helbig. On a trouvé dans une tombe un grand nombre d'objets intéressants, une plaque d'or, des vases d'argent et de bronze qui rappellent certains monuments provenant soit de l'île de Chypre, soit de Cæré.

G. Mantovani, *Lettre de Sermide*. A. Mau, *dépôt de Rignano*, près Civita-Castellani (96 pièces romaines, monnaies des familles romaines). G. Henzen, *Inscription du forum romain*, où figure le nom de Turranius Grazianus, préfet de la ville en 290 ap. J.-C. A. Kluegmann, *Observations sur la manière de représenter les Centaures.*

—— *Revue Celtique*, vol. III, n° 1. Sommaire du numéro :

I. *L'orographie de la Gaule à l'époque romaine*, par M. Ern. Desjardins, membre de l'Institut. II. *On the Celtic Comparisons* in Bopp's Comparative Grammar, by Whitley Stokes. III. *Le celtique et l'ombrien*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut. IV. *Le dialecte vannetais de Sarzeau*, par M. Émile Ernaul, professeur à l'école Saint-Charles, à Saint-Brieuc. V. *Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne* (7e série, les Mois), recueillis et traduits par M. L.-F. Sauvé. — Mélanges : *Cornica*, by Whitley Stokes.—*Corrigenda et Addenda*, by John Rhys.—Bibliographie : Ouvrages de MM. O'Curry; Beauvois; Lord Dunraven and miss Stokes; J. Graves; Hennessy and Kelly; the Gaelic Society of Inverness; Stephens; G. Perrot; Becker; Bulliot et de Fontenay; Le Men; Mannhard; Brueyre; Rambaud; Kerslake; Thuriet. — Revue des périodiques. — Chronique : M. Renan sur Tréguier; M. Whitley Stokes et l'Académie d'Irlande; M. Eugène Müntz sur l'origine de l'entre-lacs irlandais; Projet de recueil sur la Numismatique gauloise; Cours de philologie celtique dans les Universités allemandes; la chaire de philologie galloise à l'Université d'Aberystwyth; la philologie celtique à Oxford; et à Édimbourg; les revenants et les gendarmes à Lanmeur, un académicien français sur l'île de Man; un projet de revue de mythologie française; la Bibliographie de la Gaule de M. Ruelle. — Nécrologie : MM. Evander W. Evans; O'Beirne Crowe; Ebel; Lister; Adolphe Pictet; Brash; Sir William Wilde. — *Supplément* : Dosparth byrr

or y rhan gyntaf i ramadey cymraer [gan Gruffydd Roberts, 1567], a facsimile reprint.

—— L'*Allgemeine Zeitung* annonce que les explorations entreprises en Asie par le docteur Andreas pour le compte de l'Académie royale de Berlin ont déjà donné des résultats. Un monticule ayant été fouillé de fond en comble, à Zalzabad, à six ou sept milles de Bushehr, on en a retiré des briques appartenant à la branche susienne ou achaemœnienne. La découverte du docteur Andreas est d'un grand prix au point de vue scientifique, car le nombre des monuments de cette époque retrouvés jusqu'à ce jour est très-limité.

—— A M. Perrot, membre de l'Institut, l'un des directeurs de la *Revue archéologique* :

Monsieur et cher confrère,

Dans le très-intéressant article consacré, en mai dernier, par M. Louis Lefort, à l'étude du cimetière chrétien de Julia Concordia, se trouve l'inscription suivante :

FL SAVME BIARCO DE NVMERO EOVIVM BRACCHIATORVM
ARCAM ILLI EMERVNT FRAEER VIAX. ET EVINGVS SEMTORALA
GILDVS BIARCVS SI QVIS IIIAM APERIRE VOLVERIT DABIT FISCO AVRI
LIBRAM VNAM.

M. Dario Bertolini, à qui nous devons nos remerciements pour avoir fait connaître et pour avoir expliqué la série des inscriptions de ce cimetière, et avec lui M. Louis Lefort hésitent devant le mot de la première ligne : EOVIVM, et proposent des lectures qui ne les satisfont pas complétement (1). Puisqu'ils laissent, avec toute modestie, le champ libre à l'interprétation, je me permettrai de leur soumettre, en même temps qu'à vous, une conjecture suggérée par les documents antiques, en ce qui touche le corps des *Brachiati*.

Il est presque superflu de rappeler que parfois, dans les inscriptions, la lettre Q est dépourvue de son appendice inférieur et affecte ainsi la forme d'un O; les exemples ne font pas défaut pour établir l'existence de cette particularité (2). Cela posé, j'incline à reconnaître le mot *equitum* dans le EOVIVM de Julia Concordia. Ici le texte même de la *Notitia* à laquelle se reportent, avec raison, MM. Bertolini et Lefort, me vient en aide, car j'y vois mentionner, pour l'Orient comme pour l'Occident, des *Equites Brachiati* (3). Il n'est donc pas, je pense, trop téméraire de lire

(1) *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1875, p. 113 : *Joviorum*. M. Lefort : *Juniorum* ou *seniorum*.

(2) Odorici, *Dissertationes*, p. 43, OVI pour QVI ; *Inscr. chrét. de la Gaule*, pl. V, nº 20, OVAE pour QVAE; pl. XXVI, nº 162, OVA pour QVAE, etc.

(3) *Notitia*, Or., c. v, « Equites Brachiati juniores »; Occ., c. vi, « Equites Brachiati seniores » ; c. vii, « Equites Brachiati juniores ».

d'après les indications mêmes de la *Notitia* : DE NVMERO EQVI[T]VM BRACCHIATORVM. La correction que je propose, par la simple insertion d'un T, ne paraîtra peut-être pas inadmissible devant une légende d'orthographe barbare et où se trouve parmi d'autres erreurs, le mot *frater* écrit FRAEER.

Agréez, etc. Edmond Le Blant.

—— Le volume que publie M. Alexandre Bertrand, sous le titre d'*Archéologie celtique et gauloise*, va paraître d'ici à peu de jours. Nos lecteurs pourront se faire une idée du contenu de cet ouvrage par la table des matières, que nous transcrivons ici :

—— Sommaire du numéro de juin du *Journal des Savants* : Barthélemy Saint-Hilaire, *Inspection archéologique de l'Inde.* E. Caro, *Jean-Jacques Rousseau.* Ad. Franck, *Histoire de la philosophie en Sicile.* E. Egger, *l'Odyssée d'Homère.* Ch. Giraud, *Publications historiques de l'Académie royale de Belgique.* Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Émile Soldi. L'Art et ses procédés depuis l'antiquité. La Sculpture égyptienne, édition illustrée de nombreuses gravures. In-8, 128 p.; E. Leroux, 1876.

La *Grammaire des arts du dessin* de M. Charles Blanc passe, non tout à fait sans raison, pour un livre classique. C'est un monument de goût élevé et de beau langage. L'esthétique y sort des nuages qui l'enveloppent trop souvent, et il y a plaisir à entendre interpréter les règles par un homme qui entend et goûte si bien la pratique. Cependant plusieurs estiment que l'à peu près, les théories un peu vagues, les définitions abstraites, les explications *a priori* des œuvres antiques si libres, si larges et si aisées d'allure, l'effort pour deviner les intentions des artistes et pour leur prêter des idées et des sentiments tout modernes, percent trop souvent dans ce livre. Ils pensent que sur nombre de points de détail le sujet pourrait être serré de plus près, et que des motifs plus simples et moins spirituels pourraient être indiqués pour expliquer tel ou tel caractère de l'art égyptien ou grec; que, sans professer le moindre dédain pour les règles éternelles qui président à la confection des œuvres d'art, il y aurait lieu de chercher dans l'étude des procédés et des conditions matérielles d'un temps la raison des ouvrages qu'il a vus naître et de quelques-uns au moins des traits qui les distinguent.

M. Émile Soldi, grand prix de Rome il y a quelques années, graveur en pierres fines et sculpteur distingué, donne aux études archéologiques le temps qu'il peut dérober à la pratique de son art; c'est un de ces esprits positifs qui tiennent à se rendre compte exactement des choses et ne veulent pas se payer de la monnaie, si facilement courante en notre pays, de la théorie pure. Laissant donc de côté ce qu'on appelle communément les lois générales de l'esprit humain, sur lesquelles il paraît si facile de deviser, à propos, à côté et autour des œuvres d'art, il a entrepris d'étudier l'art antique dans ses procédés. Il est utile que des esprits pratiques s'attachent en toute matière aux questions techniques, ne se laissant rebuter par aucun détail, et complètent ou réforment en les éclaircissant les vues d'ensemble, les hautes généralités, ou les explications un peu raffinées des théoriciens.

Le volume que M. Soldi vient de publier et qui doit être le commence-

ment d'une série que ses éditeurs nous annoncent a pour titre : *la Sculpture égyptienne.*

On sait que dans cet étrange pays d'Egypte, l'ancêtre du monde, les morceaux les plus achevés de la statuaire sont contemporains des premières dynasties, c'est-à-dire remontent à un temps qui correspond partout ailleurs à la période antéhistorique. Or, « si l'on possède aujourd'hui, dit M. Soldi, les éléments d'une chronologie sérieuse de l'art sous les Pharaons, il faut bien reconnaître qu'on en est encore réduit aux hypothèses et aux suppositions plus ou moins vraisemblables à l'égard des procédés employés par les artistes des bords du Nil, et des causes qui ont pu imprimer à la sculpture égyptienne son caractère général ou le modifier à certaines époques. C'est ainsi que quelques savants n'ont pas craint de prêter aux artistes égyptiens des moyens inconnus, fabuleux, des idées mystiques, un sens idéaliste, qui, comme nous allons tâcher de le démontrer, sont loin de la réalité. »

On comprend la question que pose M. Soldi et qu'il a essayé de résoudre dans son intéressant ouvrage.

Une opinion s'est installée, émise par quelques savants et généralement accueillie, qui explique d'une part les caractères et les aspects généraux de l'art égyptien par des partis pris et un système religieux, d'autre part les prodiges de leurs constructions éternelles par des secrets de mécanique que nous aurions perdus.

Pour ce second point on a supposé et on aime à imaginer que les Égyptiens connaissaient toutes les applications du levier, que des machines d'une puissance extraordinaire avaient été inventées chez eux par des Archimèdes inconnus, et que de très-savants architectes présidaient à l'érection des obélisques, au transport à d'énormes hauteurs de blocs énormes.

Sur ce dernier sujet, les textes anciens paraissent assez clairs. Les machines sont comme des résumés de forces multiples. Elles ont pour but et pour effet d'économiser le temps et les bras. Mais les forces vivantes, suffisamment accumulées, peuvent produire avec le temps les mêmes résultats sans aucune espèce de miracle. Les guerres et la réquisition fournissant des travailleurs en abondance, les architectes des Pharaons trouvèrent là les moyens naturels et fort simples de leurs gigantesques travaux. On employa le temps et le nombre d'hommes qu'il fallait pour construire des chaussées, on attela des centaines et des milliers d'ouvriers pour le charroi des colosses de granit, on noya sous des sacs de sable entassés les colonnes dressées afin d'y superposer les architraves, on fit des chemins montants ou des plans inclinés en lacet pour transporter à plus de cent quarante mètres des blocs de pierre pesant plusieurs milliers de kilogrammes. On y usa des multitudes marchant sous le fouet. Tout se fit à coup d'hommes. Voilà toute la mécanique égyptienne. Le merveilleux n'y a nulle part, non plus que la science. Nous ne voyons que les effets; nous faisons abstraction des immenses dépenses de temps et de bras; nous ou-

blions ou ignorons les conditions de la vie commune et le régime politique de l'Égypte dans ces temps reculés; c'est pour cela que nous introduisons des moyens perfectionnés ou mystérieux là où agirent simplement les efforts continus de véritables armées de travailleurs transformés en bêtes de somme ou en machines. Le chapitre que M. Soldi a consacré à ce sujet ne peut soulever aucune critique sérieuse et fondée. Les auteurs d'un *Dictionnaire des inventions et des découvertes* ont écrit : « On ne peut douter que les Égyptiens n'aient employé des machines d'un effet prodigieux pour transporter au loin et élever à de grandes hauteurs les énormes blocs de pierre dont se composent leurs pyramides. » Il faut dire, au contraire, que la grandeur des effets ne doit pas faire illusion sur la simplicité toute primitive des moyens. Les seuls réels facteurs de ces colosses sont le temps et la force physique de l'homme convenablement multipliée par elle-même, bien combinée et habilement dirigée.

Quant au premier point, les considérations exposées et développées par M. Émile Soldi sont plus originales et plus neuves, et nous paraissent également vraies et solides.

C'est un lieu commun de dire que l'esprit d'un peuple et d'une société se marque et s'incarne en quelque sorte dans ses œuvres littéraires et artistiques. Or, des idées et des croyances religieuses de l'antique Égypte et particulièrement de leur dogme de l'immortalité des âmes, d'où suivait un constant souci de la dépouille mortelle et du dernier asile où elle devait reposer en paix à l'abri des outrages; en second lieu, de leur prétendue division sociale en castes, c'est-à-dire en classes fixes et fermées, et de la prépondérance supposée continue et inviolable de la caste sacerdotale; en troisième lieu, de l'immobilité réputée de la civilisation égyptienne, mère de toutes les autres, on a conclu que le seul art qui convenait à l'Égypte devait avoir un caractère de dureté morne, de fixité géométrique, de placidité, de raideur et de grandeur hiératique. Et comme nombre de sculptures égyptiennes avaient en effet ces divers caractères, le problème sembla résolu, et, là comme ailleurs, l'art put être dit l'expression de la société.

M. Soldi, sans entrer dans la discussion des idées religieuses et de l'organisation sociale de l'antique Égypte, a fort bien indiqué, — et dans cet ordre d'idées même on eût souhaité peut-être quelques détails de plus, — que l'art statuaire en Égypte n'est pas purement sacerdotal; que, dans ce que nous savons de son histoire et pouvons inférer des restes que nous en avons, il n'a pas été aussi immobile qu'on le croit; mais qu'il a varié comme tout ce qui vit, qu'il a traversé diverses périodes comme les choses qui naissent et se développent, qu'il a passé de l'enfance à la pleine floraison et de là à la décadence, non pas une fois, mais plusieurs fois; qu'il y a eu dans l'art, en Égypte, plusieurs déclins et plusieurs renaissances, selon les fortunes du pays et de la civilisation générale, depuis les temps les plus éloignés jusqu'à l'invasion et la conquête des Perses, époque où la sève d'originalité de la race et du vieux sol des Pharaons paraît déci-

dément et pour toujours épuisée. Sous les Grecs et sous les Romains les Égyptiens travaillent sur les modèles antiques, non par fixité de principes, mais un peu peut-être par patriotisme, beaucoup par manque d'invention.

On sait l'image qu'éveillent dans l'esprit les mots : statue égyptienne; une sorte de momie verticale en pierre luisante grise, rose ou vert foncé, les deux bras parfois collés le long du corps, à peine détachés ou évidés grossièrement au-dessus des hanches ; parfois l'un pendant et l'autre relevé et formant sur la poitrine un angle droit ; les jambes raides tantôt unies comme dans une gaîne, tantôt séparées comme les branches d'un compas à demi ouvert, sans indice d'articulation qui puisse expliquer seulement la possibilité d'un mouvement spontané ; un visage sans physionomie, des yeux sans regard ni rayonnement, des lignes brisées ou des rondeurs sèches, rien qui marque la vie et moins encore la personne. Mais ce n'est pas là le type unique de la statuaire égyptienne. Déjà la statue de Chephrem qu'on a vue à l'exposition de 1867, quoiqu'elle ne ressemble guère au Faune du Vatican, et qu'elle manque de grâce et de souplesse, mérite le nom d'œuvre d'art. Mais le *Scribe* du Louvre qui date de la VIe dynastie, et le buste d'un personnage de l'ancien empire dont le dessin est reproduit dans le livre de M. Soldi à la page 89, pèchent non par le manque d'accent personnel et de réalisme, mais plutôt par le défaut contraire. C'est de la sculpture sans élévation, sans idéal ni grand style, de la sculpture bourgeoise, mais exacte et bien vivante, et qui atteste une entente du métier et une grande habileté pratique.

Peut-on dire que s'il convenait de montrer les gens du commun, comme ce Scribe aux jambes croisées, dans la vulgarité de la vie de chaque jour et ressemblant si fort au premier venu, la statuaire monumentale et officielle avait d'autres exigences, et que les personnes augustes devaient être représentées, selon la tradition, avec je ne sais quoi de plus majestueux ? Cette réponse ne paraît qu'à demi satisfaisante. Si la gêne des traditions et de la routine, le goût du colossal, se sont imposés aux artistes dans certaines représentations figurées, le caractère « dit hiératique » de ces statues vient moins, selon M. Soldi, de l'imitation des modèles et de l'obéissance aux usages consacrés que de la nature des matériaux employés et de l'imperfection des outils dont les artistes disposaient pour les dégrossir. La pierre dure (granit, porphyre ou diorite) est peu maniable au ciseau de fer et absolument rebelle au ciseau de bronze. M. Soldi explique et démontre par de minutieuses observations qu'on la travaillait à la pointe d'acier trempé et au marteau, lesquels produisent des éclatements qu'on regagne ensuite en polissant la surface à l'aide du grès ou de l'émeri.

On a mis parfois en doute l'usage du fer, on a parlé à ce propos d'interdiction religieuse. La découverte de fragments de fer dans les Pyramides, l'examen à la loupe des arêtes et des creux dans des hiéroglyphes gravés sur des tables de granit, plusieurs textes hiéroglyphiques cités par M. Chabas, et enfin l'impossibilité d'entailler ou d'entamer la pierre dure à l'aide du bronze, permettent d'affirmer en toute assurance que les tail-

leurs de pierre et les sculpteurs se sont servis d'outils de fer et qu'ils ont su les tremper.

Les sculpteurs égyptiens avaient pour obligation dans leurs œuvres monumentales de travailler pour l'éternité. De là l'emploi des pierres dures : de l'emploi des pierres dures, de la nature de ces matériaux et de la nature des instruments employés pour la tailler, sortent comme conséquence ces statues raides, où les évidements et les amincissements sont en général évités comme exposant à briser l'ouvrage, où la coiffure ou bien la barbiche soutiennent la tête en la reliant à la poitrine et en lui donnant par suite une plus grande résistance, où la figure entière est engagée dans un pilier assez épais qui la supporte et la consolide, où les objets mis entre les mains semblent découpés en relief sur la masse du corps. Il faut joindre à cela, selon M. Soldi, l'habitude probable des artistes égyptiens d'attaquer tout d'abord la pierre sans avoir préalablement cherché le modèle en terre glaise. M. Soldi dit l'habitude *probable ;* mais n'est-ce pas trop dire ? et de ce que les artistes égyptiens ont ignoré le moulage en plâtre, peut-on affirmer qu'ils n'ont pas fait de maquettes en argile ou en bois avant d'entreprendre le travail sur la pierre ? Il n'entre pas bien dans l'esprit que la statue en diorite de Chephrem ait été travaillée d'emblée, faite de premier jet et sans modèle.

« Si l'art égyptien, dit M. Soldi en concluant, considéré dans son ensemble, offre ce caractère d'uniformité qui frappe tout d'abord, si, quoique majestueux et grandiose souvent, il reste dans ses traits généraux primitif, imparfait, parfois presque enfantin, ce n'est pas à notre avis parce qu'il reste enveloppé dans une tradition mystérieuse et sacrée qui aurait présidé à sa naissance et dompté son essor, ce n'est pas parce qu'il obéit à des rhythmes religieux, à des prescriptions sacerdotales et immuables ; non, c'est surtout en lui-même, c'est dans les conditions de sa vie propre, c'est avant tout dans le milieu où il naît, dans les procédés et dans les matériaux qu'il emploie, qu'il faut chercher l'explication de cet art particulier, bizarre, isolé de tous les autres, et, dans ses variations successives, toujours semblable à lui-même. Ce qui l'empêche de jamais se développer au-delà d'un certain point, ce n'est pas autant qu'on le croit l'influence du prêtre, ce sont les révolutions qui sans cesse le ramènent à son point de départ ; ce n'est pas le prêtre non plus qui impose à l'artiste telle attitude, tel mouvement, telle naïveté, c'est l'imperfection de l'outil, marteline ou ciseau, c'est la dureté de la matière, basalte ou porphyre. »

Page excellente, si l'on en retire peut-être « l'effet des révolutions », par la raison que les révolutions en Égypte furent séparées par des intervalles où une civilisation tout entière et très-complète pouvait tenir largement. Peut-être aussi M. Soldi fait-il un peu trop bon marché de la vertu et de l'influence des types consacrés chez un peuple où les traditions furent d'une extraordinaire ténacité ? Peut-être M. Soldi ne fait-il pas aussi une distinction suffisante entre la sculpture courante, civile, et la sculpture officielle et administrative. Car, enfin, il est bien dur de dire que les

artistes qui ont taillé dans la pierre le Scribe du Louvre ou le buste cité à la page 89 ignorassent la pratique du métier et fussent incapables de donner au porphyre ou au basalte même un peu plus de vie, de physionomie, de mouvement ou d'accent. Ces deux morceaux, en effet, n'ont rien de primitif, d'enfantin ou d'ébauché. Il faut reconnaître qu'ils sont en pierre tendre; mais qui pouvait représenter avec ce réalisme et ce relief des figures humaines était capable, ce semble, de faire respirer même la pierre la plus dure.

Quoi qu'il en soit de ces réserves ou de ces points d'interrogation, l'ouvrage de M. Soldi est plein d'observations excellentes, et, prise en gros, sa conclusion nous semble tout à fait vraie. Cette étude lui fait grandement honneur, et nous l'encourageons vivement à continuer la série qu'il nous promet. C'est un terrain nouveau où l'esthétique et l'archéologie pourront se rencontrer.

B. Aubé.

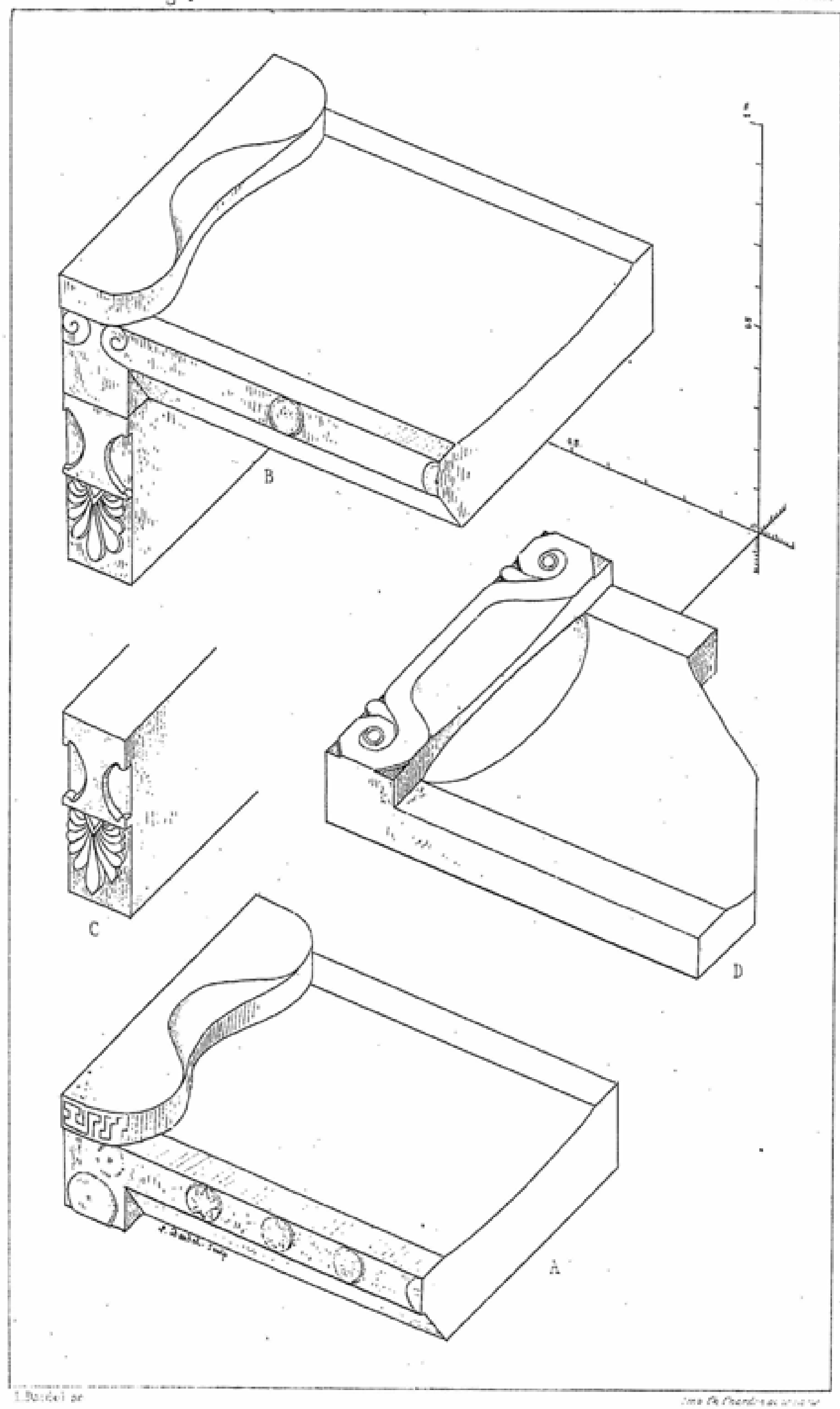
Barklay Head. **Metrological notes on ancient coins of the time of the Lelantian wars** (Extrait du *Numismatic Chronicle*).

Dans cette dissertation, qu'accompagnent quatre planches photographiques et un tableau chronologique, l'auteur étudie plusieurs séries de monnaies archaïques lydiennes et grecques en *electrum* ou or mêlé d'un quart d'argent. Ce sont les doctrines métrologiques de Brandis qu'il applique à l'étude de ces pièces, et il en tire des conclusions qui ont leur importance pour l'histoire générale de la civilisation grecque et de ses origines. Ainsi les pièces que, pour de très-bonnes raisons, il retire à Athènes et revendique pour l'Eubée témoignent d'un fait sur lequel les historiens ne nous renseignaient que bien imparfaitement, l'importance qu'eurent au VIIIe et au VIIe siècle avant notre ère Chalcis et Erétrie.

Percy Gardner. **Sicilian Studies** (Extrait du *Numismatic Chronicle*).

Cette dissertation est accompagnée de quatre planches phototypiques et d'un tableau qui donne les formes des lettres que portent les monnaies siciliennes de 500 à 200. L'auteur y essaye de classer par ordre chronologique les principaux types que nous présentent les monnaies siciliennes de 500 à 200. Il porte dans cette étude beaucoup de science, de tact, de prudence; il sait laisser dans le doute ce qui est incertain, ne pas donner comme assuré ce qui n'est que probable, faire concourir à ses démonstrations des indices de différente nature, les renseignements historiques, la comparaison des styles, la paléographie numismatique, et il arrive ainsi à des conclusions qui, pour la plupart, semblent de nature à être acceptées par la critique. Les deux essais que nous venons de citer font vraiment honneur à l'école numismatique anglaise.

***



LITS EN PIERRE DES TOMBEAUX DE SARDES.

NOTE

SUR LES

TOMBEAUX LYDIENS DE SARDES[1]

Strabon place les tombeaux des rois de Lydie sur les bords du lac Coloë, ancien lac Gygée, à quarante stades de Sardes; et, avant lui, Hérodote avait décrit comme voisin du lac Gygée le tombeau d'Alyatte, butte gigantesque dont il compare la grandeur à celle des monuments de Babylone ou de l'Égypte (2).

On ne saurait se méprendre sur la position du lac et des tombeaux. Un seul lac existe aujourd'hui près de Sardes; et le long de ses rives se dressent une série de buttes dont quelques-unes sont colossales. Les Turcs les appellent les Mille tertres (*Bin tepe*) : on dirait, à les voir de Sardes, un groupe de collines rapprochées les unes des autres par un jeu de perspective; de près, elles se présentent par files régulières qui suivent à perte de vue les ondulations du terrain. L'ordre qui préside à leur distribution, la parfaite régularité de leurs formes, tout prouve jusqu'à l'évidence que ces buttes furent élevées de main d'homme : aussi les voyageurs modernes s'accordent à reconnaître en elles les tombeaux mêmes mentionnés par Strabon. Chandler, Hamilton, Texier les ont décrites (3); et leurs relations, précisant les indications des anciens, ont achevé de nous rendre la physionomie extérieure des lieux. Mais l'intérieur des monuments demeura longtemps inconnu, comme si les explorateurs avaient reculé devant les chances d'une fouille au milieu de ces énormes massifs. Ce fut M. Spiegelthal qui le premier entreprit de sonder un tombeau : il choisit le plus grand de tous, celui d'Alyatte, et publia

(1) Lue devant l'Académie des inscriptions et belles lettres.

(2) Strabon, XIII, p. 626 et 627 de l'éd. Casaub.; Hérodote, I, 93.

(3) Chandler, *Travels in Asia Minor*, p. 263; Hamilton, *Asia Minor*, t. I, p. 145-146; Texier, *Asie Mineure*, p. 258-259.

en 1854 le résultat de ses recherches (1). Il était parvenu à la chambre sépulcrale. Malheureusement la chambre, visitée depuis des siècles, avait perdu ses trésors ; on pouvait craindre que les sépultures voisines n'eussent elles-mêmes à livrer que des salles vides ou des débris sans valeur : les fouilles se ralentirent et bientôt demeurèrent suspendues. Enfin, dans ces derniers temps, les travaux reprirent de l'activité; et, lors de mon passage à Sardes, pendant l'automne 1875, j'ai trouvé plusieurs tombes ouvertes et déblayées. J'ignore l'histoire des découvertes et le nom de leur auteur ; j'ai pu du moins étudier la disposition des monuments, en analyser la structure, en apprécier le caractère.

Les tombeaux de Sardes se rapportent à un type à très-peu près uniforme.

La chambre sépulcrale, située sous la butte conique, est une petite salle basse, construite à fleur de terre, et dont les dimensions se reproduisent à peu près les mêmes, quelle que soit l'importance du tertre qui la recouvre. Ces dimensions sont en chiffres ronds : $3^m,50$ dans le sens de la plus grande face, 2 mètres dans l'autre sens et 2 mètres en hauteur. Les grands côtés sont dirigés de l'est à l'ouest. Les murs sont en pierre de taille et doublés de contre-murs en moellon brut. Les plafonds se composent de grandes dalles. Une porte pratiquée dans la face sud, et se fermant par un tampon de pierre à feuillures, met la salle en communication avec un couloir qui va, après un parcours plus ou moins long, se perdre dans la masse même des remblais. Les parements de la chambre sont rarement achevés; et le couloir se subdivise par tronçons successivement ajoutés les uns aux autres, dont l'exécution devient de plus en plus grossière à mesure qu'on s'éloigne de la chambre sépulcrale. Tous les détails accusent une évidente précipitation.

Pour préciser ces indications générales, j'ai résumé dans la série de dessins qui va suivre les dispositions habituelles des tombeaux lydiens.

Le tombeau fig. 1, 2, 3, a pour principales dimensions :

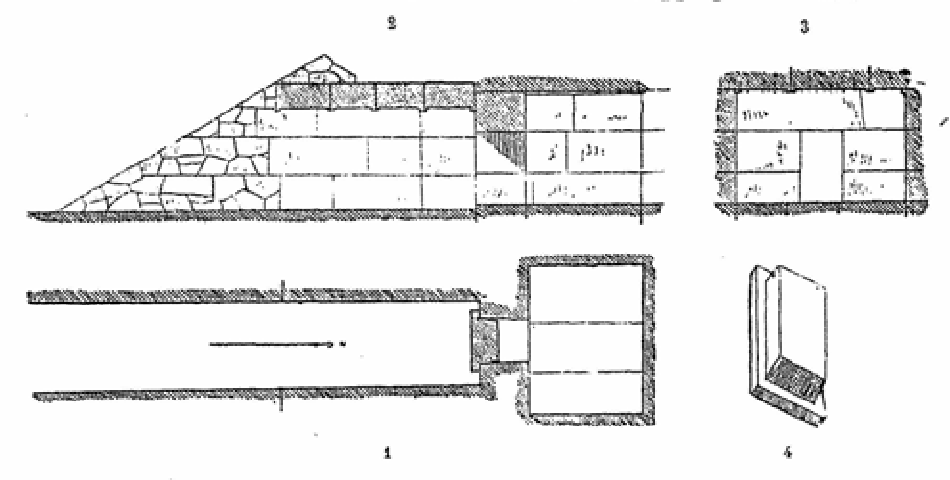
Longueur, $2^m,94$; largeur, $2^m,01$; hauteur, $2^m,02$.

Couloir : largeur, $1^m,51$; hauteur, $1^m,98$.

La fig. 4 présente en perspective la dalle servant à fermer la cellule; le plan fig. 1 montre cette dalle en place.

(1) *Monatsblatt der K. P. Akademie der Wissensch. zu Berlin*, 1854, p. 700-702.

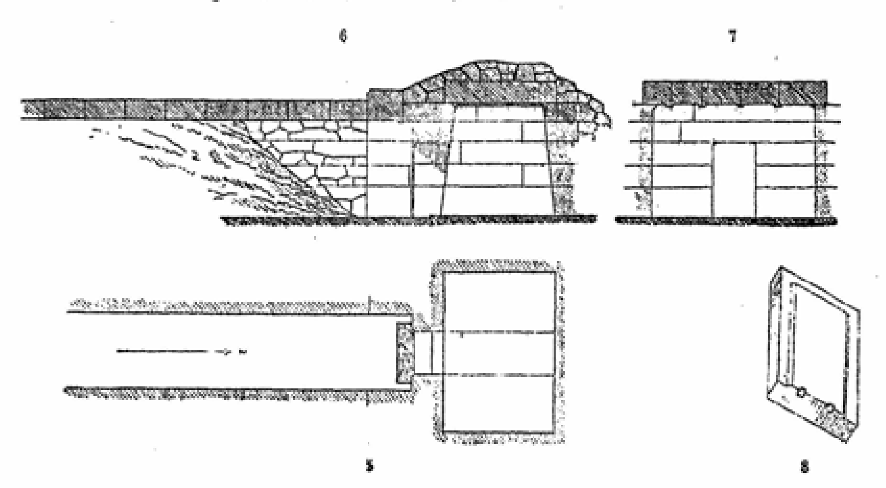
Dans les murs du couloir, on distingue deux tronçons en pierre de taille construits bout à bout, sans liaison l'un avec l'autre, et un prolongement en blocage; le tout est enveloppé par les terres.



Le tombeau fig. 5, 6, 7, 8, est une variante du précédent. Les piédroits surplombent vers l'intérieur : l'inclinaison est sensiblement de $0^m,20$ par mètre.

Dimensions de la salle : longueur, $2^m,83$; largeur au niveau du sol, $1^m,94$; largeur au niveau du plafond, $1^m,52$; hauteur, 2 mètres.

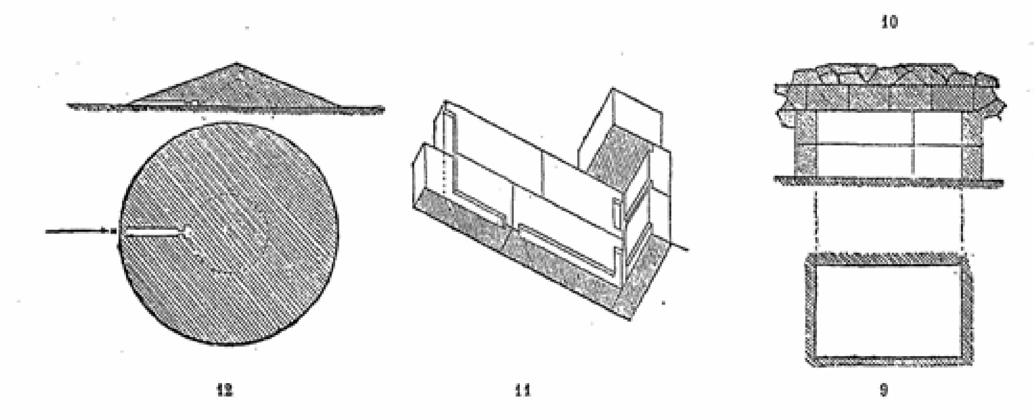
Couloir : largeur, $1^m,29$; hauteur, $1^m,71$.



Le monument fig. 9 et 10 se réduit à la chambre sépulcrale. Elle

a $2^m,60$ sur $1^m,65$ et seulement $1^m,19$ d'élévation. Le détail fig. 11 indique à grande échelle l'aspect des parements qui nous sont parvenus à l'état d'ébauche. On a supposé dans le tracé de la figure deux faces du monument détachées du sol et vues par dessous.

Le croquis n° 12 montre la place ordinairement occupée dans les remblais par la chambre sépulcrale et sa galerie d'accès.


10

12 11 9

Si l'on examine les parois d'une tranchée pratiquée à travers les terres, on reconnaîtra les circonstances suivantes :

Les remblais furent exécutés par couches coniques, régulièrement disposées autour de l'axe de la butte. Les couches inférieures sont à pentes raides, et la pente va s'atténuant d'assise en assise. Quant à la chambre sépulcrale, elle ne se trouve jamais au point central, mais est toujours reportée vers le pourtour (fig. 12).

On devine à ces indices quelle fut l'organisation générale et la conduite des travaux de construction. Deux ateliers se trouvaient en présence, celui des manœuvres qui élevaient le massif de terre, et celui des maçons qui bâtissaient la chambre sépulcrale. Il fallait éviter entre les uns et les autres un contact gênant pour tous, et c'est en vue de ce résultat qu'on éloignait de l'axe du cône la chambre à construire ; on se ménageait ainsi vers le centre un espace libre où l'on pût déposer, sous forme d'amas conique à talus raides, les terres destinées à constituer le noyau de la butte. Ce noyau, sans cesse grossissant, finissait par atteindre, puis englober la cellule, et ne lui laisser pour accès que la galerie embranchée sur sa face sud ; on s'occupait alors des travaux intérieurs; et, à mesure que les remblais du cône s'accumulaient au dehors, on allongeait la galerie

pour en mettre l'entrée à l'abri de l'invasion des terres. De là ces reprises, ces solutions de continuité qui s'observent dans l'appareil de toutes les galeries. Quelquefois même, pour en accélérer l'allongement, on renonçait à bâtir en matériaux d'appareil, et l'on substituait le moellon brut à la pierre de taille (fig. 2 et 6). Enfin on ne s'astreignait pas à terminer avec une correction irréprochable les parois du tombeau : on y déposait le mort; et, la porte une fois close, on abandonnait au milieu des terres amoncelées la cellule, que sa petitesse même et le soin mis à la construire garantissaient contre l'effort de leurs pressions. Les galeries d'accès, moins soigneusement établies, étaient plus exposées à céder sous la charge : aussi, pour en éviter l'écrasement, on les comblait intérieurement de terre; leur état d'obstruction absolue et l'absence de toute porte à leur extrémité, mettent ce dernier fait hors de doute.

Ainsi se résume la marche des travaux, ainsi s'explique la disposition générale des monuments. Si, maintenant, on envisage les procédés mêmes qui ont servi à la préparation et à l'emploi des pierres, on saisira, entre les méthodes des Lydiens et celles des Grecs, des analogies qui n'ont assurément rien de fortuit.

Les blocs sont ébauchés comme l'ont été ceux des monuments helléniques de la meilleure époque. Lorsque le temps a manqué pour en dresser les parements avant de les mettre en place, on retrouve au pourtour des panneaux inachevés (fig. 11), des rainures directrices creusées pour guider l'ouvrier dans les opérations de la taille définitive : c'est le mode même d'exécution suivi aux Propylées d'Athènes. Au contraire, lorsque les blocs ont été mis en place tout taillés, on distingue, près de leurs angles saillants et le long des arêtes vives, des bourrelets en relief ménagés en vue de prévenir l'effet des chocs (fig. 2, 3, 7) : ce sont les précautions mêmes qui furent prises pour la pose des architraves de Ségeste.

Comme chez les Grecs, les pierres servant à couvrir les salles forment des plafonds, non des voûtes; et, quand le constructeur a craint de voir rompre sous la charge les dalles de ses plafonds, il en réduisit la portée en inclinant l'un vers l'autre les murs destinés à les soutenir (fig. 6). C'est ainsi que les Grecs ont constamment assuré la résistance des plates-bandes : les linteaux des portes grecques reposent tous sur des piédroits dont l'intervalle est moindre au sommet qu'à la base.

Il arrive, ai-je dit, que des galeries commencées en matériaux d'appareil se continuent en maçonnerie de moellons bruts. Dans ce cas (fig. 6) les moellons ne sont posés ni à joints vifs, ni à bain de

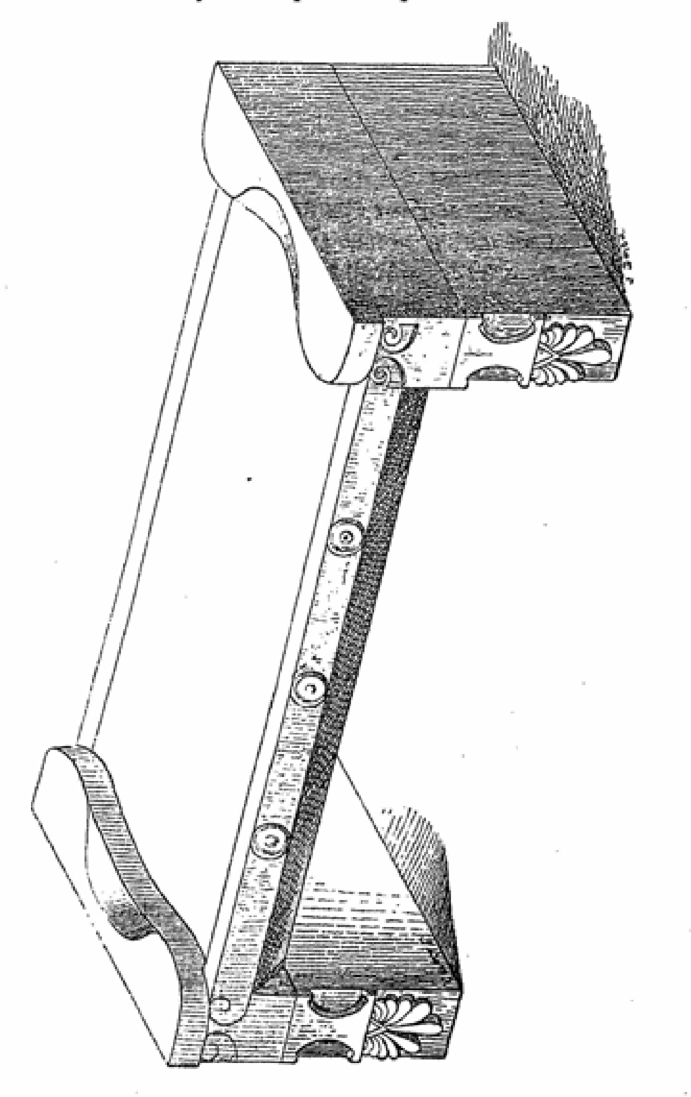
mortier : la matière qui les relie est simplement de la terre délayée. J'ai vu cette terre portant encore la marque du lissage à la truelle, et me suis assuré qu'aucune substance étrangère ne lui était incorporée. Je ne connais pas d'autre application d'un procédé aussi primitif dans les constructions monumentales des anciens. Je n'ose affirmer que le contre-mur en moellon qui double les parois des chambres soit ainsi maçonné à l'aide de terre en guise de mortier; du moins la présence de terre compacte dans les interstices autorise à regarder la supposition comme vraisemblable.

Les moellons constituant la maçonnerie de blocage ne sont pas disposés entièrement au hasard : de deux en deux assises, la maçonnerie s'arase suivant une surface de lit bien exactement horizontale (fig. 6). C'est un procédé excellent, peu employé chez nous, mais d'un usage général aujourd'hui même dans la région inférieure des vallées de l'Hermus et du Méandre : nous assistons ici à l'un des plus curieux exemples de la persistance des traditions de l'art de bâtir en Orient. Enfin, suivant une coutume que les Grecs ont fréquemment admise en Asie Mineure, les pierres d'appareil sont posées sans scellements aussi bien que sans mortier.

Quels étaient les objets enfermés dans ces tombes? Tous ceux dont la matière avait du prix ont disparu. Près du tombeau représenté fig. 6, j'ai rencontré des éclats de bois résineux, restes probables d'un cercueil, et une petite pièce de bois terminée en boule, où j'ai reconnu l'un des montants de la membrure. Ailleurs (tombe fig. 10) j'ai recueilli des éclats de poterie, des parcelles de bois mêlées aux clous de fer qui ont servi à les assembler; plus loin, les débris d'un beau vase en albâtre à profil allongé; enfin, des lits en pierre sur lesquels les Lydiens étendaient leurs morts, et dont l'étude semble intéresser également l'histoire des rites funèbres et l'histoire même de l'art. Quelques-uns sont d'une rare élégance; en tous on distingue ce caractère d'exécution rapide qui nous a frappé dans la structure des tombeaux. J'ignore, faute de les avoir vus en place, leur arrangement à l'intérieur des chambres sépulcrales.

Un lit se composait (v. page suivante, fig. 13) d'une dalle horizontale formant la couche du mort, et de deux supports, faits chacun d'une pierre de champ. Le dessus de la dalle était creusé de manière à rappeler l'aspect d'un matelas qui s'affaisse, et chacune de ses extrémités se relevait en imitant un coussin que le poids de la tête a déprimé. Les deux coussins étaient pareils l'un à l'autre, et les deux moitiés du lit exactement symétriques.

La décoration sculptée était fort simple. On a retrouvé des coussins ornés de cet enroulement que les Grecs affectaient aux tombeaux; une rangée de patères s'alignaient sur le châssis du lit; chaque montant se détachait sur un fond légèrement fouillé et se terminait vers le bas par une palmette pendante.



13. Vue d'un des lits de la nécropole de Sardes.

La couleur, à son tour, intervenait dans la décoration de ces lits

funéraires. Des teintes vigoureuses rehaussaient les reliefs, et des ornements peints occupaient les espaces laissés vides par le sculpteur. Ces ornements, très-effacés aujourd'hui, seraient difficiles à rétablir, mais ce qui en reste suffit à nous convaincre qu'ils ont autrefois existé. Toute l'harmonie de la décoration peinte résultait du jeu de deux couleurs seulement : deux tons complémentaires, le vert et le rouge; ce sont du moins les seules couleurs que je sois parvenu à discerner.

Les figures de la pl. XIII compléteront cette description. Les lits y sont représentés en perspective cavalière; et l'on a profité de la symétrie qui règne entre leurs deux extrémités pour figurer seulement une moitié de chacun d'eux : les dessins supposent les lits coupés transversalement au milieu de leur longueur.

Lit A. La grecque qui se développe sur le rebord du coussin ne paraît pas suivre une loi bien définie. Les étoiles ornant la face latérale de la dalle sont à rayons mi-partis de vert et de rouge. Ces étoiles sont incorrectes, mal tracées : partout la hâte se trahit.

Le lit A provient de la salle fig. 2. Je l'ai trouvé à la porte même du tombeau d'où on l'avait tiré. Les autres, je les ai dessinés trop loin des tombes dont ils sortaient pour en connaître exactement la provenance.

Lit. B. Par une irrégularité que la précipitation du travail peut seule expliquer, les enroulements terminant le châssis à son extrémité de droite ressortent sur un fond champlevé, tandis que leurs symétriques de gauche sont simplement indiqués par un trait vert. L'œil de ces volutes renversées était rouge. Des traces de rouge se distinguent sur les patères.

Le piédroit C est une variante de celui du lit B. J'ai aperçu des restes de couleur rouge sur les feuilles de la palmette.

Quant au lit D, l'enroulement sculpté sur ses coussins affecte à la fois un mouvement brusque et une courbure brisée que le dessin est loin d'exagérer.

Comme style, cette décoration a la fermeté, l'allure franche des vieilles œuvres classiques : un peu plus de rudesse peut-être. C'est l'art grec, mais encore primitif, incomplétement dégagé des influences orientales, et se rapprochant de l'art étrusque par une remarquable conformité de caractères. Les lits de Sardes rappellent de tout point le magnifique lit de Cæré que possède le Louvre : de part et d'autre la disposition générale est la même; les ornements semblent tracés par la même main. Bien plus, on sait par les travaux

de Canina et de Noël des Vergers que, chez les Étrusques aussi bien qu'en Lydie, l'usage des lits funèbres existait; et M. Heuzey a montré que cette coutume était venue aux Étrusques des régions centrales de l'Asie Mineure (1). M. Heuzey conclut de la similtude des rites à une communauté d'origine entre les populations de l'Étrurie et celles de l'Asie Mineure; les découvertes de Sardes permettent, je crois, de préciser davantage la conclusion en circonscrivant la contrée d'où les Étrusques paraissent issus : l'analogie de style entre leurs monuments funèbres et ceux des Lydiens semble, en effet, une preuve en faveur de l'opinion qui rattache la famille étrusque à une souche lydienne.

Un mot encore sur la date probable des tombeaux de Sardes. Aucune inscription ne la détermine; mais on peut, à défaut d'indices positifs, se reporter au texte où Strabon présente les buttes de Sardes comme des sépultures royales (2). Le royaume de Lydie fut détruit cinq siècles et demi avant notre ère : les tombeaux de Sardes remonteraient donc au moins à la première moitié du VIe siècle; et la sévérité encore archaïque de leur style ajoute un surcroît de vraisemblance à cette conjecture. Ce n'est là qu'une hypothèse, sans doute, mais c'est apparemment la plus plausible qu'on puisse formuler aujourd'hui sur leur date.

A. Choisy.

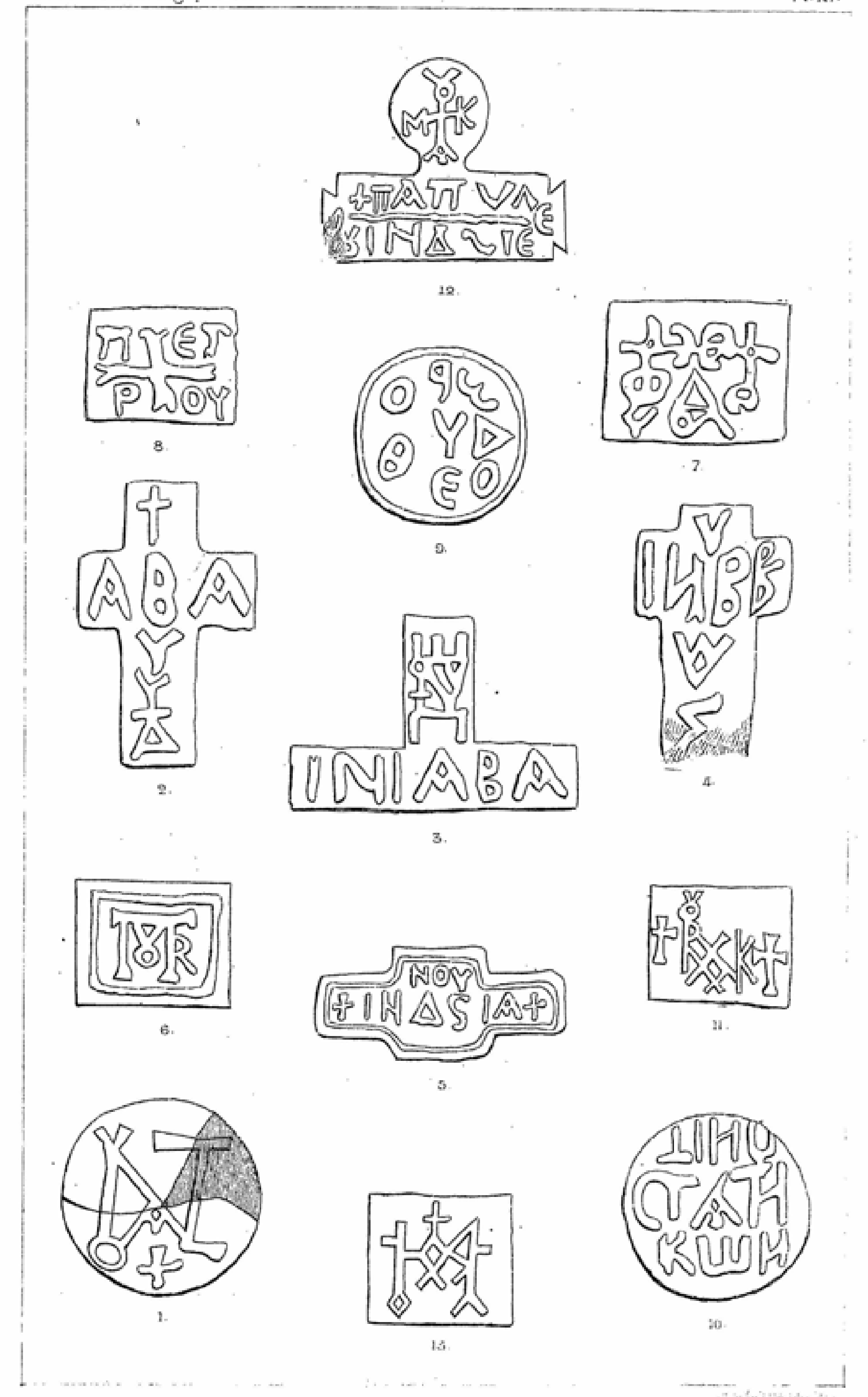
(1) V. le Mém. de M. Heuzey, intitulé *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de la sépulture*, 1873, in-8. Cf. Canina, *l'Antica Etruria marittima*, pl. 50, etc.; Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Etrusques*, pl. 1 et 2.

(2) Strab., XIII, passage déjà cité.

INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES BYZANTINES

Peu de personnes jusqu'ici ont étudié les marques de briques. Elles fournissent cependant beaucoup de renseignements utiles sur l'épigraphie et l'histoire des monuments du Bas-Empire. Parmi les rares savants qui s'en sont occupés, nous devons citer le directeur actuel du Musée impérial de Constantinople, le docteur Déthier. Cet archéologue, dont on connaît l'érudition et la passion pour tout ce qui se rapporte à l'art byzantin, a le premier réuni une collection de briques remarquable par le grand nombre de sujets qu'elles représentent et surtout par l'indication exacte des lieux de provenance. On doit citer encore le Dr Mordtmann jeune comme s'étant occupé spécialement de cette branche de l'archéologie.

Les monuments épigraphiques du Bas-Empire sont très-rares, surtout quand on en compare le nombre à celui des monuments grecs ou romains. Quelques inscriptions tronquées ou à demi effacées, des sceaux et des bulles de plomb, voilà à peu près tout ce qui nous reste du grand empire que fonda Constantin et qui, pendant onze siècles, fut le refuge des arts et de la civilisation. On comprend cette pénurie, lorsqu'on songe que sans cesse l'empire d'Orient fut ravagé par les invasions et les tremblements de terre. Les incendies qu'allumait la négligence ou les factions furent plus destructifs encore. On sait combien ils étaient fréquents ; Byzance, construite en bois, a toujours fourni un aliment facile au feu. Quant aux Turcs, en entrant dans la capitale des Paléologues, ils ont détruit ou badigeonné tout ce qui restait debout sur ce sol perpétuellement balayé par la flamme. Mais peut-on sans injustice condamner les soldats de Mahomet comme barbares et absoudre nos ancêtres les croisés ? Dans son émouvant récit de la prise de Constantinople en 1204, Nicétas Choniate accuse les « hordes de l'Occident » d'avoir détruit à plaisir beaucoup de monuments remarquables. Il est donc facile de comprendre que les quelques inscriptions qui nous restent appartiennent



INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES BYZANTINES.

à des époques fort éloignées les unes des autres et qu'il existe des lacunes considérables dans les séries épigraphiques du Bas-Empire. Inattaquables par l'eau et par le feu, les briques ont échappé aux nombreuses causes de destruction des monuments de marbre et d'airain. Maintenant elles forment une des rares séries archéologiques que nous puissions consulter avec profit pour l'histoire.

Comme la brique romaine, la brique byzantine est cuite; la couleur en est brun-rouge, le grain assez fin et compacte. Elle mesure ordinairement $0^m,37$ de largeur et de longueur sur $0^m,035$ d'épaisseur. La densité varie selon les époques, de 1,12 à 2,31. Plus légère au commencement du Bas-Empire, elle acquiert son maximum de densité sous les Paléologues. Sur l'une des faces de la brique, dans un encadrement rond ou rectangulaire, se trouve imprimé en relief le nom du donateur. Pour la construction des coupoles et des murs des édifices publics, les architectes byzantins se servaient presque exclusivement de briques que fournissait la générosité de l'empereur, du clergé et des patriciens de la Nouvelle Rome.

Sous Constantin et ses fils, le nom du souverain est écrit en toutes lettres sur les briques impériales. Après Théodose II, les empereurs y imprimèrent leurs monogrammes. Ces monogrammes diffèrent pour la plupart de ceux que l'on trouve sur les monnaies byzantines. Presque tous sont formés de lettres grecques, tandis que sur la monnaie ils sont en lettres latines jusqu'au milieu du VIe siècle. Sous le règne de Justinien, on commença à ne plus se servir de monogrammes. Le nom de l'empereur, écrit en caractères grecs, est précédé de BA pour βασιλέως. On introduisit sous ce prince l'usage de marquer sur la brique l'année de l'indiction. Jamais le mot Ἰνδικτιῶνος n'est complet; le plus souvent il est écrit INΔ et même IN. Ordinairement, quand un mot est écrit en abrégé, les graveurs byzantins l'ont fait suivre d'une apostrophe ('). Ce signe est bientôt devenu un trait vertical, qui lui-même s'est changé en S droit ou renversé.

Au titre de βασιλεύς, les empereurs macédoniens firent ajouter celui de κύριος, que l'on écrivit KYP ou KY. Les empereurs français, pendant leur courte domination à Constantinople, mirent aussi sur les briques leur nom en lettres grecques, précédé du titre de βασιλεύς et de l'indiction. Les Paléologues remplacèrent la forme rectangulaire de la marque par celle d'une croix. La décadence des arts se fit alors sentir même sur les briques, où les monogrammes et les abréviations deviennent souvent de véritables énigmes.

I

BRIQUES IMPÉRIALES.

1.

Sur un fragment de brique trouvé par le Dr Déthier à Makri-Keuï, village grec situé sur la côte européenne de la mer de Marmara, à quatre kilomètres de Constantinople.

DDNN/// Dominorum nostrorum.....

Constantin est le premier qui ait pris le titre de Dominus. L'usage des lettres latines sur les briques ayant cessé vers le commencement du ve siècle, il faut attribuer cette marque soit à Valentinien et Valens qui régnèrent ensemble de 364 à 375, soit à Gratien et Valentinien II (375-378).

C'est dans ce même village de Makri-Keuï que le Dr Déthier a trouvé deux briques, l'une marquée de l'empreinte de la XIIIe légion, l'autre portant l'inscription ///NTON///, probablement Antoninia, l'ancien nom de Constantinople sous Septime Sévère.

2.

Fragment d'un monogramme de l'empereur Justinien. (Pl. XIV, n° 1.)

3.

Légende circulaire : MAYPIT·INΔI. Μαυριτίου ἰνδικτιῶνος Ι'. De Maurice, Xe année de l'indiction.

Au centre, étoile à six branches qui, selon M. Letronne, est un monogramme de Jésus-Christ formé par la réunion du X et de l'I (1).

4.

INIABAΦω. Ἰνδικτιῶνος ΙΑ' βασιλέως Φωκᾶ. XIe année de l'indiction, de l'empereur Phocas.

(Dr Déthier, *la Turquie*, 1872.)

La onzième année de l'indiction, sous l'empereur Phocas, correspond à 607-608.

(1) Letronne, *Mém. de l'Acad. royale des inscr. et belles-lettres*, 1846.

5.

Sur une brique trouvée dans des constructions de l'ancien port Sophien à Constantinople.

✠
ΛЄΟΝ Λεοντίου
ΤΙΟΥ

Dans un encadrement rond.

Il y a eu deux empereurs de ce nom. Le premier, sous le règne de Zénon, se fit proclamer empereur à Tarse. Six ans après il fut décapité, sans avoir été reconnu à Constantinople. Le second Léonce occupa le trône de 695 à 698. C'est à ce dernier souverain que l'on doit attribuer la marque ci-dessus.

6.

ΙΝΙΦΙΛΒΑ 'Ινδικτιῶνος Ι' Φιλιππικοῦ βασιλέως.

La dixième année de l'indiction, sous l'empereur Philippique, correspond à 711-712.

7.

ΙΝΚΒΑΘЄΟ 'Ινδικτιῶνος Κ' βασιλέως Θεοφίλου.

Trouvé par le D[r] Mordtmann dans les murailles situées sur la Corne d'Or. Théophile était fils de Michel II; son père l'associa à l'empire en 821. Il mourut vingt et un ans après, en 842. La neuvième année de l'indiction eut lieu sous son règne en 831-832.

8.

ΙΝΙΒΑΚΥΒ 'Ινδικτιῶνος Ι' βασιλέως κυρίου Βασιλείου.

La dixième année de l'indiction, sous l'empereur Basile, correspond à 877-878.

9.

ΙΝΔΙΑΒΑΧΡΗ 'Ινδικτιῶνος ΙΑ' βασιλέως Χρηστοφόρου.

La onzième année de l'indiction, sous le règne de Christophore, eut lieu en 921-922.

10.

///ΒΑΙΩΑ 'Ινδικτιῶνος? βασιλέως 'Ιωάννου.

L'ω me fait attribuer cette marque à Jean Zimiscès. En effet, nous

verrons par le n° 13 que sous Jean II on écrivait déjà Ἰοαννοῦ avec un O.

11.

INΔSIBA Ἰνδικτιῶνος Γ' βασιλέως Κωνσταντίνου.
KOCTANT Xe année de l'indiction. Constantin empereur.

12.

INBIBAKYΘ Ἰνδικτιῶνος ΙΒ' βασιλίσσης κυρίας Θεοδώρας.
XIIe année de l'indiction. L'auguste Théodora, impératrice.

Ces briques (nos 11 et 12) ayant été trouvées dans la même construction (1), il est fort présumable que les deux années sont de la même indiction. Cependant, dans toute l'histoire byzantine, il n'y a pas de Constantin qui ait eu un successeur dont le nom commence par Θ. De plus, le titre Κυρίος ou Κυρία nous reporte à une époque postérieure à Basile Ier. Nous ne pouvons donc attribuer la seconde marque qu'à Théodora, qui succéda à Constantin Monomaque dans la huitième année de l'indiction. Quoique cette impératrice mourût un an après, nous n'hésitons pas à la lui attribuer, car avant l'avénement de Constantin elle avait déjà régné avec sa sœur Zoé. Lorsqu'elle abdiqua, à l'époque du mariage de sa sœur, elle conserva le titre d'auguste que les Grecs rendent par Κυρία. Quant au titre βασιλίσσα, il était aussi porté par les femmes, comme nous le voyons sur une médaille d'Eudoxie (2). On peut donc supposer avec vraisemblance que la marque du n° 12 ait été frappée sous le règne de Constantin, au nom de Théodora qui, malgré son abdication, avait conservé son titre impérial.

13.

//NBIBAIOA Ἰνδικτιῶνος ΙΒ' βασιλέως Ἰωάννου.

Jusqu'au XIIIe siècle il n'y a eu que deux empereurs à Constantinople du nom de Jean. L'année XI de l'indiction empêche d'attribuer cette marque à Jean Zimiscès, qui régna depuis la XIIIe année jusqu'à la Ve. Il ne reste donc que Jean II, surnommé Kalo-Ioannès, le beau Jean. L'année marquée sur cette brique correspond aux années 1118-1119, 1124-1125 et 1133-1134.

(1) Ces briques ont été trouvées dans des ruines byzantines que l'on suppose être l'ancienne église Sainte-Euphémie.

(2) Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, vol. II, p. 171.

14.

ΑΜϤVΚΑΒΙΑΝΙ 'Ινδικτιῶνος ΙΒ βασιλέως κυρίου Μανουήλ.

L'année XII de l'indiction, sous l'empereur Manuel Comnène, correspond aux années 1148-1149, 1163-1164 et 1178-1179.

15.

ΙΝᶻΒΔΚΥΙC 'Ινδικτιῶνος Ζ' βασιλέως κυρίου Ισαακίου.
L'année VI de l'indiction correspond à 1187-1188.

16, 17, 18.

(Pl. XIV, nos 2, 3, 4.) Marques d'empereurs Paléologues.

19.

ΝΟΥ
✠ΙΝΔSΙΑ✠ 'Ινδικτιῶνος ΙΑ' 'Ιανου.

Année XI de l'indiction de Jean. (Pl. XIV, n° 5.)

Dans cette marque on a fait servir IA à un double usage : 1° pour marquer l'année de l'indiction; 2° pour le nom de l'empereur qui, à cette époque, s'est changé de Ioannes en Iani.

On peut attribuer cette marque soit à Jean V Paléologue, qui régna de 1341 à 1391; soit à Jean VIII Porphyrogénète, qui mourut quatre ans et demi avant la prise de Constantinople par Mahomet II.

II

MARQUES DU CLERGÉ.

20.

✠ΔΟ
ΜⱵΟΥ

Sur une brique trouvée, ainsi que les nos 21 et 22, dans les restes d'une galerie faisant communiquer Sainte-Irène avec la Grande-Église. Domnus est le nom d'un patriarche d'Antioche qui mourut en 558.

21.

✠ΓΑ✠
ΙΟΥ✠

Gaien fut évêque de Naisse et patriarche d'Alexandrie en 540.

22.

✠ ΛΟΥ	Λούκα διακόνου.
ΚΑΔΙ	
ΑΚΟΝS	Luc, diacre

23.

ΠΛΥΛΟ	Παύλο.

Il y a eu quatre patriarches de ce nom à Constantinople : Paul Ier l'Homologète, devenu patriarche en 340; Paul II, patriarche de 641-654; Paul III (686-693); Paul IV, élu en 780.

Cette brique, ainsi que les suivantes, a été trouvée à Makri-Keuï, dans les ruines d'une ancienne église byzantine (1).

24.

ΑΝΔΡΕοΥ	Ἀνδρέου ἡγουμέν(ου).
ΗΓοΥΜΕΝ.	André higoumène.

25.

ΑΝΔ	Ἀνδρέου ἡγου(μένου).
ΡΕȣ	André higoumène.
ΗΓȣ	

26.

ΚΥΡΥΑ	Κυριακοῦ πρε(σβυτέρου).
ΚΟΠΡΕS	Kyriaco, prêtre.

27.

✠ ΗΑΓ	✠ Μάγνου πρεσ(βυτέρου)
ΠΡΕS	Magnus, prêtre.

Les marques suivantes proviennent d'une ancienne église byzantine dédiée à sainte Euphémie.

28.

✠ ΑΝΔΡΕ	Ἀνδρέα διακόνου.
ΑΔΝω	André, diacre.

(1) Cf. Dr Déthier, Τα περισωθέντα ἐν Κωνσταντινουπολει ἑλληνικοῦ φιλολογικοῦ συλλογου. Τομος Δ'.

29.

✠ O N H	✠ Ὀνησίμου μοναχοῦ.
C I M O	
N O M Y	Onésime, moine.

La dernière ligne est écrite de droite à gauche.

30.

Π P Є C B S	πρεσβ(υτέρου) Μάγνου ἰνδικτιῶνος Β'.
M A Γ N Ƨ	Magnus, prêtre, année II de l'indiction.
I N Δ Ƨ B	

31.

V Λ O Π	Πολυ[άνδριον].

Le docteur Déthier a trouvé cette marque près de la mosquée de Mahomet II le Conquérant, construite sur l'emplacement de l'église des Apôtres. A Constantinople, le peuple nommait cette église Πολυάνδριον parce qu'elle renfermait les sépultures des empereurs byzantins (1). De nos jours encore, les Grecs donnent ce nom au tombeau des trois cents Spartiates qui moururent aux Thermopyles.

III

MARQUES DES DIGNITAIRES DE L'EMPIRE.

32.

Monogramme de Proclus. (Pl. XIV, n° 6.)

Le docteur Mordtmann a trouvé cette brique dans les murailles extérieures de Constantinople, près de l'ancienne porte de Selymbria. Théodore le Grand fit édifier cette porte, Proclus étant préfet du prétoire.

33.

/A P Δ O Λ	[Χ]αρισιου δημαρχοῦ Λευκῶν?
	Charisios, démarque des Blancs.

Marque provenant des murailles situées près de la porte Charisia, qui prit son nom de celui qui la fit élever. Charisios, chef de la

(1) Cf. Dr Déthier, *le Bosphore et Constantinople*, Vienne, 1873, p. 35.

faction Vénète, était démarque des Blancs. De ce corps dépendaient la cinquième et la sixième cohorte des gardes gothiques auxquelles les empereurs d'Orient avaient confié la garde de Constantinople (v° siècle).

34.

ΙΛΑ Ἱλαριοῦ ἐνδ(οξότατου).
ΡΙΟΥ
ЄΝΔΟΞ Illustrissime Hilaire.

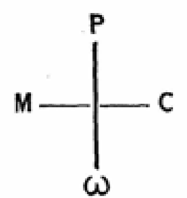
Trouvée dans le village de Makri-Keuï par le docteur Mordtmann. Le 22 avril 474, les empereurs Léon et Zénon adressèrent à l'illustrissime Hilaire, maître des offices, une constitution sur les exécuteurs des juges (1).

35.

Légende circulaire :

ЄΠΙΔΙΟΜΗΔΟΥCЄΠΑΡΧΟΥ

Au centre :



Ῥώμης, en monogramme.

Sous Diomède, préfet de Rome.

Brique trouvée dans un jardin, près de la mosquée du sultan Bajazet. Nous avons rencontré deux fois le nom de ce préfet. Le 18 mai 573, l'empereur Justin II adressa au préfet du prétoire, Diomède, une constitution devenue célèbre, dirigée contre les Samaritains (2). La collection du docteur Mordtmann contient une bulle coniforme en plomb au nom de Diomède (3). Sur la base se trouvent trois bustes de face, dont deux nimbés. Au-dessous, cette légende :

✠ΔΙΟΜΗΔΟΥCЄ
ΔΟΞΣΑΠΟΥΠΑΡΧ
S ΚΟΜΜЄΡΚΙΑ
ΑΠΟΘΗΚΗ
ΤΥΡΟΥ

Διομήδους ἐνδοξοτάτου ἀπὸ ὑπάρχων καὶ κομμερκιαρίου ἀποθήκης Τύρου.

(1) Cf. Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, Saint-Pétersbourg, tome I.
(2) Muralt, ouvrage cité.
(3) Décrite et dessinée dans son *Essai sur les plombs byzantins*, Σύλλογος, 1874.

Sceau de l'illustrissime Diomède, commerciaire de l'apothèque de Tyr, ancien préfet du prétoire.

Nous pensons que le buste du milieu représente celui de l'empereur Justin II; celui de droite, l'impératrice Sophie, et celui de gauche, le seul qui ne soit pas nimbé, Tibère Constantin. Or ce dernier fut nommé césar en 574 et conserva cette dignité jusqu'à la mort de Justin en 578. Il est donc vraisemblable que Diomède tomba en disgrâce entre 573 et 578. N'est-ce pas, en effet, une disgrâce pour un préfet du prétoire que d'être envoyé à Tyr, au fond de l'empire, comme percepteur des impôts?

36, 37.

La marque suivante, ainsi que les nos 28-30, provient d'une ancienne église byzantine dédiée à sainte Euphémie.

ΠЄΤΡΟ ΝΑΚΛ	et	ΠЄΤΡȣ ΝΑΥΚΛ	Πέτρου ναυκλ(ήρου) Pierre, armateur.

Les armateurs formèrent une des plus riches corporations de Constantinople jusqu'à l'époque où les Italiens s'établirent à Galata et même près du palais des empereurs d'Orient.

38.

ΙΝΘΒΑCΑΤΡΙ Ἰν(δικτιῶνος) Θ Βασ(ιλείου) ἀτρι(κλίνου) (pour ἀρτοκλίνου).

IXe année de l'indiction. Basile, artocline.

La fonction des artoclines répondait à peu près à celle des écuyers tranchants en Occident.

39.

Cette brique, ainsi que les suivantes (nos 40-48) et les nos 36, 37, 28-30, provient d'une ancienne église byzantine dédiée à sainte Euphémie.

IV

MARQUES INCERTAINES.

40.

ΙΝΘΒΑΡΠΟΔΓ Ἰνδικτιῶνος Θ......?

41.

Θεοδωρου̃. (Pl. XIV, n° 7.) De Théodore.

42.

ΤΙΗΟΥ
ΚΟCΤΑΗ — Κονσταν(τίνου), de Constantin.
✠

Dans un encadrement rond.

43.

Πέτρου. (Pl. XIV, n° 8.) De Pierre.

44.

ΘΥ
ΜΑΓ Χ Ν8
Α — Θεου̃ χάρις. Μάγνου. Ἰνδικτιω̃νος ΙΒ'.
ΙΝ Ρ ΙΒ
ΙC

Dans un encadrement rond.

45.

✠ΚΟC
VΑΤ — De Constant.

46.

//ЄΡΜΙΑ

47.

✠ΜΑ✠
ΡΙΝΟΥ — Μαρινου̃, de Marin.

Les marques suivantes (n[os] 49-52) ont été trouvées, ainsi que plusieurs autres déjà publiées (1), dans les restes d'une galerie servant de communication entre Sainte-Irène et la Grande Église.

48.

Κωνσταντίνου. (Pl. XIV, n° 10.)

(1) *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. 28, p. 120 et suiv.

49.

Monogramme. (Pl. XIV, n° 11.)

50.

ΚΥΡΙΕΒΟ	Κύριε βοήθει Φηδίμου. Ἰνδ(ικτιῶνος.) Ζ.
ΗΘΙΦΗΔΙ	Année VI de l'indiction. Sei-
ΗȣΙΝΔϚΖ	gneur, protége Phédimus.

Cette brique nous fournit un exemple d'itacisme très-fréquent sur les bulles en plomb et sceaux byzantins. I est mis pour ЄI.

51.

✠ ΙΛΑ	Ἱλαρίου. Hilaire.
ΡΙΟΥ	

52.

✠ ΙΟ	
ΛΙΑ	✠ Ἰουλιάνου, de Julien.
Ν/ /	

Cette brique a été trouvée à Makri-Keuï par le D[r] Déthier.

53.

✠ ΤΡ/	Τρυφῶν(ος), de Truphon.
ΦΩΝ	

Même provenance que la précédente.

54.

✠ ΤΡΟ	Τροφιμοῦ, de Trophimus.
ΦΙΜΟΥ	

Trouvée dans les anciennes murailles de Constantinople, près de la porte Mevlé-hané.

55.

✠ ΘЄ	pour Θεοδώρου (?),
Ь ꙌΡ	de Théodore.

On peut rapprocher de cette orthographe bizarre, plutôt slave que grecque, une intaille portant cette légende en trois lignes : ΔΙΜΙΤΡΙ — ΘΟΔΟΡΙ — 1756.

56.

O
ΑCΚΛΕΠΙ
Y

'Ασκλεπιοῦ, d'Asclepius.

Dans un encadrement rond.

Marque trouvée par le Dr Déthier dans les constructions byzantines de l'ancien port Sophien.

57.

✠ ΠΕΤ
ΡΟΥ ✠

Πέτρου, de Pierre.

Au musée de Sainte-Irène.

58.

✠ Α///
ΑΒΑΔ
pour
✠ ΑΡΤ ✠
ΑΒΑCΔ

'Αρτaουασδοῦ.
Artavasde.

59.

✠ ΒΑCΙ
ΛΙΚΟΥ

Βασιλικοῦ.
Basilique.

Trouvée dans les murailles de Constantinople.

60.

(Pl. XIV, n° 12.) Μαρκοῦ, en monogramme. Marc.

✠ Παπύλου 'Ινδικτιῶνος ΙЄ'. Babylas. Année XIV de l'indiction.

J'ignore ce que signifie le B — Є.

61.

Légende circulaire. Θεοδώρου. Théodore. (Pl. XIV, n° 12.)
L'Y est au centre.

62.

(Pl. XIV, n° 13.) Monogramme.

63.

O
F —|— A
C

Foca, de Phocas.
IVe ou Ve siècle.

64.

ΥΟΔШΧ. Marque complète.

Au musée de Sainte-Irène; par conséquent, provenance inconnue.

65.

✠ΙΝΣΙΠΕΤ 'Ινδικτιῶνος Ι....?
Année X de l'indiction....?

Idem.

66.

ΙΝΔΑΗΓΠΕ 'Ινδ(ικτιῶνος) Α.....?
Année I de l'indiction.....?

Idem.

67.

Légende circulaire.

ΥΤΙΝΟΚΟΤΟ// (il manque deux lettres).

Au centre, une croix.

Trouvé dans les anciennes murailles de Constantinople, près la porte Charisia.

68.

En terminant, qu'il me soit permis de citer encore une marque de brique turque très-curieuse, qui se trouve dans la collection du docteur Déthier. Les Turcs ont remplacé l'inscription par le sabot d'un bœuf enfoncé dans l'argile encore molle. Cette brique provient de Roumeli-Hissar, forteresse que construisit Mahomet II sur la partie la plus étroite du Bosphore, un an avant la prise de Constantinople.

Al. Sorlin Dorigny.

Constantinople, février 1876.

FRAGMENT INÉDIT

D'UN

DÉCRET DE LA LIGUE ACHÉENNE

En 1868, je trouvai dans une maison du village de Lévidi, en Arcadie, une inscription provenant des ruines de l'ancienne Orchomène. Le paysan qui avait trouvé la pierre, ne pouvant l'emporter à cause de son poids, l'avait brisée en plusieurs morceaux. L'un d'eux, encastré maintenant dans une maison de Lévidi, est seul visible; je n'ai pu savoir si les autres avaient été laissés sur place ou transportés en d'autres endroits.

Nous n'avons plus que la fin d'un document considérable qui nous aurait fait connaître la manière dont la Ligue achéenne procédait à l'annexion d'une ville, et nous aurait permis de contrôler les éloges que Polybe a donnés à sa constitution et à sa politique (*Polyb.*, II, 37-38). Le fragment conservé comprend 21 lignes; les premières n'ont plus que quelques lettres; toutes sont incomplètes à gauche. La restitution est donc à plus d'un endroit une simple conjecture, que j'ai indiquée pour marquer la suite des idées.

..........................ραιν...
.................μον πέμπ[η]ι εἴτε ἄρχω[ν................ ....
.................ιεοι εἴτε [ἰ]διώτας ψαφοφόρεοι...............................
ὀφλέτω] τριάκοντ[α τά]λαντα ἱερὰ τοῦ Διὸ[ς τοῦ Ἀμαρίου, καὶ ἐξέστω τῶι βουλομένωι αὐ-
τῶι δίκαν θ]ανάτου εἰσάγειν εἰς τὸ κοινὸν τ[ῶν Ἀχαιῶν.............. Ὀμνυόντων τὸν
ὅρκον τὸν αὐ]τὸν οἱ Ὀρχομένιοι καὶ οἱ Ἀχαιοί, ἐμ μ[ὲν Αἰγίωι οἱ σύνεδροι τῶν Ἀχαι-
ῶν καὶ στρατ]αγὸς καὶ ἵππαρχος καὶ ναύαρχος, ἐν δ[ὲ Ὀρχομένωι οἱ ἄρχοντες τῶν Ὀρ-
χομενίων ·] Ὀ[μ]νύω Δία Ἀμάριον, Ἀθάναν Ἀμαρίαν, Ἀφ[ροδ]ί[ταν καὶ τοὺ]ς θ[εοὺς πάντας
ἦ μὰν ἐμ] πᾶσιν ἐμμέ[ν]ειν ἐν τᾶι στάλαι καὶ τᾶι ὁμολογίαι καὶ τῶι ψαφίσματ[ι τῶι γενο-
μένωι τῶι κοι]ν[ῶι] τῶι τ[ῶ]ν Ἀχαιῶν καὶ εἴ τίς κα μὴ ἐμμένηι, οὐκ ἐπιτρέψω εἰς δύναμ[ιν,

καὶ εὐορκέ]οντι μέν μοι εἴη τἀγαθὰ, ἐπιορκέοντι δὲ τἀναντία. Τῶν δὲ λαβόντων ἐν Ὀρ[χομένωι γᾶν ἐπί]κλαρ[ο]ν ἢ οἰκίαν ἀφ' οὗ Ἀχαιοὶ ἐγένοντο, μὴ ἐξέστω μηθενὶ ἀπαλλοτριῶσαι πλέον χρυσ]έων εἴ[κ]οσι. Εἰ δέ τι ἐκ τῶν ἔμπροσθε χρόνων ἢ οἱ Ὀρχομένιοι Ἀχαιοὶ ἐγένοντο.....] Νε[ά]ρ[χωι] ἔγκλημα γέγονεν ἢ τοῖς υἱοῖς, ὑπότομα εἶμεν πάντα καὶ μηθὲν ἐγκαλεί]σθω μή[τε] Νεάρχωι μηθεὶς μήτε τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ μηδὲ Νέαρχος μηδὲ τῶν υἱῶν αὐ]τοῦ μηθεὶς περὶ τῶμ πρότερον ἐγκλημάτων ἢ οἱ Ὀρχομένιοι Ἀχαιοὶ ἐγένοντο καὶ] ὅ[στι]ς δικάζοιτο ὀφλέτω χιλίας δράχμας καὶ ἁ δίκα ἀτέλης ἔστω. Περὶ δὲ τᾶς τραπέζα]ς τᾶς χρυσέ[α]ς τοῦ Διὸς τοῦ Ὁπλοσμίου ἂγ καταθέντες ἐνέχυρα οἱ Μεθυδριεῖς οἱ μεταστή]σαντες ε[ἰ]ς Ὀρχόμενον διείλοντο τὸ ἀργύριον καί τινες αὐτῶν ἀπέφυγον, παρέχειν αὐτοὺς, ἐ]ὰμ μὴ ἀποδίδωντι τὸ ἀργύριον τοῖς Μεγαλοπολίταις, καθὼς ἐψήφισται, τὰμ πό]λιν τὰν Ὀρχομενίων, ὑποδίκους εἶμεν τοὺς μὴ ποιοῦντας τὰ δίκαια.

La date peut être déterminée avec précision. « Depuis que les Orchoméniens sont devenus Achéens, » telle est la mention trois fois répétée, l. 12, 13, 16. L'histoire d'Orchomène, pendant le troisième siècle avant notre ère, est assez bien connue (Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, notes du n° 340 *a*). En 223, Antigone Doson s'en rendit maître; il y plaça une garnison macédonienne comme à Corinthe, afin de surveiller les affaires du Péloponnèse (*Polyb.*, IV, VI, 5). On voit, par un fragment de Polybe (XVI, 38), que Philippe, menacé par les Romains, s'efforça de rattacher les Achéens à son parti. Le chapitre dans lequel l'historien grec racontait les négociations relatives à cette affaire n'est pas parvenu jusqu'à nous ; mais il a été probablement traduit ou résumé dans le passage suivant de Tite-Live (XXXII, 5) : Philippus « in Achaiam legatos misit qui jusjurandum (ita enim pepigerant, quotannis juraturos in verba Philippi) exigerent, simul *qui redderent Achæis Orchomenon* et Heræam et Triphyliam, Megalopolitis Alipheram.... Et cum Achæis quidem per hæc societatem firmabat. » L'inscription est donc de l'année 199, et elle confirme le témoignage de Tite-Live sur les concessions que Philippe fit à la ligue achéenne.

Orchomène n'ayant pas été conquise, mais remise aux Achéens par le roi de Macédoine, l'acte de réunion se composa de deux parties : 1° une convention, ὁμολογία, plus ou moins volontaire, conclue entre les Achéens et les Orchoméniens. Elle réglait tout ce qui concernait l'agrégation d'Orchomène à la ligue. Si le détail ne nous en est pas parvenu, nous en connaissons du moins l'esprit général. Les Orchoméniens devenaient Achéens, c'est-à-dire qu'ils adoptaient la constitution uniforme des cités de la ligue. Les monnaies achéennes nous en ont conservé la preuve ; outre le nom particulier de la

ville qui les faisait frapper, elles portaient toutes le nom et le monogramme des Achéens.

2° Un décret des Achéens ratifiait la convention et admettait les nouveaux membres de la ligue à posséder les droits de citoyens. Plutarque nous a conservé un exemple pour Argos et Phlionte. Ἔνθα δὴ μάλιστα φανερὰν ἐποίησαν οἱ σύνεδροι τῶν Ἀχαιῶν τὴν πρὸς τὸν Ἄρατον εὔνοιαν καὶ πίστιν..... Προθύμως ἐψηφίσαντο καὶ προσεδέξαντο μὲν τοὺς Ἀργείους καὶ Φλιασίους εἰς τὴν πολιτείαν. (Plutarch., *Arat.*, 35.) Il en fut de même pour les Orchoméniens. Ce décret, qui est rappelé à la ligne 9, devait reproduire la convention, ou tout au moins en résumer les clauses principales.

Les actes de ce genre se terminent d'ordinaire par une série de mesures destinées à en prévenir la violation. Les premières lignes du fragment nous en ont conservé quelques débris. Le magistrat qui aurait appelé le peuple aux suffrages, le particulier qui aurait proposé un projet contraire au décret, encourait une amende énorme, trente talents. Ceux-ci devaient être consacrés à Zeus. La faute étant commise contre les intérêts communs de la ligue, j'ai restitué l'épithète du dieu qui en était le patron, c'est-à-dire Ἀμαρίου; l'image de ce dieu est reproduite sur toutes les monnaies de la ligue achéenne.

Outre l'amende, celui qui le voulait pouvait intenter au coupable une action capitale; elle était jugée dans l'assemblée générale des Achéens (l. 5); on voit que celle-ci avait le droit de prononcer la peine de mort. Une pénalité aussi rigoureuse n'est pas rare dans les décrets des cités grecques; il suffira de citer comme exemple celui que les Athéniens rendirent en 377, à l'occasion de l'alliance qu'ils formèrent avec soixante-dix villes contre les Lacédémoniens.

Ἐὰν δέ τις εἴπηι ἢ ἐπιψηφίσηι ἢ ἄρχων ἢ ἰδιώτης παρὰ τόδε τὸ ψήφισμα ὡς λύειν τι δεῖ τῶν ἐν τῶιδε τῶι ψηφίσματι εἰρημέν[ων, ὑ]παρχέτω μ[ὲν] αὐτῶι ἀτίμωι εἶναι καὶ [τὰ χρ]ήματα αὐτοῦ δημόσια ἔστω καὶ τῆς θ[εοῦ τ]ὸ ἐπιδ[έκα]τον καὶ κρινέσθω ἐν Ἀθην[αίο]ις καὶ τ[οῖς] συμμάχοις ὡς διαλύων τὴν συμμαχία[ν, ζ]ημιούντων δὲ αὐτὸν θανάτωι ἢ φυγῆι ὅ[σης] Ἀθηναῖοι καὶ σύμμαχοι κρατοῦσιν. (Eustratiadis, Ἐπιγρ. ἀνεκδ. φυλλ. β, p. 2.)

L. 6-11. La formule générale du serment avec l'imprécation finale se rencontre dans plusieurs autres textes épigraphiques; celui-ci présente une particularité dont il faut tenir compte dans la restitution. Lorsque, à la suite d'un traité, deux cités indépendantes échangent les serments qui en sont la ratification, chacune d'elles invoque ses dieux nationaux. Mais ici, les Orchoméniens devenus Achéens ne peuvent prendre à témoin que les divinités communes de la ligue. En effet, il n'est pas question des dieux d'Orchomène;

j'ai donc restitué ὅρκον τὸν αὐτὸν (l. 5-6). Après l'indication du serment commun, le texte doit marquer en quel endroit et par qui il doit être prêté ; c'est sur cette donnée que j'ai fondé ma conjecture. Chez les Athéniens le conseil des Cinq-Cents prêtait le serment ainsi que les chefs militaires, les stratéges et quelquefois aussi les hipparques, phylarques et taxiarques (Rangabé, *Antiq. hellén.*, nos 379, 382, 389, 392). Les mots οἱ σύνεδροι τῶν Ἀχαιῶν, qui correspondent à la mention de ἡ βουλή chez les Athéniens, comblent assez exactement la lacune. Les chefs militaires des Achéens, nommés dans le décret, sont au nombre de trois.

Les auteurs parlent souvent du stratége annuel, éponyme de la confédération (Plutarch., *Aratus*, 38), et de l'hipparque, dignité qui conduisait le plus souvent à celle de stratége (*Polyb.*, V, xcv, 7 ; Plutarch., *Philop.*, 22); mais on ne connaissait pas jusqu'ici le navarque, qui occupait cependant le troisième rang parmi les chefs de la ligue. Son obscurité s'explique par le peu d'importance et le mauvais état de la marine achéenne. Quelques années plus tard, Philopœmen, assiégeant Gythion, faillit périr sur le vaisseau amiral, qui faisait eau et n'avait pas été à la mer depuis quarante années (Plutarch., *Philop.*, 14 ; *Livius*, xxxv, 26).

La mention des divinités prises à témoin du serment donne des notions précises sur le culte commun des Achéens et sur les noms de ces divinités, altérés ou défigurés dans les auteurs anciens. Pausanias, en décrivant la ville d'Ægion, a énuméré les temples situés sur les bords de la mer. L'un d'eux était consacré Ὁμαγυρίῳ Διί · ἐνταῦθα Διὸς καὶ Ἀφροδίτης ἐστὶ καὶ Ἀθηνᾶς ἀγάλματα (VII, xxiv, 2). L'auteur ajoute que, de son temps, le conseil des Achéens se réunissait encore à Ægion, comme les Amphictions à Delphes et aux Thermopyles. Strabon et Polybe ajoutent quelques renseignements sur ce sanctuaire : le temple, entouré d'un bois sacré, servait de centre religieux et politique aux Achéens ; dès les temps les plus anciens, ils s'y réunissaient pour délibérer sur leurs affaires (*Strab.*, VIII, vii, 3 et 5); près du foyer commun, on exposait les stèles sur lesquelles étaient gravés les actes d'un intérêt général (*Polyb.*, V, 93). L'inscription permet de rectifier et de compléter ces témoignages, et aussi de corriger plusieurs fautes des manuscrits. Les trois divinités sont bien celles dont Pausanias mentionne les statues dans le même sanctuaire, mais elles sont énumérées dans un ordre différent. De plus, après Ἀφροδίταν il n'y a point de place pour l'épithète Ἀμαρίαν, car les lettres Σ Θ entraînent la restitution τοὺ]ς θ[εούς]. Aphrodite doit donc être distinguée de Zeus et d'Athéné ; elle a été ajoutée à une époque

relativement récente et appartient à un cycle différent. Zeus et Athéné, portant l'un et l'autre la même épithète, sont très-fréquemment associés dans les cultes helléniques. Ils semblent le plus souvent n'être que le dédoublement d'une divinité primitivement unique; la même conception s'exprimait dans les religions de l'Asie par l'attribution des deux sexes à un personnage divin.

Dans les cultes très-anciens, le nom même des dieux donne sur leur nature des notions moins importantes que l'épithète. Celle de Zeus avait été altérée dans les manuscrits de Polybe et de Strabon : le sanctuaire est appelé Αἰνάριον, Ἀρνάριον, Ὁμάριον. La véritable leçon est Ἀμάριον, et c'est une correction certaine à introduire dans ces deux auteurs. L'altération du mot remonte, du reste, à une époque fort ancienne. Peut-être, par suite d'une confusion dans la prononciation de α et ο chez les Achéens, Zeus était appelé Ὁμάριος au temps de Pausanias. Cette épithète ainsi défigurée n'était plus comprise, et on la regardait comme une abréviation de Ὁμαγύριος; afin de l'expliquer, on avait imaginé la légende d'Agamemnon réunissant dans le temple de Zeus les principaux chefs de la Grèce pour leur proposer l'expédition contre Troie (*Pausan.*, VII, XXIV, 2). Maintenant qu'un texte épigraphique ne laisse plus de doute sur l'orthographe Ἀμάριος, il est facile de retrouver la signification de l'épithète. Elle est dérivée du même radical que ἀμάρα, avec l'aspiration douce, forme éolo-dorienne de ἡμέρα dont l'inscription locrienne de Naupacte offre deux exemples, αὐταμαρόν et ἀμάραις (Vischer, *Rhein. Museum*, 1871, 2ᵉ table, l. 8 et 17). Ἀμάριος est donc le dieu de l'atmosphère lumineuse. Ce culte, chez les Grecs, paraît avoir été particulier à la race achéenne et remonter à la plus haute antiquité. Il existait dans les colonies achéennes de la Grande Grèce, qui, suivant Polybe, l'avaient emprunté aux Achéens du Péloponnèse (*Polyb.*, II, XXXIX, 6). Un passage de Théopompe, cité par Etienne de Byzance, autorise à croire qu'il était même antérieur à leur migration de la Thessalie. Ὁμάριον (corr. Ἀμάριον) πόλις Θετταλίας... ἐν ταύτῃ τιμᾶται Ζεὺς καὶ Ἀθηνᾶ· τὸ ἐθνικὸν Ὁμάριος, Ὁμαρεύς. Étienne de Byzance a probablement altéré ou mal compris le texte de Théopompe. Aucun auteur ancien ne parle d'une ville de Thessalie portant ce nom; il s'agit d'un temple consacré à Zeus Amarios et à Athéné Amaria. La correction πόλις Ἰταλίας, proposée par quelques éditeurs, est une conjecture inutile. Un temple appelé Ἀμάριον pouvait très-bien exister dans la Thessalie, où les Achéens avaient longtemps séjourné et où la peuplade des Achéens Phthiotes continua à demeurer. En dehors de la Grèce, c'est encore dans la Carie que nous trouvons une divinité

dont l'épithète indique le même caractère. Le Zeus Πανάμαρος ou Πανημέριος qui figure dans plusieurs inscriptions de Stratonicée (*Corpus inscr. gr.*, n[os] 2719-21 ; Le Bas et Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, n[os] 519, 520, 525) est le dieu de l'atmosphère lumineuse, comme celui des Achéens. Ce serait un indice de parenté religieuse entre les populations de la Carie et les tribus helléniques les plus anciennes.

Trois paragraphes, réglant des affaires particulières, sont annexés à l'acte de réunion; entre chacun d'eux, le graveur a laissé vide un espace de deux lettres. Pour le premier, si l'on peut hésiter sur le détail des expressions, le sens de l'ensemble ne me paraît pas douteux. Défense est faite à ceux qui ont reçu à Orchomène un lot de terre ou une maison d'en aliéner pour plus de vingt pièces d'or. Les Achéens introduisirent plus d'une fois de nouveaux citoyens dans les villes qu'ils voulaient rattacher à leur ligue. Lorsque Mantinée tomba pour la première fois entre leurs mains, Aratus donna le droit de cité aux métèques; après le soulèvement et la reprise de la ville, les Achéens décidèrent de vendre les habitants et de conduire dans la place une colonie (Plutarch., *Arat.*, 36, 45). Les Orchoméniens n'eurent pas à subir un aussi dur traitement, mais l'inscription prouve qu'on établit dans leur cité un certain nombre de colons achéens; on leur assigna des maisons ou des lots de terre; le mot οἰκίαν est très-lisible; le nombre des lettres qui manquent restant incertain, il pouvait y avoir seulement κλᾶρον ou plus explicitement γᾶν ἐπίκλαρον. Ces immeubles assignés aux clérouques achéens étaient inaliénables, sauf pour une faible somme. Cet envoi de clérouques ayant pour but d'éloigner les citoyens pauvres de leur patrie et de maintenir les habitants de la ville annexée, il importait de forcer les nouveaux possesseurs à rester sur le sol où la ligue les avait établis.

2° Suppression des griefs réciproques des Orchoméniens et d'un certain Néarchos, griefs antérieurs à l'entrée des premiers dans la confédération; défense de juger les contestations nées de ces griefs, sous peine de nullité de la sentence et d'une amende de mille drachmes. Une clause analogue est insérée dans un traité entre Smyrne et Magnésie (*Corpus inscr. gr.*, n° 3137 II, l. 41 et sv; cf. n° 2265). Nous n'avons aucun renseignement sur le Néarchos nommé dans ce paragraphe; c'était probablement un de ces tyrans que les rois de Macédoine, et surtout Antigone, avaient établis et soutenaient dans les villes grecques soumises à leur influence (cf. *Polyb.*, II, 41). Les Achéens, tout en travaillant à les renverser, ne les maltraitaient pas,

lorsque ceux-ci consentaient à faire entrer leurs villes dans la confédération ; par exemple, Lydiadas de Mégalopolis, Aristomachos d'Argos, parvinrent à la dignité de stratéges.

3° La dernière affaire est un peu plus compliquée et reste obscure sur quelques points, à cause de la mutilation de la fin et du commencement des lignes. Voici en quoi elle consistait : les habitants de Méthydrion, bourg dépendant de Mégalopolis, avaient emprunté de l'argent et avaient donné comme gage un objet d'or appartenant à Zeus Hoplosmios; puis ils étaient passés à Orchomène et s'étaient partagé l'argent ; le décret semble imposer aux Orchoméniens l'obligation de représenter les Méthydriens fugitifs, ou de payer pour eux, si ceux-ci ne restituent pas l'argent emprunté aux Mégalopolitains. L'objet donné en gage était désigné par un substantif féminin ; le mot τράπεζα désigne la table sur laquelle on exposait les offrandes consacrées ou l'on servait les repas destinés à la divinité ; il convient du reste aux traits que je crois distinguer sur l'estampage (l. 18). Les villes qui avaient besoin d'argent engageaient souvent comme garantie les objets sacrés des temples. Il y a quelque incertitude sur la nature du préjudice causé aux Mégalopolitains et sur l'obligation imposée aux Orchoméniens. Les dernières lettres de la ligne 18, ΜΕ ΘΥ, ne comportent que la restitution Μεθυ[δριεῖς]. Méthydrion, ville très-ancienne fondée par Orchoménos, fit partie du territoire d'Orchomène jusqu'à la fondation de Mégalopolis ; elle en fut alors détachée pour fournir des habitants à la ville nouvelle ; l'ancienne cité, qui comptait plusieurs vainqueurs aux jeux Olympiques, ne fut plus qu'un bourg dépendant de Mégalopolis (*Pausan.*, VIII, XII, 2; XXVII, 4 et 7). La communauté d'origine explique comment les habitants compromis cherchèrent un refuge à Orchomène.

Pour la mythologie, la mention du temple de Zeus Hoplosmios est un renseignement précieux et dont la certitude est indépendante du reste de la restitution. Les Arcadiens revendiquaient pour leur pays les légendes les plus anciennes que la plupart des Grecs plaçaient en d'autres contrées. Ceux de Méthydrion rapportaient que Rhéa, grosse de Zeus et poursuivie par Cronos, avait cherché un refuge sur la montagne qui s'élevait au-dessus de leur ville ; elle avait appelé à son secours les géants qui habitaient en cet endroit, et leur chef, nommé par Pausanias Hopladamos (*Pausan.*, VII, XXXVI, 2 ; cf. XXXII, 5). La légende du géant arcadien est dans un rapport étroit avec le culte de Zeus Hoplosmios. La forme ancienne de l'épithète était Ὁπλόδμιος, comme le prouve le nom de la tribu Ὁπλοδμία à Mantinée (Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, n° 352 *p*). Le

géant Ὁπλόδαμος (car la forme Ὁπλάδαμος paraît une altération ou une erreur du copiste) est un personnage distinct créé d'une épithète de Zeus, ou un dieu local absorbé par celui-ci; c'est ainsi que, dans l'Arcadie même, une antique déesse, dont on a retrouvé récemment la statue près d'Aséa, a disparu en se confondant avec Artémis Hégémoné (Le Bas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, n° 334 *d*).

La mention d'un temple de Zeus Hoplosmios à Méthydrion fixe la véritable leçon d'un passage d'Aristote.

Περὶ δὲ Ἀρκαδίαν (Καρίαν) (1) οὕτω τὸ τοιοῦτον διεπίστευσαν ὥστε καὶ κρίσιν ἐποιήσαντο περί τινος τῶν ἐγχωρίων. Τοῦ γὰρ ἱερέως τοῦ Ὁπλοσμίου Διὸς ἀποθανόντος, ὑφ' ὅτου δὲ δὴ ἀδήλως, ἔφασάν τινες ἀκοῦσαι τῆς κεφαλῆς ἀποκεκομμένης λεγούσης πολλάκις · « ἐπ' ἀνδρὸς ἄνδρα Κερκιδᾶς ἀπέκτεινεν ». Διὸ καὶ ζητήσαντες ᾧ ὄνομα ἦν ἐν τῷ τόπῳ Κερκιδᾶς, ἔκριναν. (*De part. animal.*, III, 10.)

Après la ligne 21, il n'y a plus rien sur la pierre. Nous avons donc la fin de l'inscription, sauf peut-être quelques lettres qui se seraient trouvées dans la partie à gauche qui est brisée.

P. Foucart.

(1) Voici les variantes relevées dans l'édition Bekker : καρ..ιαν (Paris), καρ (Vatic.), Ἀρκαδίαν (Oxford).

INSCRIPTIONS DE ROME

Dernièrement, des ouvriers chargés d'installer des conduites d'eau pour la villa Medicis ont trouvé quelques débris de sépultures antiques dans les tranchées qu'ils avaient ouvertes sur le chemin de ronde qui longe les murs de Rome à l'extérieur, environ à la hauteur de la troisième tour en venant de la *porta Salara* et en se dirigeant vers la *porta del Popolo*.

Voici ce qu'ils ont recueilli :

1° Sur un *titulus* de marbre blanc, large de 0m,335 et haut de 0m,218.

C · POPPAEVS · APRILIS
TRIERARC · V · AN · XXX
EPPIA · PRIMA · CONIVGI
SVO · BENEMERENTI
FECIT

Hauteur des lettres, 1re et 2e lignes, 0m,019 ;
3e et 4e lignes, 0m,010.

On voit encore dans les creux des traces de couleur rouge.

2° Plaque de marbre blanc, large de 0m,355, haute de 0m,25.

ATTICO · P · MARI · ACTORI
FLORVS · FRATRI
PIENTISSIMO · ET · SIBI ·
ET · RVTILIAE ·
PYRALLIDI · CONIVGI
EIVS · POSTERIS · Q · SVIS

Hauteur des lettres, 0m,021.

On voit encore les lignes tracées pour aligner les lettres.

3° Plaque de marbre blanc, large de $0^m,24$, haute de $0^m,23$.

M
Ↄ · C · F · CLV · AEMILIO
· VIX · ANN · LX
N · XVIII · FECERVN
E///IVS · MARTIALIS
NE///IVS · DECEMBER
NE///VS · PHILETVS
PTI · PATRONO · BENE · I
I · SIBI · ET · SVIS · POST · EORVM

Hauteur des lettres, $0^m,015$. Dernière ligne, $0^m,009$.
On voit encore dans les creux des traces de couleur rouge.

4° Plaque de marbre blanc, haute de $0^m,25$; un deuxième fragment.

IVLIA · HELPIS · FECIT · SI
M · IVLIO · ORPHEO · CON
ET · IVLIAE · REST
VIXIT · A
(*sic*) POSTTER
IN · FROP · V

Hauteur des lettres, $0^m,025$; *vixit*, $0^m,010$.

5° Plaque de marbre blanc avec des taches bleuâtres. Fragment.

LICINIVS
FAVSTVS

Hauteur des lettres, première ligne, $0^m,021$; deuxième ligne, $0^m,017$.

6° Stèle de marbre blanc, large de $0^m,256$, haute de $0^m,74$.

D M
SEX · FVFICI
FIDELIS
VIX · AN · XVI
M · IIII · D · XVII

Hauteur des lettres, $0^m,028$; les D et M, $0^m,039$.

7° Deux fragments de la partie supérieure d'une stèle, large de 0m,33.

Une couronne.

D M

Q · VALERIVS

Q · F · I · F

Hauteur des lettres, 0m,045.

8° Fragment.

CONIVX

Hauteur des lettres, 0m,017.

9° Fragment.

IDI

MERENT I

IT

OVS

Hauteur des lettres, 0m,022.

10° Fragment.

GYARVS

Hauteur des lettres, 0m,020.

11° Fragment de brique avec cette inscription sur deux lignes concentriques :

OPDOLEXPRDMAVGNFI

GLINAS GENIANAS

Outre ces inscriptions, ils ont trouvé :

Un fragment de pilastre, en jaune antique. Chapiteau composite : on voit encore les oves de l'échine, et au-dessous, au lieu d'acanthe, un fruit qui paraît être une pomme de pin. Les cassures de la pierre laissent deviner les feuilles et les volutes. Dimension des oves : 0m,030 de diamètre vertical.

Un fragment d'antéfixe en terre cuite, représentant une tête de femme coiffée d'une sorte de mitre, et à droite de cette tête, une tête de cygne. Hauteur, 0m,10.

Un fragment de terre cuite représentant un homme drapé dans sa toge. Hauteur, 0m,10.

Deux petites fioles de verre.

Deux petites fioles en terre cuite.

Une petite écuelle en terre cuite, en forme de barque.

Une coupe en terre cuite.

Deux lampes communes.

Une anse de lampe en forme de croissant et recouverte d'une couleur rouge, d'une sorte de vernis.

Deux petits couvercles en terre cuite.

Une trentaine de petites pierres bleuâtres, taillées en forme de perles, rayées extérieurement et percées d'un trou dans lequel se trouve encore une pâte brune durcie, qui se réduit difficilement en poussière.

Deux gros pots de terre remplis de cendres.

Une grande plaque de marbre blanc, haute de 0m,90, ayant servi de revêtement à la paroi inférieure d'un mur.

Enfin, plusieurs morceaux assez considérables de jaune antique de brèche et de serpentine, qui semblent avoir fait partie d'un carrelage.

J. Martha.

Rome, 8 février 1876.

REMARQUES

SUR LES

ARCHONTES ATHÉNIENS

POSTÉRIEURS A LA CXXII^e OLYMPIADE

La cinquième édition du tome I[er] du Manuel d'antiquités grecques (*Lehrbuch der griechischen Antiquitæten*) de Karl Friedrich Hermann, publiée en 1875 par les soins des docteurs J.-Ch.-Fr. Bæhr et K.-B. Stark, professeurs à Heidelberg, contient un tableau chronologique et une liste alphabétique des éponymes d'Athènes. Cette seconde partie du travail paraît avoir été faite principalement avec le concours de M. Dittenberger, qui prépare en ce moment le troisième volume des inscriptions de l'Attique, pour faire suite au tome I[er] qui a été publié par M. Kirchhoff, et au tome II qui va bientôt paraître par les soins de M. Kœhler.

Pour le tableau chronologique des archontes à partir de la CXXII[e] olympiade, les auteurs ont reproduit celui que j'ai donné à la suite des *Fastes éponymiques* (Paris, Thorin, 1873). Ce tableau est la copie textuelle du mien, sauf pour les points suivants :

CCXLVII[e] olymp., 1. L'éditeur inscrit à cette date Φλ. Διογένης Μαραθώνιος, que j'avais placé un peu plus haut à l'olympiade CCXLIV, 2; mais il oublie d'effacer cet archonte à l'olympiade où je l'ai mis, de sorte que le même personnage figure deux fois, par une erreur évidente, sur la même liste, à quelques années d'intervalle.

Olymp. CXXVIII, 3. L'éditeur inscrit dans la liste Πειθόδημος, avec un point d'interrogation. J'ai indiqué cet archonte aux environs de cette date, mais en note. *Fastes*, p. 55.

Olymp. CCXXXII, 3. L'éditeur inscrit Ἄρδυς, que j'ai laissé à une date incertaine, le croyant voisin de la CCXXXVI[e] olymp. *Fastes*, p. 62.

Olymp. CCXLVII, 2. L'éditeur n'admet pas à cette date Κύϊντος Ἱμερ-

τος Μαραθώνιος, ni à l'année 4 Νούμμιος Μῆνις, que j'ai indiqués avec un point d'interrogation.

Il y a lieu d'avertir que le tableau que j'ai donné en 1873 contient une erreur qu'il est facile de corriger quand on lit le mémoire qui le précède, le commente et le justifie. Dans le tableau je mets Κασιανός à la 1re année de la CCLIe olympiade. La faute est évidente, puisque dans le texte j'indique, p. 49, que Κασιανός est ou de la 4e année de la CCLIVe olymp. ou de la 1re année de la CCLVIe (nouvelle chronologie des Panathénées) (1). Le Manuel d'Hermann reproduit la faute que j'ai faite dans le tableau.

Sans insister sur les détails de ce genre, il est une remarque beaucoup plus importante : dans plusieurs cas, en mettant un archonte à une date, j'ai dit en note qu'il était seulement des environs de cette époque ; beaucoup des résultats que je propose n'ont jamais été donnés dans mon livre comme incontestables. C'est le contraire que l'on croirait d'après cette cinquième édition, et il faut s'attendre, sur la foi d'un ouvrage aussi autorisé que le Manuel d'Hermann, à voir ces dates admises le plus souvent sans conteste.

La liste alphabétique des éponymes, p. 790 et suivantes, a été rédigée d'après des communications de M. Dittenberger, d'après l'*Essai sur la chronologie des archontes* (Paris, 1870), et d'après les *Fastes*, comme en avertit une note mise au début. En général, on y donne aussi trop souvent, sans réserve aucune, des dates pour lesquelles j'ai exprimé des doutes formels. Cette liste omet deux archontes que les auteurs n'ont peut-être pas eu le temps de connattre et qui ne figurent ni dans l'*Essai* ni dans les *Fastes*, mais que j'ai publiés dans le deuxième volume de l'*Essai sur l'Éphébie*, p. 459 : Εἰσιγένης (*Inscr. de Délos*, Ἀθήναιον, t. II, p. 134) et Τηλοκλῆς (Ἀθήναιον, t. III, p. 270). La date d'Εἰσιγένης est incertaine; celle de Τηλοκλῆς a été fixée par M. Koumanoudis. Τηλοκλῆς est contemporain des éponymes Ἰσαῖος et Διότιμος, dont j'ai fixé la date à la CXXIIIe olympiade. Toutefois, si on consulte les listes pour cette époque, comme les archontes des olympiades CXXIII, CXXIV, CXXV sont connus, Τηλοκλῆς doit être placé au plus tôt durant l'olympiade CXXVI (2). Sur l'inscription de Τηλοκλῆς figure un βουλευτής, Νικοκράτης Ἀρχεμάχου Φηγαεύς. Le même personnage était en charge sous l'archontat de Διότιμος (cf. Ἐφημ. ἀρχ., n° 1364).

(1) Κασιανός doit être contemporain d'Ἀφφιανός. La correction ci-dessus au tableau publié dans les *Fastes* est faite dans le t. II de l'*Essai sur l'Ephébie attique*, p. 460.

(2) Pour les environs de l'olympiade CXXVI, nous connaissons plusieurs archontes dont l'année exacte n'a pas été déterminée, Φίλων, Ἀρχέλαος, Διοκλῆς, κτλ.

La liste du Manuel d'Hermann ne donne pas non plus Αὐρήλιος Σωκράτης, qui figure dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική sous le n° 2355, et que M. Neubauer a étudié dans ses *Commentationes epigraphicæ*, p. 106. Il est vrai que j'avais passé par deux fois cet archonte sous silence et que je ne le mentionne que dans le tome II de l'*Essai sur l'Ephébie*, p. 461. A ce propos j'indiquerai aux éditeurs du Manuel d'Hermann les pages 459-461 de ce tome II où se trouve un chapitre sous ce titre : *Supplément à la chronologie des archontes;* ils y verront un certain nombre de faits nouveaux.

Pour le catalogue alphabétique du manuel, M. Dittenberger a communiqué des remarques importantes. Je ne peux pas les discuter pour le moment; il faut attendre le III[e] volume du *Corpus* auquel l'auteur renvoie. J'en donnerai seulement la liste :

Ἄρδυς, *Corpus*, III, 742. D'après M. Dittenberger, la date peut être fixée à la CCXXXII[e] olymp., 3; 151 ap. J.-C. Je m'étais borné à dire que je croyais cet archonte voisin de l'olympiade CCXXXVI.

Φλ. Ἀσκληπιάδης, d'après les *Fastes*, CCLV[e] olymp., 1. M. Dittenberger, *Corp. inscr. att.*, III, 704, dit que cet éponyme est du II[e] ou du III[e] siècle après notre ère.

Φλ. Διογένης Μαραθώνιος, *Fastes*, CCXLIV, 2. M. Dittenberger, *Corp. inscr. att.*, III, 10, en fixe la date à l'olymp. CCXLVII, 1.

Κύϊντος Ἵμερτος Μαραθώνιος. Je l'ai placé durant la CCXLVII[e] olymp. M. Dittenberger pense qu'il peut être de quelques années plus ancien ou plus récent.

Κέβρις. J'ai donné cet archonte seulement d'après le catalogue Rossopoulos. M. Dittenberger remarque qu'il figure dans Hésychius s. v. Κέβρις. — Α. Νούμμιος Μῆνις, *Fastes*, CCXLVII[e] olymp., 4. D'après M. Dittenberger, sous Antonin le Pieux.

Ποδόκιπος. M. Dittenberger, d'après une copie de M. Kœhler, corrige Ηολύκριτος. — Γ. Ἐλβίδιος Σεκοῦνδος Παλληνεύς. Cet archonte doit appartenir à l'année 192 ap. J.-C.; *Corp. inscr. att.*, III, 694.

Ξενίας, archonte que j'ai omis, non classé; *Philologus*, IX, p. 163 et suiv.

Ναυσικράτης, dont j'ai accompagné le nom d'un point d'interrogation, doit être considéré comme certain d'après M. Kirchhoff, Mützell's *Zeitschrift für Gymnasialwesen*, VII, suppl. 1853, p. 51.

En me décidant dans le second mémoire sur les *Fastes éponymiques d'Athènes* à donner un tableau des archontes par ordre chronologique, je ne l'ai fait qu'avec beaucoup de réserve. Pour la période de 600 ans où je m'occupe de rétablir les fastes, les dates

absolument certaines sont peu nombreuses; beaucoup d'autres sont fixées à quelques années près, mais *seulement à quelques années;* j'en ai toujours averti. Ce tableau doit faciliter les recherches ultérieures en montrant les séries qui sont établies et les époques où les lacunes restent encore les plus grandes; mais il ne doit jamais dispenser de recourir au texte de l'*Essai* ou des *Fastes*. Telle qu'elle est, publiée sans notes et sans les avertissements nécessaires, la liste du Manuel d'Hermann peut induire à de singulières erreurs.

Les fastes pour les années dont je m'occupe (CXXII[e] à CCLXX[e] olymp.) sont un travail qui restera longtemps à l'étude, qu'il faudra sans cesse préciser et compléter. Depuis mon dernier mémoire, j'ai déjà pu réunir, grâce aux nouvelles découvertes, grâce aux remarques que je dois à plusieurs savants, les matériaux d'un supplément étendu.

MM. Bæhr et Stark ne se tromperont pas sur la valeur de ces réflexions; les erreurs de détail sont trop faciles à expliquer dans les travaux de ce genre, et nul ne songe à en faire de sérieux reproches aux auteurs. Ce qui est plus grave pour le progrès de ces études, c'est de reproduire textuellement le travail d'un autre sans avertir des réserves qui accompagnent la première édition. Si le Manuel disait seulement en deux mots qu'il s'est borné à copier le tableau chronologique que j'ai publié en 1873, au point de vue scientifique, cette simple remarque dégagerait MM. Bæhr et Stark de toute responsabilité, en même temps qu'elle suffirait pour éclairer le lecteur.

DUMONT.

ACQUISITIONS RÉCENTES DU MUSÉE DE CAPOUE

On a trouvé, il y a quatre mois environ, près de Santa-Maria di Capua, sur le territoire de l'ancienne Capoue, sept statues en tuf, parfaitement intactes, et représentant toutes, avec quelques variantes, le même sujet : une femme assise, vêtue d'une longue tunique, qui tient dans ses bras un ou plusieurs enfants emmaillottés dans des langes. La plus petite des trois figures représentées sur la pl. XV peut donner une idée assez exacte de ces singulières images.

En général, le siége sur lequel ces statues sont assises est à peu près dépourvu d'ornements : c'est une sorte de fauteuil massif, à dossier élevé, et sans pieds. Quelquefois pourtant, comme dans la figure n° 1, la partie antérieure est décorée de reliefs exécutés par une main grossière ; d'autres fois, le dossier, au lieu d'être tout uni, offre (fig. 1 et 2) l'image de deux montants verticaux surmontés d'une traverse horizontale. L'une des statues récemment découvertes présente, au lieu de simples montants verticaux, deux colonnes à chapiteaux ioniques.

La plupart des statues nouvellement acquises par le musée montrent une femme tenant un ou deux enfants dans ses bras. L'une d'elles en porte douze, six d'un côté, six de l'autre, superposés les uns aux autres en forme d'éventail. Toutes ces statues sont à peu près de la même grandeur : elles ont environ 1 mètre de haut et 0^{m},80 de large. Elles sont toutes d'un seul morceau, et toutes à peu près de même style.

Les trois spécimens reproduits sur la planche XV sont les images de trois statues découvertes il y a quelques années près de Santa-Maria, dans une propriété particulière, et acquises par le musée. Les fouilles qui, depuis cinq ans environ, se poursuivent dans cet endroit, ont mis au jour, avec les débris d'un grand temple bâti tout en tuf, et un tombeau également fait de tuf, dans lequel on a trouvé des peintures et des inscriptions osques, un nombre prodigieux de statues semblables à celles qui sont représentées ici. Il y en a de





2 3

FIGURES DU MUSÉE DE CAPOUE

toutes les dimensions, et le musée de Capoue en possède quatre-vingts toutes en tuf, sauf une seule qui est en péperin. Il possède, en outre, cinq ou six cents figurines en terre cuite, de 0m,10 à 0m,20 de haut, qui toutes offrent la même représentation : une femme assise ou debout, la tête nue ou à demi voilée, qui tient dans ses bras un ou deux enfants, que parfois elle allaite.

Bien que le type, le costume, l'attitude de ces statues taillées dans le tuf soient toujours à peu près les mêmes, il est facile de reconnaître que toutes n'appartiennent pas à la même époque. Chez les unes, la face est large et épaisse, le corps massif, les mains et les pieds, ainsi que la tête de l'enfant, à peine esquissés, les plis du vêtement grossiers et lourds; chez d'autres, le cou s'allonge, la tête se dégage des épaules, les traits du visage deviennent plus fins, et vont même quelquefois jusqu'à présenter la pureté de lignes des statues grecques de style archaïque; la coiffure devient plus élégante, l'attitude plus gracieuse. Par exemple, il semble impossible de rapporter au même temps la plus petite des statues représentées sur la planche XV (fig. 1) et sa voisine (fig. 2). La première, grossièrement ébauchée, paraît appartenir à une époque bien antérieure; la seconde, dont le cou est plus long et le visage plus ovale, dont les cheveux, partagés sur le milieu de la tête, encadrent le front et se relèvent en arrière, dont la tunique est ample et souple, remonte certainement à une époque moins ancienne. De même, dans la statue sans tête qui figure à côté des deux autres, l'attitude naturelle de la mère qui allaite son enfant, le modelé des bras, des mains et des pieds, les plis onduleux du vêtement, dénotent un art plus parfait et une époque plus récente. Une autre statue plus grande, qui n'est pas reproduite ici, paraît encore indiquer une époque postérieure, ou tout au moins une modification dans la représentation du même type : au lieu de deux enfants, elle tient dans la main droite un pain et dans la gauche un fruit; la tête, au lieu d'être de face, est de trois quarts; les cheveux sont bouclés; le cou est orné d'un collier. D'ailleurs, le buste et les jambes sont assez gauchement façonnés, et l'on dirait que la tête et le corps ne sont pas l'œuvre des mêmes mains.

Ces quelques exemples prouvent suffisamment que la fabrication de ces figures en tuf a duré fort longtemps. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que parmi les statues découvertes depuis deux ans, on en a trouvé sur lesquelles étaient gravées des inscriptions latines; or un grand nombre de celles que possède le musée de Capoue paraissent antérieures à l'époque où l'usage du latin s'établit dans la Campanie. Ces statues munies d'inscriptions ont été achetées par

des Allemands au propriétaire du terrain sur lequel s'exécutent les fouilles, M. Pattorelli.

Le nombre de ces statues s'accroît tous les jours, ainsi que celui des terres cuites représentant le même sujet. L'étude de ces singuliers monuments, dont le caractère religieux paraît évident, n'a pas encore été faite : elle conduirait probablement à affirmer l'existence, à Capoue et dans la Campanie, d'un culte d'une Vénus genitrix ou d'une personnification de la Terre, dont ces statues exprimeraient la fécondité. C'est du moins l'hypothèse qu'émettait déjà, en 1853, l'archéologue napolitain Gennaro Riccio, lorsque la construction du chemin de fer de Capoue à Naples faisait découvrir, dans les ruines d'une immense fabrique de terres cuites, des milliers de figurines représentant toutes la même divinité que les statues en tuf du musée de Capoue. La plupart de ces figurines furent dispersées, volées ou vendues çà et là, et il n'en demeura entre les mains de M. Riccio qu'un petit nombre, que M. Raoul-Rochette eut l'occasion d'examiner chez leur propriétaire à Santa-Maria (V. *Journal des Savants*, 1853, p. 291, Raoul-Rochette, *Notice sur les fouilles de Capoue*, 2e art.; cf. même année, 1er art., p. 65; 3e art., p. 348; 4e art., p. 417; 5e art., p. 470; 6e art., p. 548; 7e art., p. 680). Peut-être faut-il voir dans ces terres cuites, et dans celles qu'on trouve encore par centaines dans le fonds Pattorelli, des offrandes destinées à la Vénus genitrix dont les statues du musée de Capoue paraissent avoir été la représentation (1).

Indépendamment de leur signification religieuse, ces monuments en tuf révèlent un art tout local, dont il pourrait être intéressant d'étudier l'origine et les transformations successives. Quant à l'emploi constant de la même matière, il semble suffisamment justifié par la grande quantité de tuf que contenait et que contient encore la Campanie. A Pompéi même, le tuf était d'un usage assez commun. Plusieurs inscriptions gravées sur le tuf figurent dans la collection épigraphique du musée de Naples, entre autres deux inscriptions osques provenant de Cumes, dont l'une est une stèle funéraire (V. Fiorelli, *Racc. epigr. iscriz. greche ed italiche*, n° 138 et 139).

Paul GIRARD.

(1) Il faut rapprocher de ces terres cuites et des statues en tuf représentant le même sujet les images de déesse chypriote étudiées dans la *Revue* par M. Vidal-Lablache, t. XIX de la nouvelle série, p. 341. Voir dans le même volume, p. 257, pl. VI, 1, deux figures analogues, découvertes dans l'île de Chypre par M. Ceccaldi. Ces diverses représentations paraissent toutes avoir été l'expression grossière de la même croyance religieuse.

SUR

L'INSCRIPTION DE NAUPACTE

Dans la seconde inscription locrienne (décret relatif à la colonie de Naupacte) publiée par M. Œconomidès, republiée par MM. G. Curtius, W. Vischer, commentée par M. E. Egger (1), se trouve un passage (l. 1-3) qui a été diversement interprété jusqu'à présent. Je crois qu'il faut le lire ainsi : Λοκρὸν τὸν Ὑποκναμίδιον ἐπεί κα Ναυπάκτιος γένηται, Ναυπακτίων ἐόντα ὅπου (2) ξένον, ὅσια λαγχάνειν καὶ θύειν ἐξεῖμεν ἐπιτυχόντα αἴ κα δείληται. Le sens de cette phrase, dont la rédaction, il est vrai, est assez gauche (mais toute l'inscription est du même style), c'est que le Locrien Hypocnémidien sera autorisé, s'il le veut, à prendre part aux rites et aux sacrifices dans la maison, quelle qu'elle soit, où il aura été admis comme hôte lors de son arrivée à Naupacte. M. Œconomidès avait lu en un seul mot ὁπόξενον, qu'il suppose une faute pour ὁμόξενον. M. Curtius corrige en ὁπλόξενον. M. Vischer se contente d'un *non liquet*. M. Egger suppose que ὅπου est synonyme de ὁπόθεν, et traduit par « hôte à un titre quelconque ».

L. 33, il est dit que les colons qui auront un procès à Opus devront obtenir justice, κατὰ Ϝέ[τ]ος αὐταμαρόν. Je ne crois pas que ce dernier mot veuille dire, comme le suppose M. Vischer, que tous les colons seront jugés le même jour, mais qu'ils devront être jugés dans le délai d'un an, jour pour jour. Nous avons ici une expression correspondant à la locution allemande *auf Jahr und Tag*.

La seconde phrase du même paragraphe déclare que les magistrats

(1) *Journal des Savants*, 1872, p. 29, où l'on trouvera l'indication complète des autres travaux.

(2) L'inscription porte HOΠO + ENON, selon son habitude de représenter par un O la désinence ου de la seconde déclinaison. Ainsi elle a les génitifs δάμο, Ναυπάκτο, ὅρκο. On retrouve le même ὅπο, l. 9 et 18, où il est évidemment pour ὅπου. L'absence de la séparation est fréquente sur l'inscription.

qui seront annuellement en charge désigneront chez les Locriens Hypocnémidiens un citoyen qui servira de patron aux Naupactiens, et chez les Naupactiens un citoyen qui remplira le même office pour les Hypocnémidiens. Le sujet construit avec l'infinitif est au nominatif comme l. 23.

Ajoutons enfin que le mot πλήθᾳ est matériellement le latin *plebes*.

Toute cette inscription, qui est d'une grande importance pour l'organisation et l'histoire des colonies grecques, vient confirmer d'une manière remarquable les idées développées par M. Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*.

MICHEL BRÉAL.

C. LUCILI SATURARUM RELIQUIÆ [1]

Un poëte dont la renommée, après avoir rempli le septième siècle de Rome, fut attestée et propagée par Varron et Cicéron, lesquels le citent souvent; un poëte qu'on opposa aux gloires du siècle d'Auguste, qui obtint sous les Antonins une vogue réactionnaire, enfin qui fut admiré et rappelé jusqu'à la fin de l'Empire romain, un tel poëte méritait incontestablement une place distinguée dans l'histoire de la littérature latine. On voit que je désigne Lucilius, ce créateur de la satire chez les Romains. On peut le compter parmi les écrivains dont les ouvrages sont le plus regrettables, d'autant plus que les nombreux fragments qui nous sont parvenus ne nous en donnent qu'une idée bien incomplète. Ces fragments, que les grammairiens transcrivent soit pour expliquer des mots tombés en désuétude, soit pour faire connaître d'anciennes formes de la déclinaison ou de la conjugaison, sont généralement fort courts; il faut ajouter que le texte en est souvent fort altéré. Le mérite de la composition nous échappe entièrement; trois ou quatre pages suivies nous en diraient plus que tous ces débris sans liaison et sans rapport.

Commençons par assurer à ce poëte le bénéfice de sa haute réputation. Elle est établie par les témoignages des contemporains, des écrivains les plus illustres, des juges les plus autorisés.

Cicéron donne à Lucilius une place distinguée parmi les poëtes de Rome. Il loue plus d'une fois chez lui une qualité saillante, qui sera généralement vantée après lui, l'esprit, l'enjouement, la plaisanterie, le trait. Il le qualifie deux fois par les mots : *homo doctus et perurbanus* (2). Lucilius ne voulait pas être lu par tout le monde : il faisait fi des savants, qui étaient trop souvent des censeurs, et des ignorants, qui étaient incapables de l'apprécier. « Tarentinis ait se, « et Consentinis, et Siculis scribere. Facete is quidem, sicut alias.

(1) Emendavit et adnotavit LUCIANUS MUELLERUS. Lipsiæ, in ædibus Teubneri a. MDCCCLXXII. Un vol. in-8, de XXVI-360 pages.

(2) *De Orat.*, I, 16, et II, 6.

« Sed nec tam docti tunc erant ad quorum judicium elaboraret, et « sunt illius scripta leviora, ut urbanitas summa appareat, doctrina « mediocris (1). » Au même endroit, l'orateur cite un passage de Lucilius, dont il fait cet éloge remarquable : « Quem quidem locum « cum multa venustate et omni sale idem Lucilius. » Dans une lettre, où il loue chez un ami la fine plaisanterie, l'ancienne plaisanterie romaine (*romani veteres atque urbani sales*), il dit que Pétus fait revivre pour lui les Granius, les Lucilius : « Itaque, te quum « video, omnes mihi Granios, omnes Lucilios, vere ut dicam, Cras- « sos quoque et Lælios videre videor. Moriar si, præter te, quem- « quam reliquum habeo in quo possim imaginem antiquæ et verna- « culæ festivitatis agnoscere (2). »

Les grammairiens du même siècle traitent Lucilius avec un égal honneur, et ils se fondent souvent sur son autorité. Dans l'ouvrage si incomplet de Varron, *de Lingua latina,* il est cité 14 fois; et dans les quelques débris de Verrius Flaccus, conservés par Festus, 21 fois, sans compter les citations faites par Paul Diacre.

L'admiration de ses contemporains justifiait l'orgueil du poëte, car c'est assurément de lui-même qu'il parlait dans une citation de Nonius Marcellus, bien sèche, comme de coutume :

Et sola ex multis nunc nostra poemata ferri (3).

Mais voici le revers de la médaille. Si des témoignages imposants attestent la haute estime dont avait joui Lucilius, il a été discuté et discrédité par un juge compétent. Horace l'a souvent critiqué, et ces critiques surtout ont formé l'opinion de la postérité. Horace usait d'un droit incontestable : avec un goût supérieur et une plume mordante, il défendait l'école nouvelle, où se trouvaient non-seulement ses amis, mais les représentants les plus glorieux de la littérature latine, contre les admirateurs fanatiques du passé. Il ne tolérait pas qu'on préférât les productions d'un art qui débute aux créations d'un art perfectionné. Il voyait bien que l'engouement pour les vieux poëtes était une satire détournée des poëtes contemporains :

Ingeniis non ille favet plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit (4).

(1) *De Finib.*, I, 3. « Lucilius, dit Bayle, ne souhaitoit ni des lecteurs ignorans, « ni des lecteurs très savans. Il y avoit dans ce souhait un je ne sais quoi qui marque « beaucoup de bon sens. »

(2) *Epist. famil.*, IX, 15.

(3) *Nonius*, p. 303, v. *Ferre.*

(4) *Epist.*, II, 1, 88.

Sans parler de quelques reproches secondaires qu'il adresse à Lucilius, comme le mélange des mots grecs aux mots latins, il y en a un capital : c'est d'ignorer l'art de la composition. Il ne travaille pas son style ; c'est un improvisateur, qui écrit tout ce qui lui vient dans l'esprit, qui dicte deux cents vers dans une heure, en se tenant sur une jambe, enfin qui fatigue l'homme de goût par son bavardage.

Durus componere versus.
Nam fuit hoc vitiosus : in hora sæpe ducentos
Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno...
Garrulus atque piger scribendi ferre laborem :
Scribendi recte; nam ut multum, nil moror (1).

Quid vetat et nosmet, Lucili scripta legentes,
Quærere num illius, num rerum dura negarit
Versiculos natura magis factos et euntes
Mollius, ac si quis pedibus quid claudere senis,
Hoc tantum contentus, amet scripsisse ducentos
Ante cibum versus, totidem cœnatus (2) ?

Non-seulement les critiques d'Horace sont fondées en raison, mais l'on ne peut lui reprocher un parti pris de dénigrement : il fait de justes concessions, et dans l'occasion il n'épargne pas l'éloge; quelquefois il l'accorde en termes magnifiques. Un mot avait fort scandalisé les prôneurs : Horace avait comparé Lucilius à un torrent bourbeux :

Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles (3).

Cette critique n'était pas sans compensation, puisque le censeur reconnaissait que dans cette bourbe il y avait à prendre; mais l'expression était désobligeante, acerbe, exagérée. Il paraît qu'elle excita une tempête, et Horace crut nécessaire non pas de la retirer tout à

(1) *Sat.*, I, 4, 8.
(2) *Sat.*, I, 10, 56.
(3) *Sat.*, I, 4, 11. Je traduis :

Mais ce torrent bourbeux a des paillettes d'or.

Cette traduction s'éloigne de la simplicité du texte, mais elle a l'avantage de renfermer l'hexamètre dans un alexandrin, ce qui est difficile en français. — Le mot vague *tollere* a été quelquefois expliqué dans un sens opposé à celui que je lui donne, avec la plupart des interprètes. C'est une erreur que j'ai autrefois combattue dans une petite dissertation. Je puis citer, à l'appui de mon opinion, la traduction qu'en a donnée M. Adolphe Berger, un des Français de ce siècle qui ont le mieux su le latin : « Il y a quelquefois du bon à prendre dans ce torrent limoneux. » (*Histoire de l'Eloquence latine*, etc., publiée par Victor Cucheval, t. II, p. 197.) Phèdre a dit de même, et le sens est incontestable : *Audacter tolle* (II, 1, 9), « prends hardiment ».

fait, mais de l'adoucir, en expliquant sa pensée. Il intervertit les termes de la phrase, et au lieu de dire qu'il y avait quelque chose à *prendre* dans Lucilius, il dit qu'il y avait plus à *prendre* qu'à laisser :

> Neque ego illi detrahere ausim
> Hærentem capiti cum multa laude coronam.
> At dixi fluere hunc lutulentum, sæpe ferentem
> Plura quidem tollenda relinquendis (1).

Si ce commentaire n'était pas une satisfaction suffisante pour les mécontents, ils auraient dû être désarmés par les premiers vers, dans lesquels le censeur poussait la modestie jusqu'à souscrire au triomphe de son rival.

J'ai dit que la qualité la plus frappante et la plus populaire de Lucilius était l'enjouement. Les Romains, qui vivaient au forum ou dans les camps, avaient un caractère sérieux, que venaient alors dérider une gaieté de bon ton, des pensées fines, des traits spirituels, parfois des saillies de haut goût. Quand Cicéron trouve déjà ces qualités dans le siècle précédent, il n'entend parler que de quelques personnages d'élite. Horace n'avait garde de refuser à Lucilius ce qui avait fait non-seulement son succès, mais sa vogue, l'épithète *urbanus*, qui paraissait être consacrée :

> Fuerit Lucilius, inquam,
> Comis et urbanus (2).

Et dans la même satire (vs. 3) :

> At idem, quod sale multo
> Urbem defricuit, charta laudatur eadem.

Ailleurs encore :

> Hosce secutus,
> Mutatis tantum pedibus numerisque, facetus,
> Emunctæ naris (3).

Horace fait encore de Lucilius un plus bel éloge lorsque, rappelant sa noble origine, il avoue ne prétendre le lui disputer ni pour la fortune, ni pour le talent :

> Quidquid sum ego, quamvis
> Infra Lucili censum ingeniumque (4).

(1) *Sat.*, I, 10, 48.

(2) *Sat.*, I, 10, 64. Et un commentateur d'Horace, Porphyrion, a écrit quelque part (*Sat.*, I, 3, 40) : *Luciliana urbanitate usus.*

(3) *Sat.*, I, 4, 6.

(4) *Sat.*, II, 1, 74.

Je tenais à mettre sous les yeux le jugement complet d'Horace sur un auteur qu'il a attaqué avec éclat. On y verra plus d'impartialité qu'on ne croit généralement : non-seulement la louange balance la critique; mais si la seconde est dure, la première est magnifique.

Enfin Horace ne pouvait rien faire de plus flatteur pour son devancier, pour son maître, que de l'étudier, de l'avoir toujours sous les yeux, de le prendre pour modèle. Les commentateurs ont mentionné divers emprunts qu'il lui a faits : tantôt ce sont des mots, tantôt des vers légèrement modifiés, parfois le cadre même d'une satire. Et ces emprunts devaient être bien nombreux, puisqu'il nous reste si peu de l'original pour les constater. Il est probable que les partisans de Lucilius les dénonçaient sévèrement comme des plagiats. Citons quelques échantillons.

Horace, voulant désigner la petite ville d'*Equotutium*, regrette de ne pouvoir en placer le nom dans un hexamètre :

Mansuri oppidulo quod versu dicere non est (1).

Lucilius ne pouvant, pour la même raison, nommer une certaine fête de Bacchus, avait dit :

Servorum est festu' dies hic,
Quem plane hexametro versu non dicere possis (2).

Horace constate qu'à Rome on est estimé en proportion de ses richesses :

Nil satis est, inquit : quia tanti, quantum habeas, sis (3).

Lucilius avait dit, d'une manière moins précise, mais avec une abondance qui ne manque pas de couleur poétique :

Aurum atque ambitio specimen virtutis utrique est :
Quantum habeas, tantum ipse sies, tantique habearis (4).

Un autre vers d'Horace donne au scholiaste Porphyrion l'occasion de faire un rapprochement analogue. Il s'agit d'un cheval incommodé par son fardeau :

Mantica cui lumbos onere ulceret, atque eques armos (5).

(1) *Sat.*, I, 5, 87.

(2) *Porphyr. ad Hor.*, l. cit. On entend généralement, d'après la conjecture de Scaliger, la fête nommée *Sigillaria*, sorte d'appendice aux Saturnales. Il en est question dans Macrobe (*Saturn.*, I, 11). Ausone (*Eclogar.*, *de Feriis Romanis*, vs. 31) la désigne par une périphrase :

Ædiles plebeii etiam, ædilesque curules
Sacra Sigillorum nomine dicta colunt.

(3) *Sat.*, I, 1, 62.

(4) *Schol. Juv. ad Sat.*, III, 142.

(5) *Sat.*, I, 6, 106. « Hoc ex Luciliano illo sumptum est : *Mantica*, etc. »

Voici le vers de Lucilius :

Mantica cantheri costas gravitate premebat.

Ce vers est sans doute bien tourné, mais il montre pourquoi Horace reprochait à son devancier un style lâche. L'imitateur enferme dans le même espace deux idées, au lieu d'une.

On se rappelle ce passage de l'*Art poétique* où Horace dit que, dans un convoi, les pleureuses payées font plus de démonstrations de douleur que les membres de la famille :

Ut, quæ conductæ plorant in funere, dicunt
Et faciunt prope plura dolentibus ex animo (1).

Il est manifeste qu'il imite Lucile :

Mercede quæ
Conductæ, flent alieno in funere præficæ,
Multo et capillos scindunt et clamant magis (2).

Ici, selon moi, l'imitateur est resté inférieur au modèle, ce qui est bien rare.

Les emprunts sont quelquefois plus considérables. La fable ésopique du Lion malade (3) avait été mise en vers par Lucilius, d'après le témoignage de Porphyrion. Nous devons à Nonius Marcellu trois passages de cette fable :

Leonem
Ægrotum ac lassum (4).
Deducta tunc voce leo : Cur tu ipsa venire
Non vis huc (5) ?
Quid sibi vult ? Quare fit ut introvorsus et ad te
Spectent, atque ferant vestigia se omnia prorsus (6) ?

(1) *Art. Poet.*, vs. 431.

(2) Apud *Non.*, p. 66, v. *Præficæ*. — Pour ne pas revenir sur ce passage, je dirai que j'ai conservé ici le mètre ïambique, indiqué par H. Estienne et Dousa. M. L. Müller a préféré le grand trochaïque, ce qui n'est pas sans inconvénient. Comme il ne trouvait que quatorze syllabes pour un vers qui en demande quinze, il a ajouté *ut* en tête de la phrase; addition téméraire, car rien ne prouve que Lucilius ait établi une comparaison, comme Horace. Ensuite il a fallu changer le chiffre du livre indiqué par les manuscrits et les éditions. Enfin ici, comme ailleurs, le nouvel éditeur a donné à croire aux lecteurs qu'il a lui-même découvert l'imitation d'Horace, tandis qu'elle avait déjà été signalée, il y a trois siècles, par H. Estienne. Et ce n'est pas un scholiaste qui lui avait fourni ce renseignement.

(3) La Fontaine, VI, 14 : *Le Lion malade et le Renard*.

(4) *Non.*, p. 341, v. *Lassum*.

(5) *Non.*, p. 289, v. *Deductum*.

(6) *Non.*, p. 303, v. *Ferre*, et 402, v. *Spectare*.

Horace avait tracé à grands traits la conclusion de cette fable :

> Olim quod vulpes ægroto cauta leoni
> Respondit, referam. « Quia me vestigia terrent,
> « Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum (1). »

Horace a jugé que ce n'était pas le lieu de joûter avec son émule; mais, l'occasion favorable se présentant, il n'est pas douteux que le désir de lutter avec son rival lui a inspiré la charmante fable du Rat de ville et du Rat de champ (2), un petit chef-d'œuvre.

Enfin Horace a emprunté à son devancier le cadre même d'une satire. Le célèbre voyage à Brindes (3) était une imitation de celui de Lucilius au détroit de Messine. Les commentateurs nous fournissent ce renseignement (4), et une trentaine de fragments qui nous restent de cette pièce nous montrent dans le détail des ressemblances frappantes. Mais l'on y trouve aussi des signes manifestes d'une grande infériorité.

Disons un mot de la versification des deux satiriques. Horace a critiqué celle de son prédécesseur :

> Durus componere versus (5)...
> Nempe incomposito dixi pede currere versus
> Lucili (6).

Mais, au fond, il était plus frappé de son style lâche et redondant que de sa versification : il abandonne tout de suite le premier reproche pour insister longuement sur le second. Assurément la facture de Lucilius laissait beaucoup à désirer. Jusqu'alors le vers hexamètre n'avait été employé que par Ennius, lequel avait perfectionné ce mètre d'après les exigences de l'oreille des Latins, car il avait reconnu la différence et l'insuffisance de la cadence grecque. Mais il restait encore beaucoup à faire, et le progrès ne fut pas recherché ou atteint par Lucilius. Bientôt après, Lucrèce et Catulle tracèrent la route aux poëtes du siècle d'Auguste. Toutefois Lucilius, malgré la forme inculte de sa poésie, avait réussi à imposer à son successeur quelque chose qui ressemblait beaucoup à la facture dont il avait

(1) *Epist.*, I, 1, 73. Et voy. *Porphyr.*

(2) *Sat.*, II, 6, 80.

(3) *Sat.*, I, 5.

(4) Porphyrion : « Lucilius libro III descripsit iter suum quod Roma fecit Capuam, et inde ad fretum usque Siciliense. Hunc imitatus, Horatius iter suum ab urbe Roma descripsit Brundisium usque, commemorans ejus itineris incommoda. »

(5) *Sat.*, I, 4, 8.

(6) *Sat.*, I, 10, 1.

lui-même donné l'exemple. Mais Horace, avec son goût supérieur, reconnut que, si cette forme n'avait pas la sévérité, l'harmonie de l'hexamètre exigé dans le genre soutenu, elle convenait au langage familier de la satire, en sorte que sa versification ne diffère pas beaucoup de celle de son prédécesseur. C'est ce qu'il avoue lui-même, en refusant à tous deux le titre de *poëtes :*

His, ego quæ nunc,
Olim quæ scripsit Lucilius, eripias si
Tempora certa modosque, et quod prius ordine verbum est,
Posterius facias, præponens ultima primis,
Non (ut si solvas : Postquam Discordia tetra
Belli ferratos postes portasque refregit)
Invenias etiam disjecti membra poetæ (1).

Mais, en même temps, il ne pouvait manquer d'être frappé de l'incurable infériorité de son devancier, qui n'avait à sa disposition que le vers négligé; tandis que lui-même, lorsque le sujet le demandait, trouvait, avec une mesure très-châtiée, les accents de la Muse qui inspirait ses amis. On n'a pas assez remarqué la perfection du vers d'Horace dès l'instant que le sujet exige de la noblesse : ce sont, pour ainsi dire, des diamants qui enrichissent une monture simple. Je ne puis renoncer au plaisir de citer un des passages si nombreux où il procède avec ce goût exquis. Je transcris quelques vers de la première satire du livre second, dans laquelle il dit qu'il n'écrit des satires que par suite de son insuffisance pour le genre élevé :

Aut, si tantus amor scribendi te rapit, aude
Cæsaris invicti res dicere, multa laborum
Præmia laturus. — Cupidum, pater optime, vires
Deficiunt : neque enim quivis horrentia pilis
Agmina, nec fracta pereuntes cuspide Gallos,
Aut labentis equo describat vulnera Parthi (2).

Et ailleurs, il développe encore la même idée, mais avec plus d'abondance et d'éclat :

Nec magis expressi vultus per ahenea signa,
Quam per vatis opus mores animique virorum
Clarorum apparent; nec Sermones ego mallem
Repentes per humum quam res componere gestas,
Terrarumque situs et flumina dicere, et arces
Montibus impositas, et barbara regna, tuisque
Auspiciis totum confecta duella per orbem,
Claustraque custodem pacis cohibentia Janum,

(1) *Sat.*, I, 4, 56.
(2) *Sat.*, II, 1, 10.

Et formidatam Parthis te principe Romam,
Si, quantum cuperem, possem quoque. Sed neque parvum,
Carmen majestas recipit tua, nec meus audet
Rem tentare pudor, quam vires ferre recusent (1).

Voilà de la grande poésie, que nul n'a surpassée. On ne pouvait donner un démenti plus complet à un aveu plus modeste que sincère.

Continuons à constater dans la suite des temps la destinée littéraire de Lucilius. Juvénal rend plusieurs fois un juste hommage à son illustre maître.

Cur tamen hoc potius libeat decurrere campo,
Per quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus,
Si vacat, et placidi rationem admittitis, edam (2).

On sait que, sous les premiers empereurs, l'ancienne littérature retrouva une nouvelle jeunesse : les auteurs du siècle d'Auguste furent sacrifiés à leurs prédécesseurs.

Quintilien porte sur Lucilius un jugement très-flatteur. Il lui voyait des prôneurs si ardents qu'ils le mettaient au-dessus de tous les poëtes. Il prend sa défense contre Horace, à propos du fameux *lutulentus*. En somme, il s'éloigne autant de la sévérité du censeur que de la passion des enthousiastes. « Satira quidem tota nostra est : « in qua primus insignem laudem adeptus, Lucilius quosdam ita « deditos sibi adhuc habet amatores, ut eum non ejusdem modo « operis auctoribus, sed omnibus poetis præferre non dubitent. Ego « quantum ab illis, tantum ab Horatio dissentio, qui Lucilium fluere « lutulentum, et, esse aliquid, quod tollere possis, putat. Nam eru« ditio in eo mira, et libertas, atque inde acerbitas, et abunde « salis (3). »

A propos de l'engouement qu'il voyait bien des gens avoir pour les vieux orateurs, et qu'il désapprouve, Tacite dit un mot des vieux poëtes qui obtenaient une semblable faveur. « Neminem nominabo, « genus hominum signasse contentus; sed vobis utique versantur « ante oculos qui Lucilium pro Horatio et Lucretium pro Virgilio « legunt (4). »

Pline, comme tant d'autres, fait ressortir l'éminente qualité de Lucilius, l'esprit plaisant. Rappelant le vœu que ce poëte formait à

(1) *Epist.*, II, 1, 248.
(2) *Sat.*, I, 19.
(3) *Inst. orat.*, X, 1, 3.
(4) *Dial. de Orat.*, c. 23.

l'égard de ses lecteurs, et que j'ai fait connaître, d'après Cicéron, il ajoute : « Si hæc Lucilius, qui primus condidit stili nasum, dicen- « dum sibi putavit (1), etc. »

Nonius Marcellus prouve la réaction, et s'y associe. C'est dans les écrivains de la République qu'il puise ses exemples : Virgile, très-souvent cité, et Horace, très-rarement, ont seuls trouvé grâce devant lui. Lucilius est un de ses poëtes favoris; et nous sommes fort heureux de cette partialité, car c'est à lui que nous devons le plus grand nombre des fragments qui nous en restent. Il aide beaucoup la postérité à le juger.

Aulu-Gelle s'est aussi occupé souvent du satirique, et il n'en parle qu'avec une grande estime. Dans un endroit, il loue sa profonde connaissance de la langue latine : « Lucilius, adeo vir apprime « latinæ linguæ sciens (2), etc. »

Saint Jérôme, qui a fait plusieurs fois mention de Lucilius, vante aussi son élégance. Dans un endroit, il vise le fameux passage d'Horace : « Mordetur et Lucilius quod *incomposito currat pede*. Et tamen « sales ejus leposque laudantur (3). »

Le témoignage de Macrobe concorde avec les précédents. Ainsi il rapporte un mot créé par Lucilius : « Fannia autem (lex) sumptibus « modum fecit assibus centum : unde a Lucilio poeta, festivitatis « suæ more, *centussis* vocatur (4). »

Que Perse et Juvénal aient parlé de Lucilius, rien de plus naturel. Mais d'autres poëtes ont conservé son souvenir jusqu'à la chute de l'Empire. Martial se moque d'un poëte qui singe tout ce qu'il lui voit faire : le nom de Lucilius se présente à lui, plutôt que celui d'Horace :

Audemus satiras ; Lucilius esse laboras (5).

Je me contente d'ajouter Ausone (6) et Sidoine Apollinaire (7).

Jusqu'ici je n'ai considéré Lucilius que comme écrivain. Mais pour le faire connaître entièrement, il faut parler de l'homme même. Les témoignages anciens nous le dépeignent comme un citoyen qui devait à son éducation et à ses amitiés de nobles sentiments, à qui sa

(1) *Præfat.*, n. 4.
(2) *Noct. Att.*, XVIII, 5.
(3) *Epist.*, 65, Pammachio. — Et ailleurs (*Epist.*, 47) : « Ubi illa quondam con « stantia, in qua multo sale urbem defricans, Lucilianum quippiam retulisti ?
(4) *Saturn.*, II, 13. Voir encore VI, 9.
(5) *Epigr.*, XII, 95, 7.
(6) *Epist.*, V, 38; XV, 9.
(7) *Carm.*, IX, 266.

conduite donnait le droit d'attaquer les crimes et les turpitudes de son siècle. Ce n'est que par exception que son vers le venge de quelque petite injure personnelle.

Horace, qui ne manque jamais de rendre justice à son rival, fait en ces termes l'apologie de son noble caractère et de son œuvre de courageuse répression :

Quid? quum est Lucilius ausus
Primus in hunc operis componere carmina morem;
Detrahere et pellem, nitidus qua quisque per ora
Cederet, introrsum turpis; num Lælius, et qui
Duxit ab oppressa meritum Carthagine nomen,
Ingenio offensi? aut læso doluere Metello?
Famosisque Lupo cooperto versibus? Atqui
Primores populi arripuit, populumque tributim :
Scilicet uni æquus virtuti, atque ejus amicis (1).

Il est difficile de concevoir un plus bel éloge.

Juvénal applaudit aussi à la justice redoutée qu'exerçait le grand poëte qui est pour lui, *magnus Auruncæ alumnus* :

Ense velut stricto quoties Lucilius ardens
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa (2).

Perse devait louer aussi la virulence du vengeur de la morale publique :

Secuit Lucilius urbem,
Te, Lupe, te Muti, et genuinum fregit in illis (3).

Le scholiaste de Perse (4) fait sur un passage la remarque suivante : « Hanc satiram poeta ex Lucilii lib. IV transtulit, castigantis luxuriam divitum et vitia. »

Dans le peu de fragments qui nous restent de Lucilius, on voit qu'il flagelle la dissolution des mœurs, les folles prodigalités, le luxe effréné des tables, la cupidité et l'improbité des grands, les perfidies du Forum, etc. Les ridicules ont aussi leur place dans cette distribution de châtiments. Si l'on groupait les pensées distinguées, les sentiments généreux, dont l'expression survit à une destruction opérée par un hasard capricieux, ce petit recueil confirmerait la haute estime de l'antiquité pour le caractère de Lucilius non moins que pour son génie. L'espace nous manque pour entrer dans ce dé-

(1) *Sat.*, II, 1, 62.
(2) *Sat.*, I, 165.
(3) *Sat.*, I, 114.
(4) *Sat.*, III, 1.

tail. Nous citerons au moins le fragment le plus long, le plus remarquable et le plus admiré : nous le devons à Lactance. Il a treize vers. On verra qu'ils sont inspirés par la plus haute morale, et écrits dans un style digne du sujet, bien que la versification accuse encore de l'inexpérience :

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum
Queis in versamur, queis vivimu', rebu' potesse.
Virtus est homini scire id quod quæque habeat res.
Virtus, scire homini rectum, utile, quid sit honestum;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum;
Virtus, quærundæ re finem scire modumque;
Virtus, divitiis pretium persolvere posse;
Virtus, id dare quod re ipsa debetur honori;
Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum;
Contra, defensorem hominum morumque bonorum;
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum.
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra (1).

« La Vertu veut qu'on puisse apprécier exactement les objets qui « nous entourent et au milieu desquels nous vivons; qu'on se rende « compte de la nature de chaque chose; qu'on sache ce qui pour « l'homme est droit, utile, honnête, ce qui est bien ou mal, ce qui « est nuisible, honteux, déshonnête. La Vertu veut qu'on sache « borner le désir d'amasser, peser à leur juste valeur les richesses; « qu'on ait pour les magistrats la déférence (2) qui leur est due; « qu'on soit l'ennemi déclaré des mauvaises mœurs et des hommes « mauvais, et, au contraire, le défenseur des mœurs et des hommes « honnêtes; qu'on témoigne à ceux-ci une haute estime, de la bien« veillance, des sentiments d'ami; qu'on place avant tout l'intérêt « de la patrie, ensuite celui des parents, enfin et en dernière ligne « le sien propre. »

Une curiosité naturelle nous fait désirer de connaître autant qu'il est possible les auteurs anciens dont les ouvrages ont péri. Les fragments de Lucilius, singulièrement maltraités par le temps, ne manquèrent pas de fixer de bonne heure l'attention des savants. Au milieu du XVIe siècle, l'illustre Turnèbe, le guide, le maître d'un grand nombre de philologues, exprimait chaudement son intérêt pour ces

(1) *Lact. Inst. div.*, VI, 5. Voyez Dousa, p. 1; Corpet, p. 221; Adolphe Berger, *Histoire de l'éloquence latine*, etc., t. II, p. 195.

(2) Il ne s'agit pas ici de l'*honneur* tel que nous l'entendons : certains traducteurs s'y sont trompés, mais non pas Adolphe Berger.

précieux débris. « Les vers de Lucilius doivent à leur rareté même « un grand attrait. Quand j'en rencontre dans les grammairiens, je « m'en empare avec empressement, avec passion. Car, s'ils ne peu- « vent être mis en parallèle avec ceux des autres poëtes, ils sédui- « sent néanmoins par un charme très-puissant (1). »

Robert et Henri Estienne rassemblèrent à cette même époque (1564) les restes des poëtes de la République dont les ouvrages sont perdus (2). On ne saurait trop avoir et témoigner de reconnaissance aux savants qui ont composé ces premiers recueils, sans autres secours que leur vaste érudition. Il est aussi injuste que facile d'y signaler des lacunes. Lucilius avait sa place dans cette galerie. Henri Estienne a transcrit purement et simplement, comme il le devait, les textes tels que les fournissaient ceux qui les avaient sauvés du naufrage du temps. Il a ajouté quelques notes courtes, mais substantielles.

C'est à la fin de ce même siècle (1597) que François Dousa donna la première édition des fragments de Lucilius. Son père, Janus Dousa, avait déjà travaillé à élucider ce poëte, et le fils conserva religieusement ces judicieuses conjectures. Les encouragements ne manquèrent pas à cette noble entreprise. Joseph Scaliger, à qui Lucilius est si redevable, s'en montra un des patrons les plus dévoués et les plus utiles (3). Quand l'ouvrage fut publié, il voulut figurer pour un sixain dans le recueil des éloges décernés au jeune éditeur. Voici les deux derniers vers :

Eripuit facibus Catilinæ Tullius urbem :
Restituit cives hic tibi, Roma, tuos.

Le nom de Dousa est désormais attaché à celui de Lucilius. Pendant deux siècles et demi, son édition a été ou entièrement reproduite ou abrégée. Quelques améliorations qu'on puisse aujourd'hui ajouter à son œuvre, on ne le privera pas de sa gloire; ou, si l'on

(1) *Advers*, XXVIII, 9. Je veux citer le texte même, que j'ai affaibli : « Versus « Lucilii ipsa rarirate et paucitate suavitatem consequuntur, ut quum eos in Gram- « maticis reperimus, libentissime cupidissimeque amplectamur. Etsi enim versibus « aliorum poetarum contendendi comparandique non sunt, tamen illecebra et invi- « tatione nos capiunt et deleniunt. »

(2) *Fragmenta poetarum veterum Latinorum quorum opera non extant*, etc.

(3) Il faut voir en quels termes l'élève reconnaissant parle de son illustre protecteur : « Quem conatum nostrum cum Josepho Scaligero summo illo scientiarum om- « nium dictatori (de quo nihil aliud dignè dicere possum, quam quod satis dici ne- « quit) ostendissem : ille benignè nimis eum excipiens, laborem nostrum probare, « hortarique in lucem quamprimum emitterem. »

tentait de le faire, les juges équitables le maintiendraient à son rang.

Cependant notre siècle désirait une nouvelle édition de Lucilius. Ordinairement la critique juge à propos de reprendre par intervalles des travaux semblables, et de livrer à une curiosité bien légitime un texte plus épuré et, s'il est possible, plus complet. Une condition essentielle, c'est que la dernière édition marque un progrès sensible.

En 1845, un philologue français, ayant à donner une simple traduction des fragments de Lucilius dans une collection sans grande valeur, porta dans ce travail une science qu'on ne lui demandait pas. M. Corpet prit la chose au sérieux; et d'abord il améliora singulièrement le texte à l'aide de la deuxième édition donnée par Josias Mercier de Nonius Marcellus (1614), édition postérieure à la publication de Dousa; il recueillit les anciennes conjectures des savants, se mit au courant de tous les ouvrages publiés de notre temps sur Lucilius, et éclaircit dans sa traduction bien des passages mal compris jusqu'alors. Enfin il trouva quelques fragments inédits. Aidé d'une critique sagace et prudente, M. Corpet a donné une édition sans prétention, dont profiteront ou pourront profiter largement les éditeurs futurs de Lucilius (1). Je note que ce studieux et regrettable philologue a dressé le premier un index des mots de Lucilius.

A la même époque, M. Gerlach, qui avait publié un Nonius Marcellus avec la collaboration de M. Roth, donna, avec assez de précipitation, ce semble, une nouvelle édition de Lucilius (2). Ce savant était trop étranger à la métrique pour apporter un utile secours à un texte si altéré. Son édition est restée comme non avenue. Cependant les 150 pages d'introduction méritent d'être lues. J'ajoute que Gerlach a fait un bel éloge de Corpet (3).

Une place très-honorable dans la critique était à prendre. De nouveaux fragments de Lucilius avaient été recueillis dans les auteurs anciens, d'excellents manuscrits des grammairiens latins

(1) *Satires de C. Lucilius*, fragments revus, augmentés, traduits et annotés pour la première fois en français, par E.-F. Corpet. Paris, 1845. M. Patin, dans ses leçons sur Lucilius, a parlé plusieurs fois avec beaucoup d'estime de ce modeste auteur, enlevé trop tôt à l'érudition.

(2) *C. Lucilii Saturarum reliquiæ*, edidit, auxit, emendavit Fr. Dor. Gerlach, Turici, 1846.

(3) « Cujus (Lucilii) doctissimum editorem et versione gallica et adnotationibus optime de Lucilio meruisse existimo. »

avaient été retrouvés ou utilisés, un grand nombre de conjectures heureuses, dues à un travail incessant des philologues, fournissaient les moyens d'améliorer sensiblement l'édition primitive. Il semblait étonnant que l'érudition infatigable des Allemands, qui a tant fait dans ce siècle, n'eût pas été tentée de combler une pareille lacune. Enfin le tour de Lucilius est venu : un savant, celui qui de nos jours s'est le plus occupé de métrique en Allemagne, a entrepris cette rude tâche. On pouvait dire que nul par ses antécédents n'y était mieux préparé. Auteur d'un traité de Métrique, qui fait autorité au delà du Rhin (1), il paraissait le plus apte à donner une nouvelle édition du satirique. Il avait d'ailleurs préludé à ce travail dans le traité que je viens de nommer : il y propose pendant une vingtaine de pages des corrections à faire au texte de Nonius Marcellus (2), et Lucilius est un des poëtes dont le nom revient le plus souvent. Je suis obligé de dire quelques mots de cet ouvrage, puisqu'il a fourni bien des choses à la nouvelle édition, et que M. Müller y renvoie souvent.

Je ne connais pas de livre qui ressemble moins à un livre français que le *De Re metrica* de M. Lucien Müller. L'ordre y est complétement inconnu; rien n'y est donné à la clarté. Je néglige l'orthographe à la mode, l'absence presque entière de ponctuation, les renvois indiqués par des abréviations dont il faut avoir le secret, etc. De tout cela on peut se faire un mérite. Mais je me demande d'abord, et tout le monde peut se demander, quel est le contenu de cet ouvrage. Quand je l'ai vu annoncé par ce titre : *De Re metrica*, j'ai cru qu'il s'agissait d'un traité de Métrique, et je me suis empressé de l'acquérir. Cette publication paraissait dans le même pays, dans la même ville que les *Elementa doctrinæ metricæ* du savant Godefroid Hermann. Un traité se bornant à la versification latine (Hermann, on le sait, s'occupe principalement de la versification grecque) aurait pu beaucoup ajouter au modèle dont je parle, sans risquer d'atteindre ses 800 pages. J'avais été trompé par le titre du livre, parce que je me rappelais celui des ouvrages de Caton, de Varron, de Columelle : *De Re rustica*, dans lesquels est exposée toute la science agronomique. Le traité de Celse, *De Medicina*, contient aussi, ou plutôt contenait toutes les parties de la Médecine. Rien de pareil dans l'ouvrage de M. Müller. Il est nécessaire d'en lire le titre en entier; mais pour cela il faut que l'acheteur se le soit procuré. *De*

(1) *Luciani Muelleri de Re metrica Poetarum latinorum præter Plautum et Terentium libri septem.* Lipsiæ, 1861.

(2) *Libellus emendationum Nonianarum*, p. 25.

re metrica poetarum latinorum! On me permettra d'abord de trouver ce latin fort singulier, tout à fait exceptionnel, à en juger par la langue des auteurs précités. Et puis, c'est une Métrique particulière à un certain nombre de poëtes! une Métrique qui ne concerne ni Plaute ni Térence (*poetarum latinorum præter Plautum et Terentium*)! Voilà, on en conviendra, l'exposition d'une science fort réduite, d'une science dont on a écarté le plus curieux et le plus difficile. Il est donc bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'un ouvrage didactique, que ce prétendu traité ne renferme pas un corps de doctrine, devant ou pouvant servir à l'enseignement de la jeunesse, même dans les cours supérieurs. Pour être exact, on devrait appeler ce livre : Aperçus sur différents points de la Métrique. Des questions, de nature à intéresser les savants, sont soulevées, discutées, résolues, dans un cadre que nos anciens nommaient *Adversaria*, titre qui dispense de toute liaison. Sans doute les vastes lectures de M. Müller, ses longues études sur le sujet dont il parle, ont dû lui fournir bien des remarques fondées, utiles, quelquefois neuves, mais souvent aussi elles sont bien systématiques, bien aventureuses. Or quelles sont positivement les questions traitées dans cet ouvrage? Cela est parfaitement obscur; nous n'avons aucun fil pour nous retrouver dans ce dédale. Il y a bien un titre à chacun des sept livres du volume, mais ce titre comprend tant de choses qu'il est presque inutile. Je dois même dire que, de peur de dissiper un peu les ténèbres, l'auteur donne une table des chapitres où il n'a pas même eu soin de transcrire ce que chacun comprenait. Il est vrai que, même avec ce secours, nous ne serions guère plus éclairés. C'est presque une plaisanterie d'intituler un chapitre de près de 40 pages (le septième) : *Observationes grammaticæ*. Que faut-il chercher dans ce chaos? Là se trouvent les anciennes et curieuses variétés de la déclinaison : le génitif en *ai* de la première, le génitif en *uis* de la quatrième, le génitif en *e* de la cinquième, etc. Comment le deviner? La Table devrait le dire, soit à la finale *ai, uis,* soit au mot *Genitivus :* tout cela manque. J'ai été obligé de dresser, pour mon usage particulier, un petit index pour retrouver les questions qui m'intéressaient, et dont j'avais cherché vainement l'indication. Mais la table de M. Müller contient toutes les raretés, toutes les fautes commises par les poëtes (qui ne sont souvent que celles des copistes), sans compter celles qui appartiennent à l'éditeur.

Lorsque j'appris que M. Lucien Müller préparait une édition des fragments de Lucilius, j'avoue que la connaissance de son œuvre capitale ne m'avait pas donné les mêmes espérances qu'il a pu donner

à ses compatriotes. En général, sa méthode critique était loin de me satisfaire; d'ailleurs il avait déjà donné dans sa précédente publication bien des échantillons de ses conjectures sur le satirique, et beaucoup me paraissaient fort contestables. J'ai nécessairement passé de longues années dans la compagnie de Nonius Marcellus, ce grand dépositaire des fragments de Lucilius ; je dirai, en passant, que j'ai appris à le plaindre, et non à l'injurier. Je sais les difficultés de ce texte et les efforts qui ont été faits pour les surmonter, ou du moins pour les diminuer. Nul n'accueillerait avec plus d'empressement et plus de bonheur que moi les améliorations qui pourraient y être apportées. La nouvelle édition de Lucilius doit-elle satisfaire à l'intérêt qu'inspire ce poëte, et répond-elle à l'attente qu'a fait concevoir le nom de M. Lucien Müller? C'est ce que nous examinerons dans un second article.

L. Quicherat.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

Nous donnons aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé, l'analyse de la première partie du mémoire de M. Deloche. Nous devons faire précéder cette analyse d'une rectification relative à quelques mots de notre dernier bulletin. Nous y disions que, suivant M. Deloche, le 34e chapitre du livre V des Décades devait être considéré comme un récit parfaitement historique *dont il faut accepter à la fois l'ensemble et les diverses parties*. Nous avions mal compris la pensée de M. Deloche. Le savant académicien, dans la seconde partie de son mémoire, reconnaît au contraire, sans difficulté, des erreurs graves, des invraisemblances quant aux faits et quant aux dates dans le chap. 34 de Tite-Live, cela ressortira clairement du résumé de cette seconde partie du mémoire en cours de lecture devant l'Académie.

Le mémoire de M. Deloche sur les *Invasions gauloises en Italie* est divisé en quatre parties :

La première est consacrée à l'examen du système qui fait provenir des bords du Danube ou des sources du Rhône les Gaulois transalpins envahisseurs de la haute Italie. L'auteur discute ce système sans tenir plus de compte du récit de Tite-Live que si l'ouvrage du célèbre historien n'existait pas ou nous était encore inconnu.

La deuxième partie contient l'examen critique du récit de Tite-Live.

Dans la troisième partie sont réunies toutes les preuves de ce fait que les Gaulois conquérants du nord de la péninsule, au IVe siècle, venaient de la Gaule proprement dite, de celle que tous les anciens ont appelée *Gaule transalpine*.

Dans la quatrième partie, M. Deloche exprimera son sentiment sur la question de dualité ou de communauté d'origine des Celtes et des Gaulois.

Dans les séances des mois de juin et juillet, M. Deloche a donné lecture à l'Académie de la première partie de son travail, où il a développé les propositions suivantes :

1° L'emplacement des Galates transalpins, dont parle Polybe en plusieurs endroits, doit réunir deux conditions également nécessaires :

Être au delà des Alpes,

Être sur les bords du Rhône.

Les sources du Rhône ne satisfont pas à la première de ces conditions, puisqu'elles sont en pleines Alpes, dans l'Oberland, et non *au delà des Alpes*.

La vallée du Danube, il suffit de l'énoncer, ne remplit pas la deuxième condition, puisque, dans ce cas, les Gaulois transalpins auraient été près d'un fleuve *séparé du Rhône* par les vastes espaces et par le massif montagneux que l'on connaît.

2° Dans cet épais massif, sur les sources du Rhône, on ne connaît pas de noms de peuples correspondant à ceux de la Cisalpine, comme on en trouve tant dans la Gaule proprement dite ; il en est de même des bords du Danube, si on laisse de côté, comme il le faut, une ou deux peuplades précédemment émigrées de la Gaule vers le nord-est, dans la forêt Hercynienne (la forêt Noire).

3° L'une et l'autre de ces hypothèses sont rendues tout à fait invraisemblables par les obstacles que la nature de cette région si accidentée, si peu fertile et si peu habitée, opposait à la formation et même au passage de nombreuses troupes, par l'absence des ressources indispensables pour lever, équiper ou même alimenter seulement pendant le trajet les armées considérables dont parle Polybe.

4° Loin de s'être occupé du cours supérieur du Rhône à l'exclusion de la partie comprise entre Lyon et Marseille, comme le prétend M. Bertrand, c'est celle-ci et celle-ci seulement que Polybe a visitée et étudiée, comme il déclare d'ailleurs lui-même l'avoir fait, pour la préparation de son beau récit de la campagne d'Annibal se rendant d'Espagne en Italie par la vallée du Rhône, à travers les Alpes que nous appellerons Gauloises. Polybe n'a au contraire ni visité ni même connu par des renseignements officiels le cours supérieur de ce fleuve, puisque, par une erreur fort extraordinaire chez un écrivain habituellement si exact, il a placé sa source au-dessus du golfe Adriatique.

5° Le point de départ, la base du système de M. Bertrand, est une interprétation erronée des termes géographiques employés par Polybe. Dans son langage, l'Italie a pour limite : AU NORD, *toute la chaîne des Alpes*, qui l'encadre depuis Marseille jusqu'au sommet du golfe Adriatique ; et quand il parle des portions des Alpes tournées *vers le nord et le Rhône*, cela s'entend des Alpes qui séparent la Lombardie de la Gaule, et du Rhône moyen et inférieur, aussi bien et même beaucoup mieux que du voisinage du Saint-Gothard, près duquel le Rhône prend sa source. Il n'y a donc aucune preuve à tirer, comme on l'a cru, de ces indications de Polybe, au profit de la théorie qui place dans l'Oberland ce que M. Bertrand a appelé une *petite Gaule*. Cette théorie du savant conservateur du musée de Saint-Germain perd ainsi sa base.

6° Chez les anciens auteurs grecs et latins, ce sont les Gaulois de la Gaule et non les rares habitants des Alpes Lépontiennes ou Rhétiques qui sont appelés Τρανσάλπινοι, Ὑπεράλπινοι, *Transalpini* : c'est bien aussi notre Gaule et pas d'autre contrée qu'ils ont désignée par les mots de

Gallia transalpina, Κελτικὴ ὑπὲρ τῶν Ἄλπεων. Et à ceux qui pensent qu'elle n'a été ainsi dénommée que depuis la conquête de Jules César et qui récusent les témoignages postérieurs à cette conquête, M. Deloche présente un texte qui y est antérieur, le plaidoyer de Cicéron *pro Murena*, prononcé l'an de Rome 690, soixante-trois ans avant Jésus-Christ, quatre ans avant l'entrée de César en Gaule : *Gallia transalpina* y désigne la province romaine de Gaule, notre Provence, par opposition à la Gaule cisalpine, située au nord de l'Apennin.

M. Deloche conclut que le séjour des Transalpins de Polybe ne saurait être fixé, comme on l'a prétendu, ni dans la vallée du Danube, ni près des sources du Rhône, au mont Saint-Gothard, et que ce n'est point de là, mais bien de la Gaule proprement dite, de notre Gaule, que partirent les bandes de Gaulois qui envahirent la haute Italie et prirent la ville de Rome en l'an 388 avant l'ère chrétienne.

***

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le *Journal de Saint-Gaudens* publie la lettre suivante :

« La découverte de monuments druidiques est toujours un fait important à signaler.

« Vers la fin de l'année dernière, M. Julien Sacaze, avocat à Saint-Gaudens, fit la découverte de plusieurs monuments druidiques, dans le territoire des communes de Benqué et de Billière, sur la montagne qui sépare la vallée d'Oueil et la vallée de Larboust, à 6 ou 7 kilomètres de Luchon. Il trouva là divers groupes de *cromlechs*, reliés entre eux par des lignes de *menhirs*. Chaque *cromlech* principal était entouré de plusieurs autres cercles moins grands.

« M. Sacaze me fit aussitôt part de sa découverte, et nous convînmes de profiter des vacances de Pâques pour aller ensemble pratiquer des fouilles à l'intérieur de ces enceintes consacrées, nous doutant bien que la plupart des cercles de pierres renfermaient des *tumulus* ou tertres funéraires. Le mauvais temps nous força d'ajourner nos projets.

« J'apprends que les fouilles viennent d'être faites secrètement par un amateur animé d'un zèle louable. Il a suffi d'enlever le gazon et une légère couche de terre pour trouver tout aussitôt, à l'intérieur de chacun des petits cercles, des vases de terre contenant des cendres et des débris d'ossements humains. Chaque vase était placé entre des pierres plates disposées en une sorte de petit dolmen.

« Ainsi se trouve complétée la découverte très-importante dont M. Sacaze n'a jamais fait mystère et qu'il a, depuis plusieurs mois, signalée à diverses personnes de notre ville et de Luchon. »

—— Un marchand d'antiquités de Vienne, M. Weininger, a été condamné, il y a peu de jours, à cinq ans de prison, pour avoir échangé un écusson appartenant au musée du défunt duc de Modène contre une imitation du même objet. Laissé provisoirement en liberté contre un cautionnement de 10,000 florins, il vient d'être arrêté dans la ville d'Hutteldorf. Il s'agit cette fois d'une fraude colossale, c'est-à-dire de deux autels en argent repoussé, achetés comme antiquité de bon aloi par le baron A. de Rothschild, à Londres, au prix de 400,000 florins (1 million de francs), à deux marchands anglais qui les avaient payés 200,000 florins à Weininger.

La police de Vienne a découvert les habiles ouvriers qui, sur la com-

mande de ce dernier, ont exécuté ces chefs-d'œuvre d'imitation qui ont trompé les yeux des plus fins connaisseurs. (*Débats* du 31 juillet.)

—— *Bullettino di archeologia christiana* del commendatore G. Battista de Rossi, 3e série, première année, Rome, 1876 :

Préface. Curieux fragment de verre sur lequel est figuré le baptême d'un enfant, et oratoire domestique, découverts sur le Mont de la Justice, près des thermes de Dioclétien. Découvertes dans *l'agro Verano* et le cimetière souterrain de Ciriaca. Sarcophage orné de figures, découvert près de Riano, à 16 milles de la voie Flaminienne. Nouvelles : Rome ; fouilles du cimetière de Calliste ; découverte d'un hypogée chrétien près du 5e mille de la voie Latine. Avertissement. 5 planches.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, numéro VII, juillet 1876 :

A. Mau, *Fouilles de Pompéi*, suite. Lettre du chanoine G. Brogi à W. Helbig, *sur les Fouilles de Chiusi*. Lettre de l'ingénieur Pierluigi Montecchini à G. Henzen, *au sujet d'un tuyau d'âqueduc d'Urbin*. C. Descemet, *Observations sur quelques briques antiques*.

—— *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 3e année, octobre-décembre 1875, numéro 4 :

R. Lanciani, *le Temple de Jupiter Optimus Maximus sur le Capitole* (pl. XVI-XVIII). R. Lanciani, *Décret des édiles au sujet du cimetière Esquilin* (pl. XIX, XX). C. L. Visconti, *De quelques monuments du culte de Jupiter Dolichenus, déterrés sur l'Esquilin* (pl. XXI). C. L. Visconti, *Des bas-reliefs d'un petit autel et d'un groupe de statues qui expriment l'idée de l'éternité* (pl. XXI, fig. 5, et pl. XXII, XXIII). *Table des objets d'art antiques découverts et conservés par les soins de la Commission archéologique municipale du 1er janvier au 31 décembre 1875. Actes de la Commission et dons reçus. Avertissement.*

—— Sommaire du numéro de juillet du *Journal des Savants* : Barthélemy Saint-Hilaire, *Inspection archéologique de l'Inde*. E. Miller, *Hymnologie grecque*. A. de Longpérier, *le Millarés*. L. Renier, *Inscription grecque*. É. Egger, *Inscription attique*. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

—— Les souscripteurs du Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, qui se tiendra du 4 au 12 septembre à Buda-Pesth (Hongrie), obtiendront une réduction de prix d'un tiers sur les chemins de fer de Munich à Buda-Pesth, et de la frontière d'Italie également à Buda-Pesth. Pour jouir de cette faveur il faut s'adresser à M. F. Romer, secrétaire général du Congrès, en lui indiquant : 1° nom et adresse ; 2° le chemin et la classe que l'on veut prendre ; 3° le numéro de la carte de souscription.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport annuel sur l'archéologie de l'art, par le professeur B. Stark.

On connaît, on a pu juger déjà par d'importants échantillons l'œuvre considérable qu'ont entreprise, sous la direction de M. Conrad Bursian, un certain nombre d'érudits allemands dont les noms offraient de sérieuses garanties (1). Ces laborieux philologues se proposent de résumer chaque année, ou du moins à des intervalles très-rapprochés, les résultats obtenus, les progrès accomplis dans chacun des domaines entre lesquels se partage la science de l'antiquité. Le premier volume de ce recueil périodique sera bientôt terminé. Nous signalerons à nos lecteurs la dernière de ces monographies critiques qui ait paru, le rapport de M. Bernard Stark, professeur d'archéologie à Heidelberg, sur l'*Archéologie de l'art*, sur tous les ouvrages publiés dans ces dernières années, en Allemagne et hors de l'Allemagne, qui touchent à l'histoire des arts plastiques dans l'antiquité classique. La première partie de ce rapport, qui forme la livraison onzième du tome Ier, traite des ouvrages relatifs à ce que M. Stark appelle *Systématisation, histoire de l'archéologie, connaissance des sources, bibliographie, éducation archéologique*, et l'auteur y commence, dans la seconde partie, l'examen et l'analyse des *écrits spéciaux* (Einzelschriften), des *publications sur la topographie archéologique, la description des musées et la connaissance des monuments, rangées par ordre de provinces.* La fin de cette seconde partie ne se trouvera que dans le douzième cahier, qui n'a point encore été distribué. Sans en attendre la publication, nous désirons indiquer dès maintenant aux lecteurs de la *Revue*, curieux de se tenir au courant du mouvement général de la science, une idée des services que leur rendra le rapport de M. Stark, de l'abondance et de la précision des renseignements qu'ils y trouveront réunis, enfin de l'esprit vraiment élevé et impartial qui préside à tout ce travail. Pour faire connaître et apprécier une entreprise qui mérite la reconnaissance de tous les amis de nos études, nous choisirons deux morceaux, deux analyses entre bien d'autres que nous aurions pu citer également. Voici d'abord comment le critique juge le recueil même dans lequel nous rendons compte de son rapport.

M. Stark dépouille, pour les années 1873 et 1874, la *Gazette archéologique* (*archæologische Zeitung*) qui se publie à Berlin, puis les *Annales* et le

(1) *Iahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthums-wissenschaft*, herausgegeben von Conrad Bursian. Erster Iahrgang, 1873. Berlin, 1876, Calvary.

Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique, qui paraissent à Rome. Il arrive ensuite aux tomes XXV et XXVI de notre nouvelle série. « La *Revue archéologique*, dit-il (p. 1518), embrasse beaucoup plus de branches de l'archéologie que les recueils périodiques allemands dont nous venons de parler. L'Égypte, l'Assyrie, la Phénicie, fournissent des matériaux aussi bien que le monde des monuments dits préhistoriques et que le lointain passé celtique. D'autre part, le recueil descend très-bas dans le moyen âge ; on y fait une place aux recherches sur l'architecture et la peinture chrétiennes des premiers siècles, sur les tombes mérovingiennes et sur les richesses artistiques des princes français. L'épigraphie et les recherches géographiques sur le sol classique occupent une grande part du recueil. Ce n'est pas tout ; il tient aussi ses lecteurs au courant des nouvelles découvertes littéraires, des études qui se poursuivent sur les manuscrits dans les bibliothèques de la France et de l'étranger. C'est ainsi que, dans l'année que nous analysons, la littérature gréco-byzantine se voit enrichie par la publication de textes inédits tirés des œuvres de Théodore Prodrome, de Théodore le lecteur et de Jean Diakrinomenos.

« Là où existent des recueils spéciaux consacrés à la philologie, il n'y a sans doute point à imiter l'étendue de ce cadre ; mais nous ne pouvons nier d'autre part que le concours des orientalistes, des archéologues classiques et de tous ceux qui s'occupent d'une branche quelconque de l'étude du passé n'ait quelque chose d'utile par l'influence que les collaborateurs exercent les uns sur les autres et sur l'esprit des lecteurs ; cette variété ouvre des perspectives plus lointaines, elle préserve de la tentation d'exagérer l'importance de la moindre petite découverte et d'établir trop vite à ce propos quelque théorie sur des particularités de style rapidement observées. Ceux qui prennent la part la plus active à la rédaction de la *Revue archéologique*, ce sont des archéologues d'une instruction classique solide et variée, comme Georges Perrot, Alexandre Bertrand, Heuzey, Albert Dumont, François Lenormant, etc. ; mais elle se prévaut encore du concours de savants plus âgés, de la génération des de Witte, E. Renan, Miller, Adrien de Longpérier, de Saulcy, abbé Cochet. La France n'a pas non plus vu disparaître la race de ces amateurs riches et instruits dont elle possédait naguère dans le duc de Luynes un si noble type ; c'est ce dont témoigne le riche butin artistique que M. Rayet a conquis à Milet, grâce à la libéralité de MM. de Rothschild, et dont ceux-ci ont fait si généreusement don au musée du Louvre. »

Nous ne pouvons que remercier notre confrère du jugement qu'il porte sur l'ensemble du recueil. Ceux qui le dirigent ont souvent éprouvé quelque regret de ne pouvoir y consacrer plus de place à l'archéologie proprement dite, à l'étude des monuments figurés. Ce n'est pas sans quelque inquiétude qu'ils se voient contraints, par le manque de recueils spéciaux, à suffire, avec un nombre de pages si restreint, aux besoins et aux efforts d'études si variées ; si les exigences auxquelles ils sont forcés de se soumettre ont leurs inconvénients, elles présentent des avantages qu'ils sont

heureux de voir signaler avec tant de finesse et de tact par un critique étranger.

Nous ne traduirons pas les pages qui suivent, dans lesquelles M. Stark signale les articles de nos tomes XXV et XXVI qui lui paraissent les plus importants. Pour achever de faire connaître sa manière, nous lui emprunterons l'appréciation qu'il donne du dernier ouvrage de l'un des plus anciens collaborateurs de la *Revue*, M. Ernest Vinet. Le sentiment qui domine, on le verra, dans cette judicieuse analyse d'un ouvrage que connaissent nos lecteurs, c'est le désir de voir les antiquaires allemands et français se rapprocher et s'entendre pour combiner leurs efforts, alliance qui, grâce aux aptitudes particulières de chaque peuple, ne peut que contribuer puissamment aux progrès de la science.

« ..... Si l'ouvrage de Justi sur *Winckelmann, sa vie, ses œuvres et ses contemporains*, nous a ramené aux commencements de l'archéologie, aux sources vives du nouvel esprit scientifique, — sources qui plus d'une fois se perdirent au milieu des ruines et dans les plages sabloneuses, — le livre d'Ernest Vinet, *l'Art et l'archéologie*, nous montre envisagées et caractérisées au point de vue français, dans une suite d'essais finement écrits, les tendances archéologiques les plus récentes. Rédacteur des *Débats* depuis 1858, bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts, et, si je ne me trompe, archéologue formé dans les universités allemandes (1), l'auteur a réuni et complété dans cette publication ce qu'il a écrit sur l'histoire de l'art et les religions : « Il y a un peu de tout dans ce volume », dit-il avec raison ; mais l'impression du lecteur n'est pas de celles que donnent les images confuses du kaléidoscope ; ce qui lui reste plutôt dans l'esprit, et involontairement, ce sont des idées générales sur certaines grandes évolutions de la science.

« Passons à côté d'un intéressant article, *les Paradis profanes en Occident*, où l'auteur, partant de l'Hades homérique, arrive au Royaume du prêtre Jhean.

« La seconde section, consacrée à l'archéologie classique, renferme quatre mémoires : 1° Études archéologiques en Allemagne ; 2° Institut archéologique de Rome ; 3° École française d'Athènes ; 4° École française d'archéologie à Rome.

« La troisième section, l'archéologie orientale, comprend : Jérusalem et l'art judaïque ; l'expédition de Phénicie, par Ernest Renan ; les recherches de Saulcy sur les rivages de la mer Morte.

« L'archéologie de l'Asie Mineure renferme les voyages de Langlois, de Falkener, de Cockerell, d'Ampère ; voyages dont les résultats ont été depuis changés ou dépassés. Cette série est couronnée par la grande exploration de Perrot et de ses compagnons en Galatie et en Cappadoce.

(1) Il y a ici une légère inexactitude. M. Vinet a voyagé en Allemagne, a été lié avec plusieurs des premiers érudits de l'Allemagne, mais il n'a jamais étudié dans aucune université allemande. (*Réd.*)

« Les récents travaux d'Albert Dumont sur les inscriptions éphébiques, et de très-ingénieuses études sur les vases grecs et notamment ceux d'Athènes, ouvrent la section grecque. L'auteur apprécie, sous ce titre : *l'Art grec au Palais de l'industrie*, les efforts de Ravaisson pour arriver à créer, se plaçant au point de vue historique et dans l'intérêt des études générales sur l'art, une élite des œuvres purement grecques. On peut s'étonner de ce que l'auteur ne dit pas un mot des beaux essais du musée de Berlin.

« Passons sur le moyen âge et la renaissance; sur les critiques d'art et sur les savants français; sur Vitet, Garnier, Gruyer, Charles Blanc, de Laborde, ou quelques artistes comme Thorwaldsen. Nous signalerons seulement l'article sur le duc de Luynes, le plus noble et le plus savant des modernes Mécènes de l'archéologie.

« Edouard Gerhard est le centre vers lequel convergent les essais intitulés : *Etudes archéologiques en Allemagne*. Et sa personnalité, telle qu'elle était un an avant sa mort, a été saisie avec prédilection et intelligence. Gerhard, suivant Vinet, est le Millin de l'Allemagne, mais un Millin philologue et de grande portée. Il a eu le bonheur de venir à propos. La fortune l'a favorisé en lui faisant rencontrer sur la terre romaine des hommes tels que Bunsen, Stakelberg, Panofka, Kastner, et il les a utilisés. Il a su intéresser à l'archéologie les sommités sociales, et, avec la patience allemande, il est parvenu à utiliser une masse énorme de documents; c'est à juste titre que Vinet rattache les travaux de Gerhard au projet de Montfaucon, qui voulait expliquer les religions et la civilisation antiques par les œuvres de l'art.

« A cet article se trouve lié un autre article qui traite de l'Institut archéologique de Rome. Chose singulière! aucun grand journal français, avant 1860, n'a signalé cet Institut, bien que la France ait pris une large part à sa fondation et qu'il ait eu une subdivision, dont la durée fut longue, sous le nom de Section française. D'ailleurs, même en Allemagne, l'Institut archéologique est presque ignoré de la majorité des lecteurs. Ce n'est que rarement que l'on y met à profit ses nombreux travaux et ses publications. Qu'il est restreint le nombre des hommes d'étude sous les yeux desquels ils passent! J'ai connu le conservateur d'une collection d'antiquités qui, dans un pays où les antiquités romaines abondent, n'avait jamais ouï parler de l'Institut archéologique de Rome.

« L'article sur la fondation de l'Ecole française d'Athènes en 1846, et sur sa direction jusqu'à ce jour, est intéressant : nous y voyons une très-solide organisation. Elle se présente comme le prolongement et la fleur de l'Ecole normale de Paris. Deux années de séjour et l'envoi annuel d'un mémoire, telles sont les conditions. Une section des sciences que l'on y avait jointe, à l'effet d'étudier la nature en Grèce, n'a pas donné de résultats. La section d'architecture, tout au contraire, présente une heureuse fécondité.

« La fondation d'une Ecole française d'archéologie à Rome (mars 1872)

semble avoir été suggérée par les sentiments hostiles à l'Allemagne qui régnaient alors partout en France, à la suite de la guerre. L'Allemagne, de son côté, un an plus tard, enlevait à l'Institut archéologique de Rome son caractère international et en faisait une institution d'empire. Sans doute, quel beau résultat c'eût été pour l'idéal scientifique si, à la fin de sa vingtième année, tout semblable à une association libre et internationale, l'Institut eût été composé d'Allemands, d'Italiens, de Français, d'Anglais, de Danois, de Russes, et sa direction analogue à celle d'une grande fortune privée! Mais à une époque de relâchement, de déchirements, de révolutions politiques et de révolutions sociales, qui aurait protégé et assuré l'existence matérielle de l'Institut archéologique, si ce n'avait été la Prusse? Qui donc plus que l'Allemagne lui a fourni un contingent scientifique? Le blâme jeté sur une « *Société qui trahit, en dépit des convenances obligatoires, son dédain tout germanique pour le reste de l'univers* », ne peut être considéré que comme un mouvement d'humeur causé par le patriotisme; mais ceci n'empêchera pas l'auteur du présent article de crier bien haut qu'il regarde une séparation si tranchée du travail dans le domaine de l'archéologie comme une calamité, et qu'il estime qu'il y a un intérêt considérable à établir entre la science allemande et la science française un point de contact et un appui réciproque. Le naturel français, la culture française, la vivacité, la finesse, la justesse, l'habileté pratique française, quelles ressources pour l'archéologie! Nous avons beaucoup appris et nous apprendrons beaucoup encore des ingénieurs, des architectes, des topographes français; et de leur côté les Français ont à profiter de la conscience philologique, de l'exactitude et de la pénétration des archéologues allemands. L'Allemagne n'a rien à opposer au duc de Luynes, si bien nommé par Vinet « *notre comte d'Arundel* ». Il était même supérieur à son prédécesseur anglais quand, avec la circonspection et la finesse du savant et de l'écrivain, il se livrait à l'examen des monuments cypriotes, et lorsqu'il dessinait, collectionnait, faisait voyager, aidait aux grandes publications, et finalement donnait à l'Etat, pour le cabinet des médailles, sa collection de vases, de pierres gravées et de médailles valant deux millions.

« Nous citerons, en terminant, d'excellentes réflexions de Vinet. La mission de Phénicie (par Renan) lui en a fourni l'occasion. Elles portent sur l'oubli des sources de l'antiquité figurée — or la littérature nous offre précisément le contraire — et elles méritent que l'Allemagne les prenne en considération :

« L'extrême négligence que l'on apportait à cette étude, l'oubli, le « dédain même que les hommes de science avaient jadis pour elle, nous « ont empêchés pendant longtemps d'apercevoir le côté le plus original et « le plus vrai des sociétés : le côté de l'art, le côté plastique. Je dis le plus « vrai et j'insiste sur ce mot, parce qu'il m'a paru que les littératures « n'étaient point aussi sincères que les monuments figurés, qui nous révè- « lent, parfois avec grossièreté, mais toujours avec netteté, les instincts

« les plus secrets d'un peuple, ses caprices, son goût, son immoralité « comme sa moralité, et surtout sa religion. Essayez sans les monuments « d'explorer la haute antiquité, si avare de témoignages écrits, d'aller au « fond des civilisations grecques ou italiotes, asiatiques ou égyptienne, « de pénétrer dans les mythologies, d'expliquer les symboles, cette langue « de la jeune humanité, vous n'y parviendrez pas. »

Nous arrêterons ici cette analyse, sans reproduire l'éloge que fait M. Stark de la première livraison, la seule encore parue, de la *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts* qu'a entreprise M. Vinet. Il nous suffisait de montrer par ces extraits, déjà peut-être trop longs, tout le parti que l'archéologue peut tirer des faits si bien coordonnés d'une vaste lecture et d'une critique compétente et judicieuse que ne gêne aucun parti pris. Nous n'avons qu'un vœu à former, c'est que d'ici à peu d'années, sinon tous les ans, M. Stark puisse trouver le temps de renouveler ce voyage à travers toute la littérature archéologique et nous fournir ainsi le résumé de travaux dont beaucoup, sans un pareil intermédiaire, n'arriveraient jamais à la connaissance des savants éloignés du lieu où ils ont paru et ne profiteraient qu'à un cercle restreint.

G. Perrot.

1.

2.

4.

3.

5.

Imp. Ch. Chardon aîné Paris

PÊCHEUR DIT AFRICAIN.

TYPES ANALOGUES AU TYPE DU PÊCHEUR, DIT AFRICAIN.

1. 2. 3. 4.

Répétitions du Type du Pêcheur africain.

5. 6.

Types voisins du Type précédent.

A B C D

I. Pardel sc.

Imp. Ch. Chardon ainé, Paris

SCÈNES DE PÊCHE.

LA

CRITIQUE DES SCULPTURES ANTIQUES

AU

MUSÉE DU LOUVRE

A propos des Catalogues en préparation.

On a bien compris de tout temps que les altérations des textes, consistant soit en des fautes de copie, soit en des interpolations ou des suppressions volontaires, n'avaient pas seulement pour effet de dénaturer la pensée des auteurs et de défigurer leur style, mais qu'elles entraînaient des erreurs de toute sorte sur les sujets dont ils traitent. De là d'immenses travaux pour restituer aux textes antiques leur intégrité et leur pureté.

Dans ces derniers temps, le même travail s'est étendu aux textes des grands auteurs modernes. Il y a plus de trente ans, Victor Cousin exprimait, dans un Rapport lu en 1842 à l'Académie française et publié peu après, le vœu qu'elle se chargeât elle-même de donner au public des éditions correctes de « nos grands classiques, comme on le fait en Europe depuis deux siècles pour ceux de l'antiquité »; et il montrait la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, en prouvant que le texte reçu des Pensées et jusque-là « en possession d'une admiration religieuse » n'était, comparé au manuscrit autographe de Pascal, rien moins qu'une infidélité continuelle. « En effet, disait-il, toutes les infidélités qu'il est possible de con- « cevoir s'y rencontrent : omissions, suppositions, altérations. — « Que dirait-on si le manuscrit original de Platon était, à la connais- « sance de tout le monde, dans une bibliothèque publique, et que, « au lieu d'y recourir et de réformer le texte convenu sur le texte « vrai, les éditeurs continuassent de se copier les uns les autres,

« sans se demander jamais si telle phrase sur laquelle ils disputent, « que ceux-ci admirent et que ceux-là censurent, appartient réelle-« ment à Platon ? »

Depuis l'époque à laquelle paraissait ce Rapport, on a donné (1) une édition littérale et intégrale du manuscrit autographe de Pascal, et chaque jour on reconnaît la nécessité d'une critique sévère et d'une fidélité absolue pour la reproduction des pensées et des œuvres d'esprits éminents. La recherche de l'exactitude est même poussée aujourd'hui à tel point qu'on recourt assez souvent, lorsqu'il s'agit d'écrits ayant une valeur exceptionnelle, aux procédés qui permettent de les mettre au jour en forme de fac-simile, exempts de toute interprétation arbitraire.

Ces progrès de la critique littéraire, il serait bien désirable de les voir faire à la critique archéologique; celle-ci est jeune encore, mais en la maintenant dans la voie où, depuis déjà quelque temps, on l'a fait entrer, elle aidera beaucoup à mieux connaître non-seulement l'art de l'antiquité, mais encore ses idées et ses usages.

Les infidélités qu'on rencontre dans la reproduction de textes que des copistes et des éditeurs ont voulu compléter ou interpréter, on les retrouve dans de prétendues restitutions et interprétations des monuments de l'antiquité qu'on voit à chaque pas dans nos musées et que le temps avait souvent plus respectés que ne l'ont fait depuis les restaurateurs. A propos de ces monuments aussi, on peut dire que toutes les infidélités qu'il est possible de concevoir s'y rencontrent; la plupart ont perdu leur signification et souvent la plus grande partie de leur mérite, et cependant ils sont restés, eux aussi, « en possession d'une admiration religieuse » qui s'adressa indistinctement au vrai et au faux, jusqu'à ce qu'on sentît la nécessité de se contenter moins facilement et de regarder de plus près.

Aujourd'hui on réclame instamment, et non sans raison, le catalogue complet, c'est-à-dire la description et autant que possible l'explication des monuments antiques du Louvre. Que n'aurait-on pas le droit de dire, si l'analyse des parties antiques et modernes, pour chacune de nos sculptures, était reconnue indispensable pour arriver à en donner une bonne description, et qu'on négligeât de la faire ?

On s'est pourtant laissé aller trop souvent à une telle négligence (on le verra plus loin) en préparant les précédents catalogues de nos antiquités; aussi beaucoup de savants ont-ils longtemps continué de se copier les uns les autres, comme les éditeurs dont parlait Victor

(1) M. Prosper Faugère.

Cousin, sans se demander si tel morceau ou si telle composition, sur le sens ou sur la valeur desquels ils disputaient, appartenaient réellement à l'antiquité.

On reconnaît d'ailleurs chaque jour davantage la nécessité d'une critique archéologique en même temps qu'esthétique très-rigoureuse, et c'est pourquoi la rédaction de nouveaux catalogues ne pouvait pas être commencée pour les marbres avant qu'on n'eût achevé des travaux préliminaires assez longs et assez difficiles; c'est ce que je vais essayer de montrer. Mon père, M. Félix Ravaisson, conservateur des Antiques, écrivait assez récemment, dans la *Revue des Deux Mondes*, les lignes qui suivent :

« Les marbres que renferment les musées sont sortis de la terre « très-mutilés pour la plupart. Le temps n'a guère épargné que des « débris. Or, à mesure que ces débris étaient rendus à la lumière, « on voulait les faire servir à décorer des palais ou des jardins. « Pour les placer dans des salles et des galeries somptueuses ou « dans des allées régulières, on croyait devoir les remettre complé- « tement à neuf. De là, bien que les musées possèdent en réalité « peu de monuments entiers ou presque entiers, les statues, bustes « ou bas-reliefs qui y sont exposés et dont la plupart y sont venus « de villas d'autrefois, semblent presque tous, au premier abord, « dans un parfait état de conservation.

« Pour restaurer ces débris, on cherchait premièrement, en géné- « ral, à les compléter avec d'autres débris; surtout, à une statue an- « tique privée de sa tête, on ajustait quelque tête antique qui pou- « vait à peu près y convenir; ce qui manquait encore, bras, jambes, « pieds ou mains, nez, lèvres, oreilles, parties de draperies ou attri- « buts, on chargeait quelque sculpteur d'y suppléer de son ciseau. « Et au commencement, alors que les antiques étaient rares encore, « on s'adressa plus d'une fois pour ce genre de travail aux statuaires « les plus renommés.

« Le plus souvent, les restaurations furent confiées à des artistes « de moindre valeur; mais, qu'elles fussent exécutées avec plus ou « moins de talent, elles eurent presque toujours pour effet d'altérer « gravement la physionomie des monuments.

« En premier lieu, on a créé de cette façon des représentations « propres à donner, soit en fait de mythologie, soit en fait d'his- « toire, des idées inexactes, ou même tout à fait erronées. En se- « cond lieu, en associant des éléments d'époques et de styles diffé- « rents, on a formé des ensembles d'un caractère mixte et en quelque « sorte hybride, de nature à égarer le jugement des historiens et

« les critiques de l'art, et même à fausser le sens des artistes (1). »

Et depuis, dans la *Revue archéologique*, il ajoutait, au sujet des restaurations : « J'en ai cité quelques exemples tirés du musée seul « du Louvre. On commençait alors dans ce musée, à l'occasion « d'une refonte générale des catalogues de nos antiquités, un relevé « exact de toutes les restaurations qu'offrent les marbres qui en font « partie. Ce travail, aujourd'hui achevé (il a été exécuté, sous la « direction du conservateur, par l'un des attachés du département, « M. Charles Ravaissön), a donné lieu à la découverte ou à la déter- « mination plus précise de quantité de circonstances qui altèrent la « physionomie générale des monuments. M. Albert Dumont en a « tiré quelques exemples. J'en citerai quelques autres, avec le dé- « tail qui me semble nécessaire pour les faire bien comprendre (2). »

Quelle idée peut-on se faire des monuments de l'antiquité, lorsqu'on se trouve en présence de sculptures où les corps sont surmontés de têtes qui ne leur appartiennent pas, où les sexes et les âges sont confondus, où les figures sont accompagnées d'attributs ou autres accessoires arbitrairement créés?

Ici, c'est un vieillard grec (n° 595 cat. Clarac, prétendu Sénèque) qu'on a mis dans une vasque pleine d'eau, où plongent ses deux jambes, parce qu'on lui a trouvé de la ressemblance avec Sénèque, tel qu'on le croyait voir récemment encore dans un certain nombre de bustes auxquels on a donné le nom de ce philosophe en différents musées (3), et qui n'était autre qu'un pêcheur, comme Visconti l'a

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1874: *Un musée à créer*, par M. Félix Ravaisson.

(2) *Revue archéologique*, septembre 1875 : *Projet d'un musée de plâtres.*

(3) *Bullett. dell' Inst. di corr. arch.*, 1872, p. 36, adunanze dell' Instituto, gennajo 26, Brizio : « Testa in marmo del museo del Palatino, di cui offrì un gesso, « gentilmente concessogli dal comm. Rosa. Il personaggio in essa rappresentato « essendo quello volgarmente conosciuto sotto il nome di Seneca, il rif. rifiutò tale « denominazione, inquantochè la nuova testa, essendo cinta d' una corona d' edera, « non può rappresentare altri che un poeta. Da un' analisi fisionomica del volto e dal « carattere predominante di fievolezza fisica che concorda colle notizie serbate dagli « autori, e specialmente da Eliano, intorno a Fileta di Coo, riconobbe l' immagine di « questo lirico nella testa in discorso. Citando poscia le due erme a doppio busto, « una di villa Albani, e l' altra nella galleria geografica del Vaticano, in cui la mede- « sima testa si vede accoppiata con altra di personaggio romano, volle trovar in « quest' ultimo Properzio, che fra lirici elegiaci latini è quello che più da vicino ha « seguito ed imitato il genio della poesia di Fileta. — Il ragionamento fu generalmente « approvato, parendo certo doversi riferir la testa a qualche poeta dell' epoca ales- « sandrina accoppiato con un romano ». (Article plus développé dans les *Annali dell' nst. di corr. arch.*)

établi par comparaison avec une statue mieux conservée du Vatican (voir planches XVI et XVII) (1); et on en a fait Sénèque dans le bain où il se fit mettre après s'être fait couper les veines, sur l'ordre de Néron. Là-bas, c'est un jeune homme grec qui se déchausse, auprès duquel on a mis un soc de charrue, parce qu'on l'a pris pour Cincinnatus mettant ses vêtements pour répondre à l'appel du Sénat (n° 710 cat. Clar., prétendu Cincinnatus). Ailleurs

(1) Les pl. XVI et XVII sont destinées à montrer à quel point une restauration d'ailleurs très-habilement faite, peut induireen erreur, en rattachant à un type avec lequel l'imagination surtout a fait trouver de la ressemblance, une statue que plus tard on devait reconnaître pour appartenir à une *famille nombreuse et importante* dans l'histoire des représentations antiques de la vie future.

La tête de Sénèque et celle du Pêcheur africain offrent deux types différents, et de chacun d'eux il existe plusieurs répétitions.

Le premier type doit être considéré, ainsi qu'on en peut juger par la note précédente et par la planche XVI, comme présentant le portrait de quelque poëte dramatique grec, d'âge mûr, à cheveux longs.

Les têtes du second type sont âgées et appartiennent à des statues dont le corps n'est vêtu que d'un linge autour des reins; le costume est celui des nègres, des esclaves et des ouvriers (voir l'Atlas de l'Inst. de corr. archéol., vol. VIII, tav. XVI, Ercole e Busiri, et Galer. mythol. de Millin, t. 2, planches CXXXII, 487, Pasiphaé, et XCIII, 383, Vulcain et les Cyclopes). L'attitude et l'expression sont aussi celles de l'esclave; il semble qu'il présentait un poisson à une autre personne; de la main gauche il tient un panier rempli de poisson; voir, planche XVII, plusieurs répétitions et deux variantes de ce type : le n° 1 (*Museo Pio Clementino*, t. III, pl. XXXII) représente la statue du Vatican dont il vient d'être question; le n° 3 appartient aussi au Vatican (*Mus. P. Clement.*, t. III, pl. supplém. A, n° 11); le n° 2 est une statuette du musée du Louvre (n° 119, cat. Clar.), et le n° 4 une statuette en marbre gris, du musée de Toulouse (pl. 880, 2248 du *Mus. de sculpt.* de Clarac). Le pêcheur du British Museum, n° 5 (pl. 882, 2247 B. du *musée de sculpt.* de Clar.), offre quelque analogie avec ce même type, mais il en diffère à beaucoup d'égards; un bronze du cabinet impérial de Vienne, n° 6, paraît présenter encore une autre variante, un pêcheur portant des ustensiles de pêche appendus aux extrémités d'un bâton qu'il porte sur l'épaule gauche. On trouvera aussi, planche XVII, à titre de supplément, la reproduction d'une pierre gravée du musée de Florence et de quelques peintures d'Herculanum offrant des scènes de pêche. Pour les pêcheurs en général, reproductions symboliques ou non, voir les planches 879, 881 et 882 du *Musée de sculpture* de Clarac, les peintures antiques, les recueils de pierres gravées, de vases peints, etc., etc., et un mémoire lu cette année à l'Académie des inscriptions par M. Félix Ravaisson, sur les bas-reliefs qui représentent un personnage assis au bord de la mer.

D'autres têtes encore présentent un troisième type, peu éloigné du second (voir planche XVI, n°s 4 et 5), dans lequel on a cru reconnaître Thersite (*Archæologische Zeitung*, 1855, taf. LXXVI, n. 1, 2 et 3, et 1866, taf. CCVIII, n. 1 et 2) l'homme est dans la force de l'âge, la chevelure est épaisse et assez courte, les sourcils sont fortement élevés ; la physionomie semble être celle d'un barbare, l'expression celle de l'inquiétude et de la souffrance.

vous voyez un Apollon, une Minerve d'époque grecque (n[os] 68 et 475, cat. Frœhn.), transformés en divinités d'époque romaine, en Bonus Eventus et en Espérance; puis ce sont des athlètes avec des cestes, des fioles à huile, des palmes de pure invention (n[os] 391, 395, 702, cat. Clar.), etc., etc.

Autrefois, on ne portait pas d'intérêt à distinguer dans une sculpture le fragment original de la restauration, la plupart des antiques ayant été recueillis, non pour servir à l'étude des temps anciens, mais pour orner les palais et les parcs. Dans les appartements et dans les salles du Louvre, des princes habitaient, il se donnait des fêtes; les objets d'art n'y étaient qu'accessoires : il suffisait qu'ils pussent ajouter à la magnificence de la décoration; il était nécessaire qu'ils fussent complets; car les murs de ce palais présentaient l'aspect de la richesse; bâtis et sculptés par nos plus grands artistes, ils étaient couverts de marbres précieux, et des colonnes du plus grand prix, tirées de carrières perdues depuis, en soutenaient les voûtes.

Semblable chose avait déjà eu lieu, bien des siècles auparavant, lorsque, à la suite de chaque triomphateur, les œuvres de la Grèce étaient venues en Italie parer les édifices religieux et civils.

Et bien avant cette époque plus d'une statue avait déjà été restaurée (1)!

Combien, en effet, n'a-t-il pas dû arriver souvent que, dans des temps aussi troublés que le furent ceux où florissait l'art grec, une sculpture fût brisée ou mutilée (2)! On remplaçait ce qui manquait, et la partie restaurée était plus ou moins semblable à la partie originale, selon qu'elle avait été exécutée (par le sculpteur de l'original

(1) « Pausanias caractérise fort bien la différence du style de la décadence de « l'art avec le style ancien, quand il dit qu'une prêtresse des Leucippides, ou de « Phœbé et d'Hilaire, femmes de Castor et de Pollux, fit ôter l'ancienne tête à l'une « des statues de ces déesses, et lui en substitua une faite, ainsi qu'il s'exprime, « selon l'art de son temps, croyant embellir par là sa divinité. (Pausan. lib. iij, « page 247.) » Winkelmann, *Hist. de l'Art*, t. 2, p. 48, édit. de Paris de 1790.

(2) « Il est naturel de demander en quel temps de l'antiquité tous ces ouvrages de « l'art ont été mutilés et restaurés. Et il doit paraître étrange que cela soit arrivé à « une époque où les arts florissaient; cependant la chose est incontestable. D'un « côté, il faut que cette mutilation ait été faite en Grèce même, soit dans la guerre « des Achéens contre les Étoliens, où ces deux peuples exercèrent leur rage contre « les monuments publics, comme je le dirai plus en détail dans la suite, ou dans le « transport de ces monuments à Rome....

« Combien les monuments antiques n'ont-ils pas souffert dans le grand incendie « de Rome, sous Néron, et dans les troubles de Vitellius, pendant lesquels on se dé« fendit au Capitole en lançant des statues sur les assaillants! » Winkelmann, *Hist. de l'Art*, p. 82-83.

ou par quelque autre) bientôt ou longtemps après le premier travail. C'est ainsi que la Vénus de Milo, que le Génie funèbre, ont dû se trouver composés de deux morceaux analogues mais qui, peut-être, ne proviennent pas de la même main (1). On peut observer un fait pareil pour l'époque romaine chez le chasseur pleurant Adonis, qu'on voit auprès de la première croisée de la salle des Caryatides, à gauche de la tribune en entrant.

A Rome, autre genre de restaurations. Les corps des divinités et des personnages illustres de la Grèce servirent à des représentations d'empereurs ou de personnages romains.

« L'empereur Caligula », écrivait, il y a quelques années, feu Brunet de Presles, « fit placer sa tête sur une foule de statues enlevées « à la Grèce. Claude, pour honorer la mémoire de son grand oncle, « eut la stupidité de faire scier deux tableaux d'Apelle, qu'Auguste « avait consacrés dans son Forum, et de substituer la figure de ce « prince à celle d'Alexandre le Grand. L'usage de consacrer des statues anciennes à de nouveaux personnages se répandit de Rome « dans la Grèce. Pausanias, en décrivant le temple de Junon à « Argos, avertit qu'une statue qui porte le nom d'Auguste était jadis « un Oreste. Dion Chrysostome cite une statue d'Alcibiade dont on « avait fait un Ahénobarbus. Nulle part cet abus n'était plus fréquent qu'à Rhodes. — On prenait la première statue venue de « héros ou d'ancien roi, et, sans s'inquiéter des convenances d'âge « ou de costume, on inscrivait au-dessous le nom que l'on prétendait honorer (2). »

Winkelmann avait déjà écrit : « A Rome, les choses en étaient « venues au point que, quand on commandait des bustes ou des statues, l'on prenait, faute de capacité et manque de facultés, des « têtes et des figures d'anciens maîtres pour les adapter aux sujets « qu'elles devaient représenter. C'est ainsi qu'on se servit d'ancien-

(1) « La plupart des statues de marbre sont exécutées d'un seul bloc; Platon, dans « sa *République*, en fait une loi (Plat. *Leg.* 12, page 256). » Winkelmann, *Hist. de l'Art*, t. 2, p. 68.

« A la vérité, Diodore de Sicile, en parlant de la prétention qu'avaient les « Égyptiens d'avoir vu sortir de leurs Ecoles les plus fameux des anciens sculpteurs « de la Grèce, dit bien que Téléclès et Théodore, fils de Rhœcus, avaient fait la statue « d'Apollon-Pythien, exposée à Samos, de telle sorte que Téléclès en ayant fait une « moitié à Samos même, pendant que son frère Théodore faisait l'autre à Éphèse, les « deux pièces se rapportèrent si juste que toute la figure ne paraissait être que « d'une seule main.... » De Quérelles, *Esquisses archéologiques* (inédit), p. 68.

(2) Brunet de Presles, *Histoire de la Grèce depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours*, p. 32.

« nes inscriptions romaines pour les tombeaux chrétiens : on gra-« vait l'inscription chrétienne au revers de la païenne. Flaminius « Vacca parle de sept statues de femmes sans draperie, découvertes « de son temps, et retouchées toutes sept par une main barbare. « Parmi les débris d'antiquités qu'on conserve à la villa Albani, il « y a une tête qui fut trouvée en 1757, dont il ne reste que la moitié, « et qui offre le mélange d'un travail antique et celui d'une main « barbare (1). »

Il est vraisemblable que bien des monuments appartenant à la religion grecque prirent aussi à Rome le caractère de cette mythologie composée des croyances de tous les peuples qui avait cours dans la capitale du monde ancien et qui chargeait de toutes sortes d'attributs ses nombreuses divinités (2). S'il se faisait dès lors de pareilles transformations, combien ne dut-il pas s'en faire de plus nom-

(1) Winkelmann, *Hist. de l'Art*, t. 2, p. 500. — « C'est au temps de Pline, et « même avant, que s'introduisit, à Rome, la mode dont les satyriques du siècle se « moquèrent publiquement, de changer les têtes aux statues des hommes illustres, « et de leur en donner de nouvelles (Pline, liv. XXXV, ch. 2, sect. 2, au comm.); et « c'est la raison pour laquelle il se trouve tant de statues, surtout de sénateurs, avec « une autre tête que celles qu'elles avaient originairement, ou au moins avec une « tête retravaillée en partie. » (Winkelmann, *Hist. de l'Art*, édit. de Paris de « 1790, note des éditeurs.)

(2) Voici un texte du *Digeste* qui montre à quel point était fréquent, à Rome, l'usage de compléter une statue avec des membres empruntés à une autre : « ..... Si « quis rei suæ alienam rem ita adjecerit ut pars ejus fieret, veluti si quis statuæ « suæ brachium aut pedem alienum adjecerit, aut scypho ansam vel fundum, vel « candelabro sigillum aut mensæ pedem, dominum ejus totius rei effici, vereque sta-« tuam suam dicturum et scyphum plerique recte dicunt..... Item quæcumque aliis « juncta sive adjecta accessionibus loco cedunt, ea quandiu cohærent, dominus vindi-« care non potest, sed ad exhibendum agere potest ut separentur et tunc vindicentur... « Dicit enim (Cassius) si statuæ suæ ferruminatione junctum brachium sit, unitate « majoris partis consumi : et quod semel alienum factum sit, etiam si inde abruptum « sit, redire ad priorem dominum non posse. Non idem in eo quod adplumbatum sit, « quia ferruminatio per eandem materiam facit confusionem : plumbatura non idem « efficit. Ideoque in omnibus his casibus, in quibus neque ad exhibendum neque in « rem locum habet, in factum actio necessaria est. At in his corporibus quæ ex dis-« tantibus corporibus essent, constat singulas partes retinere suam propriam spe-« ciem : ut singuli homines, singulæ oves : ideoque posse me gregem vindicare, quam-« vis aries tuus sit immixtus, sed et te arietem vindicare posse. Quod non idem in « cohærentibus corporibus eveniret : nam si statuæ meæ brachium alienæ statuæ « addideris, non posse dici brachium tuum esse : quia tota statua uno spiritu conti-« netur. » (Lib. VI, *de rei vindicatione*, t. XXXIII.)

Ailleurs Pomponius dit aussi : « Si statuam legavero, et postea ex alia statua bra-« chium ei adjecero, omnimodo statua a legatario vindicari potest. » (*Dig.* lib. XXXIV t. XIV.)

breuses et de plus téméraires lorsque, après mille ans d'insouciance, on se prit d'admiration pour les monuments de la Grèce et de Rome! Les traditions de l'antiquité étaient perdues, et ce fut souvent au hasard qu'on compléta les fragments qu'on tirait d'un long oubli, pour les faire servir de modèles à l'art renaissant et d'embellissement aux édifices publics ou princiers. Ainsi, et surtout dans les temps modernes, tout ce qui n'était que débris fut complété ou changé, tantôt à l'aide de morceaux neufs, tantôt avec des débris, choisis souvent avec peu de discernement.

En 1796, le Louvre fut destiné, dit de Clarac, à recevoir les monuments antiques rapportés d'Italie et qui furent réunis à ceux qu'en avaient fait venir en grand nombre François Ier, Henri IV et Louis XIV. Il est vrai que peu après il tomba dans un tel état de désordre et d'abandon qu'on put craindre de le voir s'en aller en ruines; mais, en 1803, Napoléon Ier ordonna, par décret, qu'il serait « déblayé, réparé et continué ». En 1808, l'empereur acquit la collection Borghèse, et, si le nombre des objets d'art réunis au Louvre diminua beaucoup en 1815, le musée n'en resta pas moins fondé; il ne cessa plus ensuite de s'enrichir d'année en année. Néanmoins les anciennes habitudes persistèrent. La distribution des objets dans les galeries continua d'être subordonnée à la recherche d'une certaine élégance architecturale et au goût d'une certaine apparence de richesse princière, qui firent considérer comme indigne de figurer devant le public toute sculpture portant la trace des injures du temps. On avait une admiration pour le savoir et pour le génie des artistes de l'antiquité qui faisait rechercher leurs œuvres, mais à ces œuvres on ne donnait droit d'entrée dans une collection destinée à les faire connaître et étudier que lorsqu'elles avaient pris l'aspect d'une chose faite de la veille. Tantôt les sculptures étaient transformées par des artistes de talent qui, ne connaissant qu'imparfaitement les idées et le goût des anciens, se laissaient entraîner par leur imagination; tantôt elles étaient dégradées par des ouvriers maladroits, et, dans tous les cas, les reliques des temps passés, souvent retrouvées à grand'peine, étaient immolées à la mode du jour et à la fantaisie du restaurateur.

Les descriptions qu'on fit bientôt des antiques du Louvre se ressentirent de ces habitudes. On s'accoutuma à considérer les objets tels qu'on les voyait exposés, et non tels qu'ils étaient avant la restauration. On admira des compositions aussi peu dignes de l'art moderne que de l'art antique, assemblages bizarres où la majesté et la sérénité des dieux se trouvaient mêlées aux expressions d'une grâce toute

vulgaire, où les restes des monuments devenaient méconnaissables par le contraste de la simplicité ordinaire aux anciens et de l'affectation dans laquelle tombent trop souvent les modernes.

Sans doute quelques écrivains indiquèrent certaines restaurations, mais ce fut la plupart du temps avec beaucoup de négligence et d'insouciance. Prenant, en effet, pour point de départ quelque observation mal faite, ils s'étaient laissé entraîner aux hypothèses les plus risquées, et leurs appréciations, même les plus fausses, tiraient d'une apparence d'exactitude une autorité qui égarait l'opinion et le goût (1).

(1) « De là pour les historiens de l'art, écrivait, il y a deux ans, le conservateur « des antiques, l'occasion de bien des méprises. Trois antiquaires éminents, Winkelmann, Marini, Visconti, ont signalé dans une statuette de la villa Albani une « image de Diogène. Comment, en effet, ne pas reconnaître Diogène dans un vieil- « lard à la physionomie sévère, tenant d'une main un bâton, de l'autre l'écuelle si « connue dans l'histoire du cynique, et ayant auprès de lui un chien, allusion évi- « dente à la qualification qu'on donnait à ce philosophe et que peut-être il se don- « nait lui-même? Ce que Winkelmann, Marini et Visconti ne virent pas, c'est que le « bâton, l'écuelle, le chien étaient, ainsi que les bras et les jambes de la statuette, « des restaurations modernes, et que c'était l'auteur de ces restaurations qui avait « ainsi créé, presque de toutes pièces, un Diogène.

« Pour l'artiste aussi, un mélange trompeur de différents styles a ses inconvé- « nients. L'un des plus graves, c'est que des pièces de rapport hétérogènes cachent « souvent à ses yeux de beaux morceaux auxquels on les a ajoutés, et le privent de « l'enseignement qu'il eût tiré de ces morceaux. Au Louvre, par exemple, il y a « bien plus d'œuvres excellentes qu'on ne le croit généralement; seulement une « grande partie en est comme perdue sous des restaurations par lesquelles on a « voulu les compléter.

« La salle des Caryatides renferme un Alexandre colossal, qui, au premier « coup d'œil, semble n'offrir rien que d'ordinaire; c'est que, la tête, les bras « et les jambes étant des restaurations, l'ensemble paraît médiocre, et l'on ne « s'aperçoit pas que le torse est de la belle époque et d'un admirable travail. La « Némésis attire peu l'attention parce que le corps est un ouvrage ordinaire, d'une « époque peu éloignée de la décadence; et dans l'ensemble, dont il forme la plus « grande partie, on ne remarque pas une charmante tête, l'une des meilleures repro- « ductions d'un type de la grande époque de l'art grec, auquel on a donné, sans « motifs suffisants, le nom de Sapho, type dont il existe d'autres belles reproductions « à Rome (villa Borghèse), à Oxford et à Berlin. Dans un Amour, qui est maintenant « placé sous une des arcades de la salle du Tibre, Amour qui reproduit, selon toute « apparence, un chef-d'œuvre de Praxitèle ou de Lysippe, ce qu'il faut considérer « à part du reste, c'est au contraire le torse, d'une souplesse et d'une grâce en- « fantines qui en font un morceau de premier ordre. » (*Un musée à créer; Revue « des Deux Mondes*, 1er mars 1874, p. 236.)

Ailleurs, mon père a montré à quel point une restauration dirigée par une interprétation erronée a dénaturé plusieurs sculptures importantes que possède le Louvre, et comment il a suffi de remplir de plâtre un trou qui se trouvait au flanc

Et cependant depuis longtemps on s'était aperçu des inconvénients qu'entraînent de tels procédés. Winkelmann critiquait déjà la légèreté de ses devanciers : « C'est en vain, disait-il, qu'on chercherait des notions de l'art dans les magnifiques ouvrages qui ont « paru jusqu'ici, contenant la description d'anciennes statues (1). » Et un peu plus loin : « La plupart des méprises des savants en fait « d'antiquités proviennent du peu d'attention qu'ils apportent à discerner les restaurations modernes; car il en est bien peu qui distinguent du véritable antique les parties substituées à celles qui manquaient. (Voyez sur cela M. Heyne : *Dissertation sur les erreurs « causées dans l'explication d'anciens monuments par des restaurations fautives*, « Sammlung antiquarischen Aufsætzen », tome « ij, page 172, J.) Fabretti a voulu prouver, par un bas-relief du « palais Mattei, représentant une chasse de l'empereur Gallien, que « dès lors on était dans l'usage de ferrer les chevaux à la manière « d'aujourd'hui ; et il n'a pas remarqué que le pied du cheval qui « lui fournit sa preuve est une restauration faite par un sculpteur « ignorant. Montfaucon, en voyant un rouleau ou bâton, qui est « moderne, dans la main du prétendu Castor ou Pollux de la villa « Borghèse, croit que ce sont les lois des jeux dans les courses de « chevaux. Selon le même écrivain, un pareil rouleau, également « moderne, dans la main du Mercure de la villa Ludovisi, offre une « allégorie difficile à expliquer. — Wright regarde comme véritablement antique un violon dans la main d'un Apollon de la villa « Negroni, et il indique encore comme tel un autre violon que tient « une petite figure de bronze conservée à Florence et citée aussi « par Addison ; Wright croit défendre la réputation de Raphaël, en « avançant que ce grand peintre a pris la forme du violon qu'il fait « tenir à Apollon, dans son fameux tableau du Parnasse, au Vatican, de la statue en question, que le Bernin n'a restaurée que cent « cinquante ans après Raphaël. — Ceux qui publient des antiques « devraient avoir l'attention d'indiquer les restaurations dans les « planches gravées ou dans les explications des sujets (2). »

Voici maintenant comment J. B. de Saint-Victor jugea plus tard Winkelmann lui-même : « Et d'abord, Winkelmann, qui, comme « nous l'avons déjà dit, n'avait qu'une connaissance très-superfi-

droit de la Vénus de Milo pour donner lieu à beaucoup d'incertitudes et d'erreurs sur la manière dont un monument de premier ordre devait être compris (*Projet d'un musée de plâtres; Revue archéologique*, sept. 1875).

(1) Winkelm., *Histoire de l'Art*, t. Ier, préface, page xij.

(2) Idem, pages xviij à xx.

« cielle de l'art du dessin, se montra, le premier, un estimateur « très-peu habile du mérite réél ou relatif de ces monuments, louant « quelquefois jusqu'à l'enthousiasme des productions médiocres, « tandis qu'il semblait fermer les yeux devant des chefs-d'œuvre; « ne sachant pas toujours distinguer un travail original de celui « qui portait les caractères timides que la main d'un copiste lui « avait imprimés; confondant quelquefois les restaurations moder- « nes avec les restes mutilés de l'antiquité, bien qu'il eût reproché « amèrement de semblables erreurs aux antiquaires qui l'avaient « précédé...... (1). »

Parlant de son propre ouvrage, le *Musée des antiques*, catalogue de luxe, Bins de Saint-Victor écrivait : « Mais si l'on considère en- « suite en particulier chaque monument que nous avons décrit, « nous dirons avec quelque confiance que nous croyons avoir rem- « pli les conditions d'un pareil travail avec plus d'exactitude peut- « être qu'on ne l'avait fait jusqu'à nous, par la seule raison que nous « sommes entourés de plus de lumières que ne l'avaient su faire « tous ceux qui nous ont précédés (2)...... Les monuments anti- « ques n'ont point encore été examinés avec cet esprit de critique et « d'impartialité. — Plus heureux sous le rapport de la critique « archéologique, nous eûmes le bonheur, dès les commencements, « d'intéresser à nos travaux le célèbre antiquaire M. Visconti (3). « Qu'il reçoive donc dans la tombe ce dernier hommage de notre « vénération et d'une reconnaissance dont nous nous sommes plu à « multiplier, de son vivant, les témoignages, en citant son nom « presque à chaque page de cette collection; et, en effet, il n'est rien « de plus honteux que la vanité puérile qui porte à se faire, dans les « sciences comme dans les lettres, une fausse renommée de ce qui « n'est que le don gratuit d'un plus habile, et *à se glorifier de ce que* « *l'on a reçu comme si on ne l'avait point reçu* (I. Cor. IV, 7) (4). » Les descriptions que fit B. de Saint-Victor n'en continrent pas moins d'étonnantes erreurs, on en verra la preuve tout à l'heure.

Les catalogues ne furent pas exempts des défauts ordinaires aux autres publications du commencement du siècle. Ceux de 1820 et de 1830 tinrent bien peu compte des restaurations. Cependant l'érudit et laborieux de Clarac comprenait la nécessité de répondre au besoin

(1) *Musée des antiques*, de Bouillon, discours préliminaire, page 2.
(2) *Musée des antiques*, disc. prélim., p. 23.
(3) Idem, p. 24.
(4) Idem, p. 25.

qui commençait à se manifester, de discerner dans notre musée le vrai du faux; et dans l'avant-propos de la dernière édition de son catalogue, qui ne put paraître qu'après sa mort, il s'exprimait en ces termes : « Je n'ai laissé ni statue, ni buste, ni bas-re- « lief sans l'indication détaillée de leurs restaurations, et, pour « qu'on les saisît mieux au premier coup d'œil, elles ont été, en « général, placées à la fin des articles. Je crois cependant devoir « faire remarquer, en réponse à une observation de M. Welcker, « que souvent des monuments de très-peu d'importance par leur « sujet, par leur composition, et par leur exécution, sont pleins de « restaurations, et qu'il serait trop long et fort inutile de les indiquer « avec tous leurs détails. Quelquefois aussi je puis n'être pas d'ac- « cord avec des écrivains sur certains de nos bas-reliefs, qui, placés « à la *villa Borghèse* ou à la *villa Albani* à des hauteurs assez con- « sidérables, n'ont pas pu être examinés par eux de manière que l'on « adopte en toute confiance les indications qu'ils donnent des acces- « soires et des restaurations. Le savant et consciencieux Zoëga se « plaint, plus d'une fois, de ce que des bas-reliefs étaient situés de « telle sorte que bien des détails échappaient à sa vue et à sa lor- « gnette. Pour juger des restaurations des monuments, il faut les « voir de très-près et, comme l'on dit, le nez dessus, afin de ne pas « confondre les parties fracturées, rajustées ou rapprochées, avec « celles qui ont été restaurées ou substituées à ce qui manquait. Des « restaurations faites avec adresse et talent peuvent embarrasser le « coup d'œil le plus exercé, et il est nécessaire de comparer avec « grand soin le marbre de la portion douteuse avec celui des parties « authentiques (1). »

L'étude des restaurations était encore dans l'enfance, et l'espoir que donnait de Clarac fut trompé.

CHARLES RAVAISSON-MOLLIEN.

(1) Cat. Clarac (édit. de 1847), avant-propos, p. IV.

(*La suite prochainement.*)

LES

MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

AU XVe SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS SUR LES TRAVAUX QUI Y ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS
SOUS LES PAPES
NICOLAS V, PIE II, PAUL II, SIXTE IV ET ALEXANDRE VI

Dans les recherches auxquelles je me livre depuis plusieurs années sur l'histoire de l'art romain du moyen âge et de la renaissance, j'ai eu l'occasion de relever un certain nombre de notices qui se rapportent à l'archéologie classique plutôt qu'au sujet dont je m'occupe et qui se trouvent ainsi, en quelque sorte, placées en dehors du cadre de mes études. Je veux parler des comptes des payements faits par les papes aux artistes ou artisans chargés de réparer, de modifier, quelquefois même de détruire, des édifices païens tels que le Panthéon, le Capitole, le Colisée, le château de Saint-Ange, les aqueducs, les portes et les ponts, les arcs de triomphe, etc., etc.

J'ai cru ne pas devoir laisser de côté ces pièces qui paraissent contenir quelques détails nouveaux sur des ouvrages d'architecture ou de sculpture célèbres, et je viens aujourd'hui les soumettre aux lecteurs de la *Revue archéologique*. J'ai notamment recueilli avec soin tout ce qui avait trait aux fouilles que les papes faisaient pratiquer au Colisée, dans la basilique de Constantin et au Forum pour en retirer les marbres, les travertins, le péperin et le tuf nécessaires à leurs constructions. On sait que Pie II publia en 1462 une bulle destinée à protéger les monuments antiques (1). Il résulte de nos

(1) *Statuta almæ urbis Romæ*. Rome 1611. Appendice, f° 5-6. — La bulle de Sixte IV (1474, même volume, f° 6-7) s'applique surtout aux édifices consacrés au culte.

documents que ses prescriptions s'étendirent tout au plus aux édifices encore debout, car il fut lui-même un de ceux qui demandèrent le plus de matériaux à la région comprise entre le Colisée et le Capitole. Plus tard, à la fin du xve siècle, le Forum tout entier fut considéré comme une immense carrière qu'on louait à des entrepreneurs moyennant un droit de 33 pour cent sur le produit de leurs travaux.

Une dizaine de pièces, analogues à celles que l'on trouvera ci-jointes, mais concernant d'autres objets et appartenant à une époque différente, ont été publiées par le regretté Albert de Zahn, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* (1867, pp. 189 et ss.). Elles provenaient des archives secrètes du Vatican, tandis que les miennes sont tirées des archives d'État nouvellement fondées à Rome par le gouvernement italien. Les registres auxquels je les ai empruntées sont au nombre de près de deux cents et sont divisés en trois grands groupes : mandats de la chambre apostolique (je les désigne par la lettre M), comptes de la trésorerie secrète des papes (T. S.), et comptes des édifices publics (E. P.).

Pour plus de commodité j'ai réparti ces documents en deux classes différentes. La première comprend les dépenses relatives à la restauration (ou au déplacement) des œuvres d'art : palais du Capitole, louve de bronze, statue équestre de Marc-Aurèle, Panthéon, dompteurs de chevaux du Quirinal, aqueducs, ponts, portes et murs. La seconde est consacrée aux fouilles dont j'ai parlé ci-dessus.

Je dois ajouter que je me suis borné à reproduire le texte des documents, en y joignant quelques notes indispensables. Je laisse le soin de le commenter aux personnes qui s'occupent spécialement de l'archéologie classique et de la topographie de Rome, et qui ont plus de compétence que moi en ces matières.

I

Le Capitole.

(Nicolas V.) 1452, 31 décembre. A M^{o} Pietro da Varese nipote di M^{o} Beltramo... duc. mille di oro di camera... per parte de la tore fa dietro a Chanpitoglio a lato dove si vende il sale a minuto (T. S. 1452). — 1453, 10 février. Au même, 100 ducats : per parte de lavoro de la tore a fatta al salaio di Chanpitoglio (T. S. 1453). — 8 mars. Au même, 112 ducats, 56 bol. : per resto e saldo d'achordo de la tore a fatta a Chanpitoglio a la to a la porta dove si vende il sale in sul chanto da lato dietro, la quale fu misurata d'achordo per paxi 590 a duc. 2 papali il paso, che in tutto monta

duc. 1212, bol. 56 di camera de quali nebe del anno passato in piu volte duc. 1000... e choxi na roghato Janni di Jordano (même registre).

Paul II fit entreprendre des travaux considérables dans les prisons du Capitole, ainsi que dans la *Salaria* située au même endroit.

1466, 16 janvier. Magistro Andree Petri de Cumis muratori florenos auri de camera quinquaginta pro parte solutionis fabrice carcerum reficiendorum in palatio Capitolii alme urbis (M. 1464-73, f° 21).

— 30 janvier. Magistro Evangeliste de Fiesole marmorario fl. auri de camera septem capienti pro se et sotiis suis pro eorum salario et mercede laborerii per eos facti in quatuor portis de tevertino pro loco carcerum in Capitolio alme urbis (ib., f° 21).

— 7 février. A M° André de Côme 50 fl. pour le même travail (f° 21).

— 18 mars. Au même, 62 fl. pro integro residuo et complemento solutionis laborerii lapidum calcis et aliarum rerum oportunarum in XL passibus fabrice in testudinibus seu voltis in carceribus palatii Capitolii alme urbis per eum fabricatis (f° 23 v°).

— 6 septembre. Magistro Johanni de Mantua muratori et sotiis suis seu eorum alteri pro se et aliis recipienti flor auri de camera triginta pro parte solutionis eorum mercedis eis debite ratione fabrice quam faciunt in voltis seu architectis in dohana salis ad grossum in palacio Capitolii alme urbis (f° 31 v°).

— 15 septembre. Jacobo magistri Antonii de urbe architecto palatii apostolici florenos auri de camera decem per eum exponendos in reparatione et aptatione tectorum dicti palatii Capitolii alme urbis (M. 1464-73, f° 32).

1467, 12 mars. Magistro Dominico Martini lombardo florenos auri de camera quinquaginta pro parte ejus salarii sibi debiti ratione fabrice quam facit in aptandis carceribus palatii Capitolii alme urbis et ad bonum computum (ib., f° 37). — Le 30 mai de la même année ce maître reçoit 30 autres florins pour le même objet.

— 22 juillet. Magistro Francisco Johannis de Florentia scarpellino florenos auri de camera unum et bon. XXXVI pro ejus salario et mercede faciendi et componendi unam portam et unam fenestram de trevertino in carceribus Capitolii alme urbis (ib., f° 40 v°).

1468, 5 décembre. Magistro Firmo de Carvagio muratori florenos quinquaginta de carlenis X pro floreno pro parte solutionis et satisfactionis certe fabrice quam ipse ex ordinatione camere facit in faciendo certa architecta in salaria Capitolii (M. 1486-8, f° 60).

1469, 28 février. Magistro Eidio (Egidio) Andree de Toccho et ejus sotiis muratoribus infrascriptas pecuniarium summas pro valore manifactura salario et mercede infrascriptorum laboreriorum per eos factorum de mandato s^mi^ domini nostri pape et ex commissione nostra in palatio Capitolii alme urbis ad infrascriptam rationem et primo videlicet : fl. auri

de cam. centum octoginta quatuor et bon. LII, pro ejus mercede centum passuum murorum per eumdem magistrum Eidium factorum omnibus suis sumptibus et expensis in carceribus et diversis cameris atque locis prefati palatii Capitolii ad rationem XIX carlenorum papalium pro quolibet passu; florenos similes sexaginta pro ejus mercede manifacture trium architectuum per eum factorum.. in duabus cameris habitationis Pazaglye conestabilis et carceribus captivorum pro vita dicti palacii, etc. Les autres dépenses sont relatives à des portes, fenêtres, planchers, etc. Le total s'élève à 448 florins 66 b. (M. 1468-9, f° 200 v° et ss.). — 1471, 5 décembre. M° Juliano (1) et M° Pietro (Albini) ac M° Meo (2) muratoribus sotiis creditoribus apostolice camere ab eisdem temporibus dicti Pauli (II) de summa florenorum de camera trecentorum sexaginta eis debita ratione muri et aliorum operum per eos factorum et datorum in tribuna sancti Petri et apud Capitolium, etc., florenos de camera centum et quinquaginta in deductionem dicti residui eis debiti (M. 1471-1477, f° 4).

(Sixte IV.) 1473, 6 juillet. Magnificis alme urbis conservatoribus... fl. auri de camera XXV exponendos per ipsos dominos conservatores in fabricam citerne palatii eorum residentie (M. 1472-76, f° 10).

(Innocent VIII.) 1489, 17 mars. Alfonso Salvati de Anania habitatori urbis fl. quadraginta de K. X pro fl. pro opere per eum facto in salaro Capitolii dicte urbis. — 23 juin, 98 fl. 15 b. au même pour le même motif (M. 1489-1492, f° 67 et 67 v°).

La louve de bronze du Capitole.

Magistris Cam. alme urbis conservatoribus florenos auri de camera centum exponendos per ipsos in fabrica loci in quo statuenda est apud eorum palatium luppa enea que hactenus erat apud s. Johannem lateranensem et in certis aliis ornamentis predicti eorum palatii juxta ordinationem per s. d. n. papam factam (M. 1471-73, f° 51 v°).

La statue équestre de Marc-Aurèle.

On connaît par une inscription (3) et par les documents publiés

(1) Giuliano da Majano. Voir Vasari, éd. Lemonnier, IV, p. 1 et ss.

(2) Il s'agit de Meo del Caprino, qui fut d'après les dernières recherches l'architecte de la cathédrale de Turin. Il est également question de cet artiste dans un document de 1471, publié dans l'édition florentine de Vasari, VII, 247.

(3) Syxtus IV (eam) cum ingenti base marmorea variis insignibus sculpta instauravit cum hac inscriptione : Syxtus IV. Pont. Max. equum hunc æneum vetustate quassatum collabentem cum assessore restituit. Albertini, *opusculum de mirabilibus novæ et veteris urbis Romæ*, éd. de 1515 f° 62. Cette inscription, rapportée par plusieurs auteurs, manque dans les *Iscrizioni delle chiese... di Roma*, de M. Forcella (Rome, 1869 et ss.).

par M. A. de Zahn (1) les restaurations faites sous le pape Sixte IV à la statue équestre de Marc-Aurèle que le moyen âge s'est obstiné à qualifier de *caballus Constantini* (2), alors toutefois qu'il n'y rattachait pas la curieuse légende du *gran Villano* (3).

Les extraits ci-joints se rapportent à une restauration antérieure, qui a eu lieu sous le pontificat de Paul II, et qui ne paraît jusqu'ici pas avoir été signalée.

1466, 27 novembre. 19 fl. 36 bol. pro valore infrascriptarum rerum oportunarum pro edificando domum pro resarcendo (*sic*) equum ereum Constantini apud sanctum Johannem lateranensem (fournitures de bois, etc.) (M. 1464-73, f° 34). — Le 14 novembre suivant : 3 fl. 23 b. pour le même motif (f° 33 v°).

1467, 2 janvier. Magistro Fran^co^ de Maimegia de Florentia carpentario flor. auri de camera triginta pro valore sexcentarum tabularum de castanea ab eo emptarum et habitarum pro domo facienda circum circa equum ereum resarcendum apud sanctum Johannem lateranensem (ib.). — 19 janvier. 10 fl. 61 b. pour le même motif (f° 35). — 14 février. 9 fl. 7 b. — 1468, 25 juin. Honorabili viro Cristoforo de Gieremiis de Mantua Smi d. n. pape familiari flor. auri d. c. trecentos pro parte solutionis ejus laborerii et aliarum expensarum pro restauratione equi erei siti in platea sancti Johannis Lateranensis oportunarum (f° 66 v°).

Le Panthéon.

Les renseignements que l'on trouve dans les histoires ou descriptions de Rome sur les travaux exécutés dans le Panthéon pendant le xve siècle sont en petit nombre et des plus sommaires. Les auteurs de la *Beschreibung der Stadt Rom*, et Nibby (*Roma nell' anno* 1838), se contentent de nommer parmi les papes de cette époque qui se sont occupés de ce monument Eugène IV et Nicolas V, en reproduisant, à propos des restaurations dues au premier d'entre eux, le passage bien connu de Biondo da Forli (*de Roma instaurata*, liv. III, § 64 et ss.) et celui d'Infessura (Muratori, *Scriptores*, III, 2, p. 1129). Les extraits suivants viennent combler en partie cette lacune.

1453, 4 juillet. Renzo d'Altieri da Roma de dare adi IV di Luglio duc. 25 di papa conti allui per lo lavoro di Santa Maria Ritonda (*sic*). En tout, pour le même travail, jusqu'au 31 décembre 1453, 254 ducats,

(1) *Bullettino dell'Ist. di corr. arch.* 1867, p. 190.

(2) Voir *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III., 1re partie, p. 102.

(3) *Mirabilia*, éd. Parthey, p. 36, et Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, Wurtzbourg, 1871, passim.

10 b. — Un des versements est fait à Verone d'Agniolo m° al detto lavoro (T. S. 1453). — 1454, 7 février. A Verone (1) di Angelo Belferdino (?) da Fiurenze... duc. quaranta tre bol. 36 di cam. conti per opere date lui e suoi guargiuni (garzoni) e per spese fatte per finire da conciare lo tetto di Santa Maria Ritonda dadi II di genaro insino a questo di (T. S. 1454).

Sous Pie II ont lieu plusieurs restaurations partielles qui n'offrent pas un grand intérêt.

1460, 22 juin. M° Galasso de Bononia pro reparatione Sanctæ Mariæ Rotundæ et actamine ipsius... 72 florins (fournitures de chaux, de pouzzolane, de serrures, etc., etc.) (M. 1460, f° 34 v°).

1463, 16 juin. 43 duc. 4 bol. donnés à messer Franciescho dal Borgo per fare aconciare a Sancta Maria Ritondo (*sic*) (T. S. 1462-4, f° 87).

(Paul II.) 1468, 25 mai. Magistro Gilio Andree de Tocco muratori flor. auri de camera quadraginta pro parte et in deductionem solutionis centum vigini novem similium flor. sibi debitorum pro laborerio totius fabrice Sancte Marie Rotunde per eum facte et faciende (M. 1464-73, f° 52).

Dans la mention du payement pour solde (10 juin) se trouve ajouté ce détail qui a son intérêt :

fabrica per eum sub certa conventione facta et facienda in ecclesia Sancte Marie Rotunde *seu ejus porticali* (f° 52 v°). — Autre payement le 15 juillet (f° 54).

On renouvelle en même temps la toiture, comme le prouvent les extraits suivants.

1468, 10 mai. Magistro Matheo Jacobelli Greco carpentario flor. auri de camera viginti septem et bon. sex pro valore ccc lignorum plane (?) nuncupatorum ab eo emptorum et habitorum pro cohoperiendo tectum porticalis ecclesie Sancte Marie Rotunde alme urbis (f° 52 v°).

— 20 juin. Au même, 14 ducats, 42 b. pour 150 « planellæ de curro nuncupatæ », destinées au même monument.

— 18 juillet. Provido viro Francisco Lori de Florentia fornasario flor. auri de camera novem et bon. XXXVI pro residuo et complemento solutionis decem millium planellarum et tredecim millium centum canalium ab eo habitarum et emptarum pro coperiendo tectum porticalis ecclesie beate Marie Rotunde alme urbis (f° 54 v°).

En 1469, nouvelle réparation.

1469, 19 août. Magistro Andree de Arce muratori florenos auri de camera quinquaginta pro complemento solutionis sue ratione laborerii

(1) Il s'agit, sans doute, du sculpteur florentin Varrone dont parlent Filarete (*Carteggio* de Gaye, t. I, p. 204) et Vasari, éd. de Florence, t. III, p. 293.

per eum facti in claudendo certa foramina murorum alme urbis nec non pro reparatione facienda in Sancta Maria Rotunda (M. 1464-73, f° 59 v°).

Les travaux du portique paraissent s'être poursuivis jusqu'en 1470.

1470, 13 août. 177 florins d'or et 28 b. pour le payement intégral des travaux exécutés par divers ouvriers « in instauratione seu reparatione porticalis ecclesie Sancte Marie Rotunde » (f° 64 v°).

— 19 octobre. Dominico Benedicti de urbe de Regione Pinee flor. auri de camera quinque bon. LXIIII, pro valore libr. sex clavorum de ere nec non stagni et aliarum rerum per eum datarum in certa reparatione tabularum plumbi ecclesie beate Marie Rotunde nec non manufacture ejusdem reparationis (f° 65 v°).

Fort Saint-Ange.

1458, 22 juillet. Magistris Bar° (Bartholomeo) de Orchi°° et Christoforo Colafeca muratoribus recipientibus pro se ipsis et certis ejus (*sic*) aliis sociis laborantibus in castro Sancti Angeli de urbe fl. auri de camera decem in deductionem summe XVIII similium fl. cum dimidio per eos habendorum pro eorum unius salario unius mensis incepti de XVIII Julii (M. 1457-8, f° 110 v°). — 10 août. Bartholomeo de Como et Morello ejus socio pro complemento pecuniarum per eos habendarum racione fabrice facte in castro Sancti Angeli de urbe fl. auri de cam. tredecim (f° 118). — 16 août. Aux mêmes, 13 fl. pour solde. — 31 décembre. Antonio Susanne de Urbe recipienti vice et nomine magistri Beltrandi de Como flor. auri de cam. centum pro parte pecuniarum sibi debendarum occasione fabrice cujusdam muri locati fabricandi in castro Sancti Angeli in ultimo circulo (?) (M. 1458-60, f° 61 v°).

1467, 4 septembre. Magistro Bartholo Dominici de Montelori muratori fl. auri d. c. sex pro parte solutionis ejus salarii sibi debiti occasione laborerii quem (*sic*) facit in fabricando carceres sub certa conventione in castro Sancti Angeli de urbe (M. 1464-1473, f° 42). — 1468, 4 février. Nanni... (en blanc) et ejus sotiis scarpellinis... 5 fl. 36 b. pro valore infrascriptarum rerum et ex infrascriptis causis pro carceribus noviter factis in castro Sancti Angeli de urbe... (portes et fenêtres de travertin, etc.), — 1469, 7 août. A Nuccio de Narnia 36 fl. pour fournitures de bois et de pouzzolane destinés à la même construction (M. 1469-1470, f° 87).

1481, 22 mars. 50 florins pro certa fabrica facienda... in castro Sancti Angeli (M. 1479-1481, f° 165). — 17 juillet. 58 fl., pro residuo et complemento solutionis pecuniarum... facte in fabrica videlicet portis fenestris et aliis rebus oportunis in dicto castro (f° 197).

1488, 30 novembre. Magistro Gratiadei muratori fl. quadringentos octuaginta octo pro diversis fabricis ac laboreriis per eum de mandato

s[mi] d. n. pape in arce Sancti Angeli alme urbe factis et per dominum Silvestrum Juvenalis ac magistrum Laurentium de Petra Sancta mensuratis et apreciatis, etc., etc. — Suit un long détail de travaux de maçonnerie : fenêtres, portes, murs, cuisine, etc., dont le total s'élève à 488 florins (M. 1488-90, f° 41 et ss.).

L'Arc de Titus.

1466, 21 mai. Magistro Materno Antonii de Vedano muratori florenos auri de camera quadraginta septem et bon IX pro ejus salario et mercede XXIX passuum muri per eum suis sumptibus et expensis facti de voluntate nostra ac mandato s[mi] domini nostri pape nobis facto ad rationem XVIII carlenorum currentium pro quolibet passu in reparatione arcitecti Titi Vespesiani (*sic*) apud sanctam Mariam Novam de urbe (M. 1464-73, f° 27 v°).

Les Dompteurs de chevaux du Quirinal.

Des restaurations d'une certaine importance ont été faites dès le dernier tiers du XV[e] siècle, sous Paul II, à ces statues célèbres, dans lesquelles le moyen âge et la renaissance ont cru voir des ouvrages de Phidias et de Praxitèle.

Ces restaurations devaient être suivies de bien d'autres encore. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les gravures du XVI[e] siècle, par exemple celles de l'*Urbis Romæ topographia*, de Marliano (Venise, 1588, p. 96 b). Le poitrail du cheval sous lequel est écrit : *opus Praxitelis* y est tellement ruiné qu'il a fallu le soutenir par un mur en briques.

1470, 26 janvier. Magnificis viris dominis Baptiste de Verendis (?) utriusque juris doctori et duobus aliis ejus sotiis alme urbis conservatoribus flor. auri de camera quatuordecim et bon. XVIII per eos de mandato prefati s[mi] domini nostri pape exponendos in reparari faciendo architectum Butii Eptimii (*sic* : peut-être pour Lucii Septiimi; sans doute l'arc de Septime Sévère, Lucii Septimii Severi), columnam Thermis (les thermes de Constantin ?) et equos marmoreos in monte cavallo nuncupato existentes (M. 1464-73, f° 63 v°).

— 28 mars. Magistro Leonardo Guitodii (Guidotii) de urbe flor. auri de camera decem pro ejus mercede ratione restaurationis facte per eum equis marmoreis existentibus in columa (colline ?) de urbe.

Vasque de marbre du Colisée.

Cette vasque, en serpentine, se trouvait primitivement devant l'église Saint-Jacques du Colisée ; le pape Paul II la fit transporter sur la place de Saint-Marc (aujourd'hui de Venise). Elle y fut installée,

d'après le témoignage d'un contemporain, Paolo dello Mastro, le 27 janvier 1466 (Diario, publié dans le *Buonarroti*, 1875, p. 142). C'est à ce transport qu'ont trait les deux pièces ci-jointes.

1466, 20 février. Infrascriptis magistris marangonibus, manualibus et operariis seu magistro Evangeliste de Pensauro (?) scarpellino et ingenierio pro se et omnibus aliis infrascriptis recipienti infrascriptas pecuniarum summas pro totidem expositis pro operibus et rebus infrascriptis habitis in conducendo pilam seu concham magnam marmoream ex hospitali sancti Jacobi prope Coliseum usque in plateam sancti Marci et primo vid. (suit le détail des payements qui montent au chiffre total de 41 ducats d'or, 68 b. (M. 1464-1473, f° 22).

— 20 mars. Magistro Alberto Johannis de Cumis muratori florenos auri de camera sex et bon. xxxvi pro ejus salario et mercede refectionis sex passuum cum uno palmo murorum domorum tam Juliani de Capranica quam Caroli Muti(?) prope sanctum Marcum dirutorum nuper in traducendo concam marmoream de Coliseo ad plateam sancti Marci. (Même registre, f° 24.)

Fontaines et aqueducs. Aqua Virginea.

1453, 18 juin. Duc. 200 di camera conti a Pietro di Giulano di Cholona di chomandamento di Nello e quali N° S. dona per la forma del aqua di Treio (Trevi) e duc. 200 papali lo dette il prefatto N. S. piu di sono de suo propi de quali non o fatta scrittura (T. S. 1453).

1466, 21 juillet. Magnificis dominis conservatoribus alme urbis seu honorabilibus viris Mariano Joccio et Philippo Petri Jacobi de Regionibus Columne et Trivii civibus romanis deputatis per dictos dominos conservatores ad faciendum restaurari et reparari aqueductum fontis Trivii pro eis recipientibus flor. auri de camera decem exponendos per eos in reparatione et restauratione fontis predicti (M. 1464-73, f° 30). — 1467, 21 oct. Magistro Salvato lombardo... flor. auri de camera XX bon. XXXVI... occasione... operarum per eos exhibitarum in fodiendo et excavando conductum aque funtis Regionis Trivii, etc. (ib., f° 43 v°). —Même date : magistro Gilio Andree de Tocco muratori fl. auri de camera centum pro parte solutionis ejus salarii sibi debendi (*sic*) occasione laborerii per eum faciendi in resarcenda (*sic*) aptanda et reficienda fonte regionis Trivii de Roma (f° 44). — 210 autres florins au même pour le même motif. — 1468, 6 mai. Magistro Beltramo muratori flor. auri de camera triginta quinque pro ejus mercede astragi (1) et piatee (*sic*) reductionis aque cloace fontane Trivii et magistro Gilio etiam muratori flor. similes decem pro ejus mercede certi muri parapeti facti apud fontanam et pro levando terras et portatura dictarum terrarum a dicta fontana (f° 50 v°).

(1) Du Cange : astracum = pavimentum ; astragus = pavimentalis.

1472, 22 juin. Magistro Salvato Andree de Toccho et Egidio ejus fratri muratoribus florenos de camera ducentos pro parte et in deductionem fabrice reparationis aqueductus fontis Trivii (f° 75 v°).— Le 6 août suivant, les mêmes entrepreneurs reçoivent un second acompte de 200 florins (1). — 15 juillet. Antonio Lori et Jacobo de Carrara scarpellinis florenos de camera quadraginta videlicet cuilibet ipsorum viginti pro parte et in deductionem solutionis cornicium quas facere debent pro ductu aque Trivii quod de s. d. n. mandato reparatur (f° 75 v°). — 1473, 13 janvier. Prudenti viro Francisco Lorii superstanti fabrice reparationis aqueductus fontis Trivii deputato florenos de camera duodecim pro ejus salario trium mensium (f° 79).

PONTS

Pont Saint-Ange.

1465, 5 décembre. Retineatis florenos auri de camera centum decem novem pro totidem per vos solutis et expositis magistris muratoribus manualibus et aliis laboratoribus in fabrica et restauratione pontis sancti Angeli de urbe pro eorum salario et mercede a die XIV mensis Augusti proxime preteriti usque in presentem diem (M. 1464-1473, f° 20).—1467, 28 février. Nuccio de Narnia flor. auri de camera viginti quinque pro valore unius sue barche per eum mutuate camere apostolice pro ducendis lapidibus marmoreis et aliis rebus oportunis pro reparandis fundamentis pontis Sancti Angeli et quam barcham postea Tiber deportavit et demolivit (f° 36 v°). — 19 mars : magistro Jacobo de Petrasancta (2) marmorario florenos auri de camera quinquaginta unum et bon. septem pro solutione ejus et sotiorum ac manualium suorum salarii et mercedis plurium operarum per eos exhibitarum in laborandis lapidibus de tevertino pro fabrica seu reparatione pontis Sancti Angeli alme urbis (f° 37 v°). — 27 juin. Magistro Francisco de Favenzia muratori et scarpellino fl. auri de cam. undecim pro ejus salario et mercede laborature LVIIII brachiorum muri de tevertino facti in ponte castri Sancti Angeli de urbe ad rationem bon. XIV pro quolibet passu (f° 40). — Le 22 juillet suivant : 21 fl. 19 b. à divers artisans pour travaux de maçonnerie exécutés au même endroit. —

(1) M. de Zahn a mentionné d'autres payements faits aux mêmes pour le même motif, dans ses *Notizie artistiche tratte dall' archivio segreto Vaticano*, p. 7 (extrait de l'*Archivio storico*, 3me série, t. VI).— On connaît le vers de Platina tracé sous le portrait de Sixte IV :

Virgineam Trevii quod repararis aquam.

(2) Il s'agit de l'architecte Giacomo de Pietrasanta dont Ricci a parlé dans sa *Storia dell' architettura in Italia*, t. II, p. 509, et que M. A. Ferri a cru pouvoir identifier (à tort, comme je le montrerai ailleurs) avec Lorenzo di Pietrasanta (*l'Architettura in Roma nei secoli XV e XVI;* Rome, 1867, 1er fasc., pp. 25 et 32).

1468, 8 janvier. A Jacques de Petrasancta, 10 fl. occasione laborerii quem (*sic*) fecit in reparando pontem Sancti Angeli (f° 46).

1487, 16 janvier. M° Rovello muratori fl. viginti novem de K. X pro fl. bl. 63 pro reparatione pontis S. Angeli noviter facta (ou facti) (M. 1487-8, f° 5 v°).

Ponte Lamentano (ponte Nomentano) (1).

1470, 25 février. Honorabili viro Jacobo Berti de Forlivio absque retentione aliqua flor. auri de camera centum septuaginta per eum exponendos de mandato prefati s^{mi} domini nostri pape in certa fabrica facienda et oportuna pro reparatione pontis Lamentani alme urbis (M. 1464-1473, f° 62 v°).

Ponte Lucano (2).

1460, 28 décembre. Nobili viro Antonio de Poncianis de urbe fl. auri d. c. vigintiquinque exponendos per eum in fabrica portis (*sic*) Lucani (M. 1460-1462, f. 55). — 1461, 1er janvier. 50 fl. — 19 mars, 170 fl. — 26 mars, 30 fl. — 30 mars, 100 fl.; etc., etc.

Ponte Mammolo.

1461, 15 janvier. Magistro Antonio de Como mercatori (*sic*; sans doute pour muratori) florentino (*sic*, pour florenos) auri de camera quindecim exponendos per eum in fabrica pontis Mamoli (M. 1460-2, f° 64). — 29 janvier. Magistro Antonio de Castiliono muratori fl. auri de camera viginti quinque exponendos per eum [in] fabrica et reparacione pontis Mamoli (f° 72). — Différents autres payements pour le même pont.

1470, 23 août. Constantino de Sutrio ad custodiam pontis Mamoli deputato flor. auri de camera quadraginta per eum exponendos in reparationem fabrice faciende in dicto ponte Mamoli (M. 1464-73, f° 65). — 1471, 7 mai. Au même, 57 florins 39 bol. pro residuo totius fabrice facte in dicto ponte (Mamoli) vid. cum calcina lignaminibus lateribus et ferramentis et tabulis (f° 69). — Même date : magistro Jacobo de Brisia muratori florenos similes quinquaginta octo bon. LIX pro residuo totius fabrice per eum facte apud pontem Mamolum (f° 68).

Ponte Molle.

1455, 20 juin. Provido viro Jacobo Riancione de Ancona conductori fabricæ pontis Mollis florenos auri de camera quingentos octoginta sex et bol. sexaginta quinque romanos pro residuo et complemento omnium

(1) Nibby, *Analisi storico-top.-antiq. della carta de' contorni di Roma.* Rome, 1837, t. II, p. 585.

(2) Nibby, *op. laud.* p. 575.

pecuniarum sibi quomodolibet debitarum ratione dicte fabrice (M. 1455-56, f° 261 v°).

1457, 11 décembre. Discreto viro m. Varroni Angeli de Florentia scultori fl. auri de camera decem pro certis marmoribus per eum laboratis pro edificio pontis Mollis (M. 1457-8, f° 63).

Dès 1461, le pont avait besoin de nouvelles réparations.

1461, 14 juillet. Magistro Antonio de Castiliono muratori florenos auri de camera quatuordecim pro residuo et complemento quarumcunque pecuniarum sibi debitarum ratione fabrice pontis Molli (*sic*) (M. 1460-2, f° 64 v°).

Je laisse de côté quelques menus travaux pour ne citer que ceux, plus considérables, qui ont été exécutés sous les pontificats de Paul II et de Sixte IV.

1470, 15 novembre. (Pro) fabrica pontis Lamentani, pontis Mollis et pontis Mamoli... domino Jacobo Berthi de Forlivio revisori dictorum pontium florenos auri de camera ducentos tres bon. XXXVI pro totidem per eum expositis in reparatione dictorum pontium, etc. (M. 1464-73, f° 67).

1472, 22 mai. Prudenti viro magistro Egidio quondam Andree de Thocco muratori fl. viginti de pacto cum eo facto pro refectione pontis Milvii extra portam de populo (ib., f° 74).

Portes et murs de Rome.

1465, 20 septembre. Magistro Egidio de Tocco muratori fl. auri d. c. quinquaginta ad bonum computum sui salarii et mercedis ad restaurandum mœnia contigua portis alme urbis (M. 1464-73, f° 16). — Autres payements au même pour le même travail : 4 octobre, 50 fl. — 13 novembre, 60 fl. — 1466, 20 mai, 55 fl. — 8 juillet, 50 fl. — 12 novembre, 6 fl. — 1465, 4 octobre. Magistro Petro (Albini) marmorario fl. auri de cam. decem ei assignandos pro salario et mercede manufacture lapidum marmoreorum seu tibertinorum oportunorum pro restaurandis portis meniorum (*sic*) alme urbis et ad bonum computum (f° 17 v°). — 14 octobre, 15 fl. (f° 20 v°). — 24 octobre, 15 fl. — 5 novembre. Magistro Andree (Petri) de Como (Cumis) muratori fl. auri d. c. quinquaginta pro ejus salario et mercede fabrice duarum portarum urbis videlicet porte majoris et porte Sancti Laurentii dicte urbis et ad bonum computum (f° 20 v°). — 1466, 16 juin. Au même, 50 fl. pour la porta Maggiore. — 8 juillet. M° Gillio Andree de Tocco, 50 fl. pour le même travail (f° 29 v°).

1467, 17 mars. 30 fl. à M° André pour le même travail. — 1468, 18 juillet. Magistro Andree de Arcis muratori fl. auri d. c. sex pro ejus salario certarum operarum per eum exhibitarum in reparando seu resarcendo portam majorem meniorum alme urbis (f° 54). — 1469, 4 février.

A Mᵉ André de Cumis 50 fl. pro parte solutionis laborerii per eum facti et faciendi in fabrica portarum Sancti Laurentii et de la Donna (1).

1467, 14 octobre. Jacobo de Vigenena fornazario fl. auri d. c. septem bon. XXI pro valore VII ᶜ tegularum de terra ab eo emptarum et habitarum pro reparando domo porte Sancti Pauli de urbe ad rationem unius similis fl. bon. III pro singulo centenario (M. 1464-73, fº 43 vº). — 1472, 7 janvier. f. de camera quindeci per accunzime facte ad la porta de Sancto Paulo sede vacante per obitum fe. re. domini Pii (*sic*, pour Pauli II) per li coredori et serimi (?) et tecto et altro spese (M. 1471-77, fº 73; voir également fº 26).

1468, 29 septembre. Pro fabrica porte Septignane meniorum alme urbis 9 fl. 12 b. à divers tailleurs de pierres, charpentiers, forgerons, etc. (M. 1464-1473, fº 55 vº).

1480, 3 octobre. Magistro Laurentio de Petrasancta fl. ducentos de carlenis decem pro floreno exponendos in reparationem muri dirupti prope ecclesiam sancte Crucis in Jherusalem de urbe (M. 1479-81, fº 138) — 1481, 15 décembre. Au même, 100 fl. pour le même motif (fº 171).

II

Il est plus d'une fois question, sous le pontificat de Nicolas V, de carrières établies au Colisée, à Santa Maria Nuova (entre le temple de Vénus et Rome et la basilique de Constantin, aujourd'hui Santa Francesca Romana), enfin au Forum. Les pierres tirées de ces divers monuments étaient employées à la construction de la basilique et du palais du Vatican.

Colisée, Basilique de Constantin, Forum, etc., etc. — 1450, 2 janvier. 7 d. 66 b. per opere 54 a ronpare marmi e trevertino e peperignio a Chuliseo e a Santa Maria Nuova. — 4 avril. 33 duc. 17 bol. per opere a chavare marmi e trevertini a Santa Maria Nuova. (T. S., 1450, passim.) — 1451. Mº Giovanni di Foglia lonbardo de dare adi V di Settenbre ducati dodici larghi conti allui in 2 vollte e quali gli o presstati per parte de lavoro de l'asprone (2) che chava a Chuliseo a sue spese. — 1452. Giovanni Foglia lombardo che lavora a Chuliseo a chavare asproni de dare adi primo di Febraio ducati sedici bol. vinti di camera... quali se li danno per parte del detto lavoro. — 45 duc. 54 b. per tanti fatto creditore Giovan Foglia in qº fol. 107 per ressto di charette 2522 d'asprone de a palazo da di primo di Settenbre 1451 adi ultimo di Maggio prossimo passato, che monta d'achordo duc. 155 bol. 68 di camera e duc. 49 se li da per certe charette di detto asprone avemo da di utimo di Maggio a tutto Aghossto e peperigni che

(1) Porta maggiore. Voir Nibby, *Roma nell' anno* 1838, parte antica, I, p. 146.
(2) Sorte de tuf noir.

non nerano scritti... e per un fosso che fe per chavare marmi e peperigni e trevertino nel orto che chonperamo da Pauolo Scalo... en tout 205 ducats. (T. S., 1452.)—1454, 30 juin. Per opere 47 1/2 di manoali cavano e rompeno marmi e tevertini a Coliseo d. 6 b. 68. — 38 duc. 44 b. per opere 276 anno date a Coliseo a rompere tevertina per le nostre fornacie. (T. S., 1454.) — 1450, 4 avril. 33 duc. 17 bol. per opere a chavare marmi e travertini a Santa Maria Nuova. — 1453. M° Pietro da Chastiglione scharpelatore de dare addi 17 d'Aghosto ducati cinque di papa conti per parte del trevertino chava a Templum Pacis.— 1454, 6 juin. A M° Piero de Casteglioni... d. vinti di papa... per opere date a cavare marmi a tutte sue spese da Santa Maria Nova per lo palazo (du Vatican). (T. S., 1450-1453-1454.)

1451. 4 duc. a Antonio de Pietrarco Cortese de li monti sono per suo salaro di mexi 1 1/1 ste a solecitare a Santa Triana (S. Adriano, au Forum) dove si sono chavati i peperigni i marmi i trevertine.—1453. A Francescho d'Anbruogio da Varese e chonp^a che anno chavato il trevertino e peperignio a Santa Triana per piu charette ne anno chavato, 8 fl. 44 b. (T. S., 1453.)

1454, 8 octobre. Da M° Jacomo da Varese d. 32 sono per compositione di certa petra cava nel piano di Canpidoglio. (T. S., 1454.)

1453. Per opere 131 a Antonelo detto Capeletto e conp. che anno chavato trevertino a circhio (ou cerchio, le grand cirque?) per le charchare. (T. S., 1454, f° 103.)

1452, 27 avril. M° Aristotele di Fieravante da Bologna de dare ducati cento vinti cinque di camera... per parte di denari debe avere per condure le cholonne de la Minerva a palazo (total 267 fl. 48 b.). — Ailleurs le même payement est relaté en d'autres termes : per sua fadigha di 2 cholonne grosse condusse de la Minerva a tutte sue spexe e noi gli presstamo il charo e certi chanapi e alltre masarizie che s' erano adoperati a la prima cholonna che venne di la a nostre spexe. (T. S., 1452, f° 165 et 206.)

Il est en outre souvent question, pendant le règne de Nicolas V, de matériaux tirés de l'Aventin, mais nos documents sont trop laconiques pour qu'il soit possible de savoir s'ils provenaient de la démolition d'édifices antiques ou tout simplement de carrières de pouzzolane.

1454. A Antonio da Fiurenze che ronpe le pietre a monte Aventino... 12 d. 29 b. per carette 325 di pietre se avute dalui a b. 2 den. 12 la careta conduce con le nostre carette. — Au même, 17 d. 14 b. pour 450 autres charrettes. — 22 d. 25 b. per opere 150 1/3 di manoali a cavare pietra a monte Aventino. (T. S., 1454, passim.)

On se tromperait, d'ailleurs, en croyant que Nicolas V ne se servait, pour ses immenses entreprises, que de pierres empruntées aux

monuments antiques de la Ville Éternelle. Il en demanda également aux carrières de Tivoli; d'anciens témoignages en font foi, et la pièce suivante tendrait à confirmer l'opinion d'après laquelle l'Anio aurait été curé tout exprès pour permettre aux bateaux de transporter les travertins à Rome (1).

1454, 5 septembre. A Mº Beltrame di Martino da Varese a di detto duc. dodici bol. 3 d. c. ...per carete 97 di pietra conducta con la sua barcha e con sue carette a la trebuna di Santo Pietro... per bol. 6 la caretta a fiume. (T. S., 1454.)

Sous Pie II, pour se procurer les matériaux nécessaires aux constructions entreprises dans la basilique du Vatican, on mit en coupe réglée la plupart des édifices antiques de Rome. L'édit de ce pape nous porte à croire que l'on ne s'attaqua pas aux monuments encore debout, mais que l'on se contenta d'enlever les marbres et les travertins qui gisaient à terre.

Il convient d'ajouter que l'on fit aussi venir de Carrare une certaine quantité de marbres.

Capitole.— 1461. 40 duc. 41 b. à diverses personnes, li quali anno lavorato a lo trullo e a la petrara di Canpitolio e a portar marmi. (Ed. publics, 1460-1464.) — a cavar trevertini a Canpitolio. (Même registre. — Je laisse de côté les nombreux autres payements relatifs au même travail.)

Colisée. — 1460. 9 duc. conti a giovanni da Baveria con li conpagni manuali a cavar marmi con pozzolana overo breccie a la vigua con li marmi a Coliseo. — d. 4 ebbe contanti Petro da Castiglone per piu opere messe a cavar marmi a Coliseo.— 4 d. 36 b. per salario di quindici di d'una caretta e cavallo per portare la prietta (pietra) da Coliseum a palazo per la piaza. — 9 duc. 70 b. per opere LXXXX a cavar trevertini a Coliseo (même registre, passim), etc., etc.

Forum.—1462. 17 duc. 60 b. a Mº Petro marmoraro et li conp... a cavar trevertini a Santi Cosme et Damiano (ib.).— Au même : a cavar trevertini a Santi Cosme et Damiano e a la Zeca vechia (ib.).

Pont de S. Spirito. — 1461. 12 d. 62 b. dati contanti a dece manuali a cavar trevertini al ponte di Sancto-Spirito (ib., fº 37 vº).

La Zecca vecchia. — 1461. 11 d. 28 b. à Mº Petro marmoraro con manoali cinque a cavar trevertini a la Zeccha vecchia (ib., fº 28 vº).

Ostie et Porto. — 1463. 8 fl. a manuali per cavar marmi a Ostia per la benedizione (pour la loge du haut de laquelle le pape donnait la bénédiction). —45 fl. 36 b. a manuali per cavar marmi a Porto e ad Hostia.—20 duc. per vino dato per li scarpelini et manuali a Porto a cavar marmi. — 43 fl. 30 b. per opere date a cavar marmi al porto (*sic*, Éd. publics, 1460-4, pas-

(1) Gregorovius, *Storia della città di Roma*, VII, 745.

sim). — 1464, 13 janvier. fl. tres pro valore duorum vitulorum datorum scarpellinis fodientibus marmora apud portum portuensem pro fabrica pulpiti benedictionis dicte basilice (S. Petri). (M. 1464, f° 221.)

Paul II, que ses persécutions contre quelques humanistes ont fait traiter d'ennemi de l'antiquité classique, a été en réalité, de tous les papes du xve siècle, celui qui a porté le plus vif intérêt aux monuments figurés de la Rome païenne. Je montrerai, en publiant le catalogue de la merveilleuse collection de marbres, de bronzes, de gemmes, de monnaies qu'il avait réunie dès 1457, combien son goût était éclairé et quelle activité il déploya pour former au palais de Saint-Marc un musée sans rival.

En attendant, et sans sortir du cadre de ce travail, je rapporterai un passage du contrat qu'il fit signer le 16 juin 1466, avec les architectes (1) chargés d'agrandir le palais en question, et dans lequel se trouve une stipulation spéciale au sujet des objets antiques que l'on découvrirait en creusant les nouvelles fondations. Cette pièce, encore inédite, provient des Archives secrètes du Vatican, où elle porte la cote suivante : arm. 29, vol. 34, diversorum Pauli II, f° 91.

Li prefati, Nucio, maestri Manfredo et Andrea, in decti nomi promettono a tucte loro spese cavare et far cavare tucti opportuni fondamenti di decti edifitii quanto sia di bisogno di lunghezza larghezza et fondità et misura che loro sara data per parte di sua Santità et che tucto oro, argento, rame, o che altra ragione metallo et rosi (*sic*) et simile monete, imagini, colonne, porfiri, marmi, travertini, o che altre gioje, pietre, metalli et cause di alcuno pregio che in decti fondamenti si trovasseno deggano essere di decto N. Signore senza alcuna exceptione, et sieno tenuti decti maestri a tucte loro spese decti metalli, pietre, marmi et altre cose trovate trarle di decti fondamenti, con questo che trovando in essi fondamenti alcune pietre di tufi attuate per murare sieno di decti maestri per murare in decti edifitii (2).

Mais est-ce à dire que Paul II n'ait pas suivi les errements de son siècle? Nullement. Il est certain, au contraire, qu'il a mis le Colisée

(1) Ces architectes, dont les noms reviennent souvent dans nos registres, étaient Manfredus Antonii de Comis, Andrea de Arsolis et Antonius de Gonzaga.

(2) Un contrat signé la même année au sujet du même palais avec Me Bernardo di Lorenzo de Florence et publié par le P. Theiner dans son *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis* (Rome, 1862, t. III, p. 445) renferme une disposition rédigée en termes à peu près identiques. Mais le docte G. Marini déjà a émis l'opinion que ce contrat n'avait pas été exécuté, et le silence de nos registres tend à confirmer son hypothèse.

à contribution pour la construction du palais et de l'église de Saint-Marc. Pour le moment je serais embarrassé de préciser le lieu où ont été établies ses carrières ; il me suffira de rapporter, avec le témoignage de Vasari, un document tiré des registres de l'Archivio di Stato romano. Écoutons d'abord le biographe arétin :

Dove (il s'agit de l'église et du palais de Saint-Marc) ando una infinità di travertini, che furono cavati, secondo che si dice, di certe vigne vicine all' arco di Costantino, che venivano a essere contrafforti de' fondamenti di quella parte del Colosseo ch' è oggi rovinata, forse per aver allentato quell' edifizio (1).

Voici maintenant la pièce extraite de nos registres :

1467, 31 décembre. Magistro Francisco di Vigeneno fornaciario fl. auri d. c. sex et bon. XXIIII pro ejus salario decem novem operarum per eum cum suis carrectis exibitarum (*sic*) in portando plumbum de ecclesia Sancti Pauli ad ecclesiam Sancti Marci et portando peperignos et tevertinos de palatio Coliseii alme urbis ad dictam ecclesiam S. Marci pro dicta fabrica ad racionem XXIIII bon. pro qualibet opera. (Ed. p. 1467-1471, f° 16 v°.)

D'autres fouilles encore ont été pratiquées au lieu dit *ripa macellorum*.

1471, 19 décembre. ...egregio viro Francisco de Bracciano civi romano ejusdem camere (apostol.) ratione cujusdam muri ejus orti juxta ripam macellorum existentis dirruti (*sic*) per fossores marmorum que inde effossa fuerunt temporibus... domini Pauli (II) pro edifitiis palatiorum S. Marci et Sancti Petri et aliorum damnorum ei ex predicta camera illatorum creditori, etc., etc. (M. 1471-77, 8 v°).

Une supplique du même François de Bracciano (même registre, f° 68) ajoute quelques détails nouveaux à ceux qui sont contenus dans le mandat que je viens de transcrire.

Per la recolenda memoria di papa Paulo si faceva cavare marmi nel regione di sancto Agnolo in luogo presso *ripa de le macelle* : de quali marmi parte ne sono stati portati ad san Marcho et parte a san Piero, et facendo cavare dicti marmi ha ruinato una parte di muro d'uno mio orto el quale e contiguo al dicto luogo, etc.

Sous le pontificat d'Alexandre VI la Chambre apostolique loua le Forum à des marbriers qui y établirent de véritables carrières. Le

(1) Ed. Lemonnier, IV, p. 5.

prix de location était fixé à un tiers du produit de leur exploitation.

Il semble résulter de nos documents que l'on adopta le même système pour le Colisée ; on lit cependant dans l'ouvrage de M. Gregorovius (1) que le droit d'exploiter ou de vendre les matériaux provenant de cet édifice était réservé à l'hôpital du Sauveur *ad Sancta Sanctorum*.

1499. Da M° Manfredo da Novara cavatore di prete (pietre) carl. 35 prezo della terza parte de marmi e tiburtine tangente alla camera et vendute ad mastro Paulo Geri et maestro Becchiante (?) marmorari et trovate alla cava de Sancto Cosmo et Damiano ad tre colonne d. 3 bol. 37 1/1. (Éd. publics, 1499, f° 24. — Divers autres payements pour le même motif.)

1499, 19 avril. da M° Pietro cavatore de prete recepero... duc. tre di carl. prezo della terza parte de prete tangente alla camera apostolica et vendute ad uno scarbellino et trovate in nella cava apresso ad Colosseo (ib.). — Ailleurs on lit : « in nella cava de Colisco ».

1499, 8 mai. da M° Manfredo cavatore predicto recepero... duc. 12 prezo de terza parte di tiburtine tangente alla camera prefata vendute ad maestro P(ietro) alias Pantera marmoraro trovate in nella cava de Santa Maria Nova (ib.).

1499, 12 mai. Da Cristofano lombardo cavatore de prete, habita alli holmi de madonna, recepero li sopradetti S. maestri... duc. tre et carl. cinque prezo de terza parte tangente alla camera apostolica de marmi et tyburtine, vendute parte ad M° Andrea Masotto et parte ad uno altro m° quale non se sa el nome, trovate in nella cava alli dicti olmi di madonna (ib.).

Eugène Müntz.

(1) *Storia della città di Roma*, t. VII, p. 756.

UN

NOUVEAU TEXTE GÉOGRAPHIQUE

Au mois d'avril 1875, M. J. Engling a donné dans les *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (1), un article intitulé : *Die ehemalige Römervilla oberhalb Junglinster* (l'ancienne villa romaine près de Junglinster).

Junglinster est situé sur l'Ernz, à 14 kilomètres au nord-est de Luxembourg et à 7 kilom. de Betzsford. L'endroit précis où la villa romaine aurait été découverte se nomme *Bruchloch;* il est placé entre Junglinster et Bourglinster, à peu de distance de la grande voie romaine de Trêves à Reims, et très-près de la station qui porte dans l'Itinéraire d'Antonin le nom d'*Andethannale vicus* (2). En effet, cette station que d'Anville place à tort à Eckernach, que Reichard et Walckenaër retrouvent à Nieder-Anwen doit être recherchée de préférence à Ober-Anwen. Une voie secondaire dont on signale les traces près de Bourglinster reliait Ober-Anwen et Chrisnach en passant à une faible distance de la localité qui nous occupe.

Dans son article M. J. Engling examine l'ensemble des objets trouvés à Bruchloch et cherche à en donner une explication scientifique. C'est aux frères Klein, députés, qu'on doit la conservation de ces antiquités dont les principales sont : des monnaies datant de quatre siècles différents, des lampes, des vases et une *inscription lapidaire*. Je passe sous silence tous les autres objets pour ne parler que du dernier, l'inscription.

Elle est gravée sur une pierre brisée de trois côtés, dont un dessin est inséré à la fin du volume cité (pl. I, *Alterthumreste gefunden*

(1) Année 1874, XXIX (VII), p. 237.

(2) *Itinerar. Anton.* (éd. Parthey et Pinder, nº 366).

bei Junglinster, n° 11). M. Engling pense qu'elle doit se lire ainsi (1) :

[D]· M· COGNATO
[A]NT · BVCONI CLA-
VIO MICIMAGIONE · N·
VETEREMO
[A]GONTIA C·
[C]ON · AE ·

En complétant les abréviations, il la transcrit de cette manière :

Diis Manibus. Cognato Antonio Buconi Clavio Micimagio necnon Veteremo conjugi Acontia conjux consecravit aedem.

Ainsi, d'après lui, Acontia aurait élevé ce monument à son époux Veteremus et à son parent Antonius Buco Clavius Micimagius. Il ajoute que cette Acontia pourrait bien être la même que celle dont on connaît déjà le nom par un monument funéraire d'Arlon, sur lequel elle porte le prénom Seccalina. Sans suivre M. Engling sur le terrain philologique où il se place pour expliquer les surnoms de Clavius et de Micimagius, je me contente de dire que sa lecture est inadmissible et qu'elle doit être entièrement rejetée (2).

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à examiner la planche qui accompagne son mémoire. Le dessin de l'inscription, quoique très-inexact, y est reproduit de façon à prouver à tout œil un peu exercé que la pierre de Bruchloch ne porte point un texte funéraire. Ce fait n'avait point échappé à M. le général Creuly et à M. An. de Barthélemy, qui crurent y reconnaître le nom de *Mogontiacum*. Sur leur proposition, la Commission de la topographie des Gaules fit demander un moulage de l'inscription, dont la *Revue* donne ci-dessous un dessin réduit.

On a ainsi sous les yeux une reproduction consciencieuse du texte de Bruchloch et on peut voir de suite, en comparant les deux versions, les différences de lecture qui existent entre la copie de M. Engling et la nôtre.

On reconnaît tout d'abord le mot *Mogontiaci* dans les trois dernières lignes, mais la façon dont on est obligé de couper ce mot

(1) Les lettres entre crochets sont celles que l'auteur a restituées.

(2) Je ne ferai pas remarquer ce qu'il y a d'insolite dans la qualification de *cognatus* placée ainsi en avant des noms du soi-disant Antonius Buco ; l'expression *necnon* et la formule *consecravit aedem* sont également peu usitées dans l'épigraphie funéraire. Je ne vois pas ce qui autorise la lecture *conjugi* après *Veteremo*.


Antunnacum
Confluentes
Baudobrica
Vosolvia
Bingium
Mogontiacum
Dumno
Belginum
Noviomagus
Buconica
Junglister
Orolauno
Augusta Trevircrum
Andethannale
Borbitomagus

pour le lire peut amener à croire que cette inscription était divisée en colonnes. Les lettres O et A dans *Mogontiaci* forment, en effet, des extrémités de lignes, et sont exactement disposées l'une au-dessous de l'autre. Un trait tiré en dehors de ces deux lettres et prolongé jusqu'à la partie supérieure de l'inscription ne trouve aucun obstacle sur son passage et peut servir de séparation entre deux colonnes à droite.

Mais quelle était la limite à gauche, et ce fragment nous donne-t-il la largeur complète d'une colonne?

Les lettres encore visibles de la première ligne sont les suivantes: MOGONAC. Or, d'après notre dessin, on voit que la partie supérieure de ces lettres n'est pas apparente sur la pierre. Si, d'un autre côté, on constate l'existence de plusieurs lettres liées, à la deuxième ligne NI, à la troisième ligne NE, à la quatrième ligne dans *Vetere*, à la cinquième ligne NT, il sera permis de supposer que la première ligne en renfermait également. L'A ou l'N pouvaient être combinés avec un T et un I, association dont on a de fréquents exemples; ce qui nous donne MOGONTIAC, c'est-à-dire encore une fois le nom de Mayence.

Je crois que ce mot MOGONTIAC remplissait exactement la largeur d'une des colonnes, car on lit au dessous, inscrit dans un espace de même dimension, le mot BVCONICE. Personne ne contestera cette lecture, qui vient confirmer celle de la première ligne, puisqu'on est forcé d'y reconnaître le nom de la station *Bauconica* de l'Itinéraire d'Antonin et *Bonconica* de la table Théodosienne, station qui, dans ces deux documents, suit immédiatement Mogontiacum. Cette localité est située sur le Rhin, au sud et à peu de distance de Mayence; on s'accorde à en retrouver l'emplacement dans le site actuel d'Oppenheim. Dans les restitutions du milliaire de Tongres on a adopté la forme [*Bonc*]*onica*; celle que nous fournit l'inscription de Bruchloch doit être préférée et considérée comme la véritable.

Au-dessous, en suivant toujours le même système, on lit MAGIONE. Dans tous les documents, la station qui vient après Buconica, en remontant le Rhin, est Borbitomagus (aujourd'hui Worms), cité des *Vangiones*. Cette cité, comme la plupart des autres villes de la Gaule, prit à une certaine époque le nom du peuple dont elle était la capitale (1). On ne peut s'empêcher de rapprocher les deux mots:

(1) Hadrien de Valois (*Notitia Galliarum*, p. 92) en a réuni les preuves: « In codicis Theodosiani libro XIII legimus rescriptum Impp. Valentiniani et Valentis A A. ad Musophilum vicarium Africae, *datum Vangionibus* : et in Notitia Imperii Ro-

Magione et *Vangiones?* Puis viennent les mots : VETERE MOGONTIACI. Telle est la lecture que je propose pour la colonne du milieu.

Celle de droite ne contient que les lettres A (2me ligne), V (3me ligne), C ou O (5me ligne), A (6me ligne) ; ce sont là des indices insuffisants pour une explication (1).

A gauche, au contraire, on lit à la troisième ligne ....VIOMAGI. Il y avait évidemment [NO]VIOMAGI. Cette restitution est d'autant plus certaine qu'en ajoutant les deux lettres NO on obtient pour la colonne de gauche une largeur égale à celle que la colonne centrale occupe. Dans *Noviomagi*, A est lié avec M ; l'usure de la pierre a fait disparaître la barre de l'A placé entre les deux premiers jambages de M.

Quel est ce *Noviomagus?* On ne peut hésiter qu'entre Neumagen près Trèves, et Spire, eu égard aux autres noms de lieux dont nous venons de parler. Je pense qu'il s'agit plutôt de la première de ces deux localités ; ce qui me confirme dans cette opinion c'est que les

mani *Praefectus militum secundae Flaviae Vangiones* reperitur. Apud Ammianum quoque, in libro XV, *Vangiones* inter urbes *primae Germaniae;* et apud Hieronymum in epistola ad Agerochiam *Vangiones longa obsidione deleti* ab Alanis et Vandalis. *Vangionem* etiam reperi in annalibus Tilianis. »

(1) Il est cependant intéressant de remarquer que ces lettres pourraient être les initiales des stations situées entre Mayence et Cologne :

A[d Navam]
V[osolvia]
[*Baudobrica*]
C[onfluentes]
A[ntunnacum]
....

La première station en partant de Mayence est *Bingium*, située au confluent du Rhin et de la Nahe. D'après un passage de Tacite (*Hist.* IV, 70) on est autorisé à croire que la voie traversait la Nahe en dehors de la ville : « Tutor.. .. Bingium concessit, fidens loco, quia pontem Navae fluminis abrùperat. » Les deux premiers vers de *la Moselle* d'Ausone sont encore plus concluants, puisque le poëte, suivant la route de Mayence à Trèves, traverse la *Nava* sous les murs de Bingium :

« Transieram celerem nebuloso lumine *Navam*,
« Addita miratus veteri nova moenia vico. »
(*Ausonii edyllia*, X, vers 1 et 2.)

Il n'est donc pas invraisemblable de supposer que cette station ait pu être désignée dans un itinéraire sous le nom de *Ad Navam*. Ces trois colonnes contiendraient ainsi des noms appartenant aux stations des trois routes qui partaient de Mayence.

trois lettres de la ligne précédente (même colonne) pourraient bien appartenir au mot [BELG]INI? (auj. *Stumpfe Thurm*, près de Wederath, ainsi que le constate une inscription (1)), station voisine de Neumagen et placée également entre Trèves et Mayence.

Ce fragment d'inscription doit donc se lire :

....	Mogontiac	....
[Belg]ini?	Buconice	A........
[No]viomagi	Magione	V.. .....
	Vetere Mo	....
	gontia	C........
	ci	A........

Nous voilà bien loin de l'interprétation de M. Engling

Je pense que cette note suffira pour prouver que le texte de Bruchloch est un texte géographique contenant le nom de Mayence et plusieurs noms de lieux du voisinage.

Dans quel but a-t-il été gravé? A-t-il été découvert à son emplacement primitif (2)? Ce sont là des questions que d'autres résoudront; mon seul désir, pour le moment, est d'appeler l'attention sur ce petit fragment épigraphique, mal compris, ce me semble, par son premier éditeur, et de le signaler à l'attention des géographes. La pensée première en revient, du reste, à la Commission de la topographie des Gaules.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) Henzen, n° 5238.

(2) Si ce fragment a été découvert à son lieu d'origine, il serait important de pratiquer de nouvelles fouilles à Bruchloch. Un heureux coup de pioche ferait peut-être sortir de terre d'autres fragments qui permettraient de compléter l'inscription.

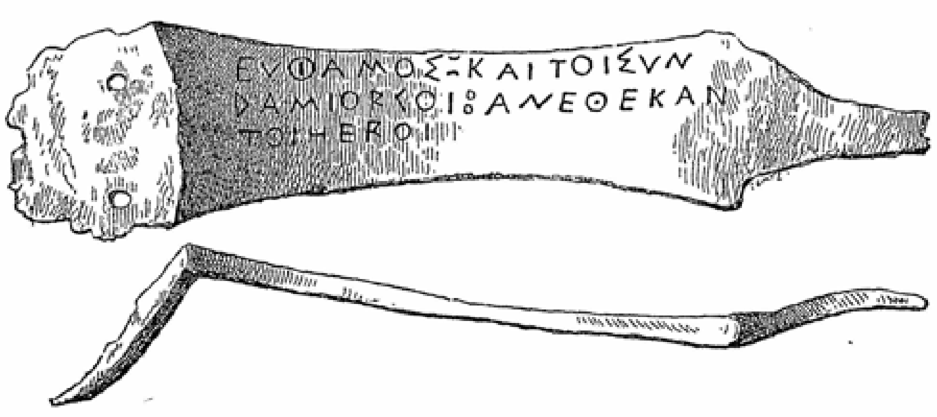
ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

INSTITUT DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE

Séance du 24 avril 1876

Découvertes récentes. — M. Collignon fait les communications suivantes :

I. *Manche de patère en bronze avec inscription.* — Le monument dont le dessin est ci-joint a été trouvé à Galaxidi, et donné par M. Kydonakis au musée de la Société archéologique d'Athènes. Il est inscrit sous le numéro 699 dans l'inventaire manuscrit dressé par M. Koumanoudis. C'est un manche de patère en bronze, portant une inscription gravée. Il est de forme aplatie, légèrement recourbé à une extrémité; il est brisé de ce côté; il se termine de l'autre par une sorte de patte, qui devait être fixée au corps de la patère, et qui conserve deux trous destinés à recevoir des clous. L'inscription suivante est gravée dans le sens de la longueur.



Εὔφαμος καὶ τοὶ συνδαμιοργοὶ ἀνέθεκαν τοῖ Ἥροι.

La magistrature dorienne des démiurges figure sur un grand nombre d'inscriptions. Elle se rencontre, en particulier, sur un document que nous rappellerons parce qu'il offre une certaine ressemblance avec le nôtre ; c'est une plaque de bronze portant la mention d'un démiurge et de proxènes, et trouvée dans un champ du Bruttium (voir Boeckh, *Corpus Inscr. Graec.*, t. I, p. 9, nº 4).

Il est intéressant de constater sur ce manche de patère une formule dont on connaît des exemples pour la Thrace ; c'est la dédicace faite *au héros* (τῷ ἥρωι), sans la mention du nom de ce héros. Cette particularité se retrouve en Thrace sur les trois inscriptions suivantes :

1º A Sténimacho : Κυρίῳ ἥρωι (A. Dumont, *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace* nº 24.)

2º A Philippopolis : même formule. (*Ibid.*, nº 32.)

3º Même lieu : Ἀγαθήμερος κυρίῳ ἥρωι εὐχήν. (*Ibid.*, nº 39.)

Il est possible que l'absence du nom du héros sur la patère de Galaxidi s'explique simplement par ce fait que la patère était déposée dans le temple même du héros, et qu'il était dès lors inutile de citer son nom.

II. *Découverte de vases peints.* — On a trouvé cette semaine, à Athènes, plusieurs séries de vases peints assez importantes ; elles offrent surtout cet intérêt que l'on sait exactement où et dans quelles conditions elles ont été découvertes.

Une première série de vases et de fragments provient d'un terrain appartenant à M. Papazaphiropoulo, ministre de la justice, et situé dans l'angle que forment la route de Patissia et les bâtiments de l'École polytechnique (Πολυτεχνεῖον), du côté de la ville. Des ouvriers ont mis ces vases à jour en creusant les fondations d'une maison. Ce sont des vases à peintures rouges. La présence des produits céramiques accumulés sur ce point, hors de l'enceinte d'Athènes, paraît s'expliquer par une autre découverte, faite dans des circonstances analogues. Dans un terrain tout voisin du premier, les travaux exécutés pour les fondations de la maison de M. Katzimbalis ont permis de reconnaître l'existence de fours à poteries.

J'ai pu voir une autre série, trouvée sur un point différent, au pied du rocher de l'Aréopage, près de la chapelle de Haghios Athanasios, c'est-à-dire au N.-O. du rocher. Ces vases étaient renfermés dans une sorte de puits. On en a retiré beaucoup de fragments, et des vases intacts. Ce sont pour la plupart des œnochoés à couverte noire, sans peintures, d'environ $0^m,24$ de hauteur. La couverte est posée négligemment, et n'a pas ce bel éclat qu'on observe sur les vases d'un travail soigné. Deux vases m'ont paru mériter une mention spéciale.

1º Le premier est un canthare, haut de $0^m,11$. Une guirlande de feuilles de lierre, peinte au blanc mat, mais très-effacée, court autour de la panse. Ce genre de décoration se retrouve sur toute une catégorie de vases représentée au *Varvakéion* par de curieux exemplaires. Je citerai en particulier une pyxis (nº 1557 de l'inventaire de la Société archéologique)

où les guirlandes se compliquent de bandelettes. Plusieurs des exemplaires conservés au musée d'Athènes viennent de Béotie.

Le canthare trouvé au pied de l'Aréopage porte en outre l'inscription suivante, tracée au pinceau :

ΑΓΑΘΟΥ ΘΕΟΥ

Il convient de noter les formules d'*acclamations* qu'on rencontre sur les vases de cette nature. Une kylix du *Varvakéion*, de même style que le canthare, récemment acquise par le musée (n° 1554 de l'inventaire manuscrit), porte une inscription également au pinceau, qui mérite d'être citée. On y lit :

ΔΙ]ΟΣΣΩΤΗΡΟ[Σ

2° Le second vase est une œnochoé (H. 0m,24); la gorge et le bas de la panse sont décorés de rangées d'oves. Au milieu de la composition, un personnage barbu, coiffé d'un bonnet conique, et vêtu d'une tunique sans manches, est assis sur un tabouret à trois pieds, tourné vers la droite. Il pose les pieds sur une pierre; de la main gauche il tient un objet arrondi (pain ou gâteau), de l'autre il fait un geste comme s'il parlait aux personnages qui l'entourent. Il est à remarquer que ses traits offrent un type particulier, très-fin, bien que peu régulier; il y a là certainement un type pris sur nature et qu'on peut rapprocher des figures tracées sur les lekythoi blancs d'Athènes. C'est la représentation populaire de l'Athénien. Devant ce personnage se trouve figurée une sorte d'autel, sur lequel une femme tournée à gauche vient prendre un objet carré; de l'autre main elle porte un gâteau. La composition est fermée à droite par un enfant qui s'approche rapidement, en élevant de la main droite un gâteau; à gauche, par une femme qui s'éloigne en retournant la tête, et qui porte également un gâteau ou un pain. L'intérêt de ce vase est plutôt dans la singularité de la représentation que dans le mérite du travail, qui est peu soigné.

III. *Fragment de stèle éphébique conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes.* — Ce marbre vient d'être acquis par le musée. C'est la partie supérieure d'une stèle éphébique; il ne reste que la moitié gauche de la représentation et plusieurs lignes de l'inscription; le fragment mesure 0m,40 en hauteur, et 0m,23 en largeur. Il est en marbre du Pentélique. Trois personnages, tournés à droite, s'avancent vers une figure de proportions plus grandes, dont il ne reste que le bras et la main qui tient une patère. Ils sont vêtus de longs manteaux et tiennent des baguettes flexibles. Tous trois sont barbus. Au-dessous, on lit l'inscription qui est reproduite à la page suivante.

Le revers de la stèle porte les mots TωΗΡΑΚΛΕΙ, et au-dessus, ///ω (1).

(1) Fragment d'une inscription qui n'a peut-être pas été achevée, comme on en trouve assez souvent sur les marbres éphébiques.



ΣΩΦΡΟΝΙΣΤΑΙ	
ΙΣΙΔΩ[Ρ]ΟΣ	ΩΑΘ
ΕΥΜΕΝΗΣ	ΣΦ//////
ΠΡΩΤΟΣΙΙ/// ΤΩΝΟΣ	Ε/////
Α]ΡΤΕΜΩΝΕΥΣ ΑΡΙΣΤΟΥ	Μ////
/////////////////ΝΕΥΚΑΡΠΟΥ	
/////////////////ΑΓΑΘΟΠΟΔΟΣ	
ΥΠΟΣ]ΩΦΡΟΝΙΣΤΑΙ	

L'intérêt de ce monument est dans la nouveauté de la représentation figurée. On ne connaissait pas jusqu'ici, croyons-nous, de stèle éphébique montrant les sophronistes. Il n'est pas douteux qu'il faille reconnaître ces fonctionnaires éphébiques dans les trois personnages drapés, et portant le bâton souple ou λόγος. Le fait de les trouver cités au commencement de l'inscription est concluant; le plus souvent, en effet, les sophronistes ne viennent qu'après le cosmète et le paidotribe dans l'ordre habituel où les magistrats et les fonctionnaires du collége éphébique se trouvent énumérés. En outre, les sophronistes sont toujours au nombre de six; or nous n'avons ici que la moitié du bas-relief; suivant toute vraisemblance, le même groupe était répété à droite de la figure centrale; ainsi l'exigeait la symétrie. La stèle devait donc représenter les six sophronistes de chaque côté d'une divinité, peut-être Hermès ou Héraklès. La figure est trop mutilée pour que nous proposions à coup sûr une attribution; les mots ΤΩΗΡΑΚΛΕΙ gravés au revers de la stèle n'autorisent pas à croire que la divinité fût certainement Héraklès.

Ce monument peut être rapproché de plusieurs représentations analogues figurées sur les vases peints. Il n'est pas rare de trouver sur les vases à figures noires une personnage vêtu d'une façon analogue, et tenant une baguette. Ils sont associés d'habitude à des scènes de gymnase ou de palestre; ils figurent presque constamment sur une classe de vases très-curieux, celle des lekythoi à figures noires sur fond jaune et à large panse (style de Phalère), dont le *Varvakéion* offre de nombreux exemplaires (n°s 222 et suiv. de mon catalogue inédit des vases peints du musée d'Athènes). On a appelé ces personnages des paidotribes, ou d'une façon plus générale des rhabdophores. (Voyez Roulez : *Mémoire pour servir à expliquer les peintures d'une coupe de Vulci représentant des exercices gymnastiques;* t. XVI des Mémoires de l'Académie de Bruxelles.) Il est clair qu'on ne saurait conserver à ces figures le nom trop exclusif de paidotribes. Le marbre du Varvakéion montre une fois de plus qu'il faut apporter beaucoup de réserve dans les attributions de noms. Il est en outre intéressant de noter une représentation nouvelle, dans un ordre déterminé de sujets.

Poids byzantins portant N et N̊. — M. Pappadopoulos Kerameus communique la description de seize poids byzantins inédits qui appartiennent au musée de l'école évangélique de Smyrne. Tous les poids sont en bronze plus ou moins pur.

Ils portent le signe N ou N̊ accompagné d'un chiffre. N et N̊ sont l'abréviation de νόμισμα, mot par lequel les byzantins désignaient le sou d'or constantinien de 72 à la livre (1). *N latinum significat nomisma græcum, id est solidum* (Hultsch *Metrologicorum script. reliquiæ*, t. II, p. 122, *ex Isi-*

(1) Hultsch, *Griechische und rœmische Metrologie*, p. 245.

dori etymologiarum libris) (1). Un poids de la collection du cardinal Altieri, publié par le P. Garrucci dans ses *Piombi antichi*... (Rome, 1847, pl. V, n° 4), et daté par le nom de Ζήμαρχος, porte l'inscription N̊OB, qui doit indiquer 72 *nomismata* ou une livre d'or (2).

Voici maintenant la liste des poids du musée de Smyrne :

N° 1. Poids rond, diam. 0,042; NIZ, 17 nomismata. Il pèse 73 grammes; le poids normal devrait être de 77 gr. 33 (3).

N° 2 (83 du catalogue). Poids rond, diam. 0,032; NH, 8 nomismata ou solidi. Il pèse 35 gr. 5; poids normal, 36 g. 4.

N° 3 (181 du catalogue). Poids rond, diam. 0,03; NH; au-dessus, petite croix; 8 nomismata. Conservation assez bonne; poids, 31 gr. Cf. n° 2.

N° 4 (69 du catalogue). Poids rond, diam. 0,027; N̊S, 6 nomismata ou une once; poids, 26 gr.; poids normal, 27 gr.

N° 5 (156 du catalogue. Poids rond, diam. 0,026; NS; poids, 26 gr. 50.

N° 6 (186 du catalogue). Poids rond, diam. 0,025; N̊S, signe surmonté d'une croix; poids, 26 gr. Ces trois exemplaires sont d'une parfaite conservation.

N° 7 (77 duc atalogue). Poids carré; N̊Δ, sigles incrustés en argent; poids, 17 gr.; poids normal, 18 gr. 20.

N° 8 (85 du catalogue). Poids rond; NΓ, 3 nomismata; poids, 11 gr. 50; poids normal, 13 gr. 65.

N° 9 (134 du catalogue). Carré, long, 0,018; N̊Γ, 3 nomismata; poids, 14 gr., ce qui suppose l'once de 28 gr. au lieu de 27 gr. 28.

N° 10 (73 du catalogue). Poids rond, diam. 0,020; N̊Γ, 3 nomismata; sigle formé par des lamelles d'argent et surmonté d'une petite croix. Poids, 14 gr. Cf. n° 9.

N° 11 (185 du catalogue). Poids rond, diam. 0,018; NB sous une petite croix, 2 nomismata; poids, 9 gr., ce qui donne exactement 27 gr. pour l'once.

N° 12 (182 du catalogue). Poids rond, NB; poids, 8 gr. 50.

N° 13 (144 du catalogue). Poids carré; d'un côté, N, 1 nomisma; de l'autre, ✕. Poids, 4 gr. 80; ce qui donne une once de 28 gr. 80.

N° 14 (145 du catalogue). Poids carré, N; poids, 4 g. 80. Cf. n° 13.

N° 15 (233 du catalogue). Poids carré, trouvé à Aphrodisias par M. Jean Misthos; d'un côté, N, 1 nomisma; de l'autre, Z; poids, 4 gr. 30.

M. Misthos a donné au musée un second poids trouvé à Aphrodisias, également carré, mais sans lettre; poids, 3 gr. (n° 234 du catalogue).

(1) Voyez encore Hultsch, *Metr. script. reliq.*, t. I, p. 254, note 21; p. 276, note 12.

(2) *Corpus inscr. gr.*, n. 8984; *Annali di numismatica*, I, p. 207.

(3) Ici et pour les numéros suivants nous considérons comme poids normal celui du solidus constantinien de 4 gr. 5.

N° 16 (235 du catalogue). Poids carré de cuivre; d'un côté, N; de l'autre, I; poids, 3 gr. 15. Trouvé à Magnésie du Méandre par M. Georgiadès, avec un autre poids sans marque, pesant 2 gr. 65 (n° 236 du catalogue).

Comme on le voit, ce catalogue donne :

1	poids de	17	nomismata
2	—	8	—
3	—	6	—
1	—	4	—
3	—	3	—
2	—	2	—
4	—	1	—

M. Pappadopoulos pense que ces poids appartiennent presque tous au IVme ou au Vme siècle. L'usage des poids monétaires était d'autant plus fréquent dans l'empire byzantin que plusieurs lois ordonnaient de recevoir au poids dans les payements l'or non monnayé, les monnaies rognées ou détériorées, sur le pied de 72 nomismata pour une livre d'or. Ces prescriptions se retrouvent jusque sous Léon III (717-741). (Petigny, *Études sur l'histoire monétaire du* IVme *au* VIme *siècle; Revue numismatique*, 1857, p. 131. Sabatier, *Monnaies byzantines*, p. 52.)

M. Paul Lambros présente six poids byzantins de cuivre; l'un d'eux porte les lettres N S surmontées d'une croix (6 nomismata); il est de forme ronde et pèse 25 gr. 50.

Les autres poids sont :

1° Poids rond de six onces, 165 gr.;

2° Poids rond de deux onces, 54 gr.;

3° Poids rond de deux onces, 54 gr.; sur le pourtour, en lettres d'argent, + IωANNH.

M. Lambros croit que ce nom est celui de l'empereur Jean Zimiscès.

4° Poids rond de six onces (?), portant en creux COSTANTINVS; 153 gr.

5° Poids carré. ΓS, six onces; croix entre les deux lettres.

M. Photiadès bey met sous les yeux de la réunion trois poids de sa collection portant le mot *exagium*.

Ils feront l'objet d'une notice spéciale.

M. Bayet annonce qu'il existe six poids byzantins portant la lettre N au musée du *Varvakéion*. Il indiquera ce qu'ils pèsent, à la prochaine réunion. Ces poids sont de forme circulaire. Quelques-uns ont conservé la trace d'inscrustations d'argent qui décoraient le creux des lettres. Voici les inscriptions indiquant la valeur de chacun d'eux :

1° N · Γ; lettres surmontées d'une croix; 3 nomismata; diam. 0^m,021.

2° N H; entre ces deux lettres, cercle surmonté d'une croix; 8 nomismata; diam. 0^m,035.

3° N K; entre ces deux lettres, cercle surmonté d'une croix; 20 nomismata; diam. 0^m,042.

4° N K S; entre N et K, cercle; 26 nomismata; diam. 0m,044.

5° N A; entre les deux lettres, cercle surmonté d'une croix; au-dessous du cercle, ∇, delta renversé; diam. 0m,047.

Le sixième poids porte simplement la lettre K, sans autre indication; mais il faut lire probablement 20 nomismata.

L'âge de pierre en Asie Mineure, Ἡ λιθίνη ἐποχὴ ἐν τῇ Μικρᾷ Ἀσίᾳ, par M. Pappadoupoulos Kerameus; extrait du journal de Smyrne le Μέλης, 1875, avec une planche.

Ce mémoire fait connaître une collection de soixante armes de pierre réunies au musée de l'école évangélique de Smyrne. Il divise ces armes en deux classes : celle de la période paléolithique, où la pierre n'est pas polie; celle de la période néolithique ou de la pierre polie.

Lydie. Dix-sept armes, dont trois appartenant à la période paléolithique. Par Lydie l'auteur entend l'ancien empire qui comprenait l'Éolie, l'Ionie, la Carie et toute la côte occidentale de l'Asie Mineure. Les trois armes en pierre non polie proviennent de Sebdikoi, de Tzimobasi et de Achtsé-Kaia. Parmi les quatorze autres, il faut surtout en remarquer cinq qui ont été découvertes à Tralles, et quatre, à Sardes.

Phrygie. Par ce mot l'auteur désigne la partie sud-ouest de l'Asie Mineure. Le musée possède quarante-trois pièces qui proviennent de la province d'Iconium.

Ce mémoire, fait avec beaucoup de soin, donne lieu à plusieurs remarques générales.

1° Les formes des marteaux et des haches sont celles qu'on a déjà constatées dans la Grèce propre. On peut voir 46 formes principales des armes de pierre de la Grèce dans un mémoire sur la collection Finlay *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, mai 1872; deux planches. Si le lecteur veut bien comparer ces deux planches celle que publie M. Pappadopoulos, il n'aura aucun doute à cet égard. La collection Finlay est seulement plus riche et plus variée que celle du musée de Smyrne.

Toutefois nous ne signalons qu'une ressemblance générale, l'étude des détails devant amener, sans aucun doute, à constater des différences qu'il sera important de noter par la suite.

2° La région d'Iconium, dit M. Pappadopoulos, conserve un très-grand nombre de restes de l'âge de pierre. Le musée de Smyrne possède des spécimens de ces armes. L'auteur remarque que les haches, marteaux et autres objets travaillés du même genre se trouvent surtout dans les cantons marécageux qui entourent les ruines de Laodicée de Lycaonie. Il y a là un fait important, surtout s'il est vrai, comme l'indique M. Pappadopoulos, que les lacs de cette partie de l'Asie Mineure ont reçu autrefois des habitations lacustres semblables à celles que nous étudions en Suisse et

(1) Plus un marteau trouvé à Samos.

en Savoie. A ce point de vue, il est désirable que les voyageurs examinent attentivement les lacs de Touz-Tcheullu, de Mourad-sou, de Kara-Bounar d'Eregli, dans la Caramanie orientale, et, dans la Caramanie occidentale, les lacs de Bei-Chehr, d'Eyerdır, d'Ackchehr, etc.

On sait que M. Deville, membre de l'École d'Athènes, a constaté en Macédoine les restes d'habitations lacustres dont Hérodote avait parlé, et que de pareilles habitations sont encore en Thessalie d'un usage, il est vrai, assez rare, mais persistant.

3° C'est surtout dans les pays qui ont une histoire très-ancienne qu'il faut rechercher les moindres vestiges de l'âge de pierre. Les armes trouvées à Sardes et à Tralles ont un grand intérêt, puisque ces contrées ont été civilisées de très-bonne heure.

La notice sur la collection Finlay signale quelques morceaux qui proviennent d'Asie Mineure et quelques armes de la collection de M. Guido de Gonzenbach. Ces armes étaient encore fort peu nombreuses. M. Pappadopoulos en décrit soixante. Nous l'engageons à envoyer son mémoire dans différentes parties de la province ; il lui arrivera ce que nous avons vu pour M. Finlay. La publication de sa brochure Παρατηρήσεις ἐπὶ τῆς ἐν Ἑδλετίᾳ καὶ Ἑλλάδι προϊστορικῆς ἀρχαιολογίας (Athènes, 1869) lui a permis, en moins de deux ans, de former une riche collection.

La musique de l'Église grecque et la musique grecque ancienne. — M. Riemann rend compte d'un mémoire de M. D. Vernardaki sur la musique grecque ecclésiastique d'aujourd'hui, qui a été lu dans la séance du 4 décembre 1875 du syllogue ecclésiastique d'Athènes.

« Ce mémoire a pour but de rappeler l'attention des Grecs sur leur musique religieuse nationale, qui est aujourd'hui généralement ignorée et dédaignée même en Grèce, et qui, paraît-il, est en danger de se perdre entièrement.

Ce qui distingue surtout cette musique de notre musique occidentale, c'est un système théorique extrêmement compliqué et très-différent du nôtre. Ce système est exposé dans des ouvrages en général assez confus et faits avec peu de critique (par exemple le Μέγα Θεωρητικόν de Chrysanthos, Trieste, 1832). M. Vernardaki en donne un résumé très-sommaire, mais qui en fait connaître les points essentiels. Pour bien comprendre ce résumé, il est nécessaire de rappeler en quelques mots en quoi consiste notre système occidental.

On sait que la base de ce système est la *gamme*, c'est-à-dire une série de huit notes séparées par des intervalles fixes, les uns plus grands, les autres plus petits, qu'on appelle des *tons* et des *demi-tons*. En acoustique, on démontre qu'il y a en réalité deux espèces de ton et trois espèces de demi-ton (1) ; mais ce sont là des différences tellement imperceptibles

(1) L'intervalle *ut : ré* est 8 : 9, l'intervalle *ré : mi* est 9 : 10. D'autre part, l'intervalle *mi : fa* est 15 : 16 ; l'intervalle *si bémol : si*, calculé au moyen des sons har-

qu'on peut, dans la pratique, n'en tenir aucun compte. La première et la dernière note de chaque gamme pouvant servir de point de départ à une autre gamme absolument semblable à la première, on aura une série indéfinie de notes reproduisant toujours les mêmes successions d'intervalles, savoir alternativement 2 tons entiers suivis de 1/2 ton et 3 tons suivis de 1/2 ton. L'effet mélodique produit par la gamme varie selon la place qu'occupent les deux demi-tons. Si, au lieu de monter d'*ut* en *ut*, on monte de *ré* en *ré*, de *mi* en *mi*, etc., les intervalles resteront les mêmes, mais non l'ordre dans lequel ils se succèdent, et par suite on aura des effets mélodiques différents, qui peuvent être au nombre de sept, et qu'on appelle des *modes*. Ces sept modes ou du moins six d'entre eux étaient encore en usage chez nous au XVI[e] siècle, à l'époque de la grande musique religieuse italienne représentée surtout par Palestrina et l'école romaine. Aujourd'hui l'on ne se sert plus que de deux d'entre eux, que nous appelons le mode *majeur* et le mode *mineur*. Toute composition appartient nécessairement soit à l'une, soit à l'autre de ces deux séries mélodiques; mais on peut transposer ces deux séries à telle hauteur que l'on voudra. On comprend seulement que, si l'on veut reproduire à des hauteurs différentes la succession de tons et de demi-tons qui constitue la gamme majeure ou la gamme mineure, on sera forcé de modifier les intervalles de l'échelle de sons que nous avons considérée jusqu'ici. Pour modifier ces intervalles, on se sert de ce que nous appelons les *dièses* et les *bémols*. On admet que le dièse hausse la note d'un demi-ton et que le bémol l'abaisse d'autant (1). Les hauteurs différentes où l'on peut transporter la gamme majeure ou la gamme mineure s'appellent *tons* et sont au nombre de 12 pour chacune.

Le système que je viens d'exposer constitue ce qu'on appelle *genre diatonique*. On admet un genre *chromatique* et un genre *enharmonique*. Ce sont des termes empruntés aux anciens Grecs, mais que nous avons tout à fait détournés de leur signification première. Pour ce qui est du genre enharmonique, on peut dire que cette expression est chez nous tout à fait vide de sens, car il n'y a en réalité rien qui y réponde. Par genre chromatique, nous entendons la faculté qu'on a, toutes les fois que dans une mélodie il y a deux notes séparées par un intervalle d'un ton, d'intercaler entre elles, comme note de passage, le demi-ton intermédiaire (dièse ou bémol).

Voilà en quelques mots les éléments essentiels de notre système musical; voyons maintenant quel est celui de l'Église grecque, tel que nous

moniques (lorsque la vibration de la corde entière donne ut_1, les harmoniques sont ut_2 sol_2 ut_3 mi_3 sol_3 *si bémol*$_3$ ut_4 $ré_4$ mi_4), est 14 : 15, et l'intervalle *la : si bémol* est 20 : 21.

(1) Cela n'est pas absolument exact; en réalité *ut dièse* est un peu plus haut que *ré bémol* (cf. la note 1); mais cette convention est la base de toute l'harmonie moderne.

l'expose M. Vernardaki. Il a pour base, comme le nôtre, une *gamme diatonique* de huit notes, séparées par des intervalles déterminés; mais ces intervalles, que les théoriciens appellent *ton majeur*, ton *mineur* et ton *minime* (ἐλάχιστος) ou *demi-ton*, paraissent être sensiblement différents de ceux de notre gamme occidentale, et ainsi il semblerait qu'il est impossible avec notre système de noter les mélodies grecques, même du genre diatonique, avec une exactitude parfaite, c'est-à-dire sans altérer aucun intervalle. De plus, non-seulement l'on peut faire de cette gamme plusieurs séries mélodiques différentes à la façon de nos modes du plain-chant, selon la note qu'on prendra pour point de départ, mais il y a en outre plusieurs gammes composées d'intervalles absolument différents. Ce sont les gammes *chromatiques* et *enharmoniques*, qui, à la différence de ce que nous appelons ainsi dans notre musique, ne contiennent pas plus d'intervalles que la gamme diatonique, mais des intervalles différents, par exemple des intervalles de *plus d'un ton* ou de *moins d'un demi-ton*. Sur les huit *modes* (ἦχοι) principaux qui sont aujourd'hui en usage dans l'Église grecque, le 1er, le 4e, le 5e et le 8e sont des formes différentes de la même gamme diatonique; mais le 2e et le 6e sont des gammes chromatiques, le 3e et le 7e des gammes enharmoniques. De plus, à côté de ces gammes principales, il y a des gammes *mixtes*, composées en partie d'intervalles diatoniques, en partie d'intervalles chromatiques, ou bien en partie d'intervalles diatoniques, en partie d'intervalles enharmoniques, etc. Enfin, il y a des gammes dont on peut former, en modifiant de différentes façons un ou plusieurs des intervalles qui les composent, une quantité d'autres gammes, qui seront comme autant de *nuances* différentes d'une même gamme fondamentale et qu'on appelle pour cette raison des χρόαι. Au lieu que nous ne pouvons augmenter ou diminuer les intervalles de notre gamme que de 1/2 ton, les Grecs peuvent les augmenter ou les diminuer de 1/2 ton, de 1/4, de 3/4, de 1/3, de 2/3 de ton. On conçoit donc à combien de modifications différentes une même gamme peut donner naissance. M. Vernardaki compte, pour la gamme diatonique, jusqu'à 728 de ces χρόαι (1).

Assurément il serait injuste d'accuser notre musique de pauvreté; car, si les moyens dont elle dispose sont très-simples et très-limités, il n'en est pas moins vrai que ces moyens lui suffisent pour produire les effets les plus puissants et les plus variés. Mais d'autre part il serait injuste aussi de méconnaître l'extraordinaire richesse mélodique qu'offre le système grec. Le *système de notation* grec est très-différent du nôtre. Au lieu que

(1) Dans les livres de théorie grecs, il est aussi question de ce qu'on appelle les φθοραί; j'avoue que je ne me fais pas une idée nette de ce que cela peut être; à en juger par la définition qu'on en donne et suivant laquelle ce seraient des moyens de passer, dans le cours d'un morceau, d'une espèce de gamme dans une autre, pour varier, cela semblerait correspondre dans une certaine mesure à nos *modulations* ou changements de ton.

nous représentons les notes elles-mêmes, les Grecs représentent, au moyen de signes conventionnels, l'intervalle qu'il faut monter ou descendre pour passer d'une note à la note suivante. Il n'y a que la première note du morceau qui soit indiquée directement. D'autres signes, qu'on ajoute aux précédents, servent à modifier la durée de chaque note.

M. Vernardaki donne aussi quelques détails sur l'histoire de cette musique grecque nationale. Aujourd'hui elle n'existe plus que comme musique d'église, et il paraît même qu'elle est menacée dans ce dernier refuge. Mais autrefois elle existait aussi comme musique profane, et c'est même sur ce terrain qu'elle a pu se développer de la façon la plus libre et la plus féconde, surtout entre les mains des Turcs, qui ont emprunté aux Grecs leur musique.

Si la musique grecque ecclésiastique n'est pas aujourd'hui connue et appréciée en Grèce comme elle le mériterait, cela tient, suivant M. Vernardaki, à plusieurs raisons : 1° elle est difficile à apprendre et l'on rencontre bien peu de chantres qui soient en état de l'exécuter correctement ; 2° des oreilles habituées à la musique occidentale ont beaucoup de peine à saisir le genre de beauté particulier à la musique grecque ; 3° au point de vue de l'art, il est certain que la musique grecque n'est pas à la hauteur de la musique occidentale, et notamment elle ne connaît pas l'harmonie. On a remarqué que d'une façon générale les peuples de l'Orient ne paraissent pas goûter l'harmonie, qui joue un si grand rôle dans la musique occidentale. On a beaucoup discuté la question de savoir si les anciens Grecs avaient connu l'harmonie; il semble probable que si, chez eux, l'accompagnement instrumental pouvait n'être pas à l'unisson avec le chant, le chant lui-même était toujours à l'unisson (ou à l'octave). Chez nous on rencontre de bonne heure le chant à plusieurs parties, et un fait remarquable c'est que le *contre-point*, c'est-à-dire l'art de faire marcher simultanément plusieurs parties *mélodiques* différentes et indépendantes les unes des autres (*point contre point*, c'est-à-dire note contre note), a précédé l'*harmonie* proprement dite, c'est-à-dire la science des *accords*, considérés comme tels; M. Vernardaki remarque avec raison que le grand développement que l'harmonie a pris de nos jours ne date guère que de Beethoven. Les Grecs d'aujourd'hui ont en théorie quelques accords (celui de quarte, celui de quinte, celui de tierce), mais dans la pratique leur chant est toujours à l'unisson, si l'on excepte l'ἴσον, c'est-à-dire la note fondamentale du ton tenue par les enfants de chœur pendant que les chantres exécutent leur mélodie.

M. Vernardaki croit qu'on pourrait harmoniser les mélodies de l'église grecque au moyen des accords que la musique grecque connaît en théorie, et il assure que ces mélodies, pourvues ainsi d'une harmonie très-simple, et bien exécutées devant un auditoire préparé à les entendre, ne manqueraient pas de produire un effet tout à fait extraordinaire.

En somme, si l'on ne peut qu'applaudir à tous les efforts qu'on fera pour faire connaître en Grèce les grands maîtres de la musique de l'Occi-

dent, il faut aussi reconnaître avec M. Vernardaki que la Grèce a le devoir de ne point laisser se perdre sa musique nationale.

Cette musique doit être signalée à l'attention des musiciens ou des archéologues qui voudraient étudier la musique grecque ancienne. Jusqu'ici ceux qui ont traité cette question ont en général pris comme point de départ notre musique occidentale; et il est vrai qu'à l'origine notre musique a emprunté aux Grecs son système théorique; il est vrai aussi que les rapports numériques que les anciens nous donnent comme représentant leurs intervalles musicaux sont à très-peu de chose près ceux-là mêmes que l'acoustique moderne trouve pour notre musique (1); mais d'autre part il y a un certain nombre de points sur lesquels notre musique diffère très-certainement de la musique grecque ancienne, et où celle-ci présente avec la musique grecque moderne des ressemblances frappantes : par exemple, de part et d'autre, absence de chant à plusieurs parties; de part et d'autre, un véritable genre chromatique et un genre enharmonique à côté du genre diatonique; de part et d'autre, des χρόαι (Ptolémée compte huit χρόαι, y compris les trois genres).

La question de la musique grecque ancienne ne pourra être définitivement résolue que par quelqu'un qui connaîtra très-bien à la fois la musique occidentale du moyen âge et la musique grecque moderne. L'état actuel de la question est résumé d'une façon très-intéressante dans un mémoire de M. Thérianos, Περὶ τῆς μουσικῆς τῶν Ἑλλήνων καὶ ἰδίως τῆς ἐκκλησιαστικῆς, Trieste, 1876. Ce travail est divisé en trois parties : dans la première, l'auteur donne un tableau sommaire de l'ancien système musical grec et de l'histoire de l'ancienne musique grecque ; il fait ressortir les différences de ce système avec le système occidental. Dans la deuxième partie, il montre comment la tradition de l'ancienne musique grecque a été continuée par la musique byzantine, et il parle des rapports que présente la musique grecque ecclésiastique d'aujourd'hui avec la musique grecque ancienne. Il donne un compte rendu de deux travaux récents publiés sur cette question: l'un de M. Christ (Munich, 1870), *sur Manuel Bryenne* (musicien byzantin du XIVe siècle) *et la musique byzantine*, l'autre d'un élève de M. Christ, Tzetzis, un Grec (Munich, 1874), *sur la musique grecque ancienne dans l'Église grecque*. Enfin, la troisième partie du mémoire de M. Thérianos est consacrée, comme le mémoire de M. Vernardaki, à un exposé sommaire du système musical moderne de l'Église grecque. »

M. Eytaxias fait observer que la question de savoir si la gamme qui servait de base à l'ancienne musique grecque était la même que celle qui sert de base à la musique grecque moderne ne pourra être résolue que si l'on détermine exactement les intervalles de cette dernière en mesurant le nombre des vibrations de chaque note. En effet, M. Thérianos, d'après les expériences récentes d'un mathématicien, donne pour les intervalles

(1) Nicomaque, *Harm.*, p. 10; Gaudentios, p. 13; Jamblique, *Vie de Pythagore*, 1, 26; Macrobe, *Songe de Scipion*, 2, 1; Boëce, *De instr. mus.*, 1, 10.

des gammes chromatiques ou enharmoniques des nombres différents de ceux que donnent les anciens ouvrages de théorie (par exemple le Θεωρητικὸν στοιχειῶδες de Philoxénis, Constantinople 1859); ce qui donne lieu de croire que même pour les intervalles diatoniques les nombres traditionnels, écrits sur le *tambouri* (instrument de musique ecclésiastique), ont besoin d'être vérifiés par des expériences physiques.

M. Evtaxias remarque aussi que la musique byzantine, qui a servi d'intermédiaire entre l'ancienne musique grecque et la musique grecque moderne, est encore trop peu connue, et qu'il faut attendre l'ouvrage que M. Tzetzis promet sur la notation musicale byzantine et sur les compositions mélodiques byzantines.

Ζεὺς Ὀσογῶα Ζεὺς Ζηνοποσειδῶν. Le numéro du 27 mars du journal de Smyrne Ἀμάλθεια contient trois inscriptions de Mylasa consacrées à cette divinité, dont M. Waddington a étudié les caractères (Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, n° 361).

La première inscription est celle qui figure déjà dans ce recueil sous le numéro 361. Les deux autres paraissent être inédites. Elles sont accompagnées d'un commentaire où M. Pappadopoulos recherche surtout s'il y avait à Mylasa un seul temple pour Zeus Osogôa et pour Zeus Zénoposeidôn, ou s'il existait deux temples distincts. Nous reviendrons sur ces documents, en en donnant le texte.

HORUS ET SAINT GEORGES

D'APRÈS UN BAS-RELIEF INÉDIT DU LOUVRE

(*Notes d'archéologie orientale et de mythologie sémitique*)

I

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie (1) la photographie et l'estampage sommaire d'un monument qui appartient aux collections égyptiennes du Louvre et qui m'a paru offrir un intérêt considérable. Ce monument, d'une basse époque et d'une exécution barbare, ne semble pas avoir jusqu'à ce jour attiré l'attention des savants, bien qu'il soit au Louvre depuis une douzaine d'années (2).

Il est placé au bas de l'armoire D, dans la salle des Dieux; il ne porte pas de numéro d'ordre et n'est pas mentionné dans les Catalogues.

J'ai pu, grâce à l'obligeance de M. Pierret, conservateur du Musée égyptien, examiner de près ce morceau dont l'aspect m'avait vivement frappé, et j'ai obtenu l'autorisation d'en faire exécuter la reproduction que voici (3).

C'est un bas-relief, ou, pour parler plus exactement, un fragment de bas-relief en grès, haut actuellement de $0^{m},48$ et reproduisant une scène de la mythologie égyptienne bien connue par les textes et les monuments figurés : *le combat d'Horus contre Set ou Typhon.*

Mais ici cette scène est traitée d'une manière tout à fait extraordinaire et avec des détails d'un caractère exceptionnel, qui en font tout le prix.

Horus est représenté, comme d'habitude, sous la forme d'un homme à tête d'épervier; seulement — et c'est ce qui constitue la principale singularité du monument — le dieu est *à cheval.*

Le cavalier hiéracocéphale, vu de profil, a un costume tout mili-

(1) Note lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séances des 8 et 15 septembre).

(2) Acquisition Delaporte.

(3) V. planche XVIII.



HORUS ET SAINT-GEORGES,
d'après un bas-relief inédit du Louvre.

taire; il porte, comme les officiers supérieurs de l'armée romaine, le *paludamentum* d'ordonnance qui, attaché sur l'épaule droite, retombe en une pointe triangulaire sur la cuisse gauche et cache une cuirasse, ou une cotte de mailles, dont on distingue encore un bout sur la hanche droite; la jupe courte de la tunique est recouverte de plusieurs rangs de lambrequins imbriqués. La jambe et le pied sont nus. Pas d'étriers.

De la main gauche, le cavalier tire sur la rêne gauche du cheval qui, placé de profil comme lui, mais obéissant à l'appel du mors, tourne la tête de manière à faire face au spectateur.

De la main droite levée plus haut que sa tête, Horus tient presque verticalement une lance dont il enfonce le fer (*hamatum*) dans le cou d'un crocodile également vu de profil, engagé entre les quatre jambes du cheval et tourné dans le même sens que lui.

La monture est richement harnachée; une *postilena* et une *antilena* ornée de phalères en guise de pendeloques, maintiennent un *ephippium* assujetti par une sangle qui passe sous le ventre de l'animal.

A gauche s'élève un montant mouluré qui ne devait pas servir précisément d'encadrement, car il ne se continue point sur le bord horizontal inférieur et il s'écarte sensiblement de la verticale représentée par le bord latéral extérieur d'équerre avec le bord inférieur. Il est difficile de dire ce que ce montant, incliné en dedans, devenait au bord supérieur, tout le haut du monument ayant été brisé ainsi que la partie de droite. Il est plus que probable qu'il devait se répéter symétriquement à droite. Faut-il y voir, malgré l'absence de piédestal et l'aspect de la moulure, un pilastre soutenant le fronton d'un petit édicule conventionnel?

Une particularité à noter c'est que ce bas-relief est travaillé complétement *à jour;* le fond sur lequel se détachent les figures est constitué par des claires-voies à travers lesquelles passe la lumière. Peut-être est-ce pour remédier à l'affaiblissement produit par ces vides que le sculpteur a imaginé de faire circuler, entre le cadre et le sujet, là où les évidements étaient trop considérables, une sorte de tige ornementale d'apparence sarmenteuse qui commence à l'extrémité de la gueule du crocodile et monte jusqu'à la tête du cheval.

Cette tige sinueuse devait se prolonger au-delà, car on en distingue encore un fragment adhérent au bras droit d'Horus (1). Ce

(1) Peut-être faut-il y voir un souvenir de la chaîne à laquelle Typhon est souvent

bras et un morceau de lance, brisés antérieurement, ont été recollés. Le bras gauche est endommagé. La rêne droite, la jambe droite de derrière du cheval et sa queue, ainsi que celle du crocodile, ont complétement disparu. Le bec de l'épervier est légèrement ébréché. Il se pourrait que la tête d'épervier ait été surmontée de la double couronne, coiffure ordinaire d'Horus : une cassure au raz de la tête d'oiseau autorise cette conjecture dans une certaine mesure.

L'épaisseur du bas-relief, six centimètres, est considérable si l'on songe au procédé de sculpture adopté et aux difficultés de l'exécution.

Cet effet de claire-voie est évidemment intentionnel : le bas-relief ajouré, disposé à la manière des balustrades du moyen âge, devait se détacher sur un fond sombre, modelant vigoureusement les masses pleines dont l'épaisseur exagérée disparaissait dans l'ombre. La face postérieure est absolument brute ; elle n'était donc pas destinée à être exposée aux regards ; on y a seulement ménagé un grossier rebord d'un centimètre environ de saillie, pour faciliter, apparemment, l'encastrement ou le scellement de la plaque.

II

Comme je l'ai dit en commençant, la signification de la scène n'est pas douteuse : l'assimilation d'Horus à l'épervier, et de Set au crocodile, est un fait absolument certain et dont il serait oiseux de refaire la démonstration.

L'antagonisme, sous ces formes respectives, des deux divinités rivales qui, jusqu'aux derniers temps, ont divisé l'Égypte en deux camps opposés est également attesté par de nombreux témoignages. Un curieux passage d'Élien est tout à fait topique sur ce point : il nous apprend que les Tentyrites adoraient les éperviers, tandis que les Coptites, qui adoraient les crocodiles, crucifiaient les éperviers ennemis de ceux-ci.

Ce renseignement est complété par Pline, d'après qui les adorateurs d'éperviers de Tentyra faisaient une guerre acharnée au crocodile, qui fuyait jusqu'à leur odeur.

Plusieurs monuments nous montrent Horus, à pied ou en bateau, perçant de sa lance Set sous la forme d'un homme, d'un hippopo-

attaché dans cette scène, à laquelle ressemble tant celle du Christ *enchaînant la Mort* et la perçant d'une lance dont la hampe est surmontée de la *croix*. Cependant la présence de volutes rudimentaires indiquerait plutôt un simple rinceau.

tame, du serpent Apep, etc. (1). L'introduction du cheval dans ce combat surprendra certainement tous ceux qui se rappellent le rôle absolument nul de cet animal dans la mythologie égyptienne.

Cependant l'association du cheval à Horus — association tardive bien entendu — avec le crocodile comme corrélatif, dans le combat typhonien, me semble déjà indiquée, à mots couverts, par deux passages jusqu'ici fort obscurs du traité de Plutarque sur Isis et Osiris.

Osiris, au moment où son fils Horus se prépare à le venger en combattant Typhon, demande à Horus *quel animal il pense devoir être le plus utile pour le combat.*

C'est le cheval, répond Horus. Sur quoi, Osiris s'étonne, demandant pourquoi *le cheval* et non *le lion*. Horus dit alors que le lion est utile à qui a besoin d'aide, mais que le cheval permet de διασπάσαι (2) et de tuer *l'ennemi qui fuit :* ἵππος δὲ φεύγοντα διασπάσαι καὶ καταναλῶσαι τὸν πολέμιον. Or c'est surtout pour échapper *à la poursuite d'Horus que Set prend la forme du crocodile*, comme nous l'apprend ailleurs Plutarque lui-même : Ὁ Τυφὼν τὸν Ὧρον ἀπέδρα κροκόδειλος γενόμενος.

Il est à remarquer justement que, sur le bas-relief, le crocodile ne *fait pas tête* à Horus et à sa monture ; il leur tourne le dos ; il n'y a donc pas de combat réel. Le monstre, placé dans le même sens que le cheval qui le foule aux pieds et même le dépasse un peu, vient évidemment d'être rejoint par l'adversaire agile devant lequel *il fuyait*, et *c'est par derrière* que le frappe la haste d'Horus.

On ne saurait, il faut l'avouer, souhaiter un commentaire plus littéral du texte de Plutarque.

III

Il est impossible, à mon sens, de ne pas être frappé à première vue de l'extrême ressemblance qu'offre ce bas-relief, unique en son genre, avec les plus anciennes représentations de saint Georges trans-

(1) La lance paraît être l'arme spéciale d'Horus, car sur un bas-relief de Karnak on le voit apprendre à Touthmès III à se servir de la lance, tandis que Set lui enseigne à tirer de l'arc.

(2) Διασπάω a les sens de *distrahere*, *divellere*, *dirimere ;* le traducteur latin le rend, dans l'édition Didot, par *rumpere* (*hostem*) ; il se pourrait que ce fût un terme technique militaire, et l'on serait tenté par moment de lui attribuer la signification de *couper*, *isoler*. V. le *Thesaurus* pour des exemples. Quant à καταναλίσκω avec l'acception de *conficere*, *interimere*, il n'y a pas de doute.

perçant le dragon (1). Le saurien tué, la lance, le cheval, l'uniforme d'officier romain porté par le vainqueur, tous ces détails se retrouvent identiques dans l'iconographie byzantine. Si, par suite d'un accident à jamais déplorable, la tête d'épervier du cavalier avait disparu, personne assurément n'aurait hésité à reconnaître dans ce grossier fragment un saint Georges mutilé, prototype de ces nombreux saints vainqueurs du dragon, et l'on aurait été en droit de considérer comme la plus gratuite, comme la plus téméraire des hypothèses l'opinion qui aurait proposé de voir dans ce combat la lutte séculaire d'Horus et de Typhon. Heureusement cette tête d'épervier, qui est la clef même du monument, a été préservée et le doute n'est pas permis.

Ici se présente à nous, et sous une forme plastique saisissante, un des problèmes les plus compliqués de la symbolique orientale, de la mythologie sémitique. Je n'ai pas, dans cette courte note rédigée à la hâte et destinée uniquement à faire connaître une donnée désormais fondamentale de ce problème, la prétention de résoudre ni même d'aborder la totalité des questions qu'il comprend. Je crois toutefois devoir avertir que cette esquisse, faite à grands traits et réduite, à dessein, à des indications extrêmement sommaires, n'est point le produit d'une improvisation inspirée par la vue de ce monument, mais comme le tracé d'études théoriques poursuivies pendant des années; j'avais même, il y a quelques mois, dans une note incidente accompagnant un article publié par la *Revue critique*, consigné laconiquement les conclusions que je vais exposer, et auxquelles ce bas-relief est venu apporter une confirmation inespérée, mais simplement une confirmation. Je résumerai brièvement aujourd'hui les principaux résultats de mes recherches dans cette direction, en les réduisant à des espèces d'équations dont je fournirai plus tard les calculs rigoureusement établis d'après les éléments que j'ai entre les mains. Je fais donc appel à l'indulgence de ceux qui parcourront ces quelques pages systématiquement dépourvues de tout appareil scientifique.

Les analogies iconographiques si remarquables qui existent entre le combat d'Horus tel qu'il est traité sur notre bas-relief et le combat de saint Georges ne sont point fortuites, et je voudrais faire voir par quels intermédiaires le saint apocryphe se rattache au dieu égyptien.

(1) L'existence du saint Georges légendaire des actes apocryphes a été, comme on le sait, rejetée, et avec raison, par l'Église catholique; elle appartient donc, sans conteste, à la critique historique.

Une base essentielle sur laquelle je me suis, en dehors de l'iconographie, constamment appuyé pour essayer de reconstruire cette fable étrangement déformée et transformée, c'est la localisation géographique ; il y a à observer, dans le développement sémitique de cette légende, une véritable unité de lieux prêtant aux identifications obtenues une solidité qu'on ne saurait demander aux rapprochements purement philologiques.

Tout se joue sur un théâtre parfaitement circonscrit : la scène peut être représentée par un triangle dont les sommets sont les trois villes de Palestine : Arsouf, Lydda et Asdoud, et dont le grand côté est le rivage de la Méditerranée au nord et au sud de Jaffa.

Le culte de saint Georges, qui s'est de bonne heure étendu sur toute l'Égypte, a pris un caractère spécial et a reçu un développement considérable en Syrie (1), où il a eu pour centre principal Lydda, la Diospolis des Gréco-Romains.

Là s'éleva, sous Justinien au plus tard, une superbe basilique contenant, disait-on, les reliques du tribun militaire décapité sous Dioclétien.

Dans les listes, épiscopales Lydda porte le nom de Ἁγιογεωργιούπολις en un seul mot. Lydda passait pour la patrie du saint ou celle de sa mère, pour le lieu de son martyre, etc.; les habitants y montrent encore la maison de *Khidhr*, nom arabe de saint Georges.

Une tradition ou *hâdith*, attribuée à Mahomet par d'anciens commentateurs du Coran, dit que *Jésus tuera l'Antechrist sur la porte de Lydda*, ou même *sur la porte de l'église de Lydda*. L'Antechrist, appelé par les musulmans *Dadjdjâl*, est décrit comme un monstre et appelé *la bête de la terre*. Ce *hâdith* bizarre a incontes-

(1) C'est là que saint Georges, sous le nom de Khidhr, s'est identifié entièrement, dans des croyances communes aux musulmans orthodoxes ou hérétiques et aux Arabes chrétiens, avec deux autres personnages mythologiques fort remarquables : 1° Elias (le prophète Élie) l'immortel, confondu formellement lui-même avec Ἥλιος d'une part et *Aly* de l'autre ; 2° *Phinehas* (le petit-fils d'Aaron) qui *perça de sa lance* Zimri le Siméonite et la Madianite Kozbi, et qui apparaît déjà dans les légendes talmudiques comme un équivalent d'Élie, auteur de douze miracles, héroïque immortel, destiné à être l'un des *Anges de l'Arche*, et à jouer un rôle à la fin du monde. Avant même d'établir les rapports étroits qui existent entre saint Michel et saint Georges, je ferai remarquer dès maintenant que les gnostiques semblent avoir visé dans leur *Michael Ophiomorphe* une des significations possibles du nom de Phinehas équivalent de saint Georges : Phinehas peut en effet être interprété par « *Face-de-Serpent* » (avec *samech-chîn*). Nous verrons plus loin qu'il y a dans Elias-Ἥλιος-'Aly un écho du dieu phénicien El, et que Khidhr lui-même a été l'objet d'autres identifications populaires.

MER MÉDITERRANÉE

ARSOUF
(Apollonia)

NORD

Jaffa

Beit Dadjan

Dadjoun

LYDDA
(Diospolis)

Port de Yabné

Yabné

ASDOUD (Echdod, Azote)

tablement pour origine l'interprétation, plus ou moins arbitraire, d'un bas-relief du portail de la basilique où était figuré le combat de saint Georges. En effet, l'on ajoute, en même temps, que *Jésus tuera aussi le sanglier*, et l'on place quelquefois le lieu de cet événement sur l'une des portes de Jérusalem; or l'on connaît par l'histoire l'existence d'un bas-relief, représentant le *sanglier de la Xe légion*, qui était encastré au-dessus de la porte d'Aelia Capitolina (1).

L'explication apocalyptique de ce sujet adoptée par les musulmans se justifie par des analogies réelles qui ont déjà été signalées entre le rôle militant de saint Georges et celui de l'archange Michel et des divers cavaliers de l'Apocalypse.

Certaines traditions sont mêmes plus explicites encore et montrent jusqu'à l'évidence qu'il s'agit bien dans le *hâdith* d'un monument figuré, et particulièrement du combat du cavalier contre le dragon. Elles disent, en effet, que Jésus, coiffé d'un *turban vert* (khadhra), ceint d'une épée, tenant à la main une *lance* (harbè), *monté sur une jument* (faras), *poursuivra le Dadjdjâl jusqu'à ce qu'il l'atteigne à la porte de Lydda, où il le tuera* (2).

Mais d'un autre côté le mot arabe *dadjjâl* me paraît l'exact équivalent phonétique du mot hébreu *Dagon*, le dieu amphibie adoré par les Philistins spécialement à *Echdod* (Esdoud). Or Dagon a déjà été rapproché avec raison du Set égyptien; son adversaire, le Isa ou Jésus des musulmans, et le saint Georges syrien qu'il recouvre,

(1) Il faut dès à présent noter que dans la mythologie égyptienne Set est souvent assimilé au porc et confondu sous cette forme avec l'hippopotame, qui combat si fréquemment Horus. Les Arabes appellent le sanglier *le porc sauvage* (*el-khanzir el-berry*).

(2) Jésus *s'abattra* sur la terre; l'emploi du mot *habat*, qui s'applique aux oiseaux et aux anges ailés, n'est pas à négliger. Le *turban vert* est assurément le nimbe qui enveloppait la tête du cavalier; on sait que dans l'iconographie occidentale le nimbe en est arrivé à être traité comme une simple *coiffure*, une véritable *casquette* (le mot est de Didron). On a des exemples d'anciens nimbes ou auréoles de *couleur verte*; le *vert* tient d'ailleurs une place importante dans le rituel catholique.

Pour ce qui est du Jésus cavalier, on en a des représentations (par exemple, le Christ équestre de la fresque d'Auxerre avec nimbe rosâtre croisé de *vert*). La confusion commise par les musulmans n'est donc point sans excuse. Pourquoi ont-ils attribué à Jésus le rôle de saint Georges, qu'ils connaissent cependant bien non-seulement comme Khidhr, mais même sous sa forme grecque de *Djerdjes* et *Djiriès* (*Mar*)? J'essayerai de l'expliquer plus loin. On vénère encore, dans un lieu désert des environs de Lydda, *l'empreinte du sabot de la jument du prophète* (*Hadouèt farat en-nabi*).

s'identifieraient donc déjà par simple symétrie avec Horus *à cheval, poursuivant et tuant Typhon* (1).

Le souvenir de Dagon semble s'être d'ailleurs conservé d'une façon encore plus directe à Lydda : d'anciens géographes arabes nous parlent formellement d'une *porte de Dâdjoûn* à Lydda ; entre Lydda et Yabné l'*Onomasticon* signale un Capher Dagon qu'on identifiait jusqu'ici avec le village de Beth Dadjan ; mais je crois que c'est un lieu appelé encore *Dâdjoûn*, que j'ai retrouvé en 1874 ; *Dâdjoûn* répond beaucoup mieux, en effet, aux indications de l'*Onomasticon*. Il se peut que le village se soit déplacé et ait été transporté de l'endroit aujourd'hui inhabité de Dâdjoûn à Beit Dadjan (2) ; dans ce cas nous aurions une preuve pertinente extrêmement solide de la transition phonétique de Dâdjoûn à Dadjdjâl, Dadjan fournissant un état intermédiaire du mot. La forme archaïque *Dâdjoûn* se serait, comme de coutume, conservée dans le nom de l'emplacement ancien. A ce compte, il faudrait voir dans Dâdjoûn, non-seulement le Capher Dagon de l'*Onomasticon*, mais aussi le Beth Dagon mentionné par le livre de Josué dans le territoire de Juda.

Ch. Clermont-Ganneau.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Dadjdjâl-Dadjâl-Dagâl-Dagân-(Dadjoûn)-Dagon*. Tous ces changements se justifient rigoureusement ; la réduplication du *djim* s'explique par le désir de donner au mot ainsi transformé le sens tout à fait de mise de *trompeur*, en le rapprochant de la racine *Dadjal*. Cf. *Masih* et *Masikh*, et autres altérations intentionnelles.

Le *Dadjdjâl* est dit fils de *Saïd* ou de *Sayyâd*, dont le nom rappelle singulièrement celui du dieu phénicien *Set* ou *Sûl* (par le *Sadi*) ; or non loin de Dâdjoûn existe encore le village de *Saïdoun* (cf. *Sidon*) ; de plus *Saïddné* désigne une espèce de démon femelle. D'autres traditions assignent au *Dadjdjâl*, comme monture, l'*âne*, c'est-à-dire l'animal *typhonien* par excellence. Une pierre gnostique représente un dieu à tête d'âne avec l'inscription CHΘ. Il ne faut pas oublier à ce propos que Balaam, envisagé comme le prototype des hérésiarques, a joué un certain rôle dans la formation des légendes relatives à l'Antechrist juif, d'*Armilaos*, où l'on a ingénieusement démêlé une sorte de traduction du nom de *Balaam*. Voir pour la position de Dâdjoûn, Beit Dadjan, Yabné, etc., le diagramme géographique de la page 202.

(2) Ce qui arrive fréquemment en Syrie, dans le pays de plaines ; je n'en veux pour exemple que le village de *Sarfend* situé à moins d'une heure de Lydda : au S.-O. et non loin de ce village est l'emplacement de *Sarfend el-Kharâb*, l'*ancienne Sarfend désertée par ses habitants*. Notons qu'on vénère à Sarfend le tombeau de Loqman ; *Loqmân* est, dans la légende juive du moyen âge, comme l'a montré M. Derenbourg, le représentant arabe de *Balaam* ; d'autre part nous avons vu plus haut que la personnalité de Balaam se mêlait intimement au mythe de l'Antechrist juif localisé à Lydda.

FOUILLES DE ROME

Un oratoire domestique et un fragment de verre chrétien du IVe siècle.
Inscriptions de l'Agro Verano et du cimetière de Calixte.

Les travaux d'édilité en cours d'exécution à Rome ont procuré à l'archéologie chrétienne diverses découvertes à l'examen desquelles M. J.-B. de Rossi a consacré les principales notices de son premier *Bullettino di archeologia cristiana* pour 1876.

Près les thermes de Dioclétien et la station du chemin de fer, on a reconnu les ruines d'un oratoire domestique dont l'abside est décorée d'une peinture qui représente le Christ au milieu des douze apôtres; au-dessus de la tête du Sauveur entourée d'un nimbe simple et non cruciforme, le monogramme constantinien avait été placé; au-dessous des personnages, diverses scènes de marine et de pêche couvrent une large zone. Cette peinture est de la seconde moitié du IVe siècle ou des commencements du Ve, au jugement de M. J.-B. de Rossi, qui signale combien sont rares les anciens vestiges d'oratoires domestiques. Le monument dont il s'agit offre donc un vif intérêt et méritera une étude approfondie quand l'achèvement des déblais la permettra.

Aux environs de ces ruines, on a recueilli un fragment de tasse en verre sur le fond de laquelle était gravée la cérémonie du baptême d'une jeune fille. Il date également de la seconde moitié du IVe ou des commencements du Ve siècle, et il appartient à la catégorie de ces objets que les nouveaux baptisés recevaient de leurs parents ou amis (1), suivant un usage qui s'est transmis jusqu'à nous en se dénaturant, car, de nos jours, les cadeaux de baptême faits aux enfants par leurs parrains et marraines ont simplement le caractère

(1) De Rossi, *Bull. di arch. crist.* 1867, p. 27, 28 ; 1868, p. 35, 44 ; 1869, p. 57, 58 ; 1875, p. 155.

d'une libéralité, tandis qu'à l'origine ils tendaient à rappeler intrinsèquement le souvenir du sacrement. On voit ici l'adolescente placée sous un vase suspendu en l'air par une guirlande, d'où l'eau s'épanche à flots sur sa tête et retombe en gouttelettes autour de son corps; à droite sa marraine, dont il ne reste que l'avant-bras, lui impose la main, tandis que la colombe mystique descend du ciel, les ailes déployées et le bec chargé d'un rameau d'olivier; à gauche, un homme nimbé et vêtu d'une tunique et d'un manteau semble désigner la néophyte à un assistant qui, sauf un bout de vêtement, n'existe plus; d'autres figures sans doute ont péri, car les trois quarts du fond de la tasse nous manquent. Près de la tête de la jeune fille, on lit le nom d'ALBA*na*; près de celle du personnage nimbé, le nom de MIRAX. Or, à la différence de l'Église grecque qui met au nombre des saints un *Mirax* enseveli au Mont-Athos, l'Église latine ne vénère aucun *Mirax* à titre de saint; malgré le nimbe circulaire qui entoure sa tête, le personnage en question est donc, et sa position dans la scène l'indique, le prêtre qui vient d'administrer le baptême. Mais alors quel droit peut-il avoir au nimbe? Si les artistes chrétiens ont, au IVe et au Ve siècle, employé le nimbe circulaire comme emblème de dignité souveraine et de prééminence, l'accordant à des empereurs chrétiens, à des rois païens, à des chefs de peuples, ils ne l'ont pas attribué aux pontifes romains, ni, à plus forte raison, à des évêques ou autres ecclésiastiques, encore vivants. Pourtant, sur un marbre funéraire d'Aquilée où l'inscription, relevée depuis longtemps, entoure un graffito qui représente le baptême du défunt, la tête du prêtre est ceinte du nimbe circulaire; mais on ne connaissait nul autre exemple de cette anomalie, qui jusqu'ici paraissait le fait d'un caprice individuel et irréfléchi du dessinateur, car le néophyte, mort en bas âge, n'avait certainement pas survécu à l'ecclésiastique figuré à son côté. Le rapprochement du marbre d'Aquilée et du verre nouvellement trouvé, qu'il a reproduits l'un et l'autre à la pl. I du *Bullettino*, a été pour M. J.-B. de Rossi un trait de lumière et a fourni à l'illustre archéologue une de ces explications décisives qui lui sont habituelles. Puisque dans la mise en scène d'un même sujet, le baptême, la même particularité se rencontre sur deux monuments bien différents de provenance et de nature, on doit comprendre que cette particularité n'est ni fortuite ni arbitraire, et qu'elle procède du fond de ce sujet. Le prêtre, au baptême, prononce la formule et accomplit les rites de la régénération spirituelle au nom et comme plénipotentiaire de Dieu. Pour exprimer par un signe matériel la puissance suprême et absolue de l'autorité dont il a l'en-

tière délégation en cette circonstance, les arts ont imaginé d'honorer d'un nimbe circulaire la tête du célébrant. Telle est dans son ingénieuse simplicité l'interprétation proposée par M. J.-B. de Rossi, et elle s'accorde si parfaitement avec le système général de la symbolique chrétienne que nul doute ne s'élèvera sur sa justesse; elle éclaire un point important d'iconographie resté dans les ténèbres. Le fragment de verre dont l'examen l'a suggérée, par cela seul qu'il lui sert d'instrument, acquiert un prix exceptionnel.

Le remaniement du sol au campo-santo de l'Agro Verano a entraîné, pour la catacombe de Cyriaque, d'irréparables dommages. Beaucoup de galeries et de salles souterraines ont été bouleversées; une salle peinte a été anéantie avant que l'on ait pu décrire et copier les peintures. Toutefois on a soustrait en grand nombre à la destruction les débris de sarcophages des IVe et Ve siècles et d'épitaphes du IVe, du Ve et du VIe siècle. Parmi les épitaphes, M. J.-B. de Rossi en a dès à présent transcrit trois à raison de leur valeur topographique et historique. *Lucillus Pelio se vivu(m) comparab(it) locum vescandente(m) in basilica majore ad domnu(m) Laurentium in mesu* (pour *medio*) *et situ pr(e)sbiteri(i)*. Le néologisme *vescandens* équivalant à *biscandens* attire tout d'abord l'attention; il est analogue au mot *tercandens* déjà relevé dans les *Inscriptiones christianæ*, t. 1er, p. 496, lequel est synonyme de *tripartitus* comme *biscandens* de *bipartitus*. Puis on constatera la mention de la basilique majeure de Saint-Laurent, celle qui fut construite par Sixte III entre 432 et 440 au-dessus de la basilique primitive transformée en crypte du nouvel édifice. Quand, plus tard, les deux basiliques superposées furent modifiées pour devenir la basilique unique à niveaux multiples qui a traversé les siècles, la dalle de *Lucillus Pelio* aura été déplacée du presbytérium de la basilique majeure et rejetée au pied de la colline de l'Agro Verano. Pareil sort attendait la pierre tombale sur laquelle on lit, gravée en lettres du Ve siècle, l'inscription suivante :

........B E P I S C O P A T V..... ....
......*co* N S T A T M E E M I *sse locum a*..
.....*fos* S O R E S I B E A B E N T. .....
.....*in b* A S S I L I C A M A X I O *re*.....
........I C I V S E T M V N T I...(testes?)

Combien doit-on regretter la mutilation de cette inscription! car la formule de sa date, pontificale au lieu de consulaire, est très-rare en

matière funéraire. M. J.-B. de Rossi n'avait encore rencontré que deux épitaphes à date pontificale (1), l'une SVB LIBE*rio*... et l'autre SVB DAMASO EPISCO*po*.

L'Agro Verano lui rend non-seulement cette troisième épitaphe où malheureusement le nom du pontife est détruit, mais une quatrième ainsi conçue :

R A
..... A C V M P A V I T (*sic*)
..... O N V S S E B I B O
..... E P A P A L I B E R I O

Les lacunes des deux premières lignes sont assez indifférentes; mais il convient de s'arrêter sur celle de la troisième. Faut-il y suppléer le mot *concedent*E? D'instinct, on en serait sollicité; seulement, comme on a la preuve que même au VIe siècle les préposés de la basilique Saint-Laurent concédaient directement les sépultures dans l'Agro Verano sans l'immixtion du pape, on ne peut supposer qu'il en fût autrement au IVe siècle. Le concours du pape Libère à l'acquisition de la sépulture de....*onus* est donc invraisemblable, et M. J.-B. de Rossi propose en conséquence la restitution *sedent*E. La désignation du pontife siégeant interviendrait ainsi dans l'inscription pour en établir simplement la date, à moins que l'on ne veuille y voir, de la part du fidèle décédé, une manifestation d'adhésion et de soumission à l'autorité du pape Libère, nonobstant l'intrusion de Félix dont l'empereur Constance entendait faire, en premier lieu, le compétiteur triomphant, et subsidiairement, le collègue du chef légitime de l'Église. En tout cas on retiendra de l'épitaphe exhumée à l'Agro Verano cet enseignement capital : l'usage de donner à l'évêque de Rome la qualification de pape en terme absolu et non par une formule de déférence personnelle telle que *Papa meus*, *Papa noster*, remonte au milieu du IVe siècle. Corrigeant à l'aide de l'épigraphie (2) l'opinion de Sirmond qui fixe au Ve siècle le commencement de cet usage, M. J.-B. de Rossi l'avait déjà reculé jusqu'au pontificat de Damase; il le reporte désormais jusqu'au pontificat de Libère avec d'autant plus de sécurité que, par une heureuse coïncidence, un second témoignage est immédiatement venu confirmer celui de l'inscription dont il s'agit. On a retrouvé dans la catacombe de Calixte le complément de l'épitaphe SVB LIBE*rio* qu'il avait fallu publier au t. 1er des

(1) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. 1er, p. 79, n° 139, et p. 100, n° 190.
(2) De Rossi, *Bull. di arch. crist.* 1873, p. 160.

Inscriptiones christianæ, n° 139, tronquée, sauf à la reconstituer, suivant la seule induction alors licite, en y ajoutant le mot *episcopo*. Or le final du texte que l'on a maintenant sous les yeux dit : SVB LIBERIO PAPA.

Les fouilles du cimetière de Calixte ont fourni d'ailleurs une abondante collection d'inscriptions à dates consulaires du IVe siècle et diverses peintures de la même époque, qui augmenteront la matière du troisième volume de la *Roma sotterranea*, actuellement sous presse. Mais les efforts de la commission d'archéologie sacrée pour explorer l'arénaire historique des martyrs grecs dans ce même cimetière sont restés infructueux ; la gravité et la multiplicité des éboulements ont contraint d'ajourner une opération qui exige trop de temps, de frais et de précautions. Espérons néanmoins que ce travail sera repris plus tard avec toutes les ressources nécessaires pour en assurer le succès.

Louis Lefort.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Deloche aborde la seconde partie de son mémoire *sur les invasions gauloises en Italie.* Cette seconde partie est consacrée à l'examen critique du récit de Tite-Live. Nous en donnerons l'analyse complète quand la lecture en sera terminée.

M. Avril est admis à communiquer un mémoire intitulé : *les Hiérarchies et les Langues dans les églises d'Orient.*

M. Victor Duruy continue à communiquer d'intéressants extraits de son cinquième volume de l'*Histoire romaine,* actuellement sous presse.

M. Pavet de Courteille présente, de la part de M. Clermont-Ganneau, une reproduction photographique de la stèle de Mésa d'après la restauration de ce monument exécutée au Louvre et exposée dans la salle judaïque. Un excellent catalogue, rédigé par M. Héron de Villefosse, met aujourd'hui le public à même de visiter cette salle avec le plus grand profit.

M. Choisy communique un mémoire sur *les tombeaux lydiens de Sardes.* Nos lecteurs connaissent déjà ce mémoire, dont la plus grande partie a été imprimée dans le dernier numéro de la *Revue.*

M. Adrien de Longpérier fait connaître les récompenses décernées cette année par la commission des antiquités nationales :

1re *médaille.* M. Hucher, pour son ouvrage intitulé : *le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg.*

2e *médaille.* M. G. d'Espinay, pour ses *Notices archéologiques sur Angers et Saumur.*

3e *médaille.* M. Bélisaire Ledain, pour son ouvrage intitulé : *la Gâtine historique et monumentale,* province de Parthenay.

Des mentions honorables ont été accordées à MM. de Bouteiller, Henri Hervieux, Longnon, Germer Durand, Brissaud et Corblet.

M. le président communique un extrait du testament de M. le marquis de la Grange, de son vivant membre libre de l'Académie, instituant un legs de *mille francs* de rente annuelle destiné à récompenser les travaux relatifs à notre littérature du moyen âge. M. le marquis a désiré encourager ainsi particulièrement la publication de vieux poëmes inédits.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On vient de trouver, dans les fouilles des buttes Montmartre, un tiers de sou d'or datant des premiers temps de la monarchie française. Il porte d'un côté l'empreinte d'une tête d'exécution assez barbare, avec un nom dont il ne reste parfaitement lisible que les lettres DOVEVS, fragment du nom de Clodoveus (Clovis II), fils de Dagobert. Au revers, on voit une croix surmontée d'une double crosse, et on peut lire autour : *Moneta Eligi*. Cette pièce, qui date de la première moitié du septième siècle, pèse douze centigrammes ; sa couleur est d'un jaune tirant sur le blanc. Elle a été achetée par l'hôtel de la Monnaie.

— Le *Phare de la Loire* annonce qu'un membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, M. René Kerviler, ingénieur, vient de faire une découverte très-importante.

M. René Kerviler n'aurait rien moins trouvé que les preuves matérielles de l'existence d'un port à Saint-Nazaire, aux époques préhistoriques de l'âge de la pierre polie et du bronze.

A 6 mètres de profondeur, au-dessous de l'ancienne vasière, dans une couche sablonneuse au milieu de laquelle abondent les débris d'animaux appartenant à des races disparues de nos régions, des outils, des armes et des ustensiles qui accusent une population de mœurs absolument primitives ont été recueillis. Déjà dans ce même milieu fut trouvé l'année dernière un crâne dolichocéphale, que M. le docteur Broca n'hésita pas à regarder comme appartenant à l'âge qu'on est convenu de désigner par âge de la pierre polie.

Ces découvertes ont été faites sur l'emplacement du nouveau bassin qui se creuse en ce moment sous la direction de M. René Kerviler.

— On a commencé ces jours-ci à creuser l'ancienne villa de Livia, située à 6 milles au delà du Ponte-Molle, sur la route Flaminia, près de Rome. Le but de ces nouvelles fouilles est de déterminer avec précision l'emplacement de cette villa qu'habitait la femme d'Auguste. Il y a quinze ans, on a trouvé à cet endroit une belle statue de l'empereur Auguste qui est maintenant au Vatican. On espère découvrir la statue de l'impératrice Livia, ainsi que des objets antiques.

— *Découvertes dans l'église de S. Pietro in Vincoli, à Rome.* — Le 2 septembre, en démolissant le grand autel de S. Pietro in Vincoli, on a découvert, immédiatement en arrière de cet autel et à $0^m,20$ de profondeur, une grande table de marbre grec qui servait de couvercle à un sarcophage de marbre différent dont la face antérieure est ornée de sculptures chrétiennes. Ces sculptures en haut relief, qui par leur style et leur exécution semblent appartenir à la fin du IV[e] ou au début du V[e] siècle, représentent cinq scènes de l'Évangile : à gauche, la résurrection de Lazare, et J.-C. entre deux apôtres auxquels il distribue du pain et des poissons; au centre, J.-C., debout près du puits de Jacob, parle à la Samaritaine, qui l'écoute debout et tournée vers lui ; à droite, J.-C. prédit à saint Pierre sa triple négation (un coq placé aux pieds de l'apôtre caractérise la scène), et J.-C. remet les clefs à saint Pierre qui les reçoit sur ses deux mains couvertes d'un pan de son pallium ; partout le Christ est jeune, imberbe, avec une chevelure qui tombe en anneaux sur ses épaules ; les apôtres sont barbus et tête nue. Le couvercle, plus large et plus long que le sarcophage, a été emprunté à quelque autre monument; il ne porte aucune trace d'inscription. Mais le sarcophage, ouvert le 3 septembre en présence des autorités ecclésiastiques et des membres de la Commission d'archéologie sacrée, offre une particularité tout à fait singulière : son intérieur est divisé en sept compartiments au moyen de minces plaques de marbre phrygien. Or on savait, par une inscription gravée sur la table même de l'autel de S. Pietro in Vincoli, que le pape Pélage I avait, au milieu du VI[e] siècle, déposé dans la basilique les restes sacrés des sept Macchabées; seulement on ignorait en quelle partie de l'édifice il les avait placés. La division anormale du sarcophage, dont les compartiments renferment des débris noirâtres et une petite plaque de métal qui sera l'objet d'un examen ultérieur, induit à croire qu'il contenait les glorieuses reliques des sept frères. Du reste, une commission spéciale a été chargée d'élucider la question en remplissant toutes les formalités d'usage.

Notre savant compatriote, M. Descemet, à l'amitié duquel je dois la communication de cette intéressante découverte, m'indique que le sarcophage joignait un mur très-ancien qui supportait l'une des façades de l'autel, et il ajoute : « En déblayant la crête du mur antique, on a arraché « deux ou trois vieilles briques portant l'empreinte d'un feu violent et « des timbres imprimés sur elles avant leur cuisson. J'en ai déchiffré un, « non sans peine, et j'y ai lu ces mots :

Opus DOL · EX · FIG*linis Pont*ICVLA*nis*
*Dom*IN · *Nostri*

« Ce timbre est inédit et remonte probablement à l'époque de Faustine « et de Marc-Aurèle, propriétaires des briqueteries *Ponticulanæ* ou *Ponticlianæ*. Et cela s'accorde bien avec l'âge de l'édifice sur lequel la basi« lique Eudoxienne a été construite par l'auguste fille de Théodose II. »

D'après l'estampage que M. Descemet a bien voulu m'envoyer avec ces

précieux renseignements, le timbre circulaire de la brique a $0^m,115$ de diamètre. Les deux lignes de l'inscription sont concentriques et séparées par un double cordon, la première formant le cercle extérieur, la seconde le cercle intérieur. La hauteur des lettres excède légèrement un centimètre.

Louis Lefort.

— *Les statues d'Aptéra.* — La *Gazette archéologique* (2e année, p. 36) a publié, sous la signature de M. S. Trivier, la description de deux statues découvertes à Aptéra de Crète. L'une de ces statues représente une femme dont la coiffure rappelle celles de Julia Titi et de Domitia; sa pose et l'ajustement de son voile font penser aux images de la *Pudicitia* telles que nous les montrent les revers des monnaies impériales ; sur la plinthe est gravée une inscription qui a été inexactement publiée dans l'article en question. Au lieu de ΚΛΑΥΔΙΑΝ ΘΕΟΙΣΙΝ, la pierre, d'après une copie qui m'a été donnée par M. Carra de Vaux, porte : ΚΛΑΥΛΙΑΝΘ^ΗΝ, Κλαυδίαν θεην, la divine Claudia. La barre inférieure du Δ n'est pas visible et on ne distingue plus que la partie supérieure d'un Є. Cette leçon, que j'ai communiquée à M. F. Lenormant et dont M. S. Trivier a fait son profit dans le dernier numéro de la Gazette (p. 92), me semble préférable à la première et permet de reconnaître dans la statue de Claudia un personnage divinisé de la famille impériale. Le Louvre possède une statue, trouvée en Cyrénaïque et envoyée en France par Wattier de Bouroille, qui est exactement semblable, moins la tête brisée, à celle d'Aptéra. La pose de la femme est la même, ses vêtements sont identiques ; le voile dans lequel elle s'enveloppe est replié de la même façon ; tout, jusqu'à une singulière dépression du bras droit entre l'épaule et le coude, fournit un motif de rapprochement entre les deux marbres. J'ajoute, toujours d'après M. C. de Vaux, que les statues d'Aptéra ont été découvertes dans la même chambre funéraire.

Ant. Héron de Villefosse.

— *Les fouilles d'Olympie* (huitième rapport) :

« Le 13 mai ont été clos les travaux de la première campagne de fouilles, après qu'eurent été prises les mesures nécessaires pour la conservation, pendant les quatre mois d'été, des morceaux d'architecture et de sculpture qui ont été découverts et des tranchées qui ont été pratiquées. »

Le rapport entre dans des détails, que nous ne reproduirons pas pour épargner la place, sur les constructions qui se préparent afin de mieux loger, l'hiver prochain, les membres de la mission ; sur les magasins que l'on bâtit, sur le concours cordial qu'ont prêté à l'entreprise le gouvernement grec et la population des environs; le représentant du roi Georges a assisté à la fermeture des magasins où sont déposées les sculptures et y a mis les scellés. On compte recommencer les fouilles au milieu de septembre et les pousser plus rapidement, grâce à l'expérience déjà acquise par les ouvriers et les contre-maîtres qui les surveillent. Le rapport poursuit ainsi :

« Le travail le plus important qui ait été entrepris dans ces dernières semaines, ç'a été le déblayement du temple même, qui avait été réservé

pour le moment où serait arrivé l'architecte envoyé tout exprès de Berlin. Grâce à la concentration sur ce point de toutes les forces disponibles, on a pu réussir à pousser ce travail jusqu'à son terme, sauf pour six fûts de colonnes, qui restent à dégager dans le portique nord. On est arrivé ainsi à des résultats importants, qui auront besoin d'être exposés plus tard tout à loisir. Pour n'en dire qu'un mot, il résulte, de vestiges sur lesquels il ne saurait y avoir de doute, que le temple a été abattu, en différentes fois, par une succession de tremblements de terre, et que c'est ainsi que les quatre rangs de colonnes du portique *extérieur* ont *été* renversés vers le dehors. Grâce aux sables fangeux qui ont ensuite recouvert d'une enveloppe humide toutes ces parties de la construction, celles-ci ont été protégées contre toute tentation de les enlever pour les remployer dans d'autres édifices, et elles ont été ainsi conservées si complétement et d'une manière si efficace qu'on pourrait ne pas se contenter de donner sur le papier une restauration de toutes les façades, mais même entreprendre, si on le voulait, la reconstruction du temple avec les matériaux anciens. L'intérieur même, malgré des déprédations de toute sorte, a été trouvé mieux conservé que l'on n'osait s'y attendre. La disposition du plan s'écarte de toutes les tentatives de restauration qui ont été données jusqu'ici, en ce sens qu'il n'avait pas été construit de niche pour y placer la célèbre statue du Jupiter assis sur son trône. Les deux rangs de colonnes doriques, chacun de sept colonnes, se rattachaient immédiatement, au moyen d'antes plates, aux murs transversaux; il ne manque qu'une seule colonne, et encore distingue-t-on bien la trace laissée sur le pavé du temple par la partie inférieure du fût. Les treize autres colonnes sont représentées chacune par un ou deux tambours encore *in situ*. On a même trouvé intact un gros morceau du soubassement sur lequel était dressée la statue de Jupiter, ainsi que plusieurs barrières de pierre entre les colonnes et la partie inférieure de deux autels dans les deux nefs latérales, à droite et à gauche de l'entrée. Les escaliers qui conduisaient à l'étage supérieur étaient en bois et partaient de l'entrée principale. Seul le sol de la nef centrale était couvert d'un pavé de marbre; dans les nefs latérales, qui sont à un niveau un peu plus élevé que la nef centrale, ainsi que dans la ligne des entrecolonnements de l'ordre intérieur, le pavé était de stuc. La même économie avait présidé à la confection de tout le pavé du portique et de l'opisthodome; il était fait de cailloux plats de l'Alphée encastrés dans du ciment. Le pavé du pronaos, formé d'une sorte de mosaïque obtenue par un procédé semblable, a été déjà découvert et en partie publié par l'expédition française de 1829; il existe encore aujourd'hui presque entier en place, et c'est un ouvrage remarquable aussi bien par l'âge auquel il remonte que par la noblesse du style. Pour attendre le moment où l'on pourra, en automne, l'enlever avec toutes les précautions nécessaires, on l'a recouvert de sable fin. Quoique non encore terminé, le dégagement de la façade occidentale a donné des résultats particulièrement intéressants. Là, dans le prolongement de l'axe central, a été mis au jour une sorte de

petit plateau d'environ neuf mètres sur six, dont on gagnait le sommet de l'est par une large rampe. Deux longs degrés, ainsi que deux canaux qui servaient à recueillir et à entraîner le sang, paraissent indiquer ici l'emplacement du grand autel des sacrifices ; cependant il convient de surseoir encore à se prononcer sur la forme ancienne et l'usage primitif de cette construction intéressante et bien conservée dans toutes ses parties essentielles ; on pourra le faire avec plus de sûreté quand ce point sera débarrassé des puissants tambours de colonnes qui le couvrent encore et qui empêchent toute mesure précise. A droite et à gauche de ce plateau se dressaient sur de hauts piédestaux des offrandes votives ; trois de ces piédestaux s'élèvent sur le côté nord, un autre sur le côté sud de ce massif de maçonnerie. Les mesures que l'on a prises, le levé du plan général et de la façade antérieure, ont révélé un fait intéressant à noter : les mesures principales données par Pausanias pour la longueur, la largeur et la hauteur du temple sont pleinement confirmées par le mesurage des ruines. C'est le pied olympique qui est l'unité dont s'est servi Pausanias ; dans l'évaluation de la longueur, la thymélé est comprise pour 5^{m},40, et les deux mesures à terre ont été prises sur le gradin inférieur du soubassement général.

Le déblayement de l'aire du temple a mis au jour la métope dont il est question dans le dernier rapport. Par sa conservation comme par sa belle exécution, cette métope est l'un des morceaux les plus précieux qui aient été trouvés jusqu'ici. Nous avons une rectification à faire, que nous ont suggérée les photographies arrivées depuis la rédaction de ce rapport ; la figure centrale, celle qui porte un fardeau, n'est pas Atlas, mais Hercule, qui remplace là Atlas, et auquel celui-ci remet les pommes des Hespérides. Il est curieux que Pausanias, en jetant les yeux sur cette métope, ait fait la même confusion, et ce sont les termes dont il se sert qui avaient conduit à présenter la chose comme on l'avait fait dans le rapport précédent. Une seconde métope, qui paraît se rapporter à l'enlèvement de Cerbère, a été retrouvée au même endroit, mais en très-mauvais état.

Les photographies qui ont été exécutées, au nombre d'environ quarante, se divisent en vues pittoresques, donnant diverses vues d'ensemble des ruines, et en reproductions des sculptures et des fragments d'architecture les plus importants. Les tirages qui en ont été faits à Patras seront, d'ici à quelques semaines, mis dans le commerce de la librairie.

Les moules, emballés dans quarante-six caisses, et accompagnés par le docteur Hirschfeld, sont arrivés il y a huit jours à l'île de Zante, et nous seront expédiés directement par Trieste. Ils représentent toutes les pièces principales des trésors artistiques d'Olympie, découverts sur trois points différents, qui sont le fruit de cette première campagne ; il y a la Victoire, les deux cochers, le dieu-fleuve, la figure que l'on a appelée Hestia, un torse viril colossal, un homme agenouillé, un enfant accroupi, deux fragments de chevaux, la métope et les fragments de métopes, huit têtes de lions qui formaient chêneau, plusieurs torses de figures couchées ou de-

bout, enfin les plus importantes des inscriptions. Nous ne négligerons rien pour que des épreuves soient tirées de ces moules aussi vite que possible et exposées avec les photographies au musée.

Le musée que l'on a formé à Olympie contient environ 240 terres cuites, environ 670 fragments de bronze, parmi lequels on remarque des armes, des poids, le décret de proxénie, etc. Il y a de plus une quarantaine d'inscriptions.

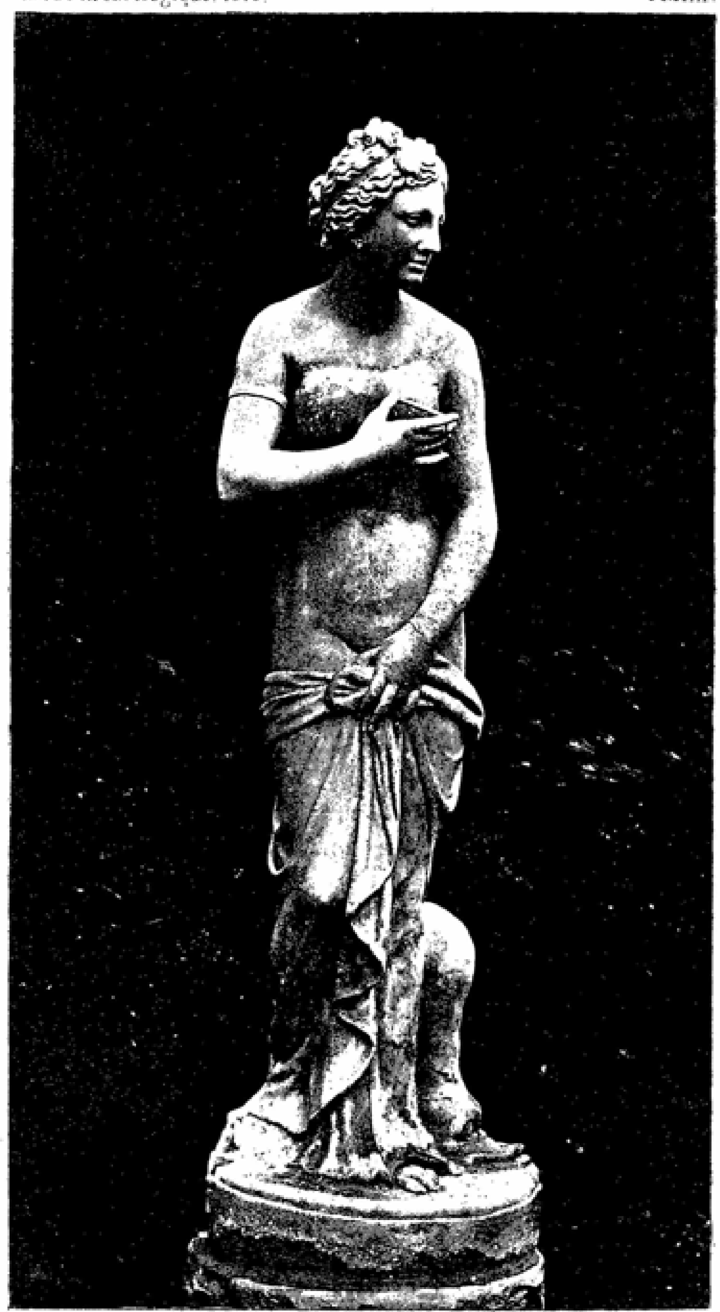
On a levé un plan détaillé de la partie du sol de l'Altis qui a été dégagée jusqu'ici. Il sera publié, avec les mesures prises du plan du temple, de la base de la Victoire et d'autres monuments, dans la *Gazette archéologique*.

Au milieu de septembre, la seconde campagne commencera par le dégagement des façades occidentale et septentrionale du temple, travaux qui ne peuvent manquer de donner lieu à une nouvelle série de rapports contenant des faits importants. »

—— On nous écrit de Pest : « La huitième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique s'est tenue à Buda-Pest au jour fixé, 4 septembre, et a duré dix jours. Il était présidé par M. François de Pulsky, assisté de M. Florian Rœmer, secrétaire général. La France était représentée au bureau et dans le conseil par MM. Alex. Bertrand et le Dr Broca, vice-présidents ; Cazalis de Fondouce, E. Chantre et J. de Baye, secrétaires ; Cotteau et Hébert, membres du conseil. M. le Dr Magitot y assistait avec mission du ministère de l'instruction publique. Les Hongrois ont accueilli le congrès, comme l'avaient fait les Danois, les Suédois, les Italiens et les Belges, avec la plus grande sympathie. Chacun rapportera chez soi le meilleur souvenir de ce pays hospitalier. De nombreuses relations scientifiques s'y sont formées, qui promettent d'être durables. Le premier acte officiel du congrès a été un triomphe pour la France. On avait proposé à Stockholm que la langue française ne fût plus désormais la seule langue officielle de ces grandes assises scientifiques ; cette proposition a été repoussée à Buda-Pest à une grande majorité. — Huit séances publiques ont été tenues. Trois grandes excursions ont eu lieu, aussi agréables que fructueuses. Plusieurs questions ont été élucidées. »

La *Revue* donnera, dans son prochain numéro, une analyse succincte des discussions du Congrès.

—— Sommaire du numéro d'août du *Journal des Savants* : Barthélemy Saint-Hilaire, *Inspection archéologique de l'Inde*. Alf. Maury, *Institutions militaires de la France*. A. Wallon, *les Esclaves chrétiens*. É. Egger, *Opuscules d'Hérodien*. J. Girard, *Recherches sur Délos*. Defremery, *Gustave Brunet*. Livres nouveaux, etc.



Imp. C. Chardon aîné Paris

UNE NOUVELLE VÉNUS MARINE.

Marbre de la Collection de M. Jules Chevrier.



Imp. Ch. Chardon aîné, Paris.

UNE NOUVELLE VÉNUS MARINE.

Marbre de la Collection de M. Jules Chevrier.

ÉTUDE

SUR UNE

STATUE DE VÉNUS MARINE DE TRAVAIL GREC

EN MARBRE DE PAROS

Inédite et signée

ORIGINE

Avant de rien dire sur le marbre antique qui fait l'objet de cette étude, il est nécessaire d'exposer en peu de mots les conditions dans lesquelles il a été trouvé. Les princes de Bourbon possédaient au bord de la mer, à Naples, une sorte de villa, qui, sous le nom de Casino Reale, servait de lieu de plaisance. Le jardin qui en dépendait était orné de différents marbres, débris d'architecture et de statuaire antiques; la tradition veut que ces marbres aient été apportés de Pompéi pour la décoration de ce jardin. Ce fait, qui ne saurait se produire aujourd'hui, était possible autrefois, parce qu'alors les fouilles, pratiquées avec les deniers des princes, n'étaient point faites avec cette méthode rigoureuse et savante que le sénateur Fiorelli a su appliquer à la direction de ces travaux.

Après l'annexion du royaume des Deux-Siciles au royaume d'Italie, les propriétés royales furent vendues comme biens nationaux; c'est ainsi que le Casino Reale est tombé dans les mains d'un propriétaire qui a bien voulu consentir à me vendre les marbres du jardin. Tous étaient plus ou moins abandonnés et négligés; parmi eux se trouvaient deux statues de Vénus : aujourd'hui je veux essayer de dire quelques mots de l'une d'elles.

Je tâcherai de décrire les beautés de cette œuvre d'art; je réussirai,

je l'espère, à lui donner une attribution d'âge et d'école, et il sera facile de lui faire reconnaître cette inestimable qualité, si rare, d'œuvre originale et signée, de travail grec.

Dans l'impossibilité d'invoquer d'autres témoignages que la notoriété en faveur de l'origine pompéienne de ce marbre, et quoique pouvant à la rigueur rester à l'état de simple probabilité, cette provenance est à mes yeux certaine; elle me servira de point de départ et elle me fournira l'occasion de quelques remarques nouvelles que je crois intéressantes.

On a beaucoup écrit sur le mythe de Vénus, si populaire dans l'antiquité, et l'on connaît les différentes formes sous lesquelles cette divinité a été représentée.

Les symboles rapportés d'Orient sont la colombe, le taureau, la tortue, le bouc, le dauphin; plus tard, la poésie hellénique lui donna la flèche dont elle perce le cœur de ceux qui l'admirent, la ceinture brodée et Cupidon.

Le culte de cette divinité paraît avoir pris naissance en Lydie. Une monnaie d'Auguste porte au revers l'effigie de *Venus genitrix* avec l'inscription θεας σιδωνος. Son temple le plus ancien était à *Ascalon* (Syrie) (1). Au dire des Cypriotes eux-mêmes, le temple de Chypre tirait son origine de la Syrie; et le temple de Cythère avait été fondé par des Phéniciens (2), peuple chez lequel Vénus était très-honorée et qui lui avait élevé des temples célèbres. Ce sont des navigateurs de ce pays qui introduisirent ce culte en Chypre et de là en Grèce, puis ensuite dans la Campanie.

A Pompéi, qui était une des villes florissantes de la Campanie, Vénus devint la divinité protectrice de la ville, comme à Corinthe et comme à Rome (3).

A Pompéi, les propriétaires timorés plaçaient leurs maisons sous sa protection, et menaçaient de la colère de Vénus Pompéienne. Témoin ce graffito :

Abiat Venere Pompeiana
iratam qui hoc læserit.

M. Beulé dit avec raison que cette orthographe est d'un osque qui avait peu fréquenté l'école (4).

(1) *Rev. arch.*, p. 105.
(2) *Rev. arch.*, loc. cit.
(3) « Dea protettrice di Pompei. » Fiorelli, p. 237.
(4) Beulé, *Drame du Vésuve*, p. 337; Fiorelli, loc. cit., 237.

On jurait par Vênus Pompéienne, témoin cet autre graffito :

Candida me docuit nigras odisse puellas.

Un plaisant écrivit au dessous :

Oderis sed iteras

et signa

Scripsit Venus physica Pompeiana (1).

« Une blanche jeune fille m'a appris à haïr les filles à la peau noire. » — « Tu les hais, mais tu y reviens. » Signé : « Vénus physique pompéienne. »

Le culte de Vénus, peut-être noire ou brune comme à Mantinée et à Corinthe (on est tenté de le supposer d'après ce qui précède), paraît avoir été en grande faveur à Pompéi.

Cette divinité, qui a eu la dénomination particulière de *Physica Pompeiana*, devrait y avoir revêtu des formes et des attributions spéciales. Dans cette pensée, j'ai dû rechercher si cette tradition n'avait pas laissé quelque trace d'un type propre à la cité campanienne : rien n'est venu justifier cette supposition, car aucune des figures de cette divinité que les fouilles de Pompéi ont mises au jour n'a fourni d'indication dans ce sens.

Le musée de Naples renferme à peu près toutes les représentations de Vénus exhumées de la cité campanienne. Onze marbres, deux grands bronzes, et nombre de petits bronzes.

La déesse Cypris y a été représentée sous des formes et dans des attitudes variées depuis les temps archaïques (2) jusqu'au jour où la ville disparut sous les cendres. Aucune de ces figures ne présente des caractères exceptionnels et qu'on pourrait regarder comme spécialement pompéiens.

DESCRIPTION

Le mérite de notre statue (pl. XIX et XX) n'est pas seulement dans son origine probablement pompéienne, cette figure se recommande surtout par des qualités artistiques très-distinguées, que j'essayerai d'analyser. Elle est en marbre de Paros; un peu plus petite que nature, elle mesure $1^{m},38$ non compris le socle. Les deux pieds légèrement enfoncés dans le sable du rivage qui l'a vue naître, elle

(1) Beulé, loc. cit.

(2) On a trouvé à Pompéi des statues de Vénus, ouvrages des sculpteurs des temps primitifs (Fiorelli, *Pompéi*, 240). L'une d'elles faisait partie des marbres du Casino Reale. J'aurai plus tard l'occasion d'en parler.

est appuyée sur la jambe gauche, le corps légèrement penché en avant; de la main gauche elle retient une draperie disposée autour du bassin à la manière de celle de la Vénus de Milo, et qui, retombant en plis larges, souples et gracieux, laissent voir avec art le mouvement et le modelé des jambes.

Le haut du corps est nu; la main droite est ramenée à la hauteur des seins pour les cacher, suivant le geste ordinaire de la Vénus pudique.

La tête est un peu infléchie du côté gauche; à ses pieds et du même côté se trouve un dauphin sur le corps duquel on distingue une signature en caractères latins commençant par les lettres CALV... signature incomplète et malheureusement altérée. Ce nom est gravé sur la surface interne droite du corps du dauphin, qui s'élève en spirale et contourne, en l'enveloppant, la jambe gauche de la statue. Dans cette condition, une reproduction héliographique directe de l'inscription était impossible, mais un estampage en terre glaise m'a donné le résultat le plus satisfaisant et le plus sûr en même temps (voy. plus loin). L'épiderme de ce marbre est altéré non-seulement sur la partie antérieure de cette signature, mais encore sur la plupart des parties saillantes, qui sont légèrement corrodées par l'action de l'eau de la mer, par les vagues qui, pendant les tempêtes, venaient se briser contre le mur en terrasse du jardin et étaient projetées en pluie fine jusque sur la statue.

La qualité dominante, essentielle, de cette œuvre d'art, c'est la grâce accomplie qui règne dans tout son ensemble.

Le torse est particulièrement beau, souple et fin; les plans en sont accusés largement, sans recherche du détail et sans mièvrerie. Le bras gauche est d'une beauté parfaite, les attaches sont justes, le mouvement aisé, plein de douceur et d'élégance naturelle. Le dos arrondi décrit les courbes les plus fines; le bassin peu développé contribue à donner à tout l'ensemble un grand caractère de jeunesse. C'est la déesse qui vient de naître, étonnée, heureuse de vivre; à peine sortie de l'onde, les pieds encore légèrement enfoncés dans le sable fin du rivage humide, elle semble s'avancer avec timidité. D'un geste consacré, elle accuse un sentiment de pudeur que n'excluent point les attributs de la déesse de Cythère. L'antiquité elle-même en a jugé ainsi suivant les beaux vers d'Ovide :

Ipsa Venus pubem, quoties velamina ponit,
Protegitur læva semireducta manu (1).

(1) Ovid., *de Arte amandi*, lib. II., v. 613 et 614.

La décence dans le nu a été une loi généralement observée par les anciens; le contraire a été l'exception.

Remarquons en passant qu'il n'en a pas été de même dans les temps modernes; à l'époque de la renaissance et de nos jours surtout, une recherche trop libre de sentiments impudiques semble avoir été le plus souvent la préoccupation des artistes et vient justifier cette pensée de Montaigne (1), « *qu'il y a des choses que l'on cache pour les montrer* ». Si je ne craignais de sortir de mon sujet en ouvrant une trop large parenthèse, je pourrais citer en passant deux statuettes de bronze antique (2), l'une de Vénus, l'autre de Bacchus, dont la nudité est chastement voilée par une feuille suivant la forme qui s'est généralisée plus tard.

Les plis de la draperie, traités avec ampleur, disposés avec simplicité suivant les règles du meilleur style, dans le goût et à la manière de ceux de la Vénus de Milo, donnent à notre marbre un grand air de parenté avec le chef-d'œuvre du Louvre. Ils achèvent d'accuser dans cette statue un travail grec de la bonne époque.

Sans doute, il est difficile de dire pourquoi une œuvre d'art paraît être d'origine grecque plutôt que romaine. Cette appréciation résulte d'un ensemble de caractères dont la définition subtile est assez malaisée. On reconnaît qu'un morceau de musique est de l'école allemande ou de l'école italienne, comme on reconnaît qu'un tableau est espagnol ou français, comme on sent qu'une œuvre de sculpture est grecque ou romaine. Le sentiment général d'une statue en dit plus que le coup de gradine n'en saurait démontrer.

Dans la description de cette figure, j'ai omis à dessein de mentionner la tête et le bras droit, parce qu'ils sont une restauration moderne que j'ai fait exécuter et dont je parlerai plus loin.

ATTRIBUTION D'ÉCOLE

A quelle époque est-il possible d'attribuer l'exécution de ce marbre élégant?

Deux voies différentes peuvent aider à faire cette recherche :

1° La définition du nom d'auteur qui est gravé sur le corps du dauphin;

2° L'étude des qualités esthétiques de l'œuvre.

(1) Liv. III, ch. v.

(2) Ces deux statuettes font partie de ma collection.

Je commencerai par cette deuxième voie, parce qu'elle peut m'aider à chercher dans la première.

La ville de Pompéi ayant été ensevelie en l'année 79 de J.-C., tout ce qu'on a exhumé de ses ruines est nécessairement antérieur à cette date.

D'autre part, en étudiant la marchei et le développement des arts dans les temps qui ont précédé cette date, je suis amené à classer ce marbre antique vers l'an 360-280 av. J.-C.

En effet, jusqu'au temps de Périclès, jusqu'à la venue de Phidias, (498-431 av. J.-C.), les œuvres de sculpture avaient un caractère de raideur et des allures conventionnelles d'école, que le grand sculpteur du Parthénon fit disparaître sous le souffle puissant de son génie novateur.

Toutefois on retrouve encore dans les ouvrages de cet artiste comme un souvenir des traditions archaïques. Les plis de ses draperies conservent un peu de la manière rigide et tuyautée des sculpteurs qui l'avaient précédé. Mais, si Phidias à Athènes et Polyclète à Argos surent mettre dans leurs chefs-d'œuvre immortels ce sentiment de force et d'austérité, cette beauté grave et olympienne que l'on admire avec raison, et qui en sont le caractère principal, d'autres artistes devaient venir après eux, qui, sans rien abandonner de la pureté du dessin ou de la correction des formes, devaient chercher d'autres qualités, notamment la grâce, et la trouvèrent (1). Cette évolution dans l'art eut lieu sous l'influence de Praxitèle et de Lysippe (360-280 av. J.-C.). Je ferai remarquer aussi que Praxitèle et Scopas (2) sont les premiers qui aient représenté sans voile la déesse sortie de l'onde.

La Vénus des temps anciens était une divinité fière, chaste, que les artistes représentèrent vêtue de draperies. Les trois Grâces même étaient représentées vêtues (3).

Mais, suivant la loi générale de transformation progressive, les artistes cherchant à innover pensèrent que dans la reproduction du nu ils devaient trouver les expressions les plus élevées du beau. Praxitèle fut le premier qui, pénétré de cette pensée, tenta de représenter Vénus dans toute sa nudité.

On sait qu'il fit deux statues, l'une drapée suivant les anciens usages, l'autre entièrement nue.

(1) Winckelmann, II, 26.
(2) De Clarac, 104; Winckelmann, II, 26.
(3) Winckelmann, II404.

La première fut préférée par les habitants de Cos, tandis que la seconde reçut les plus grands honneurs à Cnide, où on allait l'admirer. Elle y fut placée sous un édicule ouvert de tous les côtés afin qu'elle pût être vue sous toutes ses faces, suivant le désir de la déesse elle-même, disait-on (1).

Cette œuvre est restée célèbre dans l'histoire, et telle en était la beauté que le roi de Bithynie, Nicomède, épris du désir de la posséder, offrit aux habitants de Cnide de solder toutes leurs dettes s'ils voulaient consentir à la lui céder. Ces dettes pouvaient être considérables, et l'histoire dit qu'ils refusèrent (2).

Dans les arts comme dans les mœurs, les révolutions s'accomplissent lentement; il y a des nuances de transition, souvent insensibles qui amènent graduellement à toute transformation complète. Il dut en être ainsi pour la représentation toute nue de la figure de Cypris. Sans aucun doute, les artistes de ce temps ont dû chercher par une sorte de transaction un terme moyen entre les pratiques du passé et l'idée nouvelle. C'est pourquoi il me paraît probable que la déesse, qu'on était habitué jusqu'alors à voir entièrement vêtue, dut être souvent représentée demi-vêtue.

Malgré la beauté de la Vénus de Cnide, Cypris toute nue ne fut pas acceptée sans transition. Il y a eu certainement une lutte assez longue entre les deux tendances; on a dû représenter la déesse se débarrassant avec hésitation de ses vêtements traditionnels.

Ainsi de ces statues du musée de Naples telles que la Vénus dite de Pouzzoles et les deux Vénus à la toilette; et de celles du musée du Louvre telles que la Vénus de Milo, la Vénus d'Arles, la Vénus de Troas, la Vénus au miroir, et plusieurs autres encore; ainsi d'un grand nombre d'autres qui sont classées dans les musées d'Europe où j'en ai compté jusqu'à 87; ainsi de toutes celles qui, comme la Vénus de Pompéi, retiennent encore leurs vêtements avec un geste de pudeur bien accusé.

Il ne me paraît pas douteux que presque toutes les figures de ce genre puissent avec raison être attribuées à cette époque, c'est-à-dire à cette ère de transition qui a dû suivre l'innovation de Praxitèle. La Vénus de Cos était vêtue; cependant, d'après ce qu'en dit Pline, on ne peut pas établir si elle était entièrement vêtue ou s'il n'y avait de voilé qu'une partie de ses charmes, ce qui, dans la nouveauté du

(1) « Ædicula ejus tota aperitur, ut conspici possit undique effigies deæ, favente ipsa, ut creditur. » Pline, liv. XXXVI, c. v.

(2) Winckelmann, II, 193.

costume introduit par Praxitèle, pouvait le plus effaroucher la religieuse et sévère pudeur des habitants de Cos; et, continue M. de Clarac (1), que je cite, « si la Vénus qu'ils choisirent n'était qu'en partie drapée, ne pourrait-on pas croire qu'elle servit de modèle à notre Vénus de Milo ? » Aussi bien, puis-je ajouter, qu'à la Vénus de Pompéi, due au ciseau d'un artiste qui dans cette production aurait cherché une variante, une sorte de pastiche ou de réplique heureuse d'une œuvre célèbre et populaire.

Praxitèle et son école employèrent de préférence le marbre de Paros, à cause de son ton un peu jaune, et aussi parce que le grain en rendait mieux l'aspect ou l'apparence de la peau. Ce détail n'est pas sans importance, si l'on reconnaît surtout que notre statue a tous les caractères d'un travail grec.

Dans l'origine, cette statue a été faite de trois morceaux, et c'est une particularité que l'on a remarquée fréquemment sur les œuvres grecques en marbre de Paros. L'Antinoüs du Capitole est en deux pièces jointes sous la ceinture ; la Vénus de Milo, de même ; et d'autres encore. Cela provient sans doute de la difficulté qu'avaient les artistes de se procurer de grands blocs de marbre de Paros. Pline disait que ce marbre ne se trouvait pas en grands morceaux.

Les trois pièces étaient ainsi divisées :

1° Celle du bas, comprenant le socle, les jambes, jusqu'au-dessous des genoux. La surface de raccordement suit une ligne oblique qui, partant à la hauteur de la queue du dauphin, passe sous le genou gauche et vient couper la jambe droite à la moitié de sa hauteur.

2° La pièce du milieu, qui comprend tout le corps depuis le dessous des genoux jusqu'au-dessus des seins, le bras gauche compris. La surface de raccordement avec la partie supérieure a été préparée avec art par l'artiste de l'antiquité; elle a été dressée très-méthodiquement et en forme concave. Elle suit une ligne qui part du sommet de l'épaule gauche et, passant au-dessus des deux seins, vient aboutir sous l'attache du bras droit (2).

(1) T. IV, p. 82.

(2) La pièce du bas et celle du milieu sont peut-être d'un seul et même bloc qui aurait été brisé et rajusté. Le scellement antique encore très-solide n'a pas permis de constater ce fait avec certitude. La différence légère de ton et de grain, dans le marbre, n'infirmerait pas cette supposition, parce qu'on trouve communément des inégalités de ce genre dans les blocs de Paros. Le torse de la statue en fournit lui-même des indices. Dans ce cas, notre Vénus aurait été composée de deux pièces et non de trois.

3° Enfin la partie supérieure, celle qui manquait. Elle comprenait la tête, le col, l'épaule droite et le bras droit. Elle était retenue par un fort tenon en fer, encore adhérent dans le corps. Les deux parties inférieures, plus solidement ajustées, sont encore fixées par deux tenons antiques. L'un d'eux est un petit crampon en bronze placé extérieurement sur la partie externe de la jambe droite (1) à la hauteur du mollet. Quant à la partie supérieure, il est permis de supposer qu'elle a dû éclater sous l'effet de la dilatation du tenon de fer, mal préservé de l'oxydation. C'est un phénomène bien connu des sculpteurs avisés qui emploient le bronze à la place du fer.

J'ai dit, plus haut, que la tête et le bras droit manquaient à cette statue remarquable. Pour compléter cette figure ainsi tronquée, c'est-à-dire pour refaire la tête et le bras droit, l'hésitation n'était pas possible et les modèles ne manquaient pas. J'ai pris résolûment pour type de cette restauration le geste le plus ordinaire des Vénus pudiques. Ce type est celui qui se rapproche le plus de notre statue par l'ensemble, par les détails et par le sentiment. La pièce refaite est en marbre de Carrare, et le joint reste assez visible pour que toute méprise ne soit jamais possible.

Les parties restaurées sont : la tête, les épaules et le bras droit, l'extrémité des plis au-dessus du pied gauche, le bout du nez du dauphin, et l'éraillure qui est à hauteur du mollet de la jambe droite et dans laquelle est le crampon de bronze.

C'est en m'appuyant sur ces considérations que, résumant ce que je viens d'exposer, je crois pouvoir dire que notre statue de Vénus, en marbre de Paros, de travail grec, et marquée au coin de cette grâce élégante particulière à l'école de Praxitèle, doit être l'œuvre d'un disciple de ce maître et, par suite, être datée de 300 ans environ avant notre ère. Par conséquent, elle appartient à cette époque brillante qui, dans l'histoire des arts chez les anciens, peut être regardée comme le point culminant, comme ce sommet élevé au-delà duquel il n'y a de place que pour descendre ; ce temps de Phidias, de Praxitèle et de Lysippe peut être comparé à cette autre période des temps modernes marquée par trois génies qui ne furent ni dépassés ni même atteints, Léonard de Vinci, Raphael et Michel-Ange.

SIGNATURE

L'étude du nom gravé sur le dauphin est sans contredit la partie la plus délicate de mon sujet ; elle peut donner lieu à la controverse

(1) Le tenon est dissimulé sous une réparation en stuc.

par bien des côtés. D'abord, si les cinq premières lettres peuvent être lues sans qu'il y ait un doute possible, il n'en est pas de même pour les dernières, qu'on ne peut pas déterminer d'une manière absolument affirmative. Ensuite, nous avons une signature latine sur une œuvre d'art de caractère grec, ce qui peut au premier abord sembler inexplicable; enfin, les noms et surnoms semblent appartenir à un homme de condition très-relevée, ce qui peut paraître incompatible avec la qualité d'artiste statuaire. Cette signature est gravée peu profondément sur le flanc droit du dauphin; elle se lit de haut en bas, c'est-à-dire que les premières lettres sont du côté de la queue; les dernières, qui se rapprochent de la tête, sont très-sensiblement altérées. On lit très-distinctement J. Calv..., le *J* étant gravé en travers du *C* (voir le bois ci-après). Les caractères sont d'une forme qui s'éloigne de celle des beaux types du siècle d'Auguste; ils se rapprochent autant de la forme de ceux qui ont précédé cette date de plusieurs siècles que de la forme de ceux qui marquent le commencement de la décadence.

D'après ce que j'ai dit plus haut relativement à l'âge de cette statue, je devrai, en cherchant parmi les noms connus des statuaires de l'antiquité, éliminer tous ceux qui ont précédé cette date de 300 av. J.-C. et qui commencent par ces lettres *c a l* : ainsi, Callon d'Égine, 516 ans avant J.-C.; Callon d'Élis, 436; Calamis de Tanagra, 430; Callidès de Mégare, 400; Callimaque, auteur d'un bas-relief de travail archaïque, etc. Je trouve encore, mais sans date, Callistovicus de Thèbes, et Callitèle d'Olympie; puis enfin Callixène, qui florissait vers l'an 160 avant J.-C.

Il faut remarquer d'abord que la quatrième lettre, quoique non entière, est bien évidemment un V; ce qui donne comme radical J. CALV... ou *calu*; rien de plus simple que de lire CALVS, c'est le nom d'un artiste auteur de statues des Euménides, et qui, suivant Vafier, vivait 250 ans avant J.-C., ou bien au temps de l'historien Philarchus, vers l'an 220 avant J.-C., suivant Sillig dans son catalogue des artistes grecs et romains (Dresde, 1827). Cet auteur dit que ce statuaire n'est connu que par la mention qu'en a faite Clément d'Alexandrie. Certainement l'impuissance où l'on est de bien déterminer les lettres qui suivent le V peut donner un grands poids à cette supposition, et ce serait là une très-heureuse circonstance, qui permettrait d'apprécier un artiste cité par un auteur du IIe siècle et dont les œuvres sont restées inconnues jusqu'à ce jour.

Malgré tout ce que cette solution peut présenter de séduisant, elle ne me paraît pas devoir être adoptée.

D'abord il convient de faire remarquer que l'auteur cité par Sillig, Clément d'Alexandrie, écrit Καλως (1), par un oméga, ce que son



traducteur latin de l'édition de 1641 écrit avec raison *Calos*. Sans doute il n'y a pas loin de cette orthographe à celle de *Calus*, mais il serait peut-être difficile de concilier le J avec ce nom. De plus, à la suite de cette lettre V, il n'est pas possible de reconnaître un S dans les traces qui restent; ensuite il semble qu'il y a d'autres jambages frustes indiquant plusieurs autres lettres. Ce qui permettrait de supposer J. CALVVS, dont le nom se trouve plusieurs fois comme tribun militaire 400 ans avant J.-C., consul 364 avant J.-C., orateur et poëte 80 ans avant J.-C.

Il faut remarquer que ce qui reste de la cinquième lettre paraît être un *i* plutôt que toute autre lettre, et à la suite il y a des traces indécises de plusieurs autres jambages; on aurait ainsi *J. Calvius* ou bien *Calvisius* (consul l'an 109 de J.-C., ami d'Auguste vers l'an 10 de J.-C.); ou mieux et plus probablement, suivant que je crois entrevoir un N, *J. Calvinus.*

Ce nom, comme ceux que je viens de citer, n'est point connu pour avoir été celui d'un artiste dans l'antiquité; mais on compte cinq consuls romains du nom de Calvinus, depuis l'an 334 avant J.-C. jusqu'à l'an 53 avant J.-C.

Les artistes de l'antiquité étaient assez souvent d'une condition sociale inférieure et on a répété que les Romains montraient pour les

(1) *Admonitio ad gentes*, 30, c.

artistes un grand dédain. On a exagéré la portée de ce sentiment et il convient de reconnaître qu'en cela comme en toute matière la règle générale comporte des exceptions; ainsi, par exemple, malgré le profond mépris dont le métier de gladiateur était couvert, on a vu des chevaliers, des sénateurs et même des empereurs descendre dans l'arène; dans les arts, on a vu le neveu du poëte Ennius, Pacuvius, poëte lui-même, décorer de sa main par des peintures, le temple d'Hercule du Forum; mieux encore, on a vu un *Fabius*, membre de l'illustre famille patricienne, couvrir de peintures le temple du Salut, à Rome, et prendre le surnom de Pictor (1). L'empereur Adrien lui-même n'a point dédaigné de faire œuvre de sculpteur et de rivaliser avec les artistes (2). Après ces quelques exemples, il est impossible de rejeter la pensée qu'un membre d'une famille consulaire, qu'un J. Calvus, J. Calvisius ou J. Calvinus ait pu se livrer à la pratique des arts et signer son œuvre. Un patricien, J. Calvinus par exemple, poussé par un vif tempérament d'artiste, a bien pu avoir la fière ambition de marcher au rang des Zeuxis et des Parrhasius; le premier poussait la fastueuse ostentation jusqu'à donner ses tableaux pour rien, disant que nul prix ne saurait les payer; le second, enivré de gloire, se faisait appeler le prince de l'art.

L'idée du discrédit dont pouvaient être couverts les artistes doit se modifier en présence de ces exemples. Il arrive quelquefois qu'un fait nouveau vient inopinément s'inscrire à l'encontre de données acceptées. De grands efforts sont alors tentés pour en faire plier l'interprétation suivant les exigences de la doctrine acquise; ainsi, dans le cas qui nous occupe, on pourra trouver plus d'un esprit qui se refusera à accepter l'idée qu'un Romain de qualité ait pu se faire artiste, et ne voudra voir dans cette signature de Calvinus que le nom du propriétaire de l'œuvre. Sans doute, si le nom était inscrit sur le socle, devant, à côté ou derrière, mais ostensiblement, comme pourrait l'avoir fait un propriétaire glorieux de posséder une belle statue, on pourrait se ranger à cette interprétation, qui dans ce cas ne serait pas dénuée de vraisemblance. Mais, au contraire, le nom est gravé très-légèrement et en quelque sorte caché comme derrière un pli sur le flanc interne du dauphin. Je ne puis voir en cela que la signature d'un artiste inscrite modestement dans un coin où l'auteur était certain qu'on saurait bien la trouver. C'est pourquoi, plutôt que de torturer la signification de ce nom,

(1) Winckelmann, II, 137. Dezobry, *Rome sous Auguste*, II, 242.
(2) Clarac, *Introd.*

il vaut mieux, ce me semble, l'interpréter par le côté le plus simple et admettre, même à titre d'exception, que J. Calvinus, fût-il de famille consulaire, poussé par une irrésistible vocation, n'a pas craint de se vouer à la pratique des arts, et que, devenu disciple de l'école d'Athènes, vers le temps de Praxitèle, il a pu, s'imprégnant du sentiment de ses maîtres, produire des œuvres qu'au premier abord on pourrait attribuer à un artiste grec ; ainsi peut s'expliquer la contradiction apparente qu'il y a entre une signature latine et une œuvre grecque (1).

Enfin, je crois entrevoir une terminaison en ...*vinus* plutôt qu'une autre, et c'est pour cela que je propose de lire *J. Calvinus.*

ORIGINALITÉ

Le nombre des statues signées est très-rare; c'est toujours une bonne fortune que d'en rencontrer une et d'avoir ainsi l'occasion de voir sortir de l'oubli le nom inédit d'un artiste de l'antiquité.

Une signature ainsi gravée sur une statue devrait suffire pour autoriser à considérer l'œuvre comme originale. Mais un doute est possible, et il m'a paru intéressant de rechercher si J. Calvinus, tout en signant son œuvre, n'avait pas simplement exécuté la copie de quelque statue célèbre par sa beauté.

Il convient donc de voir si parmi toutes les figures de Vénus connues il n'y en aurait pas une qui pourrait être reconnue pour le modèle.

Aucune divinité de la religion hellénique n'a joui d'une célébrité aussi grande que Vénus, déesse de la beauté, des amours, de la fécondité ; aussi le nombre de ses statues est-il considérable. On n'en compte pas moins de deux cent vingt classées dans les divers musées d'Europe et dans les grandes collections particulières.

De l'examen de ces 220 statues, il résulte les observations suivantes :

1° La décomposition de ce chiffre en

46 figures vêtues, 87 figures demi-nues, 87 figures nues.

2° Parmi les 87 demi-nues, quatre seulement ont une assez grande ressemblance avec celle de *J. Calvinus.*

3° Ces quatre statues présentent néanmoins des différences assez

(1) [La direction de la *Revue* a tenu à laisser au propriétaire de cette charmante figure, qui l'a si obligeamment communiquée à nos lecteurs, toute liberté d'exposer ses idées sur l'origine de cette statue ; mais elle tient à faire ses réserves sur cette hypothèse d'un sculpteur romain élève et contemporain de Praxitèle. G. P.]

notables, soit par l'inflexion du mouvement, soit par la dimension, soit par les accessoires, soit par les attributs.

Je crois nécessaire de décrire ces quatre statues parce que les raisons qui m'autorisent à dire que celle de Pompéi est une œuvre originale puiseront en cela toute leur force.

1° La Vénus du musée de Dresde (n° 1337 du catalogue de M. de Clarac) est assez semblable; elle est cependant plus droite et n'a pas de dauphin. — La tête est rapportée et les bras sont modernes.

2° Celle de la collection Torlonia à Rome (n° 1332 B, id.), assez conforme aussi, n'a pas de dauphin.

Sont modernes, la tête, le col, les deux bras en entier, les deux seins, le nœud de la draperie tenue par la main gauche, et les pieds.

3° Celle de la collection Giustiniani à Rome (n° 1338, id.) est un peu plus droite et sans dauphin.

Sont modernes, l'avant-bras droit, la moitié du sein gauche, quelques parties des doigts de la main gauche et du pied droit.

Je n'insiste pas sur les plis de la draperie, qui, tout en restant dans la même donnée générale, présentent cependant de notables différences dans les détails.

4° Celle de ces quatre statues qui a le plus d'analogie avec la nôtre est la Vénus marine du musée de Naples (n° 1360 de M. de Clarac, n° 540-555 du catalogue de Naples). Mais, de taille beaucoup plus élevée et plus robuste de formes, elle a des draperies beaucoup plus amples et plus abondantes en plis; le dauphin, qui est très-dissemblable, est surmonté d'un petit amour tenant une colombe (le livret dit par erreur un cygne).

Cette statue, éminemment gracieuse, a été trouvée à Pouzzoles sans tête et sans bras, et fortement mutilée dans d'autres endroits. Elle fut restaurée avec art (1); la tête est moderne, quoiqu'en dise M. de Clarac qui la regarde comme antique mais rapportée.

Les deux bras sont refaits en grande partie, ainsi que la cuisse gauche, et les deux jambes de l'Amour, aussi bien que la tête du dauphin.

J'omets de citer huit ou dix autres statues qui, malgré certains degrés d'analogie, s'écartent davantage de la ressemblance, soit par la jambe sur laquelle elles posent, soit par le mouvement des bras. Aucune, en un mot, n'est assez semblable à celle de J. Calvinus pour qu'on puisse trouver en elle un modèle.

(1) M. del Gaisso, sculpteur à Naples, a travaillé à cette restauration; c'est lui que j'ai chargé de restaurer la Vénus de J. Calvinus.

Quelque variées que soient les différentes formes de représentation de la déesse de Paphos, il faut cependant reconnaître que la plupart d'entre elles se rattachent à un type commun, à une même idée, surtout et plus particulièrement en ce qui concerne les statues nues et demi-nues. Ces deux grandes séries de figures ont un lien de parenté si marquée qu'il est impossible de ne pas reconnaître que leurs auteurs ont puisé leur inspiration à une source commune, probablement dans la création de Praxitèle.

Les deux Vénus de Cos et de Cnide sont bien certainement l'idée initiatrice, les modèles sur lesquels sont venus s'inspirer, et les élèves de ce statuaire, et les sculpteurs des siècles suivants. Quel est le maître qui n'a eu ses imitateurs et ses copistes? Mais, sans contredit, aucun n'en saurait compter un aussi grand nombre que l'illustre auteur de ces deux célèbres statues. Déjà M. de Clarac a émis la pensée que la Vénus de Milo pourrait bien être une imitation de la Vénus de Cos. Complétant cette supposition si pleine de vraisemblance, je pense que la Vénus de Cnide a dû être de son côté le type de toutes ces Vénus nues, conçues dans le genre de celles du Capitole et de Médicis. Cléomène (1), l'auteur de cet inimitable chef-d'œuvre, la Vénus de Médicis, désespérait de surpasser Praxitèle par l'expression. Alors il chercha à l'emporter sur lui par la beauté idéale des formes. C'est ainsi qu'il créa cette merveille d'élégance et de grâce aux contours si fins et d'une harmonie si sublime. Phryné, la courtisane, avait servi de modèle pour la Vénus de Praxitèle; Cléomène, voulant faire mieux, puisa dans son imagination un idéal plus détaché des formes réelles. C'est ainsi que ces deux types, repris dans la suite par des artistes impuissants à rien innover, ont servi d'âge en âge jusqu'à l'extinction du paganisme.

J. Calvinus, sans aucun doute, est un de ces artistes, qui, tout en s'inspirant d'un chef-d'œuvre populaire, qu'il pastichait, ne copiait pas et signait une œuvre originale.

Par toutes les observations qui précèdent, je crois avoir démontré que la Vénus signée J. *Calv*..., sortie des fouilles de Pompéi, est une œuvre originale; qu'elle est de sentiment grec, de l'école de Praxitèle; qu'elle peut être datée de 300 ans environ avant notre ère, et qu'on peut inscrire au catalogue des artistes de l'antiquité le nom inédit de son auteur :

J. Calvinus.

J. Chevrier.

Châlon-sur-Saône, avril 1876.

(1) 150 ans avant J.-C.

SCEAUX DES CHEVALIERS DE L'HOPITAL

JETON DU *TRÉSOR D'OUTRE-MER*

Nous avons publié dans cette Revue (1) deux bulles de plomb de grands maîtres de l'Hôpital. Voici un très-curieux sceau appartenant au même ordre, qui a été dernièrement acquis par MM. Rollin et Feuardent.

S . MILICIE : HOSPITALIS — IHEROSOLIMITANI.

Sous un dais gothique richement orné, saint Jean-Baptiste debout entre deux arbustes fleuris (des rosiers ?), montrant de la main droite un disque qu'il tient de la gauche et sur lequel figure l'agneau symbolique. Au-dessous, un grand écusson portant la croix de l'ordre. A gauche, à la suite de la légende, une fleur.



(1) *Revue archéologique*, 1870, p. 55.

Cette matrice de sceau est d'une fort belle conservation et d'une ncontestable authenticité. Le type en est, croyons-nous, inédit dans la sigillographie des chevaliers de Saint-Jean. La légende désigne l'ordre même de l'Hôpital (*milicia*). On connaissait des bulles et des sceaux des grands maîtres, des bulles capitulaires (*bullae conventus*), des sceaux de différents dignitaires, enfin des sceaux de simples chevaliers; mais nous ne croyons pas qu'on en ait déjà publié portant cette légende *Sigillum milicie*. C'est à peu près le pendant des sceaux bien plus anciens du Temple avec la légende *Sigillum militum de Templo Christi*. Il serait intéressant de savoir à quelle catégorie précise d'actes et de documents était réservé ce sceau de l'ordre pris dans sa généralité. Ce devait être le *sceau commun* dont parlent les statuts. Quant à l'âge que peut avoir cet exemplaire, il appartient certainement au quinzième siècle, et l'observation suivante est une preuve de son origine relativement moderne. Sur les monnaies des chevaliers de Saint-Jean, pendant plus de cent cinquante ans, la croix de l'ordre ne figura que brodée sur l'épaule du grand maître agenouillé, ou sur la bannière portée soit par saint Jean, soit par l'agneau symbolique. La croix héraldique dans un écusson apparaît pour la première fois sur les monnaies de Pierre d'Aubusson, dont le magistère commenca en 1476, et depuis elle figure presque constamment sur celles de ses successeurs à côté des armes de chaque titulaire. On voit sur notre sceau un écusson de grandes dimensions portant cette même croix. Il existe entre ces faits une corrélation évidente, et l'écu de l'ordre dut faire à peu près simultanément son apparition sur les monnaies et les sceaux de l'Hôpital. Il nous semble qu'on pourrait, en conséquence, reporter l'âge de ce sceau plutôt à la seconde qu'à la première moitié du XVe siècle.

Nous avons acquis depuis peu une bulle de plomb du grand maître Nicolas de Lorgue, bulle en parfait état de conservation, dont M. A. Morel-Fatio a bien voulu se dessaisir en notre faveur. Elle est inédite et ne figure même pas dans Paoli (1); mais, comme elle porte le type uniforme de toutes les bulles des grands maîtres, nous nous bornerons à en donner la description.

(1) Les sceaux figurés dans Paoli sont reproduits d'une manière si barbare et si complétement infidèle qu'il serait à désirer que tant de monuments d'un si haut intérêt fussent gravés de nouveau d'après les originaux, comme nous l'avons déjà fait dans cette Revue pour le sceau de Jean de Villers.

✠ FRATER : NICOLAVS : CVSTOS.

Le grand-maître, tête nue, agenouillé à gauche au pied de la croix à double traverse, placée entre l'*alpha* et l'*oméga*.

℟. ✠ HOSPITALIS : IHERVSALEM.

Personnage couché. Au-dessus de lui, le toit d'un édifice à coupole centrale avec petites coupoles latérales. De la coupole centrale pend une lampe. A la tête du personnage couché, une croix. A ses pieds, un encensoir que semble agiter une main invisible.

Nicolas de Lorgue, avant-dernier grand maître de l'ordre résidant en Syrie, fut élu vers 1278. Ce fut sous son magistère que les Hospitaliers perdirent leur forteresse de Margat. De Lorgue mourut en 1288 d'après Ducange et eut pour successeur Jean de Villers.

Nous avions, dans notre précédent article (1), rappelé que l'interprétation du type gravé au revers des bulles de l'Hôpital offre certaines incertitudes, et, sans nous prononcer, nous nous étions borné à indiquer les deux opinions qui veulent, l'une que le personnage couché soit un malade atteint de la peste, allusion fort naturelle au rôle primitif des Hospitaliers, l'autre que ce soit le Christ au tombeau. M. J. Friedlænder, de Berlin, dans un article consacré à notre récent travail (2), maintient que la première explication est la seule possible. Nous ne demandons pas mieux que d'être de son avis, nous croirions même volontiers qu'il a raison ; mais il faudrait des preuves positives et le savant allemand n'en donne aucune, se bornant à affirmer et à rappeler ses travaux, passés où nous n'avons pas trouvé davantage de preuves (3). Nous le répétons, l'effigie d'un pestiféré ou d'un malade quelconque nous paraît ici plus à sa place que celle du Christ au tombeau, et sur les plus anciennes bulles cette représentation du revers ressemble fort à celle d'un patient couché sur un lit de construction très-primitive. Mais pourquoi sur un certain nombre de bulles plus modernes le personnage couché a-t-il la tête environnée d'un nimbe parfaitement caractérisé et fort reconnaissable? Voici le revers d'une bulle capitulaire de notre collection, d'époque peu ancienne, où le nimbe *crucigère* est nettement indiqué,

(1) *Revue archéologique*, 1876, p. 57.

(2) *Zeitschrift für Numismatik*, Berlin, t. IV, 1876, p. 221.

(3) J. Friedlænder, *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus*, Berlin, 1843 et 1845; v. p. 10.

si nettement qu'il est impossible de s'y tromper. Or que viendrait faire un nimbe sur la tête d'un patient d'hôpital?



On remarquera, il est vrai, que le nimbe si bien tracé figure principalement sur les bulles plus modernes, comme celle gravée ci-dessus. La signification première du type ayant été peu à peu perdue de vue, on pourrait admettre que l'ouvrier a pris pour l'indication du nimbe le trait indiquant sur les bulles primitives soit l'oreiller du malade, soit le capuchon enveloppant sa tête. Si l'on compare à ce sujet la figure ci-dessus avec les deux bulles bien plus anciennes gravées dans notre premier travail, on y verra les diverses gradations du dessin du nimbe. Il serait à désirer qu'un érudit versé dans la connaissance du moyen âge latin d'Orient vînt élucider définitivement cette question d'ordre secondaire, mais cependant intéressante. Il nous semble qu'il y aurait un élément important d'appréciation à retirer de l'examen de la partie architecturale du type. Que représente cet édifice à coupoles qui recouvre le personnage couché, édifice si caractérisé et du plus pur aspect oriental sur les bulles les plus anciennes, dégénéré dans la suite et transformé peu à peu sur les bulles des XIVe et XVe siècles en un édifice à formes nettement ogivales? Comparez encore ici les ogives de la bulle capitulaire gravée ci-dessus avec les dômes et les coupoles des deux bulles de notre précédent article. Pour M. J. Friedlænder le vase qui se balance aux pieds du personnage couché est un vase à encens (*Weihrauchgefæss*) ou vase à parfum destiné à combattre les miasmes de la peste. Il en existait de tels dans les maladreries; mais il semble qu'ils devaient être plutôt fixes qu'agités et balancés à la main. En tous cas, l'objet qui figure sur les bulles ressemble tout autant à un simple encensoir d'église, et dans cette hypothèse le balancement à

la main serait plus à sa place. Tout dernièrement, M. Clermont-Ganneau a publié dans le *Musée archéologique* un fort curieux fragment de dalle tumulaire d'un prélat latin de Syrie mort en 1258, sur lequel un ange thuriféraire agite un encensoir de forme absolument identique à celui des bulles de l'Hôpital. On voit, en somme, que la question présente encore assez d'obscurités pour que nous préférions avouer notre incompétence et nous garder de conclure. Il est fort possible que M. Friedlænder ait raison, mais nous voudrions qu'il nous persuadât tout à fait. On retrouve dans les statuts de l'ordre, publiés par Bosio, de nombreuses allusions aux sceaux des grands maîtres et des divers dignitaires, mais nulle part nous n'y avons vu l'explication officielle de ce type du revers.

M. Friedlænder nous semble être complétement dans le vrai au sujet du sceau décrit dans notre précédent article et appartenant au grand-maître *Rostagnus*. Selon lui il s'agit incontestablement d'un grand maître encore inconnu, mais un des plus anciens. Le savant allemand tire cette dernière conclusion de l'examen de la légende où se lit le simple titre de *custos;* il rappelle que sur les premiers sceaux de l'ordre jusqu'à celui de Guarin de Montaigu inclusivement, les grands maîtres ne prennent jamais que ce titre de *custos* suivant immédiatement leur prénom. C'était leur titre le plus ancien; dès 1157, Raymond du Puy le portait. Ce n'est qu'à partir de *Guérin*, second successeur de Guarin de Montaigu, qu'on voit paraître constamment sur les bulles, à côté des deux premiers mots, la qualification de *frater*. Comme le sceau de *Rostagnus* ne porte que *custos*, il est certainement antérieur à 1231, date de l'avénement de *Guérin;* mais pour M. Friedlænder il remonte à une époque bien plus ancienne, probablement aux tout premiers temps de l'existence de l'ordre, et la preuve en est donnée surtout par la forme encore toute romaine des lettres, fort différentes des caractères gothiques qui dominent sur les sceaux plus récents, puis aussi par le type grossier du personnage agenouillé et par les dimensions plus considérables de l'ensemble.

On doit donc classer ce *Rostagnus* inconnu, dont nous avons eu la bonne fortune de retrouver la trace, parmi les tout premiers grands maîtres. Vouloir fixer son rang d'une manière plus précise dans la succession chronologique des chefs de l'ordre serait impossible (1).

(1) A propos du *gillat* d'Antoine Fluviano signalé au siècle dernier par Zanetti et qui a été retrouvé par nous, M. Friedlænder dit qu'il avait parlé déjà de cette monnaie curieuse, et semble croire que nous ignorons ses travaux sur la numisma-

Toutes les bulles de plomb connues des grands maîtres portent, on le sait, l'effigie du titulaire agenouillé devant la croix. C'est le type sigillographique traditionnel de ces personnages ; et cependant il en existe un tout différent et qui est fort inconnu. On conserve aux Archives nationales deux sceaux en cire de grands maîtres du XIIIe siècle, sur lesquels ceux-ci sont représentés de face, à mi-corps, avec une croix brodée sur le côté gauche de la poitrine. Il est du reste probable que l'on retrouvera des sceaux pareils de tous les autres grands maîtres. Bien que les deux exemplaires dont nous parlons soient mentionnés dans l'*Inventaire* de M. Douet d'Arcq, comme il s'agit d'un type qui n'a pas encore été gravé et ne figure nulle part dans Paoli, nous croyons devoir les reproduire ici. Ce sont de précieuses acquisitions pour le *corpus* sigillographique de l'Orient latin au moyen âge, que nous espérons publier un jour.

Le plus ancien de ces deux sceaux est celui de Guarin de Montaigu, dont Paoli a publié une bulle de plomb. Il est appendu à une charte du mois de juin 1224. Guarin de Montaigu était français de la langue d'Auvergne, et fut grand maître de 1206 ou 1207 à 1230, selon Ducange.



✠ GVARINVS CVSTOS.

Buste de face du grand maître, la tête paraissant coiffée d'un

tique des chevaliers de Saint-Jean, ou que nous ne les apprécions pas à leur valeur. Nous avons publié la pièce en question parce que c'était le premier exemplaire retrouvé depuis que la trace de cette monnaie si rare avait été perdue après la publication de l'ouvrage italien, et, comme M. Friedlænder n'avait pu en parler que d'après le passage même de Zanetti, nous n'avions pas cru nécessaire de le citer également. A notre dernier séjour à Athènes, notre savant correspondant M. Lambros nous a fait voir une variété encore inédite du même *gillat*. La fin de l'article de M. Friedlænder est consacrée à de vives récriminations, malheureusement quelque peu justifiées, nous semble-t-il, contre les procédés à son égard d'un archéologue français mort il y a quelques années.

bonnet étroitement ajusté; une croix brodée sur le côté gauche de la poitrine.

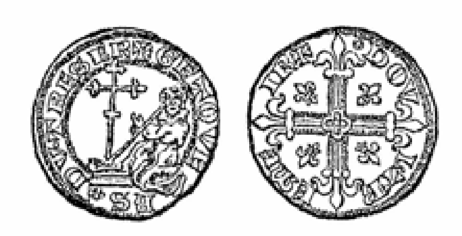
Le second sceau, d'apparence plus moderne, est de Hugues de Revel, qui fut grand maître entre 1260 et 1278, et sous le magistère duquel les chevaliers perdirent leur fameuse forteresse du Krak; le sceau est appendu à une lettre où le roi Louis IX est prié de faire un payement à des marchands de Plaisance, lettre datée de Saint-Jean-d'Acre, le 29 octobre 1265.



✠ FRATER ∴ HVGO : CVSTOS.

Buste de face du grand maître, la tête nue, portant toute sa barbe; une croix brodée sur le côté gauche de la poitrine.

Le jeton que voici est, croyons-nous, inédit; il est d'un beau travail et fort intéressant par ce qu'il se rattache d'une manière intime à l'histoire militaire des Francs d'Orient. Il a dû, selon toutes probabilités, servir à compter les sommes levées à l'occasion de ces taxes si fréquemment établies au moyen âge pour les dépenses des croisades ou pour fournir des subsides aux chrétiens d'Orient. Ce jeton trouve donc naturellement sa place à côté des sceaux des chevaliers de l'Hôpital. Par son style et sa fabrique il appartient à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.



✠ GETOVERS ∴ DV · TRESER entre deux grènetis.

Pèlerin, le bourdon à la main, agenouillé devant une croix ornée et élevée sur des degrés.

℟. · DOV — LTR — EME — IR ✠.

Grande croix ornée et fleurdelisée recoupant la légende et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Quel était ce *trésor d'outre-mer?* Quelle était son organisation et à quelle époque a-t-il fonctionné? Nous n'avons jusqu'à présent trouvé à ce sujet aucun renseignement précis, et c'est inutilement que nous avons consulté Ducange et autres médiévistes. Ce devait être évidemment l'office où se concentraient les sommes légalement perçues dans le royaume de France pour la défense de la Croix et la guerre contre les Infidèles. Rien n'est plus fréquent, on le sait, dans les chroniques et les documents de l'époque, que des allusions à ces dîmes et taxes levées régulièrement pour les besoins de la croisade, soit par ordre du pape sur le clergé, soit par ordre du roi sur toutes les classes de la population. La dîme établie par le pape à chaque nouvelle croisade sur les biens du clergé était généralement d'un vingtième. La taxe sur la population laïque variait suivant les circonstances, mais ce fut toujours le clergé qui fut le plus durement imposé, et ses réclamations à ce sujet furent vives et fréquentes.

Dès la seconde croisade, l'usage s'établit dans toute la chrétienté de lever des taxes pour les frais des expéditions d'outremer. Louis VII décréta des impôts à cet effet. L'abbé de Cluny lui conseillait de dépouiller les Juifs. Michaud cite dans ses *Preuves* les doléances des moines de Saint-Benoît-sur-Loire qui se trouvaient trop durement taxés. Les bénédictins disent que ce fut le premier exemple d'une semblable imposition établie par la couronne sur une église.

La plus célèbre peut-être de ces dîmes d'outre-mer fut la dîme Saladine, qui est du reste fort antérieure à notre jeton, et qui fut établie en 1188 à la nouvelle du désastre de Tibériade et des foudroyants succès de l'émir sarrasin. Elle fut décrétée presque simultanément par le roi d'Angleterre au concile du Mans et par Philippe-Auguste à l'assemblée de Paris. Elle fut imposée à la population tout entière, sans distinction : *quod quidem*, dit un chroniqueur cité par Ducange, *in grandem perniciem versum est, nam plures qui decimationes Salahadinas nominatas exigebant, violentius ecclesias gravabant, et infeliciter postea cessit decimatio.* Les choses en vinrent en effet à ce point que, dès l'année suivante, Philippe-Auguste dut interdire la perception de cette taxe. Cette même

année 1188, les chrétiens d'Orient établirent également en Syrie une dîme spéciale, sur l'organisation de laquelle Guillaume de Tyr insiste longuement et dont le produit se concentrait au *trésor de Sainte-Croix* (*Sanctæ crucis*) (1).

On trouve dans les *Preuves* de dom Maurice la trace de la levée en Bretagne, au XIIIe siècle, d'un subside pour les affaires du Levant. Le clergé fut imposé pour la quatrième croisade; il en fut de même pour la sixième. Le concile de Rome de 1214 fixa à un vingtième du revenu la quote-part du clergé, à un dixième celle des cardinaux. Le concile de Lyon de 1245 publia les mêmes ordonnances. Urbain IV et son successeur Clément IV taxèrent si lourdement le clergé qu'il se plaignit avec une extrême vivacité. Louis IX imposa toute la population de France. Les chroniqueurs rapportent que dans chaque paroisse des prud'hommes furent choisis qui firent après serment la répartition proportionnelle de la dîme. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Bien plus tard encore il est question de ces impôts spéciaux. En 1458, le clergé de Rouen, l'Université, le parlement de Paris, s'opposèrent ouvertement à leur perception (2).

Il y avait des commissaires chargés de prélever ces taxes pour la guerre sainte (*decimatores et collectores*). Des ordonnances nombreuses en réglementaient la perception. Notre jeton devait servir aux comptes de ce *trésor de guerre*.

G. SCHLUMBERGER.

(1) *Historiens des croisades*. Historiens occidentaux, t. I, 2me partie, p. 1109.
(2) Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 11.

TROIS INSCRIPTIONS ITALIQUES

Cette inscription, qui a été publiée pour la première fois par Lanzi, fut trouvée à Velletri en 1784. Elle se compose de quatre lignes gravées en caractères archaïques très-lisibles sur une lame de bronze. Elle est complète : la seule lettre qui puisse faire difficulté est la troisième de la seconde ligne. Il y faut voir un C retourné ; nous reviendrons sur ce point à la fin de notre travail. Cette inscription a été reproduite et commentée nombre de fois. Les trois derniers interprètes sont MM. Mommsen, Huschke et Corssen. Elle est aujourd'hui au musée de Naples.

Il faut lire :

Deve Declune statom. Sepis atahus, pis Velestrom, façia esaristrom se bim asif. Vesclis, vinu arpatitu. Sepis toticu covehriu sepu, ferom pihom estu. Ec. Se. Cosuties, Ma. Ca. Tafanies medix sistiatiens.

Ainsi qu'on l'a vu de bonne heure, il s'agit d'une prescription relative au culte. La dernière ligne contient les noms des magistrats (*medix*) qui ont établi ou promulgué la prescription. Ces magistrats sont au nombre de deux. Selon l'habitude de certains peuples italiques, entre autres des Ombriens, après le prénom se trouve intercalé le nom du père. Nous avons donc Eg(natius?) Cosutius, fils de Se(rvius?), et Ma(nius?) Tafanius, fils de Ga(ius). Le pluriel *medix* (pour *medices*) est régulier : l'*e* bref du pluriel ayant été supprimé dans la prononciation, le *c* et le

s se sont unis. On peut comparer le sabin *lixs* (= latin *leges*). Le même pluriel se trouve sur une inscription de Messine : μεδδειξ ουπσενς, « meddices operaverunt », et sur une autre de Nola. *Sistiatiens* est un parfait pluriel en *ens*, comme l'osque *prufattens* « probaverunt », *teremnattens* « terminaverunt ». L'*i* qui suit deux fois le *t* vient d'une particularité de la prononciation osque; ainsi l'on trouve à Pompéi *tiurri* qui est le latin *turris; eitiuvam* et *eitiuvad*, en regard de la forme *eituam* employée sur la Table de Bantia. On pourrait être tenté d'attribuer cet *i* à une prononciation palatale du *t* qui trouverait des analogues dans les langues romanes : mais le fait doit tenir à une cause plus générale, car on a aussi en osque DIUMPAIS (limphis), NIUMSIS (Numerius). On obtient donc une forme *sistatens*, analogue à *prufattens*, et qui suppose un verbe *sistare* de la première conjugaison.

Je viens maintenant aux trois lignes qui contiennent le décret. Il faut d'abord détacher les trois derniers mots, qui forment la phrase principale : *ferom pihom estu*. Mommsen traduit *ferom* par « justum », en pensant à *feriæ* ou à *februare;* Huschke rapproche le grec φέρτερος, φέριστος ; Corssen en fait l'infinitif du verbe *ferre*. Je crois que *ferom* n'est pas autre chose que le latin *ferrum :* « Que le fer soit pur. » Dans le rituel des Arvales se trouve une nombreuse série de sacrifices expiatoires à l'occasion du fer qui a été apporté dans le temple ou emporté hors du temple, par exemple, quand on avait des inscriptions à graver sur le marbre. La formule ordinaire (1) est : « Ob ferrum inlatum in ædem scripturæ caussa, — ob ferrum inlatum ut acta insculperentur magisteri, — ferri inferendi (ou : efferendi), — ob ferrum de æde eductum et elatum scalpturæ et scripturæ marmoris. » D'autres sacrifices expiatoires ont lieu quand le fer a été apporté dans le bois sacré pour y couper des arbres frappés de la foudre (Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. 141). Il y a même alors une double expiation : *operis inchuandi causa* et *hujus operis perfecti causa*. On peut consulter encore le rituel suivi l'an 183, lorsqu'il fallut couper un figuier qui avait poussé sur le sommet du temple, et qu'à cette occasion des *suovitaurilia* sont offerts par deux fois. Nous savons d'ailleurs, par le témoignage des anciens, qu'il était défendu d'approcher le fer des personnes ou des objets sacrés. Le métal que la religion autorisait était l'airain (probablement le bronze). Macrobe (*Saturn.*, V, 19, 11) dit : « Omnino ad rem divinam pleraque ænea adhiberi solita, multa indicio sunt... » Il rapporte à ce propos le

(1) V. Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. 131.

témoignage de Carminius, qui dit que les Etrusques, quand ils fondaient une ville, se servaient d'un soc d'airain, et que les Sabins employaient une lame d'airain pour couper les cheveux des prêtres (1). On connaît la superstition relative au pont Sublicius, où ne devait entrer aucun clou en fer. Aussi, quand le fer est autorisé, on croit devoir le dire expressément. L'inscription si remarquable qui nous a conservé la « lex templi Furfensis » contient l'autorisation d'employer du fer dans les travaux de réparation du temple : « Ferro oeti... fas esto » (*C. I. L.*, I, 603). Toutes ces croyances témoignent de l'esprit de conservation qui régnait dans la religion romaine. Le fer, comme métal nouveau, est prohibé, ou a besoin d'une expiation. Nous pouvons même remonter au delà du bronze. Nous avons encore un souvenir d'un âge plus ancien dans le silex avec lequel le *pater patratus* frappe le porc au moment du traité avec les Albains (Tite-Live, I, 24) : « porcum saxo silice percussit. » Ce qu'on appelle communément l'âge de bronze ou l'âge de pierre n'est donc pas si ancien : le rituel des religions anciennes nous le fait en quelque sorte toucher du doigt.

Je viens maintenant à ce qui précède : *sepis toticu covehriu sepu.* Dans *sepis* on reconnaît facilement le latin *si quis*. Mais, comme aucun des autres mots n'a une désinence verbale, nous devons croire que le verbe est sous-entendu. Pour le trouver, il faut remonter à la ligne 1, où nous avons un autre *sepis* suivi de *atahus,* que Mommsen a justement traduit par *attigerit;* il faut supposer un futur antérieur *attagust*, formé à la manière des futurs antérieurs ombriens comme *fakust, benust*, et osques comme *dicust, hipust*. Le *g* a été supprimé devant l'*u*, ou plutôt il a été remplacé par une aspiration gutturale qui est ici représentée par un *h*. C'est ainsi que dans la basse latinité *Augustus* devient *Austus*, et qu'en italien *sciagura* « malheur » devient *sciaura*.

La phrase que nous obtenons est donc celle-ci : « si quis [attigerit] — — —, ferrum pium esto. » Les trois mots laissés en blanc doivent être un complément circonstanciel. Mommsen, qui a le mieux entrevu le sens général de l'inscription, bien qu'il se soit trompé sur le mot essentiel, les a traduits : « publico conventu sciente ». Ce sont trois ablatifs féminins, avec obscurcissement de l'*a* en *u;* c'est ainsi qu'en ombrien, à l'ablatif des noms de la première déclinaison, on trouve quelquefois *o* ou *u*. *Toticu* est l'adjectif bien connu formé de *touta*,

(1) Cf. Servius *ad Aen.* I, 448. Ovide *de Flaminica Diali* (F. VI, 230) : « Non ungues ferro subsecuisse licet. »

« la cité », et équivalent à l'osque *touticom*, à l'ombrien *totcom* ou *todcom*. *Covehriu* est le latin *curia*. Le *h* sert, comme en ombrien, à indiquer que la voyelle précédente est longue. On sait que *curia* est pour *coviria*, et que l'*i* de *vir* (cf. sanscrit *vîra*, ombrien *veiro*) était primitivement long. Nous avons ici une forme moins contractée qu'en latin.

Quant à *sepu*, ce mot supposerait en latin un adjectif *sepus* ou *sipus*, dont le sens serait à peu près celui du participe *sapiens*. Grotefend (1) a rapproché avec raison deux gloses de Festus qui nous mettent sur la voie d'un ancien adjectif latin *sapus*. P. 217 : «*Persibum* peracutum significare videtur, ut Plautus : Nil deconciliares ibus, nisi quid persibus sapis (2). Nævius : Et qui fuerit persibus carpenda est ratio. » P. 336 : « *Sibus* callidus sive acutus. » — On peut encore rapprocher Varron (*De ling. lat.* VII, § 107), qui tire *persibus* de *peritus*. Le mot *sipus* se trouve deux fois sur la table de Bantia, mais avec une forme grammaticale et un sens qui ne sont pas encore clairement déterminés.

La seconde partie de l'inscription signifie donc que si quelqu'un touche [à l'objet inconnu que désignait sans doute suffisamment la situation de l'inscription], avec le consentement de la curie de la cité, le fer ne sera point tenu pour impie. Nous devons supposer que la première partie de l'inscription, commençant également avec *sepis*, se rapporte au même ordre d'idées. Justement après *atahus* se trouve l'expression *pis Velestrom* qui est claire par elle-même : « aliquis Veliternorum. » Comme la mention de la curie manque, il s'agit ici d'un habitant qui aura touché à l'objet sacré sans un ordre exprès de l'autorité compétente. On remarquera le génitif pluriel *Velestrom* (3), qui est plus près de la forme moderne *Velletri* que ne l'est le latin *Veliterni*.

La ligne suivante contient la prescription qui entrera alors en vigueur. Cette prescription se compose de deux propositions dont la

(1) *Gœtt. gel. Anz.* 1847, I, p. 536. Mais Grotefend, qui a ainsi expliqué le *sipus* de la table de Bantia, n'a point reconnu le *sepu* de notre inscription. Voyez ses *Rudimenta linguæ umbricæ*, III, § 11, et V, § 12, où il en donne une traduction peu satisfaisante.

(2) Le vers de Plaute ne fait pas partie des pièces qui nous ont été conservées. Il est très-altéré chez Festus. Nous le citons d'après la restitution d'Otfried Müller. De même pour le vers de Nævius.

(3) Corssen (*De Volscorum lingua*, p. 14) rapproche *Veles-tri* de *Vols-ci*. Mais dans Volscus le suffixe est *sco* (cf. *Opi-scu-s*, *Tu-scu-s*). Il est probable que le *s* de *Velestrom* a été produit par la rencontre des deux dentales (pour *Velit-trom*).

première est : *Façia esaristrom se bim asif*, « *faciat sacrificium* —, *bovem*, — ». Le sens d'*esaristrom* peut être deviné grâce à un passage de Suétone qui nous fait connaître le mot étrusque *esar*. Vie d'Auguste, XCVII : « Sub idem tempus ictu fulminis ex inscriptione statuæ ejus prima nominis litera effluxit. Responsum est centum solos dies posthac victurum, quem numerum C litera notaret; futurumque ut inter deos referretur, quod AESAR, id est reliqua pars e Cæsaris nomine, etrusca lingua deus vocaretur. » Ce mot a passé dans d'autres dialectes italiques : *eesonom* « sacrifice », en ombrien; *aisos* « sacré », en sabin. On en a rapproché le celtique *Esus, Hesus*.

Nous avons laissé en blanc deux mots qui jusqu'à présent ont été, selon nous, mal interprétés. *Se* n'a rien de commun avec *sepis* : il est pour *sem* ou *sef*, et équivaut à l'ombrien *si*, qui est tantôt pour *sim* et tantôt pour *sif*. En latin nous aurions *suem* ou *sues*. L'*u* après le *s* initial a disparu comme dans la conjonction *se* = osque *suae* « si ». — Quant à *asif*, je le traduis par « brebis ». Nous avons chez Festus la glose suivante (p. 12) : « *Adasia* ovis vetula recentis partus. » Le même mot se trouve dans les gloses d'Isidore : « *Adasia*, ovis major natu. » J'ai donné ailleurs (1) les raisons qui m'ont fait soupçonner la présence d'un mot *asia* (ou peut-être *asif*) sur la table eugubine I a 24. L'inscription volsque, que je n'avais pas songé à rapprocher, vient à l'appui de ma conjecture. Il faudra donc, comme sacrifice expiatoire, immoler une truie, un bœuf et des brebis. Ce sont des *suovitaurilia* qu'offrent aussi les frères Arvales (Henzen, p. 143).

La seconde proposition a pour verbe *arpatitu*. On ne peut rien dire de certain sur l'origine de ce mot : mais le sens n'en paraît pas douteux. C'est un impératif qui doit signifier « sacrificato » ou « expiato » (2). Les compléments indirects *vesclis* et *vinu* sont tous deux à l'ablatif : nous voyons en effet par *ferom, pihom, esaristrom* que l'accusatif serait *vinom*. Il s'agit probablement d'une double offrande consistant en vases qui resteront acquis au trésor du temple et en une certaine quantité de vin (3).

Il reste les trois premiers mots, qui ne présentent d'autre difficulté que le nom de la divinité. Nous ignorons si c'est un dieu ou une déesse. En effet, *deve declune* peut être le datif de *Decluna* aussi bien

(1) *Tables eugubines*, p. 142.

(2) Si l'on décomposait en *ar-patitu*, on pourrait supposer une contraction pour *ar-pihatitu*.

(3) Cf. le Rituel ombrien, où les *vescla* figurent fréquemment parmi les offrandes.

que de *Declunus.* Nous avons ici une de ces nombreuses divinités italiques dont les noms ne se retrouvent pas en latin. On peut décomposer le mot de deux manières : *de* + *clunus*, en pensant au verbe *cluo* cité par Pline (XV, 36), « *cluere* enim antiqui purgare dicebant» ; le préfixe *de* se trouve aussi dans Deverra, Deferunda ; nous aurions alors une sorte de Vénus cloacina. Ou bien on peut reconnaître dans ce mot le suffixe *unus*, si fréquent dans les noms de dieux (Poimunie, Vofiune, Vesuna), et expliquer *decl* comme un diminutif, par exemple, *dieculum* (cf. osque *zicolom*); ce serait alors un dieu ou une déesse du jour (cf. Lucina). Quant à *statom*, il signifie « consacré ». Nous nous contentons de rappeler le commencement de la table votive d'Agnone : STATOS POS SET HORTIN KERRIIIN.

La traduction complète est donc : « Divo Decluno (ou : Divæ Declunæ) sacrum. Si quis attigerit, aliquis Veliternorum, faciat sacrificium suem, bovem, oves; vasculis, vino expiato. Si quis, publica decuria sciente, ferrum pium esto. Eg(natius?) Cosutius Se(rvii?) f. Ma(nius?) Tafanius Ca(ii) f. duumviri decreverunt. »

On peut se demander quelle est cette *curia publica.* Il est probable qu'il s'agit de l'assemblée des décurions. Il n'est pas sans exemple toutefois que l'assemblée du peuple décidât du rituel. Suétone nous rapporte (Vie d'Octave, I) une prescription relative au rituel qui a été donnée *decreto publico*, précisément à Velletri. Quant aux *meddices*, à cause de la curia, il y faut voir non pas des « duumviri sacris faciundis », mais les magistrats mêmes de la ville. On aimerait enfin de savoir à quel objet se rapporte la prohibition. Je suppose que cette plaque de bronze était fixée soit au mur extérieur d'un sanctuaire, soit à l'entrée d'un bois sacré. Varron (*De ling. lat.* VII, § 84) rapporte une prescription analogue qu'il avait vue affichée dans certains temples. C'est à propos du mot *scorteum* qui veut dire « fait en peau de bête » : « Scortea ea quæ ex corio ac pellibus sunt facta. Inde in aliquot sacris ac sacellis scriptum habemus : *Ne quid scorteum adhibeatur ideo ne morticinum quid adsit.* » « Qu'on n'emploie rien ici qui soit en peau de bête, pour qu'il n'entre rien qui vienne d'un animal mort. » Ces sortes de prescriptions s'appellent *leges templi*. On peut encore rapprocher la *lex templi Narbonensis* (chez Orelli, 2489) : « Si quis hic hostia sacrum faxit, quod magmentum nec protollat, idcirco tamen probe factum esto. » Par son contenu comme par la forme des lettres, notre inscription semble ancienne. On y évite le redoublement des consonnes (*atahus*, *ferom*, *sistiatiens*, *medix*), on écrit *medix* et non *medixs*. Elle est

probablement plus ancienne que la table de Bantia, qui est du temps des Gracques.

La langue de cette inscription présente, comme l'a déjà remarqué Grotefend, de nombreuses et frappantes ressemblances avec l'ombrien. 1° Le *f* signe de l'accusatif pluriel : *asif*. 2° L'emploi de la lettre *h* pour marquer la longue : *covehriu*. 3° L'emploi d'une lettre à part pour indiquer le son assibilé d'un *c* devant un *i* suivi d'une voyelle : *façia ;* on a mis un C retourné (Ɔ). Dans l'ombrien écrit en caractères étrusques on met un ꓷ, et dans l'ombrien écrit en caractères latins un S surmonté d'une barre. 4° La suppression de l'*u* dans *se* « si », *se* « suem ». 5° L'ablatif féminin singulier en *u* au lieu de l'*a : toticu covehriu* (l'osque termine ses ablatifs en *ad :* toutad). 6° Le datif en *e : Declune* (l'osque a les datifs en *ui* ou *ai*). 7° L'habitude d'intercaler le nom du père au lieu de le faire suivre. Cf. la pierre d'Assisium.

D'autre part, les ressemblances avec l'osque sont : 1° les parfaits comme *sistiatiens ;* 2° les nominatifs comme *Cosuties*, *Tafanies*. On peut donc considérer le dialecte de cette inscription comme tenant à peu près le milieu entre l'ombrien et l'osque. Si l'on songe à la situation de Velletri, les ressemblances si nombreuses et si caractéristiques avec le dialecte des tables d'Iguvium ne laissent pas que d'être très-dignes d'attention.

Michel Bréal.

(*La suite prochainement.*)

UN

ARCHITECTE FRANÇAIS DU XIIIe SIÈCLE

EN HONGRIE

Des fouilles exécutées en 1869 sur toute la superficie de l'église métropolitaine de Colocza, en Hongrie, ont révélé des faits intéressants pour l'histoire de l'art au moyen âge. Un architecte hongrois, qui est en même temps un habile archéologue, M. Émeric Henszlmann, a dirigé cette opération. Il se propose d'en faire l'objet d'une publication étendue, qui paraîtra sous les auspices de l'Académie des sciences de Hongrie. En attendant, il a jugé utile de faire parvenir en France un compte-rendu succinct de ses découvertes (1), parce qu'elles ont soulevé une question sur laquelle il pense que nous autres, Français, nous serons plus à même de nous prononcer que les savants de son pays.

Disons d'abord que M. Henszlmann est le premier qui ait reconnu la main d'architectes français du XIIIe siècle dans la construction de certaines églises de l'Europe orientale. Il a fourni à cet égard des renseignements qui ont pris place dans l'édition de l'*Album de Villard de Honnecourt*, préparée par Lassus (2), et notre *Moniteur des Architectes* lui doit une étude comparative des églises de Saint-Yved de Braine et de Sainte-Élisabeth de Cassovie, qui parut dans ce recueil en 1857.

Outre Sainte-Élisabeth de Cassovie, M. Henszlmann avait signalé comme des églises toutes françaises par la conception celles de Szekesfchervat, de Veszptem, de Szent-Marton et de Leyden. Les

(1) Une feuille imprimée en latin sous l'indication *De ecclesia metropolitana Cœlocensi*, sans autre titre ni aucune marque de lieu ni de typographie.

(2) Voir la publication faite par M. Darcel, Préf., p. 17, et la notice sur Villard de Honnecourt, p. 50.

fouilles de Colocza lui ont révélé un nouvel édifice de la même famille, dont personne jusqu'ici n'avait soupçonné l'existence.

La cathédrale actuelle de Colocza est une construction moderne dans le style italien. Elle a été rebâtie après l'occupation de la ville par les Turcs, sur l'emplacement d'une autre église qu'on sait avoir été renversée de fond en comble en 1602. Au sujet de cette église détruite en 1602, l'opinion était qu'elle datait du temps du roi saint Étienne, par conséquent qu'elle remontait au XIe siècle.

Les fouilles de 1869 ont effectivement mis à découvert les fondations d'une petite église ayant tous les caractères d'un édifice du XIe siècle; mais ces vestiges n'étaient pas les seuls. Ceux d'une autre église beaucoup plus considérable n'ont pas tardé à apparaître, et M. Henszlmann n'a eu qu'à en transporter le tracé sur le papier pour voir se dessiner le plan d'une église telle qu'on les bâtissait en France dans les premières années du XIIIe siècle.

Évidemment, c'est là l'église qui subsista jusqu'en 1602. Par conséquent, la cathédrale de Colocza en est à sa troisième manière d'être, et la plus longue période de son existence s'est accomplie sous la forme gothique.

La notice de M. Henszlmann est accompagnée d'un plan qui donne l'idée la plus avantageuse de l'édifice. Il y avait sept travées de nef et sept au sanctuaire. Le transsept, peu saillant, mais d'une grande largeur, devait être du plus bel aspect. Il avait ses bras divisés en trois galeries. Les chapelles du chevet avaient beaucoup d'analogie avec celles de la cathédrale de Chartres. Les piles de la nef étaient des carrés armés sur chacune de leurs faces d'un dosseret en forme de colonne. Une tour s'élevait à chacune des encognures du transsept du côté de l'occident. Deux autres tours s'élevaient sur la façade principale, n'ayant de saillie hors œuvre que par leurs escaliers placés dans des tourillons. La grande porte s'ouvrait entre les deux tourillons.

Les matériaux employés contribuaient à l'effet du monument. Un trachyte verdâtre formait le plein de la construction; les membres d'architecture étaient en marbres rouge et blanc.

De nombreux fragments de socles, de bases, de chapiteaux, ont été recueillis et déposés dans un musée que vient de créer l'archevêque actuel. Dans l'énumération faite par M. Henszlmann nous remarquons : une pièce de corniche ornée de fleurs de lis, deux consoles dont les tablettes sont soutenues par des figurines, des chapiteaux décorés des divers genres de feuillages qui dès lors avaient remplacé

en France les vieux types de l'ornementation romane, notamment les rinceaux de chélidoine et les feuilles d'oseille.

Mais de tous ces débris, le plus important pour nous est une épitaphe que M. Henszlmann regarde avec toute apparence de raison comme celle de l'auteur de l'édifice, et qu'il transcrit ainsi :

MARTINVS
RAVESV
LAPICIDA
IACETHIC

A la façon dont s'exprime le savant architecte hongrois, ce ne serait là qu'un fragment : *superest etiam epitaphii pars*, dit-il. D'ailleurs il n'explique pas ce qui lui donne à penser que ce n'est qu'un fragment, ni s'il y a des indices qui obligent d'admettre que le texte ait comporté un plus grand nombre de lignes. On voit seulement qu'il conjecture qu'une lettre a été enlevée à la fin de la seconde ligne, de sorte qu'il faudrait lire RAVESVS au lieu de RAVESV. Or un pareil nom, selon lui, ne peut avoir été porté que par un Français. Il allègue à l'appui de son opinion divers noms de forme analogue, celui de *Raveza* entre autres, qu'il sait exister dans notre langue, et, sans prolonger davantage la discussion, il s'en remet au jugement des Français.

La question est si bien posée qu'il n'y a qu'à la prendre au point où l'a amenée M. Henszlmann, et voici ce qu'il nous semble qu'il y aurait à dire :

D'après les habitudes de transposition des noms français en latin, au XIII[e] siècle, le vocable *Ravèze* ou *Ravez* aurait été rendu *Ravesius*.

D'autre part, *Ravesus* n'existant que par le fait d'une conjecture, il y a lieu de se demander si la conjecture est indispensable, en d'autres termes, si la destruction d'une lettre à la fin de ce nom est chose certaine. Dans le cas contraire, la leçon RAVESV conduirait à la supposition que le V final pourrait bien être un Y. L'épigraphie de ce temps-là présente une forme d'Y qui n'est pas autre chose qu'un V dont la branche droite est légèrement prolongée sous la ligne. On aurait alors le nom RAVESY, de forme toute française, et cela ne répugnerait pas aux usages de l'époque, car il ne manque pas de textes en latin dans lesquels les noms de famille ont été consignés sous leur forme vulgaire. C'est une vérification à faire sur le monument.

Pour ce qui est de l'authenticité du nom *Ravesy*, elle est établie par l'existence d'un lieu de *Ravizy* en Nivernais, aujourd'hui simple

hameau, mais qui était une propriété importante dès le IX[e] siècle. *Ravisiacum* figure dans un diplôme de 877 (1) et devient plus tard une seigneurie dont le nom est resté inséparable de celui d'un célèbre humaniste de la Renaissance, *Ravisius Textor*.

Ajoutons que, quelle que soit la leçon définitive, il n'y aura rien à changer à la conclusion de M. Henszlmann. L'épitaphe trouvée dans les fouilles de la cathédrale de Colocza est bien celle d'un de ces architectes voyageurs qui, sous le titre modeste de tailleurs de pierre ou de maçons, portèrent par toute l'Europe les procédés de la nouvelle architecture trouvée en France au XII[e] siècle. Si l'on est obligé d'hésiter sur la forme exacte du nom de cet artiste, son œuvre est certaine. Elle le désigne comme le précurseur en Hongrie de ce Villard de Honnecourt dont la célébrité a pris naissance dans la *Revue archéologique* (2).

J. QUICHERAT.

(1) De Soultrait, *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, p. 156.
(2) Notice sur l'Album de Villard de Honnecourt, VI[e] année, 1849.

LA

CRITIQUE DES SCULPTURES ANTIQUES

AU

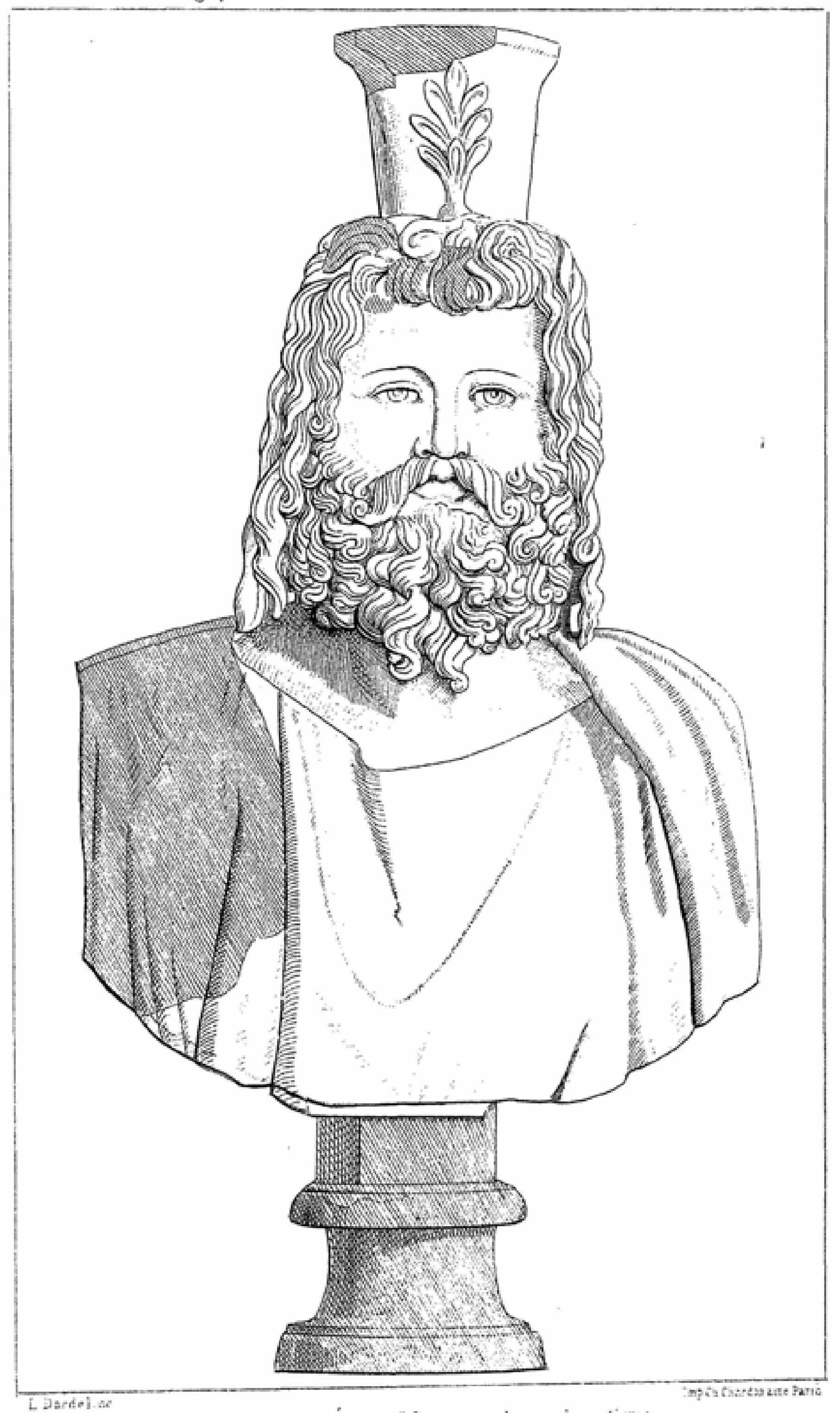
MUSÉE DU LOUVRE

A propos des Catalogues en préparation.

Suite (1)

Pour beaucoup de sculptures, l'indication des restaurations manqua entièrement dans les catalogues, et pour presque toutes elle fut incomplète ou inexacte. C'est ainsi qu'une statue de l'importance de l'Auguste (n° 100 cat. Clar.) était décrite comme ayant la main droite moderne, sans qu'il fût le moins du monde question de la main gauche, due également à une restauration et plus intéressante, parce qu'elle tient un rouleau et précise l'action. C'est ainsi que la description d'un des chefs-d'œuvre les plus célèbres qui nous restent de l'antiquité, celle du Héros combattant (n° 262 cat. Clar.), ne contenait pas l'indication de la restauration du bras et de la main droits, entièrement modernes. Ces exemples devraient suffire, car il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les erreurs contenues dans un catalogue qui, depuis un grand nombre d'années, n'est plus en vente au musée du Louvre. Toutefois la citation d'une autre description servira mieux à montrer combien il est indispensable d'avoir examiné avec le plus grand soin les moindres détails d'une sculpture avant de l'expliquer et de la juger; elle fera voir à quel point, dans la première moitié du siècle, les plus belles publications se trouvaient déparées par des descriptions faites, en quelque sorte, d'imagination. Il s'agit

(1) Voir le numéro de septembre.



L. Dardel sc. Imp. Chardon aîné Paris.

JUPITER SÉRAPIS en marbre noir antique.

d'une statue qui est placée dans la salle des Caryatides, à gauche de l'entrée par la cour intérieure. Elle était décrite dans le catalogue de Clarac comme il suit :

« 415. — Jupiter, statue, marbre grec. Le dieu est prêt à lancer « sa foudre, et son aigle à ses pieds attend ses ordres. La figure ne « manque pas de dignité et la draperie est belle.

« *Restaur*. Le bras gauche à partir de la draperie, la main et le « poignet droits, le pied gauche et le bas de la jambe au-dessus des « malléoles, une grande partie de l'aile gauche de l'aigle, la tête, « sont modernes. » — V. Borg., etc.

Voici maintenant ce qu'en disait Bins de Saint-Victor dans le magnifique *Musée des antiques* (1) :

« Jupiter. Les débris d'un aigle placé aux pieds de cette statue, dont « la tête avait été brisée, ont fait supposer qu'elle représentait le « Maître des dieux. L'aigle fut restauré ; on adapta à la figure une « tête que l'on crut l'image de Jupiter, et que ses cheveux retom- « bant sur le front auraient dû faire reconnaître pour celle de « Pluton; la main droite fut armée du foudre, et le bras gauche, « refait en entier, s'appuya sur un sceptre, emblème de la royauté. « Toutefois, si l'on considère le caractère des formes de cette statue, « il est difficile de supposer qu'elle ait été dans son origine ce qu'en « a fait le caprice du restaurateur. Ici, les formes n'ont rien d'idéal « et de divin; c'est l'imitation exacte d'une belle nature, telle « qu'elle nous est offerte dans la plupart des statues des empereurs « qui sont parvenues jusqu'à nous; c'est une pose toute semblable et « le même jet de draperies, avec de légères différences qui sont iné- « vitables dans ce genre d'accessoires. L'aigle n'est point un attribut « qui fut étranger à ces maîtres du monde ; et l'on n'ignore point « que la flatterie se plaisait à leur prodiguer les symboles de tous les « dieux. C'est donc probablement l'image de quelque empereur, dont « on a fait celle de Jupiter. Au reste, la tête qu'on lui a donnée est « d'un très-beau caractère, et la statue mérite elle-même des éloges « pour la correction du dessin et la vérité de l'exécution.

« Il n'y a point d'autres restaurations dans ce monument que « celle que nous avons indiquée ; dans l'aigle, il n'y a d'antique « que l'extrémité de l'aile gauche (2). »

Dans ces deux descriptions, les restaurations sont mal indiquées; celle de Saint-Victor contient une erreur considérable, car la tête n'a

(1) *Mus. des ant.*, t. III, st. divin., pl. 1, n° 3.
(2) *Musée des antiques*, t. III, st., pl. 1, n° 3.

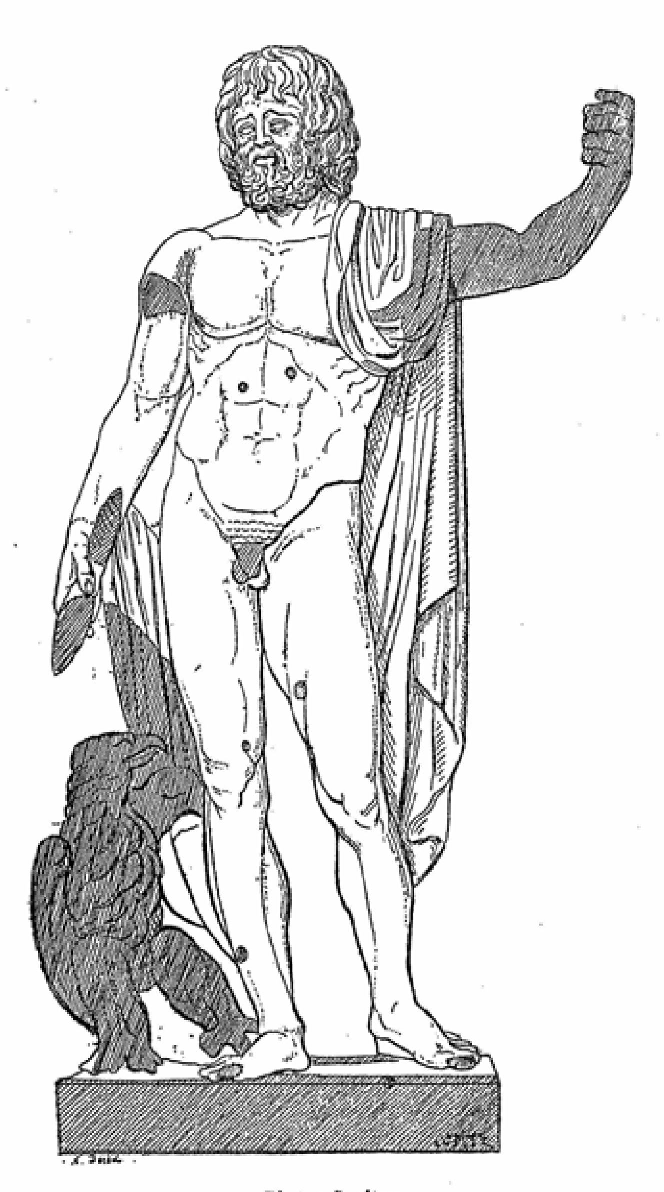
jamais été séparée du corps. Une grande partie de ce qu'on vient de lire a donc pour point de départ l'assertion d'un fait absolument faux. D'un autre côté, d'après de Clarac, on l'a vu, une grande partie de l'aile gauche serait moderne; or cette aile est précisément la seule partie antique de l'oiseau qui subsiste (1); le poignet et la main droits seraient aussi modernes, tandis que ce poignet et la plus grande partie de la main avec le milieu du foudre sont des morceaux antiques rapportés, qui appartenaient à la statue. Quant à la tête du dieu, de Clarac n'est pas tombé dans l'erreur de Bins de Saint-Victor, et cependant il semble que les conclusions et le jugement de ce dernier écrivain, à l'égard d'une statue précieuse à plus d'un titre, n'aient pas été sans influence sur ceux qui en parlèrent ensuite plus sérieusement. De Clarac sembla la regarder avec quelque indifférence, et sa description si laconique fut, nous allons le voir, insuffisante. Celle qui en fut faite depuis, dans un catalogue récent, dont je m'occuperai particulièrement tout à l'heure, ne fut guère plus complète. La voici :

« 33. — Zeus et l'aigle. Statue Borghèse. Le dieu est représenté « debout et nu, la jambe gauche en arrière, une bandelette dans les « cheveux. Le manteau, replié sur l'épaule, ne couvre que le dos de « la statue. De la main droite abaissée, il tient le foudre; l'autre, « élevée, portait un sceptre ou une haste. L'aigle est placé sur la plin- « the, à la droite de Zeus (2). »

Après avoir consulté ces différents catalogues, on peut ignorer encore que la sculpture dont il est question offre une représentation presque complète d'un type assez rare parmi les statues des dieux, celui de Pluton. Cependant les cheveux, comme l'avait remarqué B. de Saint-Victor, au lieu de se relever sur le front, ainsi que ceux de Jupiter, partent du sommet de la tête en longues mèches qui viennent pendre sur le front et autour du visage; le dieu n'est d'ailleurs pas un Sérapis, car sa tête n'a jamais porté de corbeille (calathos), et la statue paraît appartenir à une époque où ce dernier n'était pas encore représenté sans la tunique égyptienne. Son manteau est différent de celui qu'on voit d'ordinaire aux statues de Jupiter. Pourtant il porte le foudre dans la main droite abaissée, en même temps qu'il tient un bout de la draperie, double action dont on retrouve des exemples dans quelques médailles; de la main gauche

(1) Cette erreur n'a pas été commise dans la gravure du *Musée de sculpture* (pl. 311, 681).

(2) Suivent l'énumération, à peu près exacte, des restaurations, et divers autres renseignements.



Pluton-Jupiter.

élevée, il tenait peut-être une lance, plus probablement un sceptre (1); ses pieds sont nus. Cette statue, belle et presque complète, offre donc une rare et importante représentation de Pluton, debout et en marbre de couleur claire, en même temps que de Jupiter, ou plutôt une représentation de Pluton-Jupiter, ce qui ne saurait être omis dans un catalogue exact.

Pour un certain nombre de sculptures, jugées, nous l'avons vu, de très-peu d'importance, l'omission des restaurations fut volontaire dans le catalogue de Clarac; celui-ci crut qu'il serait trop long ou fort inutile de les indiquer. Ne doit-on pas penser autrement aujourd'hui? Dès qu'un objet peut figurer dans les salles du musée, c'est qu'il présente quelque sorte d'intérêt; s'il n'est pas beau ou curieux par lui-même, il est utile à l'explication d'autres objets analogues, qu'il aide à comprendre par comparaison; un jour peut-être il servira à éclaircir quelque point obscur dans l'histoire de l'art, à combler une lacune dans une série d'observations; sans importance aujourd'hui, il en prendra demain par suite de telle ou telle découverte et surtout par la suppression de tout ce qui le défigure et le déprécie aux yeux de l'artiste ou du savant. On est souvent étonné de retrouver ainsi, parmi un assemblage de morceaux disparates, quelque beau débris, ou quelque variante plus ou moins éloignée d'un type qui mérite d'être bien connu. Aussi me semble-t-il que s'il est inutile, dans un catalogue, de présenter au public des objets de valeur intrinsèque très-inégale sur un pied d'égalité, en les décrivant avec le même développement, il est nécessaire pourtant que l'étude en quelque sorte anatomique des particularités matérielles de chaque sculpture ait été faite avec le plus grand soin. Il faut que ceux qui croient trouver dans un de nos monuments un renseignement ou un modèle ne soient pas exposés à se méprendre, et il est bon que le savant qui veut citer tel objet qu'il a vu dans nos galeries ou qu'il ne connaît que par quelque estampe, puisse néanmoins en juger aussi exactement que possible (2).

C'est ce dont n'a peut-être pas tenu un compte suffisant l'auteur du nouveau catalogue qui avait été entrepris il y a quelques années. Ce catalogue venait pourvoir à un besoin pressant, puisque, depuis l'épuisement de l'édition de 1830 de celui de Clarac, aucun catalogue des sculptures antiques n'avait plus été en vente au Louvre;

(1) Voir Millin, *Galer. mythol.*, tab. IX, 45, et J. Overbeck, *Griech. Kunstmythol.*, erst. Band, Münztaf. II, 33, 33a, 34, 35.

(2) Voici à ce propos une lettre d'Otto Jahn dans le tome IV, 2 (1847) de la *Revue archéologique*, p. 490.

le travail nécessaire pour préparer cet ouvrage était considérable, car le nombre des objets exposés avait beaucoup augmenté depuis vingt ans; ce fut donc un mérite que de l'entreprendre et un plus grand mérite que de mener à fin en très-peu de temps une partie de l'entreprise. Ce catalogue devait comprendre trois parties; la première, contenant les sujets mythologiques, put seule paraître. Malheureusement, ce livre se ressentit de la hâte extrême avec laquelle il fut fait. Il est nécessaire de le dire et je devrai l'établir, parce qu'il faut montrer pourquoi, au lieu de continuer purement et simplement un catalogue bien plus que commencé, on en prépare encore une fois un nouveau, refait pour la plus grande partie. C'est qu'il est impossible d'adopter comme définitive une œuvre qui, si elle fut très-utile en son temps, à défaut de travail plus mûri, présente un nombre considérable de lacunes et d'erreurs, dont beaucoup sont des plus graves, surtout en ce qui concerne les restaurations, dont il s'agit ici. — Quant aux nombreux renseignements bibliographiques que contient le catalogue de 1870, et qui témoignent de plus sérieuses recherches, ils ne pourront être que conservés ou complétés.

Quelques exemples suffiront pour montrer quelles peuvent être les erreurs dont il vient d'être question; on verra que je n'ai pas choisi de parti pris quelque salle ou quelque divinité qui se trouveraient, par hasard, mal partagées.

— Le Bacchus de Versailles (n° 218, salle du Tibre, à gauche en venant de la salle des Caryatides) est décrit comme ayant la lèvre supérieure moderne; au premier abord, un fil du marbre fait croire en effet que cette lèvre est restaurée, mais après un examen attentif on acquiert la certitude qu'il n'y a à cet endroit aucune solution de continuité dans la matière; le catalogue ne fait pas mention de la lèvre inférieure, elle est moderne tout entière; plusieurs morceaux de la nébride et quelques feuilles de la couronne de lierre ne seraient pas antiques : aucune partie de cette nébrido n'a été restaurée et il n'y a pas de feuilles de la couronne qui soient fausses; une seule a été cassée.

— Non loin de ce Bacchus, dans le corridor de Pan, en allant vers les galeries romaines, une petite Cybèle (n° 542) aurait la partie droite de son trône restaurée : cette partie est antique comme le reste et n'en a même jamais été ésparée.

— Même erreur pour cet Apollon Pythien (n° 77) auquel un restaurateur a donné jadis une tête de Vénus et qui est placé sous la première arcade, à droite, en entrant dans la salle du Tibre. Une

fente du marbre qui fait le tour de la jambe droite a fait prendre cette jambe pour une restauration (1).

— Autre erreur analogue pour une statuette de Junon restaurée en Cérès, qu'on voit en allant vers la Vénus de Milo (salle d'Adonis, à gauche, n° 57) : la plinthe (parce qu'elle porte une inscription postérieure au temps où la statuette a été sculptée) est donnée pour moderne; or cette plinthe (à quelque époque plus ou moins rapprochée de nous qu'on puisse attribuer l'inscription) a toujours fait partie du marbre.

— Sans aucune raison autre qu'une distraction, la plinthe d'une jolie statue grecque d'Ariane couchée (n° 238, vestibule des Prisonniers barbares, à gauche en allant des salles romaines à l'escalier) est décrite comme ayant plusieurs morceaux modernes : on n'en saurait trouver un seul.

— Une Vénus marine avec un Amour sur un dauphin (n° 156, arcade avant la salle de la Vénus de Milo, à gauche) a ses restaurations indiquées comme il suit : « Il n'y a de moderne que les ailes de l'Amour, les deux bras, l'orteil du pied gauche et quelques doigts du pied droit de Vénus ». Cela est tout à fait inexact. La tête avec la plus grande partie du cou, le haut du dos, une partie de la cuisse et du genou gauches, des morceaux de la cuisse droite, la plus grande partie du côté droit de la jambe droite, plusieurs morceaux du pied droit de la Vénus sont restaurés, et l'on ne peut dire que quelques doigts de ce pied soient modernes, car si le petit orteil est entièrement restauré, une partie seulement des premier, deuxième et quatrième orteils ne sont pas antiques. Pour l'Amour, non-seulement les ailes presque entières, mais le nez et la bouche avec la joue droite, la moitié inférieure de la joue gauche et le menton, le genou et la partie antérieure de la jambe droite, le pied droit avec les chevilles, la plus grande partie du pied gauche sont restaurés. Enfin une partie de la queue du dauphin et plusieurs morceaux de la plinthe sont encore modernes.

— L'autre Vénus avec un Amour sur un dauphin, qui est placée vis à vis la première (n° 157), n'a pas été mieux étudiée, car, d'après le catalogue de 1870, le bras et le pied gauches de l'Amour ainsi que la queue du dauphin seraient modernes. Le bras n'a jamais été séparé du corps, quoiqu'en ait pu faire croire de loin un trait de

(1) Cette erreur figurait déjà dans le catalogue de Clarac (n° 748), dans son *Musée de sculpture*, pl. 269, 909 et dans le *Musée des antiques* de Bouillon, t. III, pl. 3, 7.

crayon qu'il était facile de faire disparaître en se servant d'une éponge imbibée d'eau et d'une échelle, objets indispensables pour examiner la partie supérieure des statues et enlever la poussière ou les matières étrangères au marbre qui en peuvent changer l'aspect; la main n'est pas davantage restaurée, elle appartient au même morceau de marbre que le bras et le corps et que la queue du dauphin qu'elle tient; de même les pieds ont toujours fait partie du même morceau de marbre que la tête du dauphin, que les pieds antiques de la Vénus et que la plinthe, morceau qui a été séparé de la partie principale de la sculpture un peu au-dessus des pieds des personnages.

— Un buste de Sérapis, qui est placé à hauteur d'homme devant la croisée de droite en entrant dans la salle des Caryatides par le côté de la tribune (n° 554) et sur l'authenticité duquel de Clarac avait déjà émis quelque doute, est donné pour un travail du XVIe siècle. Cette figure doit pourtant appartenir à une époque bonne encore de l'art antique. Voici maintenant la raison évidente pour laquelle elle a été regardée comme moderne. Le catalogue de 1870 porte : « Buste colossal, en noir antique; les cheveux et la barbe en marbre gris. Travail du XVIe siècle. » Si vous vous fiez à une telle assertion, vous ne regarderez peut-être même pas cette tête, que vous devez croire sans intérêt pour l'histoire des représentations de Sérapis. L'examen des particularités matérielles de cette sculpture est pourtant un des moins difficiles qui soient. Dès qu'on la voit d'un peu près, on s'aperçoit d'abord qu'au lieu d'être composée de deux marbres, l'un noir et l'autre gris, elle est tout entière d'une seule et même matière (noir antique), mais cette matière est en partie polie, en partie à l'état brut, de là la méprise. Les cheveux et la barbe ont conservé la couleur naturelle au marbre lorsqu'il n'a pas été travaillé, la même qu'on voit au revers du buste; le visage et le haut du corps ont été polis et sont devenus noirs. Passons aux restaurations, dont le catalogue de 1870 n'avait plus de raison de tenir compte (1). Elles ont pu être faites au XVIe siècle et il est probable que plusieurs parties de la sculpture primitive, en particulier le nez, ont été en même temps retouchées et repolies. En voici l'énumération : les côtés droit, antérieur et postérieur du haut de la corbeille (calathos), plusieurs mèches ou parties de mèches au-dessus du côté droit du front, le vêtement sur le côté droit du buste, le piédouche. Ces morceaux

(1) Dans le *Musée des Antiques* (t. III, B, pl. XI), de Saint-Victor avait écrit : « Le monument n'a pas éprouvé la plus légère altération dans la moindre de ses « parties. »

sont faits avec la même matière que la sculpture antique, dont le travail est habilement imité; les joints, pour la plupart, ont la netteté d'une coupure faite par un instrument tranchant bien effilé et diffèrent tout à fait des bords dentelés et irréguliers qu'on voit aux fragments qui, après avoir été cassés, ont été rapportés; on ne saurait hésiter pour plusieurs de ces restaurations, en particulier celles de la corbeille et de la chevelure, à y reconnaître un travail postérieur à celui de la partie principale. La présence de ces restaurations est une preuve qui se joint au caractère de la figure pour faire croire à son antiquité (voir planche XXI)(1). Elles ne changent rien d'ailleurs à la physionomie du dieu, dont ce buste offre une représentation de quelque importance; tout ce qui caractérise d'ordinaire Jupiter-Sérapis s'y trouve réuni. La couleur sombre de la matière, presque toujours choisie pour représenter ce dieu dont le culte remplaçait celui de Pluton, s'ajoute au sérieux de l'expression. Les longues mèches de la chevelure pendent sur le front et le long du visage. La corbeille ornée d'une branche d'olivier, symbole d'abondance, est posée sur sa tête; Sérapis est vêtu de la tunique égyptienne, son manteau couvre l'épaule gauche.

Ces erreurs, dont je viens de donner quelques exemples, je suis bien loin de les relever pour attirer le blâme sur l'auteur du catalogue de 1870; je sais trop bien déjà, par expérience, combien il est facile de se tromper, et je n'ignore pas que, malgré l'attention la plus soutenue et l'étude la plus scrupuleuse, le nouveau travail qui se terminera dans quelques mois sur les sculptures antiques en ronde bosse sera encore loin d'être exempt d'inexactitudes. Mon but unique était de démontrer la nécessité qu'il y avait d'entreprendre à nouveau, avec une méthode rigoureuse, l'examen des restaurations de ces sculptures.

Il fallait que ce travail fût ainsi fait pour permettre la suppression ou du moins le retranchement par la pensée des parties étrangères aux sculptures antiques, opération par laquelle doit commencer quiconque veut bien connaître et apprécier exactement les monuments de l'ancien art.

Dans nos galeries d'originaux, la reconstitution des monuments antiques ne peut avoir lieu que par un effort d'imagination, pour diverses raisons. Beaucoup de morceaux, très-anciennement restaurés, sont connus tels que les a faits la restauration, et la suppression

(1) Cf. le Pêcheur africain (vestibule des Prisonniers barbares, n° 595, cat. de Clarac) et v. planche XVI.

des parties modernes équivaudrait pour bien des gens à la destruction du monument. D'autre part, il serait souvent impossible de retrouver la sculpture grecque ou romaine, telle qu'elle était avant l'addition de morceaux modernes (1). Quelquefois encore, ces restaurations qui nuisent tant aux antiques, mais qui sont consacrées par le temps, offrent quelque chose de l'intérêt qui s'attache à l'architecture de monuments composés avec les idées de plusieurs époques; ces monuments, dont les parties les plus récentes, inspirées par l'intention de compléter les plus anciennes, mais conçues dans un tout autre esprit, présentent souvent de grandes qualités, et dont l'ensemble est quelquefois d'une originalité très-remarquable, n'ont, assurément, aucune unité de style, mais, à plus d'un titre, ils sont utiles à l'histoire de l'art, et il serait sans raison de les réduire, par amour d'archaïsme, à la partie primitive, en enlevant toutes les additions successives des temps postérieurs; on peut penser à peu près de même pour celles des sculptures antiques qui ont été restaurées par des artistes de mérite (1).

(1) « Il est difficile de défaire aujourd'hui sur les originaux ce qu'ont fait les res« taurateurs. Les monuments que les musées renferment sont connus dans l'état « où les restaurations les ont mis; ils ont été décrits et gravés dans des livres où « les savants et les artistes sont accoutumés à les trouver. On ne peut guère « songer à opérer un changement qui en réduirait le plus grand nombre à de sim« ples fragments où on ne les reconnaîtrait plus.... » (*Un musée à créer*, *Revue des « Deux Mondes*, 1874, par M. Félix Ravaisson.)

A propos d'édifices composés de morceaux appartenant aux styles les plus différents, M. Renan écrivait, il y a quelques mois : « Tout a son prix comme sou« venir. Un monument doit être accepté comme le passé nous le lègue; il faut, « autant que possible, l'empêcher de se détruire, voilà tout. On a bien dépassé « cette mesure en France; sous prétexte de ramener les édifices à une prétendue « unité d'époque qu'ils n'eurent jamais, on a détruit, réédifié, achevé, complété, et « préparé ainsi les malédictions des archéologues de l'avenir, dont la tâche aura été « rendue singulièrement difficile par ces indiscrètes retouches. On commet parfois « la même faute en Italie. Sous prétexte de ramener les édifices à ce qu'ils furent, « on est en train de supprimer le XVIIe et le XVIIIe siècle. Assurément, ce furent des « siècles de décadence pour l'art italien. Les méfaits qui s'y commirent sur les « édifices du moyen âge ne peuvent être assez déplorés, mais le mal est fait....... Il « n'y a qu'une manière de n'être pas traité de vandale, c'est de ne rien détruire, « c'est de laisser les monuments du passé tels qu'ils sont. » (Ernest Renan, *Vingt jours en Sicile, le Congrès de Palerme; Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1875, pages 244-245.)

(2) « Un Marsyas, qu'on voit dans la galerie de Florence, fut restauré par Michel« Ange. Lorsqu'on trouva l'Hercule Farnèse, les deux jambes manquaient; on recou« rut, pour les suppléer, à Guglielmo della Porta. Plus tard, les jambes furent retrou« vées et on les mit à la place de celles qu'avait exécutées l'artiste moderne. Il « manquait au Laocoon le bras droit : ce fut Baccio Bandinelli qui le refit d'abord, et

Ainsi en est-il de la Diane à la biche (salle du Tibre) restaurée par Barthélemy Prieur; — de la Diane en marbre restaurée par l'Algarde, avec une tête, des mains, des pieds de bronze et une coiffure qui l'a fait appeler la Bohémienne (la Zingarella) (salle du Tibre), nom sous lequel est connue pour la même raison une Madone du Corrége qu'on voit au musée de Naples (la Zingara) ; — de l'Hermaphrodite (salle du Tribunal) par G. Bertelot et par le Bernin; — du Jupiter colossal dit de Versailles (salle des Caryatides, par Jean Drouilly (1698) et peut-être ensuite par François Girardon; — de la Vénus d'Arles et d'une Uranie (salle de la Pallas de Velletri), par le même Girardon; — de la Polymnie (salle de la Pallas de Velletri), par Agostino Penna; — de bon nombre de sculptures restaurées par Lange, par exemple l'Apollon qu'on voit à droite dans la salle de Melpomène, etc., etc.

Le seul moyen de concilier des intérêts contraires et de répondre à un besoin impérieux serait de créer, auprès des galeries du Louvre, dans lesquelles on conserve les monuments restaurés, des salles annexes où reparaîtraient, sous forme de moulages, nos sculptures antiques les plus importantes et les plus défigurées, dépouillées de toutes faussetés et expliquées par d'autres moulages empruntés aux divers musées de l'Europe, qui permettraient souvent de retrouver, par comparaison, la pensée et quelquefois le nom de l'artiste, toujours d'étudier de plus près et plus sûrement les idées et les croyances du temps où il vivait. On pourrait aussi très-utilement, dans certains cas où les restitutions des monuments antiques du Louvre sembleraient à peu près démontrées, les présenter, exécutées en plâtre, auprès des moulages des débris orignaux. Avec ce nouveau musée, l'archéologue et l'artiste ne seraient plus exposés à des erreurs pareilles à celles qui viennent d'être signalées (1).

Dans tous les cas où il s'agit d'interpréter un monument antique, soit qu'on soit tout à fait incertain sur le sens qu'il présente, soit qu'on se croie autorisé par quelque texte ou par quelque tradition à y reconnaître tel ou tel sujet, la comparaison avec les autres monuments antiques plus ou moins analogues est un moyen d'information et de vérification excellent et nécessaire. De Clarac l'avait bien compris, et il rendit un grand service à ceux qui étudient l'art antique

« plus tard Agnolo Montorsoli. Montorsoli refit encore le bras gauche de l'Apollon « du Belvédère. » (*Un musée à créer*, *Revue des Deux Mondes*, 1874.)

(1) Voir dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Revue archéologique* les articles déjà cités, et dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1er mai 1875, p. 415) un article de M. Albert Dumont sur les moulages du musée du Louvre.

en formant une collection des planches (1) où se trouvaient réunies, à côté des sculptures du Louvre, environ dix-sept cents statues de musées étrangers, la plupart avec l'indication des parties restaurées (2).

De tels recueils font voir à quel point l'arbitraire règne en fait de restaurations, et combien cet arbitraire est chose fâcheuse lorsqu'il s'agit de l'antiquité. Autrefois et surtout en Grèce, la représentation des dieux et des héros n'était pas entièrement livrée à la fantaisie de l'artiste. Un certain nombre de types étaient en quelque sorte consacrés, soit parce qu'ils exprimaient quelque croyance, soit parce qu'ils étaient dus au génie de quelque grand sculpteur; on répétait ces types, puis on les modifiait à quelque égard, et souvent les variantes ainsi produites devenaient à leur tour de nouveaux types. Dans chacune de ces représentations consacrées, on doit remarquer certaines attitudes, certains traits caractéristiques, certaines dispositions de vêtements qui varient peu. Or, fort souvent, lorsque les restes de plusieurs répétitions d'un même type sont parvenus jusqu'à nous, ils se trouvent, quoique très-semblables, arrangés d'après les interprétations les plus diverses, et naturellement la diversité est d'autant plus grande que le type est moins connu, circonstance qui le rend pourtant très-intéressant ; on conçoit facilement quelles difficultés peuvent créer, pour l'explication d'autres répétitions, de pareilles restaurations.

CHARLES RAVAISSON-MOLLIEN.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Musée de sculpture antique et moderne*, par M. le comte de Clarac, Paris, « 1826-1832. Cet ouvrage important contient trois ouvrages distincts : l'Histoire et la « Description détaillée du Louvre, le Musée du Louvre, et une Collection de statues « remarquables de l'antiquité tirées de divers musées de l'Europe (dans ce compte « n'entrent ni la section de la partie technique de la sculpture, qui sert d'introduc- « tion à l'un de ces trois ouvrages, ni celle de l'iconographie grecque et romaine, « qui forme un supplément de l'un des deux autres)..... ; la réunion des deux der- « niers ouvrages sera d'autant plus sûre de l'approbation des archéologues, que le « besoin d'une nouvelle comparaison des statues antiques s'était fait sentir depuis « longtemps. » — « On ne peut refuser à cet ouvrage la plus haute estime à laquelle a « droit toute entreprise qui réunit tous les efforts et moyens d'un homme de talent « et d'un zèle sincère, et l'activité d'une vie entière.» — « M. de Clarac a consacré sa « fortune à un ouvrage par lequel il cherchait non-seulement à ériger un digne mo- « nument à ses études archéologiques, ce qui lui a parfaitement réussi, mais encore « à bien mériter de l'étude de l'art en général. » F.-G. Welcker, *Annales de corr. archéol.*, 1833, p. 137.

(2) Malheureusement, dans cet ouvrage « l'indication des parties modernes est bien « loin d'être complète et de toute sûreté ». Welcker, *Ann. de corr. arch.*, 1833, p. 143.

INSCRIPTIONS DE CYZIQUE

LES FOUILLES DE M. CARABELLA

Je tire de deux lettres de M. Carabella, en date du 4 avril, les renseignements suivants sur ses fouilles de Cyzique.

« Du 22 au 27 mars, j'étais à Cyzique. J'ai fait un essai de sondages entre le temple d'Adrien et les magnaneries (1), en me dirigeant à l'est.

« J'ai envoyé quelques ouvriers du côté sud du temple d'Adrien, continuer la petite tranchée commencée l'année dernière. Ils en ont retiré au bout de quelques heures un fragment de sculpture qui n'était rien moins qu'un phallus de $0^m,29$ de circonférence, fragment d'une statue. On a rapporté aussi une moitié de tête de femme dont l'œil a $7^m,075$ en ligne horizontale. Tout était donc dans des proportions gigantesques dans ce temple. Les oves — on en a trouvé plusieurs — sont d'un travail très-soigné, trop soigné même pour le genre colossal (2). On ne travailla d'ailleurs là que pendant une journée seulement.

« On vint m'annoncer que trois grandes jarres avaient été trouvées dans un champ près du golfe de Pandermo. Je m'y rendis tout de suite. C'était au nord-est du poste de zaptiés. Le champ était couvert de marbres fraîchement retirés de dessous terre. Il y avait là quelques bases de petites colonnes, travail très-médiocre; une espèce d'entablement de deux mètres de long; une plaque de marbre de $1^m,82$ avec une inscription grecque et latine (3); une énorme jarre dont le bord supérieur était à $0^m,50$ au dessous du sol; à côté, les débris de deux autres qui s'étaient cassées pendant qu'on les retirait. L'inspection minutieuse des débris et de la jarre intacte nous donna à penser qu'un corps gras y avait séjourné, que ces jarres avaient contenu de l'huile... On a apporté de Cyzique à Constantinople, ces jours-ci, une balance romaine; je crois qu'elle vient du terrain où ont été découvertes ces jarres; je vous en enverrai le dessin. »

(1) Voir l'*Esquisse topographique des ruines de Cyzique* dans l'*Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 3. Les magnaneries et le temple d'Hadrien sont en dehors de l'aire qu'il nous a été possible de comprendre dans le croquis ci-contre, extrait de notre esquisse. (*Réd.*)

(2) Sur ces oves, sur l'architecture de ce temple et le style de ses moulures, voir l'*Exploration archéologique de la Galatie*, p. 76-80 et 110-111. (*Réd.*)

(3) Voir ci-dessous.

Voici des extraits d'une lettre du 17 avril :

« Les 12, 13, 14, j'étais à Cyzique. Quelques points ont été fouillés.

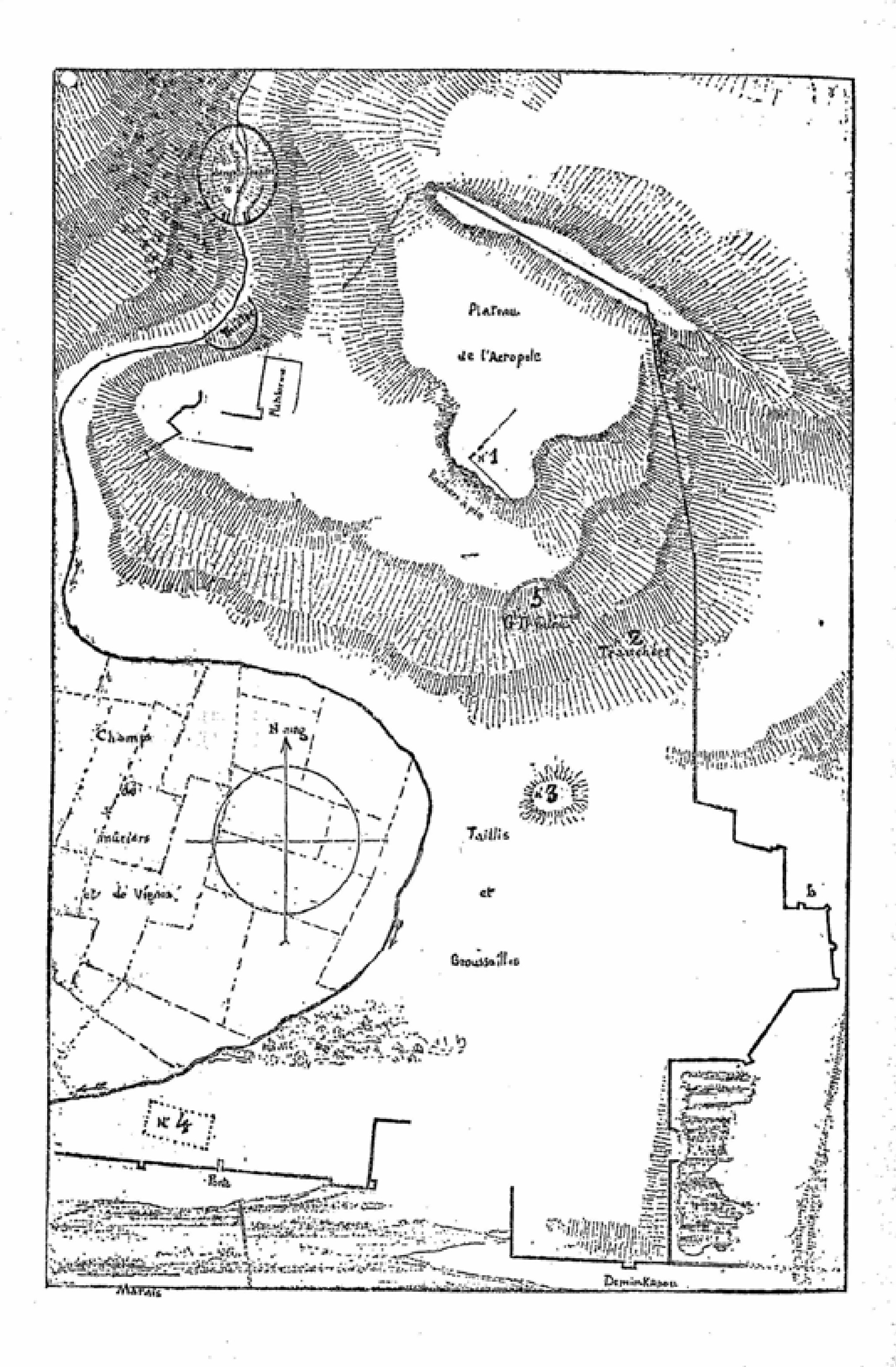
« 1° Au nord-est du point indiqué dans votre esquisse par les mots *Rochers à pic*, dans l'angle formé par les traces de mur qui y figurent, à l'endroit culminant du plateau de l'Acropole : Deux tranchées creusées par quatre ouvriers pendant une journée. Rencontré des blocs de grès, de marbre, de granit, un tombeau en plaques de marbre avec croix sculptée en relief, ossements humains. Il aurait fallu creuser trop profondément pour trouver le sol hellénique. La crainte de s'engager trop avant a fait décider l'abandon de la fouille.

« 2° Au sud-est d'un théâtre (n° 5) dont l'emplacement n'est pas marqué sur votre esquisse (1), à une cinquantaine de mètres, creusé quatorze tranchées sur trois rangs, distants de trois à quatre mètres l'un de l'autre. Terrain en pente de onze degrés.

« Fossé ouest, blocs de marbre et de granit, coin de béton en argile cuite pilée, fragments de céramique commune non vernie. Fossés du centre, à un mètre de profondeur, couche de béton parsemée de morceaux de marbre irréguliers, de 4 à 5 cent., dont la surface supérieure est polie ; fragments de céramique commune, menues monnaies de cuivre, byzantines, helléniques de Cyzique ; une pierre de bague, d'un centimètre de diamètre, demi-sphérique, en saphir ; un mètre plus profondément, autre couche de béton ; les bétons ont 4 à 5 cent. d'épaisseur. Fossé du sud, couche de fragments de poterie rouge, vernie, en terre dite samienne ; un petit pot en forme de salière, couvert d'un vernis noir, d'une belle forme ; le pied en est cassé ; menues monnaies, fragments de bracelets en verre bleu et jaune ; des baguettes de marbre, semblables aux manches en ivoire des couteaux ; trois plaques de marbre de $0^m,13$ de diamètre, octogones, pour carrelage ; plus bas, une couche de béton, et des fragments de céramique ; à $2^m,55$, couche de mosaïque blanche et noire, dessins à grands ramages faits de petits cailloux roulés et de marbre, ronds et ovoïdes, 1 et demi à 2 cent. de diam. ; la face supérieure est polie. Dans le fossé à côté, à la même profondeur, mosaïque en cubes noirs et blancs très-réguliers ; je suppose que c'est la bordure de la mosaïque d'à côté. On a commencé de suite à relier ces fossés, mais j'ai quitté avant que le travail fût achevé et d'ailleurs, là aussi, ces fouilles, qui ont duré trois jours, devaient être abandonnées.

« 3° A 160 ou 200 mètres au sud des quatorze fossés, une espèce d'élévation dont le sommet offre un petit plateau couvert de broussailles. Huit ouvriers commencent au hasard, par le haut, une tranchée en triangle. Au bout de quelques heures, un petit torse d'enfant, nu, d'un marbre et d'un travail communs ; il a du nombril au cou 30 centimètres ; la figure était assise. Autres fragments de sculpture, oves de $0^m,05$ à $0^m,06$ de haut ; marbres cas-

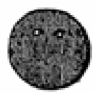
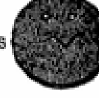
(1) La place en est indiquée par le croquis ci-contre, que nous donnons d'après le tracé que nous envoie M. Carabella. Les numéros correspondent à ceux du texte. (*Réd.*)


Plateau
de l'Acropole
N°1
N°3
Taillis
et
Broussailles
Tranchées
Champs
de
mûriers
et de vignes
N°4
Demir-Kapou
Marais

sés, dallage en plaques de marbre longues de 1 mètre, larges de 0m,60, et de 0m,40 d'épaisseur. Ce dallage est à 1 mètre sous le sol du plateau, à 4 mètres au-dessus des champs d'alentour. Le lendemain, autre fragment de petite statue de femme drapée; de l'aine au cou, 20 centimètres; bon marbre, bon travail. Ce dallage me tourmente; à en juger par les fragments de bases de colonnes, je me trouverais sur un temple; mais le dallage à cette hauteur?... Sous le dallage, du sable, de la terre, des fragments de marbre cassés. Dans le champ à l'est, à 8 mètres de la tranchée, 10 de l'élévation, une plaque de marbre de 0m,25 cent. carrés qui n'est que le fragment d'une plus grande plaque, avec ces deux mots en triangle : ΜΕΓΑΡΟΝ.ΒΑΙΒΙΟ.

« A un mètre plus loin et un mètre sous sol, une architrave non achevée, de 4m,10 de long sur 0m,60 et 0m,45; à côté, un mur byzantin; une charmante petite colonnette cannelée, 0m,25 à la partie supérieure encastrée dans le mur. Dans ce même champ on avait trouvé précédemment (c'est le propriétaire qui la trouva) une plaque de marbre avec une inscription.

« 4° Grande ruine d'une centaine de mètres de long, 40 à 50 de large; chapiteaux corinthiens; abandonné de suite, vu la difficulté de déplacer les blocs enfouis.

« J'ai oublié de dire au n° 2 que nous avons retiré de tous les fossés une grande quantité de disques en terre cuite de 5 à 10 c. de diam., 2 à 3 c. d'épaisseur, percés de deux trous . Nous en avons eu un qui portait un M ou Σ incisé au-dessous ou à côté des deux trous ; cela m'a rappelé M. Schliemann et sa déesse *glaucopis*. Je lui en ai fait part.

« Voilà, Monsieur, en résumé, l'essai des trois jours; il n'a pas été très-encourageant, mais je n'en suis pas moins persuadé que Cyzique renferme encore bien des richesses; de grandes surprises sont réservées à celui qui enlèvera systématiquement cette couche de terre qui la recouvre. »

Nous n'avons plus, depuis ce temps, reçu de nouvelles de M. Carabella; nous souhaitons fort que les circonstances politiques ne viennent pas l'empêcher de continuer ses travaux, et qu'après avoir ainsi tâté le terrain en plusieurs points, il puisse enfin entreprendre une exploration méthodique de l'aire de quelqu'un des anciens édifices de Cyzique, soit des ruines du temple d'Hadrien, soit du théâtre. La démolition de l'amphithéâtre fournirait, à elle seule, des centaines d'inscriptions (1). En attendant, voici les textes qui accompagnaient sa dernière lettre :

(1) Voir Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, t. I, p. 83-84.

Plaque de marbre de 1m,82; hauteur des lettres, 0m,03. Les caractères paraissent du premier siècle de notre ère.

L. BAEBIVS. L. L. MOSCHVS
ΛΕΥΚΙΟΣ ΒΑΙΒΙΟΣ ΜΟΣΧ[Ι]ΟΣ

Ce L. Bæbius Moschus, affranchi d'un L. Bæbius, doit être un affranchi de l'un de ces négociants romains établis à Cyzique, comme ceux qui ont érigé l'inscription en l'honneur de Claude publiée par nous, d'après une copie de M. Carabella, dans un précédent numéro de la *Revue* (1).

Nous trouvons ailleurs la trace de L. Bæbius, l'ancien maître de cet affranchi, sans doute un des gros propriétaires de Cyzique. C'est en effet à lui que doit se rapporter une autre inscription découverte, comme on l'a vu par la lettre précédente, dans la partie haute de la ville, au point marqué 3 sur le croquis ci-joint, parmi les restes d'une habitation importante, pavée de mosaïque. Elle se lit sur une plaque de marbre cassée de deux côtés. La partie conservée a 0m,25 carrés, et le long des deux bords conservés on lit ces deux mots ainsi disposés :

ΒΑΙΒΙΟ
ΜΕΓΑΡΟΝ

μέγαρον Βαιβίου, ce qui ne semble pouvoir se traduire que par *demeure de Bæbius*. Le terme de l'antique poésie épique, qu'Homère applique, comme le remarque Athénée (2), aux maisons des rois et des grands, était-il resté à Cyzique dans l'usage courant, ou bien est-ce là un trait de pédantisme et de prétention tout individuel? Jusqu'à la découverte de nouveaux exemples, il est difficile de se prononcer à ce sujet.

A Erméni-Keui, près de Cyzique, mais provenant de Cyzique. Estampage de M. Carabella.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟ	Αὐτοκράτο-
ΡΙ ΤΡΑΙΑΝΩ	ρι Τραιάνῳ

(1) T. XXXI, p. 100 : C(ives) R(omani) qui Cyzici [consistunt].
(2) V, p. 193 c : τῶν ἡρωϊκῶν οἴκων τοὺς μείζονας Ὅμηρος μέγαρα καλεῖ.

ΑΔΡΙΑΝΩΚΑ	Ἀδριάνῳ Κα[ί-
ΣΑΡΙΣΕΒΑΣ	σαρι Σεβασ-
ΤΩΟΛΥΝΠΙ	τῷ Ὀλυνπί-
ΩΣΩΤΗΡΙΚΑ	ῳ σωτῆρι κα[ὶ
·ΚΤΙΣΤΗ	κτίστῃ.

Trouvé par un villageois vers l'est de Cyzique, le 15 avril, et transporté à Irméni-Keui. Fragment d'une plaque de marbre, copié par MM. Carabella et Schliemann.

ΡΑΔΙΦΟΙΝΟΝΤΟΣ
ΟΦΙΛΟΥΕΙΠΕΝ
ΤΕΣΚΕΥΑΣΜΕΝΟΥ
ΙΛΛΟΥΑΞΙΟΥΝΔΟΘΗ
ΗΣΜΗΤΡΟΣΤΗΣΠΛΑΚΙ
ΔΕΔΟΚΙΜΑΣΘΑΙΤΕΙΟΝ
ΚΑΘΑΠΕΡΑΞΙΟΙΕΞΕΙΝΑΙΔΕ
ΜΑΤΑΠΑΤΡΟΘΕΝ
ΩΝΙΟΣΑΠΟΛΛΟΦΑΜΟΥ
ΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΛΟΧΟΥΜΩ..ΧΟΣ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΑΣΚΑΝΟΙΛΛΟΥ
ΙΙΜΗΤΡΟΣΤΑΛΚΙΑΝΗΣ
ΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝΚΑΙΕΥΣΕΒΕΙΑΣ

On reconnaît aisément ici le débris d'un décret honorifique. Par malheur, il ne reste que l'extrémité de droite de chaque ligne; la plus grande partie du texte a disparu, et l'ensemble ne saurait se restituer. Voici les mots qu'on distingue :

....
.... εἶπεν·
κα]τεσκευασμένου
ἀξιοῦν δοθῆ-
ναι].........τ]ῆς μητρὸς τῆς Πλακι-
ανῆς]........δεδοκιμάσθαι τε τὸν
.........καθάπερ ἄξιοι ἐξεῖναι δε

. . . . πατρόθεν
. . . . ωνιος Ἀπολλοφάμου (?)
. . . . Ἀ]πολλοφάνης Ἀπολλοφάνου[ς
. . . . Ἀριστολόχου Μώ[ρυ]χος
. . . . Ἀλέξανδρος
μητρὸς Πλακιανῆς
ἀ]ρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐσεβείας

Il est question ligne 5 et ligne 13, de Cybèle, désignée ici, comme elle l'est dans Pausanias (1), par la périphrase ἡ Πλακιανὴ μήτηρ. On ne savait déjà plus, au temps de Strabon (2), où chercher la montagne et la vieille ville pélasgique, consacrées à Cybèle, qui avaient valu à cette déesse un surnom analogue à celui de Dindymène qu'elle portait dans la région de Pessinunte. Ce qui résulte des divers passages des auteurs où, depuis Homère, sont mentionnées la montagne et la ville, c'est que le Placos était un contrefort de l'Olympe mysien, et que ses pentes avaient porté, à une époque très-reculée, une ville et un temple de Cybèle qui jouissaient d'une certaine célébrité dans la province. Le surnom avait survécu à la vieille ville pélasgique qu'Hérodote connaissait encore (3), mais dont Strabon ne retrouvait plus l'emplacement.

CYZIQUE, ESTAMPAGE DE M. CARABELLA

Lettres de 0^m,01. D'après l'estampage, le fragment de stèle a 0^m,15 de haut et les lignes ont une longueur de 0^m,28 à 0^m,30.

Ο ΕΚΟ ΜΟΥΚΑΙΧΘΟΝ
ΟΧΟΥΣΑΤΕΚΡΑΤΙΣΕΛΗΝΗΝΑΜΦΙΚΥΡΤΟΙ
ΥΜΙΝΤΑΔΕΚΑΙΡΙΑΤΕΧΝΗΣΧΑΛΚΟΝΕΙΣΚΑΜΟΥΣΗΣ
ΙΔΡΥΣΑΤΟΤΗΣΘΕΟΓΕΙΘΟΥΣΕΙΚΟΝΟΣΤΥΓΩΜΑ
ΕΝΥΑΛΙΟΥΚΑΤΕΝΟΓΛΟΝΣΧΗΜΑΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ
ΝΕΟΙΣΙΤΟΝΑΡΣΕΝΑΤΕΚΝΟΥΘ..ΟΝΕΚΚΑΛΥΓΤΩΝ
ΟΝΕΣΧΕΔΙΣΕΝΝΕΑΓΛΗΘΩΝ ΟΥΣΕΤΩΝΑΡΙΘΜΟΥΣ
ΓΑΤΡΑΣΥΓΕΡΕΙΣΦΟΝΟΕΣΣΑΝΔΗΙΩΝΦΑΛΑΓΓΑ

(1) V, 13, 7.
(2) XIII, p. 614.
(3) Hérodote, I, 57.

κό[σ]μου καὶ χθον[ὸς],
ὄχουσά τε κρατὶ σελήνην ἀμφίκυρτον [Ἶσις],
ὑμῖν τάδε καίρια τέχνης χαλκὸν εἰσκαμούσης
ἱδρύσατο τῆς Θεοπείθους εἰκόνος τύπωμα
Ἐνυαλίου κατ' ἔνοπλον σχῆμα Μητρόδωρος,
νέοισι τὸν ἄρσενα τέκνου θ[υμ]ὸν ἐκκαλύπτων,
ὃν ἔσχε δὶς ἐννέα πλήθων [τ]οὺς ἔτων ἀριθμοὺς
πάτρας ὑπὲρ εἰς φονόεσσαν δηΐων φάλαγγα.

« .... du monde et de la terre, et toi, Isis (?) qui portes sur la tête le croissant de la lune, Métrodore vous a consacré ce bel ouvrage d'un art qui a façonné l'airain, une image de Théopithe sous les traits d'une figure armée d'Ényalios, afin de signaler aux jeunes gens le mâle courage que son fils a montré, lorsqu'il finissait sa dix-huitième année, en combattant pour sa patrie contre l'armée meurtrière des ennemis. »

Devinant ici, dans chacune des lignes de l'inscription, un vers dont la mesure m'échappait, j'ai consulté mon savant collègue M. H. Weil, dont l'autorité est si haute en matière de métrique grecque. Voici ce qui résulte des indications qu'il a bien voulu me donner. Ce vers, qui est rare mais non sans exemple, peut se définir *un vers asynartète composé d'une espèce de parémiaque* (voir Héphestion, ch. VIII) *et d'un ithyphallique*. La première partie du vers doit se scander ainsi : ῐ̆δρῡ|σᾰτŏ της| Θĕŏπει|θοῡς, et la seconde : εικŏ|νŏς τῠ|πωμᾰ.
Des vers entièrement semblables se trouvent parmi les fragments d'Archiloque (1).

Nous ne pouvons savoir combien il manque de lignes au début de l'inscription. Ὑμῖν, au vers 3, indique que la statue dont il s'agit avait été consacrée en même temps à plusieurs divinités; or il ne nous reste la mention que d'une seule, celle qui est désignée dans la seconde des lignes représentées sur l'estampage comme portant sur sa tête le croissant. On aurait pu songer, pour celle-ci, à Hécate ou à Artémis; mais leurs noms n'entreraient pas dans le vers. M. Tournier me suggère le nom d'Isis, qui complète exactement le vers et ne peut soulever d'objection sérieuse. Dès le temps des successeurs d'Alexandre, le culte d'Isis avait commencé à se répandre dans tout le monde grec, et, au premier siècle avant notre ère, époque à laquelle nous serions disposé à rapporter ce texte d'après la forme

(1) Bergk, *Lyrici græci*, 5e éd., t. II, p. 705, fr. 79 et suiv.

des caractères, Isis pouvait et devait avoir un temple à Cyzique et s'y confondre plus ou moins avec Artémis. Quant à l'attribut du croissant, nous savons qu'il avait été assigné par l'art grec de l'époque hellénistique à la déesse d'origine égyptienne. Quant au premier vers, les mots κο[σ]μοῦ καὶ χθον[ός] suggèrent quelque chose comme : « O Dieu, père du monde et de la terre ». Est-ce de Zeus qu'il s'agirait ici? Il est difficile de le dire. D'ailleurs, sauf cette lacune du premier vers, dont la restitution demeurera toujours incertaine, et celle du second, qui se comble ainsi d'une manière très-vraisemblable, le reste du texte, malgré quelques lettres qui manquent çà et là sur l'estampage, ne présente pas de difficultés graves. L'expression τάδε καίρια τέχνης est étrange, mais le sens n'en peut être douteux. A εἰσκαμούσης, M. Weil proposerait de substituer ἐκκαμούσης, qui serait plus grec; mais le témoignage de l'estampage est formel, et il ne resterait qu'à supposer une erreur dans la copie remise au lapicide ou dans la transcription qu'il en a faite. Dans ce cas, on pourrait encore conjecturer que l'original portait εὖ καμούσης. L'emploi de εἰσκάμνω semble ici très-impropre.

Le langage de l'inscription est trop peu précis pour que nous puissions savoir dans quelles circonstances Théopithe, à dix-huit ans, avait montré le brillant courage qui lui avait valu l'honneur de cette statue de bronze. Il se présente pourtant à l'esprit une conjecture qui mérite tout au moins d'être indiquée. La forme des caractères, avons-nous dit, fait songer au premier siècle avant notre ère (1); or Cyzique, pendant ce siècle, en 73 avant notre ère, eut dans son histoire une grande crise qui lui donna lieu d'être fière d'elle-même et dont elle dut perpétuer par tous les moyens en son pouvoir les souvenirs héroïques; je veux parler du siége mémorable qu'elle soutint, comme alliée des Romains, contre Mithridate et sa puissante armée, siége qu'elle réussit, malgré l'apparente infériorité de ses forces, à faire durer jusqu'au moment où Lucullus put la délivrer (2).

G. Perrot.

(1) Telle a été aussi l'impression de M. Foucart, que nous avons consulté à ce sujet. Les lettres sont petites et serrées. On remarquera surtout les formes Π, Σ, N. L'O est tout petit. D'autre part, il y a déjà tendance à orner les hastes verticales et horizontales. Ainsi voilà le T. C'est une transition entre le caractère des inscriptions de l'époque autonome et celles de l'époque impériale.

(2) Sur ce siége, voir Plutarque, *Lucullus*, 14-16.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. Derenbourg communique une note contenant quelques réflexions sur le livre de Job. (Voir, pour l'analyse de cette note, le *Journal officiel*, n° du 6 septembre, p. 6807.)

M. N. de Wailly lit des extraits d'un livre qui va prochainement paraître et où il examine en détail la valeur historique de l'ouvrage français du treizième siècle publié par M. L. Paris sous le titre de *Chronique de France*. Dans un précédent mémoire, M. de Wailly avait proposé le titre suivant : *Récits de France et d'outre-mer, par un ménestrel de Reims*, qu'il considère comme étant plus exact et plus explicite.

M. Clermont-Ganneau est admis à communiquer une note sur un bas-relief inédit, conservé au musée du Louvre, et représentant le combat d'Horus contre Set ou Typhon. (Voir le dernier numéro de la *Revue*, où la première partie de cette note est publiée *in extenso* avec planche.) M. Alfred Maury signale des *abraxas* où l'on voit une scène semblable à celle du bas-relief du Louvre.

M. Adrien de Longpérier, au nom de l'auteur, M. Chabas, lit une note relative à la détermination du *hin*, la mesure de capacité le plus fréquemment usitée chez les anciens Égyptiens.

M. Victor Duruy continue ses lectures relatives à la situation morale et politique de l'empire romain au second siècle.

M. Michel Bréal commence la lecture d'un important mémoire intitulé : *Examen critique de quelques théories relatives à la langue mère indo-européenne.*

M. Victor Guérin est admis à lire un chapitre de l'ouvrage qu'il prépare en ce moment sur la Galilée. Cet ouvrage est le résultat de la récente mission de M. Guérin en Palestine.

M. l'abbé Richard annonce, par lettre, la découverte d'un cimetière *gallo-romain* au *Maine*, commune de *Tesson* (Charente-Inférieure). Quinze urnes funéraires ont déjà été extraites des caveaux explorés. Ces urnes contenaient, outre les cendres, quelques fragments d'or, des objets de fer, des bagues, des pierres gravées et de la vaisselle en terre noire. Il ne paraît pas qu'on ait rencontré, jusqu'ici, aucun objet de quelque importance. M. de Longpérier fait remarquer que ces urnes sont des amphores à vin ayant accidentellement servi d'urnes cinéraires. Nous ajouterons que le même fait s'est déjà produit dans les fouilles du mont Beuvray. On peut voir, au musée de Saint-Germain, plusieurs de ces amphores ayant servi d'urnes funéraires.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nouvelles découvertes à Saint-Nazaire. — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, qu'à *six* mètres (il paraît qu'il fallait dire *sept* mètres) de profondeur au-dessous du niveau actuel de la vasière de Saint-Nazaire s'étaient rencontrés, dans une couche sableuse, de nombreux objets en pierre, os et bronze, rappelant les objets de l'âge du bronzerecueillis dans les lacs de la Suisse. Au-dessus de cette *couche sableuse,* les ouvriers n'avaient trouvé, jusqu'ici, que des mâchoires d'animaux et des débris informes de poterie gauloise. M. Kerviler vient d'y trouver, ces jours derniers, au milieu de fragments de poterie rouge gallo-romaines, une médaille (petit bronze) de Tétricus. Il s'est empressé d'annoncer le fait à la Commission de la topographie des Gaules et à la Société des antiquaires. La découverte est, en effet, très-importante. Cette médaille de Tétricus reposait dans la vase à une profondeur de 5 mètres, c'est-à-dire à 2 mètres de la couche de sable où ont été trouvés les objets de bronze. Tétricus régnait en Gaule vers 270 ap. J.-C. Les 5 mètres supérieurs de vase ont donc mis *seize siècles* à se déposer, soit 30 centimètres environ par siècle. On peut en conclure qu'il n'a pas fallu plus de *sept siècles* pour la formation des 2 mètres inférieurs. L'épée de bronze, le poignard, de bronze également, les poinçons en os, la hache de pierre emmanchée et tous les autres objets retirés des couches de sable seraient donc tombés ou auraient été jetés dans la baie cinq cents ans avant notre ère. Le crâne humain déterminé l'année dernière par le Dr Broca et considéré par lui comme un crâne de l'époque dite de la pierre polie ne remonterait pas beaucoup plus haut. M. Kerviler, prenant en considération que les couches inférieures de vase pourraient être plus comprimées que les supérieures, est un peu plus large dans son calcul et propose *l'an mille* av. J.-C., probablement comme date maximum. Il semble, en tout cas, que c'est entre les deux dates de l'an 1000 et de l'an 500 avant notre ère qu'il convient de placer l'époque où Saint-Nazaire offrait aux populations primitives de la Gaule un refuge commode et fréquenté.

On sait que Pythéas, si célèbre dans l'antiquité par ses découvertes dans l'Océan septentrional (IVe siècle av. J.-C.), mettait au nombre des

villes les plus opulentes de la Gaule un port de la Loire appelé *Corbilo*, d'où l'on s'embarquait pour la Bretagne. Du temps de Strabon on ne connaissait plus l'emplacement exact de ce port, qui probablement était déjà ensablé ou envasé. Saint-Nazaire ne serait-il pas le *Corbilo* de Pythéas ? Mais il y a plus : Ptolémée, qui ne fait aucune mention de Corbilo, ce qui confirme la complète décadence de ce port à l'époque gallo-romaine, place dans les mêmes parages un port d'un autre nom, le *Brivates portus*, que la Commission de la topographie des Gaules identifie avec l'embouchure actuelle du *Brivet*. Or c'était à Saint-Nazaire, dans la baie même, comme l'a reconnu M. Kerviler, que se jetait autrefois le Brivet. Ne peut-on pas conjecturer que le *Corbilo* primitif fut, après l'abandon de la baie par le *Brivet*, reporté sous le nom de *Brivates portus* à la nouvelle embouchure de cette petite rivière? En sorte qu'il y aurait eu, au ve siècle avant notre ère, un port de *Corbilo* à Saint-Nazaire, reporté plus en amont à l'*étier de Méan*, sous le nom de *Brivates portus*, à l'époque gallo-romaine. Nous soumettons ces idées à M. Kerviler. Alexandre Bertrand.

— *La découverte de l'Hôtel-Dieu.* — On a découvert, il y a quelques jours trois arches d'un vieux pont, près de la grille de l'Hôtel-Dieu. On ne savait à quelle époque faire remonter la construction de ce pont.

On supposait, sans en être certain toutefois, que les arches mises au jour étaient les vestiges du Petit-Pont que fit bâtir Maurice de Sully, évêque de Paris. Le doute va cesser. Hier, en creusant, les ouvriers ont découvert une pierre de taille évidée et dans l'intérieur de laquelle on a retrouvé un parchemin, sans doute le procès-verbal de la construction, ainsi que quatre pièces de monnaie et une médaille en or du module de nos pièces de 100 francs. Ces monuments ont été immédiatement transportés à la Bibliothèque nationale pour y être examinés. Nous rendrons compte du résultat de cette enquête.

— On sait que la ville de Ratisbonne, en Bavière, est construite sur l'emplacement d'une cité romaine fondée par l'empereur Tibère sous le nom de « Regina Norica ». Aussi y a-t-on recueilli un nombre considérable d'antiquités de toutes sortes, qui ont été déposées, par les soins d'une société historique, dans un musée spécial.

Ces jours-ci, la démolition d'un bastion attenant aux remparts du moyen âge, situés au sud-est de la cité romaine, a fait découvrir plusieurs monuments anciens du plus grand intérêt. On cite entre autres, parmi les sculptures en marbre, une magnifique statue d'imperator ceint d'une épée, dictant des ordres à un secrétaire assis à ses côtés, et un bas-relief parfaitement conservé, représentant un cheval que son cavalier tient par la bride. (*Journal officiel.*)

— On vient de découvrir, dans une des maisons que l'on démolit pour le percement du boulevard Henri IV, un magnifique bas-relief des dernières années du xive siècle, représentant l'enfer. Ce précieux monument d'iconographie chrétienne était caché depuis plus d'un siècle par des décorations modernes. Une statue de la Vierge reposait sur une tête hideuse

figurant l'entrée de l'enfer. On distingue dans la gueule de ce monstre un Satan femelle assis sur son trône et enchaîné; un homme et une femme pendus par la langue et représentant sans doute la luxure; Judas, également pendu et ayant les intestins hors du ventre; deux chaudières remplies de damnés et un pauvre malheureux embroché de part en part. Deux petits démons placés à droite et à gauche, sur la mâchoire même du monstre, et servant de portiers, attendent avec impatience une charretée de réprouvés, parmi lesquels on remarque un moine, un évêque et une tête couronnée. Ce bas-relief a été mutilé de la manière la plus barbare, mais il est probable que les parties qui restent encore à découvrir seront mieux conservées. Sitôt les restaurations faites, ce bas-relief sera envoyé au musée de Cluny.

—— Nous recevons de M. Émile Soldi la note suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique*, un de vos collaborateurs a fait un compte-rendu des plus aimables sur le livre que je viens de publier; seulement M. Aubé doute que les sculpteurs égyptiens exécutassent leurs statues en pierre dure sans modèles ou esquisses, et ne peut pas croire, par exemple, que ce petit scribe égyptien du Louvre ait été fait du premier coup dans la pierre.

« Je suis absolument du même avis que M. Aubé, et, si j'ai peu abordé la question, j'ai pourtant mentionné les plaques carrées, en pierre tendre, portant, sculpté en bas-relief, une représentation d'un homme ou d'un animal, plaques portant les traces du soi-disant canon, et qui avaient dû servir de modèles aux sculpteurs, ce qu'admettent aussi MM. de Longpérier et de Saulcy. Le musée du Louvre possède plusieurs petits bustes en pierre tendre avec ce canon.

« Dans ma dernière excursion, ces jours-ci, à Londres, j'ai vu au British Museum plusieurs nouveaux documents qui peuvent, je pense, élucider complétement la question. Ce sont des figures ou fragments de figuration d'hommes ou d'animaux sacrés, non plus en pierre tendre, mais en plâtre, ayant servi aussi de modèles, car quelques-uns portent ces lignes attribuées à tort, suivant moi, à un canon, et qui ne sont que la mise au carreau servant à la copie de même grandeur ou à un agrandissement. Ce dernier cas est le plus probable, car la plupart de ces modèles sont très-petits; la forme assez simple des statues égyptiennes n'en exigeait pas de plus grands; aujourd'hui les sculpteurs font de même dans ce cas. Mais pourtant la vitrine du British Museum contient aussi des plâtres atteignant la grandeur naturelle, entre autres une main ronde bosse, trouvée à Tell-el-Jahoudeh, et, à côté, un pied ronde bosse, aux deux tiers de nature, ébauché dans le plâtre. Parmi les modèles plus petits, je citerai : une tête de pharaon (ptolémaïque) avec l'uréus, ronde bosse (cinq centimètres de diamètre), trouvée au même endroit; deux têtes de lions, une bas-relief et l'autre ronde bosse; une petite tête de

bœuf et une autre de mouton, cette dernière de grandeur naturelle, provenant de Benna-el-Assal.

« Tous ces plâtres sont coulés plein ; en termes techniques, ce sont des saumons de plâtre dans lesquels les Egyptiens ont taillé le sujet de la même manière qu'ils taillaient la pierre tendre, c'est-à-dire avec une gouge et par taille longitudinale, comme le montre le torse appartenant à M. Geslin, dont j'ai donné la gravure dans mon livre. Quelques-uns ne sont pas terminés, nous n'avons donc pas affaire à des moulages en plâtre coulés sur des modèles en terre, comme cela se pratique de nos jours.

« J'ai dit que les modèles étaient souvent taillés dans la pierre tendre, comme ceux du musée du Louvre. Le British Museum en possède trois : ce sont des plaques de pierre carrées, portant au centre et en très-bas relief des modèles d'hiéroglyphes, faits souvent avec soin, se transportant facilement et se conservant mieux que le plâtre ; cette dernière matière était réservée à la sculpture proprement dite et abandonnée après l'exécution. C'est pour cela probablement que les plâtres du British Museum sont fragmentés et très-usés. Une des trois plaques de pierre de ce musée, représentant un hibou, est un véritable chef-d'œuvre de finesse.

« Dans le même musée, l'on voit dans une vitrine un modèle de taureau assyrien à tête humaine, ronde bosse, et portant sur le dos la base d'une colonne. Le petit diamètre de ce monument (dix centimètres dans la plus grande largeur) me rend douteux son usage comme modèle. Il a été trouvé à Koujoundik.

« Je n'ai dessiné aucun de ces objets ; ils rentrent tous dans les types connus et n'ont pas d'intérêt artistique en dehors de leur but et de leur matière.

« Veuillez, Monsieur le Directeur, faire ce que bon vous semblera de cette petite note, et croire à mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués. « Emile Soldi. »

—— Le numéro de septembre du *Journal des Savants* contient : A. Maury, *Institutions militaires de la France*. J. Bertrand, *Discours de M. Adams*. J. Girard, *Recherches sur Délos*. Ch. Giraud, *Histoire de Marie Stuart*. Defremery, *Gustave Brunet*. Nouvelles littéraires, etc.

—— Des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à remettre au prochain numéro la suite de l'intéressant article de M. Clermont-Ganneau, ainsi que le compte rendu du Congrès de Pest que nous avions annoncé. Nous avons cru devoir en prévenir nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Archéologie celtique et gauloise, par Alexandre Bertrand.
Vol. in-8, 450 p., 10 planches ou cartes et 76 bois dans le texte. Libr. Acad. Didier et Ce, 1876.

Le livre que vient de faire paraître M. Alex. Bertrand est un recueil, revu et complété, des nombreux travaux dans lesquels, depuis quinze ans, notre confrère s'est occupé des origines de l'histoire dans l'Europe occidentale. Ces recherches, éparpillées dans des volumes de sociétés savantes et dans des publications périodiques spéciales, étaient difficiles à réunir; l'auteur a donc rendu un véritable service aux érudits en coordonnant, dans un beau volume, des instruments indispensables de travail; remarquons qu'il en a singulièrement augmenté la valeur scientifique en y ajoutant des commentaires, et en admettant certaines modifications à lui suggérées par la discussion.

L'ouvrage que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs est divisé en trois parties, précédées d'une préface et complétées par un appendice. Nous recommandons la lecture attentive de la préface; c'est un résumé aussi exact que lucide de l'état de la science au moment où nous écrivons. Ensuite viennent *les temps primitifs de la Gaule, l'ère celtique et l'ère gauloise.* L'appendice comprend une critique du xxive chapitre du Ve livre de Tite-Live; une appréciation des vocables *Celtæ* et *Galatæ* employés par Polybe; enfin, des annexes précieuses, telles que des listes des cavernes et des dolmens et allées couvertes de la France.

La division même de l'ouvrage prouve que M. Bertrand base ses recherches sur la distinction des Celtes et des Gaulois; nous n'avons pas à exposer ici les arguments qui ont été proposés pour et contre cette opinion; il semble qu'à cette heure tous ceux qui ont lu attentivement les textes et étudié les objets innombrables recueillis depuis vingt ans, grâce à des fouilles intelligentes, ne peuvent se refuser à admettre cette vérité historique. Nous avons fait un grand pas depuis le temps où Amédée Thierry, dont le système compte encore des partisans (par habitude), voyait en Gaule trois groupes : les Celtes ou Gals, dont le nom générique était *Galatæ* ou *Galli;* les *Ligures*, branche des Ibères; les *Belges* ou *Volks*, confédération issue d'une race dont le nom générique était *Cimmerii* ou *Kymris.*

J'ai tenu à rappeler cette théorie parce que c'est la dernière proposée, et qu'elle a eu la chance de servir de base à tous les travaux historiques jusqu'aux nouvelles études qui s'élaborent maintenant.

Pour la Gaule, M. Bertrand admet une très-longue période pendant laquelle les populations, ignorant complétement l'usage des métaux, ne se servirent que d'instruments en pierre; c'est aussi l'époque des monuments mégalithiques. Isolées des peuples qui se servaient du bronze et des autres métaux, et avec lesquels elles ne voulaient avoir aucune communication, les populations de l'Occident arrivèrent à polir leurs instruments de pierre avec une grande perfection, et à jouir d'une civilisation relative qui ne leur donnait pas la curiosité de chercher mieux. M. Bertrand n'est pas du nombre de ceux qui veulent reculer cette période à des distances chronologiques hyperboliques; il la fait finir à l'an 1000 avant l'ère chrétienne, en admettant qu'elle ne cessa pas brusquement et que, sur plusieurs points, elle dut se prolonger encore très-longtemps.

Ensuite vient la période du bronze, apporté du Caucase par un courant qui se bifurque vers les pays septentrionaux et le long du Danube. Le bronze, dans les pays du nord, règne plusieurs siècles avec la persistance qui avait d'abord signalé l'usage de la pierre; en Gaule, il ne dépasse pas la vallée du Rhône et ne se trouve au-delà qu'accidentellement; en Italie, il pénètre jusqu'à Bologne. La négation de l'âge du bronze pur en Gaule est un fait que quelques archéologues contestent à M. Bertrand; jusqu'ici ils semblent n'avoir pu opposer que des faits isolés, ne permettant pas de conclure en leur faveur. A cette période de transition (nous ne parlons que de la Gaule), pendant laquelle la civilisation de la pierre polie et l'usage du bronze se tiennent en présence, succède, environ cinq siècles avant l'ère chrétienne, la période du fer, apporté par les Galates ou Gaulois, qui exercent une influence analogue à celle des Francs sur les Gallo-Romains, mille ans plus tard, et font la Gaule telle que la trouva César.

Dans la première partie, M. Bertrand traite des troglodytes de la Gaule, des dolmens d'Europe et d'Afrique. — Dans la seconde, du bronze, de l'incinération, des premières tribus celtiques ennemies des Grecs. — Dans la troisième, du fer, des tumulus, des objets gaulois révélés par les fouilles, et des Galates.

Cet aperçu très-sec n'est guère qu'un sommaire de l'*Archéologie celtique et gauloise*; nous nous proposons, ailleurs, d'en parler plus longuement, peut-être de discuter certains points de détail. Le livre de M. Alex. Bertrand est du nombre de ceux qui sont si riches en faits constatés, en rapprochements curieux; il ouvre de si larges horizons, qu'on ne peut en parler que très-brièvement comme nous le faisons aujourd'hui pour donner le désir de le lire, ou très-longuement pour en discuter les savantes conclusions. Ici, d'ailleurs, nous ne sommes pas libre de dire tout le bien que nous en pensons, alors qu'il s'agit de l'un des directeurs de la *Revue archéologique*, d'un ami avec lequel nous sommes, presque à chaque page, en communauté d'idées.

A. de B.

Sur le déchiffrement des suscriptions prétendues anariennes de l'île de Chypre, par Léon Rodet, plaquette in-8. Paris, Leroux, 1876.

Sous ce titre, M. Léon Rodet vient de faire paraître une brochure destinée à initier le public français aux travaux anglais et allemands relatifs au déchiffrement de la langue cypriote. C'est d'après le plus récent de ces ouvrages, celui de MM. Wilhelm Deecke et Justus Siegismund (*Die wichtigsten Kyprischen Inschriften*, dans les *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik* de Curtius, 1874), que M. Rodet a fait son résumé et dressé le tableau synoptique de l'alphabet *syllabique* cypriote.

Les travaux de Brandis, Schmidt (Moriz), Euting, Smith, Deecke, Siegismund démontrent que le cypriote est du grec. Rien d'étonnant à cela : sauf un petit coin resté phénicien et un autre plus petit encore d'origine africaine, tout le reste de l'île est devenu grec après la guerre de Troie, et est resté grec. Si donc il y a eu en Chypre une langue *anarienne*, elle a dû disparaître devant les idiomes des nouveaux colons et on ne pourrait guère la retrouver que dans des inscriptions très-anciennes qui restent encore à découvrir.

MM. Deecke et Siegismund ont en général bien déterminé les signes alphabétiques cypriotes. Ils ont, bien entendu, donné seulement des fac-simile d'après les originaux ou copies qu'ils avaient entre les mains. Les cinquante inscriptions découvertes jusqu'à présent pourront, bien étudiées, servir de base à un travail de détermination définitive de l'alphabet cypriote. On trouvera que les signes qui la composent sont réguliers, géométriques, et peuvent se construire sur une grille de 20 carrés (5 × 4). Il sera alors possible de graver et fondre des caractères d'imprimerie dont le besoin se fait sentir.

M. Rodet explique et étudie quelques inscriptions et monuments, d'après des copies, de mauvaises empreintes et des *copies* de copies, entre autres le tableau de Golgos dans le mémoire de M. Dumont. Le livre se termine par l'examen de quelques monnaies du recueil du duc de Luynes. Je ne suivrai pas l'auteur dans ses commentaires, où il me semble avoir fait preuve d'érudition et de logique. Je terminerai en constatant l'utilité et l'opportunité de son travail et en le recommandant aux philologues, chercheurs et curieux.

G. C. C.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

INSTITUT DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE

Séances du 8 et du 22 mai 1876 (1).

Séance du 8 mai.

Nouvelle monnaie d'or d'Athènes. — La collection déjà si riche de monnaies d'Athènes formée par M. Photiadès-bey vient de s'enrichir, ces jours-ci, d'une pièce d'or nouvelle qui est d'un grand intérêt :

Tête de Minerve casquée, d'ancien style, à droite. ℞. Deux chouettes, l'une à droite, l'autre à gauche, les têtes de face; entre elles, deux rameaux d'olivier; au-dessous, AΘE. Poids, 1 gr. 435. Cette monnaie est fleur de coin.

Ce poids est celui de l'hekté, ἕκτη, ou sixième partie du statère. Deux hektés, l'une du cabinet de Londres, l'autre du cabinet de Turin, pèsent 1 gr. 36 et 1 gr. 44 (2). Une hémiekté du cabinet des médailles de Paris pèse 0 gr. 76, ce qui donne pour l'hekté 1 gr. 52, poids un peu fort (3). Le rapport de l'argent à l'or étant chez les Athéniens comme 1 est à 10, la monnaie d'or valait dix fois la monnaie d'argent du même poids. Comme les monnaies d'or sont encore très-peu nombreuses, on en trouve le poids depuis le statère, qui égale en poids le didrachme, jusqu'au huitième d'hekté ou tétartémorion d'or en prenant celui même des monnaies d'argent dont elles sont le décuple. C'est ce que MM. Ch. Lenormant et Beulé ont bien établi. L'hekté, qui est le sixième du statère ou didrachme d'or et le tiers du demi-statère ou drachme d'or, doit peser 1 gr. 45 si on prend pour

(1) Voir le numéro d'août.

(2) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 62. Une troisième hekté du cabinet des médailles de Paris pèse 1 gr. 36. V. Beulé, p. 66.

(3) Les Athéniens forçaient souvent le poids pour les très-petites monnaies.

la drachme d'argent le chiffre généralement admis, 4 gr. 30 (1). Ce chiffre normal de 1 gr. 45 pour l'hekté se retrouve pour la pièce de M. Photiadès à 2 centigrammes près. Si on rapproche cette monnaie de l'hekté de Turin qui pèse 1 gr. 44, on voit combien est certaine la théorie à laquelle les numismates sont arrivés depuis quelques années sur les monnaies d'or d'Athènes, malgré le nombre restreint des exemplaires que nous possédons.

L'hekté ou sixième partie du statère a le poids du diobole d'argent, sixième partie du didrachme. Ce fait explique peut-être la présence des deux chouettes sur cette hekté, bien que le diobole d'argent porte la double chouette à une seule tête. La disposition que nous constatons sur la monnaie nouvelle rappelle les deux chouettes des tétroboles.

L'hekté de M. Photiadès diffère des trois exemplaires de Londres, de Paris et de Turin; les deux premières de ces monnaies, qui portent la chouette à gauche et un carré creux au revers, n'ont été attribuées à Athènes qu'avec réserve. L'hekté de Turin offre le type des statères. La pièce nouvelle a donc une valeur toute particulière (2).

M. Photiadès se réserve de publier ce précieux document : le dessin seul peut permettre d'en apprécier tout le mérite (3). Cette pièce peut être comparée aux types les plus parfaits que nous présente l'ancien style monétaire des Athéniens.

M. de Heldreich, à Athènes, qui a pu former une collection de plus de douze cents monnaies d'Athènes, sans aucun double, possède une hekté :

Chouette à gauche, de style très-rude. ℞. Carré creux. Or pâle; peids, 1 gr. 34.

Cette hekté est tout à fait semblable à celle du cabinet des médailles de Paris, qui a été dessinée par M. Beulé, p. 64. Elle a été découverte en Attique; elle est intéressante parce qu'elle confirme l'opinion de M. Charles Lenormant qui a classé la monnaie d'or de Paris dans la série athénienne. Cf. aussi l'hekté de Londres citée plus haut. Il est enfin à remarquer que l'hekté de la collection de Heldreich est en or pâle comme le prétendu électrum, ce qui se constate aussi pour l'hekté de Paris. L'hekté de Paris pèse 2 centigrammes de plus que celle que nous signalons. Ces deux monnaies ont donc sensiblement le même poids, tandis qu'à une époque plus récente le poids a été 1 gr. 45.

M. de Heldreich possède deux autres monnaies d'or d'Athènes :

Une hémiecté, fleur de coin, semblable à celle qui est signalée par M. Beulé, p. 69; poids, 0 gr. 72, ce qui suppose l'hekté de 1 gr. 44.

Statère. Tête de Pallas. ℞. ΑΘΕ. Chouette, branche d'olivier et croissant à gauche; calathus à droite. Poids, 8 gr. 483. Époque macédonienne; cf. Beulé, p. 64.

(1) Qui suppose le tétradrachme de 17 gr. 20.

(2) Beulé, p. 64.

(3) Sur une hekté du musée Wellenheim, monnaie qui a disparu, voy. Beulé, p. 66.

De l'emploi du mot νόμισμα chez les Byzantins. — M. C. PAPARRIGOPOULOS lit la note suivante :

« A la dernière séance, M. Lambros m'a posé cette question : « A quelle « époque les Byzantins ont-ils commencé à désigner par le mot νόμισμα « leurs pièces d'or ? » Voici ma réponse à cette question, qui est intéressante en ce sens, qu'elle fixera l'espace de temps auquel peuvent se rapporter les poids de monnaie marqués des lettres N̊ ou N.

« Au VIe et au VIIe siècle on disait χρυσᾶ νομίσματα ou simplement χρυσᾶ. *Excerpta e Menandri Historia*, édit. de Bonn, p. 390, 391 : χρυσῶν νομισμάτων. On trouve chez le même auteur χρύσιον νόμισμα, p. 352. Théophylacte, *Historiæ*, même édit., p. 39 : ὀγδοήκοντά τε χιλιάδας χρυσῶν καθωμολόγουν ; p. 46 : εἴκοσι χιλιάδας πρὸς ταῖς ὀγδοήκοντα καταθεῖναι χρυσῶν.

« Mais à partir du VIIIe siècle on n'emploie plus que le mot νόμισμα. Nicéphore, *De rebus post Mauricium gestis*, p. 85 (édit. de Bonn, dans le volume de Silentiarius) : ὡς τῷ νομίσματι ἑξήκοντα μοδίους σίτου διαγοράζεσθαι. Théophane, *Chronographia*, même édit. : νομίσματα καινούργια (on croit entendre parler un homme du peuple de notre temps) ; p. 748 : ἵνα τελῆται αὐτοῖς ἀνὰ τριάκοντα χιλιάδες νομίσματα ; p. 757 : ἐπὶ τόκῳ τετρακεράτῳ τὸ νόμισμα ; p. 758 : καὶ ἆρον νομίσματα ἑκατόν. Const. Porphyr., *De ceremoniis*, p. 497. Les *Basiliques*, d'ailleurs, n'emploient que le mot νόμισμα, ce qui prouve que c'était là le terme officiel, le terme légal. Il y a bien une autre désignation, ὁλοκοτίνιν, à l'accusatif ; mais elle ne se rencontre qu'une seule fois chez Théophane, p. 635.

« Deux faits à noter ici : 1° L'emploi du mot νόμισμα ne prévaut qu'à l'époque où commence l'hellénisation des monnaies d'or ; car ce n'est qu'au VIIIe siècle, sous Constantin V, qu'on a frappé pour la première fois des monnaies d'or portant les noms des empereurs en grec aussi bien qu'en latin, et inscrit le titre grec de δεσπότης à côté de celui de *dominus*. Les mots latins ne se retirent complétement des monnaies byzantines qu'au XIe siècle. — 2° L'emploi du mot νόμισμα ne prévaut que jusqu'à la fin du XIIe siècle. Du XIIIe au XVe, il est remplacé par le mot ὑπέρπυρα ; mais ces ὑπέρπυρα de la dernière période de l'empire ne valent plus que 11 fr. 20, au lieu de 15 francs qui était la valeur intrinsèque des anciens nomisma (voir le 5e vol. de mon *Histoire de la nation grecque*, p. 991).

« De tout ceci il résulte, ce me semble, que les poids du musée de Smyrne, ainsi que celui de M. Lambros, se rapportent très-probablement à l'époque qui commence au VIIIe siècle et finit au XIIe. »

Exagia d'Honorius, d'Arcadius et de Théodose II. — Voici, d'après M. POSTOLAKA, la description des *exagia* de la collection de M. PHOTIADÈS-BEY qui ont été présentés à la séance précédente. Ces pièces sont carrées.

Buste d'Honorius à droite. ℟. La Fortune ou la Monnaie debout à droite. EXAGIVMSOLIDI. Poids, 4 gr. 02 ; légère rognure sur le bord.

Bustes de face d'Arcadius, d'Honorius et de Théodose II. ℟. Fortune debout à gauche. EXAGIVMSOLIDI—CONS. Poids, 4 gr. 125.

Bustes de face d'Arcadius et d'Honorius. ℞. Fortune debout à gauche. EXAGIVMSOLIDI—CONS. Poids, 3 gr. 275.

Zeus Osogoa. — Les deux inscriptions dont nous avons parlé à la séance du 24 avril sont les suivantes; il est à souhaiter que nous puissions en recevoir les estampages (1).

Γ·ΙΟΥΛΙΟΣ	ΤΙΒ..ΚΛΑΥΡΗΛΙΟΣ
ΚΟΡΝΗΛΙΑ/	ΙΕΡΩΝΙΕΡΕΥΣ
ΠΥΡΣΟΣ	ΔΙΟΣΟΣΟΓΩΑΔΙΟΣ
ΑΙΛΙΑΝΟΣ	ΖΗΝΟΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ
ΙΕΡΕΥΣΔΙ	
ΟΣΟΣΟΓΩΑ	
ΔΙΟΣΖΗΝΟ	
ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ	

Γ. Ἰούλιος, Κορνηλίᾳ, Πύρσος Αἰλιανὸς ἱερεὺς Διὸς Ὀσογῶα Διὸς Ζηνοποσειδῶνος.

Τιϐ[έρ.] Κλ. Αὐρήλιος Ἱέρων ἱερεὺς Διὸς Ὀσογῶα Διὸς Ζηνοποσειδῶνος.

M. Pappadopoulos fait suivre ces textes d'un commentaire étendu.

Ces inscriptions proviennent de la ville de Mylasa, en Carie, et des ruines mêmes d'un temple qui était sans doute celui de Zeus Osogoa. Le nom Ὀσογῶα est connu par Pausanias et par des textes épigraphiques. Pausanias dit que les Cariens de Mylasa appellent Zeus, φωνῇ τῇ ἐπιχωρίᾳ, Ὀγώα (2); Strabon, que les Mylasiens ont un temple τοῦ Διὸς Ὀσογῶ (3). Les deux inscriptions ci-dessus donnent Ὀσογῶα, que nous trouvons également dans le *Corpus* de Bœckh, n° 2700 (4). Voyez encore Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, part. V, n°s 345, 348, 358, et les remarques à l'inscription 361.

Les éditions de Pausanias de Dindorf (1845), de Schubart et Walz (1839), donnent (VIII, 10, 4,) Ὀγώα; il y a lieu de corriger Ὀσογῶα (5).

La forme indigène, comme le dit M. Waddington, paraît avoir été

(1) La première inscription publiée dans l'Ἀμάλθεια du 27 mars : Ἐπιτυγχάνων Δρακοντίδου... figure dans Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, part. V, n° 361. Elle a été aussi publiée en 1849 par M. Henzen, d'après une copie de M. Falkener, dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, p. 187. C'est, je crois, M. Henzen qui a le premier restitué correctement, à cette occasion, l'inscription 2700 du *Corpus*, et qui, par suite, a retrouvé le double titre de la divinité de Mylasa, Ζεὺς Ὀσογῶα Ζεὺς Ζηνοποσειδῶν.

(2) Paus., VIII, 10, 4.

(3) Strab., XIV, II, 23.

(4) Voy. aussi *Corp. inscr. græc.*, 2923 b.

(5) Trois manuscrits cités par Schubart donnent Ὀγῶα, Ὀγωα (*sic*) et Ὀγῶνα.

'Οσογῶα, indéclinable; mais ce mot se déclinait également 'Οσογώς, gén. 'Οσογώου et 'Οσογῶ (Le Bas et Wadd., 360, 348, 362, 408). Le génitif Διὸς 'Οσογῶ, donné par le texte de Strabon, XIV, II, 23, est donc parfaitement régulier.

Ζηνοποσειδῶν. — Cette épithète de Ζεύς figure déjà sur une inscription du *Corpus*, qui était trop mal copiée pour que Bœckh pût en donner une restitution certaine (*Corpus*, n° 2700 et t. II, p. 1107). Elle se retrouve dans Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, partie V, n°s 361, 362. Machon, cité par Athénée (VIII, p. 337 c), nomme à Mylasa le temple de Ζηνοποσειδῶν, dans un fragment qu'on ne trouve ni dans les *Fragmenta poetarum comicorum græcorum* de Bothe, au nom de Machon, p. 683, ni dans l'édition de Meineke, p. 1133. Un passage de Théophraste, cité par Athénée, II, 42, nomme également le temple de Ζεὺς Ποσειδῶν. Ce texte, longtemps corrompu, a été corrigé par Porson. Cf. Bœckh, *Corpus*, t. II, p. 1170, et la note de Schweighæuser, Athénée, *Animadversiones*, t. I, p. 504. Cf. aussi *Bull. de l'Inst. de corresp. arch.*, 1849, p. 187.

Le culte de Ζεὺς Ποσειδῶν, comme on le voit par Théophraste, existait au moins dès le quatrième siècle. L'union de ce culte et de celui de Ζεὺς 'Οσογῶα peut être postérieure; telle est l'opinion de M. Waddington. Les deux inscriptions ci-dessus se rapportent, comme le texte n° 361 cité plus haut, et le n° 362, à une époque relativement récente.

Sur l'union des deux cultes et sur le sens de Ζεύς, qui ne paraît guère dépasser ici le sens du mot *deus*, cf. Waddington, n° 361; Welcker, *Gœtterlehre*, t. I, p. 641.

M. Pappadopoulos pense qu'il y avait deux temples différents à Mylasa, l'un de Zeus Osogoa, l'autre de Zeus Zinoposeidon. Il se fonde sur ce que Strabon, parlant du temple de Zeus Osogoa, dit qu'il est dans la ville, ἐν τῇ πόλει, tandis que le fragment du poëte Machon indique que le temple de Zeus Zinoposeidon était aux portes de la ville.

Ὁ πρὸ τῶν πυλῶν ἦν κατὰ τύχην ἱδρυμένον.

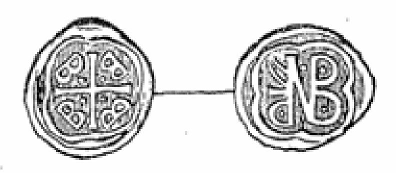
Il y a lieu de se reporter au passage même de Strabon : Ἔχουσι δ' οἱ Μυλασεῖς ἱερὰ δύο τοῦ Διός, τοῦ τε Ὀσογὼ καλουμένου καὶ Λαβρανδηνοῦ · τὸ μὲν ἐν τῇ πόλει, τὰ δὲ Λάβρανδα κώμη ἐστὶν ἐν τῷ ὄρει κατὰ τὴν ὑπέρθεσιν τὴν ἐξ Ἀλαβάνδων εἰς τὰ Μύλασα, ἄπωθεν τῆς πόλεως.

On remarquera que s'il y a eu un troisième temple de Zeus sur le territoire des Mylasiens, Strabon s'est trompé, car il n'en indique que deux. La contradiction que l'on signale entre Machon et Strabon est, au contraire, beaucoup moins forte si Strabon a considéré comme étant *dans la ville* un temple qui était *aux portes*, par opposition à celui de Zeus de Labranda, situé, d'après son témoignage, à 60 stades. Dans ce second cas, il n'y aurait qu'un même temple de Zeus Osogoa et de Zeus Zinoposeidon.

Les Gabalas de Rhodes, le πυρεκβόλον des Paléologues. — M. Photiadès-

Bey communique une pièce, nouvellement découverte, du césar Léon Gabalas. Cet exemplaire est d'une conservation irréprochable. Le même type, mais moins bien conservé, a été publié en 1861 dans la *Pandore*, p. 98, fig. 1. A ce propos, M. Lambros met sous les yeux de la réunion toutes les pièces des Gabalas qu'il a données dans la *Pandore* et qui viennent d'être reproduites, dans la *Revue archéologique*, par M. Schlumberger, qui rend à son prédécesseur un hommage sans réserve. Dès 1861, M. Lambros avait déterminé l'attribution de ces pièces. Il entre dans des détails pour lesquels nous renvoyons à l'article de M. Schlumberger. Il est regrettable qu'après quinze années l'étude de M. Lambros, par cela seul qu'elle a été publiée en grec moderne, puisse être considérée en Occident comme non avenue.

Le savant numismate communique une monnaie inédite où les deux πυρεκβόλα en forme de B sont accompagnés du monogramme ΓΑ. Cette



pièce confirme l'attribution qu'il a faite aux Gabalas de monnaies de Rhodes qui portent seulement un ou plusieurs πυρεκβόλα.

M. Lambros explique comment il a été amené, dès 1861, à reconnaître le πυρεκβόλον dans l'objet en forme de B qui figure sur certaines monnaies byzantines.

Le πυρεκβόλον ou briquet était l'épisème des Paléologues. Codinus mentionne le drapeau impérial en ces termes : τὸ σύνηθες βασιλικὸν φλάμουρον ἤτοι τὸν σταυρὸν μετὰ πυρεκβόλων (1). Il paraît pour la première fois sur les monnaies d'Andronic Paléologue le Vieux (1282-1295). On en rencontre ensuite de nombreux exemples (2). Il figure sur les monnaies de la famille Gattilusio de Lesbos (3) (1355-1462). François Gattilusio avait épousé Marie, sœur de Jean V Paléologue. Les Paléologues de Montferrat l'ont également dans leurs armes (4). M. Lambros remarque qu'il se rencontre sur plusieurs inscriptions de Constantinople du temps des Paléologues. M. Friedlænder a fait d'importantes remarques sur le πυρεκβόλον qu'il reconnaît dans l'objet en forme de B qui se voit sur les monnaies des Gattilusio.

(1) V. p. 28, édit. de Bonn.

(2) Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, pl. XXXII, n° 3.

(3) Friedlænder, *Die Munzen der Familie Gattilusio*. Berlin, 1851.

(4) Promis, *Monete dei Paleologi marchesi di Monferrato*. Torino, 1858.

Cette communication prouve une fois de plus combien il serait nécessaire que les bons travaux faits en Grèce fussent mieux connus des savants occidentaux (1).

Inscriptions chrétiennes de Syra. — M. Bayet présente quelques observations sur des inscriptions de Syra qui ont été publiées, en 1875, par M. Stéphanos Klôn. Le recueil de M. Klôn (2) contient 99 inscriptions inédites provenant d'un endroit dont le nom seul, *Grammata*, devait attirer l'attention d'un archéologue. C'est un petit port naturel situé dans une partie de l'île maintenant déserte, mais qui, pendant l'antiquité et le moyen âge, a servi de lieu de relâche aux bâtiments. Un temple païen, une église chrétienne, s'y sont successivement élevés; sur le roc uni qui s'étend jusqu'à la mer, les marins gravaient des invocations ou des actions de grâces à la divinité.

M. Bayet a pu constater, dans une excursion à Grammata, l'extrême souci d'exactitude que M. Klôn a apporté dans la lecture de ces inscriptions. Beaucoup sont fort difficiles à déchiffrer, grossièrement écrites, à moitié effacées. Pendant quinze jours M. Klôn les a pour ainsi dire conquises, quelquefois lettre par lettre. Il les a publiées avec des fac-simile en y joignant une notice sobre mais précise.

Quelques-unes de ces inscriptions sont fort intéressantes pour l'étude de l'épigraphie chrétienne en Orient pendant les premiers siècles. Aussi méritent-elles quelques remarques, qui ne pouvaient trouver place dans le travail résumé de M. Klôn.

☧ ΒΟΗΘΗΤWΔ◇ΥΛWϹ◇Υ
ΕΥΛΙΜΕΝΙW
ΕΦΕϹΙWΧΤΗϹ
///ϹΙΑϹΚΑΙΤ◇ΙϹϹΥΝ
Π◇ΛΙΤΕϹ̣Τ◇ΙϹΑΥΡΑΡΙ◇ΙϹ

La présence du monogramme dit constantinien donne de l'importance à cette inscription. On sait qu'il fut peut-être employé avant le règne de Constantin. En Occident, le premier exemple d'une date certaine ne remonte qu'à l'année 323 (3). Cependant on le trouve sur un fragment d'inscription qui paraît appartenir à l'année 298 (4). Il serait naturel de le

(1) Depuis que cette communication a été faite, MM. Sathas et Schlumberger nous ont annoncé qu'ils avaient à présenter sur la théorie de M. Lambros plusieurs observations que nous publierons prochainement.

(2) Ἐπιγρ. τῆς νήσου Σύρου. Athènes, 1875.

(3) De Rossi, *Bull. d'Arch. crist.*, 1863, p. 22.

(4) De Rossi, *Inscr. christ.*, p. 29.

trouver en Orient à une époque plus ancienne qu'en Occident. Malheureusement les exemples de ce monogramme sur des marbres datés d'Orient sont fort rares. Cependant quelques-unes de ces inscriptions ont paru antérieures à Constantin : ainsi une inscription d'Héraclée de Thrace copiée par Cyriaque d'Ancône et publiée par M. de Rossi (1). Le monogramme y est trois fois gravé. « Cependant, dit M. de Rossi, l'inscription et la nomenclature semblent d'une époque antérieure à Constantin ; le monogramme ainsi formé a pu être employé avant lui, surtout en Orient ; en tout cas, la formule δώσει τοῖς ἀδελφοῖς n'appartient certainement pas au quatrième siècle, elle indique évidemment une époque antérieure. » A Milo, Ross a relevé ce monogramme sur une inscription qu'il attribue au second siècle (2). Il figure sur une inscription de Phrygie que les éditeurs du *Corpus* croient du quatrième siècle, mais qui est peut-être antérieure. Enfin on le trouve associé aux lettres du mot ἰχθύς, un des plus anciens symboles du christianisme, sur une arca en plomb trouvée dans la nécropole de Saïda, en Phénicie (3). M. de Rossi en trouve le travail assez élégant pour qu'on puisse la considérer peut-être comme antérieure à Constantin, bien qu'il n'ose pas l'affirmer d'une façon certaine.

La rareté même de ce monogramme en Orient prouve l'antiquité des monuments qui le portent. Il est certain, en effet, que dans cette partie du monde chrétien il fut de bonne heure remplacé par la croix monogrammatique et la croix simple. Ceci, du moins, est vrai pour les inscriptions, car sur les médailles et sur d'autres objets il se maintint plus longtemps (4). Ainsi la présence de ce symbole sur l'inscription de Syra est un indice important : on peut presque affirmer qu'elle ne doit pas être postérieure au quatrième siècle. Il serait imprudent de fixer une date plus précise ; on remarquera seulement que le caractère paléographique indique aussi une époque assez ancienne.

La formule Χριστὲ βοήθει τῷ δούλῳ σου se retrouve sans cesse en Orient sur les monuments épigraphiques, inscriptions, plombs, etc. Elle est d'un usage commun à partir du cinquième et surtout du sixième siècle ; on en connait cependant des exemples auparavant. Le plus ancien peut-être est donné par une inscription de Syrie, datée de 331 (5).

Quelle était la fonction qu'exerçait Euliménios ? M. Klôn propose χιλίαρχος. Il est difficile d'admettre cette lecture. Le mot χιλίαρχος ne s'abrége pas ainsi (6) ; en outre, que signifieraient les mots τῆς Ἀσίας qui

(1) *Roma sott.*, t. I, p. 107 ; Dumont ; *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace*, p. 42.

(2) Ross, *Inscr. gr. ined.*, fasc. III, p. 8 ; *Corp. inscr. gr.*, n° 9290.

(3) *Bull. d'Arch. crist.*, 1873, p. 77 et tav. IV et V.

(4) On le trouve encore, mais par exception, sur des monnaies d'Héraclius : Sabatier, *Descr. des monnaies byzantines*, pl. XXX, nos 1 et 2.

(5) Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, n° 2704.

(6) *Revue archéologique*, 1874, p. 44.

suivent immédiatement? On ne saurait les expliquer, car c'est le corps auquel aurait appartenu Euliménios qu'on devrait s'attendre à voir indiqué. Mais, si l'on peut, sans hésiter, rejeter cette interprétation, il est malaisé d'en proposer une autre (1). Les compagnons d'Euliménios étaient aurarii, c'est-à-dire orfèvres (2) ou monnayeurs (3).

Une autre inscription de Grammata se rattache à celle d'Euliménios par la présence du monogramme :

☧ C Ѡ C Ѡ//////////
////// Π ///////////
Δ Ι Ο Κ Ο Ν
Τ Ѡ Ν Μ Ε Κ Λ Ι//////
//Ξ Є// Є Ο C Ѡ/////

M. Klôn lit : Χριστὲ σῶσω... [ἀ]π[ὸ τῶν] διοχόντων με κα[κούργων. Θεὲ σῶσον.

Cette restitution paraît fort juste et il faut voir ici un exemple de ces formules que les fidèles empruntaient aux Livres saints. M. Klôn n'a pas indiqué l'A et l'Ѡ. Cependant leur présence à côté du monogramme dit constantinien, sur une inscription d'Orient, est intéressante. Ces deux lettres symboliques se montreraient pour la première fois en Orient dès 313, si l'on admettait le calcul d'après l'ère des Séleucides pour une inscription de Phénicie publiée par M. Renan (4). Sinon, il faut descendre peut-être jusqu'en 399 avant de les trouver sur une inscription datée (5). A Rome, on les rencontre dès 355 (6); en Gaule, dès 377 (7). On ne saurait admettre que ces lettres grecques aient été employées dans les pays de langue grecque plus tard qu'ailleurs; cela tient au manque de documents pour l'Orient. Mais quand on les rencontre associées, comme ici, au monogramme dit constantinien, on peut croire qu'elles étaient en usage dès le quatrième siècle.

Parmi les inscriptions chrétiennes de Grammata, bien d'autres encore

(1) Est-ce un χρυσυποδέκτης? Ducange, *Gloss. med. et inf. latin.*, ad v. Auraria functio.

(2) Orelli-Henzen, nos 3096, 4065, 4148, 7218.

(3) Ducange, *Gloss. med. et inf. græcit.*, ad v. χρυσῶνες.

(4) Renan, *Mission de Phénicie*, p. 390 : mais cette date est peu probable.

(5) Le Bas et Waddington, *Voyage arch.*, no 2263.

(6) De Rossi, *Inscr. christ.*, no 127.

(7) Le Blant, *nscr. chrét.*, no 369.

méritent d'être étudiées. Ces quelques observations montrent, du moins, l'intérêt qu'elles peuvent présenter, et combien il serait utile de recueillir et de classer avec soin les inscriptions chrétiennes d'Orient, souvent trop négligées.

Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge, par M. Paul Lambros (Athènes, 1876). — Ce mémoire a paru une première fois dans le tome II de la *Bibliothèque du moyen âge*, de M. Sathas. Cette seconde édition est accompagnée d'une traduction en français qui permettra de mieux apprécier les mérites de l'auteur. Ses recherches sur le système monétaire de l'île de Chypre en particulier, exposées en grec moderne, présentaient des difficultés qui ont sans doute empêché les numismates de se rendre un compte suffisant des faits nouveaux qui leur étaient signalés.

Cette seconde édition contient deux monnaies inédites de Jean II (1432-1458). Les inscriptions des monnaies figurent dans le texte en fac-simile. Les poinçons des lettres ont été fabriqués tout exprès à Paris.

Au siècle dernier, on connaissait à peine deux ou trois monnaies de Chypre. La suite de ces documents publiée en 1847 par M. de Rozières se compose de quarante pièces. Si on ajoute à ces exemplaires ceux qui ont été décrits par MM. de Kœhne, de Saulcy, de Vogüé, de Barthélemy, de Pfaffenhoffen et par quelques autres savants, on n'arrivera pas à un total de plus de quatre-vingt-dix pièces.

Il y a vingt-quatre ans, la publication de M. de Saulcy donna l'idée à M. Lambros de former une collection des monnaies du royaume de Chypre. Il en possède aujourd'hui 349 types différents. Dans cette belle série, il a choisi 110 pièces qui offrent un intérêt particulier; il les a dessinées, décrites et expliquées.

Les planches sont faites avec le plus grand soin.

Ce travail, sous sa première forme, a reçu les éloges les plus autorisés, dans la séance du 27 juin 1873 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la part de M. de Longpérier. Cette seconde édition, si heureusement modifiée, a plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance des savants.

Recherches sur Délos, par M. A. Lebègue. — Sans entrer dans le détail de tous les faits qui sont exposés dans ce volume (archéologie, mythologie, histoire) et qui offrent un intérêt toujours soutenu, il importe de remarquer qu'il contient le récit des fouilles entreprises pour retrouver : 1° un sanctuaire antique d'Apollon; 2° le temple de Jupiter Cynthien et de Minerve Cynthienne. Ces fouilles ont donné des résultats qui sont désormais acquis à la science; elles sont un honneur pour M. Lebègue qui les a conduites, pour M. Burnouf qui en a eu l'initiative. L'Ecole est heureuse de lire à la première page de ce livre une dédicace à celui qui a été son chef; elle voit aussi avec une satisfaction très-légitime la part qu'ont prise au travail de M. Lebègue deux de ses prédécesseurs, qu'il remercie cordialement : MM. Terrier et Foucart. M. Terrier avait composé sur Délos,

alors qu'il était membre de l'Ecole, un mémoire excellent qui est resté inédit, mais dont M. Lebègue a eu communication. M. Foucart a prêté à l'auteur, pour l'étude de plusieurs problèmes, le secours de son érudition et de sa méthode critique.

M. Vassos commence la lecture d'un mémoire sur la topographie de l'Attique.

Séance du 22 mai.

Musée de l'école évangélique de Smyrne. — M. Collignon envoie de Smyrne, 7 mai, la note suivante :

« Le musée de l'école évangélique de Smyrne compte à peine deux ans d'existence. Organisé grâce à l'activité et au zèle de quelques personnes dévouées, il a trouvé dans la bibliothèque de l'école évangélique un local qui menace de devenir insuffisant. Le fonds primitif du musée est formé par une collection achetée à un négociant de Smyrne, M. de Gonzenbach ; des dons particuliers sont venus enrichir ce petit musée, qui deviendra à coup sûr, pour la région de Smyrne, un centre d'antiquités important. Le catalogue des monuments a été dressé avec soin par M. Pappadopoulos de Kéramé.

Sans entrer dans une étude détaillée des monuments, il est intéressant de signaler tout au moins les principales séries, et dans chacune d'elles, les objets qui doivent attirer l'attention.

1° *Les marbres* :

N° 120. — Un assez beau torse de Victoire, donné par M. Spiegelthal, consul de Suède. Les draperies sont refouillées et traitées avec soin.

N° 127. — Statue de marbre trouvée à Sardes : faune tenant une grappe de raisin après laquelle aboie un chien. La tête du faune manque. Travail gréco-romain.

N° 49. — Très-belle tête en marbre, d'un style très-libre et très-sûr. M. Hirschfeld, qui a visité le musée de Smyrne, y a reconnu une réplique de la tête du *Doryphore*. (Voir *Berichte der Kœnigl. Akademie zu Berlin*, 19 novembre 1874.)

N° 130. — Tête d'enfant, d'un travail très-fin. Les cheveux sont rasés; une boucle de cheveux très-longs, pendant derrière l'oreille droite, a seule été ménagée, à la mode égyptienne. (Cf. le protome du sarcophage de FILOCYRVS au palais Vaccari, à Rome.)

N° (?). — Fragment trouvé à Tralles. Un faon agenouillé est posé sur une main ouverte et étendue; le faon repose sur la paume. Il est probable que ce fragment provient d'une statue d'Apollon. Pausanias parle

d'une statue du dieu, faite par Kanakhos, qui offrait un détail analogue (1).



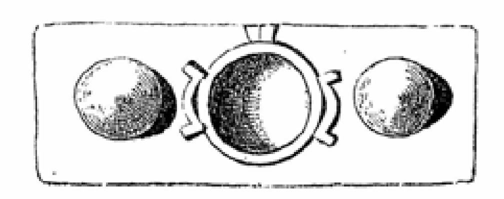
Il convient de signaler également un grand bas-relief, représentant un coq avec une palme; un ex-voto à Esculape et à Hygie, avec la tête de cheval dans un des angles; et un cippe funéraire, portant une inscription grecque et la représentation d'un gladiateur.

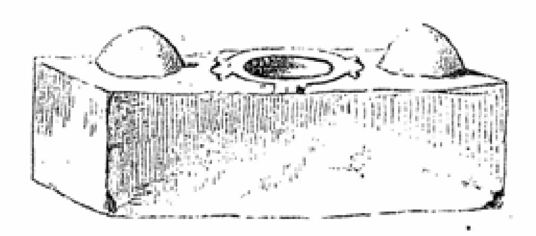
Le musée possède aussi trois poids de marbre, analogues à ceux du musée d'Athènes (nos 41, 197, 122); la figure ci-jointe reproduit l'un de ces monuments. La série des poids grecs de marbre sera l'objet d'un travail spécial. (Voyez le dessin à la page suivante.)

Ajoutons que beaucoup d'autres monuments, bas-reliefs, stèles épigraphiques, fragments architecturaux, etc., sont entassés dans un dépôt de

(1) M. O. Rayet vient de publier, dans la *Gazette des beaux-arts*, un article où il signale ce fragment du musée de Smyrne comme devant appartenir à une reproduction de l'Apollon Didyméen (livraison du 1er septembre 1876, *le Temple d'Apollon Didyméen*, p. 250). L'auteur de l'article énumère les autres monuments jusqu'à présent connus où l'on peut retrouver une copie de l'œuvre de Kanakhos : ce sont les suivants : Statuette du cabinet des médailles de Paris. Statuette en bronze du British Museum (bronze Payne Knight). Bronze du Louvre, provenant de Piombino (Longpérier, *Catalogue des bronzes du Louvre*, no 69). On observera une variante dans le marbre de Tralles, où le faon se retourne vers le dieu, tandis que le bronze Payne Knight le montre regardant en face.

l'école évangélique. Ces morceaux, qui offrent un réel intérêt feraient honneur au musée s'ils étaient exposés dans une salle digne d'eux.





2° *Céramique* :

La série céramique est une des plus importantes. Les vases de Chypre y sont représentés dans une proportion considérable.

Il sera utile, dans les études céramographiques, de ne pas négliger, pour l'étude des poteries de Chypre, la collection du musée de Smyrne. Nous citerons surtout les exemplaires suivants :

1° N° 1258. — Vase chypriote à zones d'animaux, tigres, lions et boucs; le champ est rempli par des svastikas, des rosaces et des fleurons.

2° N° 1259. — Grande coupe profonde à pied, décorée de dessins noirs sur fond jaune-pâle; ornementation géométrique.

Il faut signaler une série nombreuse de vases à large panse, en forme de bouteille, à goulot étroit et à bec relevé; l'ornementation consiste surtout en lignes croisées noires sur un fond jaune pâle. (Voyez les nos 796, 1263, 1264, etc.)

Le musée possède une série assez riche de petits vases d'un style particulier; ce sont des produits communs, de fabrique gréco-romaine, en terre lourde; ces vases, sans peinture, en forme d'amphoreus, sont décorés sur le devant de la panse de petits reliefs, représentant soit un *Gorgonéion*, soit une tête de Minerve casquée, soit des animaux. Ils accusent une très-basse époque. Enfin, des lampes, dont quelques-unes sont chrétiennes, des fragments de statuettes en terre cuite trouvés sur le Pagus, complètent la série des produits céramiques.

Il est superflu de signaler les poids de bronze du musée de Smyrne. Ils ont déjà fait l'objet d'une sérieuse étude de M. Pappadopoulos :

Τὰ ἀρχαικὰ σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μουσείου τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς, ἀρχαιολογικὴ διατριβὴ συγγραφεῖσα ὑπὸ Ἀθανασίου Παππαδοπούλου τοῦ ἐκ Κεραμέως, 1875 (1).

Il y a lieu d'espérer que, grâce à l'activité des fondateurs du musée, cette collection s'augmentera rapidement. Une publication, destinée à faire connaître les principaux monuments, est préparée par la Société archéologique, sous le titre de : Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς. »

Mémoires numismatiques de M. Lambros publiés dans les revues grecques. — A la demande qui lui en a été faite à propos des monnaies des Gabalas, M. P. Lambros répond en donnant cette liste de ses travaux numismatiques qui ont paru dans la *Pandore :*

1) Περί τινος ἀνεκδότου νομίσματος Μιχαὴλ Α', δεσπότου Ἠπείρου καὶ Θεσσαλίας (Τόμος Ε', σελ. 137).

2) Περὶ ἕξ χρυσῶν ἀνεκδότων νομισμάτων τῶν Φιλίππων (Τόμος Ε', σελ. 378).

Traduction dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français* (n° 2, février 1855).

3) Τὰ ἐπὶ Ἑνετοκρατίας νομίσματα Κερκύρας, Κεφαλληνίας καὶ Ζακύνθου (Τόμος ἕκτος, σελ. 80).

4) Ἀνέκδοτον νόμισμα Εἰρήνης τῆς Ἀθηναίας (Τόμος Ζ', σελ. 481).

5) Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν μεγάλων μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν (Τόμος Θ', σελ. 497, 513).

Traduction par M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique*, 1859 (p. 210).

6) Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδουίνου ὡς τριάρχου Εὐβοίας (Τόμος Ι', σ. 481).

Traduction de M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique*, 1860 (p. 153).

7) Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν ἐκ τῆς οἰκογενείας Γαβαλᾶ Αὐθεντῶν Ῥόδου (Τόμος ΙΒ', σ. 97).

Dans l'Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς :

8) Ἀνέκδοτα νομίσματα Γουίδωνος β' δουκὸς τῶν Ἀθηνῶν καὶ Νικολάου Α', δουκὸς τῆς Νάξου (Περίοδος Β', τεῦχος ιε', σ. 392).

(1) *Revue critique*, 3 juin 1876.

Lampe portant la représentation d'un double squelette. — M. P. Lambros présente cette lampe : Un vieillard debout, tourné à droite, enveloppé d'un long manteau, touche un squelette placé devant lui, et paraît en faire jouer les os ; un autre squelette semblable est placé à gauche derrière le vieillard. La lampe est dans un très-bon état de conservation. On sait combien sont rares les représentations de ce genre, qui ont passé longtemps pour contraires au génie de l'antiquité. Elles ont fourni à un archéologue allemand, M. G. Treu, la matière d'un récent travail : *De ossium humanorum larvarumque apud antiquos imaginibus* (Berlin, 1874).

Moules pour des poids romains. — M. Homolle communique le dessin d'un moule en pierre schisteuse qui vient d'être découvert à Athènes, et qui a servi à couler des livres romaines. Une cavité circulaire, trois cavités rectangulaires, portent des inscriptions :

1° Λ Ε Ι Τ Ρ Α . Les lettres sont séparées par des palmes ; travail peu soigné.

2° Λ Ε Ι
(cinq palmes)
Τ Ρ Α.

3° Λ Ε Ι
Τ Ρ Α.

Palmes ; plusieurs de ces palmes ont disparu.

4° Η Μ Ε Ι
Λ Ε Ι Τ
Ρ Ο Ν.

Inscriptions céramiques et amphores de Rhodes. — Le journal de Smyrne Πρόοδος, du 21 avril 1876, contient un article qui mérite d'être signalé. M. Démosthènes Chabiaras a trouvé, à Symé et à Tilos, des amphores avec inscriptions et des timbres de manches d'amphores.

Il est intéressant de constater que les amphores de commerce qu'on découvre dans ces deux îles sont de Rhodes et non de Cnide. C'est le premier fait qui est démontré par cette notice.

En second lieu, M. Chabiaras décrit plusieurs amphores de Rhodes encore intactes :

1° Sur une des anses : Ἐπὶ ἱερέως . . . . . μευς, timbre circulaire, fleur de Rhodes ; sur l'autre : Ἐπιγόνου Θεσμοφ[ορίου], timbre également circulaire ; le symbole a paru être peu distinct à M. Chabiaras. Les timbres d'Ἐπίγονος donnés dans les *Inscriptions céramiques*, p. 92, ne permettent pas de dire quel était ce symbole.

2° Timbre rectangulaire : Προθύμου
Ἀρταμιτίου.

Sur l'autre anse : Ἐπὶ Ἁρμο-
κίδα?

3° Timbre rectangulaire : Σωκράτευς et la lettre Φ.
Second timbre : Ἐπὶ Σωδάμου
Δαλίου.

Ces trois amphores proviennent de Tilos; elles sont importantes : nous ne possédons encore que très-peu de ces amphores commerciales qui conservent des inscriptions et qui soient intactes. Ce sont les amphores entières qui permettent surtout de fixer le sens des inscriptions gravées sur les deux anses; en même temps, elles doivent mettre à même de vérifier si les sceaux des magistrats et des éponymes sont des *garanties de contenance légale*, opinion qui a pour elle de fortes probabilités.

Les amphores commerciales intactes, avec inscriptions, qui ont été signalées sont :

1° Une amphore de Thasos, au musée de l'Instruction publique, à Athènes ;

2° Une amphore de Rhodes au Varvakéion ;

3° Une amphore de Rhodes au Musée étrusque de Florence ;

4° Deux amphores de Rhodes découvertes à Chypre et décrites par M. Ceccaldi ;

5° Une amphore de Cnide, au musée de l'Institut égyptien, décrite par M. Néroutsos-bey.

Il est à souhaiter que les trois amphores de Tilos soient jaugées, ainsi que celle d'Alexandrie.

Les numéros 1, 2 et 3 l'ont déjà été.

M. Pappadopoulos Kérameus, qui publie les timbres de Tilos et de Symé, annonce l'intention de continuer la recherche de ces inscriptions. Il peut beaucoup éclairer cette partie de l'archéologie, pour laquelle nous devons déjà à M. Néroutsos d'excellents travaux publiés dans l' Ἀθήναιον et dans les *Mémoires de l'Institut égyptien*.

Publications du musée et de la bibliothèque de l'école évangélique de Smyrne. — Un premier numéro de la publication annoncée par M. Collignon est mis sous les yeux de la réunion : Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς. Ἐναρκτήριος λόγος. Λογοδοσία, Ἐπιγραφαί, περίοδος πρώτη, 1 vol. in-8 de 143 pages. Ce volume contient 108 inscriptions dont les marbres originaux sont conservés au musée, 62 inscriptions dont les copies ont été envoyées par des correspondants. Ces textes ont déjà paru successivement dans divers journaux de Smyrne ; ils sont réunis aujourd'hui avec des corrections et des additions. La plupart d'entre eux sont inédits pour l'Occident.

Cet ouvrage, que nous venons de recevoir et que nous nous bornons à annoncer, est fait avec soin; il rendra des services. Nous signalerons en particulier l'inscription d'Erythrée, n° 108, qui est un catalogue de sacerdoces, avec la mention des sommes que devaient payer ceux qui

obtenaient ces dignités; et une lettre du roi Antiochus Ier au sénat et au peuple d'Erythrée, n° 100.

M. Vassos lit un mémoire sur la topographie des dèmes de l'Attique qui étaient situés près de la frontière de la Béotie, sur l'histoire de Tanagre et sur les fouilles récentes qui ont donné des terres cuites déjà célèbres.

M. Constantin Paparrigopoulos lit un mémoire sous ce titre : « De quelques travaux de la science moderne sur l'Orient chrétien. »

Statuette du Bon Pasteur. — M. Homolle fait la communication suivante



« La statuette dont je mets le dessin sous les yeux de la réunion est conservée au musée de Patissia.

« Le costume ne permet pas de supposer que ce soit un Hermès Criophore, le seul type païen qui prêterait à une confusion ; cette tunique à manches courtes, serrée à la taille, descendant jusqu'aux genoux ; la disposition de la chevelure, reconnaissable malgré le mauvais état du marbre en cet endroit ; l'attitude du personnage, sont, au contraire, tout à fait conformes au type chrétien du Bon Pasteur.

« Même dans l'Occident, où cette représentation est très-ordinaire, les *statues* du Bon Pasteur sont peu nombreuses ; en Orient, je n'en connais qu'une ; elle a été signalée par M. Dumont dans la *Revue archéologique* (XVIII, p. 255), et fait partie du musée de Sainte-Irène, à Constantinople. Ce type figure sur l'ambon de Salonique que M. Bayet a récemment étudié (*Archives des missions*, 1876, p. 451). Je ne parle pas du Bon Pasteur — très-problématique — qui se voit sur un bas-relief conservé à l'Acropole, et qui, d'ailleurs, est dans une attitude toute différente (1).

« Celui du musée de Patissia a beaucoup souffert : de la tête et de l'avant-bras droit, il ne reste que l'indication des contours ; les jambes sont cassées au-dessous du genou ; le bras gauche manque complétement, et avec lui l'extrémité des pattes de devant de la brebis que tenait le Bon Pasteur de la main gauche ; la tête de la brebis a disparu.

« La statue est de marbre blanc ; elle mesure, dans l'état présent, 48 centimètres environ.

« Le travail est loin d'en être fin ; tel qu'il est, on peut affirmer que le monument n'est certainement pas postérieur au quatrième siècle ; il y est peut-être antérieur.

« La partie postérieure de la statue n'a été dégrossie que sur les bords ; elle se réduit à une colonne qui sert d'appui à la statue du haut en bas.

« On sait combien il est important, pour les études d'archéologie chrétienne, de trouver en Orient des types qui se rencontrent en Occident. M. de Rossi a insisté sur ce point à propos du Bon Pasteur du musée de Sainte-Irène : *Una statua del Pastor buono a Costantinopoli* (2). Le nouveau monument que nous signalons vient enrichir une liste encore peu nombreuse, celle des représentations identiques qui se trouvent dans l'Orient et dans l'Occident chrétiens. A ce titre il est, croyons-nous, intéressant de le signaler. »

(1) Dumont : *Sur un sarcophage découvert à Salone ;* Paris, 1872.
(2) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, nº 3, p. 47.

TROIS INSCRIPTIONS ITALIQUES

(*Suite et fin*) (1)

L'inscription dont nous allons nous occuper à présent a été découverte à Scoppito, dans la Sabine, près d'Amiternum, et elle a été



(1) Voir le numéro d'octobre.

publiée en fac-simile pour la première fois par Lanzi (Saggio, III, p. 618, 2e éd., p. 532). Elle se trouve aujourd'hui au musée d'Aquila, où M. Mommsen en a pris un estampage. Le bois de la page précédente reproduit son fac-simile (*Unterit. Dialekte*, p. 339, pl. XV).

Quoique cet estampage m'inspirât une entière confiance, comme il s'écartait sur plusieurs points de la copie de Lanzi, j'eus l'idée de m'adresser au directeur du musée d'Aquila pour obtenir une nouvelle reproduction. M. le préfet Ferrari, avec une obligeance dont je me fais un plaisir de le remercier ici publiquement, m'adressa la copie ci-jointe du monument :



On voit qu'il y a des différences notables : le fac-simile nouveau, qui s'accorde avec celui de Lanzi, nous montre sur le bord de la pierre une cassure que rien ne fait deviner chez Mommsen. Cette cassure paraît aller aujourd'hui un peu plus loin qu'au XVIIIe siècle ; elle a emporté la dernière lettre de la ligne 3, qui était, semble-t-il, un N. La fin de la ligne suivante est usée ou mutilée, ce qui explique pourquoi le texte est plus court qu'aux autres lignes. Au lieu de ATRAT donné par Mommsen, on a ATRN. Je viens maintenant à l'interprétation.

Il s'agit d'une inscription votive. Le nom du donateur se trouvait

après POIMVNIE. En présence de l'état mutilé de la pierre, il vaut mieux nous abstenir de conjectures sur ce nom, qui ressemblait peut-être au latin Aternius, à moins qu'il ne s'agît du peuple même d'Amiternum. Je rappelle qu'un P paraît avoir existé à la fin de la ligne précédente. Le reste est beaucoup plus clair. Le mot lu par Mommsen AVNOM est en réalité DVNOM, c'est-à-dire le latin « donum ». Les deux barres obliques du Δ ont un peu dépassé la barre horizontale. La forme italique *dunom* est bien connue : elle se trouve, par exemple, chez Mommsen, p. 321, sur la pierre d'Antinum. — HIRETVM est le participe d'un verbe très-fréquent, qui existe en osque et en ombrien, et qui a dû autrefois exister en latin, comme l'indiquent les mots *herus, Herie, Herennius*. Il signifie ordinairement « vouloir » : mais ici il doit avoir le sens de « vovere ». Restent les trois premiers mots, dans lesquels il faut reconnaître les noms des divinités auxquelles la pierre est dédiée. Ce sont des dieux qui président aux productions de la nature comme ceux dont nous trouvons les noms sur la table votive d'Agnone.

Flusare correspond à une forme latine *Florali*. Le même nom se trouve, comme nom de mois, sur l'inscription sabine de Furfo : *mense flusare*. L'autre nom, *Poimunie*, se trouve plusieurs fois, sous la forme *Puemune*, sur les Tables eugubines III et IV. Il est naturel de songer à la Pomone latine. Quant à *Mesene*, c'est probablement une déesse de la moisson : la forme latine, si elle existait, serait sans doute *Messina*, venant de *messis*, comme on a une déesse *Collina* venant de *collis*. Tertullien (*Spectac.*, 8) nous parle d'une déesse *Messia*, présidant à la moisson, qui était adorée en compagnie de Sessia (?), préposée aux semailles, et Tutelina, préposée à la garde des fruits.

La langue ne présente rien de saillant. L'*e* au datif singulier se retrouve en ombrien. L'incertitude entre l'*o* et l'*u* que nous avons dans les désinences de *dunom* et *hiretum* est la même que dans les monuments osques.

L'expression *hiretum* rappelle une autre inscription trouvée en 1845 non loin d'Agnone, dans l'ancien Samnium. Cette inscription, gravée à l'entour d'une colonne, est aujourd'hui au musée de Naples. Elle a été publiée d'abord par Avellino (*Bullett. arch. nap.*, IV, 70), puis par Mommsen (*Unterital. Dial.*, p. 174, tab. VIII), en dernier

lieu par Fabretti (n° 2876). Elle a été traduite et commentée plusieurs fois.

𐌆·𐌇𐌖𐌓𐌕𐌉𐌝𐌔·𐌊𐌖𐌌·𐌇𐌄𐌓·𐌃𐌖𐌍𐌖𐌌𐌌

M. Mommsen lit le dernier mot, qui est un peu effacé à la fin, *dunumna*, et en fait un *donamina* latin. Il traduit : « Z... Hortius Cominii fil. Veneri donaria ». Pour comprendre comment Vénus se trouve mentionnée ici, il faut savoir que le célèbre archéologue prend *her*. pour une abréviation de *Herentatei*, qu'il regarde comme un nom italique de la Vénus osque. Corssen, qui s'est occupé de cette inscription (Journal de Kuhn, XV, 246), voit également dans *her*. l'abréviation d'un nom de divinité, soit la même *Herentatei*, soit *Herukinai*, soit *Herekloi*. Je crois que nous avons ici le même participe que sur l'inscription précédente, sauf la différence de la voyelle, et qu'il faut lire : *heritum*, c'est-à-dire « votum ».

Je viens maintenant au mot suivant, que Huschke (*Die oskischen und sabellischen Sprachdenkmäler*, p. 147), au mépris de toute grammaire et de toute vraisemblance, rend par *dunumma*, c'est-à-dire, s'il fallait l'en croire, « duorum nummorum ». Ainsi que l'ont vu Aufrecht et Kirchhoff (1), on doit séparer *dunum*. Quant à la ligature finale, peut-être faut-il reconnaître le commencement d'un verbe signifiant « solvit » ou « præstat ». Je traduirais donc : « Z(eius ?) Hortius Comii filius votum donum præstat ». — J'ajoute, pour finir, que le mot *herentatei*, qui se trouve deux fois sur une inscription d'Herculanum, me paraît formé comme le latin *voluntas :* je crois qu'il équivaut à l'expression latine *ex voto*.

MICHEL BRÉAL.

(1) *Die umbrischen Sprachdenkmæler*, II, p. 161.

LETTRE A M. CLERMONT-GANNEAU

SUR LES

RUINES DE GOMORRHE

Mon cher monsieur Ganneau,

Je lis avec trop d'intérêt et de profit tout ce qui sort de votre plume, concernant la géographie biblique, pour ne pas y regarder à deux fois avant de me décider à ne pas accepter immédiatement une opinion émise par vous, sur tel ou tel point discutable. Soyez assuré que si je ne tenais pas vos travaux en si grande estime, je ne tenterais pas de vous convertir à une idée mienne, que je persiste à croire fondée, et sur le compte de laquelle je fais appel de vous à vous-même.

Reprenons donc, si vous le permettez, une de ces amicales conversations de Jérusalem, dont j'ai gardé un si bon souvenir, et causons ensemble de Gomorrhe; le sujet en vaut la peine. Je vais vous dire tout ce que j'en sais et pense; vous serez assez aimable ensuite pour me faire mettre le doigt sur toute erreur que j'aurai pu commettre, et je vous jure que, si vous me montrez que je me trompe, je vous serai tout aussi reconnaissant que je l'ai été chaque fois que vous avez pris la peine de défendre victorieusement, comme vous savez le faire, une identification proposée par moi et combattue trop fréquemment, hélas! précisément parce qu'elle venait de moi.

Pourquoi, me direz-vous, reparler de Gomorrhe aujourd'hui, plutôt qu'il y a des années? La raison la voici.

Dans l'excellent article que vous avez publié dans la *Revue critique*, numéro du 22 juillet 1876, et que vous avez consacré à l'examen de l'itinéraire de M. Socin, édité à Leipzig, je lis ceci

« P. 270. De Jéricho à Engaddi, l'itinéraire passe sous silence les « ruines de Goumrân, qui, si elles ne sont pas celles de Gomorrhe,

« n'en sont pas moins intéressantes par le vaste et énigmatique « cimetière qu'elles renferment.

« 1. La ressemblance entre les deux mots est purement appa- « rente. »

Permettez-moi, mon cher monsieur Ganneau, de vous rappeler l'histoire de la découverte de ces ruines et de la constatation de leur nom.

Voici quelques extraits de mon *Voyage en Syrie et autour de la mer Morte* (1853, tome II, p. 155 et suivantes).

6 février 1851.

« .....A ce moment finit le Rhôr-el-Djahir. — Nous avons en vue, à 6 kilomètres environ sur notre droite, un plateau nommé ardh-el-hadjer-Lasbah, et, un peu plus vers le sud et à 8 kilomètres, le nakb-Goumran sur lequel nous nous dirigeons... En ce moment nous sommes précisément en face de l'embouchure de l'ouad-Zerkah, qui s'ouvre sur le bord oriental de la mer Morte.

« Après 25 minutes de marche, nous ne sommes qu'à 1,000 mètres environ de la chaîne des montagnes de Canâan, et à notre droite s'ouvre un ouad tourmenté qui se nomme ouad-Goumran; une montagne moins élevée et des monticules de sable gris nous en séparent; à ce moment nous marchons au milieu de décombres qui portent le nom de Kharbet-Feschkhah. Dans le flanc de la montagne interposée entre la grande chaîne et nous, et en avant même de l'ouad-Goumran, est percée une grotte, parfaitement visible du point où nous sommes parvenus.

« En cheminant vingt minutes de plus au sud-ouest, on se trouve à 200 mètres de l'entrée de l'ouad-Goumran et à 500 mètres du bord de la mer Morte; on traverse toujours les ruines nommées Kharbet-Feschkhah. Là on voit à droite un mur antique dont la direction est perpendiculaire à la route que nous suivons... La grotte qui avait été aperçue de loin n'est plus qu'à une distance horizontale de 160 mètres vers la droite, et à 100 mètres environ au-dessus du niveau de la route suivie; l'ouverture en est carrée et elle porte le nom de Morharret-es-saïd. Quelques gros monticules de sable gris masquent l'entrée de l'ouad.

« L'intervalle qui sépare le pied des montagnes et le bord de la mer va toujours se rétrécissant, et, à un quart d'heure de marche de plus, on fait route au pied même de la montagne et à 200 mètres du bord de la mer, qui est couvert d'une bande de roseaux gigantesques. Enfin on traverse encore des ruines pour arriver, en dix minutes, à

proximité de la source saumâtre et chaude nommée l'Ayn-Feschkhah, dont la présence a créé l'épais fourré de roseaux qui borde la plage. Au nord decette source se trouvent, à fleur de terre, des ruines très-apparentes et qui appartiennent incontestablement à la plus haute antiquité; elles sont connues des Arabes sous le nom de Kharbet-el-Yahoud.

« Un quart d'heure avant d'arriver à la source, le flanc de la montagne se creuse en un vaste cirque, dont l'entrée est couverte par deux énormes mamelons de sable gris.

« Les arasements qui constituent les Kharbet-el-Yahoud sont formés de très-gros blocs de pierre non taillés, constituant des murailles d'un mètre d'épaisseur. »

Vous trouverez, mon cher monsieur Ganneau, la description rigoureuse que j'ai donnée de cette ruine curieuse, ainsi que le plan que j'en ai minutieusement levé, à la page 159 de mon Voyage, et à la planche XVI de l'atlas qui accompagne ce livre.

Robinson, qui avait visité l'Ayn-Feschkhah, en venant d'Ayn-Djedy à Jéricho (12 mai 1838), a signalé le premier cette ruine, sur le compte de laquelle il s'exprime ainsi : « Near the fountain are the foundations of a small square tower, and of other small buildings; wheter ancient or not, we could not tell. » Il est vraiment à regretter que le savant voyageur n'ait pas consacré, comme nous, un peu de temps à l'examen de ces intéressantes ruines ; il eût, j'en suis assuré, acquis la conviction qu'elles étaient bien loin d'être petites et de peu d'importance, puisqu'elles ont environ 100 mètres de développement dans un sens, et 60 à 70 dans l'autre.

« Le lendemain, 7 février 1851, je quittai mon campement de l'Ayn-Feschkhah pour aller camper à Naby-Mousa. Je partis donc en me dirigeant vers le nord-nord-est, et en laissant sur ma droite le Kharbet-el-Yahoud. Après un peu moins d'un quart d'heure de marche, je trouve le pied de la montagne masqué par une colline couverte de décombres, et la route elle-même que je suis traverse des décombres analogues. Je suis alors directement en face du sommet de Djebel-Attarous, point élevé qui domine l'autre côté de la mer Morte; cinq minutes après, je suis à la hauteur de l'espèce de cirque que j'ai signalé plus haut, et que recouvrent deux mamelons élevés ; nous traversons toujours les vastes décombres nommés Kharbet-Feschkhah. Mais dès que nous sommes arrivés en face de l'Ayn-Araous, qui coule à 400 mètres sur notre droite, au bord de la lisière de grands roseaux dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, je coupe

un fossé de clôture de 5 mètres de largeur et auquel il n'est pas possible d'assigner une origine autre que le travail de l'homme.

« Aussitôt ce fossé de clôture franchi, reparaissent des ruines en beaucoup plus grande quantité, et qui sont incontestablement le squelette d'une très-grande ville, dont les ruines reconnues en deçà du fossé en question représentent peut-être une sorte de faubourg. Nous avons en vue sur notre droite un fossé avec escarpe revêtue en pierres, et que nous suivons parallèlement sur une assez grande longueur. C'est très-probablement le même fossé de clôture que nous avons traversé tout à l'heure, et qui a fait un coude pour se diriger vers le nord-nord-est. La portion de ces ruines dans laquelle nous avançons en ce moment, se nomme encore Kharbet-Feschkhah. A six cents mètres plus loin on voit, entre le pied de la montagne et la route suivie, les décombres d'une tour ruinée. La lisière de roseaux suit toujours les contours de la plage, qui est alors à 500 mètres sur notre droite ; à 600 mètres plus loin nous sommes arrivés en face de l'extrémité nord d'une très-longue muraille, qui n'est vraisemblablement encore que la continuation du fossé revêtu dont nous avons déjà rencontré deux tronçons considérables. Nous passons aussi en ce moment sur les arasements d'une enceinte carrée assez vaste.

« A 300 mètres plus loin, nous sommes à 300 mètres du pied de la montagne, et à 800 mètres du bord de la mer Morte; en ce moment s'ouvre à notre gauche l'ouad-Goumran ou Oumran, que recouvrent deux immenses mamelons de sable compacte, sur lequel sont des décombres en quantité et entre autres une ruine carrée bien apparente, et qui porte spécialement le nom de Kharbet-Feschkhah. Ces deux mamelons avancent tellement en dehors de l'ouad-Goumran que nous sommes obligés d'obliquer assez fortement à droite de la ligne sud-nord, que nous suivions obstinément depuis notre départ du campement de l'Ayn-Feschkhah. Nous contournons donc, et toujours au milieu des ruines, la base de ces deux mamelons; quand nous les avons dépassés, le plateau couvert de décombres sur lequel nous montons reprend un peu plus de largeur vers le pied de la montagne, et notre route revient à sa direction vers le nord. A droite s'étend, entre la mer et nous, une large plaine ravinée et couverte de monticules de sable.

« Après un nouveau quart d'heure de marche dans cette direction, la montagne est à 200 mètres à gauche, et nous en sommes séparés par une colline, dont le pied est à 50 mètres de notre route.

« Toujours des ruines en quantité. — A 100 mètres plus loin nous

montons sur un petit tertre couvert de décombres, au milieu desquels paraît une allée de pierres fichées, bien conservée, et nous arrivons sur le versant opposé, au bord d'un large ravin qui n'est que le débouché de l'ouad nommé ouad-Djoufet-Zabel (vallée de l'amas des immondices).

« A 900 mètres en avant, nous marchons au nord-ouest sur un plateau assez élevé, au milieu d'une belle allée de pierres, qu'accompagnent à droite quelques ruines, qui deviennent de plus en plus clairsemées et qui disparaissent complétement à 300 mètres plus loin. Nous sommes alors à au moins deux lieues du bord de la mer. A 30 mètres sur notre gauche s'élève une montagne brune, toute déchirée, derrière laquelle, au pied des grands escarpements de la chaîne de Canâan, court l'ouad-Djoufet-Zabel, dont nous avons franchi tout à l'heure l'ouverture.

« Depuis la tête de l'ouad-Goumran, les vastes ruines que nous venons de rencontrer portent le nom de Kharbet-Goumran ou Oumran.

« Commençons par signaler l'analogie bien étrange, si elle n'est que fortuite, de ce nom et de celui de la Gomorrhe que détruisit le feu du ciel, avec Sodôme et les autres villes coupables; je déclare, sans aucune espèce d'hésitation, que les ruines nommées par les Arabes Kharbet-el-Yahoud, Kharbet-Feschkhah et Kharbet-Goumran, ruines qui n'en font qu'une et qui se prolongent sur une étendue de plus de six kilomètres sans interruption, sont en réalité, pour moi, les ruines de la Gomorrhe biblique. Que si on me le conteste, ce à quoi je m'attends parfaitement du reste, je prie ici mes contradicteurs de vouloir bien m'apprendre quelle ville autre qu'une ville contemporaine de Gomorrhe, si ce n'est elle-même, a pu exister au bord de la mer Morte, à une époque plus récente, et sans qu'il soit possible d'en retrouver la moindre trace dans les écrits sacrés ou profanes. Jusqu'à ce qu'ils m'aient édifié sur le compte de cette ruine, qui a bien quelque importance, puisqu'elle n'a pas moins d'une lieue et demie de développement, je prendrai la liberté grande de rester de mon avis, et d'engager les gens à qui je dis : Là sont les ruines de Gomorrhe, à aller vérifier sur place s'il est possible d'avoir et de soutenir une opinion différente de celle que j'émets aujourd'hui. »

Voilà, mon cher monsieur Ganneau, ce que j'écrivais il y a vingt-trois ans, et ce à quoi je ne vois pas une syllabe à changer. Vous qui avez exploré ces ruines si remarquables, vous êtes mieux à même que qui que ce soit de dire si la description que je viens d'en donner n'est pas minutieusement exacte.

Permettez-moi maintenant de faire une petite confession indispen-

sable : tous les Arabes qui m'accompagnaient, quand je visitai ces lieux, furent unanimes pour prononcer les noms Kharbet-Oumran, ouad-Oumran et nakb-Oumran ; je me suis laissé entraîner à transcrire Goumran, en ajoutant toutefois comme variante : Oumran. Le fait est que le thème absolu de ce nom est Oumran, et que la variante Goumran est de mon crû. C'est poussé par l'analogie du nom Omrah, prononcé et transcrit généralement Gomorrah, que j'ai imprudemment adopté la forme Goumran, qui en réalité n'a pas cours parmi les gens du pays. Ce fait, je ne doute pas que vous ne le sachiez aussi bien que moi.

Mais revenons aux ruines en question.

Van de Velde, qui me suivit de près en Terre-Sainte, et qui, pendant la traversée qui l'y transportait, eut la maladresse de déclarer à un de mes bons amis, feu Auguste Salzmann, que le hasard lui fit rencontrer sur le bateau, que le principal but de son voyage était de se mettre à même de démentir tout ce que j'avais écrit et dit sur le compte de la mer Morte et de la Pentapole, avait avant son départ consacré plusieurs journées à calquer mon levé des rives de la mer Morte. Vous connaissez à merveille la belle carte de Palestine qu'il publia à son retour. Ouvrez cette carte et vous y verrez indiquées toutes les ruines que j'avais signalées comme étant celles de Gomorrhe, mais avec l'attention peu honnête d'en supprimer le nom. M. Socin fait plus, il supprime les ruines elles-mêmes ; mais, sans doute, il n'a pas visité ces lieux, et il est permis de passer sous silence des ruines qu'on n'a pas vues, surtout des ruines comme celles de toutes les villes bibliques, ruines consistant en de misérables décombres au ras de terre et à peine visibles, et en tessons de pots cassés, plus ou moins clairsemés. Depuis lui, Emmanuel Rey a visité et retrouvé à leur place les Kharbet-Oumran, et il a eu le mérite de signaler le premier l'étrange cimetière dépendant de cette ville ruinée ; de ce cimetière vous avez vous-même ouvert une tombe qui, malheureusement, ne vous a pas payé de votre peine, et dans laquelle vous n'avez trouvé que quelques débris d'ossements reposant sur un lit de briques séchées au soleil. Quoi qu'il en soit, la visite que vous avez faite à ces ruines vous les a fait mentionner à juste titre comme intéressantes, et vous leur avez donné le même nom que moi, c'est-à-dire celui de Kharbet-Goumran, dont je suis condamné à revendiquer la paternité malsaine. Oui, sans aucun doute, si le nom Kharbet-Goumran était le nom courant de ces ruines, je serais entièrement de votre avis, et la ressemblance entre ce nom et celui de l'Omrah biblique serait purement apparente.

Heureusement pour ma thèse, il n'en est rien. La forme hébraïque du nom de la Gomorrhe légendaire est עמרה, Eumrah ou Oumrah, nous ne savons au juste lequel, et ce nom prononcé à l'arabe, comme assurément il doit l'être, pour recouvrer son antique prononciation, peut très-bien comporter le son de certains mots arabes tels que Eumr, durée de la vie, عمر, et علوم, pluriel de علم, science, mots dans lesquels le son de l'ayn, affecté du damma, se rapproche très-sensiblement du son *oû* guttural. Je ne doute guère que notre nom Oumran n'ait pour initiale un ayn, également frappé du damma. S'il en est ainsi, entre עמרה et عمران, la ressemblance n'a plus rien d'hypothétique; je dirai plus, elle est frappante; car vous savez aussi bien que moi que certains noms de la géographie biblique, tels que גבע et גבעון par exemple, représentent une seule et même localité; de même nous trouvons le nom Coush, כוש, écrit indifféremment Coushan, כושן; la présence du noun final n'a donc rien d'exorbitant après une existence de tant de siècles, pour le nom dont il s'agit.

Au reste, cette analogie des noms ne serait pas aussi frappante qu'elle l'est, que l'argument que j'invoquais en 1853, pour justifier l'identification de Oumran avec la Gomorrhe légendaire ou l'Oumrah biblique, conserverait toute sa force. Je le demande donc encore, si Oumrah n'est pas Gomorrhe, quelle est la ville de ce nom, ayant six kilomètres de développement, et qui a existé sur les bords de la mer Morte, postérieurement à la catastrophe de la Pentapole maudite? Je ne sais, mais il me semble qu'il sera fort difficile de trouver la moindre trace de cette ville ailleurs que sur le terrain. L'histoire mentionne bien Engaddi, Massada, Thamara et Zoara, qui étaient des villes infiniment plus petites, qui ont vécu longtemps sur les bords de la mer Morte et dont on retrouve les ruines. Pourquoi se tairait-elle sur la ville fameuse nommée Oumran ?

Les textes bibliques ne nous donnent malheureusement aucune indication topographique, qui puisse nous aider à retrouver la situation véritable de Gomorrhe. Un seul passage du prophète Sophoniah jette quelque faible lueur sur ce point. Le voici (II, verset 9) :

לכן חי־אני נאם יהוה צבאות אלהי ישראל כי מואב
כסדם תהיה ובני עמון כעמרה ממשק חרול ומכרה־מלח
ושממה עד־עולם שארית עמי יבזום ויתר גוי ינחלום .

« C'est pourquoi, je suis vivant, dit Jéhovah Sabaoth, Dieu d'Israël; car Moab sera comme Sodome, et les fils d'Ammon comme Gomorrhe, une possession des broussailles, et une fosse de sel et une dévastation pour toujours; le reste de mon peuple les pillera et le reste de ma nation les possédera. »

Ce passage me paraît offrir une sorte de balancement logique, entre les pays qui sont en face l'un de l'autre. Ainsi Moab est comparé à Sodome qui lui fait face à l'ouest : de même Ammon est comparé à Gomorrhe qui, dans l'hypothèse que je soutiens, lui fait de même face à l'ouest.

Si cette sorte de balancement topographique n'existait pas dans l'esprit du prophète, comment expliquer le choix des noms qu'il accouple dans sa menace? La portée de ce verset me paraît tellement sérieuse que je crois inutile d'insister.

Le verset 19 du chapitre x de la *Genèse* est ainsi conçu :

ויהי גבול תכנעבי מצידן בעכה גררה עד־עזה באכה
סדמה ועמרה ואדמה וצבים עד־לשע

« Et fut la limite du Cananéen depuis Sidon, quand tu vas vers Gérar, jusqu'à Gaza; quand tu vas vers Sodome et Gomorrhe et Adamah et Seboïm, jusqu'à Lechâa. »

Lechâa c'est Callirhoé pour saint Jérôme, et pour le commentateur juif Ben-Ouziel; or Callirhoé est à petite distance de l'embouchure du Zerka-Mayn dans la mer Morte, sur la rive orientale de celle-ci; il paraît pourtant clair que l'écrivain sacré a pris en pensée pour les limites du pays de Canâan, d'une part le rivage de la Méditerranée, de l'autre le rivage occidental de la mer Morte; dès lors, comment peut intervenir Lechâa, séparé de ce rivage par le Jourdain vers son embouchure, et par toute la largeur de la mer Morte? De plus, comment, étant connue, comme elle l'est, la position réelle de Sodome, se rendre compte de la forme dans laquelle la liste des villes est conçue? C'est véritablement impossible. Mais si l'on consentait à faire subir une correction au texte sacré, correction qui consisterait à remplacer Lechâa par Belâa (לשע par בלע), tout deviendrait parfaitement clair. En effet, Belâa c'est Zoar (*Genèse*, XIV, 2). Or, en allant vers Sodome jusqu'à Zoar, on doit rencontrer Gomorrhe (Oumran), Adamah (?), Seboïm (les deux Sebbeh), Balâa (Zouera-et-Tahtah) et enfin Sodome (Kharbet-Sdoum).

Quant aux autres textes bibliques mentionnant Gomorrhe, ils ne nous fournissent guère de renseignements topographiques (1).

Nous voyons cependant les rois d'Élam, de Schinar et d'El-Assar, c'est-à-dire tous les puissances de l'Assyrie, se réunir pour faire la guerre aux cinq rois de la Pentapole. Étranges rois que ceux-là, qui, à eux cinq, ne possédaient guère que 50 lieues carrées de territoire. Quoi qu'il en soit, le roi de Sodome se nommait Berâa, et le roi de Gomorrhe, Bersâa. Les États de ces deux principicules étaient donc bien distincts ; et chacun d'eux ne représentait probablement qu'un scheikh de tribu, tels que nous les retrouvons aujourd'hui.

Les versets 8 et 10 du chapitre XIV de la *Genèse* nous apprennent que les rois de la Pentapole se réunirent dans la plaine de Sedim (plaine des champs) pour repousser la rhazia des Assyriens. Qu'était cette plaine de Sedim ? Il y a bien des années que j'ai affirmé qu'elle était en partie sous l'eau et en partie représentée par la Sabkhah. Quant à la portion sous l'eau, elle ne peut être que le bas-fond de la mer Morte qui s'étend vers le sud depuis la presqu'île d'El-Liçan.

Le verset 10 que je viens de citer nous donne un renseignement précieux. Voici ce qu'il nous apprend :

ועמק השדים בארת בארת חמר, « et la vallée de Sedim était des fosses, des fosses de boue, » etc. Comme la mer Morte rejette parfois sur ses rives de petites masses de bitume, on a trouvé très-ingénieux de traduire חמר par bitume, lorsqu'il signifie tout aussi bien de la boue, et de faire de la vallée de Sedim, ce jardin de Dieu, comme l'appelle le texte sacré, un ensemble de puits de bitume, au milieu desquels, il faut en convenir, les rois de la Pentapole avaient été bien mal avisés d'établir leur ligne de bataille, puisque après leur défaite ils y furent culbutés, en fuyant vers la montagne. Rappelez-vous ce qu'est la Sabkhah, cette immense fondrière de 4 à 5 lieues de largeur, et vous vous représenterez fort aisément ce qui dut s'y passer, après la défaite des rois de la Pentapole. Les malheureux s'embourbèrent, comme je me suis embourbé moi-même, dans cette Sabkhah maudite, et le roman s'évanouit pour rendre sa place à la réalité historique.

Encore un mot et j'ai fini.

L'historien Josèphe (*de Bello Jud.*, IV, VIII, 4), après avoir décrit

(1) Voyez *Genèse*, XIII, 10 ; XIV, 2, 8, 10, 11 ; XVIII, 20 ; XIX, 24, 27. — *Deutéronome*, XXIX, 22 ; XXXII, 32. — Jérémie, XXIII, 14 ; XLIX, 18 ; L, 40. — Isaïe I, 9 et 10 ; XIII, 19. — Amos, IV, 11. — *Ep. aux Romains*, IX, 29. — IIe ép. de saint Pierre, II, 6. — Saint Mathieu, X, 15.

le lac Asphaltite et parlé du bitume qu'il rejette sur ses bords, s'exprime ainsi :

Ἔστι γοῦν ἔτι λείψανα τοῦ θείου πυρὸς, καὶ πέντε μὲν πόλεων ἰδεῖν σκιάς... τὰ μὲν δὴ περὶ τὴν Σοδομῖτιν μυθευόμενα τοιαύτην ἔχει πίστιν ἀπὸ τῆς ὄψεως.

Ainsi donc Josèphe, de son temps, affirmait *de visu* que l'on pouvait voir, de ses yeux voir, les ombres des cinq villes maudites.

Permettez-moi, mon cher monsieur Ganneau, d'imiter Josèphe et d'affirmer que, vous et moi, nous avons vu, de nos yeux vu, les restes de la Gomorrhe biblique.

F. DE SAULCY.

Paris, 15 août 1876.



CIMETIÈRE PAÏEN EN POLOGNE

UN

CIMETIÈRE PAIEN EN POLOGNE

EXTRAIT DU *Tygodnik illustré de Varsovie*

Non loin de la ville de *Kalisz*, dans le royaume de Pologne et presque sur la frontière du grand-duché de Posen (Prusse orientale), se trouve une petite localité appelée *Wloczyn* ou *Wlocin* (l'orthographe est incertaine). Dans cette localité, située dans le bassin de la rivière de *Warta*, on trouvait fréquemment, depuis quelque temps, des débris de poteries très-anciennes. Cette circonstance ayant éveillé l'attention d'un archéologue polonais, M. B.-H. Szaniawski, qui crut reconnaître, dans les débris mis sous ses yeux, les restes d'urnes funéraires appartenant peut-être à un cimetière païen, il se mit en rapport avec le propriétaire de ce village, M. Népomucène Bogustawski, et on se rendit sur les lieux des fouilles, au mois de septembre 1874.

Arrivé à un endroit où se voyaient disséminés à la surface plusieurs morceaux de poteries brisées, M. Szaniawski a reconnu que ces champ, situé vis-à-vis d'un petit bois et près d'une grande route conduisant à la ville de Grabow (Prusse orientale), et distant de Wloczyn d'un kilomètre et demi à peine, forme une espèce d'élévation sablonneuse de l'étendue de 2 hectares (5 morgues). Au pied de cette colline se trouvent des prairies traversées par un ruisseau dont les eaux, très-basses aujourd'hui, devaient être beaucoup plus abondantes autrefois.

Ayant fait attaquer la colline par quatre ouvriers, à $0^{m},40$ de profondeur à peine on a rencontré quelques grosses pierres, et, après avoir fait enlever avec précaution la terre qui les recouvrait, on aperçut une surface qui semblait être pavée, bien que les pierres ne se trouvassent pas posées bien systématiquement et ne fussent point bien serrées entre elles. Après que quelques-unes de ces pierres furent enlevées, apparurent plusieurs morceaux d'urnes brisées soit par le poids des pierres qui les recouvraient, soit, ce qui est plus probable, pressées et fendues par les racines des arbres d'un bois couvrant jadis cette colline et qui ne fut coupé qu'il y a cinq ans.

En creusant plus profondément et toujours avec des précautions

extrêmes, on continuait à rencontrer toujours les mêmes débris de vases remplis de cendres et d'os mal calcinés. Après deux heures de travail et à la profondeur d'à peu près $0^m,70$ on trouva dans le sable quatre bracelets de bronze (pl. XXIII, n°s 4, 5, 6 et 7) (1). A côté de ces bracelets se trouvaient deux autres objets (n°s 1 et 2), qui par leur forme rappellent de grosses épingles ou aiguilles. Les quatre bracelets sont d'un travail assez soigné et chacun d'eux est orné de raies et d'entailles de forme différente.

En poursuivant les travaux commencés simultanément sur divers points, on trouvait partout à la suite de la couche supérieure de pierres de nombreux débris de vases remplis de cendres et d'os. Les vases étaient différents de forme et en général de dimension assez grande. La terre (glaise) dont les vases sont fabriqués est mélangée, selon l'habitude des potiers, de granit concassé.

Le même jour, et dès l'ouverture des travaux, on a réussi à retirer, quoique un peu endommagée, une petite urne grise, munie d'une petite anse (n° 8); elle est haute de 112 millim. et a 405 millim. de circonférence.

On a trouvé également, au fond d'un vase brisé, d'un travail assez grossier, mais de dimensions considérables, une boucle d'oreille, très-probablement en bronze, et qui se rencontre fréquemment dans les fouilles de ce genre (n° 10).

Les fouilles ont été suspendues ensuite, à cause des pluies et du mauvais temps persistant. Une semaine après, ayant repris les fouilles, on a trouvé le vase n° 9; il est intact, rouge, à deux anses, et était rempli de gros os, évidemment d'un homme adulte, et en telle quantité que le vase en était couvert (ce vase est haut de 68 millim. 1/2 et a 25 cent. de circonférence).

Non loin de ce petit vase, on en a trouvé un autre beaucoup plus grand, mais qu'on n'a pu retirer, malgré toutes les précautions, que morceau par morceau (débris n°s 12 et 13). Ces débris témoignent d'une fabrication plus recherchée. Tout à fait au fond de ce vase, et sous la cendre et les os, on a découvert une petite boucle d'oreille de bronze (n° 11).

Là s'arrête la communication, que M. Szaniawski promet de continuer, en informant le public que les travaux des fouilles à Wloczyn vont être repris très-activement cet été.

LADISLAS CHODZKIEWICZ.

(1) Tous les dessins sont à l'échelle 1/2 grandeur des objets trouvés.

MARQUE DE BRIQUE*

D'UN

EMPEREUR FRANÇAIS DE CONSTANTINOPLE

Dans la partie des murailles de Constantinople située à deux mille cinq cents mètres environ au nord-est de l'ancienne porte Saint-Romain (1), j'ai trouvé un fragment de brique portant en relief cette fin de marque :

///ΙΒΑΠЄΤ

Ces syllabes réunies n'entrent dans la composition d'aucun mot grec; on doit donc les séparer, et alors on reconnaît une marque impériale qui doit se lire : ΒΑ(σιλέως) ΠЄΤ... Si l'on parcourt la liste des quatre-vingt-onze souverains qui ont régné à Constantinople depuis Arcadius jusqu'au dernier Constantin, on ne trouve qu'un seul nom qui commence par ΠЄΤ : Πέτρος, c'est-à-dire Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, qui succéda à Henri de Valenciennes le 11 juin 1216.

Comprenant la valeur d'un tel monument, je cherchai immédiatement une autre brique semblable mais entière, ou tout au moins le commencement de la marque que je venais de trouver. Tous mes efforts furent inutiles.

Toutefois il est facile de rétablir le commencement de cette marque en se basant sur l'analogie qu'elle présente avec les autres marques des empereurs byzantins de cette époque. Le titre βασιλέως est toujours précédé de l'année de l'indiction écrite en lettres grecques. Le signe I que nous trouvons sur la brique ne peut appartenir qu'à un H ou à un I, c'est-à-dire qu'il ne peut indiquer que les années VII ou X de l'indiction. Or nous savons que c'est dans le milieu de la

1) Aujourd'hui Top Capou.

VIIe année que Robert de Courtenay fut élu par les barons de Romanie pour succéder à son malheureux frère. Par ce fait l'année X se trouve écartée. Il faut donc restituer ainsi la marque de brique

INHBAΠЄT ἰν(δικτιῶνος) Η' βα(σιλέως) Πέτ(ρου).

Année VII de l'indiction du règne de Pierre (1).

Lorsque le pape l'eut couronné empereur d'Orient, Pierre de Courtenay se rendit à Brindes. Il y rencontra le cardinal Jean Colonna, qui devait l'accompagner à Constantinople comme légat du saint-siége, et les ambassadeurs vénitiens qui venaient demander au nouveau souverain de leur reprendre Durazzo. Moyennant cela, ils s'engageaient à conduire par mer l'impératrice Yolande et ses quatre fils jusqu'à Constantinople, et à mener devant Durazzo l'empereur avec ses 150 chevaliers et ses 6,600 gens d'armes. Pierre accepta; il investit Durazzo, mais ses efforts furent vains et il se vit contraint de lever le siége (2).

N'ayant plus de navire à sa disposition pour gagner sa capitale, l'empereur fut obligé de prendre la route de terre. A peine était-il engagé dans les montagnes de l'Albanie que Théodore Comnène, despote d'Épire, le rejoignait et lui livrait bataille. Dans ce pays qui n'est qu'une suite de précipices et de crêtes abruptes, les Français, malgré leur courage, furent facilement vaincus par les montagnards. Le légat du pape et le comte de Sancerre furent pris (3). Quant à l'empereur. Georges l'Acropolite affirme qu'il fut tué d'un coup de poignard en combattant (4). D'autres écrivains racontent avec plus de vraisemblance qu'il fut fait prisonnier et jeté dans un horrible cachot (5).

A la nouvelle de ce désastre, l'Europe s'émut. Le pape organisa une croisade sous le commandement de Robert de Courtenay, frère de l'empereur. Venise équipa une flotte nombreuse; André Béla, roi de Hongrie, se mit à la tête de ses troupes et s'avança sur l'Épire. Pour conjurer l'orage, Théodore feignit de se soumettre à l'autorité spirituelle du saint-siége. L'ambitieux Honorius fut satisfait de

(1) Ces déductions se trouvent confirmées par une brique que le Dr Déthier a trouvée dans les murailles près du palais de l'Hebdomon, aujourd'hui Tekfour-Sérail. Cette brique porte en relief : ///NHBAΠΕ//.

(2) *Sabell.*, IX, 5.

(3) Voir les lettres du pape Honorius III, 543, 544.

(4) Πέτρον ἔργον μαχαίρας γένεσθαι. Georg. Acrop., 14.

(5) Richard de Saint-Germain; Blondus; Altissiodorensis, etc.

cette conquête. Il signa avec Théodore un traité pour la délivrance de son légat, mais il ne fit rien pour l'empereur et les chevaliers français (1). Il alla même jusqu'à menacer d'excommunication ceux qui tenteraient de délivrer le malheureux empereur qu'il couronnait un an auparavant dans l'église Saint-Laurent. Combien de temps dura la captivité de Pierre d'Auxerre? On ne le sait. Spondanus nous dit trois ans; l'empereur alors serait mort vers 1220. La *Chronique d'Auxerre,* citée par Gibbon (2), place la mort de Pierre vers 1219. Philippe Mousques, dans son poëme, dit que l'empereur mourut peu de temps avant son épouse; or Yolande mourut en mai 1219.

Cependant la majorité des écrivains placent la mort de Pierre vers 1216-1217, et prétendent qu'à partir de cette époque l'impératrice gouverna en son propre nom. La brique que nous publions contredit cette assertion. Elle nous montre qu'en 1218-1219, c'est-à-dire la dernière année que vécut Yolande, on croyait encore à Constantinople l'empereur captif, et qu'on inscrivait son nom sur les documents comme s'il eût continué de régner à Byzance.

Constantinople, juillet 1876.

Al. Sorlin Dorigny.

(1) Voir la lettre du pape Honorius III, 881.
(2) *History of the decline and fall of the roman empire*, vol. XI, 235; Leipsick.

LA

CRITIQUE DES SCULPTURES ANTIQUES

AU

MUSÉE DU LOUVRE

A propos des Catalogues en préparation.

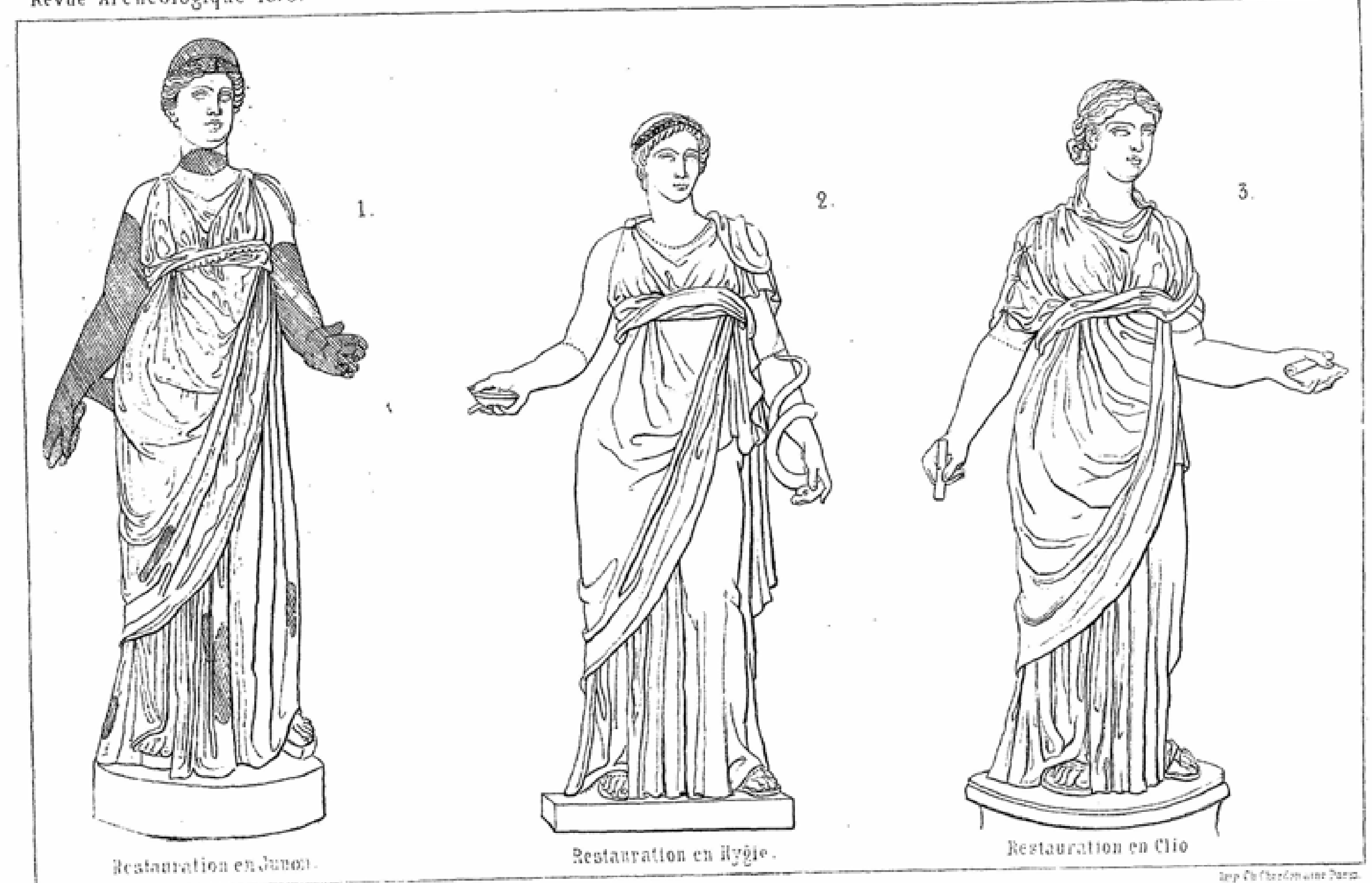
Suite et fin (1)

La planche XXII présente un exemple assez remarquable de ces sortes d'arrangements ou interprétations; on y verra comment de trois statuettes semblables pour l'attitude, pour le costume, même pour les dimensions et devant vraisemblablement représenter une seule et unique divinité, on a fait trois divinités différentes, Junon, Hygie, Clio. L'indication des parties restaurées, tant dans la statuette du Louvre que dans les figures empruntées au recueil de Clarac, fera voir qu'il ne restait pourtant, à aucune d'elles, aucun vestige d'attribut quelconque.

—— La première des trois sculptures (pl. XXII, fig. 1, d'après une photographie) se trouve au Louvre dans le corridor de Pan, à gauche en venant de la salle des Caryatides. Elle porte dans le cata-

(1) Voir le numéro d'octobre. — Parmi les restaurations de l'Amour (avec Vénus) portant le n° 156 du catalogue Frœhner, énumérées dans la livraison d'octobre de la *Revue archéologique*, on lit : « le genou et la partie antérieure de la jambe droite, le pied droit avec les chevilles »; à ces mots il faut substituer ceux de : « le genou et la partie antérieure de la jambe gauches, les pieds. »

D'autre part, on doit probablement compter comme restaurations le front avec le côté droit du haut du visage de l'Amour. Et il faut ajouter aux erreurs des catalogues de Clarac et Frœhner relatives au Pluton-Jupiter (p. 254) celle de l'indication du pied gauche comme moderne.



DIVERSITÉ DES RESTAURATIONS D'UN MÊME TYPE.

logue Frœhner le n° 43 et elle y est dénommée Héra; cette dénomination est suivie d'un point d'interrogation.

Ainsi qu'on peut le voir à la planche XXII, la tête est rapportée; il se peut d'ailleurs que cette tête, qui est antique, appartienne au corps; mais il faut ajouter aux restaurations indiquées dans la gravure, celles du nez et du reste de la chevelure, qui y ont été oubliées.

Cette jolie statuette grecque (1), admirée à juste titre par ceux qui en ont parlé, tant pour la grâce et le naturel de son attitude que pour l'élégance de ses draperies, peut appartenir à l'époque des successeurs d'Alexandre.

Quoique le sculpteur moderne ne lui ait pas donné d'autre attribut qu'un fragment de sceptre dans la main droite, on a pensé qu'il avait voulu, tant par cette addition que par celle du diadème, caractériser une Junon. De Clarac et B. de Saint-Victor (2) ont accepté sans réserve cette dénomination. Schweighæuser estimait qu'on ne pouvait pas l'adopter «avec une certitude entière» (3). Selon Visconti, l'artiste «aura été vraisemblablement porté à prendre ce parti par la « richesse de l'habillement, qui est composé d'une tunique traînante, « d'un petit et d'un grand péplum, et en même temps par la nudité « absolue des bras. On sait, ajoutait-il, que la beauté et la blan- « cheur des bras forment chez les poëtes un des attraits particuliers « de l'épouse de Jupiter. Mais, il faut l'avouer, ces particularités « sont trop vagues pour fixer notre opinion. Elles peuvent convenir « également à beaucoup d'autres sujets. Cependant, malgré l'incer- « titude où l'absence des anciens symboles et la réserve de l'artiste « moderne nous laissent à l'égard du personnage représenté par « cette figure, nous pensons que les sculpteurs qui restaurent les « statues antiques méritent des éloges lorsqu'ils s'abstiennent de « déterminer, par l'addition de symboles caractéristiques, certaines « figures que la perte des anciens attributs ne permet plus de recon- « naître (4) ».

On ne peut s'empêcher de remarquer ici la bizarre contradiction que présente ce passage où l'illustre antiquaire semble regretter la réserve de l'artiste qui a restauré la statue, comme si plus de témérité de sa part eût pu lui en faciliter l'intelligence, puis le met parmi

(1) Autrefois à la villa Borghèse, selon de Clarac.
(2) *Musée des antiques* de Bouillon, t. III et pl. 1.
(3) *Les monuments antiques du musée Napoléon*, par Petit-Radel, t. I, n° 6.
(4) *Opere varie italiane e francese di Enn. Quir. Visconti*, vol. IV, p. 10.

ceux qui méritent d'être loués pour ne pas avoir précisé davantage une interprétation peu fondée.

Quoi qu'il en soit, la conclusion générale à laquelle Visconti aboutit en définitive est que l'on ne devrait jamais, en l'absence de motifs décisifs, donner à un monument, par une restauration, une signification déterminée, en faire ainsi arbitrairement tel dieu ou telle déesse ; et pour la statue que nous examinons, il est d'avis que c'est sans motif suffisant que le restaurateur en a fait une Junon.

Enfin, il semble avoir cru que le costume de la statuette dont il s'agit ne fournissait pas d'indice propre à faire deviner quel personnage elle avait dû représenter lorsqu'elle était entière. Sur ce dernier point peut-être un examen attentif des draperies autoriserait-il une opinion différente. Je ferai remarquer d'abord que la statue ne porte pas, outre la tunique, deux péplums; elle n'en a qu'un, comme on le lit dans la description plus exacte et plus détaillée que de Clarac a donnée du même costume dans son *Musée de sculpture*. Puis ce péplum offre une disposition toute particulière et assez rare, qui, si je ne me trompe, peut servir à retrouver quel était le personnage; cette disposition est la suivante : Posé par derrière sur l'épaule gauche et tombant presque jusque sur les talons, passant sous le bras droit et allant par devant se terminer sous le bras gauche, le manteau serre le corps de manière à en laisser voir les formes, se roule en une sorte de bourrelet sous le sein et va en diagonale du milieu de la jambe droite au flanc gauche. Sous ce manteau, d'étoffe légère et transparente, notre statuette « est vêtue, disait de Clarac, « de la tunique talaire (chitôn podérès), qui recouvre en partie ses « pieds chaussés de *soleæ* ou semelles sans courroies. Cette tunique « très-longue......... et retenue sur chaque épaule par une « agrafe, est relevée par deux ceintures, l'une sous les seins, l'autre « sur les hanches. » Les semelles sont assez élevées ; Visconti croyait y reconnaître la chaussure tyrrhénienne (1).

Quant à la disposition du manteau, je vais chercher à montrer qu'elle appartient peut-être particulièrement à une divinité qui n'est ni Junon, ni Hygie, ni Clio, mais qui peut se confondre avec chacune d'elles. Cet arrangement de la draperie ne se retrouve, à ma connaissance et d'une manière identique, dans aucune des repré-

(1) Voir pour cette chaussure la Melpomène de l'Apothéose d'Homère, une Pudicité du Vatican (*British Museum* et *Museo Pio Clementino*, t. II, tav. XXIV) et une statuette du Louvre dont il sera question tout à l'heure (nº 558 catal. Frœhner).

sentations authentiques de l'épouse de Jupiter, et M. Overbeck n'en a pas donné d'exemple dans sa récente monographie d'Héra. En effet, le manteau de cette déesse a plus d'ampleur et ne serre que rarement d'aussi près le corps ; d'ordinaire il tombe carrément, il ne monte guère plus haut que la ceinture ; souvent il vient passer de droite à gauche par-dessus le bras gauche (1).

—— La seconde statuette (pl. XXII, fig. 2, d'après la gravure du *Musée de sculpture* de Clarac, pl. 556, 1182) est restaurée en Hygie ; elle est à Rome (musée Chiaramonti). Voici ce qu'en dit de Clarac : « Cette statue n'est peut-être devenue une Hygie que par la restauration, qui a ajouté avec les deux avant-bras les attributs « qu'ils tiennent, ainsi que le cou, le nu de la poitrine et les deux « pieds. » En effet, le costume d'Hygie diffère aussi de celui de notre figure (un cas excepté, dont je parlerai tout à l'heure) (2). Toutefois il y ressemble beaucoup dans une série de représentations presque identiques entre elles et qui peuvent constituer une variante du type dont il s'agit ; je dirai tout à l'heure pour quelle raison. (Voir plus loin la note 2 de la page 323). Dans ces représentations, que je crois pouvoir considérer comme offrant une variante du costume que j'étudie, la disposition générale du manteau est à peu près la même que dans notre prétendue Junon, mais l'enroulement de l'étoffe sous les seins diminue ou disparaît ; le vêtement, après avoir passé sous l'un d'eux, couvre l'autre, et de plus la draperie enveloppe le bras du même côté (3).

—— La troisième statuette (planche XXII, fig. 3, d'après la gravure du *Musée de sculpture* de Clarac, pl. 538 C, 994 B) est restaurée en Clio. Selon de Clarac, cette sculpture du Museo Borbonico (n° 278) et « de travail romain provient de la collection Farnèse. « La tête, antique, est rapportée. Le stylet et le papyrus sont mo- « dernes. »

L'arrangement du manteau dans les représentations de quelques-unes des Muses, Thalie, Clio, Erato, Terpsichore, paraît parfois res-

(1) Parmi les représentations de Junon dont le manteau pourrait paraître offrir le plus de ressemblance avec celui de la sculpture du corridor de Pan, on peut citer le n° 5 de la planche I de la monographie de M. Overbeck (*Griechische Kunstmythologie*) et une statue du *Museo Pio Clementino*, tav. III, vol. I.

(2) Voir plus loin, à la page suivante, note 3.

(3) Voir dans le *Musée de sculpture* de Clarac, pl. 556, 1176 ; pl. 912, 2322 ; pl. 420 B, 724 A ; pl. 552,1172 B ; pl. 931. 2370 ; pl. 979, 2517, et pl. 498 B, 991. Cette dernière est restaurée en Clio ; on en voit une toute semblable, également restaurée en Clio, à Berlin (Clio, Antik-Berlin, 2080).

sembler à celui que représente la planche XXII (1), mais je n'ai pu trouver l'identité de ces costumes que dans un seul cas, je veux parler de médailles de familles romaines où l'on peut l'observer et pour les Muses (2) et pour Hygie (3).

Des considérations qu'on vient de lire, je crois pouvoir conclure que la disposition du manteau que j'ai décrite plus haut n'appartient en propre à aucune des trois divinités qu'ont voulu représenter les sculpteurs chargés de restaurer les statuettes de Paris, de Rome et de Naples ; peut-être pourra-t-on en citer des exemples pour chacune d'elles, mais ce ne seront probablement que des exceptions.

Une statuette de femme du musée de l'Académie de Mantoue (t. 3, pl. 40, *Mus. de sculpt.* de Clarac, pl. 979, 2519) me semble pouvoir servir à montrer que le costume des figures de la planche XXII peut mieux convenir à une autre divinité. Le manteau de cette femme présente par devant une sorte de bourrelet sous les seins et va en biais du flanc gauche au milieu de la jambe droite. De plus, l'étoffe est bordée d'une frange.

Maintenant, si l'on compare cette sculpture avec une statuette trouvée en Grèce, qu'on voit au Louvre dans la salle d'Adonis (une des salles qui précèdent celle de la Vénus de Milo) et qui porte dans le catalogue Frœhner le n° 558, on pourra être porté à croire que la statuette de Mantoue offre une représentation intermédiaire entre le type du n° 558 et celui dont je cherche la signification.

La statuette du Louvre n° 558 a été cataloguée par M. Frœhner comme étant une Isis ; Visconti ne voulait y voir qu'une *femme isiaque*. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère contester qu'elle appartienne de près ou de loin au culte de la déesse égyptienne. A ce propos, Visconti faisait remarquer que « les images d'Isis sont, dans « la sculpture grecque, vêtues le plus souvent d'un manteau à « franges dont les quatre bouts, les uns descendant des épaules, les « autres passant au-dessus des aisselles, se rattachent en un nœud « sur la poitrine » (4). On trouve un exemple complet de ce type

(1) Voir : *Le Case ed i Monumenti di Pompei*, *casa di Castore e Polluce*, tav. IX ; *Le Pitture d'Ercolano*, t. 2, tav. IV (cette peinture est au Louvre, dans la salle des verres de la collection Campana, galerie dite du bord de l'eau) ; une fresque découverte à Civita en 1755 (*Dict. des antiq. gr. et rom.* d'Ant. Rich., au mot Psaltria) ; l'Apothéose d'Homère. Voir en outre : *Le Pitt. d'Ercol.*, t. II, tav. XXXI, et t. I, pl. IV ; *Le Case ed i Monumenti di Pompei*, *casa di Castore e Polluce*, tav. III ; le *Mus. de sculpt.* de Clarac, pl. 874 C, 2221 G (Museo Borbonico, n° 267).

(2) *Begeri Thesaurus Brandenburgicus*, *numismata familiarum*, t. II, p. 576.

(3) Idem, t. II, 530.

(4) *Opere varie ital. e franc. di Enn. Quir. Visconti.* IV, p. 190.

consacré et bien connu de l'Isis grecque dans la salle des Caryatides, entre la tribune et la première fenêtre. Le manteau forme sous le sein le repli dont j'ai déjà tant de fois parlé : « Ce vêtement, disait « Visconti au sujet de la statuette de la salle d'Adonis, ce vêtement « qui offre sur le devant de la figure l'apparence d'un tablier for- « mait une partie du costume égyptien ; les écrivains de l'antiquité « nous en donnent la description (*Antistites sacrorum candido lintea- « mine cinctum pectoralem ad usque vestigia strictim injecti*. Apul., « *Metamorph.*, lib. XI), et les monuments nous prouvent l'usage « qu'on en faisait en Égypte indistinctement pour les deux sexes (1); « les franges qui en ornent les bords de haut en bas appartiennent « au même costume. »

Le repli ou bourrelet de la draperie placé aussi haut et serrant le corps me semble donc être une particularité assez caractéristique dans les représentations d'Isis pour qu'il soit naturel d'en retrouver la trace dans le costume des divinités dont le culte se rapproche du sien, et pour que réciproquement cette trace puisse servir à retrouver quelqu'une de ces divinités.

Or, en passant de la statue de la salle des Caryatides à la statuette de la salle d'Adonis (n° 558, cat. Frœhn.), de cette statuette à celle de Mantoue et de cette dernière à la figure du corridor de Pan (pl. XXII, n° 1), je crois trouver à notre sculpture une disposition du vêtement qui rappelle celle qu'on donne à Isis.

Cependant on ne saurait y reconnaître la déesse égyptienne, car le nœud et la frange caractéristiques ont disparu, la draperie n'a plus l'apparence d'un tablier se terminant carrément par le bas. Au contraire, rien n'empêche peut-être d'y voir la Fortune dont le culte s'est particulièrement confondu avec celui d'Isis (2).

Cette divinité fut en honneur chez les Grecs. « Bupalus, grand « architecte et grand sculpteur, dit Pausanias, ayant fait le premier « une statue de la Fortune pour la ville de Smyrne, il s'avisa de la « représenter avec l'étoile polaire sur la tête, et tenant à la main ce « que les Grecs appellent la corne d'Amalthée (3). » — « Vous verrez

(1) *Opere varie*, Visconti, t. IV, p. 190.

(2) *Che Iside fosse la stessa che la Fortuna, lo dice espressamente Appulejo*, Met., XI. (*Bronzi d'Ercolano*, t. II, p. 97, note 3.)

Voir *Bronzi d'Ercolano*, vol. VI, tav. XXV et tav. XXVII, XXVIII.

Sur un bas-relief du British Museum, la Fortune est associée à Sérapis.

Dans d'autres bas-reliefs, Sérapis a pour compagne Hygie. (Voir plus haut, p. 321, ce qui a été dit de certaines représentations de la fille d'Esculape.)

(3) Pausanias (vol. I, p. 392), *Voyage de la Messénie*.

« encore à Élis un temple de la Fortune; dans le vestibule il y a « une statue de la déesse d'une grandeur étonnante ; c'est une statue « de bois, mais toute dorée, à la réserve du visage, des pieds et des « mains qui sont en marbre blanc (1). » — « J'ai vu encore à Égire « une petite chapelle où il y a une Fortune qui tient une corne « d'abondance à la main et auprès l'Amour avec des ailes, apparem-« ment pour donner à entendre qu'en amour la fortune fait plus « que la beauté. Pour moi, je n'ai pas de peine à croire ce que dit « Pindare dans une de ses odes, que la Fortune est une des Parques « et celle de toutes qui a le plus de pouvoir (2). » — A Corinthe « vous « verrez aussi un temple de la Fortune avec sa statue qui est toute « droite et de marbre de Paros; ce temple touche presque à un autre « qui est consacré à tous les dieux (3). » — « Dans la citadelle, je « parle de celle de mon temps, il y a un temple de la Fortune sur-« nommée Acréa, et auprès un autre temple des Dioscures; les sta-« tues de ces divinités sont de bois dans l'un et dans l'autre (4). » — « Les habitants de Phares ont encore un temple consacré à la For-« tune, où il y a une statue fort ancienne de cette divinité (5). »

Par la suite, cette déesse conquit une importance de plus en plus grande et se confondit aussi avec Junon, avec Hygie, avec Cérès, etc., successivement avec presque toutes les déesses; chez les Romains, elle prit même les attributs des dieux et devint bientôt une divinité panthée (6).

Quant à la représentation à laquelle peut appartenir la statuette du Louvre restaurée en Junon, il me semble qu'on peut en reconnaître une variante très-peu éloignée dans un bronze de Vienne en Autriche, représentant la Fortune sous les traits d'Isis et de Junon (7). Cette figure a la tête surmontée de l'attribut qu'on voit sou-

(1) Pausanias (vol. II, p. 63), *Voyage dans l'Élide.*

(2) Idem (vol. II, p. 63), *Voy. dans l'Élide.* Chose assez singulière, sur quinze femmes qui figurent dans le monument des douze dieux, qu'on voit au milieu de la salle du plafond de Diane, deux seulement ont un costume ayant quelque rapport avec celui dont il s'agit : ce sont deux de celles où l'on a cru trouver des Parques; celui qui présente le plus d'analogie appartient à la Parque placée entre les deux autres, probablement la principale. Ne faut-il voir là qu'une circonstance toute fortuite ?

(3) Pausanias (vol. I, p. 148), *Voy. de Corinthe.*

(4) Idem (vol. I, p. 161).

(5) Idem (vol. I, p. 392), *Voy. de la Messénie.*

(6) Voir : *Begeri Thesaurus Brandenburgicus*, t. III, p. 205 ; *Antiquités sacrées profanes des Romains*, pl. VIII; Spon, *Recherches anciennes d'antiquités*, p. 136.

(7) *Die antiken Bronzen des K. K. Münz und antiken Cabinetes in Wien*, pl. XV.

vent aux images de la compagne de Sérapis; elle tient de la main gauche la corne d'Amalthée, enfin le manteau couvre la tête et le bras gauche comme dans un grand nombre de statues de Junon.

Junon, d'ailleurs, n'est pas toujours ainsi voilée, et la Fortune l'est moins souvent qu'elle. Or, si l'on fait abstraction du voile qui couvre la tête et le bras dans le bronze de Vienne, on trouvera une représentation toute semblable à la nôtre. En effet, le manteau se roule sous le sein en une sorte de bourrelet, il serre le corps de manière à en laisser voir les formes et il va du haut du flanc gauche au milieu de la jambe droite. L'attitude est la même et le mouvement de la partie antique des bras de notre sculpture est semblable au mouvement des bras de la Fortune de Vienne.

L'avant-bras droit de ce bronze manque, mais un autre bronze, découvert à Portici et qui paraît être d'une conservation parfaite, permet de retrouver le geste et l'action de la main droite. Le bronze de Portici (1) est aussi une Fortune. Cette figure, de plus ancien style que celle de Vienne, a la même attitude et le même costume qu'elle. Comme elle, elle porte de la main gauche une corne d'abondance; la main droite avancée tient une patère. (Dans le catalogue de 1870, M. Frœhner disait de la Junon nº 43 que « de la main droite avancée « elle tenait probablement une patère ». Schweighæuser avait déjà exprimé avant lui une pareille opinion.)

De tout ce qui vient d'être dit, je crois qu'on pourrait conclure que la statuette du corridor de Pan était une Fortune tenant de la main droite une patère (2) et de la main gauche une corne d'abondance. Je ne prétends cependant pas avoir établi d'une manière irréfutable que les trois statuettes de la planche XXII représentaient la Fortune; il est possible qu'aux arguments que je viens de faire valoir on en oppose d'autres plus décisifs en faveur de quelque opinion différente, le marbre ne portant pas de preuve matérielle de ce que je suppose; mais j'espère avoir du moins démontré que ces sculptures restaurées en Junon, en Hygie et en Clio appartiennent toutes à un seul et même type et que ce type pourrait fort bien ne représenter aucune de ces trois divinités (3). Mon but était ici de faire voir une

(1) *Bronzi d'Ercolano*, t. VI, tab. IV, p. 15.

(2) Le plus souvent, la Fortune tient de la main droite un gouvernail, dont une extrémité touche le sol près du pied droit de la déesse; mais le marbre de notre sculpture ne porte aucun vestige d'un tel attribut.

(3) On trouvera encore une disposition du manteau semblable à celle de la Fortune (?) du corridor de Pan chez quelques Psychés (voir le *Musée de sculpture* de Clarac, pl. 653, 1501 A, et pl. 654, 1502). Peut-on y voir une imitation du

fois de plus l'inconvénient des restaurations au point de vue de la critique archéologique, et les retards fâcheux qu'elles peuvent apporter à l'étude chaque jour plus approfondie de l'art antique. Sans ces restaurations, en effet, le rapprochement et la comparaison de ces trois figures et de celle de Mantoue n'eussent-ils pas été faits depuis longtemps? Sans l'interprétation arbitraire à laquelle se trouvent condamnés, presque toujours à perpétuité, beaucoup de marbres de signification incertaine, une des figures de la planche XXII n'aurait sans doute pas été toujours décrite et gravée parmi les représentations de Junon, une autre parmi celles d'Hygie, une troisième parmi celles de Clio. J'ai choisi cet exemple parce qu'il porte sur une sculpture antique du Louvre qui, en même temps qu'elle est belle et intéressante, a été peu remarquée depuis longtemps, et parce qu'il m'a permis, mieux que d'autres, de montrer dans quel esprit et avec quelle méthode se prépare le nouveau catalogue; on pourrait citer mille autres exemples analogues.

Ainsi les restaurations des statues antiques sur les marbres originaux sont une source continuelle d'erreurs et un obstacle aux progrès de l'archéologie.

Sont-elles plus défendables au point de vue de l'art ?

Prenons le cas le plus favorable, celui où la restauration est exécutée par un artiste d'un talent suffisant.

En suppléant à ce qui manque à un original antique, ou il s'abandonnera à sa manière propre de comprendre et d'exécuter, ou il se contraindra pour contrefaire aussi exactement que possible le style de l'antique.

Dans le premier cas, il s'accordera mal avec ce style; n'est-ce pas, en effet, chose reconnue que plus il aura de talent, plus son individualité, son originalité seront grandes? il se peindra lui-même dans ses œuvres, aurait dit Léonard de Vinci. Comment donc reconstituerait-il l'unité de style du monument qu'il ressuscite, sans le refaire tout entier, sans le concevoir à nouveau et dans son ensemble ?

Dans le second cas, le genre de travail auquel il sera asservi enchaînera son génie; à la difficulté d'imiter un art tout différent de celui qui est propre à l'époque où il vit, se joindra la difficulté de tra-

vêtement de certaines Vénus, dont le costume ressemble à celui d'Isis? — On la voit aussi sur une des pierres gravées du traité de J. Mariette, mais la composition, es attitudes, les gestes, tout semble indiquer que cette pierre n'est pas antique. — Quelques représentations de Minerve portent un manteau qui ressemble beaucoup au nôtre par le haut, mais il tombe différemment.

vailler dans des conditions moins favorables que celles où se trouvait l'artiste ancien; il ne sera pas libre, lui, d'agir en artiste, et alors son ouvrage, d'une exécution froide et compassée, n'aura rien de cette façon large et libre qui est propre aux originaux, et surtout aux originaux antiques; tel même qui eût fait une excellente copie ne saura produire qu'une restauration peu satisfaisante.

Dans tous les cas, l'antique restaurée présentera des discordances graves; l'ensemble ne sera qu'une œuvre bâtarde et, dans cet ensemble, les beautés du fragment disparaîtront en partie.

Enfin, au double point de vue de l'art et de l'archéologie, les restaurations auront encore cette fâcheuse conséquence de rendre plus difficile de retrouver la manière de chacun des grands sculpteurs, des grandes écoles de l'antiquité.

On peut donc dire que même sans le très-grave inconvénient des méprises archéologiques, et l'interprétation qui dirigerait le restaurateur fût-elle certainement conforme à la pensée première, d'une manière générale, une restauration est toujours nuisible à une sculpture antique.

Tout ce qui vient d'être dit prouve qu'on ne peut plus que s'abstenir pour l'avenir d'exécuter des restaurations sur les monuments originaux, sauf très-rares exceptions, par exemple, lorsqu'il s'agit de faire à une statue la restitution d'un fragment, d'un membre, d'un attribut qui lui appartient certainement et qu'il serait impossible de rajuster sans un léger raccord (exemple : la Diane de Versailles), ou bien lorsque l'absence d'un nez ou d'une partie de nez, d'une partie de lèvre ou de menton, défigure un visage (exemple : la Vénus de Milo); et encore ne faudrait-il jamais que de tels raccords fussent faits autrement qu'en plâtre ou autre matière moins dure que le marbre. Cependant c'est une idée à laquelle on a eu peine à s'accoutumer que celle de conserver intacts les admirables débris d'un art perdu et de les faire figurer dans nos collections publiques. Naguère encore, il semblait à beaucoup de personnes qu'un musée ne devait contenir rien qui ne fût parvenu jusqu'à nous sans le moindre dommage; qu'après la chute du paganisme, de l'empire romain, après le moyen âge, après deux mille ans de révolutions et de destructions de toutes sortes il ne manquât pas un membre, pas un attribut aux dieux et aux personnages d'autrefois!

Cette opinion s'est bien modifiée dans la seconde moitié du siècle.

Au Louvre, la Vénus de Milo fut la première statue importante qui fut définitivement admise à figurer dans les galeries sans être entièrement restaurée. A son arrivée à Paris en 1821, on n'avait eu,

il est vrai, rien de plus pressé que d'entreprendre sa restauration, et le sculpteur Lange avait été chargé de ce travail; mais l'entreprise ne fut pas poussée loin; le magnifique fragment fut respecté. Et cette statue, pour être mutilée, n'en est pas moins considérée par le public aussi bien que par les artistes comme le premier de nos chefs-d'œuvre.

Auparavant on avait épargné par exception un autre fragment, particulièrement admiré: le célèbre torse du Belvédère, rendu en 1815 à l'Italie. « Voici, écrivait B. de Saint-Victor dans le *Musée des* « *Antiques*, un de ces merveilleux restes de l'antiquité qui la ren- « dent en quelque sorte divine aux yeux des modernes. Dans la « description que nous sommes obligé d'en faire, il nous est impos- « sible de ne pas éprouver quelque embarras, lorsque nous nous « rappelons que toutes les expressions que peut créer l'admiration « poussée jusqu'à l'enthousiasme ont été prodiguées à ce chef- « d'œuvre par de grands artistes, par des amateurs passionnés des « beaux-arts. » — «.... Ce fragment sublime fut pour Michel-Ange « et Raphaël un objet de méditation continuelle. » Et cependant « l'état de dégradation dans lequel l'ouvrage le plus parfait « de la sculpture antique est parvenu jusqu'à nous est tel que, si la « peau du lion fait d'abord reconnaître le demi-dieu que l'artiste a « voulu représenter, il n'est pas aussi facile d'en expliquer le mou- « vement et l'action » (1).

Une sculpture de premier ordre, mais très-endommagée, resta encore au Louvre à l'état de fragment; je veux dire la figure appelée Inopus, aujourd'hui placée dans la salle du plafond de Diane peint par Prud'hon, et que le caractère de la physionomie et de la chevelure joint à la trace d'un bandeau royal ont fait reconnaître au conservateur actuel pour être un Alexandre le Grand.

En 1863, une Victoire colossale ayant été trouvée en Samothrace et envoyée à Paris, à l'état de nombreux petits morceaux, ces morceaux furent réunis, à l'exception de quelques-uns, qui constituaient des débris d'ailes difficiles à ajuster, mais qui seront placés bientôt. M. de Longpérier, alors conservateur des antiques, fit admettre cette Victoire sans tête, sans bras et sans pieds à prendre place au musée, et aujourd'hui elle passe pour une de nos plus admirables antiques.

De telles exceptions furent assez rares jusqu'au changement de direction du département des antiques qui eut lieu en juillet 1870;

(1) *Mus. des Ant.*, tome II.

on en pourrait toutefois citer encore quelques autres, par exemple celle du torse d'Arles (vestibule assyrien, n° 788, cat. de Clar.), un torse de Junon (salle du plafond de Diane, n° 754, cat. Frœhn.), la Vénus au collier (arcade entre la salle du Tibre et le corridor de Pan, n° 160, cat. Frœhn.). A l'occasion des classements et arrangements nouveaux des antiques, destinés surtout à donner à nos plus précieuses statues un meilleur jour que celui auquel les avait condamnées l'ancien système, un grand nombre de fragments entrés au Louvre soit par suite des précautions que les événements de 1870 obligèrent à prendre pour la préservation des œuvres d'art, soit par suite de dons ou acquisitions, et beaucoup d'autres, relégués jusque-là dans les magasins, ont été ou seront exposés dans nos galeries.

C'est ainsi qu'on remarque déjà, dans la salle des Caryatides : une Niobide trouvée à Patras (expédition de Morée); une Isis et une autre femme placées de chaque côté de la tribune; un Hercule jeune ayant à sa droite une massue, à sa gauche un cerf et pour vêtement une peau de lion; une Polymnie rapportée de la Cyrénaïque par Vattier de Bourville et acquise en 1851; — dans la salle du Tibre : un torse de Vénus (belle répétition de la Vénus de Cnide de Praxitèle) autrefois au jardin du Luxembourg; un satyre au repos (autre reproduction, vraisemblablement, d'une des statues les plus célèbres de Praxitèle) trouvé dans les fouilles que Napoléon III fit faire à Rome au mont Palatin; — sous l'une des arcades qui donne accès à cette salle, celle du milieu (occupée précédemment par deux monuments qui obstruaient le passage, la Naïade couchée (n° 454, cat. Frohn.), et le groupe du jeune Niobide avec son Pédagogue, n° 866 I, cat. de Clar., que l'on voit aujourd'hui dans la salle des prisonniers barbares) : un beau torse de jeune homme donné par M. Guitton; — sous une des arcades qui séparent les salles de la Melpomène et de la Vénus de Milo : la Vénus de Falerone, variante de la Vénus de Milo acquise en 1873; — dans la salle du plafond de Diane, dite aujourd'hui archaïque : un Apollon jouant de la lyre, d'ancien style grec, cédé récemment au Louvre par la bibliothèque Mazarine; un torse de femme en pierre, ayant tous les caractères de l'art avant Phidias, et auprès, une figure de femme voilée, à mi-corps, rapportée de la Cyrénaïque par Vattier de Bourville et acquise en 1851; — dans la salle du Mars Borghèse autrefois appelé Achille : deux torses archaïques d'Apollon dus à M. Champoiseau, provenant d'Actium (Épire), rappelant les divinités égyptiennes et présentant entre eux de notables différences, etc., etc.

Quant à l'indication des restaurations dans le catalogue, il ne suffit pas toujours de la donner par simple énumération ; dans plus d'un cas, il est utile encore ou même nécessaire de faire certaines remarques : par exemple, s'il s'agit de la Joueuse de lyre (n° 314, cat. de Clar.), du Marsyas (n° 86, cat. Frœhn., salle du Gladiateur), de la Vénus accroupie (n° 148, cat. Frœhn., s. des Caryatides), des Hermaphrodites couchés, de l'enfant à l'outre (n° 303, cat. Frœhn., s. de la Pallas de Velletri), d'établir l'ancienneté relative des restaurations successives que ces figures ont subies ; s'il est question de la Vénus de Milo, de la Diane et de la Minerve portant les n°s 93 et 115 du catalogue Frœhner (corridor de Pan), du Mercure Richelieu (n° 177, cat. Frœhn., s. du Gladiateur), etc., etc., de faire observer que telle restauration est en plâtre et non en marbre, distinction importante pour faire connaître jusqu'à quel point la partie originale de la sculpture a souffert du travail moderne.

Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que les parties modernes puissent toujours être distinguées avec une égale certitude. Quelquefois les restaurations sont faites très-négligemment, le travail est évidemment inférieur, la matière différente ; il est bien facile alors de ne pas se tromper. Mais le plus souvent, le restaurateur, désirant accorder son travail avec le travail antique et n'y pouvant point parvenir, cède à la tentation de sacrifier l'original à la copie ; il le gratte, le lisse, le modifie même jusqu'à faire disparaître toute différence entre le vieux et le neuf (1). C'est ce qui a eu lieu pour plusieurs de nos chefs-d'œuvre : pour la Diane de Versailles, qui, avant l'arrivée de la Vénus de Milo, était considérée comme notre plus précieuse statue et estimée sur les anciens inventaires 800,000 fr. ; pour les draperies de la Pallas de Velletri ; pour toute la partie inférieure du Génie funèbre ou Amour au repos (s. de la Pall. de Vell.) ; pour le vêtement et pour les pieds de la Vénus d'Arles, et pour tant d'autres statues, par exemple la nymphe n° 686, cat. de Clarac, s. des

(1) Voici un exemple : Une statue de la collection Campana, Hercule ou Thésée, découverte auprès de la voie Appienne et placée sur le premier palier du grand escalier intérieur, dans une niche, à droite en montant, avait été vendue au marquis Campana par le chevalier Guidi ; quinze jours après et au même endroit, la tête, qui avait échappé aux premières recherches, fut retrouvée et vendue par M. Guidi à M. Campana ; dans l'intervalle on avait diminué le cou, dont la plus grande partie était restée adhérente au corps, pour ajuster une tête en plâtre. Lorsque la tête antique fut retrouvée, elle fut replacée sur le cou devenu trop court, et une belle statue se trouve défigurée par un accident qui fait douter que la tête qu'on lui voit soit la sienne. — Ce renseignement m'est fourni par M. H. Pennelli, autrefois chargé, à Rome, de la garde de la collection Campana.

Caryatides (épaule gauche), le Démosthène assis, même salle, n° 92, cat. de Clar. (poitrine), le pêcheur de la salle des Caryatides (épaules, cuisses), n° 611, cat. Clar., l'écorcheur rustique n° 340, cat. de Clar., s. de la Pall. de Vell. (dos, épaule droite, jambe et pied gauches, ainsi que plusieurs parties de l'animal et le tronc d'arbre). Dans ce cas, il devient quelquefois malaisé de distinguer la partie voisine de la restauration de cette restauration elle-même. La difficulté augmente lorsque le restaurateur pousse le soin avec lequel il s'efforce de donner à l'œuvre qu'il compose de pièces et de morceaux l'apparence de l'unité jusqu'à la recouvrir tout entière d'une sorte d'enduit imitant la couleur et l'espèce de patine donnée et par la terre et par le temps; il s'applique alors à faire disparaître en même temps les moindres fentes ou autres indices qui pourraient déceler le mensonge, et à pratiquer sur ce qu'il ajoute des éraflures qui ressemblent à celles qu'il avait observées sur l'antique; c'est ce qui fut fait pour l'Amour Farnèse (n° 325 cat. Frœhn., s. d'Hercule et Télèphe), pour la tête de la Vénus dont il a été question dans le numéro d'octobre (n° 156 cat. Frœhn.), pour la statue de Vitellius (n° 76 de la *Descript. des marb. ant. du musée Campana* par M. H. d'Escamps); c'est ce que présentent la plupart des statues provenant de la collection Campana. Le plus souvent, cette manière de travailler entraîne une des plus déplorables conséquences des restaurations; le sculpteur fait disparaître les saillies, les enfoncements, en un mot toutes les particularités du marbre qui auraient pu prouver jusqu'à l'évidence quelque fait important qui, sans ces preuves matérielles, pourra toujours être révoqué en doute.

Où ces pratiques rendent le plus difficile de démêler le vrai d'avec le faux, c'est lorsqu'il faut distinguer entre les fragments qui ont été restitués à une sculpture dont ils avaient été temporairement séparés et les morceaux modernes. Et puis, très-souvent, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, les fragments antiques adaptés à une statue ont appartenu originairement non à cette statue, mais à quelque autre. Dans bien des cas, il est vraiment presque impossible d'arriver à une conviction absolue; il faut alors se contenter de prévenir que tel ou tel morceau a été joint à une sculpture antique, sans décider s'il lui appartenait.

La restauration d'une statue exerce sur l'esprit du critique une sorte d'influence, elle lui cause une préoccupation à laquelle il a peine à échapper entièrement, lors même qu'il reconnaît qu'elle n'est pas fondée, et le démontre; elle l'empêche d'apporter à l'examen des circonstances matérielles particulières au marbre dont il s'oc-

cupe, toute l'attention qu'elles méritent. Restaurez, pourrait-on dire, et il en restera toujours quelque chose.

L'espèce de préjugé qui s'est établi en faveur d'une interprétation que le savant repousse, mais dont ses yeux ont été frappés, dont sa mémoire garde le souvenir, le soin même qu'il apporte à écarter une ombre qui se dresse toujours devant lui, pour retrouver et faire voir le personnage qu'il a reconnu au travers de cette ombre, lui font commettre beaucoup d'erreurs, beaucoup de négligences. En face d'un simple fragment, il eût sans doute été forcé, pour en retrouver la signification, de rechercher les moindres indices qui eussent pu lui expliquer le mouvement d'un membre ou d'une draperie, la trace d'un autre personnage, d'un attribut, d'un accessoire ou d'une circonstance quelconque ; en présence d'une sculpture restaurée, une grande partie de son attention se porte sur les parties modernes et sur le plus ou moins bien fondé de l'interprétation ; on s'en convaincra facilement en lisant les écrits de quelques-uns des savants dont j'ai eu occasion de citer les ouvrages dans le cours de cet article ; en un mot, l'érudition remplace l'esprit d'observation et d'exactitude, au lieu de s'y associer. Lorsque, par exemple, l'attribution est exacte ou ne peut être douteuse, mais que l'attitude, le geste, l'action n'ont été qu'à peu près respectés, il se contente de cet à peu près et ne cherche plus, comme il eût bien été obligé de le faire pour interpréter un fragment, s'il n'existe pas sur le marbre quelque vestige (reste de tenon, trou, éraflure) permettant de reconnaître avec une parfaite exactitude le mouvement d'une partie du corps ou d'une draperie, la place ou la nature particulière d'un accessoire.

Pour ne parler ici que des catalogues, c'est ainsi que lorsqu'il s'agit d'une statue aussi belle, aussi bien conservée et aussi souvent décrite que le Bacchus de la salle du Tibre (nº 218, cat. Frœhn.; voir le numéro d'octobre de la *Revue archéologique*, page 257), on ne remarque pas (catalogues Clarac et Frœhner) que la main droite posée sur la tête n'a pas été restaurée de manière à occuper la place qu'avait cru devoir lui assigner le sculpteur grec, fait prouvé par l'existence du bout des doigts qu'on retrouve sur la chevelure et d'où l'on peut tirer cette conclusion que la main droite ne tenait rien. Même observation à faire pour une des plus précieuses statues grecques du Louvre (1), je veux dire cet Apollon Lycien qu'on voit dans une niche de la salle du Mars Borghèse entre les salles grecques et les salles romaines (nº 75, cat. Frœhn.) : il avait la main droite autrement placée qu'au-

(1) Dessinée par Ingres dans le *Musée français* (Robillart-Laurent, t. IV, 75).

jourd'hui. Ici de Clarac a fait mention de cette circonstance, mais le catalogue de 1870 n'en parle pas davantage; or, elle devient particulièrement intéressante lorsqu'il s'agit d'un autre Apollon Lycien placé dans la seconde niche de la salle du Mars Borghèse. En effet, cette dernière statue (n° 76, cat. Frœhn.) présente dans ses parties antiques une très-grande ressemblance avec les parties correspondantes de l'Apollon Lycien n° 75. On a vu dans ces deux antiques deux répétitions d'un même type; un fait matériel prouve qu'il faut y reconnaître deux variantes. En effet, l'épaule gauche du second Apollon (n° 76) porte une large saillie qui n'a pas encore été signalée et qui prouve que la main droite, au lieu d'être fermée et simplement posée sur la chevelure comme l'était celle de l'Apollon n° 75, tenait un arc ou quelque autre objet (1).

Quelquefois, l'influence des restaurations sur l'esprit du critique agit en sens contraire. On sait que la plupart des antiques sont restaurées, et le plus souvent très-mal restaurées; cette certitude suffit pour que maintes fois on attribue à un travail moderne, sans plus ample informé, tout ce qui, pour une raison ou pour une autre, ne paraît pas devoir convenir à l'antiquité; plusieurs erreurs du genre de celles dont j'ai donné quelques exemples dans le numéro d'octobre de la *Revue* (Pluton-Jupiter, Junon n° 57, Sérapis, etc.) sont dues à ces sortes de préventions. Ou bien l'habitude de considérer les restaurations comme peu conformes aux intentions des artistes de l'antiquité fait se méprendre sur la signification de certains indices précieux comme dans l'exemple suivant : On voit près d'un Apollon (à gauche au fond de la salle, dite du tribunal, où est placée la Victoire de Samothrace), en haut d'un tronc d'arbre, au-dessus de la tête d'un serpent, une saillie du marbre, et l'on croit y reconnaître un tenon indiquant « que le serpent montait autrefois plus haut » (n° 78, cat. Frœhn.); or, cette saillie du marbre est l'une des extrémités d'un arc que le dieu tenait de la main gauche, comme l'Apollon portant le n° 77 (arcade de la salle du Tibre; voir le numéro d'octobre de la *Revue archéologique*, page 257).

De tout ceci, on peut conclure que bien des détails doivent être examinés en même temps que les restaurations. En effet, pour arri-

(1) On peut dire de l'attention scrupuleuse et minutieuse avec laquelle il faut étudier les antiques avant d'en entreprendre la description ce que le peintre J. Jorand disait dans un mémoire dont je dois la connaissance à M. A. H. de Villefosse, du soin avec lequel il faut reproduire « les monuments archéologiques » : « L'exac« titude n'est pas le précepte d'un esprit vétilleux. » (Voir plus loin, page 334, note 1.)

ver d'une part à la distinction certaine des parties antiques et modernes de bien des sculptures et reconnaître jusqu'à quel point leurs restaurations sont justifiées ou erronées, pour se rendre compte d'autre part si elles ont été restaurées une ou plusieurs fois, il ne suffit pas de remarquer que telle partie est d'un travail postérieur à celui d'une autre partie, il faut encore s'assurer si une saillie, un enfoncement ou une écorchure du marbre a ou n'a pas motivé une restauration, et autant que possible comparer la portion du marbre qui présente de telles particularités avec la portion correspondante d'autres marbres analogues et plus complets. Cette comparaison est parfois le seul moyen de vérification auquel on puisse recourir utilement (1).

Cette méthode, cet examen simultané des parties antiques et des parties modernes donne de bons résultats ; ainsi a-t-elle déjà permis de reconnaître que le cippe moderne qu'on voit à gauche de la Joueuse de lyre est une invention du restaurateur, ce cippe cachant un pied évidemment sculpté pour être vu, et que cette statue plusieurs fois restaurée a été primitivement une variante de la Vénus de Milo (2); qu'un Apollon aussi restauré plusieurs fois, qui se trouve dans la salle de la Médée (n° 72, cat. Frœhn.), a été défiguré par la restauration et qu'il présentait aussi une imitation beaucoup plus éloignée de ce même type de la Vénus de Milo, sous la figure d'un hermaphrodite (?) (le reste d'un tenon sur le flanc gauche indiquant pour le bras droit le même mouvement que déterminent les trous qu'on voit au flanc des Vénus de Milo et de Falerone et dont l'observation, que mon père a faite le premier, lui a permis de prouver que la Vénus de Milo avait la même attitude et le même geste que les autres Vénus qu'on voit groupées avec Mars) (3) ; qu'un

(1) « Si par exemple un accessoire, tout à la fois propre à caractériser une figure « et à expliquer l'action d'un groupe, est devenu fruste; si ce n'est plus que la « masse en quelque sorte de ce détail qui s'offre à nos regards, on ne peut se flatter « alors d'en deviner le sens que par l'analogie qu'il offre encore avec ce qu'on a « déjà observé de semblable dans d'autres monuments. » (*Mémoires de la Société royale des antiquaires*, t. VII, p. 200.— *De la nécessité d'être exact dans la représentation et la description des monuments archéologiques, et des graves conséquences auxquelles entraîne l'oubli de cette règle....*, par J.-J. Jorand, peintre, déjà cité, page 333, note 1.)

(2) *Revue archéologique*, sept. 1875 : *Projet d'un musée de plâtres*, par M. Félix Ravaisson.

(3) Un autre trou a fait reconnaître à Visconti la destination du monument qu'il a décrit sous le titre de : « Tritone o centauro marino » et qui devait probablement servir d'ornement à une fontaine. *Museo Pio Clementino*, t. I, tav. XXXIV, *note* C. « Ne facea fede una cavità, che vi si vedeva fra le due gambe cavalline, e che pas- « sava da una parte all'altra pel tubo delle acque. Ora il ristauro l' ha chiusa. »

Jupiter qui est placé dans la salle des Caryatides (n° 32, cat. Frœhn.) manquant du sommet de la tête (1), on pourrait en conclure que cette tête a porté une corbeille (calathos) (2), etc., etc.

Ce minutieux, difficile et long examen devait nécessairement précéder la rédaction d'un nouveau catalogue, qui, sans certains travaux préparatoires, n'aurait eu rien de sérieux, rien d'utile.

Le but d'une telle publication ne pouvait pas être de satisfaire aux exigences d'une partie du public, qui ignore quelles difficultés il faut surmonter avant de la mener à bien et qui demande une description quelconque, mais immédiate, fût-elle inexacte et mensongère d'un bout à l'autre, de toutes nos sculptures antiques, c'est-à-dire de près de neuf cents marbres dont la plupart n'ont pour ainsi dire jamais été examinés (3). Nos chefs-d'œuvre doivent être traités avec plus de respect. Il faut que le catalogue les fasse connaître, non comme des personnages de comédie, mais telles qu'elles sont en elles-mêmes. Le catalogue doit donner aux artistes le moyen de ne pas se méprendre et de ne pas emporter des leçons de mauvais goût d'un lieu où ils venaient chercher les enseignements ou les inspirations d'un art souvent parfait; il doit fournir aux savants des renseignements sûrs qu'ils ne pourraient que bien difficilement se procurer par eux-mêmes, et sans lesquels aucune de leurs interprétations, aucune de leurs appréciations ne sauraient être décisives et définitives, il doit enfin présenter aux amateurs des dénominations ou des conjectures qui reposent sur des données certaines.

En commençant cet article, je rappelais comment on avait démontré la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, en prouvant que le texte reçu de ces *Pensées* n'était, comparé au manuscrit autographe de leur auteur, rien moins qu'une infidélité continuelle; je disais que toutes les infidélités qu'il est possible de concevoir, omissions, suppositions, altérations, qu'on rencontre dans la reproduction de textes que des copistes et des éditeurs ont voulu compléter ou interpréter, on les retrouvera aussi dans de prétendues restitu-

(1) La tête était donnée pour moderne dans le catalogue de 1847; elle n'a jamais été séparée du corps.

(2) On aurait alors une représentation de Jupiter-Sérapis, à laquelle conviendraient assez bien l'aspect du visage et de la barbe.

(3) Afin d'obtenir plus de patience et plus d'indulgence pour un travail sérieux et nécessaire, je prie qu'on veuille bien relire une lettre que mon père, M. Félix Ravaisson, conservateur des Antiques, adressait, il y a quelque temps, à la *Chronique des arts*, numéro du 14 mars 1874 (reproduite dans le *Moniteur universel* du 16 mars de la même année).

tions des monuments de l'antiquité qu'on voit à chaque pas dans nos musées; j'espère que c'est maintenant chose prouvée, et c'est pourquoi, rappelant encore ce passage d'un rapport lu, en 1842, à l'Académie française (1), où l'auteur, supposant qu'un manuscrit original de Platon fût retrouvé et à la connaissance de tout le monde dans une bibliothèque publique, demandait quel jugement on pourrait bien porter sur ceux qui, au lieu d'y recourir et de réformer le texte convenu sur le texte vrai, publieraient de nouvelles éditions en continuant de se copier les uns les autres, sans se demander jamais si telle phrase sur laquelle ils disputent, que ceux-ci admirent et que ceux-là censurent, appartient réellement à Platon, je demande à mon tour, de nouveau, en finissant, à ceux qui réclament impatiemment le catalogue : Que n'aurait-on pas eu le droit de dire, si l'analyse des parties antiques et modernes pour chacune de nos sculptures avait été reconnue indispensable afin d'arriver à en donner une bonne description, et qu'on eût négligé de la faire?

Et maintenant, je crois pouvoir conclure de l'exposé qu'on a lu dans les numéros de septembre, d'octobre et de novembre de la *Revue archéologique :* 1° que de tous les dommages que nos sculptures ont eu à subir, dégradations, mutilations ou transformations, par l'effet du temps ou par la main des hommes, il n'en est bien souvent pas de plus contraire à la connaissance de l'antiquité et de plus irréparable que la restauration des originaux ; 2° que les avantages de la restauration sur les originaux sont nuls et qu'il est bien peu d'exemples où l'on ne puisse facilement prouver qu'elle a eu de graves inconvénients ; 3° que par suite elle ne doit jamais être faite sur les originaux (sauf très-rares exceptions) ; 4° que l'examen scrupuleux des particularités matérielles des sculptures antiques de notre musée n'a pas encore été fait ; 5° qu'il était indispensable de l'entreprendre ; 6° que le relevé de toutes ces particularités devait précéder la rédaction du nouveau catalogue, ce catalogue dût-il n'être que sommaire et à l'usage des simples amateurs (2).

(1) Voir le numéro de septembre de la *Revue archéologique*, page 145.

(2) Lorsque les nouveaux catalogues paraîtront, tous ces détails, ennuyeux pour le public, seront réservés au catalogue scientifique; ils seront résumés dans une notice sommaire à l'usage des simples amateurs et indiqués plus sommairement encore dans les étiquettes qu'on a commencé, il y a environ deux ans, à placer sous chaque objet, prévenant ainsi un vœu qui fut exprimé peu après dans une des séances de l'Assemblée nationale. (Voir la lettre de mon père, M. Félix Ravaisson, déjà citée, page 335, note 3.)

Il s'est écoulé un assez long temps avant que l'examen des restaurations, commencé

APPENDICE

Je crois devoir reproduire ici un passage du *Musée de sculpture* de Clarac, contenant des informations et des réflexions qui me paraissent présenter un complément intéressant aux considérations qu'on vient de lire.

Restauration des statues antiques. (*Musée de sculpt. ant. et mod.*, par le comte F. de Clarac, MDCCCXLI. Partie technique de la sculpture.) — « Pour « compléter ce qui a rapport à la sculpture en marbre, il me reste à dire « un mot de la restauration des statues antiques. Ce travail très-impor- « tant demande, outre une grande habitude du marbre, beaucoup « d'adresse et de talent pour que les parties que l'on substitue à celles

en décembre 1873, pût être terminé, parce qu'il a fallu d'abord établir la concordance des objets avec les anciens catalogues ou autres ouvrages analogues, et parce que ce travail s'appliquait à un grand nombre de sculptures dont une grande partie (précisément, je l'ai dit, celle dont l'examen offre le plus de difficultés) n'a jamais été étudiée à ce point de vue ni cataloguée au Louvre.

Le relevé de ces détails pour les sculptures en ronde bosse et antiques que j'ai eu l'honneur d'être spécialement chargé de cataloguer, statues, bustes, têtes et fragments en marbre ou en pierre, s'appliquait à :

1° 273 sculptures décrites dans le catalogue Frœhner (dont 200 environ précédemment cataloguées par de Clarac seulement).	167 statues. 31 fragments de statues. 75 bustes ou têtes.
2° 296 sculptures décrites par de Clarac seulement.	92 statues. 9 fragments de statues. 195 bustes ou têtes.
3° 300 sculptures environ n'ayant jamais été cataloguées au Louvre (collection Campana et autres provenances).	85 statues. 150 bustes ou têtes. Une soixantaine de fragments.

En tout près de 900 sculptures en ronde bosse.

Ce relevé fut entrepris peu après qu'il eut été décidé que le catalogue du département des antiques serait divisé en plusieurs parties distinctes et dont chacune serait rédigée par l'un des fonctionnaires du département. (Ces différents catalogues sont tous en voie d'exécution.) Les descriptions des bas-reliefs (monuments funéraires et autres), celle des figurines en terre cuite et de toute la céramique sont déjà avancées et ont été plusieurs fois l'occasion de lectures et de mémoires à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, destinés à exposer les travaux et les recherches préliminaires nécessaires pour l'intelligence et la description de ces monuments ; celles des bronzes, des inscriptions romaines, des diverses autres sections des antiques ne seront pas négligées non plus, et déjà vient de paraître un catalogue spécial pour la salle de la Palestine, rédigé par mon savant collègue et ami M. Ant. Héron de Villefosse.

« qui manquent ne nuisent ni par leur caractère, ni par la manière « dont on les adapte, à celles qui subsistent, et pour qu'elles con- « tribuent à recomposer un ensemble dont toutes les parties soient « d'accord. Il faut une grande connaissance, non-seulement du style de « l'antique, mais même du *faire* des anciens, pour deviner ce qui a dû « exister d'après les moindres indications de ce qui s'est conservé; il faut « que la science de l'anatomie fasse juger, par le mouvement d'un muscle, « d'une partie cassée, de la direction et de la forme qu'elle devait avoir « lorsqu'elle était entière. La moindre chose, un fragment presque im- « perceptible de tenon, un indice léger dans le travail du marbre, peu- « vent offrir à la sagacité des données presque certaines sur l'action que « tel ou tel membre devait avoir, et montrent s'il touchait le corps en « quelque endroit ou s'il en était séparé.

« Quelque habiles qu'aient été des sculpteurs tels que Michel-Ange, « Montorsoli, Baccio-Bandinelli, qui se sont occupés de la restauration du « Laocoon, ils n'ont pas aperçu qu'ils donnaient à son bras droit une « fausse direction, et que des arrachements du marbre sur le haut de la « tête témoignaient qu'il était replié vers cette partie. Un reste de tenon « à la partie extérieure de la cuisse droite, qu'on voit à d'anciens plâtres « de l'Apollon du Belvédère, et qui n'existe plus dans la statue originale, « démontre que la position actuelle du bras droit de cette admirable statue « n'est pas tout à fait celle qu'elle devait avoir autrefois. Les épaules, « surtout la droite, la main gauche et le bas de la jambe droite, fourni- « raient des observations qui prouveraient que les restaurations de ce « chef-d'œuvre n'ont pas été faites comme elles auraient dû l'être, et « qu'en plusieurs parties on a diminué ou, selon l'expression reçue, ap- « pauvri, affamé les contours. Un tenon qui est à la cuisse gauche d'une « jolie Vénus accroupie, du musée royal, nº 681 (1), restaurée avant d'en

(1) Il y a ici une singulière inadvertance.

C'est la main droite de la Vénus accroupie (nº 148, cat. Frœhn., s. des Caryatides) qui tient l'arc, et non la main gauche. Or, comment « un tenon qui est à la cuisse gauche » peut-il faire « soupçonner », pour cette statue, que l'on n'a pas donné au bras droit et à l'arc la pose qu'ils devaient avoir? De Clarac voulait-il parler du bras gauche? Ce bras n'a pas été cassé.

Le reste de tenon qu'on voit sur la cuisse gauche de Vénus indique peut-être qu'elle était groupée avec un Amour (voir *Mus. des ant.* de Clarac, pl. 627, 1411; pl. 631, 1420, 1421, 1422), ou qu'elle avait auprès d'elle un dauphin, un cygne, un vase, un objet quelconque, comme on en rencontre dans d'autres représentations de Vénus accroupie. La restauration moderne de la plinthe a pu, en la faisant beaucoup moins grande qu'elle n'était à l'origine, éloigner cette idée assez naturelle de la pensée de ceux qui ont écrit sur la sculpture dont il s'agit; en effet, dans l'état actuel de la sculpture, une telle restitution ne serait guère possible. C'est peut-être à cause de cette restitution que de Clarac s'est mépris et que M. Frœhner n'a vu dans la saillie du marbre dont il est question (marbre qui présente, dans ses parties originales et bien conservées, un admirable fini) qu'un « puntello (point de repère), que le sculpteur n'a pas fait disparaître ».

« faire partie, fait soupçonner avec raison que l'on n'a pas eu égard à « cette indication, et que l'on n'a pas donné au bras gauche et à l'arc « la pose qu'ils devaient avoir. On ne finirait pas si l'on voulait relever « toutes les restaurations qui, dans les statues antiques, sont en contra- « diction avec ce qu'indiquaient les fragments qui existent ; ce serait la « matière d'un ouvrage pour lequel on trouverait d'amples matériaux « dans les écrits de MM. Visconti et de Heyne, et de très-bonnes notes « dans les observations sur la galerie de Florence insérées, par M. Mayer, « dans le second volume de l'*Amalthea*, du savant Bœttiger. On verrait « combien il est nécessaire d'apporter la plus scrupuleuse attention pour « ne laisser échapper aucune des indications que peuvent offrir les restes « d'une statue antique que l'on veut restaurer.

« Bien des personnes seraient d'avis de conserver avec respect ces pré- « cieux restes dans l'état où on les trouve, au lieu de leur ôter leur « caractère par des additions souvent arbitraires, peu raisonnées, et qui « les défigurent plus qu'elles ne les rétablissent. Sous ce point de vue, « ce serait peut-être mieux; et les statues sont parfois si mal restaurées, « qu'il leur eût été plus avantageux de rester mutilées. Il y a d'ailleurs « des fragments, comme le torse du Belvédère, celui d'un Bacchus, et « une partie d'une admirable figure de Psyché du musée de Naples, « l'Inopus du musée royal, n° 98, etc., qui offrent un ensemble assez « complet, et auxquels il faudrait tant ajouter que l'on ne pourrait pas « les restaurer sans sacrilége. On peut en dire autant des superbes sculp- « tures du Parthénon, dont le temps ou les eaux ont rongé la superficie, « mais également, et en leur laissant une chaleur, une beauté, une vie « inimitables. Ce sont de ces morceaux dont la restauration est impos- « sible et qu'elle dénaturerait entièrement. »

De Clarac, encore imbu, ainsi que je l'ai montré, des anciennes idées, ajoutait : « Mais il y a des statues qui, loin d'y perdre, y gagnent, si elle « est bien entendue. Lorsqu'on voit à quel état les ravages du temps et la « barbarie des hommes ont réduit la plupart des statues antiques que la « terre ne nous livre que mutilées, ordinairement sans tête, sans mains, « sans pieds, ayant presque toujours les oreilles et le nez brisés, offrant « enfin le triste spectacle de cadavres après un combat, on n'est plus « étonné qu'on soit tenté de leur restituer ce qu'elles ont perdu et de les « rendre présentables aux yeux de tout le monde. Au sortir de la terre, « elles ne peuvent attirer et fixer les regards que des artistes, dont le « coup d'œil exercé y voit tout ce qui n'y est plus, et qui y trouvent des « sujets de méditation et d'étude.

« D'ailleurs, lorsqu'une statue antique n'est pas de l'ordre le plus élevé, « il est toujours facile de la restaurer d'une manière convenable et qui, « au lieu de lui nuire, la fasse valoir. Si les parties qui en restent sont « plus considérables que celles que l'on a à regretter, si la surface n'en « a pas été profondément corrodée par un long séjour dans la terre, et « qu'à l'aide de plusieurs indications on puisse reconnaître d'une manière

« certaine son attitude, la direction des membres qui lui manquent et le « jet des draperies qui n'existent plus, il me semble alors qu'en confiant « une pareille statue à des mains habiles et sages, on peut, sans inconvé- « nient, en tenter la restauration, surtout lorsque sa pose et ses propor- « tions se rapportent à celles d'autres figures qui, par la comparaison « qu'elles permettent d'établir, peuvent aider à en recomposer l'ensemble. « On a trouvé plus d'un torse antique entièrement pareil à celui de la « Vénus de Médicis; c'étaient des répétitions exactes de la même statue : « à l'aide de celle de la galerie de Florence, et en mettant aux points, « d'après un bon plâtre, les parties dont on avait besoin, on a fait d'ex- « cellentes restaurations et rétabli avec succès toute cette charmante « statue. Mais, pour réussir ainsi, il ne faut pas que le talent ait honte « d'imiter, de copier l'antique; il doit se soumettre à le suivre et à le « rendre avec la plus scrupuleuse obéissance (1). Lorsque la restauration « d'une statue antique est décidée, et que l'on en a bien reconnu et dé- « terminé la pose ainsi que le mouvement des bras et des jambes, on « commence par en mouler séparément toutes les parties; à l'aide de ces « morceaux on forme une statue en plâtre à laquelle on restitue en terre « et ensuite en plâtre les parties qui lui manquent, en les combinant « avec celles qui lui restent, et qui doivent diriger dans la forme et le « caractère qui conviennent à la figure. Il faut bien se garder d'attaquer « les parties moulées sur l'antique et de les altérer; on leur conservera « toute l'empreinte de l'antique et du temps. C'est d'après ces fragments « que l'on se réglera pour modeler ce qui doit les compléter, et il n'est « permis ni d'y ajouter, ni d'en rien enlever, pour les ajuster avec ce « qu'on restitue. De même, on sent bien que l'une des conditions les plus « essentielles, dans la restauration d'un marbre antique, est de respecter « tout ce qui subsiste. On s'expose à lui ôter son caractère en râclant le « marbre pour en détacher le tartre ou les impressions des sels de la « terre, ou si on le taille dans ses fractures pour y adapter les parties « que l'on refait. Il est très-dangereux de le frotter, comme on l'a vu « quelquefois, avec du sable, ou de le ratisser à l'outil, sort qu'a éprouvé « le Laocoon. On fatigue, on altère la superficie du marbre et, pour ainsi « dire, l'épiderme de la figure, et l'on fait disparaître les finesses et le « sentiment du travail. C'est ainsi qu'ont été dénaturées bien des statues « antiques livrées à des restaurateurs ignorants et maladroits qui, enle- « vant du marbre d'un côté pour ragréer leurs restaurations, étaient obli- « gés d'en ôter de l'autre pour rétablir l'équilibre et l'accord entre les « formes, et qui, par là, changeaient les proportions. C'est ainsi que les « jambes de la Diane à la biche ont perdu un peu de leur perfection par « le grattage, lors de la première restauration qu'en fit Barthélemi Prieur. « Le même malheur arrivé à la jambe droite du Lantin ou Mercure du

(1) Voir les considérations présentées plus haut sur ce point, pages 326 et 327.

« Vatican le fait porter à faux de ce côté, ce qui cause un grand préju-
« dice à cette superbe figure. Pour restaurer des parties importantes et
« considérables de très-belles statues antiques, il faudrait presque avoir
« le talent de leurs auteurs, et l'on frissonne de la difficulté, en pensant
« que tout celui de Michel-Ange et de son école n'a pas suffi pour restau-
« rer le bras du Laocoon. »

On voit qu'en définitive, tout examen sérieux de la question des restaurations amène à peu près à la même conclusion.

CHARLES RAVAISSON-MOLLIEN.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. Germain continue la lecture de son travail sur l'ancienne école de droit de Montpellier. M. Michel Bréal continue et achève la lecture du mémoire intitulé : *Examen critique de certaines théories relatives à la langue mère indo-européenne*. M. le docteur Lagneau est admis à communiquer un mémoire historique et ethnographique intitulé : *les Alains, les Theiphales, les Agathyrses et quelques autres peuples sarmates ou slaves dans les Gaules*.

M. Victor Guérin communique un nouvel extrait de son ouvrage inédit sur la Galilée, extrait relatif au mont Thabor. M. Th.-Henri Martin communique la suite de ses *Recherches sur les hypothèses astronomiques des anciens*.

M. Ernest Desjardins communique une étude intitulée : *le Pays gaulois et la Patrie romaine*. Cette étude est destinée à la séance publique.

M. de Rochemonteix lit, en communication, des extraits du rapport qu'il adresse au ministre de l'instruction publique sur les résultats de sa mission en Égypte. Ses recherches portent particulièrement sur la langue copte et sur la prononciation de cet idiome traditionnellement conservé, croit-on, dans la langue liturgique de l'église chrétienne de Saïd.

M. Ernest Renan offre au nom de l'auteur, M. Marcel Devic, un volume intitulé : *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale*, c'est-à-dire des mots provenant de l'arabe, du persan, du turc, de l'hébreu, du malais, etc. Ce livre, dit M. Renan, sera infiniment utile à tous ceux qui s'appliquent à la science de notre langue et de ses étymologies.

M. Félix Robiou, professeur à la faculté des lettres de Rennes, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Observations sur une date astronomique du haut empire assyrien*.

M. Gaston Paris offre de la part de l'auteur, M. V. Miller, un volume ayant pour titre général : *Etudes de mythologie aryenne*. C'est le début d'une publication consacrée à des rapprochements entre les mythes des Aryas et ceux des autres peuples. La première étude, qui annonce un esprit ingénieux et une solide érudition, met un mythe aryen, celui des Dioscures, en présence de celui des Açvins, appartenant à l'une des plus anciennes civilisations de l'Asie.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions, dans sa séance publique annuelle, a décerné les prix suivants :

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — L'Académie décerne :

La 1re médaille à M. Hucher pour son *Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans* (Le Mans, 1875, grand in-folio).

La 2e médaille à M. d'Espinay pour ses *Notices archéologiques et les enceintes d'Angers* (Angers, 1875, in-8).

La 3e médaille à M. Bélisaire Ledain pour son ouvrage intitulé : *la Gatine historique et monumentale* (Paris, 1876, in-4).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. de Bouteiller pour l'ouvrage qu'il a publié, avec le concours de MM. Léon Gautier et Bonnardot, sur *la Guerre de Metz en 1324*, poëme du XIVe siècle (Paris, 1875, in-8).

2° A M. H. Hervieu pour ses *Recherches sur les premiers états généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle* (manuscrit de 348 pages in-fol).

3° A M. Longnon pour son ouvrage intitulé : *les Limites de la France et l'Étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc* (Paris, 1875, in-8).

4° A M. Germer-Durand pour son *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nimes* (Nimes, 1875, in-8).

5° A M. Brissaud pour son ouvrage intitulé : *les Anglais en Guienne* (Paris, 1875, in-8).

6° A M. l'abbé Corblet pour son *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Paris, Amiens, 1875, in-8).

—— La rédaction de la *Revue* a entre les mains, depuis plusieurs mois, un article de M. Clermont-Ganneau intitulé : *de Jérusalem à Bir el M'aïn*, où se trouve proposée l'identification de la ville danite *Yitla* avec *Beit Thoul*, remarquable localité qui ne figure sur aucune des cartes de la Palestine publiées jusqu'à ce jour. Cette théorie venant d'être tout récemment soutenue en Angleterre, nous croyons devoir revendiquer pour notre collaborateur la priorité d'une opinion qu'il avait, d'ailleurs, déjà exprimée dès 1874.

— Nous recevons de M. René Kerviler la note suivante

« A M. Alex. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain.

« Mon cher directeur,

« Vous avez bien voulu annoncer aux lecteurs de la *Revue* les découvertes archéologiques que j'ai faites et que je continue à faire depuis plusieurs mois, en pratiquant les fouilles nécessaires pour la construction du gigantesque bassin à flot de Penhouët, dans l'une des anses de Saint-Nazaire. Je vous en remercie mille fois, et vos judicieux avis m'encouragent à préparer sur ce sujet un mémoire aussi complet que possible, que je vous adresserai sans tarder pour la *Revue;* mais voulez-vous bien me permettre, en attendant, de rectifier quelques points de vos dernières observations au sujet de *Corbilo* et de *Brivates portus?* J'ai deux remarques à soumettre à votre savante critique.

« Je suis d'accord avec vous pour placer *Brivates portus* à l'embouchure du Brivet, puisque je trouve à cette embouchure, qui a dû se maintenir dans l'anse de Penhouët jusqu'au ve ou vi^e^ siècle après l'ère chrétienne, deux ports superposés, l'un celtique, l'autre gallo-romain; mais je ne crois pas qu'il y ait eu scission de *Corbilo* et de *Brivates* par suite du déplacement du Brivet, puisque je démontrerai que ce déplacement, pour se jeter dans l'étier de Méan, a eu lieu longtemps après l'occupation romaine.

« Pour moi, *Corbilo* et *Brivates* doivent être plus distincts que cela. L'emporium de Corbilo, comptoir de plusieurs kilomètres d'étendue, devait se trouver au pied des collines guérandaises, cirque splendide abrité par les îles du Pouliguen, de Batz et du Croisic : c'est là que M. Martin a trouvé, il y trois ans, une ardoise sur laquelle M. de Saulcy a lu des caractères sidoniens cursifs; c'est là que se trouve une galère enfouie dans les marais salants et que des fouilles arrêtées en principe par la Société archéologique de Nantes mettront bientôt à la lumière; c'est là que les Romains établirent plus tard le siége de leur domination attesté par le *Grannona in littore saxonico* de la Notice des dignités de l'empire. Ce Grannona ne se trouvait sans doute pas sur l'emplacement du Guérande actuel, mais, selon toutes les probabilités, sur le flanc du coteau entre Guérande et Clio où de nombreuses substructions romaines sont mises chaque jour à découvert. C'est enfin là que, tout me porte à le croire, il faut placer la limite extrême de l'expédition de César contre les Vénètes. Toute la presqu'île guérandaise faisait certainement partie du territoire vénétique qui s'étendait de la Loire au goulet de Brest au moment de la conquête romaine, et vous savez que Guérande est toujours indiquée comme située en Vénétie dans les documents qui remontent aux chroniques du moyen âge. J'ai cherché à démontrer, dans mon *Etude critique sur la géographie armoricaine* publiée en 1874, comment toutes les descriptions de César s'appliquent admirablement à la topographie de la presqu'île guérandaise; comment le capitaine romain n'indique pas d'autre nom pour but de son expédition. que *in Venetiam* ou *in Venetos;* comment il me paraît impos-

sible qu'il ait fait traverser la Vilaine à son armée; comment enfin la bataille navale qui a mis fin à la puissance maritime des Vénètes a dû avoir lieu dans la baie du Croisic. Depuis ce temps l'exploration de tous les monuments mégalithiques de la presqu'île guérandaise n'a fait que me confirmer dans cette opinion. Ils présentent tous cette particularité remarquable, à l'inverse de ceux du Morbihan, que presque aussi nombreux et aussi grandioses, ils ont été impitoyablement violés à une époque qui paraît remonter à la conquête romaine. En publiant avec M. Martin le compte rendu de la fouille du grand tumulus à double galerie de Dissignac en Saint-Nazaire, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Nantes*, il y a deux ans, j'ai insisté sur ce point que les deux chambres avaient plus tard servi de lieu de sépultures gallo-romaines par incinération, accumulées les unes sur les autres jusqu'au jour où, les chambres ayant été remplies, les populations, qui avaient conservé à ces anciens tumulus un caractère sacré (on appelle encore le tumulus *la bosse de la prière*), remirent religieusement les gigantesques dalles de recouvrement à la place où nous les avons trouvées. Cette dévastation de tous les grands monuments funéraires très-nombreux de la contrée, dévastation qui paraît avoir eu un caractère systématique, est pour moi l'un des arguments les plus décisifs pour placer l'expédition romaine dans la presqu'île guérandaise et non pas dans le Morbihan, où on l'a placée presque toujours jusqu'ici, par une conséquence de cette fausse idée préconçue, que le territoire des Vénètes ne s'étendait pas au-delà des limites de l'ancien évêché de Vannes.

« Les conséquences de ce fait sont nombreuses. Les Vénètes avaient dû concentrer leurs forces aux environs du siége principal de leur commerce. Les grandes redoutes élevées très-probablement par eux aux *grands fossés* près Saint-Lyphard pour défendre, en le barrant, l'isthme de la presqu'île guérandaise, et à *Penchâteau* pour protéger leur dernière retraite, sont encore là pour attester que tout ce pays a été vigoureusement défendu.

« Ces considérations, que j'ai développées peut-être un peu trop longuement, m'amènent à conclure que l'emplacement du port de *Corbilo*, que Strabon nous représente d'après Pythéas comme l'un des emporiums les plus florissants de la côte de l'Ouest, doit se chercher sur les lieux voisins de la défaite navale des Vénètes; et le cirque guérandais se prête si bien à l'exposition d'un comptoir de commerce, en admettant, ce qu'on ne peut contester, que les dunes de sable du Pouliguen et d'Escoublac n'existaient pas alors avec l'intensité qu'elles ont acquise depuis, que je crois devoir placer là jusqu'à nouvel ordre le *Corbilo* de Strabon. En quel point précis, peu importe. Peut-être n'y en avait-il pas. Les comptoirs actuels de la côte d'Afrique ont des kilomètres d'étendue. *Corbilo*, station d'échange, devait être du même genre.

« Je termine en laissant *Brivates portus* à l'époque romaine dans l'anse de Penhouët, près Saint-Nazaire, et je vous annonce que je démontrerai formellement dans mon mémoire comment le déplacement de l'embouchure du Brivet à Méans n'a pu avoir lieu que quelques siècles après le

moment où un Gallo-Romain maladroit laissa tomber une monnaie de Tétricus dans le fond de la baie où je creuse mon bassin à flot.

« Veuillez, mon cher maître, etc. RENÉ KERVILER. »

Saint-Nazaire-sur-Loire, ce 5 novembre 1876.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1876 (deux feuilles):

Séances des 10, 17, 24 mars. (Dans ces séances, il a été question, à plusieurs reprises, des monuments cypriotes publiés par M. Ceccaldi, dans la *Revue archéologique* de janvier 1876; M. Fabiani a essayé de compléter et de corriger les explications données par notre collaborateur des figures qui décorent ces monuments.)

Mariano Guardabassi, *De quelques objets antiques de corail et d'ambre qui existent dans le cabinet Guardabassi, à Pérouse.* A. Mau, *Peintures de Pompéi.* G. Lumbroso, *Inscriptions de Malaga*, sens du mot

PoTAMoPHYLACIAE.

Lettre du professeur Coppi à W. Helbig, Giovanni Matz, F. von Duhn compte rendu de l'ouvrage de MM. Conze, Hauser et Niemann sur les fouilles de Samothrace.

— *Bulletino della commissione archeologica municipale*, Rome, 1876; avril-juin :

P.-E. Visconti, *Décades épigraphiques du Capitole*, décade seconde. (Planche IV.) R. Lanciani, *Eloge de M. Valerius Messalla, et renseignements relatifs à la découverte de ce monument.* G. Henzen, *Inscription de M. Valerius Messalla.* C.-L. Visconti, *Bas-reliefs des inscriptions militaires votives découvertes près l'église de Saint-Eusèbe sur l'Esquilin.* (Pl. V-VI, VII-VIII.) C.-L. Visconti, *Trois statues d'athlètes découvertes près de Velletri.* (Pl. IX, X, X, XI.)

— Nous avons sous les yeux la brochure où se trouvent résumés les travaux de la Société archéologique d'Athènes, de juin 1874 à décembre 1875 (Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ Ἰουνίου 1874 μεχρὶ Δεκεμβρίου 1875; Athènes, Angelopoulos, 1876, in-8°, 58 pages et une carte). Elle témoigne d'une activité qui se soutient au milieu de circonstances difficiles; elle atteste des résultats importants obtenus avec des ressources très-restreintes.

La séance du 25 janvier, où ont été lus les rapports qui sont imprimés ici, s'est ouverte par un discours du président, M. Philippos Ioannou.

On a lu ensuite le rapport du secrétaire, M. Koumanoudis, qui, après un court retour sur l'histoire de la Société archéologique, a montré quel emploi elle avait fait de son budget et des privilèges qui lui sont accordés. Les fouilles ont été continuées, à Athènes, sur l'emplacement du Dipylon et du Céramique extérieur, et elles vont se poursuivre dans des conditions meilleures encore, grâce au déplacement promis d'établissements et de conduits qui les gênaient. D'autres fouilles moins importantes ont eu lieu dans le lit de l'Ilissos et au portique d'Attale. La tour du moyen âge, à

droite de l'escalier de l'Acropole, a été démolie par les soins de la Société et aux frais de M. Schliemann. Un certain nombre d'antiquités ont été achetées pour le musée de la Société, d'autres y sont entrées par des donations généreuses. Faute de rédacteurs qui s'y consacrent, le *Journal archéologique* (Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς) n'a pas publié depuis dix-huit mois un seul numéro.

Le rapporteur rend ensuite compte des fouilles faites sous la surveillance des inspecteurs de la Société à Tanagre, à Thèbes, et sur plusieurs autres points du royaume de Grèce. Des musées locaux ont été fondés, pour recevoir les antiquités dont le transport serait difficile, à Sparte, à Mykonos (pour les objets trouvés à Délos dans les fouilles exécutées par MM. Burnouf et Lebègue), à Tanagre, à Thèbes, à Platée, à Livadie.

Le plan joint à la brochure représente les environs de la porte Dipyle avec les restes antiques que les fouilles y ont mis au jour.

— *Archæologische Zeitung*, 1876, 1er cahier : A. Trendelenburg, *Les oppositions dans la peinture campanienne*. A. Klügmann, *Combats d'amazones sur des bas-reliefs en bronze et sur des pierres gravées* (pl. 1). H. Dutschke, *Sur la statue dite du* Rémouleur, *à Florence, et la prétendue découverte du professeur Kinckel à ce sujet;* avec un appendice sur la forme des bases antiques à moulures (pl. 2). (M. Kinckel avait avancé que cette célèbre statue était une œuvre du XVIe siècle, probablement de Michel-Ange, et croyait avoir prouvé une conjecture qui, comme M. Dutschke n'a pas de peine à le démontrer, ne s'appuie que sur des textes mal compris ou dépourvus de toute valeur.) H. Brunn, *Tête de bronze archaïque dans le musée de Berlin* (pl. 3 et 4). M. Frænkel, *Offrandes votives à Artémis Limnatis et à Kora* : avec un appendice de Friedlænder (pl. 5). — Mélanges ; Friedlænder, *Monnaies des Eléens avec le Jupiter de Phidias* (vignette). A. Klügmann, *Sur l'histoire des groupes consacrés par les Attales dans l'Acropole d'Athènes*. E. Curtius, *L'art de Glaucos*. A. Postolacca, *Pyxis de terre cuite*. — Nouvelles : Nouvelles acquisitions du Musée britannique (1875). Résumé des séances de l'*Institut de correspondance archéologique*, à Rome. Résumé des séances de la Société archéologique, à Berlin (avril à juin 76). — *Remarques sur l'*Archæologische Zeitung, 1875, p. 113 et pl. 14. — *Les fouilles d'Olympie. Rapports* 4-6. *Inscriptions* 5-7, par E. Curtius. *Inscriptions* 8-15, par W. Dittenberger. (Parmi ces inscriptions s'en trouvent trois qui ont un caractère d'archaïsme très-marqué et sont des plus intéressantes soit par les faits qu'elles nous apprennent, soit par les formes grammaticales de leur langue ou l'aspect de leurs lettres.)

— Ἀθήναιον, 5me année, n° 1 :

Avertissement aux lecteurs. — *Collection d'inscriptions pariennes inédites*, par Thémistocle Olympios. (70 inscriptions inédites de Paros, et 6 de Siphnos, avec une planche qui reproduit en fac-simile ceux de ces textes qui ont le plus d'intérêt au point de vue paléographique. Le commentaire, qui contient beaucoup de renseignements utiles et qui cherche à ne laisser aucun point sans l'éclaircir, pécherait plutôt par excès d'abondance.) D.-K.

Kokkidès, *Sur le soleil*. Castorchis, *Réfutation de reproches injustes adressés à la Grèce*. Koumanoudis, *Décrets attiques*.— Livres nouveaux. Observations météorologiques.

Parmi les décrets attiques que publie M. Koumanoudis se trouve le premier texte qui ait paru dans un recueil savant de la grande inscription attique si bien conservée (82 lignes entières) que M. Egger a traduite et commentée dans le *Journal des Savants* du mois de juillet 1876. C'est l'acte qui règle les rapports d'Athènes et de Chalcis après la soumission de l'Eubée aux Athéniens, vers 446. Plusieurs autres des décrets, sans être aussi complets, sont fort intéressants, ainsi que ceux qui sont rendus à propos des Samiens et des Mityléniens, et de leurs relations avec Athènes vers le temps de Démosthène. Citons encore le commencement d'un acte diplomatique qui est de l'année même de la bataille de Mantinée, d'une alliance conclue entre les Athéniens, les Arcadiens, les Éléens et les Phliasiens.

—— Ἀθήναιον, tome V, cahier 2 :

Euth. Kastorchis, *Sur le chiffre de la population de la Grèce antique*, troisième article. Kokkidès, *Du soleil*. Philios, *Fouilles autour de l'Acropole. Inscriptions votives à Asclepios et à Hygie*. Koumanoudis, *Décrets attiques*.— Livres nouveaux. Observations météorologiques.

Les fouilles qu'a entreprises la Société archéologique au pied du mur méridional de l'Acropole, entre les deux théâtres, celui de Bacchus et celui d'Hérode Atticus, continuent à être très-fructueuses. Dans les terres accumulées sur ce point, on trouve un grand nombre de stèles que le couronnement du mur a, en différentes fois, entraînées dans sa chute. Nous signalerons les fragments qui ont permis de compléter ou du moins de restituer en partie la suite du curieux traité d'alliance entre Athènes et Ketriporis le Thrace, Lyppeios le Péonien et Grabos l'Illyrien, conclu pour lutter de concert contre Philippe. Les premières lignes en avaient été retrouvées dans l'Acropole et publiés par M. Eustratiadès en 1874; nous avons maintenant une nouvelle portion fort importante de cet intéressant document. On remarquera le serment qui le termine et que l'on pourra rapprocher de textes de ce genre conservés dans la collection des orateurs. On remarquera aussi un décret, malheureusement très-mutilé, qui est signé de l'orateur Démade, et un autre qui justifie un passage, qui passait pour suspect, d'une loi contenue (§ 33) dans le discours de Démosthène contre Timocrate. M. Koumanoudis nous promet pour un prochain numéro des fragments de didascalies et autres pièces intéressantes trouvées au même endroit.

—— M. E. Germer-Durand nous communique la note suivante :

« Monsieur,

« L'intéressant article de M. Sorlin-Dorigny, que je viens de lire dans le numéro d'août de votre *Revue*, m'a rappelé qu'il existe au musée d'Aix un

sceau-estampille de potier qui porte, dans un cercle de 0m,0772 de diamètre, les quatre lignes suivantes, écrites à rebours :

O ꟼ Π ✠
Ȣ I Π O ꓘ
I ꟼ T Ā Π
✠ Ȣ I ꓘ

c'est-à-dire : Προκοπίου πατρικίου, « de Procope le patrice ». — Ce sceau est parfaitement conservé. Le *Procope patrice* est-il le même que l'historien qui nous a laissé la chronique scandaleuse du règne de Justinien ? Cela me paraît plus que probable.

« Puisque j'en ai l'occasion, permettez-moi de rectifier ici, à l'intention des celtistes, le texte incomplétement et inexactement donné par la *Revue des sociétés savantes* (janvier-février 1876, p. 37) d'une importante inscription trouvée ici en janvier dernier :

1re face.	2e face.
K A C C I	T A Λ O C
O Y E P C I	K Λ I O C Δ
E Δ E B P	A T O Y Δ
E K A N T	E N A Λ A
M I E I N O	V I I

« Comme vous le voyez, cette inscription, tracée sur deux faces d'une colonne quadrangulaire, se compose de *cinq* et non de *quatre* lignes. Heureusement, les estampages (un en papier, l'autre en plâtre) adressés par mon fils François au comité seront remis à M. d'Arbois de Jubainville, à l'examen de qui cette commission a été renvoyée.

« Voici la lecture que j'en ai donnée à notre Académie du Gard, où j'ai lu une note sur cette inscription, au moment de la découverte (*Procès-verbaux*, p. 40-41) : *Cassitalos oversiclios dede bratoude Kantena lamiei novii.* — Quant à l'interprétation que j'en ai risquée en petit comité, je me garderai de la reproduire ici ; j'attendrai que les maîtres aient parlé.

« Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« E. GERMER-DURAND. »

—— Le cours d'archéologie, à la Sorbonne, commencera le 9 décembre. M. G. Perrot exposera, le samedi, à deux heures et demie, l'*histoire de l'art grec depuis les origines jusqu'au siècle de Périclès ;* le mercredi, à neuf heures et demie, il étudiera les textes et les monuments qui justifient les vues présentées dans la leçon du samedi. Les cours auront lieu dans le grand et le petit amphithéâtre de la rue Gerson.

—— Le *Journal des Savants* publie dans le numéro d'octobre : *le Louis de cinq sous*, par M. Adr. de Longpérier ; *la Langue indo-européenne*, par M. Bréal ; *Étude sur les Quinquinas*, par M. E. Chevreul. Nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Le R. P. Garrucci. **Storia della arte cristiana**, 5 vol. in-f°, accompagnés de 300 planches de monuments antiques.

Les lecteurs de la *Revue archéologique* ont déjà été entretenus d'une œuvre considérable due au savant père Garrucci : la réunion de toutes les œuvres d'art laissées par les premiers chrétiens. Cinq cents planches in-folio, dont chacune contient de nombreux sujets, doivent présenter cette masse immense de monuments figurés. Entreprise il y a trois ans, cette publication se poursuit avec une activité soutenue : les fresques des catacombes de Rome, de Naples, de Syracuse, la tombe peinte de Reims, le cimetière d'Alexandrie d'Egypte, les hypogées de la Cyrénaïque, voilà ce que donne une première partie des planches déjà parues ; d'autres qui suivent nous offrent les vieilles images dites acheiropoïètes, celle d'Edesse, les suaires de Turin et de Besançon, les célèbres Véroniques, puis les portraits primitifs de la Vierge, ceux des premiers papes à Saint-Paul-hors-les-Murs, les miniatures des manuscrits antiques épars dans les bibliothèques de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie ; déjà ont été publiées quelques gravures de ces verres à fonds d'or sur lesquels les chrétiens des premiers siècles ont retracé tant de sujets historiques et religieux.

Tel est, au point de vue des figures, l'état d'avancement d'une encyclopédie dont l'entreprise effrayerait les plus hardis parmi les jeunes, et que le rév. père Garrucci complète chaque jour avec une volonté dont la puissance étonne. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Afrique, partout on le rencontre notant, copiant, photographiant, voyant tout de ses yeux là où tant d'autres n'ont su prendre que des dessins incomplets et trompeurs.

A ses reproductions, dont chaque trait est scrupuleusement surveillé, le rév. père Garrucci a déjà ajouté près de trois volumes de texte explicatif. Ce serait, à coup sur, chose inutile que de dire la valeur du commentaire sorti d'une telle main. Le savant religieux possède tout ce qui peut rendre son œuvre féconde ; les fresques, les sculptures des catacombes, il les a étudiées et dès longtemps, en étudiant le manuscrit du *Hagioglypta* de L'Heureux ; les verres peints, c'est lui qui le premier, depuis le Florentin Buonarruoti, en a donné le recueil complet ; les légendes parfois si barbares qui sont tracées sur les peintures ne peuvent arrêter ni

surprendre un si savant épigraphiste; les portraits qu'elles présentent sont familiers à l'érudit habile dans l'étude des vieilles monnaies chrétiennes. Né au milieu des monuments païens, il en a pénétré les secrets et montre avec sûreté comment et où l'art des gentils a exercé son influence sur les œuvres des premiers fidèles. A ces armes si précieuses se joint l'amour profond de la vérité seule, le dédain de tout ce qui ne saurait être scientifique.

Le plan de l'ouvrage se développe avec clarté : d'une part, la *Teorica*, c'est-à-dire l'exposé des principes généraux qui régissent la matière; de l'autre, l'explication des planches. Cette section, qui sera la plus longue, est achevée dès à présent pour les peintures murales, les acheiropoïètes, les portraits de la Vierge et ceux des premiers papes; l'explication des miniatures des manuscrits marche à sa fin, et bientôt va paraître celle des verres dorés et historiés, puis des ivoires, des sarcophages, des statues, des pierres gravées, monuments recueillis dans toute l'étendue du monde antique et qui montrent à la fois ce que fut l'art chrétien en Grèce, en Espagne, en Gaule, en Italie et en Afrique.

Ce qu'il a fallu de haut savoir, d'étendue, de sûreté dans les informations, de ressort contre la défaillance, de volonté imperturbable, ceux-là seuls le pourront comprendre qui verront le beau travail du père Garrucci. Le service rendu par cette œuvre à l'étude de l'antiquité chrétienne est et demeurera considérable. Ce n'est point seulement par leurs livres que se révèle l'esprit de ceux qui nous ont précédés. Les inscriptions, les œuvres d'art en conservent une marque d'autant plus utile à connaître qu'elle émane de mains vulgaires. A côté des écrits d'apparat qui nous montrent ce qu'enseignaient les doctes, l'épigraphie, la peinture, la sculpture laissent voir ce que fut la pensée du plus grand nombre. C'est là le prix de ces humbles monuments. En mettant sous nos yeux la réunion des œuvres sorties des mains de pauvres artistes chrétiens sur toute la face du monde antique, en redressant les nombreuses erreurs des copies antérieurement parues, le livre du savant religieux permettra de pénétrer plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'à cette heure dans l'étude d'un temps trop imparfaitement connu.

Edmond Le Blant.

Petit album de l'âge du bronze en Grande-Bretagne, par John Evans, membre de la Société royale, vice-président de la Société des antiquaires de Londres; XXVI pl. avec texte. Longmans, Green; Reader et Dyez, à Londres; à Paris, chez Rollin et Feuardent.

M. John Evans, qui prépare un ouvrage d'ensemble sur l'âge du bronze dans la Grande-Bretagne pour faire suite à son important ouvrage sur l'âge de la pierre (1), a eu la bonne idée de publier à l'occasion du Congrès de Pesth, avec légende en français, les principaux types des armes, outils et ornements en bronze trouvés dans la Grande-Bretagne. Rien ne peut être

(1) *The ancient stone implements, weapons aut ornaments of Great Britain*, in-8 avec 2 planches et 476 bois dans le texte.

plus utile que de semblables publications. M. Worsaæ a démontré au Congrès de Pesth, d'une manière irréfutable, que l'Europe, à l'âge du bronze (qui dans les différentes contrées de notre continent est loin d'avoir eu la même durée), se *divise en provinces géographiques très-distinctes*, parmi lesquelles se font remarquer la province scandinave, la province hongroise, la province helvétique, la province ou les provinces britanniques. Un magnifique album, malheureusement inédit, mettait sous les yeux des membres du Congrès les types importés et les types nationaux de la province scandinave. M. Evans entre dans la même voie. Il distingue les pièces de type commun des pièces rares et exceptionnelles. Il nous dira certainement dans son grand ouvrage en quel nombre les objets de chaque type se sont rencontrés tant en Angleterre qu'en Irlande et en Écosse. La provenance des objets et la collection à laquelle ils appartiennent sont scrupuleusement indiqués. Les gravures sont très-bien faites et très-agréables à l'œil. Cette publication est donc non-seulement utile, mais agréable. C'est pour un archéologue un véritable plaisir d'avoir un pareil album sur sa table de travail. Nous espérons que M. J. Evans trouvera des imitateurs.

A. B.

A M. LE DIRECTEUR

DE LA

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur le Directeur,

La *Revue archéologique* a inséré dans un de ses derniers numéros (septembre 1876), un passage traduit du *Jahresbericht ueber die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft*, 1876, où le savant archéologue M. Stark raconte d'une manière inexacte les origines de notre École de Rome. Comme il s'agit de choses auxquelles, en même temps qu'elles se rapportent à l'un de nos établissements nationaux, j'ai eu personnellement quelque part, et qui, par suite, sont à ma parfaite connaissance, je vous prie de vouloir bien me permettre de rectifier dans la *Revue archéologique* même le récit dont il s'agit.

M. Stark s'exprime ainsi :

« La fondation d'une école française d'archéologie à Rome semble avoir été suggérée par les sentiments hostiles à l'Allemagne qui régnaient alors partout en France à la suite de la guerre d'Allemagne. De son côté l'empereur d'Allemagne, *un an plus tard*, enlevait à l'Institut archéologique de Rome son caractère international et en faisait une institution d'empire. » Et, d'après ce qu'il ajoute, il aurait été pourvu ainsi au salut d'un établissement menacé d'abandon et de ruine.

Il y a dans cet exposé, avec une inexplicable interversion des dates, une altération grave de la vérité historique.

En effet, la fondation de notre École de Rome n'a pas précédé, mais suivi la transformation de l'Institut archéologique de Rome en un établissement allemand. Ce dernier fait est du commencement de l'année 1871 ; l'autre, de l'année 1873.

L'Institut archéologique de Rome avait été fondé en 1829, sous la protection du prince héréditaire de Prusse (le dernier roi, Frédéric-Guillaume IV), ami de M. Bunsen, l'un des auteurs de cette création ; mais il l'avait été par les soins, surtout, de deux Français, amis généreux de la science de l'antiquité : le duc de Blacas, alors ambassadeur du roi de France auprès de la cour des Deux-Siciles, et le duc de Luynes. Le duc de Blacas fut le président du nouvel établissement ; le duc de Luynes, alors très-jeune, le secrétaire de la section française. Et dans la notice historique publiée dans le Bulletin de 1833, Panofka, secrétaire de la direction, disait (p. 14) : « Nous ne pouvons terminer cette notice sans exprimer notre vive reconnaissance à messieurs les membres de la section française. Ils sont presque les seuls qui, dès le commencement, ont apprécié toute l'importance de cette fondation littéraire. — Dans les années précédentes, si difficiles... l'Institut aurait sans doute succombé si, à côté des sacrifices énormes de la direction, la confiance active des membres de la section française n'était pas venue à son secours. »

Les planches des publications de l'Institut étaient exécutées, la plupart du temps, par des artistes de Paris ; les *Annales* furent toujours rédigées en italien ou en français.

Dans la seconde période de l'existence de l'Institut archéologique, les savants allemands y tinrent une place de plus en plus importante. Depuis la mort du duc de Luynes, le comité de direction ne compta, M. de Witte excepté, que des Allemands. Cependant cet Institut conserva jusqu'en 1871 ce qu'on peut appeler, avec M. Stark, un caractère international.

Le 2 mars 1871, le roi de Prusse, à peine proclamé empereur d'Allemagne, fit de l'Institut de Rome, par une ordonnance datée de Versailles, un établissement allemand, ou plutôt prussien, relevant de l'Académie de Berlin. En même temps, il en réorganisait le personnel (1). M. de Witte mis à part, avec le titre de membre externe de la direction, celle-ci fut et est restée uniquement composée de savants prussiens, membres de l'Académie de Berlin.

Nous nous trouvions ainsi à peu près exclus d'un terrain jusqu'alors neutre, où la science française avait pourtant toujours figuré avec honneur et rendu des services incontestés.

Dans ces circonstances, et l'office public dont j'étais chargé comme conservateur de notre Musée des antiques me faisant un devoir, il

(1) Voir dans les *Annali dell' Istituto*, de 1871, à la fin du volume, etc., la note de l'administration.

me le semblait du moins, de me préoccuper de nos intérêts archéologiques, j'eus la pensée qu'il conviendrait à ces intérêts que le gouvernement de la France, qui avait fondé notre école d'Athènes (ministère de M. de Salvandy), fondât pareillement à Rome, où d'ailleurs florissait depuis plus de deux siècles l'Académie de France, une École française pour l'archéologie. Je communiquai cette pensée au ministre de l'instruction publique d'alors, M. Jules Simon. Il l'approuva et chercha aussitôt les moyens de la mettre à exécution.

Je désignais en même temps comme très-propre, par son caractère comme par son savoir, à diriger avec succès le nouvel établissement un érudit récemment récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour un remarquable travail archéologique, et alors en mission à Athènes, M. Albert Dumont.

Informé de mes propositions par M. Albert Dumont, à qui j'en avais fait part (mai 1872), M. Émile Burnouf, alors directeur de l'École d'Athènes, les appuya aussitôt auprès du ministre.

Un décret rendu le 25 mars 1873 par M. Thiers, sur la proposition de M. Jules Simon, posa les fondements du nouvel établissement, en l'appuyant à notre École d'Athènes.

Aux termes de ce décret, en premier lieu les membres nommés de cette dernière école durent désormais, avant de se rendre en Grèce, séjourner une année en Italie (1). En second lieu, un savant spécial dut faire à Rome, pour l'instruction de ces jeunes gens, un cours d'archéologie, d'après un programme proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Enfin, par un arrêté ministériel, M. Albert Dumont fut chargé de cet emploi, avec le titre de sous-directeur de l'École d'Athènes.

Tel fut le commencement de réalisation du projet conçu, à la suite du décret de l'empereur d'Allemagne, de créer à Rome une École archéologique française.

Un second décret, rendu l'année suivante (26 novembre 1874) par M. le maréchal de Mac-Mahon et sur la proposition de M. de Cumont, conféra au nouvel établissement le titre d'*École archéologique de Rome*, et au sous-directeur de l'École d'Athènes chargé du cours d'archéologie à Rome celui de Directeur de l'école archéologique de Rome.

Enfin, par un troisième décret rendu le 20 novembre 1875, sur le rapport de M. Wallon, il fut établi que la nouvelle école compren-

(1) M. Léon Renier avait conseillé, plusieurs années auparavant, à l'empereur Napoléon III cette dernière mesure.

drait, outre les membres de première année de l'École d'Athènes, six membres à elle propres; et elle ne devait plus borner ses études aux monuments de l'antiquité que l'Italie renferme, mais les étendre aux manuscrits qui remplissent ses bibliothèques. C'est pourquoi elle reçut, au lieu du titre d'École archéologique, le titre plus général d'*École française de Rome*. M. Albert Dumont devenu alors directeur de l'École d'Athènes, un savant historien, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Geffroy, fut nommé directeur de celle de Rome; il n'eut plus, comme l'avait eu son prédécesseur, le titre de sous-directeur de l'École d'Athènes.

C'est ainsi que fut achevée la création d'une École française à Rome entièrement indépendante, conformément à la pensée proposée dès l'origine, quoique avec des dispositions additionnelles qui ont étendu la destination de cette École, en dehors de l'archéologie, à d'autres parties de la science historique (1).

A cet exposé j'ajouterai que, quelles que soient les circonstances qui ont donné lieu à la fondation de notre École de Rome, l'événement n'aura rien, sans doute, dont la science n'ait à se féliciter. Outre les fruits que cette école a déjà portés et tout ce qu'ils promettent pour l'avenir (2), les mesures dont elle a été successivement l'objet ont été pour notre gouvernement une occasion de prendre les intérêts en vue desquels elle a été instituée en plus grande considération que par le passé, et d'ajouter à cette création d'autres créations encore, non moins avantageuses à l'archéologie. Telle a été celle d'une chaire d'antiquités dans la faculté des lettres de Paris, qui a introduit cette étude dans notre enseignement supérieur (ministère de M. Wallon), et celle de chaires semblables dans les facultés des lettres de plusieurs des principales villes de nos départements (ministère de M. Waddington). Il est permis enfin de concevoir l'espérance que ces mesures seront suivies prochainement d'une mesure qui en serait le nécessaire complément, puisqu'elle pourrait seule fournir aux nouveaux enseignements d'antiquités figurées une base

(1) Dans cette suite de mesures qui, sous trois ministères différents, ont fait de l'École de Rome ce qu'elle est aujourd'hui, et dans plusieurs dispositions complémentaires dirigées au même but, il faut faire une bonne part à l'action constante du directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, M. du Mesnil.

(2) Voir le rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, lu par M. Perrot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 10 novembre 1876.

suffisamment large et solide (1); je veux parler de la création d'une Collection qui réunirait les reproductions au moyen soit du moulage, soit de la galvanoplastie et de la photographie, des principaux monuments qui subsistent de la peinture, de la numismatique, de la glyptique et de la sculpture des anciens, retranchement fait des parties restaurées (2). Établie à Paris, tenue au courant des découvertes nouvelles par nos écoles d'Athènes et de Rome, et desservie, en ce qui concernerait les plâtres, par l'atelier de moulage qui dépend de notre Musée des antiques et qui, avec les creux qu'il possède déjà, pourvoit presque seul aux besoins de nos musées et écoles d'art de province, une telle Collection de reproductions absolument fidèles de tout ce qui reste, partout dispersé, des plus précieux monuments de l'art antique, fournirait et à la chaire d'archéologie de la faculté des lettres de Paris et à celles des départements les éléments d'exacte étude comparative que réclame désormais la science pour laquelle ces chaires viennent d'être établies.

Il y a de longues années que j'avais exposé (1862) un spécimen d'une semblable collection, conçu au point de vue de l'archéologie critique non moins qu'à celui de l'esthétique, spécimen qu'on a malheureusement incorporé au musée de plâtres de notre école des Beaux-Arts, où n'est pas fait le départ, maintenant nécessaire, de ce qu'ont ajouté aux œuvres antiques les restaurateurs modernes. Depuis, j'ai esquissé plus d'une fois (3) le plan d'après lequel je croyais qu'elle devrait être réalisée.

C'est une occasion de donner enfin suite à un tel projet, dans l'intérêt de la science de l'antiquité figurée, que l'établissement qui se fait aujourd'hui dans notre grand système universitaire de l'enseignement de cette science.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Félix Ravaisson.

20 novembre 1876.

(1) Voir le discours prononcé par M. Perrot pour l'ouverture du cours d'archéologie de la Faculté des lettres de Paris (*Revue des cours littéraires*, 20 mai 1876).

(2) Voir sur ce point l'article publié dans cette *Revue*, 7 octobre 1875, sous le titre : *Projet d'un musée de plâtres;* et dans les numéros de septembre, octobre et novembre 1876 les articles intitulés : *La critique des sculptures antiques au musée du Louvre.*

(3) *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1874 ; *Revue archéologique*, octobre 1875 ; voir aussi l'article de M. A. Dumont, *Revue archéologique*, 1er mai 1875.

C. LUCILI SATURARUM RELIQUIÆ [1]

Deuxième article (2)

Les notes que j'ai recueillies par une longue pratique du Lucilius de M. Lucien Müller sont tellement considérables que je suis forcé de restreindre beaucoup ma tâche de critique. Je commencerai par quelques observations générales, qui ne me dispenseront pas de discuter plus tard un certain nombre d'articles où je trouve des fautes plus ou moins graves. La première question qui se présente à moi est celle-ci : Le nouvel éditeur a-t-il pris bien au sérieux une tâche très-difficile ?

Je n'abuserai pas de ce qu'avoue M. Müller dans sa préface, à savoir qu'il a confectionné sa récension presque en *quatre mois*, vu l'ardeur extraordinaire qu'il a mise à son travail (3). J'aurais mieux aimé lire *quatre ans*. Mais je reconnais que ses études sur Lucilius datent de loin, et que, dans son Traité de Métrique, il en a examiné et rectifié, à sa manière, un grand nombre de passages. Il a pu reprendre pour son édition des matériaux tout prêts et qui ne lui coûtaient rien. Cette petite provision est peu de chose quand il s'agit d'une édition complète. Ici il faut tout connaître, les textes et les commentaires. Or, avant toute chose, il a manqué à M. Müller une préparation essentielle, qui à elle seule demandait des années. Il n'est pas difficile de savoir que le grammairien Nonius Marcellus a

(1) Emendavit et adnotavit LUCIANUS MUELLERUS. Lipsiæ, in ædibus Teubneri, a. MDCCCLXXII; un vol. in-8 de XXVI-360 pages. — Ce n'est pas là tout le titre ; pour le compléter, il faut ajouter : *Accedunt Acci (præter scaenica) et Suei carminum reliquiae.* J'avais supprimé cette superfétation si étrange, bien résolu à ne pas m'en occuper. Mais comme l'auteur pourrait se plaindre de mon silence, je lui restitue cette originalité.

(2) Voir le numéro d'août, p. 117.

(3) « Quod opus cum incredibili animi ardore suscepissem, quattuor ferme mensibus recensionem ipsam Saturarum pæne confeci. »

fourni un grand nombre des fragments de Lucilius; mais ceux-là seuls qui ont approfondi le sujet ont reconnu combien ce contingent est considérable. C'est une chose bien frappante que trois livres du satirique, et les plus importants, doivent tout ce qui en reste à Nonius, savoir : le vingt-sixième, 71 fragments; le vingt-septième, 50; le vingt-huitième, 49. Et il est bien permis d'ajouter les deux suivants, qui sont très-riches : le vingt-neuvième livre a 70 fragments, dont Nonius a donné 69; le trentième en a 100, dont 98 reviennent au même auteur. En somme, sur 694 fragments, 572 sont dus à Nonius. On peut donc dire de ce grammairien, ou plutôt de ce littérateur studieux, ce qu'Horace a dit en parlant du secours que son prédécesseur a trouvé dans les comiques grecs :

Hinc omnis pendet Lucilius. (*Sat.* I, 4, 6.)

Comme j'ai été plus de trente ans en commerce avec ce collecteur de vieux langage, je me suis continuellement trouvé en face du texte de Lucilius, et je crois avoir pris mes licences pour apprécier une nouvelle édition de ses fragments. M. Müller a aussi remué bien souvent ces débris, et je ne m'explique pas que, sachant ce qu'il y avait à faire, il l'ait fait si incomplétement. Puisque connaître Lucilius n'est presque autre chose que connaître Nonius Marcellus, son premier soin devait être d'en rechercher les meilleurs textes, ces textes dont il est fait mention chaque jour. Il avoue de quel profit sont les deux manuscrits publiés par Gerlach et Roth, lesquels permettent déjà d'améliorer l'excellente édition de Mercier. Mais le plus ancien manuscrit de Nonius, souvent cité mais peu étudié, le manuscrit Harléien, n'a été collationné ni par lui, ni pour lui. A peine en connaît-il quelques leçons, empruntées à des savants qui ont travaillé sur la matière. C'est là une lacune impardonnable, et qui suffirait à déconsidérer son travail. J'ajoute qu'il n'a pas connu davantage le manuscrit de notre Bibliothèque nationale n° 7667, qui est du xe siècle, et se rencontre souvent, pour les bonnes leçons, avec celui du British Museum, comme on peut le constater dans mon édition de Nonius. Son importance avait cependant été signalée, il y a soixante ans, dans une notice fort exacte, par Reuvens, dont l'ouvrage est bien connu en Allemagne (1). Il classe le manuscrit dont je parle parmi nos trois plus anciens (qui sont du xe siècle), et il le recommande par cette remarque essentielle : « Ceterum in referendis exemplis integerrimus. » M. Müller s'est bien gardé de transcrire la phrase du jeune savant, cité d'ailleurs par lui plu-

(1) *Caspari Jacobi Reuvens Collectanea litteraria.* Lugduni Batavorum, 1815.

sieurs fois, parce que celui-ci avait osé dire *de visu* que notre manuscrit 7667 était du x[e] siècle : ce qui gêne le parti pris de M. Müller en faveur du manuscrit de Leyde, lequel cependant est postérieur d'un siècle. Bref, le peu qu'on lit sur les manuscrits de Paris dans la liste donnée par M. Müller est inexact. L'impatience de ce savant l'a encore privé d'autres textes qui ne sont pas sans valeur. Voilà une lacune que le nouvel éditeur aura de la peine à expliquer d'une manière satisfaisante, et je crains bien qu'il n'encoure le reproche d'Horace : *operæ celeris nimium*. Je regrette que l'espace me manque pour rassembler des corrections capitales que M. Müller aurait trouvées à ces sources. J'en rencontrerai quelques-unes sur mon passage.

On s'est beaucoup occupé du texte de Lucilius. Les savants du premier ordre ont trouvé des rectifications qui sont connues et généralement adoptées. Mais quelques philologues, tant anciens que modernes, ont échappé à M. Müller, surtout quand ils n'appartenaient pas à l'Allemagne. C'est toujours la même économie de temps. Plus d'une fois nous aurons à signaler des lacunes de ce genre.

Selon moi, le premier mérite d'un philologue de notre époque est l'admiration, le respect, je dirai presque le culte des savants du grand siècle de l'érudition. Si un éditeur peut espérer donner une édition plus satisfaisante que celles qui ont précédé, il doit reconnaître qu'il n'a avancé que grâce aux routes qu'ils avaient ouvertes. Si nous pouvons ajouter quelque chose aux trésors de science qu'ils ont livrés à la postérité, il faut s'incliner devant leur labeur, leurs découvertes, leur méthode.

M. Müller a parlé quelque part de François Dousa en termes convenables ; mais dans un passage de sa préface (p. 32) il a presque complétement retiré ses éloges. Ce passage est bon à citer, parce qu'il fait connaître M. Müller : « Je dirai en peu de mots la différence qu'il y a entre notre édition et celle de Dousa : je pensais « connaître assez bien Lucilius ; mais quand je me suis mis à le « transcrire, j'ai été souvent tellement stupéfié de la différence que « présentaient mon texte et l'édition existante que je n'en pouvais « croire mes yeux (1). » Il est permis de penser que cette découverte n'est pas aussi écrasante pour Dousa que M. Müller le suppose ; mais, dans son intention, elle annulait le travail de son devancier, et il venait se substituer bien facilement à lui.

(1) « Ut paucis verbis declarem quantum intersit inter nostram Lucilii editionem et Dousæ : ipsi qui satis videbamur nosse Lucilium, postquam in chartas conjicere cœpimus ejus verba, adeo sæpe obstupefacti sumus tanta hujus et prioris editionis differentia, vix oculis nostris ut crederemus. »

La grande surprise de M. Müller indiquerait un homme assez peu familier avec les manuscrits. Là est la source de ses erreurs ; et loin de se mettre à l'œuvre armé d'une critique qui lui fasse distinguer l'ivraie du bon grain, il accepte tout ce qu'il trouve dans une vieille copie, vieille relativement, et prétend l'imposer aux autres. Nous sommes à notre tour bien étonné de le voir exhumer de ces manuscrits les mots les plus étrangers à la langue, des façons d'écrire condamnées et rejetées par tous les éditeurs depuis quatre siècles, souvent même, et expressément, par des grammairiens latins. J'en citerai des échantillons : *infamam*, pour *infamem* (1), p. 3 ; *flacitam* (2), p. 84 ; *impuno* (3), p. 7 ; *myctyris* pour *mictilis* (*commictilis* est connu), p. 75 ; *permities* pour *pernicies*, p. 116 ; *mers* pour *merx*, p. 129 ; *masticias* pour *mastigias*, p. 85 ; *alium* pour *allium*, p. 63 ; *agerem* pour *aggerem*, p. 56 ; *colus* pour *collus*, p. 93 ; *cacinum* pour *cachinnum*, p. 85 ; *discribsimus* (4) pour *descripsimus*, p. 55 ; *sti* pour *isti* (5), p. 32 ; *stoc* pour *istoc*, p. 49 ; *ili* pour *illi*, p. 92 ; *li* pour *illi*, p. 28 ; *ad* partout pour *at*; *adque* pour *atque* ; *condicio*, *longincus*, *dampnum*, *contempnit*, *formonsus*, *suptile*, etc.

Le système qui réduit la tâche des éditeurs à la reproduction des manuscrits est un système commode ; il n'exige à la rigueur qu'un bien petit savoir. Je sais que ces objections ne touchent guère M. Müller, et qu'en les faisant je risque bien de me compromettre. C'est une chose dont je brave la chance. Mais je vais plus loin : en supposant que les textes transcrits dans des siècles d'une profonde ignorance aient, sous le rapport de l'orthographe, une valeur qu'ils n'ont pas, je regarde comme une entreprise peu judicieuse de publier un auteur uniquement pour les érudits. Tout de suite on en in-

(1) Celui-ci donné par Junius et Dousa.

(2) Rien de plus plaisant : *flacitam*, nous dit-on, vient de *flacceo ;* c'est un participe passif, semblable à *obitus*, *occasus ;* un *c* a été retranché, ce qui a permis à Lucilius de faire brève une syllabe longue ! La chose n'est pas plus difficile que cela.

(3) Ce mot, traduit par *impudens* dans une glose qu'offre le texte de Nonius, serait un nominatif, qui, outre l'étrangeté du mot même, ne permet de donner aucun sens à la phrase. *Impuno* ressemble bien à *debilo* (Non., p. 95), exterminé par Juste Lipse en faveur de *debil*, avec l'approbation de tous. Ici il faut tout simplement l'adverbe *impune*, rétabli par Junius et Dousa, nécessaire d'ailleurs pour faire le vers.

(4) *Dis*, particule de division, au lieu de *de*. La connaissance de cette substitution vicieuse est tout à fait élémentaire.

(5) On voit que c'était jadis une mode de supprimer l'*i* initial, que tous les éditeurs rétablissent. La faute est démontrée péremptoirement par le manuscrit de Paris, qui, dans un endroit où tous les autres ont *istorum* (Non., p. 536, v. *Tunica*) donne *storum*.

terdit la lecture aux lettrés curieux qui ne se sont pas occupés des origines de la langue. On se contente alors d'un public fort restreint, et l'on refuse l'instruction à des hommes qu'un grand nom intéresse, et qui pourraient tirer de la lecture de tel écrivain du profit non-seulement pour eux, mais pour les autres. Je dis cela particulièrement quand il s'agit de Lucilius, qui avait consacré à l'orthographe un livre de ses Satires. On sait qu'il y exposait des vues systématiques, et que plus tard ses opinions étaient rappelées, mais non suivies : témoin sa prétention de distinguer par l'écriture la quantité de la voyelle *i*, en écrivant *pila*, la paume, et *peila*, les pilons.

Il ne faut pas oublier une chose qui compromet bien l'autorité des manuscrits. Quelquefois la langue latine s'est protégée contre la corruption par des règles spéciales. Les glossaires de basse époque n'ont pas osé dire que *conjicio* venait de *jicio ;* mais Festus donne *spiciunt*, et beaucoup d'autres glossaires *spicio* pour thème de *conspicio*, ce qui, en dépit de tous les manuscrits du monde, a la même valeur que *jicio*. Il est généralement reconnu que le simple est *specio*, dont le supin *spectum* a formé rigoureusement *spectare*, et qui a une nombreuse famille : *species*, *speculum*, *spectrum*, etc. Eh bien, le vieux verbe *beto* (aller) est dans le même cas. Le mot *bito* (1), donné par M. Müller (p. 125) sans note, et admis par bien d'autres, n'a de recommandation que la fréquence de cette faute. *Adbito, combito, perbito*, ont changé la voyelle dans la composition, comme *dirigo*, *eligo*. Ce sont là des règles élémentaires. Scaliger a changé *bitat* en *betat :* c'était son droit et même son devoir. L'Etymologicon de Vossius ne reconnaît que le vrai mot. Forcellini et M. Freund, après l'avoir introduit correctement, ont eu la faiblesse d'admettre *bitit* comme forme parallèle.

M. Müller offre beaucoup de fautes de ce genre, et on le conçoit. Ce sacrifice de tout ce qu'on a appris dans ses études, cette habitude contractée de prendre et de donner de la fausse monnaie pour de la bonne ne peut qu'amener de tristes résultats. L'admiration qu'on a pour l'erreur fait qu'on s'efforce de la faire triompher par de fausses assimilations. Ainsi M. Müller a compris que *infamam* avait besoin de passe-port ; il lui donne celui-ci, qui n'est guère valable : « *Infamus* ut *imberbus*. » Ailleurs, il veut faire accepter *retinerit*, affreux barbarisme de son invention ; il l'assimile maladroitement à *tetinerit* et à *monerint*. On peut tout oser en invoquant l'archaïsme. Ne

(1) Et *bitat*, p. 87 et 251.

nous dit-il pas dans un endroit (p. 199) : « *Exculpi* pro *exculpsi*, ἀρχαϊκῶς ? » Cela est dur à digérer, et Scaliger n'a pas reconnu cette conjugaison. Je dois avouer que M. Müller ajoute : « Ut *clepi* pro *clepsi*. » Cela a la même valeur. Voici le vers de Pacuvius qu'il invoque (cf. Non., p. 20, v. *Clepit*):

Sermonem hic nostrum ex occulto clepit, quantum intelligo.

Le mot *clepit* introduit dans le vers un *iambe*, l'ennemi naturel du trochée, et par conséquent du vers trochaïque. Le savant mais timide Mercier a conservé *clepit*, mais il a mis dans sa note qu'il fallait *clepsit*, que Bothe a donné dans ses fragments des Tragiques latins (1). Il y a bien longtemps que j'avais fait moi-même cette correction. M. Müller montre, en dépit des conseils, une fermeté inébranlable. Accepter un vers faux, pour se procurer un quasi-barbarisme !

Mais la reproduction exacte des manuscrits est-elle une loi sacrée et inviolable par M. Müller ? Nullement ; il se permet souvent de l'éluder. Je veux bien excuser les infidélités qui rectifient le texte de la manière la plus évidente, puisque je me plains qu'elles soient trop rares ; mais je constate que c'est là de l'arbitraire. Ainsi, p. 113, un vers commence par *Verum*, conjecture qu'il emprunte à Mercier (Non., p. 30, v. *Exordium*), quand les manuscrits ont *Virum*. Ailleurs un hexamètre finit par *nenum molestum est* (*Lucil.* ap. Non. p. 144, v. *Nenum*) ; M. Müller n'est pas fâché que Scaliger lui fournisse la correction, *nenu molestum est*. Cependant le changement est considérable, puisque *nenum* ou *nænum* se trouve non-seulement dans deux exemples, mais dans le lemma. Lucrèce a employé deux fois, et incontestablement, l'adverbe *nenu*, tandis que la forme *nenum* est bien douteuse.

Mais M. Müller est sans excuse quand il rejette la leçon des manuscrits pour obéir à un système. Pourquoi écrit-il *colus* (p. 93), quand, de son aveu, les manuscrits ont *collus ?* Et *physici* (p. 81), quand il a trouvé *fisici*, manière ordinaire dont les copistes écrivent de tels mots ? C'est une grande et malheureuse hardiesse d'écrire *limporem* (p. 143), quand les manuscrits d'Harley, de Paris, de Wolfenbüttel, et même celui de Leyde après correction, donnent *limforem*. Mais c'est un axiome pour la nouvelle école que l'*h* de ce groupe doit être

(1) « Sic Mercerus in notis ; et recte. Vulgato clepit metrum evertitur. » Ajoutez que *quantum intelligo* indique une action passée.

supprimée : le manuscrit *Mediceus* de Virgile ne porte-t-il pas *sulpur?* et Lachmann n'a-t-il pas donné la consigne ?

Je vois cependant que M. Müller, qui ne craint pas d'écrire *alium* pour *allium*, *ile* pour *ille*, a reculé devant le système, car dans un endroit (p. 62) il écrit *malle* et non *male*. Il met aussi *ferre* et non *fere*, en faisant cet aveu plein de réserve (p. 253) : « *Fere* pro *ferre* Lucilio tribuere vix ausim. » Il est regrettable que cette hésitation soit si rare.

Il y a une petite question sur laquelle je dois m'arrêter un instant. On sait que sous la République la terminaison des génitif et datif de la première déclinaison pouvait être figurée par *ai ;* les grammairiens et les monuments en font foi. Au septième siècle de Rome, on trouve aussi, mais plus rarement, dans des inscriptions la terminaison ordinaire en *ae*. Lucilius avait-il employé la forme archaïque ? M. Müller n'en sait rien, car aucun manuscrit latin n'a jamais représenté des génitifs ou datifs en *ai* monosyllabe ; mais il affirme et procède comme s'il était sûr. Je ne crains pas de dire que, s'il était prouvé que Lucilius ait préféré l'ancienne manière, il ne faudrait pas le suivre, et cela pour deux raisons : la première, c'est que ce poëte, qui se piquait d'orthographe, est connu, comme je l'ai dit, pour ses tentatives systématiques, qui n'ont pas eu de succès ; la seconde, c'est qu'une telle nouveauté introduit dans l'écriture du latin une chose choquante et contradictoire. Il existe effectivement un ancien génitif en *ai*, fort connu, et encore employé par Lucrèce et Virgile ; mais celui-là est de deux syllabes, et l'*a* conserve la quantité longue du génitif grec éolien en αο. Lucrèce présente plus de dix fois le génitif *terrai*, de trois syllabes ; on cite souvent les exemples de Virgile : *aquai*, *aulai*, *aurai*, *pictai*. Naturellement l'*i* pouvait s'élider devant une voyelle (*Æn.* III, 354) :

Aulai in medio libabant pocula Bacchi.

Conçoit-on la confusion introduite ici par M. Müller, qui pense que *ai* peut être élidé ? Lisez, p. 125 :

Lanai opus omne perit : pallor, tineæ omnia cædunt.

Décidément M. Müller est l'ennemi juré de la clarté.

Lucilius a-t-il, dans quelques passages, donné la terminaison *ai* avec sa véritable quantité ? Les manuscrits n'en fournissent aucun exemple ; mais, par une conjecture certaine, Mercier a proposé *Tire-*

siai pour la vulgate *Tiresiam*, à la fin d'un vers hexamètre (Nonius, p. 235, v. *Æqualis*) :

> Verum unum cecidisse tamen, seni' Tiresiai
> Æqualem.

Cet exemple ne suffisait pas à M. Müller, et il en a inventé d'autres, qui n'ont pas la même probabilité : *ruta-i* (p. 14), *fera-i* (p. 24), *Libitina-i* (p. 129), etc. Quel avantage peut-il trouver à imaginer des exemples qui sont en flagrante contradiction avec son habitude de traiter *ai* comme un monosyllabe ?

Ce n'est pas tout : il reconnaît une troisième manière de représenter le génitif et le datif dont il s'agit; c'est tout bonnement de les écrire comme tout le monde : « Thestiados *Ledæ* », p. 4; « freta *Messanæ* », p. 11; « *Phacelinæ* templa *Dianæ* », (ibid.); « si vendi' *Lavernæ*, p. 72; « consilium *patriæ* », p. 103. Est-ce par mégarde que cette manière vulgaire a été conservée ? Si, dans l'intention de l'éditeur, il y a une nuance, j'avoue que je ne la saisis pas.

On se demandera ce que peut être l'Index du nouveau Lucilius, quand le texte a été défiguré à ce point. Comment y retrouver les vers de l'édition de Dousa, reproduite tant de fois, ou telle citation d'un passage du satirique faite par un philologue ? Et si on le parcourt isolément, quelle idée donnera-t-il de l'original ? Tantôt M. Müller y inscrit des mots réprouvés par la langue, sans daigner mentionner des corrections certaines ou très-probables qui ont été faites par des savants ; tantôt il abandonne complétement les manuscrits en faveur de ses propres créations. Je lui permets d'admirer l'adjectif *infamam;* mais au moins qu'il donne, avec un signe de blâme, s'il le veut, le mot *infamem* des éditions. Dans un endroit, le texte primitif présente : *grue tota cum volat olim.* Eh bien, *grue* n'est pas à la table, ce que j'approuve exceptionnellement, parce que l'éditeur a adopté une bonne correction, *grege.* Le mot *tota* n'y est pas davantage, parce qu'il a conjecturé *concita ;* d'où il suit que l'index est privé d'un mot légitime, *tota*, et enrichi d'un mot de contrebande, *concita.* Dans le fragment sur *Poesis* et *Poema* (p. 49), M. Müller, pour refaire un vers incomplet, ajoute *idyllion* et *disticha ;* ces mots figurent à la table sans distinction aucune.

La grammaire est fort intéressée à recueillir dans les vieux auteurs les formes primitives de la déclinaison et de la conjugaison, mais il ne faut lui fournir que des exemples véritables. Dans le principe l'adjectif *is* faisait régulièrement *em* à l'accusatif : Festus nous l'atteste. Je ne trouve pas d'exemple de cet archaïsme ; mais M. Mül-

ler nous en a forgé un (p. 52), qui figure à la table. En vérifiant le texte, on voit que ce mot a été substitué au verbe *est*, ce qui est bien hardi; et en définitive un mauvais sens remplace le sens naturel.

Il y a quelque chose de plus fort que cela. Dans le deuxième chapitre de Nonius, qui est un recueil de mots et de sens rares, distingués (*honesta et nove veterum dicta*), et qui ont besoin d'être expliqués, nous lisons, sous le nom de Lucilius, le participe féminin *Signatam* (p. 171 Merc.). Point de variante. L'exemple est excellent, et je regrette que Mercier, l'attaquant par une objection subtile, ait été conduit à conjecturer *se gnatam*, comme si deux mots aussi simples auraient pu suggérer à un Latin l'idée d'y substituer un seul mot, *signatam*. Mercier n'est pas tombé deux fois dans une erreur aussi grave. M. Müller était trop heureux de voir Nonius censuré, pour ne pas se mettre du côté de l'Aristarque. N'a-t-il pas eu quelque remords en faisant disparaître de l'index un mot que la place éminente qu'il occupe semblait mettre à l'abri de toute atteinte? Dans ce cas la faute est toujours double : le vrai mot, *signatam*, a été effacé, et remplacé par un intrus, *gnatam*.

On connaît l'ancienne forme *ditiæ* pour *divitiæ*, corrélative de l'adjectif *dis, ditior :* elle est nécessaire pour rétablir la mesure dans certains vers des vieux poëtes, où les manuscrits donnent constamment *divitiæ*. Il est tout simple qu'on désire savoir si Lucilius a fait usage de cette syncope. L'index nous dira que non : *divitiæ* y figure seul. Cependant le texte nous offre, et avec raison, page 81 : « Sartas tectas *ditias* », et page 91 : « rem parasiti ac *ditias* ». Que M. Müller ait chargé un aide de dresser son index, nous ne lui en faisons pas un crime ; mais il aurait dû se garder de faire croire qu'il n'a pas lu les épreuves.

Je me suis plaint que les mots du texte aient été confondus dans l'index avec les mots conjecturés. Il eût été facile de distinguer ceux-ci par un astérisque ; mais comme le nombre en est considérable, M. Müller a mieux aimé les cacher dans la foule.

Nous allons voir encore, dans un petit détail, la tendance constante de M. Müller à rompre avec le passé, et à s'imposer en évinçant les prédécesseurs. Les fragments de Lucilius sont isolés, indépendants les uns des autres, et nul ne peut se flatter d'introduire dans leur classement un ordre logique. Aussi le classement de Dousa a été adopté sans discussion ; cette marque de déférence de la part de tous les éditeurs a en même temps le grand avantage de rendre très-faciles les comparaisons avec l'édition primitive, laquelle contient beaucoup d'indications et d'explications que les différentes éditions

ne donnent pas, et que le nouvel éditeur n'a pas reproduites. M. Müller croira sans doute se justifier en disant qu'il a indiqué, à côté de ses numéros, les numéros de Dousa. Mais combien son procédé est compliqué ! Chaque fragment ne présente pas seulement un double chiffre. Après la parenthèse, qui est le lot de Dousa, viennent des distinctions subsidiaires, les lettres de l'alphabet, quelquefois redoublées, d'autres fois escortées de caractères grecs, le tout émaillé souvent d'astérisques ! Il serait long de donner une liste exacte de toutes ces bigarrures. Et M. Müller n'a pas donné la clef de cette sorte d'hiéroglyphes, probablement dans la crainte de paraître douter de la sagacité de ses lecteurs.

La classification dont je demande le maintien, d'abord comme plus conforme à l'équité, car le nom de Dousa ne saurait être trop rappelé, ne présente aucune difficulté. De nouveaux fragments ont été trouvés : il n'y a qu'à les mettre à la fin du livre dont ils faisaient partie. On agira de même si un fragment a été évidemment placé à tort dans tel livre. Si l'on est conduit par l'analogie des idées à rapprocher un fragment d'un autre fragment, il sera facile de conserver le numérotage de Dousa au moyen d'un *bis* affecté à l'article transposé.

M. Müller n'a donc pas réfléchi à une chose? Si chaque philologue n'écoutait ainsi que son imagination pour multiplier les divisions et subdivisions, la philologie n'aurait plus de langue, et le grimoire de l'innovateur ne serait compris que de lui seul.

J'ai un autre reproche à adresser au nouvel éditeur, c'est l'insuffisance, je dirai presque la nullité de son commentaire. Qui expliquera un texte si ce n'est celui qui en a fait une longue étude, surtout quand il s'agit d'un texte si obscur à tous égards que celui de Lucilius? Un éditeur ne trompe-t-il pas ceux qui ont mis en lui leur confiance quand il ne leur facilite pas l'intelligence de l'auteur qu'ils veulent connaître? Jusqu'ici les savants avaient d'ordinaire rempli cette tâche. Les nombreuses éditions *variorum* sont d'excellents modèles. Il ne suffit pas de mentionner une conjecture : elle pourrait être rejetée sur l'apparence, mais la rédaction de celui qui la fait est assez souvent une démonstration. Il y a donc lieu de transcrire ses propres paroles. Bien entendu, il faut savoir choisir ; c'est à une critique judicieuse de décider. Quand M. Müller annonce qu'on trouvera une grande différence entre l'édition de Dousa et la sienne, je trouve que la plus importante est celle-ci : Dousa jette la lumière sur une infinité de passages, tant à cause de sa profonde connaissance de la langue que de ses nombreuses citations. M. Müller ne présente

qu'un commentaire sec et décharné ; son grand souci, c'est de tâcher de justifier les énormités qu'il se permet d'introduire. Le commentaire de Mercier est un puits de science ; le modeste Corpet est aussi d'un grand secours. L'exégèse de Lucilius a beaucoup occupé plusieurs de nos savants contemporains. Là était la source de recherches fructueuses pour un éditeur et très-précieuses pour le public. Il n'y a pas nécessité de renfermer un Lucilius en 300 pages ; il faut en mettre 600 si le besoin s'en fait sentir. A mon avis, une édition consciencieusement préparée exigerait cette étendue.

Un dernier grief. C'est un devoir pour celui qui édite un auteur difficile, et qui a beaucoup exercé les savants, de rechercher l'origine des différentes conjectures, afin d'attribuer à chacun ce qui lui appartient. Un autre devoir, plus général et plus sacré, c'est qu'un éditeur ne donne pas pour sienne la découverte d'un autre. Sous ces deux rapports, l'édition de M. Müller prête à la critique.

Citons ce vers de Lucilius (ap. Non., p. 503, v. *Fervere*) :

Fervere ; ne longum vero, hoc lectoribu' tradam.

Les manuscrits portent *lictoribus*, conservé par Junius et Mercier. M. Müller (p. 50) donne *lectoribus*, en mettant en note une de ses formules, *vulgo*. D'autres fois ce sera la variante, *editores*. Si c'est là une vérité, c'est en même temps une injustice. *Lectoribus* a été conjecturé par Dousa le père. Corpet (p. 84) en fait la remarque ; et il nous apprend que la même correction avait été faite par Mellerus Palmerius, qui en même temps expliquait très-bien le passage. Cela est-il sans intérêt ?

Au mot *Flagitium*, les manuscrits de Nonius (p. 313) donnent ce vers du satirique :

Quieto poscente minus et præbunt rectiu' multo.

M. Müller a édité (p. 116) :

Quei et poscent minus et præbebunt, etc.

Il se fonde sur ce que Dousa avait écrit à la marge *poscent*. Le fait est vrai, mais il y a ici une petite tricherie : la correction essentielle appartient à Mercier. Dousa avait placé *quiete* à la fin du vers, et *poscent* au commencement de l'autre, ce qui était gauche et n'avait pas de sens. C'est Mercier qui, dans ses notes, nous a appris à tirer de la vulgate la belle restitution, *Qui et poscent minus*.

Dans un autre vers, cité par le même grammairien (p. 406, v. *Tollere*), on lit partout : *Vini, inquam, hiatus*. Hadrianus Junius a écrit

en marge *cyathus*, que Mercier approuve dans sa note. M. Müller (p. 101) passe sous silence Junius et Mercier : il aime mieux citer un témoignage postérieur, celui de Casaubon, qui, paraît-il, avait trouvé *cyathus* dans un manuscrit. Ce fait ne devrait pas dispenser de l'autre mention.

Dans Nonius, sous le mot *Vernas* (p. 43), on lit ce fragment, affreusement défiguré : *Verna accer cupit hecon*. Il a été rétabli merveilleusement dans une note de Mercier : *Vernam ac cercopithecon*. M. Müller (p. 142) a édité de la sorte. Il veut bien accorder à Mercier le changement de *verna* en *vernam*, ce qui n'est pas une grande générosité ; mais pour *cercopithecon*, ce sont, suivant lui, tous les savants (*docti*) qui l'ont trouvé (1).

Un autre vers, recueilli encore par Nonius (p. 347, v. *Micare*), offre *endo muco*. Nous voyons ici un de ces mots grecs dont on reprochait au poëte le trop fréquent usage. Mercier a mis dans son texte : *endo mucho*, et dans sa note : « Libri *endo muco*, id est, τῷ μυχῷ. » M. Müller (p. 268) s'attribue cette explication. De semblables restitutions paraissent simples quand elles ont été trouvées : ce sont les meilleures.

Mercier est bien souvent oublié par le nouvel éditeur. Ne pourrait-on pas voir dans tout cela une jalousie peu honorable ?

Les Dousa ont été trop souvent victimes de semblables infidélités. Ainsi Donat a conservé ce vers hexamètre de Lucilius, dont le commencement est défectueux :

At quidem te senium atque insulse sophista.

Dousa, qui le transcrit ainsi, conjecture : *At te dii*, s.-ent. *perdant*. M. Müller met : *Atqui dei male te, senium*, sans mot dire de son devancier, qui lui a à peu près tout fourni. Voici un autre fragment donné par Nonius au mot *Exspirare* (p. 38) :

Curare omnibus distento corpore exspiret vis.

M. Müller (p. 85) donne avec une grande hardiesse : *Sudor se omnibus*, etc. Mais il ne s'agit ici que du dernier mot. Il imprime *viis*, en disant que c'est la leçon générale des éditions, ce qui est inexact, car Mercier a encore *vis*. Il fallait dire : « *viis*, Fr. Dousa à la marge. »

Bien d'autres savants auraient à se plaindre du même silence. Continuons de dénoncer quelques plagiats.

(1) Dousa avait peu réussi : *Verna acer* ou *sacer cupit hæc*.

Nonius, sous le mot *Rictum* (p. 455), rapporte ce vers du même poëte :

Malas tollimu' nos... atque utimur rictu.

Telle est la leçon ordinaire ; un pied manque au milieu. Rutgers a corrigé en substituant la forme archaïque *utimus*. M. Müller (p. 16) s'approprie cette correction, en y apposant son *M*, c'est-à-dire sa marque de fabrique. Il procède ainsi soit qu'il invente, soit qu'il emprunte. Il a tort de chercher à faire croire qu'il a déduit cette correction d'un passage où Priscien reconnaît l'ancienne conjugaison *uto* J'ajoute que *utimus* est dans Corpet.

Ecoutons une réclamation de Scioppius. M. Müller transcrit conformément aux manuscrits ce vers de Lucilius (p. 73) :

Millia ducentum frumenti tolli' medimnum.

Ducentum est une nouvelle quantité inventée de notre temps. Mais l'éditeur veut bien dire qu'on a conjecturé, *tu centum*. « Tu centum *Boutervekius quaest. Lucil.* 10. » Corpet, ce chercheur infatigable, indique (p. 122) l'auteur de la conjecture : c'est Scioppius (sous le pseudonyme : *Grosippi Paradoxa litteraria*, Epist. XIV, *Amstel.* 1659). « *Ducentum*, ajoute-t-il en son nom, pourrait bien n'être ici qu'une erreur de copiste. » M. Müller se plaît à dépouiller les philologues des siècles précédents en faveur des contemporains, et surtout des Allemands.

Encore un anachronisme dans l'indication d'un nom propre. Ce vers de Lucilius (ap. Non., p. 237, v. *Autumare*) :

Socraticum quidam tyranno misisse Aristippum autumant.

donne lieu à M. Müller de mettre *misse* sous l'invocation de Lachmann. Mais, plus de deux siècles auparavant, Wasius avait indiqué la syncope *misse* pour ce passage, en la confirmant par *admisse* de Plaute, *commisti* de Térence, et beaucoup d'autres curieux exemples (1). Les contemporains seront bien riches quand on aura mis sur leur dos toute la parure des anciens.

M. Müller s'est souvent montré bien ingrat en supprimant la mention de Corpet, à qui il doit beaucoup. Il y a au mot *Vectis* (Non., p. 231) un vers et demi fort corrompu, et qu'il est bien difficile de remettre sur ses pieds. Mercier y a renoncé ; il donne ainsi une ligne de prose : « Ne agitarem manu tu pessulis et hunc vectem, etc. » Ce qu'il y a d'essentiel à remarquer, c'est que tous les manuscrits

(1) *Senarius*, p. 147.

donnent *agitarem* et *pessulis*. M. Müller est sorti de ce mauvais pas, et il a édité (p. 24) :

Ne agitare manu tu
Pessulum et hunc vectem.

Malheureusement pour sa gloire, c'est là une conjecture laborieusement étudiée et enfin proposée par Corpet (p. 51). Ajoutons : *Hæc virtuti' tuæ* (p. 118), au lieu de la vulgate : *Virtutis hæc tuæ*. Cette trouvaille de M. Müller avait déjà été faite par Corpet (p. 211). Il y a bien d'autres emprunts dissimulés.

Mentionnons encore Dübner. On lit dans l'édition de M. Müller (p. 87) un vers septénaire commençant ainsi : *Rediisse ac repedasse*, etc. Les manuscrits et les éditions portent *Redisse*, ce qui fait un vers faux. Est-ce donc l'éditeur qui a le mérite de corriger de son chef? Mais, il y a trente ans, Dübner avait écrit (p. 215) : « La mesure exige *Rediisse* pour *Redisse*. »

Dans un autre endroit bien plus important (Non., p. 158, v. *Prosferari*), M. Müller (p. 83) s'est tu également. Un vers qui a beaucoup exercé les critiques commence ainsi :

Nec minimo et prosferatur pax, quod, etc.

Il s'agit probablement, comme on l'a remarqué, d'Ajax, fils d'Oïlée, qui avait outragé Cassandre pendant le sac de Troie, et qui était poursuivi par la colère des dieux. Ce *prosferatur*, énorme barbarisme, a donné lieu à une foule de conjectures. M. Müller s'attribue la correction excellente *prosperatur*, quand Dübner l'avait déjà imprimée (1). Les articles de Dübner n'étaient pas inconnus à M. Müller, puisqu'il les cite ailleurs. Nous nous permettrons de faire remarquer que M. Müller n'a guère trouvé de conjectures de cette valeur.

Je m'arrête : je craindrais de fatiguer le lecteur en prolongeant une démonstration qui me semble complète. Dans un dernier article, j'entrerai dans la discussion, et j'espère prouver, en examinant un certain nombre de fragments plus ou moins travaillés par M. Müller, qu'il n'a pas trouvé la vérité, que parfois même il a choisi l'erreur.

L. Quicherat.

(1) *Revue de Philologie*, II, p. 218.

HORUS ET SAINT GEORGES

D'APRÈS UN BAS-RELIEF INÉDIT DU LOUVRE

(*Notes d'archéologie orientale et de mythologie sémitique*)

(*Suite et fin*) (1)

IV

L'histoire de Persée et d'Andromède, dont les affinités avec l'histoire légendaire de saint Georges ont été depuis longtemps remarquées, est localisée expressément par beaucoup d'auteurs classiques *non loin de Lydda*, sur la côte de Syrie, à Jaffa, c'est-à-dire toujours dans l'aire géographique déterminée plus haut.

Tout s'accorde à prêter à cet épisode, intercalé dans le cycle du Persée hellénique, une origine orientale. Les noms de plusieurs des personnages qui s'y montrent sont aisément explicables par les langues sémitiques : *Cepheus*, *Belos*, *Jopé* (cf. *Kassiope*, *Kassiopa*, *Kassiepeia*), etc (2).

(1) Voir le numéro d'octobre.

(2) כף (כיפא), בעל, יפו, קץ־יפו (ou קין?). Pour Kepheus = Képha, rocher, pierre, il est singulier de voir que le nom du roi de Jaffa est identique à celui que portait en araméen saint Pierre (Κηφᾶς), dont le souvenir est intimement lié par la tradition à celui de Joppé (il est fils de *Jonas*; il habitait chez Simon le corroyeur, Βυρσεύς). Il y a probablement lieu de tenir compte dans une certaine mesure, pour expliquer la dislocation de la fable en Éthiopie, des rapports superficiels existant entre Kassiopa, Iopé, Æthiopia, etc. Il faut également noter que Kassiepeia, la femme de Kepheus, apparaît ailleurs comme fille d'*Arabus* et femme de *Phœnix*, et surtout que Suidas explique ce nom par Καλλονή, *beauté*, ce qui est précisément le sens du nom hébreu de Jaffa : Yapho ! (Kassiope veut disputer aux Néréides le prix de la *beauté*). Kepheus avait pour frère un Phineus auquel était promise Andromède; ce Phineus, fils de Bélos, figure dans d'autres rôles comme fils de Lycaon,

Des traits non douteux achèvent de donner à ce personnage une couleur franchement phénicienne. Persée est surtout le héros d'Argos; or Argos a pour père Agénor; et Agénor, père de Phœnix, Kilix et Cadmus, représente incontestablement, à l'état fabuleux, l'élément phénicien; le roi de Jaffa lui-même, le père d'Andromède, Kepheus, est parfois désigné comme *fils d'Agénor*, ce qui le met sur le même rang que les trois frères. La généalogie de Persée, qui le fait remonter jusqu'à Io, lui prête entre autres ancêtres *Belos et Aigyptos*, le rattachant ainsi à la fois à la Phénicie et à l'Égypte.

Mais il y a plus. Je puis démontrer que Persée correspond d'une façon directe à un *dieu phénicien Reseph* (= *flamme*) dont les inscriptions de Chypre nous ont révélé l'existence : c'est l'analogie des noms *Reseph* = *Perseus* qui a probablement déterminé l'attraction; la simple interversion qui différencie les deux mots trouve sa contre-partie dans la légende grecque qui fait de l'île de *Seripho* un des principaux lieux de l'histoire et du culte de Persée.

Je ne veux pas dire que le mythe de Persée ne soit pas hellénique dans son ensemble, mais je désire établir, par des arguments décisifs, qu'il a au moins subi, comme on le pressentait déjà, une *addition phénicienne*.

Je n'ai pas besoin, pour cela, de revendiquer comme phénicien le nom même de Persée; un simple *rapprochement* entre Reseph et Perseus est suffisant. Ce rapprochement n'a rien d'invraisemblable, et il serait aisé d'en montrer d'analogues. Je me contenterai d'invoquer un seul exemple, qui a l'avantage de nous ramener en même temps au cœur de la question.

La déesse phénicienne *Anat* (ענת), l'Anaïtis assyro-chaldéenne,

d'Agénor, et quelquefois même de Phœnix et de Kassiepeia, ou encore de Poseidon, etc. Ces alliances le rattachent au monde sémitique et plus particulièrement à notre légende; il a pu y avoir quelque attraction entre Φινεύς et le nom de *Phinehas* dont nous avons vu plus haut les analogies avec Khidhr et saint Georges, et dont le nom est transcrit par Φινεές et Φινεέσσης. En outre, sans aller jusqu'à faire dériver, avec Scaliger, le nom des Phéniciens de פינחס, il faut remarquer que dans les combinaisons mythologiques des Grecs le nom de *Phineus* s'échange constamment avec celui de *Phœnix*. Ce nom semble s'être conservé longtemps dans la tradition locale de Jaffa, car Pomponius Mela dit : *titulum ejus* (*Cephei*), *fratrisque Phinei veteres quædam aræ cum religione plurima retinent*.

Une monnaie douteuse de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), citée par M. de Saulcy, et une autre certaine (AKH), mal comprise par Mionnet, représentent Persée tenant à la main la tête de Méduse. Non loin de Jaffa et d'Arsouf était *Krokodeilopolis*.

M. S. R. Poole, du British Museum, m'a dit qu'il attribuait à Jaffa certaines monnaies des Ptolémées avec la *harpé* devant l'aigle (la *harpé* tiendrait la place de la *massue* des pièces d'Aradus et du *trident* de celles de Beyrouth).

d'ordinaire identifiée avec Artémis (1), l'est aussi avec Minerve, par exemple dans une inscription *bilingue* de Chypre. Pourquoi? Parce que l'on avait cédé au désir de rapprocher les deux mots *Anat*, ou *Anata*, et *Athana* (='Αθηνᾶ, 'Αθήνη); nous voilà en face d'une transposition absolument semblable à celle qui a permis de passer de Reseph à Perseus.

La parèdre féminine de Reseph (2) est précisément cette déesse *Anat* (3), comme le prouvent les monuments figurés égyptiens.

Cela posé, rappelons que les mythologues les plus autorisés ont démontré le caractère profondément *apollonien* de Persée : or *Reseph paraît avoir eu pour équivalent général Apollon.*

L'assimilation de sa parèdre Anat à *Artémis* pouvait déjà le faire pressentir; mais on a plus que de simples inductions à ce sujet : des inscriptions grecques de Chypre mentionnent *Apollon-Amyklaios*, et l'on a comparé ce dieu au *Reseph* Mikel ou Mékîl d'inscriptions phéniciennes originaires du même endroit (4).

Ce qui n'était qu'une présomption devient un fait certain par l'observation suivante : le nom moderne de la ville d'*Arsouf*, située au nord et *tout près de Jaffa*, est formé régulièrement *avec le nom*

(1) Et aussi avec Aphrodite.

(2) Deux inscriptions grecques de Curium, colonie *argienne* de Chypre, mentionnent une divinité, auparavant inconnue, nommée ΠΕΡΣΕΥΤΗ.

Je serais par moment tenté de retrouver *Anat* dans 'Ανδρομέδη, qu'on pourrait décomposer, par exemple, en *Anat+romet*, *An't+romet* (ענת רמת) : *Anat l'Élevée? Anat l'Archère?* (cf. *Artémis* et l'*arc* attribut d'*Anat*). Je me hâte d'ajouter que cette explication, purement conjecturale, n'est donnée qu'avec de grandes réserves et qu'elle peut être écartée sans que le fond de la question en souffre; elle n'implique en tout cas qu'une *assimilation* et non une *identité* entre les deux mots, dont le second (*Andromède*) peut conserver, concurremment, son interprétation hellénique. L'*Artemis paralia* de Chypre implique une *Anat* marine (*Anadyoméné?*).

(3) Il ne faut pas négliger un curieux embranchement de la légende céphénienne : il y a un autre Kepheus qui faisait partie de l'expédition des Argonautes; il était fils de *Neæra* et de *Aleus*, roi de Tegée, père de 20 *fils* qui périrent preque tous avec lui dans un combat contre Hercule. Ce Kepheus avait une fille Στερόπη, à laquelle Hercule confia des boucles de cheveux de *Méduse* (cf. *Persée* et *Andromède*). Cette Stéropé pourrait fort bien être=*Asteropé*, car nous rencontrons à côté du nom propre *Steropès* la forme *Asteropès*; dans ce cas, *Asteropé* devenant l'équivalent légendaire d'*Andromède*, Andromède serait une espèce d'*Astoret* ou d'*Astarté*; nous aurions donc dans le mythe une réduplication d'*Anat* et *Astar* (= Reseph et Melqart).

(4) Je ne me sers pas, à dessein, de l'inscription bilingue de Dali, où l'on a lu dans la partie chypriote *to-a-po-lo-ni-to-a-mi-ko-lo-i* répondant au *Reseph Mikel* de la partie phénicienne, parce que le déchiffrement des inscriptions chypriotes, quoique très-plausible, n'est pas encore universellement accepté.

du dieu Reseph (1); c'est *la ville de Reseph;* or les Grecs l'avaient appelée *Apollonia*, exactement comme, en Égypte, Edfou, centre principal du culte d'*Horus*, avait été nommée par eux *Apollonopolis*, parce que Horus correspondait dans leur Panthéon à *Apollon*.

Reseph est donc Apollon au même titre qu'Horus.

Ce terme de comparaison hellénique nous permet du même coup

(1) Dans *Arsouf* l'*élif* initial est prosthétique : la forme primitive est رسوف, Resoûf (*R'soûf* et *ărsoûf*, comme par ex. *himâr*, âne, devient *h'mâr* et *ăh'mâr*). Rien ne prouve qu'il ne faille lire le mot phénicien רשף, *Resouph* ou *Resoph* (ou Resiph) : ces formes sont fréquentes dans les noms sémitiques de divinités (p. ex., *Kemoch*); il se peut que le dieu primitif fût un *Baal-Resouph* analogue aux *Baal-Zeboub*, *Baal-Peor*, *Baal-Hamon*, *Baal-Hazor*, *Baal-Zephon*, etc. En tout cas, *une dérivation* de *Arsouf* procédant de *Reseph* n'aurait rien que de fort régulier.

La ville d'Arsouf, qui joua un rôle important à l'époque de la domination des Croisés sous les noms plus ou moins écorchés d'*Arsur*, *Arsuth*, *Assur* et *Arsuf* (les seigneurs d'Arsur, de la famille d'Ibelin, avaient droit de haute cour, c'est-à-dire « cour, coin ou monnoye, et justice »), appartenait, par sa position géographique, au *territoire de la tribu d'Éphraïm;* or l'on sait que les catalogues du livre de Josué ne nous fournissent pas les listes des villes de cette tribu. Toutefois, dans les généalogies d'Éphraïm recueillies par les *Chroniques*, beaucoup de personnages nous apparaissent avec un *caractère éponyme* non équivoque et semblent être des *noms de villes :* parmi ces descendants ethniques ou topiques je remarque justement un *Reseph* ou *Recheph*, רשף, en qui je propose formellement de voir le représentant de notre ville de *Reseph-Arsouf*.

Curieuse coïncidence! le nom de la parèdre de Reseph se retrouve également dans e nom d'une ville de la tribu de Naphtali, *Beth Anat*.

A Arsouf existe encore aujourd'hui un sanctuaire musulman objet de la *plus grande vénération;* c'est plus qu'un sanctuaire ordinaire, c'est un *temenos*, un *Haram*, comme le Haram de la Mecque et celui de Jérusalem : on l'appelle le *Haram de ʿAli fils de Aʿleym* ou de *Aʿleyl*. Ce personnage, malgré les origines historiques que Moudjir-ed-din s'efforce de lui attribuer (il le fait descendre d'Omar), a des allures tout à fait fabuleuses; il est tellement populaire, dit le chroniqueur arabe de la Palestine, que sa renommée est comme *la lumière du jour;* chaque année son sanctuaire est le *théâtre d'une grande fête* périodique à *la saison d'été* et une foule considérable de visiteurs y afflue de toutes parts ; les Francs eux-mêmes le tiennent en haute estime, etc. Nous avons déjà vu qu'Aly a été confondu par les musulmans avec *Elie*, *Elias*, Ἤλιος. J'essayerai de prouver qu'il faut voir dans ce *Aly* et ce *Aʿleym*, un reflet très-sensible des divinités phéniciennes *El* et *Elioun* (l'incertitude de la finale dans *Aʿleim* ou *Aʿleyl*, incertitude notée par Moudjir ed-din lui-même, n'est pas sans importance pour l'équation *Aʿleim*=*Elioun*). Pour les rapports de El et de Reseph-Persée, voir plus bas.

Voilà donc Arsouf qui prend tout à coup une importance inattendue; il y aurait lieu d'y procéder à une enquête qui pourrait avoir d'importants résultats; il faudrait à la fois interroger la tradition locale et entreprendre des excavations. On peut dès aujourd'hui prévoir qu'on trouvera là des inscriptions dédiées à Apollon et à Reseph.

de conclure que Reseph et Horus, équivalant respectivement à Apollon, sont, dans une certaine mesure, équivalents entre eux; or nous avons vu que Persée, d'un côté, était une forme secondaire, spéciale d'Apollon; de l'autre, se rattachait en partie, phonétiquement et mythologiquement, à Reseph : nous voilà amenés à rapprocher directement Persée d'Horus, et il faut confesser qu'à un autre point de vue ces deux personnages, comparés immédiatement l'un à l'autre, dans leur rôle de vainqueur du crocodile ou du dragon, offrent d'incontestables analogies.

C'est ici le lieu de rappeler qu'Hérodote parle longuement d'un culte de Persée en Égypte, fait confirmé par d'autres auteurs. J'omets à dessein, pour abréger, une foule de détails qu'il y aurait lieu d'examiner à ce propos. Je me bornerai à signaler, par exemple, que le nom de *Diktys*, qui joue un rôle important dans la légende de Persée et de Danaé, se retrouve en Égypte, cité par Plutarque, comme celui d'un nourrisson d'Isis qui se noya en voulant cueillir des oignons.

Quelle divinité avait au juste en vue Hérodote en reconnaissant en Égypte Persée, comme il l'avait déjà reconnu ou cru reconnaître en Assyrie? Était-ce Horus lui-même dans certains de ses rôles? Etait-ce Reseph qui apparaît, en effet, sur des monuments avec sa compagne Anat? Le fils d'Isis et de Zeus, nommé par Plutarque *Arsaphès* (1) et désigné par lui comme Dionysos, a-t-il quelque chose à voir ici? Je ne saurais, en ce moment, aborder ces questions; il nous suffit de constater que Persée est positivement rattaché à l'Égypte, auquel la fable elle-même le liait déjà par son ancêtre Aegyptos.

V

Reseph, ou *Recheph* (Rechpou), sur les monuments égyptiens, est armé de la lance, du carquois et de la hache; sa parèdre Anat (2) est

(1) Je n'ignore pas qu'Arsaphès a été rapproché avec beaucoup de vraisemblance d'une forme particulière d'Horus, *Harshefi;* il est frappant, en tout cas, de voir Harshefi mis en parallélisme absolu avec Anata, dans le papyrus magique de Harris traduit par M. Chabas : « Que son glaive tue comme *Harsefi*, qu'il massacre comme *Anata*. »

(2) Il résulte des travaux de M. de Rougé (cités par M. de Vogüé) qu'Anat se présente sur les monuments égyptiens sous deux autres formes, *Qadech* et *Ken*, et que Qadech a d'étroites relations avec Astarté; un bas-relief du temple d'Edfou montre cette déesse phénicienne montée dans un char *traîné par quatre chevaux*

armée de même (1), et, sur les monuments asiatiques, la hache qu'elle porte prend exactement la forme de la *harpé*, épée à lame courbe ou faucille : Reseph réunit donc la *lance* d'Horus, le *carquois* d'Apollon, et la *harpé* (2) de Persée.

Persée, de son côté, tend à se rapprocher d'Horus assimilé à l'épervier (3) ; de très-anciens monuments grecs le représentent ailé, et les épithètes caractéristiques qui lui sont fréquemment appliquées, ὠκυπέτης (4), εὔπτερος, πτερόεις, αἰθέριος, πτήνος, ὠκυπέδιλος, etc., indi-

passant sur le corps d'un *homme renversé ;* voilà qui rappelle de près le rôle de notre Horus *à cheval* terrassant son ennemi, et l'analogie devient considérable si l'on se rappelle qu'*Anat* est la *parèdre du dieu Reseph*, c'est-à-dire qu'elle peut se *substituer à lui* dans plusieurs de ses fonctions.

(1) L'identité d'Anat et d'Anaïtis implique forcément l'existence d'un représentant de Reseph-Persée dans le Panthéon assyrien et babylonien ; je ne puis ici toucher à ce point, cela m'entraînerait beaucoup trop loin. Quant à l'introduction de la Perse dans le mythe de Persée, elle a été singulièrement facilitée par son nom ; on a encore insisté sur cette assonance en donnant au héros argien un fils *Persès* dont on fait dériver les *Perses ;* le nom d'*Andromède* n'a pu que favoriser cette explication mythologique. La légende de Persée a pénétré d'ailleurs au cœur même de l'Asie, dans les récits merveilleux des historiens musulmans relatifs à la fameuse Alanko et aux origines de la race turque. Notons dès à présent que Khidhr, l'équivalent syrien de Persée, est dit d'origine *persane ;* Diospolis-Lydda est parfois indiquée dans la légende comme une ville de *Perse ;* la langue parlée par l'Antechrist ou Dadjdjâl sera le *persan ;* il doit lui-même venir de l'Orient, d'*Ispahan*, et avoir pour partisans les Juifs et les Turcs, etc. Nous aurons à relever, chemin faisant, d'autres particularités qui tendent à faire dans une partie de ce mythe hétérogène, une place à l'influence perse. Cf. le dieu hiérococéphale *perse* de Sanchoniathon.

(2) On peut se demander, avec Bochart, si cette arme, dont l'origine orientale est admise par tous les archéologues, n'a pas quelque chose de commun avec l'hébreu *hereb*, épée, couteau, etc., et l'arabe *harbé*, lance, pique, etc. (le Jésus cavalier dans son combat contre le Dadjdjâl est armé de la *harbé*) ; il ne s'agit pas, ici non plus, d'une identification absolue, mais d'une assimilation des deux mots.

Le représentant assyrien de Horus-Persée, le dieu *Bel* (cf. plus bas la triade *Ilos*-BELOS-*Reseph* de Sanchoniathon), attaque le dragon, la *Tiamat*, le monstre marin, avec l'épée à lame courbe, la *Saparu* ; l'interversion du mot *Saparu* en *Rasapu*, a pu rendre encore plus facile le rapprochement avec *Reseph*.

(3) Dans les épistolographes grecs on voit souvent les amoureux envier *les ailes de Persée* pour se transporter auprès de l'objet de leurs désirs. Cf. certain personnage d'Aristophane qui demande, dans un cas analogue, les *ailes rapides et légères de l'épervier*.

(4) Cette épithète est donnée à l'*épervier* par Hésiode : ὠκυπέτης ἴρηξ. *Apollon* lui-même (le prototype de Persée), a des affinités marquées avec l'épervier ; on se rappelle qu'Homère nous montre *Apollon descendant de l'Ida comme un épervier :* Βῆ δὲ κατ' Ἰδαίων ὀρέων, ἴρηκι ἐοικὼς ὠκέι φασσοφόνῳ, ὥςτ' ὤκιστος πετεηνῶν. Il y a là plus, il semble, qu'une simple image poétique, car l'*épervier* passait quelquefois pour *consacré à Apollon :* δῆλον δὲ, ὅτι Ἀπόλλωνος ἱερός, ὁ ῥηθεὶς ἱέραξ

quent suffisamment une conception plus ou moins ornithologique (1).

Autre parallélisme : Persée a pour auxiliaires, dans ses luttes, Mercure et Minerve; Horus a pour auxiliaires *Thoth* et *Isis*, expressément identifiés avec *Hermès* et *Athéné*.

VI

Pourquoi le rôle d'Horus a-t-il été attribué à Reseph, ces deux divinités étant également connues des Égyptiens? Il serait facile de répondre que cette attribution a pu être faite par les Phéniciens, qui auraient transporté le rôle glorieux d'Horus à un de leurs dieux nationaux, ou par les Grecs, qui auraient été principalement guidés dans cette combinaison par leur goût pour les jeux phonétiques. Mais il n'y aurait rien d'impossible à ce que cette attribution eût été faite sur le terrain égyptien même. C'est ainsi que les fonctions de Set ou de Typhon ont été dévolues au dieu sémitique

(avec jeu de mots probable sur ἱερός et ἱέραξ). Homère appelle ailleurs un oiseau congénère, le *faucon* (κίρκος), le *messager d'Apollon* (cf. son expression ἴρηξ κίρκος). Eustathe dit expressément que l'épervier est l'oiseau d'Hélios-Apollon; c'est le cas de se rappeler (à propos de *Reseph* signifiant *flamme*), que les Tentyrites comparaient l'*épervier au feu*. La fable grecque qui nous montre les dieux se changeant en animaux pour échapper à Typhon ne manque pas de transformer *Apollon en épervier*, quoique Ovide dise *Delius in corvo*. Cf. la Minerve glaucocéphale (?).

Dans la Bible, nous rencontrons un certain oiseau appelé *peres* (par le *samech*, transmutable du reste en *chin*) où les commentateurs voient une espèce d'*aigle*, l'orfraie ou *aigle de mer* (?). Mais voici qui est plus singulier : cet oiseau, quel qu'il soit, est un être réel, puisqu'il figure au nombre des animaux impurs qu'il est interdit de *manger*; or, les Septante et la Vulgate rendent son nom par γρύψ et *gryphus* ! Comment le griphon fabuleux, l'oiseau caractéristique d'Apollon, s'est-il introduit là? Les traducteurs ont-ils cédé à l'espèce de mirage que présente le nom de *Peres?* N'oublions pas que sur des monuments figurés nous rencontrons une sorte de griphons à *tête d'épervier*.

Il y aurait à faire, à ce point de vue, une recherche approfondie sur l'origine de l'*aigle de Jupiter*; j'ai recueilli diverses particularités semblant indiquer que ce rapace avait été primitivement conçu comme un *épervier*; je n'ai pas le temps de les noter ici (par ex., l'*aetos* de l'architecture grecque qui correspond à la place occupée par l'*épervier solaire* au-dessus des monuments égyptiens). Le seul bruit des ailes de l'*aigle* met le *dragon en fuite*, selon Elien; dans l'Apocalypse, c'est grâce aux ailes d'*aigle* que la femme s'enfuit dans le désert pour échapper au *dragon*, etc. » On pourrait dire que l'*aigle est à l'épervier*, dans la symbolique, comme *Zeus est à Apollon* dans la mythologie.

(1) Je réclame à ce propos — sans y attacher cependant une importance exagérée — le bénéfice de l'interprétation (d'ailleurs contestée) de l'expression de Job: בני רשף, par *aves rapaces ut aquilæ*.

Baal, que celles d'Apollon l'ont été partiellement à Persée. Ces sortes de dédoublements mythologiques sont loin d'être rares; que de divinités n'ont d'autre origine qu'un épisode du rôle général joué par une autre divinité, parfois même qu'une simple épithète de cette divinité! ce sont comme autant de boutures qui deviennent arbres à leur tour. Ici il y a, en outre, ce fait, que nous sommes en présence de mythologies distinctes, de peuples différents, et que ces boutures transplantées ont pris racine en terres étrangères.

Les emprunts, les transmissions et les assimilations (souvent superficielles et enfantines) ont donné lieu à de nouvelles complications.

La légende d'Horus a été, dans l'un de ses détails, mise au compte du dieu phénicien Reseph. Sur le domaine phénicien proprement dit nous allons rencontrer d'autres dédoublements.

Reseph est, comme nous l'avons vu, *Apollon;* or, dans Sanchoniathon, le dieu phénicien désigné par le texte grec sous le nom d'*Apollon* n'apparaît qu'engagé dans une triade qui se compose de *Kronos*, *Zeus-Belos*, et *Apollon*, tous trois fils d'*un autre Kronos* appelé aussi *Ilos*.

Ce sont de transparentes hellénisations de *El* (*Ilos*), de *Baal* (*Belos*) et, d'après ce que j'ai montré, de *Reseph* (*Apollon*) : les deux premiers noms sont transcrits, le second est traduit ou plutôt représenté par un équivalent mythologique.

Mais cette triade ressemble étrangement à une autre triade d'une des premières cosmogonies de Sanchoniathon, plus symbolique que mythologique : Φῶς, Πῦρ, et Φλόξ. En conservant rigoureusement l'ordre de ces deux énumérations parallèles, l'on constate que la *lumière* correspond à El ou Kronos, le *feu* à Baal ou Zeus Belos, *et la flamme à Reseph* ou *Apollon :* mais nous avons vu que *Reseph signifie précisément flamme en hébreu et en phénicien:* de telles rencontres sont-elles l'effet du hasard (1)?

Sanchoniathon garde le silence sur les faits et gestes de ces trois personnages Kronos, Zeus-Belos, Apollon; il s'étend au contraire

(1) Qui sait même s'il n'y avait pas eu pour les deux premiers noms, en phénicien aussi, quelqu'un de ces jeux de mots dont les Grecs étaient coutumiers ? Φῶς et Πῦρ seraient en hébreu אור et בער; il n'en faut guère plus pour prêter à אל et בעל une étymologie, purement imaginaire bien entendu, mais séduisante (le *rech* et le *lamed* s'échangeant volontiers). Étant admis que *Reseph* signifiait *flamme*, — ce qui paraît certain,— on sera peut-être parti de là pour chercher aux synthrones de Reseph : El et Baal, des équivalents *dans le même ordre d'idées*, en faisant bon marché des exigences grammaticales et phonétiques.

complaisamment sur les actes du *premier* Ilos-Kronos, père des trois frères et homonyme de l'aîné d'entre eux.

Nous devons nous attendre, d'après ce que je viens de dire des dédoublements mythologiques, à voir les divers fragments de notre mythe répartis entre ces trois personnages placés sur la même ligne, c'est-à-dire que ce qui est attribué par Sanchoniathon au premier Ilos-Kronos peut appartenir aussi bien, non-seulement au second Ilos-Kronos, mais aux deux autres comparses ses frères, Zeus-Belos et Apollon, soit Baal et Reseph. Or, que de ressemblances entre Persée et cet Ilos-Kronos, fils d'Ouranos et de Gé (1), frère d'*Atlas* et de *Dagon*, père d'Athéné et de *Perséphoné;* qui est *aidé par Hermès et par Athéné;* qui est armé par eux de la *harpé* et de la lance ; qui *coupe la tête* à sa propre fille (2) ; qui *ensevelit son frère Atlas dans les profondeurs de la terre;* qui joue un rôle militant (3) ; *à la tête de qui Hermès avait fixé deux ailes*, et dont les *paraséma*, faits par le même Hermès, présentent de si frappantes analogies avec les descriptions des Chérubins et des *Séraphins*, etc !

(1) Comme Horus-Persée est fils d'Osiris et d'Isis = Jupiter et Danaé (le *Ciel* et la *Terre* fecondée).

(2) Il est bien regrettable que cette fille ne soit pas nommée par Sanchoniathon. Cet incident me paraît tenir la place de la décapitation de Méduse par Persée. La triple Gorgone n'est point, il est vrai, fille de Persée, mais il n'est pas impossible par un détour de la ramener à cette parenté : elle offre des analogies excessivement remarquables avec la triple Hécate au point de vue des fonctions symboliques (la face lunaire, v. Preller ; Hécate avait pour attribut le *chien;* sur le magnifique sarcophage d'Athiénau représentant la décollation de Méduse figure le *chien*) : or Hécate est fille de Περσαῖος ou Πέρσης (Titan, fils d'Hélios) et même de Περσεύς, c'est une *Perséide*; sa mère est *Asteria* (cf. *Astoret*, *Asteropé*, etc.); compagne de *Perséphoné*, elle finit par s'identifier avec Perséphoné elle-même ; d'autre part, la légende de Persée semble faire la moitié du chemin en nous amenant *une fille incontestable du Persée argien, nommée Gorgophoné* (!) *et dont on montrait à Argos le tombeau à côté du lieu où était enterrée la tête de la Gorgone.*

La fille de Kronos décapitée par lui serait-elle la *Gorgo-Perséphoné* phénicienne? Sanchoniathon nous dit seulement qu'elle mourut vierge, παρθένος ἐτελεύτα. Homère ne connaît qu'*une* Gorgone dont la tête est sur l'égide de Zeus ; Euripide, également, en fait une *fille de la Terre* (cf. *Perséphoné*). Hésiode admet trois Gorgones, filles de *Phorkys* et de *Ceto* (ce qui nous ramène droit au mythe céphénien). Méduse était, des trois sœurs, la seule *mortelle* (cf. la fille de Kronos qui *périt vierge :* Méduse, en mourant, donne naissance à Chrysaor et à Pégase par des voies non naturelles, et conserve au moins sa virginité puerpérale).

(3) La lutte typhonienne n'est pas indiquée expressément dans cette histoire de Kronos; seulement Sanchoniathon, après avoir mis en regard du groupe *Kronos*, *Belos*, *Apollon*, la triade maritime typhonienne *Pontos*, *Typhon* et *Nereus*, parle d'une guerre d'*Ouranos* contre *Pontos*. Ilos-Persée aurait, d'après ma théorie, traité alement en adversaire son *autre frère* Dagon.

VII

Mais revenons à Persée. Le monstre marin qu'il tue à Jaffa est tantôt appelé *Drakôn*, tantôt *Ketos;* il se pourrait que les Grecs, peu difficiles en matière de rapprochements de ce genre, eussent visé dans *Drakôn* le nom de *Dagon*.

En tout cas, un fait certain c'est qu'à Jaffa l'on adorait une déesse pisciforme, *Keto* ou *Derceto;* or Ceto est considérée comme la parèdre de *Dagon*, c'est-à-dire du Dadjdjâl, du monstre combattu par saint Georges et par le Jésus musulman.

Le nom phénicien de Reseph, qui signifie *flamme*, *foudre*, est accompagné dans les inscriptions de Chypre de deux épithètes ou surnoms énigmatiques : le premier est *khes* חץ; le second, Mekil ou Mikel, מכל. *Khes* voulant dire *flèche* et *éclair*, on a comparé Reseph avec cette attribution tantôt à *Apollon Hékatébolos*, tantôt à *Zeus Keraunios* ou *Keraunos*. Quant au mot *Mikel*, des inscriptions grecques congénères nous en offrent, sinon une explication, du moins une assimilation, dans *Apollon Amyklaios*.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces surnoms intéressants (1) ; je ne toucherai pour l'instant qu'à la signification certaine de Reseph, *flamme, foudre*.

On lit dans Pausanias de Damas une légende excessivement curieuse, qui tend clairement à donner à Persée un caractère igné et fulgurant. En voici le résumé : Persée régnait sur la Perse; appre-

(1) Ainsi il est au moins étrange de voir que les deux représentants de Reseph dans les légendes syriennes, saint Georges et saint Michel, *Khidhr* et *mikael*, portent des noms rappelant les *deux surnoms de Reseph :* pour Mikael l'analogie est complète (à l'*aleph* près) ; pour Khidhr elle se borne aux deux premières lettres du nom. Il est à noter que c'est à l'époque de la littérature apocalyptique (Daniel) que l'archange Michel prend une importance considérable ; il l'a conservée dans l'Apocalypse de saint Jean, dont nous avons vu les rapports avec la tradition de l'Antechrist.

Reseph-Mikel correspondant à l'Apollon Amyklaios, il ne serait pas absolument impossible que Reseph Khes correspondit à l'Apollon Hylatès qui nous est également révélé par des inscriptions de Chypre (חץ = עץ ? = ΥΛΗ ? nom d'une ville de Chypre).

L'Apollon d'Amyklée avait un caractère essentiellement *guerrier*, à en juger par la fameuse statue décrite par Pausanias ; cette statue archaïque, peut-être bien de style asiatique, ressemblait à un cippe où l'on avait indiqué seulement la tête, les mains et les pieds : le dieu était armé du *casque*, de la *lance* et de l'*arc*. La statue reposait sur une base en forme d'autel, que l'on disait être le tombeau de Hyakinthos, l'éromène d'Apollon.

nant que les Ionites, descendants des Argiens, s'étaient établis en Syrie, il va les trouver, vers le mont Silpion. Le fleuve dit *Drakôn* (1), qui passait près de la ville des Ionites, et qui est l'Oronte (2), déborde. Persée invite les habitants à prier. Au milieu du sacrifice tombe du ciel une *sphère de feu fulgurant* (3), qui arrête l'orage et la crue du fleuve. Persée recueille ce feu religieusement et le rapporte en Perse. Il fonde pour les Ionites un temple qu'il appelle le *temple du feu* immortel. C'est depuis lors que les Perses adorent le feu.

Ne croirait-on pas que ce récit a été fait comme à souhait pour expliquer le nom de *Reseph, flamme, foudre* (4), en même temps que celui de *Persée?* Il contient d'autres indications précieuses que je discuterai à une autre occasion.

VIII

Il est bien significatif de voir, après tout ce que je viens de dire, que la rencontre des deux adversaires Reseph et Dagon, autrement dit Persée et le dragon, est placée à Jaffa, c'est-à-dire à peu près à mi-chemin entre *Arsouf et Esdoud* (Echdod), *les villes respectives de ces deux divinités rivales.*

(1) Notons à propos de cette explication, conforme aux idées grecques sur la représentation des fleuves par des dragons, que *Dadjdjâl* (l'Antechrist monstrueux des musulmans) a aussi le sens de *fleuve débordé ;* s'il n'y a là qu'une coïncidence, il faut avouer qu'elle est singulière. Le dragon de l'Apocalypse vomit un *fleuve* pour engloutir la femme.

(2) L'*Oronte* était appelé anciennement *Typhon*, dit Strabon ! *Drakon* = *Typhon.*

(3) Il faut comparer saint Georges faisant descendre la *foudre dans un temple d'Apollon*, et Élie faisant descendre le feu du ciel sur le sacrifice du Carmel. Cf. cette σφαῖρα de feu et la *saparu* ou *harpé* de Bel-Persée.

(4) Khidhr, selon les musulmans, *servait de guide aux Israélites à leur sortie d'Égypte;* il tient donc la place de la *colonne de nuées et de la colonne de feu.* D'autre part, Aly, l'équivalent d'Elias-Khidhr et de El, se montre comme un véritable *dieu de la foudre,* dans des croyances chiytes rapportées par Ibn Khaldoun :

وانه في السحاب والرعد صوته
والبرق سوطه

Il (Aly) est dans les nuages (orageux) : le tonnerre est sa voix, et l'éclair, son fouet.

Il faut tenir compte de l'allitération entre *sautho* sa voix et *sautho* son fouet. Cf. le Iao des monuments gnostiques, presque constamment armé du fouet divin (le *nekhekh* égyptien).

Je ferai en outre observer que le nom de *Esdoud* ou *Asdoud*, qui est exactement de la forme grammaticale de *Arsouf*, cache peut-être le nom de *Set* comme celui de Arsouf cache le nom de Reseph. On se souvient, en effet, que M. de Rougé était d'avis que le *Set* égyptien correspondait à un dieu sémitique *Sed* (cf. *Chaddaï* et *Sed*, *Sedim*, noms de démons en hébreu), qui se montre d'ailleurs dans des inscriptions phéniciennes (1).

Il ne faut pas oublier à ce propos le *combat victorieux de Jéhovah contre notre dieu Dagon dans cette même ville d'Echdod* (2).

L'arche du Dieu israélite, tombée au pouvoir des Philistins, ayant été déposée par ceux-ci dans le temple de Dagon, on trouva le lendemain Dagon renversé devant l'arche et sa tête et ses mains *coupées* sur le seuil du sanctuaire. Dagon figure encore ici dans son rôle traditionnel de vaincu (3).

(1) Dans les ca où l'opinion encore controversée de M. de Rougé serait définitivement établie et où l'on admettrait le rapprochement, qui lui est subordonné, de *Set-Sed* et de *Esdoud*, il y aurait peut-être lieu d'introduire dans ce groupe étymologique le *Sadidos*, fils de Kronos, tué par son père suivant Sanchoniathon.

Il est assez curieux que dans le nom d'*Ascalon*, qui contient en hébreu, comme celui d'*Echdod*, un *aleph* prosthétique, cet *aleph* se soit changé, dans la forme arabe, en *aïn* (changement fréquent *devant les sifflantes*), tandis qu'il s'est maintenu intact dans *Echdod* (*esdoud* et *ezd oud*). Cette conservation de la forme primitive, malgré une sollicitation phonétique très-forte, ne viendrait-elle pas de ce qu'on sentit pendant longtemps, sous le *nom de la ville* le *nom du dieu* (*Sedd*, *s'doud*)? J'ai recueilli sur les lieux mêmes une bizarre tradition des habitants, qui explique le nom de la ville par *Sid er-roum*, « le *Sidd* (?) des Grecs », ce qui prouve au moins qu'ils ont la notion, dans ce mot, de l'existence de la racine *Sadd*, *Sadad*.

(2) Il faut également comparer le fameux passage d'Isaïe qui semble avoir servi de modèle aux peintures apocalyptiques du combat séculaire étudié par nous; nous y voyons *au jour* (du jugement dernier) *Jéhovah avec son épée dure, grande et puissante châtiant* (sur) *Léviathan le reptile qui fuit, Léviathan le reptile tortueux, et tuant le dragon qui est dans la mer*. Que de remarques n'y aurait-il pas à faire sur ce texte! l'épée de Jéhovah appelée *hereb* (la *harbé* du Jésus musulman et la *harpé* grecque); Léviathan dont l'identification avec le *crocodile* est depuis longtemps démontrée, et qui est appelé dans les Septante soit δράκων, soit μέγα κῆτος; le monstre *fuyant* comme dans la scène d'Horus; le mot *tannin* (le *dragon*), *employé encore aujourd'hui par la tradition arabe pour désigner le monstre marin tué par saint Georges*, etc. Notons que Léviathan est tantôt considéré par les anciens interprètes comme *le crocodile*, tantôt comme un *animal marin*; nous avons entre ces deux oscillations de la légende le moyen de passer du *Typhon-crocodile* au *Dagon-poisson*.

Jéhovah apparaît non-seulement armé du *hereb*, mais aussi de l'*arc* et des flèches et du *chebet* (*hasta pura* et également *hasta* à pointe); il fend les airs à cheval sur le *keroub* (γρὺψ, γρυπός); la *fumée* et le *feu* sortent de sa bouche et de ses narines; le *tonnerre* est sa *voix*, etc.

(3) Voici ce qu'est devenu cet épisode dans les traditions musulmanes : les Phi-

IX

J'écarte systématiquement de cette esquisse des aperçus qui m'entraîneraient beaucoup trop loin, sur les légendes d'Hercule et d'Hésione (1), de Cadmus, de Jason, etc., qui ont cependant des affinités

listins s'étant emparés de l'arche résolurent de *l'ensevelir sous du fumier*, mais ils n'y réussirent pas et des anges la reportèrent au camp israélite. Suivant un autre récit, les Philistins auraient jeté l'arche *sur un fumier;* d'autres disent qu'ils l'avaient placée dans *le temple de leurs idoles* et qu'ils la retrouvèrent *sur les idoles jetées à terre*. L'intention d'assimiler le *fumier aux idoles*, c'est-à-dire à *Dagon*, est marquée avec trop d'insistance pour être révoquée en doute. Or *Dadjdjâl* a entre autres sens celui de *fumier;* les musulmans ayant incontestablement en vue, dans cette légende d'origine biblique, le Dagon philistin, le rapprochement que j'ai proposé de faire entre le Dadjdjâl et Dagon en acquiert une nouvelle force. Cela n'empêche pas qu'il ait pu y avoir un certain contact légendaire entre ce fait et celui de la Sakhra ou Roche-Sainte de Jérusalem, *recouverte par les chrétiens d'un tas de fumier* au dire des musulmans. La conception des idoles comme du fumier, *Zebel*, est courante chez les écrivains juifs, et l'on a proposé d'expliquer dans ce sens le *Beelzebul* des Évangiles.

(1) Comme Jonas (dont la légende populaire a confondu sur la côte de Syrie le souvenir avec celui de Persée, ainsi que l'a bien fait voir M. Renan), Hercule est avalé par le monstre marin qui va dévorer Hésione; le dieu demeure pendant trois jours dans le ventre de la bête *et il y perd tous ses cheveux*. On a proposé de cette bizarre calvitie des explications astronomiques plus ou moins ingénieuses; ne serait-ce pas le lieu de rappeler que Hérakles (Ἀλκείδης) ne prit ce nom que sur l'ordre de la Pythie, qu'il s'appelait (*sic!*) antérieurement Ἀλκαῖος (cf. Περσαῖος variante de Πέρσης et doublet de Περσεύς)?

Personne ne nie le caractère franchement phénicien d'une grande partie du mythe d'Héraklès; nous sommes donc quelque peu en droit de demander aux langues sémitiques, sinon l'origine, du moins une explication du nom Ἀλκαῖος, comme on l'a déjà tenté pour Ἡρακλῆς lui-même : or que voyons-nous? En hébreu *halaq* veut dire *chauve*; *helqah*, *calvitie*, de la racine חלק; la suppression du *khet* initial dans la transcription grecque Ἀλκαῖος et son remplacement par le simple esprit doux est tout ce qu'il y a de plus correct (p. ex. Ἀννιβάς de *Hannibaal*, le Jupiter Ἄλδος ou Ἀλδήμιος de Gaza = חלד et חלדים, etc.; cf. le nom juif presque identique de Ἄλκιος que j'ai trouvé dans un sépulcre de Lydda et à Gezer, et qui correspond à חלקיה = Χελκίας et Ἑλκίας des Septante et de Josèphe). L'histoire de la *calvitie* d'Hercule n'a peut-être pas d'autre origine que le besoin d'expliquer un des sens *apparents* de Ἀλκαῖος (= quelque chose comme חלקי), nom, surnom ou épithète de Héraklès.

Cette explication ne serait d'ailleurs pas incompatible avec celle d'Ἀλκαῖος par ἀλκή; si même la philologie classique renonce à analyser le nom d'*Héraklès*, il sera peut-être possible d'y chercher quelque combinaison de *Her* (Horus) et de Ἀλκ[αῖος] interverti. La mère d'Hercule était *Alkmène*.

Ce qui achève à mes yeux de juxtaposer à Persée Hercule combattant (dès Homère) le monstre marin, c'est l'existence d'un Ἀλκαῖος *fils de Persée et d'Andro-*

notables et depuis longtemps reconnues avec celle qui m'occupe (1).

Je dois dire toutefois un mot de la légende de Bellérophon, qu'on croirait par moment calquée de celle de Persée; elle a d'ailleurs été classée avec raison dans le cycle de l'Apollon lycien.

La légende de Bellérophon est surtout importante pour nous à cause du rôle qu'y joue *le cheval*. Bellérophon, qui portait primitivement le nom d'*Hipponoos*, est toujours *à cheval* dans son combat contre la Chimère, qu'il tue soit avec l'*épée*, soit avec la *lance*, soit avec l'*arc* (2).

Persée, au contraire, qui cependant fait naître Pégase en tranchant la tête de Méduse, qui l'enfourche même immédiatement après cet exploit (3), ne semble pas s'en servir dans son combat contre le dragon. On dirait qu'il y a eu dans la légende ultérieure une espèce de croisement des deux mythes grecs (4), de sorte que, par moment,

mède : encore une de ces parentés qui ne sont qu'une identité déguisée ! L'Hercule argien, l'Hercule fondateur de Tarse, l'Hercule dans le temple de qui brûlait un feu éternel, semble aussi passablement marcher sur les brisées de notre héros. Constatons à ce propos les affinités géographiques et mythologiques qui existent entre Jaffa et Tarse : Persée fondateur de Tarse combat à Jaffa ; Jonas se rend de Jaffa à Tarse. Le lien est plus lâche, mais cependant parallèle, pour saint Georges, qui appartient à la fois à Lydda et à la Cappadoce. Cf. aussi la symétrie des frères Kilix et Phœnix (= Phineus de Jaffa). Le Dadjdjâl doit renverser toutes les villes excepté quatre : la Mecque, Médine, Jérusalem et *Tarsous !* Il est vrai que d'autres textes portent *Tour*, au lieu de *Tarsous;* mais même si la bonne leçon est *Tour*, l'erreur (si erreur il y a) indique une telle préoccupation, qu'elle est tout aussi significative pour nous.

(1) A côté d'Apollon vainqueur des monstres Delphiné et Python, nous voyons Zeus *combattre Typhon avec la harpé,* c'est-à-dire l'ennemi spécial d'Horus avec l'arme de Persée.

(2) Nous retrouvons là encore les trois armes de Reseph, attributs respectifs d'Horus, d'Apollon et de Persée, ainsi que de Zeus se substituant à lui, dans le combat contre Typhon.

(3) Métope de Sélinonte. *Cf.* ἱππότα Περσεύς d'Hésiode.

(4) Qui peuvent s'être développés d'une façon indépendante, ou bien être issus des deux états différents de la légende d'Horus combattant ou à pied ou à cheval ; cette dernière variante, bien que nous n'en possédions jusqu'ici qu'un spécimen unique et de basse époque, peut être beaucoup plus ancienne, et être, par exemple, le résultat d'une influence sémitique réagissant sur le mythe égyptien : nous aurions ainsi dans notre monument un véritable *Horus-Reseph*, exactement comme nous avons déjà un *Set-Baal.*

Bellérophon (cf. *Bel* tuant le lion ailé) tue non-seulement la Chimère, mais aussi un *sanglier* (Plutarque), exactement comme le Jésus musulman, doublure de saint Georges, tue le Dadjdjâl et le *sanglier*.

De même que Bellérophon se lie à Persée-Horus, de même la Chimère se lie symétiquement à *Typhon dont elle est la fille* (sa mère st *Echidna tuée par Her-*

Bellérophon répondrait plutôt à saint Georges (1) et Persée à saint Michel.

Il me faut encore réserver cette grosse question. Je puis toutefois faire observer dès maintenant : 1° que le nom de *Perseus* retranscrit dans les langues sémitiques, ou même l'interversion directe de *Reseph* dans ces mêmes langues, nous donne *Paras*, qui veut dire cheval et *cavalier* : רשף = פרש (2) ; 2° que saint Georges étant, comme nous l'avons vu, complétement identifié par les Arabes de Syrie avec Elias et Aly, une légende bédouine recueillie par moi donne à Aly — et par conséquent à saint Georges, — comme monture, le *cheval ailé Maïmoûn* (3).

X

Je ne saurais passer entièrement sous silence une nouvelle complication très-bizarre, qui se déclare de bonne heure dans ce mythe

cule dans des conditions semblables); Typhon, Echidna, la Chimère, forment donc une famille homogène. Au sujet de l'origine tant controversée du nom de la *Chimère*, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler que l'*âne* (en hébreu *hamor*, en arabe *himar*) est le principal emblème de *Typhon*, c'est-à-dire de l'adversaire de Persée et de Bellérophon, du père de la *Chimère*. C'est monté *sur un âne* que Typhon, après sa défaite, s'enfuit pendant *sept jours*, et devient père de *Hierosolymos* et de *Ioudaios*. Voilà, soit dit en passant, qui est tout à fait palestinien et nous ramène en plein au Dadjdjâl de Lydda et à sa monture.

L'*hydre*, tuée également par Hercule, est strictement parallèle à la Chimère, étant comme elle *fille de Typhon et d'Echidna*. Je pense qu'on retrouverait facilement les prototypes de ces divers monstres dans les *alliés* du Set égyptien qui l'assistent dans sa lutte contre Osiris et Horus; cette famille typhonienne est très-riche : le chien Orthros, Cerbère, le Sphinx, le dragon des Hespérides, le dragon de Colchide, Scylla, la Gorgone, l'aigle bourreau de Prométhée, le lion de Némée, etc., lui appartiennent également, étant aussi la progéniture de Typhon et d'Echidna.

(1) Bellérophon apparaît souvent dans l'iconographie hellénique avec la *tête nimbée*.

(2) On sait que plusieurs philologues considèrent ce mot comme non sémitique, et qu'on a déjà proposé d'expliquer Περσεύς par l'ancien perse *Pârça* et le sanscrit *Parasah*, cheval. Bochart était déjà frappé de ce rapport de *Perseus* et *Paras*, cavalier.

(3) Maïmoûn est dans la légende arabe l'exact équivalent de Pégase ; Pégase est quelquefois la monture de Zeus Keraunios, dont nous avons rappelé l'assimilation très-plausible à Reseph Khes. C'est sur un *cheval de feu*, et non sur un char, qu'Élias-Élie est monté au ciel, suivant quelques musulmans. Pégase a été plusieurs fois interprété, dans certaines de ses fonctions, comme l'image du *vaisseau* (?); d'un autre côté, Horus combattant Set est souvent monté sur une barque.

déjà si compliqué, et qui l'accompagne jusque dans ses plus récents développements.

C'est un *symbolisme agricole* dont je ne prétends en aucune façon déterminer l'origine et dont la trace la plus ancienne (1), sinon le point de départ, se retrouve dans la double signification du mot hébreu *Dagon*, qui veut dire à la fois *blé* et *poisson* (2).

Cette idée persistante se traduit, entre autres, par les particularités suivantes :

En Égypte, Persée apparaissait fréquemment aux Chemmites et ces apparitions étaient l'annonce de la fécondité pour l'Égypte (3).

Sanchoniathon explique Dagon par Σιτών, qui rappelle de bien près Σιτώ, surnom de Déméter; il en fait un *Zeus Arotrios* et lui attribue l'invention du *blé* et de la *charrue*.

Le Jupiter adoré à Lydda-Diospolis (4) semble avoir été un *Zeus Arotrios*, *Arouraios* ou *Georgos;* la tête de Jupiter Sérapis (5) sur les monnaies de cette ville est accompagnée de celle de Cérès.

Le Baal de la ville de Tarse, dont tantôt *Persée*, tantôt *Triptolème* passait pour le fondateur, est représenté sur les monnaies phéni-

(1) Le triomphe d'Osiris *(fondateur de l'agriculture)* sur les alliés de Typhon était en Égypte l'objet d'une fête agricole consacrant le *fumage de la terre par le sang;* nous verrons tout à l'heure que Khidhr, le Saint Georges syrien, confine à Osiris aussi bien qu'à Horus.

(2) Cf. l'Erichthonios, moitié monstre, moitié homme (comme Dagon), qui personnifiait chez les Grecs la fécondité de la terre et le germe même qui y était déposé.

(3) A cette superstition caractéristique était jointe la tradition du *soulier de Persée* grand de deux coudées. Cela rappelle la fertilité que Khidhr fait naître *sous ses pas;* le Saint Georges de la légende et Khidhr ont de plus la faculté d'*apparaître souvent* aux mortels.

(4) On a déjà remarqué (M. Grove) que, par une curieuse coïncidence, une des trois Diospolis d'Égypte (dans le Delta : la Diospolis de Sebennys de Strabon) portait aujourd'hui le nom de Lydda comme la Diospolis de Palestine; ce rapport n'est peut-être pas étranger à la fixation à la Lydda de Palestine d'une légende manipulée en Égypte; cf. la Byblos égyptienne du Delta, à côté de la Byblos phénicienne où le mythe d'Osiris va se poser de préférence. C'est le même cas pour *On-Heliopolis*, etc. Ces répliques onomastiques entre l'Egypte et la Syrie sont, à mon sens, extrêmement importantes : il semble qu'on ait fait à une certaine époque une Syrie artificielle à l'image de l'Egypte (comme le Nouveau-Monde à l'image de l'Europe); cela peut au moins servir à marquer dans quel sens s'est dirigé le courant des influences.

(5) Il y aurait des observations considérables à faire sur les rapports possibles (rapports de confusion) entre *Sarapis*, désigné parfois comme le fondateur d'*Argos*, *Persée*, *Reseph*, et les *Seraphim*. Les Septante, dans le passage des *Chroniques* cité plus haut, transposent déjà le nom de Reseph en ΣΑΡΑΦ. On a des représentations de Sérapis *à cheval;* on connaît l'inscription dédiée à sa parèdre : *Isidi fructiferæ*, avec l'empreinte de *deux pieds*. Sarapis = Dionysos = Arsaphès.

ciennes de cette ville tenant des épis et des raisins (une fois même il est, comme Zeus, accompagné de l'aigle) (1).

Le nom de Γεώργιος (2), dérivé de γεωργὸς, indique suffisamment une préoccupation des choses *agricoles;* le saint subit, entre autres, un supplice qui rappelle la *meule*.

Le nom arabe de saint Georges, *Khidhr*, veut dire *vert, verdoyant*, parce que partout où Khidhr mettait le pied ou s'asseyait, la terre se couvrait de *verdure* (3).

Enfin, — et j'accorde à ce renseignement une très-sérieuse importance, — un vieux géographe arabe musulman, né en Palestine, Moqaddesy, nous apprend que le *signal des semailles* était donné dans son pays par la *grande fête annuelle de Lydda*, c'est-à-dire la *fête de saint Georges*, qui se célèbre invariablement le 23 avril (4).

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur une espèce de pivotement qui s'est produit dans notre cycle mythique; il a, pour ainsi dire, tourné de 180°, en ce sens que les deux divinités rivales ont été diamétralement transposées et que l'adoration s'adresse au vaincu, au martyr jouant lui-même par moment le rôle du vainqueur. La mythologie grecque nous fournit de ces cas de rotation, des exemples de dieux s'assimilant aux êtres dont ils ont triomphé : chez les Égyptiens, *Set-Typhon remplaçait complétement Horus* dans certaines régions (5).

(1) Il y aurait lieu de soumettre à une révision attentive les monnaies autonomes de Tarse et de certaines villes de Chypre et de Phénicie, dont certains revers semblent revenir tout autant à Reseph-Persée qu'à Hercule. Cf. surtout le cavalier des monnaies de Tarse.

(2) On peut comparer, pour la forme, Θαλάσσιος, qui est, en même temps qu'un nom propre d'homme, le surnom du *démon de la mer*, Glaukos ; on appelait même cette divinité ὁ Θαλάσσιος tout court.

(3) Cf. Χλόη, *la verte*, surnom de Déméter; *Dagon-Siton* est donc à *Déméter-Sito* comme *Khidhr-le-Vert* est à Déméter-Chloé. Élias, — adéquat à Khidhr pour les musulmans, — a le pouvoir de faire cesser la pluie et d'amener la famine, mais il a aussi celui de faire *pousser le blé et l'herbe*. Le Mehdi, qui est opposé directement au Dadjdjâl dans la tradition musulmane relative au jugement dernier, a aussi un rôle de fécondation : « Pour lui Dieu versera la pluie, la terre produira ses plantes; il donnera de l'argent en masse; les troupeaux seront nombreux et la population deviendra énorme. » (Ibn Khaldoun, trad. de M. de Slane.) Avec cette période de *sept* ou *huit* années de fécondité, font contraste les *sept* années *dadjdjaliennes*. (cf. les *sept jours* de la fuite de Typhon). L'apparition du Mehdi et de Jésus sera précédée de celle d'êtres analogues, *El-Hârith* (= le *laboureur*; cf. Γεώργιος) et *El-Mansoûr* (= le victorieux; cf. τροπαιόφορος, surnom de saint Georges dans le rituel grec).

(4) Cette date est importante et pourrait donner lieu à de nouveaux rapprochements que j'omets pour abréger.

(5) Et à certaines époques. Set était très-vénéré sous les XVIIIe, XIXe et XXe dy-

Ce qu'il y a de plus surprenant c'est que ces deux états de la légende semblent être représentés par une *même individualité*, par ce Khidhr énigmatique, qui équivaut d'une part à saint Georges, Horus, Persée, et de l'autre s'affilie au groupe *typhonien* et maritime. Ces deux conceptions radicalement opposées sont venues se confondre sous un même nom (on a déjà comparé Γοργώ et Γεώργιος); j'essayerai de faire comprendre tout à l'heure qu'il y a bien autre chose encore dans Khidhr, et qu'à côté de ce dualisme contradictoire résumé en lui, il reste à en dégager d'autres éléments encore plus hétérogènes. J'aurai pour cela à interroger fréquemment la tradition arabe, dont on aurait grand tort de faire systématiquement fi, car bien souvent elle parle, — mal, je veux bien, — mais enfin elle parle là où les autres sont muettes (1).

nasties. Identifié avec Sutekh-Baal, il était une divinité solaire adéquate à Horus, et combattait comme lui des monstres, par exemple le serpent Apep.

(1) Qu'on me permette de citer ici, quoique cela n'ait pas un rapport immédiat avec notre sujet, un fait qui montre bien que l'on peut recueillir dans les légendes musulmanes de curieux échos du passé. Je ne prétends point soutenir, bien entendu, que ces échos réfléchissent directement et totalement l'antiquité; ce sont la plupart du temps des répercussions secondaires ou tertiaires, considérablement affaiblies et déformées par les milieux peu fidèles qu'elles traversent; mais il n'est pas indifférent de noter, aussi faible qu'elle soit, la dernière vibration d'un son initial.

Dans le traité d'Isis et d'Osiris, Typhon voulant se débarrasser de son frère Osiris imagine le stratagème suivant : Après avoir pris secrètement la mesure de son frère, il fait faire un coffre (caisse à momie, λάρναξ) élégamment orné et juste de la taille d'Osiris; puis il fait apporter ce coffre dans un festin, disant qu'il appartiendra à la personne qui pourra s'y coucher. Tous les convives l'essayent, mais en vain; Osiris s'y met et le trouve juste de sa taille : aussitôt Typhon et ses complices se précipitent sur le coffre, y adaptent le couvercle, le clouent et le scellent. Alors commencent les péripéties bien connues du coffre jeté dans le Nil, des recherches d'Isis, etc.

Ce guet-apens semble avoir servi de modèle à la manière dont les musulmans racontent (évidemment d'après des traditions talmudiques) la mort d'Aaron. L'ange Gabriel dit à Moïse et à Aaron de le suivre; il les mène jusqu'au mont Hor (où l'on montre aujourd'hui le *maqâm* d'Aaron). Là ils entrent dans une caverne et y voient un lit (funéraire, ou un sarcophage) d'or richement travaillé, avec cette inscription en hébreu : *Ce lit est pour celui à la taille de qui il a été fait*. Moïse s'y étend, mais la couche est trop petite; Aaron s'y étend à son tour et la trouve juste de mesure. Aussitôt survient l'ange de la mort qui s'empare de son âme. Les Israélites accusent ensuite *Moïse d'avoir tué son frère* (*comme Typhon a tué le sien*).

Un stratagème analogue est employé plus tard par les anges pour s'emparer, toujours par la même surprise, de l'âme de Moïse.

On dirait par moment qu'on a mis cette histoire au compte d'Aaron à cause de quelque rapprochement arbitraire entre *Aharon* et *haron* (אהרן, ארון), *caisse à momie*, arche, etc.

XI

Khidhr, apparenté, comme nous venons de le voir, aux divinités telluriques, semble en effet se rattacher encore plus étroitement peut-être aux divinités marines. De même qu'il touche à la Déméter-Chloé (et au Dagon-Siton), de même il confine au *Glaukos* hellénique dont le mythe se superpose à la légende de Khidhr avec d'extraordinaires coïncidences.

Glaukos, scindé en plusieurs personnages, apparaît comme un pêcheur d'Anthédon (1); il est le génie de la mer par excellence, le Θαλάσσιος. Suidas dit que quand un orage éclatait on s'adressait à lui en criant : ἔξω Γλαῦκε! Il est surnommé *Pontios* et est fils de *Poseidon*, d'*Anthedon* ou de Polybos. Son nom sert d'épithète au dieu marin *Triton*. On disait proverbialement de lui : Glaukos qui mange de l'herbe habite dans la mer. Chaque année, accompagné des animaux marins (κήτεσι), il fait une tournée d'inspection dans la Méditerranée, visitant les côtes et les îles, et prophétisant, invisible, en langage éolique, tout ce qui doit arriver de mauvais. Dans l'expédition des Argonautes, son rôle prophétique est nettement accusé.

Il est le prophète de Nereus, le dieu véridique.

Strabon en fait tout simplement un monstre marin et le qualifie de κῆτος.

Glaukos est immortel, c'est un δαίμων ἀθάνατος. On entend sa plainte éternelle, il crie qu'il ne peut mourir; il se lamente de cette immortalité, qu'il doit soit à une herbe divine qu'il a mangée, soit à une certaine source dans laquelle il s'est baigné.

Un autre Glaukos, différencié du premier par sa généalogie, nous fait passer de plain-pied dans le *mythe de Bellérophon* (2) dont il est le père; parfois Bellérophon est dit fils de Poseidon : Glaukos s'échangeant ici encore avec le dieu de la mer est donc bien toujours notre Θαλάσσιος (3).

(1) En Béotie; cf. l'*Anthédon syrienne*, près de Gaza.

(2) Ce qui nous fournit déjà une adhérence, Bellérophon faisant l'intérim de Persée et par conséquent celui de saint Georges-Khidhr.

(3) Sanchoniathon rapproche, avec une évidente complaisance, Σιδών et Ποσειδῶν; dont il fait le frère et la sœur; or le *Zeus sidonien* porte le même surnom que Glaukos, θαλάσσιος, et Thrasyllus identifie expressément *Glaukos* avec *Melikertes*, qui ressemble fortement au *Melikarthos*, ou le *Melqarth*, dieu de Tyr. Melikertes qui se serait jeté dans l'Océan avec sa mère, était immortel; il était adoré à côté de Poseidon comme protecteur des marins; il se montre quelquefois comme l'éromène

Dans ce rôle, Glaukos revêt un caractère *équestre* et équivaut au *Poseidon Hippios* (cf. *Hipponoos*, nom primitif de Bellérophon); les chevaux de Glaukos le mirent en pièces (1). Il était l'objet d'un culte spécial sous le nom de Ταράξιππος, l'*épouvantail des chevaux*.

Ce second Glaukos s'est dédoublé en un troisième, fils d'*Hippolochus*, descendant de *Bellérophon* et *héros lycien* de la guerre de Troie, dont le bouclier d'or protége Diomède contre le *dragon*.

Proteus est dans Homère ce que Nereus ('Αραψ¹ Αἴδυς) est dans la légende d'Hercule, ce que Glaukos est dans celle des Argonautes, dit Pauly. Bien des traits qui les caractérisent individuellement leur sont donc communs : d'anciennes légendes font de Proteus un sage roi d'Égypte appelé Κέτης, un fils de Poseidon; les hymnes orphiques lui attribuent les clefs de la mer. Il réside, entre autres lieux, dans l'île de *Pharos*, à une journée de marche du fleuve d'Égypte ou de la côte d'Égypte; il est appelé pour cela Αἰγύπτιος. Il avait le don de prophétie, et quand on était parvenu à le saisir et à tirer de lui la vérité, il se replongeait dans la mer.

Comparons maintenant *Khidhr* à *Glaukos* (et partiellement à ses deux substituts). Son nom veut dire *vert* comme celui de Glaukos (2). Les musulmans croient que Khidhr-Elias ne constituent qu'un personnage, mais que le second est invoqué sur la terre, tandis que le premier est invoqué en mer (3). Ils parcourent incessamment, l'un

de Glaukos. L'histoire bizarre du Glaukos, fils de Minos et de Pasiphaé, qui périt dans un vase de *miel*, me semble inspirée par le désir d'expliquer Μέλι(+κέρτης).

(1) Cf. les cavales de *Diomède* et le contact de Glaukos avec *Diomède* l'*Argien*.

(2) Ce nom de *Glaukos*, qui n'est qu'une épithète, a été donné à divers *fleuves* et était porté par un des *chevaux de Neptune*. Il appartenait aussi, comme celui de Περσεύς, à une espèce de poisson. Cf. la *Delphiné* d'Apollon, et le *funn* ou thon (*tannin*, *tinnin*) qui, pour les Arabes, est un *hout* ou cétacé, comme le poisson de Jonas (le *dragon* de Persée est quelquefois figuré comme un simple *poisson*; le *thon*; le grand poisson méditerranéen consacré à Artémis! tient, comme je le montrerai, une place considérable dans la mythologie ichthyomorphique des Phéniciens.

(3) Cf. le mot arabe *khodhâra*, la *mer*, de la même racine que Khidhr. Les marins *arabes* (?!) de Beyrouth, à l'approche de la tempête, crient encore aujourd'hui *Ya Khidhr!* cf. l'ἔξω Γλαῦκε des Grecs. J'imagine que les matelots phéniciens invoquaient quelque chose de ce genre; les traditions maritimes qui errent encore dans le bassin de la Méditerranée, et qu'il serait bien désirable de voir recueillir, doivent certainement beaucoup aux superstitions phéniciennes; la Méditerranée, avant d'être un lac romain et un lac grec, fut un lac phénicien et le demeura longtemps : « vous admettez les médecins égyptiens, *vous vous servez de timoniers phéniciens*, κυβερνηταῖς χρῆσθε Φοίνιξιν » dit une lettre d'Anacharsis aux Athéniens. Un exemple : de nos jours encore les matelots méditerranéens, de toute race, sont convaincus qu'un moine montant à bord d'un navire lui porte malheur; pour conjurer l'influence fatale, il faut, dès que l'on aperçoit le *jettator*, toucher le premier objet en *fer* qui vous tombe

la surface de la terre, l'autre la surface de la mer, et ils se rencontrent une fois l'an à Mina, aux environs de la Mecque, le jour de la station des pèlerins : ils sont les protecteurs et les dieux tutélaires des voyageurs, Élias sur la terre et Khidhr sur la mer.

Le 23 avril, le jour de la Saint-Georges, était l'époque du départ de l'escadre ordinaire des Ottomans destinée à croiser dans l'Archipel.

Khidhr est le gardien des mers; c'est à lui qu'incombe le soin de recueillir les noyés; il lave leur corps et il prononce sur eux les prières obligatoires.

Khidhr est le plus savant des êtres (1); sa science dépasse même celle de Moïse; on pourrait dire de lui comme du pasteur de Neptune :

> Novit namque omnia vates
> Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur.

Aussi Moïse, accompagné de Josué, se rend-il auprès de lui pour le consulter, exactement comme Ménélas et Aristée vont consulter Proteus le *Cœruleus* (cf. Hercule et Nereus).

Moïse, après la sortie d'Égypte, va chercher Khidhr soit au confluent des deux mers, soit dans « une île des îles de la mer »; après diverses aventures, il finit par le trouver soit assis sur la pierre au bord de la mer, soit au milieu même de la mer (2).

sous la main : *le fer passait*, dans l'antiquité, *pour l'os de Typhon*, c'est-à-dire du *maître de la mer*, du dieu qui apparaît dans Sanchoniathon flanqué de Pontos et de Nereus; τὴν σιδηρῖτιν λίθον ὀστέον Ὤρου, Τυφῶνος δὲ τὸν σίδηρον, rapporte Plutarque d'après Manéthon. *L'aimant* était par contre considéré comme *l'os d'Horus*, de l'antagoniste naturel de Typhon ; il était aussi appelé Ἡράκλειον, Ἡράκλεια λίθος, ce qui peut aussi bien signifier la *pierre d'Hercule* que la pierre d'*Héraclée* (cf. *Magnès* et Magnésie); et Hercule touche de très-près à Horus ou à Osiris. Sans aller jusqu'à faire un rapprochement étymologique entre *Her* et la première partie du nom d'*Héraklès* (la *pierre* d'Hercule serait alors la *pierre d'Horus*), on peut rappeler à ce propos que pour certains auteurs grecs *Typhon*, l'adversaire d'Horus, était un *dieu phénicien* qui passait pour avoir *tué l'Hercule Tyrien*, c'est-à-dire *Melqart*.

(1) Cf. σοφὸς ὑπὲρ τὸν Πρωτέα. Proteus est ὁ Αἰγύπτιος σοφιστής.

(2) Cette histoire est racontée avec diverses variantes, dont quelques-unes sont du plus haut intérêt. Moïse et son compagnon ont pour guide un *poisson* qui se tient debout à la surface de l'eau ; à un certain moment il plonge dans la mer et les voyageurs en concluent que là doit *demeurer Khidhr*. Ils ne tardent pas, en effet, à voir *une grotte* (cf. la grotte de Proteus), au-dessus de la porte de laquelle est écrite la formule islamique : *Bismillah er-rahman er-rahim*. Ils y entrent et aperçoivent Khidhr sous la forme d'un homme, aussi jeune et aussi fort qu'un adolescent de dix-sept ans, mais ayant *en même temps une barbe blanche qui lui tombe jusqu'aux pieds* (Proteus-Nereus-Glaukos apparaissent toujours comme des *vieillards : γέρων ἅλιος, grandævus Nereus*, etc.).

Khidhr a subi chez les musulmans, entre autres assimilations, celle avec Jonas, qui est bien significative.

Voilà donc un Khidhr marin incontestable (1).

Le Khidhr hippique, nouvelle face de Glaukos, est suffisamment indiqué par le cheval de saint Georges, patron des cavaliers, par le Maïmoun d'Aly, par le cheval de feu d'Élias. Il est d'ailleurs positivement question, dans les traditions musulmanes, de la jument (*faras*) de Khidhr.

Enfin Khidhr jouit comme Glaukos de l'immortalité, et il la doit à une pareille cause : il a mangé du fruit de l'arbre de la vie ou il a bu de l'eau de la source de la vie (2).

Le Khidhr marin rentre naturellement dans le domaine du Neptune phénicien, si magistralement déterminé par M. A. Maury ; mais alors nous nous retrouvons en face de la singularité signalée plus haut : ce Khidhr s'amorce à Dagon et peut devenir à son tour le *vaincu du combat typhonien*, en même temps que sous un autre aspect il en est le vainqueur (3) ; c'est, en un mot, à la fois Horus et Typhon.

Ce serait aussi le lieu de passer en revue les nombreuses légendes musulmanes relatives à des êtres marins fabuleux à formes humaines ; ce sont généralement des *vieillards à barbe blanche*, qui poussent des *gémissements :* tantôt c'est un *poisson de la mer d'Egypte à forme humaine ;* tantôt c'est le *vieillard juif* qui sort de la *mer* la nuit du sabbat ; tantôt le *vieux de la mer* (*cheikh-el-bahr*), qui habite dans la *mer de Syrie dont l'apparition est un joyeux présage d'abondance.* Qazwini, Damiri, etc., sont pleins de ces récits où se trouve mainte trace de l'influence grecque.

(1) Le Khidhr maritime se révèle encore nettement dans l'existence de nombreux *welis* ou sanctuaires musulmans placés sous son vocable et répandus *tout le long de la côte syrienne ;* celui de Sarba est particulièrement fameux. Non-seulement les femmes stériles s'y rendent en pèlerinage, comme l'a remarqué M. Renan, mais encore les matelots arabes viennent y faire spécialement leurs dévotions.

(2) Dans l'iconographie byzantine, saint Georges à cheval, combattant le dragon, porte toujours en croupe une petite figure de femme tenant une amphore ; sur les représentations plus modernes, ce pastiche d'Hébé est devenu une manière de Ganymède : la jeune fille est remplacée par un garçon parfois coiffé du fez ottoman !

(3) Il est très-remarquable que, dans la tradition musulmane pure, Khidhr n'apparaît pas directement comme vainqueur ; au contraire, *il est tué par le Dadjdjâl*, tué à son tour par Jésus ; mais il ressuscite ensuite ; suivant d'autres, Jésus aide seulement le Mehdi à triompher du Dadjdjâl. De même, chez les Grecs, Typhon commence par l'emporter sur Zeus, il lui arrache la *harpé* des mains, et il se rend maître de sa personne ; c'est Hermès qui délivre Zeus de la caverne où il était enseveli.

XII

Khidhr est donc tout ensemble chthonien et neptunien (1). Il a en outre, comme équivalent immédiat de saint Georges et des personnages lumineux similaires, une troisième face complémentaire : il est *céleste*.

Il n'est peut-être pas inutile de faire observer à ce propos que dans certains cas Glaukos a une notable tendance à se rattacher à Apollon ; suivant Aristote, il habitait à *Délos*, où il rendait des oracles ; son *pouvoir prophétique* était *plus grand* que celui d'*Apollon*, qui sous ce rapport est appelé son *disciple*.

Comment cette idée du ciel s'est-elle confondue avec celle de la terre et de l'Océan ? Il serait aisé d'accumuler les explications pour rendre compte plus ou moins logiquement de cette triple conception symbolique ; on peut faire observer, par exemple, que le ciel est constamment perçu et décrit *comme vert* (!) *par les Orientaux* (2) ; qu'il n'est pas plus difficile de passer de l'image de la mer à celle du ciel — ou réciproquement — que du Varuna sanscrit à l'Ouranos hellénique (3), etc.

Mais la logique a si peu de choses à voir dans toutes ces combinaisons fabuleuses qu'il n'est pas besoin de recourir à de telles explications, quoiqu'on puisse leur y réserver cependant une certaine place.

Khidhr (4) est la terre, il est la mer, il est le ciel ; il est bien autre

(1) Le goût populaire pour les assonances les plus risquées, qui nous a ménagé tant de surprises, n'a peut-être pas laissé échapper une nouvelle occasion de jouer sur le nom de Khidhr tout en restant dans le même ordre d'idées : Ὕδωρ, l'eau (divinisée, une des huit puissances qui gouvernent le monde), et Ὕδρα, le monstre de Lerne tué par Hercule. La fortune faite par ce nom de *Khidhr* est peut-être justement due à tous ces miroitements phonétiques qu'il offrait.

(2) *Khadhra*, « la verte » (même racine que *Khidhr* et *Khodhâra*), désigne *le ciel*.

(3) *Sérapis*, selon Macrobe, a le *ciel* pour tête, la *mer* pour pieds, la *terre* pour corps ; le *soleil est son œil*.

Horus est souvent *le ciel même* dans les conventions symboliques égyptiennes. Les musulmans disent expressément qu'Elias participe à la fois de la *nature céleste* et de la *nature terrestre*. M. Renan a noté en Phénicie une église consacrée à un Saint Georges surnommé *el-azraq*, *le bleu*.

(4) On pourrait justifier d'une autre manière les origines païennes de Khidhr, et faire la comparaison suivante : les cinq *lieutenants* du roi Djemchid, Yagouth, Sowa', Ya'ouq, Wadd et Nasr, deviennent (*sic!*) des *idoles*, comme le reconnaissent les mu-

chose encore : cette individualité multiple et compliquée, où vient se perdre la fable du saint Georges apocryphe, est bien plus large que tout cela.

On peut dire — et nous avons vu que ce n'était pas une pure métaphore — que Khidhr est un véritable Protée. Il prend toutes les formes, ou plutôt, c'est comme un vase où la légende populaire aurait jeté les résidus de mythes de toute provenance. Cette hétérogénéité se trahit bien quand on voit Khidhr identifié à la fois avec saint Georges, Élie, Élisée, Pinehas, Jonas, Lot, Jérémie, etc. (1).

Il y aurait un intérêt majeur à reconstituer dans son ensemble, d'après les éléments arabes, l'histoire fabuleuse de ce personnage en qui se reflète comme en un microcosme grossier le monde mythologique syrien tout entier.

Khidhr est l'âme même, l'âme errante mais immortelle des vieilles religions sémitiques, s'incarnant dans tous les corps et les quittant avec une égale facilité.

Il faut donc s'attendre à rencontrer un peu de tout (2) dans cette espèce de *magma*, et il serait oiseux de vouloir rétablir, entre les éléments disparates et contradictoires qui le constituent, des transitions qui n'ont jamais existé. La seule méthode possible doit consister à dégager un à un les fragments dont il est formé, et à essayer de les classer suivant leurs origines diverses (3). Ce n'est pas dans

sulmans eux-mêmes; or Khidhr joue un rôle tout à fait analogue : il est le *serasker* du fabuleux Alexandre Zoulqarnein ; il peut donc, par symétrie, prétendre à la même transformation, ou plutôt à la même origine.

(1) Khidhr porte encore les noms d'Aboul Abbas, d'Ahmed, de *Belia fils de Malkan*, etc. Ces deux derniers noms d'aspect bizarre pourraient bien masquer quelques appellations mythologiques grecque et phénicienne.

(2) Ainsi il n'est pas impossible que la légende de Khidhr, rapprochée de la Perse, comme nous l'avons vu, par différents traits fort précis, n'ait reçu un notable appoint iranien. Il est certain que Khidhr, par endroits, offre de remarquables analogies avec les deux amshaspands *Haurvatat* et *Ameretat*, le *saint immortel à qui appartient la croissance des plantes* (cf. l'arbre divin le gaokerena qui empêche de mourir celui qui en mange, etc.). Il y aurait à suivre de ce côté toute une nouvelle piste. Je me borne à l'indiquer pour aujourd'hui.

(3) Un exemple entre autres, bien fait pour montrer la nécessité d'une telle enquête : Un simple dictionnaire, le Qamous turc, nous dit que le *signe particulier de Khidhr consiste dans le médius et l'index réunis*. Qui ne reconnaît là le symbole égyptien dont les spécimens se comptent par dizaines dans nos musées et qui consiste en deux doigts accouplés, caractérisés par leur inégalité? Ces deux doigts, que l'on rencontre le plus souvent à l'intérieur des momies, n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante; ils devaient avoir un rôle dans les rites funéraires et il n'est pas impossible qu'ils aient quelque rapport avec *Osiris*, dont nous

une aussi rapide esquisse que je puis songer à entreprendre ce travail; je n'ai même pas à en fournir des indications, car cela m'éloignerait tout à fait de mon sujet, qui est seulement la légende sémitisée d'Horus et de Typhon, ou plutôt un épisode de cette légende; j'ai dû pénétrer, en le poursuivant, dans le complexe de Khidhr, où il tend à se perdre; mais je ne saurais m'y arrêter sans perdre de vue l'objet de cette recherche (1).

Parmi les divers rapprochements que nous venons de faire, il en est certes qui peuvent sembler fort aventureux, mais il ne faut pas oublier que dans ce genre d'opérations la théorie reste souvent comme hardiesse et invraisemblance bien au-dessous de la réalité. Nous assistons dans l'intérieur de la mythologie indo-européenne à de non moindres transformations et confusions. Les procédés humains sont les mêmes partout; le fait de créer des fictions, de les combiner, de jouer avec les mots, c'est-à-dire avec les idées, comme fait un enfant d'un kaléidoscope, n'est pas le monopole d'une race, c'est un anthropisme.

Ce que nous entrevoyons de la mythologie sémitique nous fait même espérer que nous trouverons là, pour ce genre d'études, un terrain moins accidenté peut-être, mais plus ferme, plus circonscrit; un horizon moins étendu, mais aussi moins brumeux; des appuis chronologiques, géographiques, iconographiques, qui manquent aux fables ariennes pures; des points fixes enfin, déterminés par l'intersection de traditions hétérogènes se recoupant sous des angles différents et dans des temps donnés.

La région la plus obscure et aussi la plus intéressante de ce domaine, jusqu'ici trop négligé, est assurément celle où a lieu la pénétration réciproque du monde oriental et du monde hellénique.

avons marqué les affinités particulières avec Khidhr. Je recommande ce point à l'attention des égyptologues. De très-anciens monuments chrétiens nous font voir la bénédiction par *le médius et l'index* de la main droite, à côté des deux autres modes : *pouce-index-médius* et *index-médius-auriculaire*.

(1) Au sujet de la partie de Khidhr qui correspond plus spécialement à saint Georges et à Horus, je signalerai un passage de Moqaddesy. L'auteur arabe, après avoir dit que c'est dans la Haute-Egypte, et particulièrement à Sardous, que l'on rencontre le plus de crocodiles, cite au nombre des principaux sanctuaires de l'Égypte le Mesdjid de *Khidhr auprès de Sardous*. Khidhr, l'héritier d'Horus, était-il invoqué là comme *protecteur contre le crocodile?* L'est-il encore aujourd'hui? Le fait vaudrait la peine d'être vérifié. En tout cas, Moqadessy dit que la frayeur des habitants de Sardous au sujet des crocodiles était proverbiale et qu'ils *craignaient l'eau même dans un seau* (*qadous* allitération avec *Sardous*).

En résumé, en faisant, tout le premier, bon marché de plusieurs conjectures émises en passant dans cette ébauche, et insuffisamment justifiées jusqu'à présent, je ne désespère pas de voir accueillir favorablement quelques-unes des propositions qu'elle contient. Il ne faudrait pas considérer cet ensemble enchevêtré comme un fil, et croire que c'en est fait de sa continuité dès qu'il est rompu en un point ; c'est un tissu où cinq, six, dix mailles peuvent manquer sans que la solidité générale en soit sérieusement compromise.

Je m'estimerai heureux si l'on veut bien retenir de tout cela quelques résultats essentiels :

— Identité de Persée et du dieu phénicien Reseph, apparentés à Horus.

— Identité d'Andromède et d'Anat (à un degré de probabilité moindre).

— Origine de la ville d'Arsouf, mentionnée sous le nom de Reseph dans la Bible, et ville du dieu Reseph.

— Souvenir de Dagon conservé dans le Dadjdjâl musulman.

— Origine de la légende apocryphe de saint Georges.

— Caractère compliqué de l'être fabuleux désigné par les Syriens sous le nom de *Khidhr*, et répondant particulièrement au Glaukos hellénique et à une ancienne divinité maritime phénicienne.

XIII

Revenons encore pour un instant, après ce long détour, au bas-relief qui nous met en main d'une façon si inopinée les deux bouts de cette longue chaîne commençant à Horus pour finir à saint Georges.

Le costume militaire romain donné à Horus dans cette scène ne doit point nous surprendre. L'habitude de traiter ainsi à la romaine les anciens dieux de l'Égypte commence assez tôt; je n'en veux pour preuve que certaines monnaies des nomes égyptiens frappées sous Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle et Domitien (1), et particulièrement une monnaie d'Apollonopolis, la ville d'Horus, monnaie où ce dieu est figuré en costume militaire romain, tenant la haste de la main gauche. Il a une tête humaine, seulement l'épervier, dégagé de sa personne, se montre sous la forme de l'oiseau complet posé sur sa main droite.

J'ai dit en commençant que notre monument appartenait évidem-

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Delaberge.

ment à une basse époque, plus basse, certes, que celles de ces monnaies ; c'est ce qui fait, à mes yeux, une partie de sa valeur, car il descend assez pour toucher la légende de saint Georges. Je ne voudrais rien préciser à cet égard ; je crois cependant qu'on pourrait, sans trop d'efforts, le ramener jusqu'au IIIe, peut-être jusqu'au IVe siècle, c'est-à-dire vers le temps même où les nuages de la fable ont l'air de s'être condensés et résolus sur la tête du saint Georges que nous révèlent les Actes apocryphes.

Le martyre du saint est placé sous Dioclétien ; l'iconographie du combat de saint Georges contre le dragon, qui a pris ultérieurement une si considérable extension, remonte au moins à Constantin. L'empereur s'était fait représenter en personne dans le rôle d'adversaire du dragon. Ce fait, enregistré par Eusèbe, confirmé par la numismatique, est également attesté par les historiens orientaux qui mentionnent, parmi les statues d'airain de Constantinople, un cavalier armé d'une lance et perçant un serpent.

Notre monument peut donc appartenir à cette époque si trouble de fermentation religieuse, où flottaient les sectes dites gnostiques, derniers débris des mythologies orientales, et germes des hérésies nouvelles.

C'est certainement sous cette influence qu'ont été produites ces deux intailles d'hématite de la Bibliothèque nationale où l'on voit un cavalier perçant de sa lance un ennemi à terre, avec le nom de Salomon (1) et une allusion directe à l'Apocalypse par ces mots : σφραγὶς Θεοῦ, le sceau de Dieu (2).

(1) L'intervention de Salomon dans cette scène ne doit point étonner outre mesure Les légendes musulmanes, particulièrement persanes, admettent l'existence de 40 ou de 72 (cf. les 72 [!] *alliés* de Set et les *Eloïm* alliés de Kronos) Salomons préadamites et leur prêtent des formes monstrueuses semblables à celles des dieux assyriens et égyptiens. Ces divers Salomons *luttaient de père en fils contre les démons*, et étaient armés de l'*épée flamboyante*, de la cuirasse et d'un bouclier qu'ils se transmettaient par héritage.

Le *British museum* possède également plusieurs exemplaires de cette scène, identiques pour le sujet et les inscriptions. Les légendes orientales prêtent à Salomon un *cheval ailé*.

(2) Un détail qui prouve jusqu'à l'évidence que la tradition musulmane relative au Dadjdjâl s'inspire immédiatement de réminiscences apocalyptiques : Jésus après avoir tué le Dadjdjâl (avec *trois pierres*, suivant une variante), doit tuer aussi les juifs ; *les pierres et les arbres* (*chadjar* à cause de l'allitération avec *hadjar*) *diront : O croyant ! il y a sous moi un juif ! viens et tue-le.* L'Apocalypse nous montre les rois de la terre, les chefs, les puissants, etc., se cachant dans les cavernes et les rochers des montagnes, à la fin du monde, et disant *aux montagnes et aux rochers*

On pourrait également en rapprocher une autre intaille publiée par Lévy dans ses *Siegel u. Gemmen*, où l'ennemi est remplacé par le serpent, et qui est accompagné d'une légende nabatéenne (1), ainsi que d'autres monuments analogues.

Cependant il ne faudrait pas traiter un bas-relief relativement important, qui avait une destination architecturale évidente, comme de simples pierres gravées, où la fantaisie pour ainsi dire individuelle pouvait se donner carrière en se livrant aux plus arbitraires rapprochements. Il se peut néanmoins qu'il y ait à tenir compte dans notre monument soit de ce goût pour les combinaisons hybrides, goût si répandu en Égypte et en Syrie — ces grandes manufactures de religions — avant la constitution officielle du christianisme, soit de tendances païennes franchement hostiles au christianisme, telles que celles qui se sont fait jour sous Julien (2). Nous avons peut-être là, en un mot, autant un Horus fait à l'image d'un Saint Georges, qu'un Saint Georges fait à l'image d'un Horus. Je ne serais même qu'à moitié surpris si l'extrémité supérieure de la lance, malheureusement brisée, *s'était terminée par la croix* comme dans des représentations similaires (3).

Si l'on pouvait au moins établir l'existence dans ce bas-relief d'une sorte de revendication intentionnelle par le paganisme de certaines conceptions chrétiennes, il n'en posséderait qu'un intérêt de plus.

Ch. Clermont-Ganneau.

(πέτραις) : πέσετε ἐφ'ἡμᾶς καὶ κρύψετε ἡμᾶς ἀπὸ προσώπου τοῦ καθημένου ἐπὶ τῷ θρόνῳ καὶ ἀπὸ τῆς ὀργῆς τοῦ ἀρνίου.

(1) Le cavalier est nimbé comme Bellérophon et saint Georges. La même planche représente un *cavalier* combattant un quadrupède chimérique ; cette scène, qui rappelle tout à fait l'exploit de Bellérophon, est accompagnée d'une inscription *phénicienne*, assurément antérieure de plusieurs siècles à notre ère.

(2) Julien lui-même est représenté par les chrétiens comme le monstre tué par le cavalier divin.

(3) *Cf.* une intaille donnée par Montfaucon, IV, pl. 173.

NOTES

SUR LES

MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE

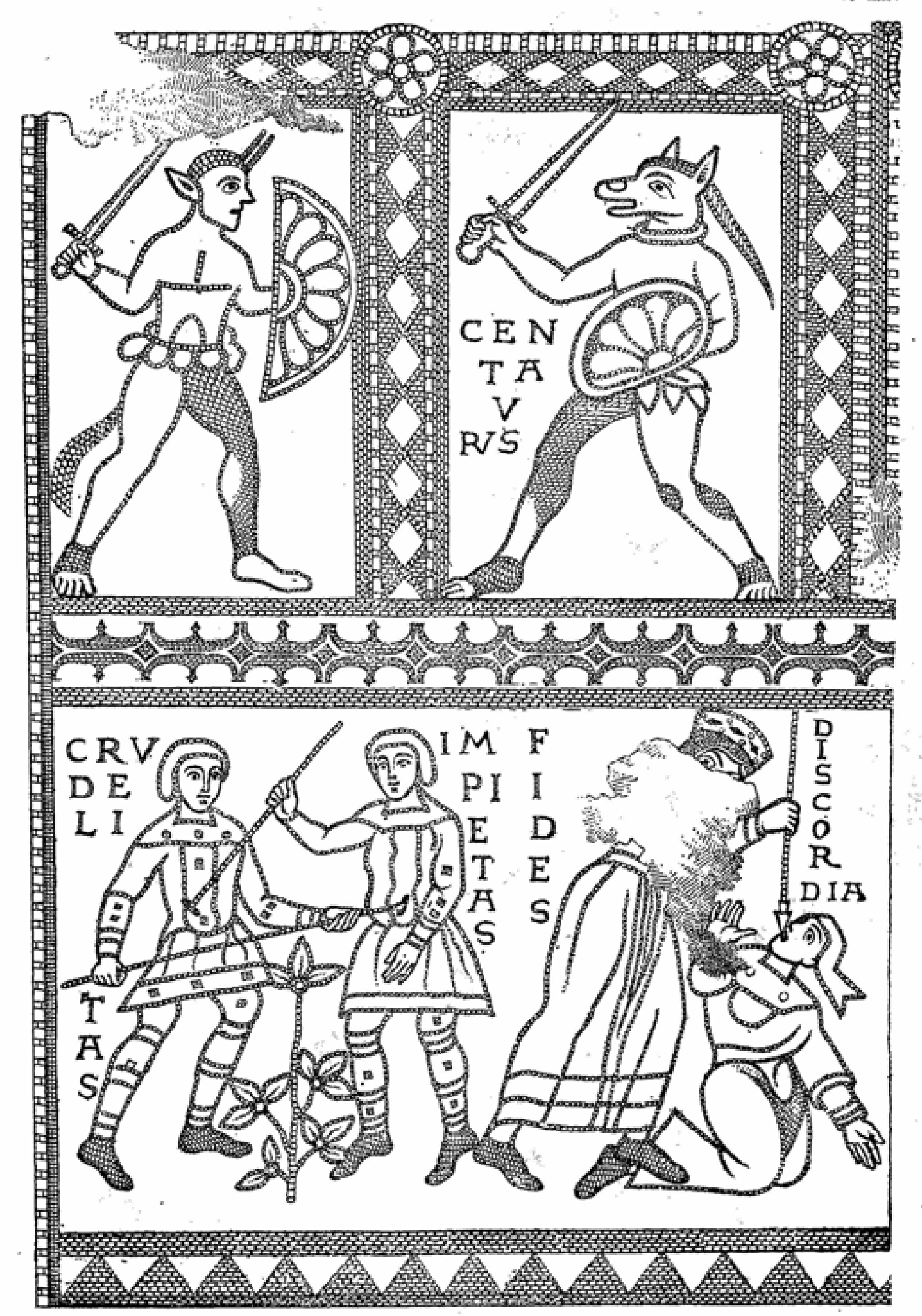
III

LES PAVEMENTS HISTORIÉS

Au moment du triomphe du christianisme, on voit une révolution profonde se produire dans une des formes les plus intéressantes de l'art des anciens, dans la mosaïque. Les incrustations de marbre qui avaient jusqu'alors fourni tant de superbes pavements aux temples, aux palais, aux villas de la Rome impériale sont détrônées au profit des incrustations murales à base d'émail. Celles-ci, plus brillantes, d'une exécution plus facile, s'emparent rapidement de la faveur du public; elles ne tardent pas à conquérir la place d'honneur dans les édifices consacrés au nouveau culte; c'est à elles que sont dévolues toutes les attributions de la grande peinture d'histoire (1).

On se tromperait cependant en croyant que la mosaïque de marbre, ou, en thèse générale, la mosaïque destinée à servir de pavement, ait été complétement délaissée. D'innombrables spécimens, répandus sur toute la surface du monde romain et allant du IVe au XIIe ou XIIIe siècle, viennent nous prouver le contraire. L'ancien *opus vermiculatum* a dégénéré, non pas disparu. On ne lui demande plus de rivaliser de finesse avec quelque tableau de genre, tel que le Poëte

(1) Ce n'est pas à dire que les anciens n'aient pas connu la mosaïque d'émail, ou qu'ils ne l'aient pas appliquée à la décoration des parois. Rien n'est moins fondé que cette croyance, ainsi que je le prouverai ailleurs. Seulement ce genre de mosaïque occupait un rang inférieur et on ne s'en servait guère que pour produire des motifs d'ornement.



MOSAIQUE DU DÔME DE CRÉMONE

comique, ou bien d'éterniser quelque grande page d'histoire, telle que la bataille d'Issus; on l'abandonne à des mains de plus en plus inhabiles, et peu à peu, la pénurie des marbres étrangers venant s'ajouter à la grossièreté des artistes, la composition et l'exécution se corrompent au même point. La barbarie et l'espèce d'abandon qui règnent dans la plupart de ces lithostrotes leur donnent une valeur considérable pour l'histoire des traditions populaires et des mœurs ; elles nous en font connaître l'état exact mieux que beaucoup d'ouvrages d'un ordre plus élevé, dans lesquels les artistes ont été soumis à une direction et à une tutelle sévères et incessantes.

Les historiens d'art ont jusqu'ici prêté peu d'attention à ces monuments si curieux. Mais quelques savants spéciaux en ont proclamé l'intérêt depuis longtemps déjà. Les *Annales archéologiques* surtout se sont attachées à mettre en lumière les pavements italiens ; nul, parmi les collaborateurs de ce recueil, ne s'est mieux acquitté de sa tâche que M. J. Durand, dont j'aurai plus d'une fois l'occasion de prononcer le nom. Antérieurement, Artaud(1) et Wallet(2) avaient consacré deux volumes pleins de science aux pavés-mosaïques de notre pays. L'Allemagne, où les études de ce genre avaient été fort négligées, vient d'y prendre un rang honorable par la publication, sous les auspices de la Société des Antiquaires rhénans, du mémoire de M. Aus'm Weerth sur le pavement de Saint-Géréon de Cologne et sur les ouvrages correspondants de l'Italie (3). Son travail, accompagné de douze planches reproduisant des monuments inédits ou peu connus, et de gravures dans le texte, est destiné à rendre des services véritables, quoique la rédaction en soit trop hâtive et que l'auteur manque plus d'une fois aux règles de la justice et de l'urbanité envers ses prédécesseurs.

Si je viens à mon tour consacrer quelques pages aux lithostrotes de l'Italie, c'est pour faire connaître les découvertes récentes et pour tenter de soumettre à une classification nouvelle les matériaux qui

(1) *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France;* Lyon, 1835.

(2) *Description d'une crypte et d'un pavé-mosaïque de l'ancienne église de Saint-Bertin à Saint-Omer;* Saint-Omer, 1843.

(3) *Der Mosaikboden in S. Gereon zu Cœln... nebst den damit verwandten Mosaikbœden Italiens ;* Bonn, 1873, in-fol. Dans un article récent des *Jahrbücher des Vereins der Alterthumsfreunde im Rheinlande*, 1875, p. 258 et suiv. M. Aus'm Weerth a rectifié et complété quelques parties de son volume. — Voir également le compte rendu de cet ouvrage par M. R. Engelmann, dans les *Grenzboten*, 1874, 1er semestre, t. II, p. 161-168.

se sont accumulés dans les dernières années. Grouper les faits, en fixer la chronologie avec plus de précision, de manière à dégager quelques-unes des lois qui ont présidé à la marche de cet art, tel est l'objet de cette étude. Je ne m'y occuperai que des pavements en *opus vermiculatum*. Quand je citerai un pavement en *opus alexandrinum* ou *opus marmoreum sectile*, ce ne sera qu'à titre d'exception et uniquement pour servir de point de comparaison.

Ce qui frappe tout d'abord quand on s'enquiert des conditions dans lesquelles ont pris naissance les pavements italiens des neuf ou dix premiers siècles, c'est une certaine similitude avec la manière de procéder des anciens. L'initiative privée y joue un grand rôle. De simples particuliers rivalisent de zèle pour doter les sanctuaires de lithostrotes plus ou moins riches, tantôt en exécution d'un vœu, tantôt pour laisser à leurs concitoyens un témoignage de leur piété ou de leur magnificence; ils ne manquent pas de confier chaque fois à une épigraphe le soin de perpétuer le souvenir de ces fondations (1). Dans l'église Saint-Clément de Rome, on lisait, pour ne citer qu'un exemple, l'inscription suivante :

GABINIVS VETTIVS
PROBIANVS
PVBLIVS STRAVIT (2).

A Trieste se trouvait cette autre :

RVFINVS CVSTOS PRO VOTO SVO

(1) Rapprocher de ces inscriptions les inscriptions païennes qui se trouvent dans Gualterio, Doni, Muratori, etc. En voici quelques-unes qui sont caractéristiques : « P. Rubrius Trophimus et Rubrius Agathos C. L. atrium refecerunt et vermiculum straverunt item pavimentum spicam. straver., » etc., etc. (Muratori, I, p. 314, n° 2). — « Cn. Octavio A. F. Mi. Niconor. Bolonar. Velic. Vener... Aric. pavimentum sedilia fecit ædemque reficiendo coir (*sic*), Syracuse « in opere tessellato pavimenti cujusdam ædis. » Spon, *Miscellanea*, éd. de 1679, p. 40, d'après Gualterio. — « Silvano et Mercurio sacrum Ti. Claudius Epictetus et Claudia Herois ex voto l. m. ar. et paviment. s. p. rest. » Spon, qui rapporte ce dernier document (*Recherches curieuses*, p. 53), croit avec raison qu'il s'agit d'une mosaïque et non d'un simple pavage; on n'aurait pas pris soin de signaler d'une manière expresse l'exécution d'un travail si vulgaire. — « C. Rustius ad aedem melioris paviment. h. s. » (Doni, *Inscriptiones antiquæ*, p. 64). — Voir aussi Orelli-Henzen, n°s 4130, 6124, 6590, 6606, 7211, 7368.

(2) Marini dans la *Veterum scriptorum nova collectio*, de Maï, t. V, p. 196. Je dois cependant faire observer que Doni, qui a copié cette inscription dans un manuscrit de la Vaticane (ex schedis Bibl. Vatic.), la range parmi les inscriptions païennes. (*Inscriptiones antiquæ*, 2e classe, p. 81).

FIERI CVRAVIT PAVIMENTVM
AN. DXU. (*sic*) (1).

Nous voyons se dessiner ici, dès le début, les différences qui séparent les mosaïques du sol de celles des parois. Dans l'histoire de ces dernières les traits de ce genre font presque absolument défaut. Dans l'immense majorité des cas c'est aux papes, aux évêques, aux princes, quelquefois à de hauts dignitaires militaires ou civils (Ricimer, Julien l'Argentier), que paraît réservée la décoration de la nef et de l'abside; c'est à eux que sont dues les mosaïques murales, petites ou grandes, de Rome, de Ravenne, de Milan, de Naples et de tant d'autres villes.

Souvent on voit les fidèles procéder par voie de cotisation et verser chacun pour l'exécution de l'œuvre commune une somme plus ou moins forte, représentant un certain nombre de palmes carrées de mosaïque. M. l'abbé Martigny a rapproché avec raison cette coutume de la formule : *ex stipe — œre collato*, que l'on rencontre dans les marbres antiques (*Dictionnaire*, p. 422). Les exemples de ces sortes de fondations sont beaucoup plus fréquents qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. On en rencontre, entre autres, dans les villes suivantes : Aquilée, église Saint-Félix (2); Grado, cathédrale (3); Inzino, près de Brescia (4); cathédrale de Vérone (5).

Les formules sont généralement peu variées. En voici quelques spécimens :

(1) Ireneo della Croce, *Istoria antica e moderna della città di Trieste*, 1re édition Venise, 1696, nouvelle édit. Trieste, 1812, t. I, p. 188. Cet auteur ne donne malheureusement pas de détails; il se borne à dire : « Si scoprì sotto terra un pavimento o lastricato a mosaico, composto con diversità di pietre colorite, nel mezzo del quale era una lapide colla seguente iscrizione : *Rufinus*...» Furietti, *de Musivis*, p. 74, rapporte également cette inscription. Voir aussi le *Dictionnaire* de M. l'abbé Martigny, p. 424.

(2) Bartoli, *Antichità d'Aquileja profane e sacre*, Venise, 1739, p. 340-41.

(3) Bartoli, *op. laud.*, 343-350.

(4) Marini dans la *Vet. scriptor. nova collectio* de Maï, V, p. 126.

(5) Maffei, *Musæum Veronense*, p. CCVIII avec gravure. Marini cite encore (V, 126) une inscription qui se trouve « Brisiciæ in vetere ecclesia S. Petri in pavimento ex musivo » et qui est ainsi conçue :

MAXIMIANVS
ET LEONTIVS
CVM SVIS
P. C.

Aquilée :

MALCHVS
ET EVFEMIA
CVM SVIS
DE DO
DEI (votum)
SOL

Grado :

LAVRENTIVS V. C	GVDERIT
PALATINVS VO	CVM
TVM CVM SVIS	SVIS FECIT
SOLVIT ET DE DO	PEDES
NVM (*sic*) DEI FE CE	XX
RVNT P DCC	

Vérone :

MARIN	EVSEBIA	HIMERIA
SOL CVM	CVM SVIS	CVM SVIS
SVIS. P. X	TESSELLA	P. CXX.
	VIT P. CXX	

En plein moyen âge, à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, on trouve encore un exemple d'une fondation de ce genre. Nous voulons parler du pavé-mosaïque de Santa Maria in Castello, à Corneto, que M. de Rossi a illustré l'année dernière d'une façon si magistrale (1). Chaque donateur y est désigné individuellement :

« Massarius Donnaincasa ; — Meldina Angeli ; — Rainerius Alonis ; — Tacconus et Trastollenza hoc opus fieri fecerunt. »

La présence en dehors de l'Italie, et même du continent européen, d'un pavement exécuté dans des conditions analogues achève de nous faire voir combien le système que nous venons d'étudier était répandu vers la fin de l'Empire. Cet ouvrage, qui se trouve à Djemilah (2), renferme des inscriptions ainsi conçues :

FL.	FL.	FL.
PAVLVS	VEGLVS	FELIX. V. C.

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, p. 123.

(2) Gravé dans l'ouvrage de Ravoisié, *Exploration scientifique de l'Algérie*, *Beaux-Arts*, t. I, pl. LII et LIII; dans l'*Architecture monastique* de Lenoir, t. I, p. 245, et dans les *Carrelages émaillés* de M. Amé, p. 15. — Les inscriptions ont été publiées par M. Léon Renier, dans ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n°s 2543-2547.

V. C. EX. TRIB. VOTVM. SOLVIT	VH. VO TVM. SOL VIT	EX. PRINC. VOTVM SOLVIT
PONPO NIVS RVS TICVS VH. VOTVM. SOLVIT	TVLIVS ADEODA TVS SACER DOTALIS VO TVM COMP	

Ces mosaïques, autant que j'en puis juger par les informations que j'ai recueillies, paraissent surtout avoir été ornementales. Celle d'Aquilée, d'après Bartoli, ne se composait que de cubes noirs et blancs; celles de Vérone ne contenaient pas non plus de traces de personnages ou d'êtres animés. Et de fait, les ornements se prêtaient le mieux au système de répartition alors en vigueur. Ce n'est que dans l'immense lithostrote de la cathédrale de Pesaro (1) que l'on a suivi une marche différente. Il est vrai que cet ouvrage est d'une date bien postérieure et que la composition y est morcelée à l'infini : grâce à ce fractionnement, chaque donateur, quelque modeste que fût son offrande, pouvait attacher son nom à une figure distincte. L'un d'eux, par exemple, prenait à son compte l'exécution de deux paons qu'il accompagnait de cette épigraphe : A. SOLINVS IOHIS (Johannis?) VRSELLIOS PAVONES FACERE FECIT. Un autre, une dame, faisait exécuter un médaillon orné de deux monstres à corps d'oiseau et à figure humaine; elle avait soin, elle aussi, d'apprendre à la postérité la part pour laquelle elle avait contribué à l'embellissement de l'édifice : DNA MAROTA VXOR BONI OMINIS GAVDENCI FECIT OPERARE ISTA (*sic*) TABVLAS.

Dans le choix des sujets on remarque la prédominance singulière de l'élément profane. Ici encore la différence entre les lithostrotes et les mosaïques murales éclate au grand jour. Dans ce dernier genre les compositions, si l'on en excepte les portraits de Théodoric au palais de Ravenne et au forum de Naples, offrent invariablement un caractère religieux. D'innombrables exemples servent à nous le prouver.

Si la note qui accompagne un dessin du XVIIe siècle jusqu'ici in-

(1) Décrit et gravé dans l'ouvrage de M. Carducci, *Sul grande musaico recentemente scoperto in Pesaro*, Pesaro, 1866, in-folio. — Dans un article publié dans la revue *Im Neuen Reich*, 1872, n° 11, p. 407-417. M. R. Engelmann a rectifié en plusieurs points l'ouvrage de M. Carducci.

connu aux archéologues mérite créance, une inspiration toute païenne aurait présidé, sous Constantin encore, à la composition de nos mosaïques. Ce dessin(1), qui reproduit un fragment de l'ancien pavement du mausolée de Sainte-Constance, nous montre deux enfants tenant chacun une coupe et s'apprêtant à faire des libations. L'un d'eux, couronné de pampres, est assis sur un âne; l'autre, la main gauche armée d'un bâton recourbé, est debout devant son compagnon. Des rameaux de vignes, des oiseaux (hibou, canard, perroquet, faisan), des chalumeaux, et deux autels, sur l'un desquels voltige un papillon, complètent le tableau. Le fragment est de forme circulaire et les figures se détachent en noir sur un fond blanc. La note à laquelle j'ai fait allusion ne semble laisser aucun doute sur la provenance de l'ouvrage : « Pavimento del tempio di Bacco fori di Porta Viminale nella via Nomentana a mano mancha a S. Costanza consagrato da Alessandro IV l'anno 1255 della nobil famiglia di Conti. »

Ces réminiscences païennes nous les rencontrons longtemps encore de l'autre côté des Alpes; pendant toute la première période du moyen âge la mythologie y joue un rôle plus ou moins considérable et il n'est pas rare de l'y voir associée à des idées empruntées au christianisme.

Le combat de Thésée et du Minotaure, qui figure si souvent dans les incrustations de la fin de l'Empire (2), paraît avoir été un des motifs favoris des mosaïstes chrétiens. Ciampini déjà nous a fait connaître la composition qui orne le sol de l'église Saint-Michel-Majeur de Pavie (3); elle représente, d'un côté, Thésée luttant avec

(1) Cabinet des estampes. Dessins de P. S. Bartoli. La série dont le dessin fait partie est précédée d'une note que je crois utile de rapporter : « Les cinq dessins de peintures antiques qui suivent sont encore de la main de Pietre Sante Bartoli; ils ne sont pas gravés dans l'édition » (des peintures antiques du comte de Caylus). — Il faut cependant ajouter que ces dessins portent la signature : *Franc° Bartoli fec.*, que l'on rencontre aussi sur un dessin de la première série publiée dans le recueil ci-dessus mentionné de Caylus (page 48), et qui leur assigne une date postérieure. — Voir aussi l'*Abecedario* de Mariette, t. I, p. 75, et t. VI, p. 207.

(2) Voir Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*. pl. XXXIV, Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque* (*mosaïques de Lyon et des départements du midi de la France*), pl. XLVIII. — *Mittheilungen der Antiq. Gesellschaft zu Zurich*, t. XVI, pl. XXIX, etc., etc. — Otto Jahn, dans ses *Archæologische Beitræge*, p. 268 et suiv., décrit huit ou neuf mosaïques antiques représentant le même sujet.

(3) *Vetera Monimenta*, t. II, pl. II et p. 4. — La bibliothèque Barberini possède sous le n° XLIX, 35, un dessin du XVIIe siècle, sans indication de provenance, qui représente évidemment la mosaïque de Pavie et qui a passé jusqu'ici inaperçu. Il offre un intérêt tout spécial parce qu'il nous montre les signes du zodiaque et les

le monstre à l'intérieur du labyrinthe; de l'autre, Goliath provoquant David. Les vers léonins qui servent de commentaire à ces deux scènes méritent d'être reproduits. Le premier d'entr'eux se rapporte à Thésée, le second à Goliath, le troisième à David :

TESEVS INTRAVIT MONSTRVMQUE BIFORME NECAVIT.
SVM FERVS ET FORTIS CVPIENS DARE VVLNERA MORTIS.
STERNITVR ELATVS STAT MITIS AD ASTRA LEVATVS.

L'église Saint-Savin de Plaisance possédait un ouvrage analogue, exécuté en 903 par ordre de l'évêque Everardus. Le labyrinthe et le minotaure y occupaient également la place principale, et une inscription assez étendue exposait aux fidèles la moralité de cette représentation :

Hunc mundum tipice laberinthus denotat iste
Intranti largus, redeunti set (*sic*) nimis artus.
Sic mundo captus viciorum mole gravatus
Vix valet ad vite doctrinam quisque redire (1).

Je serais disposé à voir aussi le combat de Thésée et du Minotaure dans la mosaïque du dôme de Crémone dont notre pl. XXIV reproduit un fragment (2). Le monstre à tête de taureau et à corps d'homme que l'on y remarque n'est évidemment pas un « centaurus», comme le dit l'inscription, car il n'a rien qui le rapproche du cheval. Le moyen âge, comme on sait, n'y regardait pas de si près, et il est probable qu'on aura confondu Minotaure avec Centaure, comme on confondait, même à l'époque de la renaissance, Centaure avec Satyre.

Ce qui faisait accepter ce sujet par les artistes du Bas-Empire c'é-

travaux ou les plaisirs de chaque mois qui manquent dans la gravure de Ciampini, aussi bien que dans la gravure jointe à l'ouvrage de M. dell' Acqua, *Memoria storico descrittiva dell' insigne basilica di S. Michele Maggiore di Pavia*, Pavie, 1862, p. 73. Des fouilles récentes ayant remis au jour la partie inconnue à Ciampini, la reproduction de M. Aus'm Weerth (pl. IV) se trouve être plus complète que celles de ses prédécesseurs.

(1) Campi, *Dell' historia ecclesiastica di Piacenza*, Plaisance, 1651, p. 241. — D'autres labyrinthes, celui de S. Vital de Ravenne (en *opus alexandrinum* et non en *opus tessellatum* comme le prétend Fabri dans sa *Ravenna ricercata*. Bologne, 1678, p. 60) et celui de S. Maria in Trastevere, de Rome, détruit il y a peu d'années, sont gravés dans les *Annales archéologiques*, t. XXVII. — Les églises mérovingiennes et carlovingiennes de la France paraissent avoir également eu des labyrinthes en mosaïque dont ceux du XIIIe siècle ne sont que des imitations (de Caumont, *Abécédaire, archit. relig.*, édit. de 1870, p. 510).

(2) Décrite et gravée dans les *Documenti storici e letterarj di Cremona*, de M. Robolotti (Crémone 1857, in-fol. pl. II), et d'une manière plus complète dans l'ouvrage de M. Aus'm Weerth, pl. VI.

tait la signification morale qu'ils lui attribuaient (1) ; ils le considéraient comme propre à l'enseignement des fidèles. On peut encore, à la rigueur, attacher un sens analogue au pavement du Pantocrator de Constantinople (XII[e] siècle), dans lequel Saltzenberg a cru reconnaître les travaux d'Hercule (2). Mais il est d'autres scènes qui sont, elles aussi, tirées de la Fable et dans lesquelles il est impossible de découvrir des intentions de ce genre. Tel est l'enlèvement d'Hélène, représenté dans le dôme de Pesaro et accompagné d'une inscription que M. R. Engelmann a restituée comme suit :

PARIS REX TROJE MENELAVM PR|IVAT ELENA
P(er) Q(uam Troja perit grae) CIA LETA REDIT (3).

Peut-être est-il permis de rapprocher des compositions précédentes les allégories des vertus et des vices qui figurent dans un si grand nombre de pavements, tandis qu'elles paraissent exclues de la décoration des murs.

En première ligne vient la scène curieuse représentée dans la mosaïque de Crémone et reproduite par notre gravure. Quatre femmes, la Cruauté, l'Impiété, la Discorde et la Foi, s'y livrent un combat acharné.

Le lithostrote trouvé en 1854 dans une cour attenant à la cathédrale de Pavie, et publié par Mozzoni (4), nous montre une scène plus bizarre encore. La Discorde succombe sous les coups de deux personnages dont l'un est attaqué à son tour par un loup qui lui mord la main, et l'autre par un corbeau qui lui mord le pied. De la Foi, « Fi(des) », il ne reste qu'un fragment ; à en juger par son attitude, c'est elle qui a triomphé de la Discorde.

Dans l'église Sainte-Marie-Majeure de Verceil, la scène sur la signification de laquelle on a tant discuté et qui est accompagnée des mots « Fol » et « Fel » paraît, d'après les dernières recherches (5), représenter le duel entre la Folie et la Félonie. D'autres inscriptions nous ont conservé le souvenir de la Furibundia, de la Mendacitas, etc.

(1) Plus tard, le labyrinthe perd son sens primitif et devient l'emblème de Jérusalem. Voir Bourassé, *Dict. d'arch. sacrée*, et Amé, *Carrelages émaillés*.

(2) *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel*, p. 36.

(3) Carducci, *Sul gran mosaico*, p. 37. — Engelmann, *loc. cit.*

(4) *Tavole cronologiche*, VIII[e] siècle.

(5) Aus'm Weerth, p. 16.

Vers le XII-XIII[e] siècle, les personnifications des Vertus, des Arts, etc., abondent dans les pavements soit de l'Italie, soit des pays situés de ce côté-ci des Alpes. Dans l'église Saint-Benoît de Polirone, près de Mantoue, le sol est orné des figures de la Fortitudo, de la Temperantia, de la Prudentia et de la Justicia; elles sont en compagnie de ces animaux fabuleux que décrivent les Bestiaires et que nous rencontrons en si grand nombre dans les sculptures des cathédrales ombriennes, par exemple. D'après une inscription, malheureusement incomplète, cette mosaïque paraît appartenir à l'année 1152(1).

Citons encore un fragment conservé au séminaire d'Ivrée et orné de cinq figures personnifiant cinq des arts libéraux. Ce fragment paraît aussi appartenir au XII[e] siècle (2).

En France, nous trouvons la Gram(matica), la Dialectica, la Rethorica, la Pruden(tia), la Jus(titia), dans la mosaïque de Saint-Irénée de Lyon, à laquelle Artaud (3) assigne le même âge qu'aux deux mosaïques précédentes (XII[e] siècle). A Saint-Remi de Reims on voyait les sept Arts libéraux, les quatre Vertus cardinales, ainsi que la Sagesse terrassant l'Ignorance et la Paresse. Dans le pavement d'Hildesheim, enfin (1122), que nous ne citons qu'à titre exceptionnel, car c'était plutôt une sorte de sgraffito qu'une mosaïque, on avait figuré quatorze Vertus, la Vie et la Mort (4).

A un certain moment, vers le XII[e] siècle, l'élément historique vient s'associer aux représentations inspirées par la mythologie ou l'allégorie. Des personnages et des événements réels, ou même des scènes tirées des romans du cycle carlovingien et de la Table ronde, envahissent le sol des sanctuaires.

Tantôt ce sont des portraits de guerriers armés de pied en cap, comme à Saint-Laurent-hors-les-Murs et à Sainte-Marie-Majeure de Rome (5), tantôt des portraits d'évêques ou d'abbés, ou de simples armoiries. La mosaïque d'Ainay (6) nous montre un sujet plus compliqué, la dédicace de l'église par le pape Pascal II (1099-1118).

(1) D'Arco, *Arti ed artefici di Mantova*, Mantoue, 1857, t. I, p. 14-15 et pl. 1 Aus'm Weerth, pl. V.

(2) *Annales archéologiques*, XV, p. 227.

(3) *Hist. abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 73 et pl. XIV.

(4) Voir Piper, *Mythologie der christ. Kunst*, t. II, p. 700. Ce monument a été détruit en 1850.

(5) Gravés dans Ciampini, *Vetera Monimenta*, t. I, pl. XXXI.

(6) Artaud, pl. XIV bis.

Les deux pavements les plus curieux sous ce rapport sont ceux des cathédrales d'Otrante et de Brindes, exécutés l'un et l'autre, selon toute vraisemblance, par le prêtre Pantaléon, le premier entre les années 1163 et 1166, le second en 1178 (1). A Otrante on voit Alexandre le Grand (Alexander Rex) monté sur un char traîné par des griffons (2), le roi Arthur (Rex Arturus), Ascagne (Ascanius) et autres héros des romans de chevalerie. Dans la cathédrale de Brindes, qui était gouvernée à cette époque par un archevêque d'origine française, du nom de Guillaume, l'artiste a pris pour thème la chanson de Roland. L'archevêque Turpin (l'arcevesque Torpin) à cheval ouvre la marche ; il est suivi d'un guerrier portant un olifant, c'est sans doute le neveu de Charlemagne ; plus loin on aperçoit la mêlée des chrétiens et des Sarrasins ; le champ de bataille est jonché de morts dont un ange vient recueillir les âmes ; « Rollant » se penche vers son compagnon Olivier (Alvier), dont l'âme s'échappe sous la forme d'un enfant, et paraît gémir sur son sort. C'est l'illustration du passage bien connu de la chanson :

... Bels cumpainz Oliviers, etc. (vers 2207 et suiv.).

Une part considérable revient dans les monuments que nous étudions ici aux représentations du cycle cosmique. C'était là, on le sait, une sorte de terrain neutre sur lequel païens et chrétiens se rencontraient sans hostilité et qui se prêtait à merveille aux tentatives de conciliation. Il est à peine nécessaire de rappeler à ce sujet les saisons peintes dans les catacombes, le firmament sculpté sur les sarcophages (3).

(1) Millin a signalé ces deux ouvrages si remarquables, et si peu connus, dans son *Magasin encyclopédique*, 1814, t. II. Il les décrit comme suit (p. 51 et 52) : « Brindes. Parmi les monuments singuliers dont j'ai le dessin, je citerai la mosaïque où on voit Roland et l'archevêque Turpin, auprès de Caïn, de Noé et d'autres personnages de l'Ancien Testament. — Otrante. Je n'y ai trouvé, d'ailleurs, que quelques inscriptions et une mosaïque dans laquelle Alexandre et le roi Arthur sont en aussi bonne compagnie que Roland à Brindisi. » Après d'assez longues recherches, j'ai fini par découvrir les dessins auxquels Millin fait allusion ; ils se trouvent au Cabinet des estampes (G. b. 63) et reproduisent plusieurs fragments des deux mosaïques. Dans les dernières années, l'ouvrage de Schulz (*Denkmæler der Kunst des Mittelalters in Unter-Italien*, Dresde, 1860, t. I, p. 262 et 302, atlas pl. XLV) est venu nous donner de ces mosaïques une description fort détaillée, à laquelle je renvoie le lecteur.

(2) Voir sur ce motif, fréquemment représenté au moyen âge, la savante dissertation de M. J. Durand intitulée : *la Légende d'Alexandre le Grand*; *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 141 et suiv.

(3) Voir le *Dictionnaire* de M. l'abbé Martigny aux mots Ciel et Saisons, et la *Mythologie der christlichen Kunst* de M. Piper, t. II, p. 59 et suiv.

Les signes du zodiaque et les travaux correspondant à chaque mois, tels sont les motifs pour lesquels les mosaïstes ont la prédilection la plus marquée. Quelquefois, comme dans les miniatures du calendrier philocallien de 354, qui ne nous est plus connu que par la copie de Peiresc conservée à la Barberine, on les représente isolément ; d'autres fois ils se rattachent à une cosmogonie plus ou moins compliquée. Dans la cathédrale d'Aoste les figures des Mois sont groupées autour de celle de l'Année qui tient d'une main le soleil, de l'autre la lune (1). A Saint-Michel-Majeur de Pavie, l'Année est assise sur un trône encadré par une arcade ; elle a une couronne sur la tête, le sceptre dans une main, le globe dans l'autre. A ses côtés, sous d'autres arcades, on voit le mois de Mai (Madius) personnifié par un homme tenant une faux, et le mois d'Avril personnifié par un homme tenant des fleurs. Du reste de la composition il ne subsiste qu'un fragment : le mois de Mars soufflant dans des cornes pour réveiller le Printemps (2). Dans la crypte de l'église Saint-Savin de Plaisance, les médaillons dans lesquels se trouvent le signe du zodiaque et la figure de chaque mois se détachent sur un fond qui représente la mer peuplée de poissons et de sirènes (3). Des savants d'outre-Rhin se sont donné beaucoup de peine pour restituer les inscriptions métriques qui les accompagnent et je croirais manquer de justice en ne signalant pas leur zèle et les résultats si honorables auxquels ils sont arrivés. Mais que de fatigues ne se seraient-ils pas épargnées en copiant tout simplement ces inscriptions dans Ausone, auquel elles sont empruntées mot pour mot, comme M. Odorici l'a fait remarquer il y a de longues années déjà (4)! Voici les vers du poëte ; ils sont tirés de son Eclogarium :

Principium Jani sancit tropicus Capricornus.
Mense Numæ in medio solidi stat sidus Aquari.
Procedunt duplices in Martia tempora Pisces.

(1) *Annales archéologiques*, article de M. Aubert, t. XVII, p. 265 (et 389), et Aus'm Weerth, pl. IX.

(2) Aus'm Weerth, pl. IV.

(3) Deux érudits, l'un Italien, l'autre Allemand, se sont dans les derniers temps chacun attribué la découverte de cette mosaïque, qui a été décrite il y a deux siècles déjà par Campi (*Historia eccles. di Piacenza*, p. 241) et qui depuis n'a pas cessé d'être connue, comme le prouve la *Nuovissima Guida della città di Piacenza*, 1842, p. 111. On en trouve une gravure dans l'ouvrage de M. Aus'm Weerth, pl. VIII.

(4) Dans les *Tavole cronologiche critiche della storia della Chiesa universale*, de Mozzoni (Venise et Rome, 1856 et années suiv.) : « Intorno a ciascuna medaglia si leggono in parte e in parte si possono facilmente supplire i versi corrispondenti di Ausonio. »

Respicis Apriles, Aries Phryxee, calendas.
Maius Agenorei miratur cornua Tauri.
Junius æquatos cœlo videt ire Laconas.
Solstitio ardentis Cancri fert Julius astrum.
Augustum mensem Leo fervidus igne perurit.
Sidere, Virgo, tuo Bacchum September opimat.
Æquat et October sementis tempore Libram.
Scorpion hibernus præceps jubet ire November.
Terminat Arcitenens medio sua signa Decembri.

A San Prospero Maggiore de Reggio, les Saisons sont jointes aux signes du zodiaque (1). Les mêmes signes et les scènes afférentes à chaque mois se rencontrent également dans la mosaïque de la cathédrale d'Otrante, où ils reçoivent un développement considérable. Une composition double, pour ne citer qu'un exemple, correspond à Février; en haut on voit le Verseau, représenté sous la forme d'un génie ailé, aux cheveux roux, tenant des deux mains une urne ; en bas est figuré un homme tirant de l'eau d'un puits et faisant rôtir un porc (2). Il est à peine nécessaire de rappeler ici les zodiaques du baptistère de Florence et de S. Miniato, exécutés tous deux dans un genre d'incrustation particulier, une sorte de *lavoro di commesso*.

En dehors de l'Italie les points de comparaison sont loin de nous faire défaut. Le zodiaque figurait dans le lithostrote de Saint-Remi de Reims, cette vaste composition où tant d'éléments divers ont pris place ; il y était accompagné des quatre saisons, des quatre points cardinaux, de la constellation de la Grande Ourse, etc., et dans le même ordre d'idées, de la terre, de la mer, de l' « orbis terræ ». Le zodiaque faisait également partie de la mosaïque de Saint-Bertin à Saint-Omer, de celle de Tournus (3), de celle de Saint-Géréon de Cologne (XIe siècle), etc., etc. Dans le pavement d'Hildesheim on voyait les quatre Éléments. La belle mosaïque de Sour enfin que M. Renan a rapportée de Phénicie et qui se trouve aujourd'hui au

(1) La mosaïque de cette église a été découverte en 1844 à une profondeur de trois brasses. Le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* la décrit comme suit (1844, p. 182) : « Un musaico rappresentante i segni del Zodiaco, le figure de' mesi e delle stagioni dell' anno, e lo stemma de' signori Taccoli, due de' quali ivi nominati, cioè Achille ed Oliviero, mostrano che quel pavimento spetta al secolo XII. »

(2) Schulz, *Denkmæler*, I, p. 262.

(3) *Annales archéologiques*, XVII, p. 121.— Artaud (*Hist. abr. de la peinture en mosaïque*, p. 71 et pl. XIII), a cru reconnaître les signes du zodiaque dans la mosaïque de saint Irénée à Lyon; mais il me semble, autant du moins qu'il est possible d'en juger par sa gravure, qu'il fait erreur ; on y voit en effet un homme à cheval et des oiseaux, figures qui n'ont rien à faire avec les symboles des mois ; en outre, le lion est représenté deux fois.

Louvre (1), contient les bustes des douze Mois, des quatre Saisons et des quatre Vents.

Ici encore il faut constater la différence qui existe entre les mosaïques destinées à l'ornementation du sol et celles des parois. Dans ces dernières, du moins jusqu'au IXe siècle inclusivement, je n'ai pas rencontré trace, en Italie, de représentations de ce genre, sauf dans le monument de transition le plus remarquable dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous, la coupole de Sainte-Constance que j'ai étudiée ici même il a quelque temps (2).

Eug. Müntz.

(*La suite prochainement.*)

(1) Gravée dans les *Annales archéologiques*, XXIII, 278 ; XXIV, 5, 205, 209, 286 288 ; et dans la *Mission de Phénicie*, pl. XLIX.

(2) *Revue archéologique*, 1875, t. II, p. 224.

CONGRÈS DE BUDA-PEST

Le congrès de Stockholm avait fait justice de certaines exagérations qui tendaient à avoir cours dans le monde restreint où s'agitent d'une manière spéciale les questions d'archéologie dite préhistorique. Il y avait été démontré que le Danemark, la Suède, la Norwége et les pays scandinaves n'avaient connu ni l'âge palæolithique du mammouth, ni l'âge plus récent du renne, caractérisé chez nous par l'habitude de vivre dans les cavernes, et que les tribus établies les premières dans ces contrées connaissaient le polissage de la pierre et étaient entourées d'animaux domestiques. Cette période de la pierre polie en Suède paraissant avoir pris fin vers le xe siècle seulement avant notre ère, sinon plus tard, il n'était aucunement nécessaire d'en faire remonter le début à des temps fabuleusement lointains. L'époque du bronze, à laquelle est mêlé si intimement le commerce de l'ambre, nous transportait encore plus sensiblement au milieu de l'ère historique proprement dite.

Les résultats du congrès de Pest sont en parfaite harmonie avec ceux du congrès de Stockholm. En attendant que la *Revue* puisse publier le rapport officiel de M. Alexandre Bertrand, délégué du ministère de l'instruction publique, nous croyons devoir indiquer brièvement, d'après le *Bulletin* du congrès, l'impression que nous ont laissée les discussions soulevées à Buda-Pest en septembre dernier.

Les faits les plus importants mis en lumière durant cette huitième session sont les suivants :

1° La Hongrie, comme le Danemark et la Suède, paraît n'avoir été habitée qu'à l'époque de la pierre polie. Les haches *diluviennes* ou palæolithiques (types de Saint-Acheul, du Moustier ou de la Madelaine) font défaut dans toutes les collections réunies à l'occasion du congrès.

2° Il paraît également certain que l'homme en Hongrie n'a point habité les cavernes avant l'âge des métaux ou, au moins, de la pierre polie. La Hongrie n'a point connu *l'âge du renne*. Le renne ne se rencontre même pas en Hongrie dans les cavernes *inhabitées* où se rencontrent avec l'Ursus spelæus divers mammifères disparus, depuis les temps historiques, de la vallée du Danube.

Il devient de plus en plus évident que la présence du renne associé à des silex et os travaillés dans nos cavernes du Périgord, des Pyrénées et

de Belgique est un fait particulier à certaines contrées de la Gaule et qu'il ne faut pas généraliser.

3° Les premières traces de l'homme vivant en société se montrent en Hongrie dans des lacs ou d'anciennes tourbières. Le caractère des objets recueillis indique un art correspondant chez nous à la fin de la pierre polie. Ces anciennes populations paraissent avoir été d'abord très-clairsemées et s'être établies de préférence dans les plaines marécageuses, où elles ont connu la pratique des habitations lacustres ou des villages sur pilotis, dans des conditions qui rappellent jusque dans les moindres détails, sinon les palafittes de la Suisse, du moins les *terramares* de l'Italie. Les fouilles ont constaté que l'usage de ces pilotages s'était perpétué sur les rives du Danube jusqu'à l'époque du fer.

4° La Hongrie n'a point connu les monuments mégalithiques. Il n'existe en Hongrie ni *dolmens*, ni *allées couvertes*, ni menhirs. Rien n'indique durant l'âge de la pierre polie en Hongrie une organisation sociale avancée, analogue à ce qui a été constaté en Gaule, en Danemark et en Suède.

5° Le bronze hongrois, au contraire, a un caractère *sui generis* incontestable. Des communications faites par MM. Worsaae et Hildebrand résulte qu'au-dessus de l'uniformité primitive du bronze européen, indiquant pour la métallurgie une origine asiatique commune, sont superposées, pour ainsi dire, des couches distinctes, d'un art et d'un faire particuliers formant un certain nombre de *provinces industrielles* déterminables aujourd'hui avec assez de précision. « Si l'on regarde l'exposition hongroise, a pu dire M. Worsaae on y rencontre des types tout spéciaux qu'on ne retrouve ni en Italie, ni en France, ni en Angleterre, ni en Danemark. De même il y a des types spéciaux à la Grèce et à la Scandinavie, à la Gaule et à l'Irlande. Ces divers types ne peuvent provenir d'une même source de production, d'un même centre commercial. Ils sont de fabriques évidemment indépendantes les unes des autres et non synchroniques (1). » Ces *provinces*, a ajouté M. Hildebrand, peuvent pour la plupart se délimiter avec une certaine exactitude. Si les formes caractéristiques du Nord se retrouvent sur les côtes méridionales de la Baltique, elles ne descendent pas beaucoup plus bas que Berlin. En Silésie et en Pologne se montre déjà un art nouveau, distinct de l'art septentrional et de l'art hongrois. M. Hildebrand croit pouvoir signaler une *province polonaise*, trait d'union entre la *province scandinave* et la *province hongroise*. Viendraient ensuite les provinces *méridionales* et *occidentales*. M. Hildebrand demande que le congrès mette à l'étude la délimitation de ces diverses provinces du bronze. On ne peut qu'approuver un pareil vœu.

6° Les cinq propositions ci-dessus énoncées complétaient et précisaient des questions déjà entrevues. MM. Hildebrand et Bertrand, à propos de la

(1) Ces paroles font surtout allusion à la thèse du Dr L. Lindenschmit qui veut voir dans les bronzes anté-romains des diverses contrées de l'Europe, sans distinction, des produits de l'industrie étrusque.

question du fer, ont introduit dans la série des faits un élément nouveau qui semble d'une importance capitale. L'un et l'autre n'ont pas craint d'affirmer qu'à l'influence assez courte des populations du bronze a succédé en Allemagne une influence nettement gauloise ou *galatique*, qui, antérieurement à l'invasion romaine, règne sans contre-poids dans toute la vallée du Danube.

« On trouve, a dit M. Hildebrand, non-seulement dans la vallée du Rhin (rive droite), mais en Thuringe, en Bohême, en Moravie et dans les parties occidentales de la Hongrie, un si grand nombre *d'antiquités gauloises* qu'il est impossible de méconnaître que ces contrées ont été autrefois entièrement occupées par des populations de cette race. Il est même évident que ces populations ont exercé une influence considérable sur la civilisation des tribus germaniques qui ultérieurement ont habité les mêmes contrées, et même sur les tribus germaniques de l'Allemagne du Nord. » M. Alexandre Bertrand, d'un autre côté, en exposant un projet de *carte archéologique de l'Europe centrale et occidentale* avant la conquête de la Gaule et des Noriques par les Romains, a pu s'exprimer ainsi : « Sur cette carte sont marquées et distinguées à l'aide de teintes diverses, rose, jaune, vert, les antiquités de l'âge de pierre, de bronze et de fer. Des groupes et sous-groupes très-nets sont ainsi formés et frappent les yeux. Il serait sans doute téméraire de chercher à donner à tous des noms historiques. Les populations primitives de la pierre doivent certainement rester sans nom. L'histoire n'en a pas parlé. Mais en est-il de même des populations de l'âge du bronze ? Cela est douteux. De très-fortes raisons portent à croire que les populations du bronze des Alpes et du Tyrol faisaient partie du groupe connu des Grecs sous le nom de *Celtes*. Ce que nous croyons surtout pouvoir affirmer c'est que les populations signalées par les teintes vertes qui des deux rives du Rhin moyen s'étendent à l'ouest sur la Bourgogne et la Champagne, à l'est sur la Bavière, la Bohême, la Franconie, la Souabe, la Styrie et les Noriques, sont des populations galatiques : tout tend même à nous démontrer aujourd'hui que le centre primitif de la puissance gauloise a été sur le haut Rhin et que c'est de là que nos pères ont débordé à la fois sur l'ancienne Celtique, la Celtique de César, c'est-à-dire la France centrale d'un côté, de l'autre sur l'Italie. » Il y a là un point de vue nouveau gros de promesses.

C'est ainsi que, malgré leur titre, les congrès préhistoriques tendent de plus en plus à rentrer dans le cadre de l'histoire. On ne peut que s'en féliciter.

Parmi les questions accessoires ayant fait un pas en avant, citons la question de l'ambre, fort bien traitée par M. Sadowsky, et celle de la trépanation, mise cette fois en pleine lumière par le docteur Broca. Le fait de la trépanation en Gaule à l'époque de la pierre polie est un fait désormais incontestable.

Deux autres communications, toutes les deux exclusivement relatives à la Hongrie, doivent encore être signalées, même dans un compte-rendu

aussi rapide. La première est celle de M. de Pulsky relative à un certain nombre d'objets, particulièrement de haches de *cuivre pur*. M. de Pulsky serait porté à admettre un âge de cuivre servant, en Hongrie, de transition entre l'âge de la pierre polie et l'âge du bronze. Ces conclusions semblent dépasser la portée des faits connus. Ces haches, par leur forme, indiquent en effet la fin, non le commencement de l'âge de bronze. Le fait n'en est pas moins curieux. Aucune objection ne peut être, au contraire, adressée à M. le professeur Szabo au sujet de sa communication sur *l'obsidienne préhistorique en Hongrie*. L'obsidienne se trouve en quantité considérable dans la chaîne de montagnes de Tokay, autour des fameux vignobles. Cette obsidienne a été travaillée à l'époque de la pierre polie et probablement encore beaucoup plus tard. Une carte dressée par les soins de M. Florian Rœmer permet de constater dans quel cercle restreint cette industrie était renfermée. Une partie seulement de la Hongrie paraît en avoir bénéficié. C'est un des exemples les plus curieux d'une industrie locale et restreinte dans son extension, à l'époque de la pierre où l'état nomade de la *majeure partie des populations* faisait pénétrer très-loin les produits de chaque contrée.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

Le mois de novembre a été inauguré par la séance publique annuelle. M. N. de Wailly, président, a prononcé le discours d'usage et proclamé les lauréats; nous en avons donné le texte dans notre dernier numéro. Un éloge fort intéressant de M. Guignaut par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel; une note intitulée *le Pays gaulois et la Patrie romaine*, par M. E. Desjardins, accueillie avec sympathie par l'assistance, ont rempli la séance.

M. Th.-Henri Martin achève la lecture de son travail sur les hypothèses astronomiques des anciens Grecs.

M. Egger annonce à l'Académie que des découvertes archéologiques importantes viennent d'être faites en Épire, au sud du lac de Janina. Les fouilles, faites aux frais de M. Constantin Karapanos, riche négociant grec de Constantinople, ont mis au jour, en un lieu que l'on croit correspondre à l'ancien temple de Dodone, des substructions considérables qui seraient les restes de l'édifice construit après la destruction du temple brûlé en 219 av. J.-C., pendant la guerre d'Etolie. Un très-grand nombre d'objets intéressants ont été recueillis par M. Karapanos. On y remarque des statues, des fragments de sculpture, des *ex-voto*, des bronzes, des marbres, des inscriptions. M. Egger signale une plaque de bronze, sans doute un *ex-voto*, avec dédicace au *dieu Fortune*. Ce dieu Fortune paraît n'être autre que le Jupiter (Zeus) de Dodone.

M. Weil, correspondant de l'Académie, est admis à communiquer un travail sur le texte de l'épitaphe des guerriers morts à Chéronée, tel que nous le donnent les éditions du *Discours sur la couronne*, de Démosthène. Ce texte est loin d'être satisfaisant; les obscurités, les non-sens, les bizarreries y sont nombreuses, et la critique a bien fait d'en soupçonner l'altération. M. Weil cherche à rétablir le texte primitif, et en donne une traduction plus satisfaisante et que nous reproduisons ici.

« Les guerriers qui reposent ici ont livré bataille loin de leur patrie, et repoussé l'insolence des ennemis. Ils n'ont pas cherché à sauver leur vie en désertant l'horrible tumulte de la bataille; ils ont pris pour arbitre *Hadès* qui frappe indifféremment les deux partis. Ils tombèrent pour les Grecs, afin de leur épargner de tendre le cou au joug et de subir le suprême outrage de la servitude. Le sol de la patrie a reçu dans son sein les cendres de ces guerriers qui ont tant souffert. Le sort des batailles entre les mortels est aux mains de Zeus. Que le guerrier ne subisse aucun échec et ait un succès complet, cela dépend des Dieux; en ne lâchant point pied, il donne pour le succès tout ce qu'on peut lui demander. »

M. Thurot fait une communication relative à un passage du *De officiis* de Cicéron.

M. le président propose à l'Académie de fixer le jour de l'élection de deux membres associés étrangers, en remplacement de MM. Ritschl et Pertz. L'élection est fixée au vendredi 8 décembre.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Découverte d'un trésor de l'île de Chypre (Turquie).* — Le musée de New-York vient de faire l'acquisition d'un véritable trésor, qui a été découvert par le général de Cesnola à Kourium, sur la côte méridionale de l'île de Chypre.

L'histoire de cette découverte ressemble à un chapitre des *Mille et une Nuits*. Le général était occupé à mesurer le fût d'une colonne tombée, quand il remarqua, sous cette colonne, un pavage en mosaïque, dont la décoration était égyptienne et assyrienne. Dans ce pavage, qui formait le sol primitif de l'emplacement, il découvrit un espace de cinq pieds carrés qui avait été brisé par un précédent explorateur. La terre avait été fouillée à une profondeur de cinq pieds, comme pour chercher un trésor qu'on avait, après ce travail superficiel, désespéré de rencontrer.

Cette excavation ayant été déblayée, on reconnut que le sol rendait un son creux. Cette circonstance encouragea le général à pousser plus avant ses recherches. Après avoir creusé jusqu'à la profondeur de vingt pieds, les ouvriers trouvèrent deux marches en pierre placées devant une ouverture qui avait été pratiquée dans la roche vive. Cette ouverture déblayée donna accès dans un couloir, qui lui-même aboutissait à une porte que l'on put supposer être celle d'un tombeau. La porte était obstruée par une grosse pierre brute qui avait été placée là sans soins ou à la hâte. On écarta cet obstacle et on découvrit une chambre voûtée de vingt-cinq pieds de hauteur, remplie jusqu'au plafond de terre qui y avait pénétré par infiltration.

Après avoir employé deux ou trois jours à enlever la partie supérieure de cette terre, les ouvriers trouvèrent une seconde porte, conduisant à une autre chambre qui était également remplie de terre. Le général fit enlever la terre jusqu'à un pied environ du sol, et alors, renvoyant le plus grand nombre des ouvriers, il se mit, avec l'aide de deux hommes sûrs, à examiner la terre qui restait, poignée par poignée, et à plusieurs reprises, avec l'attention la plus minutieuse. Ce fut grâce à ce soin qu'il trouva un grand nombre d'objets d'une grande valeur et d'une petite dimension.

Ce fut à peu près au milieu de la première chambre qu'on rencontra un amas d'objets précieux, dont la disposition prouva que ce n'était point un tombeau que l'on venait d'ouvrir 2,500 ans après que la porte en avait été fermée par la pierre dont nous avons parlé. Les antiquités étaient en tas, comme si elles avaient été jetées précipitamment sur le sol, pour les cacher, et dans un moment d'alarme apparemment justifié. Il était évident, en effet, que depuis ce moment personne n'avait touché à ce précieux trésor.

Le premier objet découvert fut un large bracelet d'or massif. On trouva ensuite beaucoup d'autres bijoux du même métal. Cette trouvaille encouragea l'heureux explorateur à ouvrir la seconde chambre de la même façon que la première. Cette opération conduisit à la découverte d'une troisième chambre, puis d'une quatrième. Cette série de chambres aboutissait à un couloir bas dont on n'atteignit point l'issue.

Il fallut deux mois de travail par les ouvriers du pays pour débarrasser ces chambres jusqu'à un pied du sol. Dans une des dernières ouvertes, ils rencontrèrent des candélabres, des trépieds et d'autres ustensiles de bronze que leur grandeur mit bien vite en apparence. Le général en conclut que la terre encore inexplorée contenait des trésors, et l'on comprend avec quelle anxiété il surveilla le lent travail des ouvriers et en attendit la fin. La grosse besogne étant enfin achevée, il se mit, avec ses serviteurs, à ramasser et à tamiser entre ses doigts et dans des corbeilles la poussière qui couvrait le sol.

Le résultat de toutes ces recherches fut un trésor vraiment éblouissant. Dans la première chambre, on ne trouva pas moins de cinq cent cinquante objets en or ou pierres précieuses, consistant en diadèmes ou portions de diadèmes, en bagues, boucles d'oreilles, bracelets et colliers. On trouva encore une caisse de cinq pouces et demi de diamètre et de plus de deux pouces de profondeur, en or massif, admirablement ornée de fleurs de lotus repoussées de travail égyptien, et ayant une anse usée par un long service. Les anneaux portaient des pierres, gravées le plus souvent avec un art supérieur et dans un état parfait de conservation. Un grand nombre de ces pierres sont des scarabées d'un travail élégant dont il est facile de reconnaître l'origine ; quelques-uns portent des lettres grecques, d'autres des caractères égyptiens ou assyriens. Une pierre grecque, d'un style archaïque, représente Plutarque et Proserpine, une autre Borée, une troisième une figure nue, Vénus probablement. Parmi les pierres de la période égyptienne et assyrienne, un grand nombre offrent des sujets religieux. Les matières sont l'agate, l'onyx, la cornaline, la chalcédoine, le jaspe et la sardoine. Cette ample collection de pierres est appelée à éclaircir des points encore obscurs de l'art de la glyptique.

Parmi les ornements d'or, il en est qui, au double point de vue de l'art et de l'histoire, ne sont pas inférieurs aux pierres gravées et le disputent, pour le dessin et l'exécution, aux plus beaux modèles étrusques du même ordre. On y remarque des agrafes enrichies de Chimères, de fleurs, de

feuillages à la mode grecque, mais avec un mélange d'art assyrien. Les unes sont en or plein, les autres en argent sur or, ou en or sur argent; d'autres sont en or sur bronze ; un petit nombre est en or creux. Quelques-unes portent des émaux qui forment les pétales de fleurs ou les yeux des Chimères. Des émaux se rencontrent aussi sur des objets en bronze trouvés dans une autre chambre. Les seuls objets qui ne soient pas en or, parmi ceux qui ont été trouvés dans la première chambre, sont trois belles amphores en cristal de roche, montées en or ; quelques cachets et un collier où les grains de cristal de roche alternent avec des grains d'or, et qui se termine par un pendant en cristal de roche taillé en forme de bouteille.

Les objets trouvés dans la seconde chambre, au nombre de deux cent quatre-vingts, sont tous en argent. On sait que les objets anciens de ce métal, si susceptible d'altération, sont excessivement rares. Les pièces les plus importantes sont une trentaine de vases de formes diverses, quelques-uns très-oxydés, les autres ayant encore tout leur éclat et toute leur blancheur. Plusieurs d'entre eux sont ornés de sujets gravés ou repoussés. Les bracelets dépassent le nombre de soixante, la plupart se terminant par une tête d'aspic. Il s'en rencontre dont le poids dépasse une livre ; et dans le nombre on en distingue à l'usage des hommes, des femmes et des enfants.

Dans le même lot figurent encore des amulettes, des boucles d'oreilles, des agrafes, des épingles, deux ceintures enrichies d'or et ornées à la mode assyrienne, des fragments de six ou sept coupes décorées à l'intérieur de sujets égyptiens. Deux larges coupes sont dans un état de parfaite conservation. On y remarque un renflement central entouré par une sorte d'anneau plat, l'un et l'autre en or incrusté dans l'argent. L'anneau circulaire est décoré de lotus et de feuilles de palmier. Une masse considérable d'argent oxydé, restes de vases ou d'autres objets devenus à peu près méconnaissables, complète le contingent de la seconde chambre.

Dans la troisième se trouvaient des terres cuites, des vases en terre, des albâtres. L'écrivain de l'*Athenæum*, auquel nous empruntons ces détails, n'en donne point la description, par cette raison qu'ils n'étaient pas encore déballés. La quatrième chambre a fourni plus de cinq cents ustensiles en bronze ou en cuivre, des candélabres, des lampes, des chaudrons, des vases de toutes sortes, des coupes avec des sujets en relief, un trépied avec des animaux à sa base, un candélabre avec des pieds d'animaux ; quatre grandes têtes de lions en bronze, appartenant sans doute à une fontaine; huit têtes de taureaux, avec des yeux d'émail, provenant probablement d'un trône en fer, dont on trouva les débris oxydés entre les huit têtes.

Au-delà de la quatrième chambre était, comme nous l'avons dit, un couloir qui n'avait pas plus de deux pieds de hauteur. Il fut exploré sur une longueur de cent trente pieds, non sans dangers pour les ouvriers, à cause du manque d'air. On y trouva six grands chaudrons, quatre brisés et

deux intacts. Ce passage, dont l'usage est resté inconnu, était, comme les chambres, rempli de terre qui avait glissé à travers le rocher poreux dans lequel l'excavation avait été pratiquée.

L'or seul de la collection a été évalué à 12,000 livres (300,000 fr.). Le général de Cesnola offre le trésor tout entier, comprenant 1,505 pièces, pour cette somme de 12,000 livres. Il est à remarquer que ce n'est pas le premier qu'il a la bonne fortune de trouver. Une première collection découverte par lui, également dans l'île de Chypre, et plus considérable que celle-ci, avait été achetée par le musée de New-York.

—— La Commission de la topographie des Gaules nous communique la nouvelle suivante, qu'elle reçoit de l'un de ses correspondants :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer d'une découverte d'objets remontant à l'époque gauloise, faite, il y a huit jours, auprès de Condé-sur-Noireau. Il s'agit de six haches et d'un fragment de glaive.

Tous ces objets sont en bronze fondu, et plusieurs morceaux de cuivre rouge brut les accompagnaient. On a également trouvé, tout auprès, des *lits de charbon*, de la *chaux*, et *deux os brisés*. Je crois que la présence du charbon et des morceaux de cuivre annoncerait l'existence d'un atelier de fonderie celtique.

Ces objets ont été rencontrés parmi les blocs de rocher de granit accumulés au bord de l'une des collines qui forment la vallée des *Vaux de Vère*. Des excavations se trouvent sous ces roches, et les petits bergers venaient autrefois s'y réfugier les jours de pluie. Ces trous sont maintenant obstrués par les ronces.

Déjà, en 1826, un sieur Lepeltier avait trouvé au même lieu un amas d'objets de même nature, qui ont disparu.

C'est à l'extrémité d'un pré, dit le pré de la Fontaine à cause d'une source abondante qui jamais ne tarit, que le dépôt était caché sous un bloc de granit.

Le village le plus voisin est celui des *Avenages*, commune d'*Athis* (Orne). JULES TIRARD. »

—— *Inscription trouvée près de Vitrey (Haute-Saône).* — M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, a fait parvenir à la Commission de la topographie des Gaules la copie d'une inscription découverte, en 1875, dans un champ situé entre Vitrey et Montigny-lès-Cherlieu. Ces deux localités se trouvent dans la Haute-Saône, près des limites de la Haute-Marne, et sont peu éloignées de Bourbonne-les-Bains, dont le sol est si fertile en antiquités. Voici cette inscription :

MERCVRIO
SATVRNINVS
VEGETII FI·
V · S · L · M ·

« Mercurio.
« Saturninus, Vegetii fi(lius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). »

« Le texte est gravé sur un bloc de grès bigarré, rectangulaire, de 0^{m},60 de longueur sur 0^{m},40 de hauteur, paraissant avoir servi de soubassement à un autel ou à une statue. La pierre appartient à M. l'abbé de Beauséjour, curé de Luxeuil et ancien curé de Vitrey. »

Le champ dans lequel cette inscription a été trouvée est situé sur le parcours d'une voie romaine qui de Langres se dirigeait vers le Rhin. On a pu en relever deux importants fragments : l'un de Langres à Montigny-lès-Cherlieu, passant par Pierrefaites et Ouge; l'autre, au sud de Luxeuil, de Meurceurt à Malbouhans, passant par Villers, Baudencourt, Lantenot et la Neuvelle-lès-Lure. Près de cette dernière localité, à l'endroit où la voie traversait l'Ognon, on a signalé une colonne milliaire dont le texte serait illisible, mais il résulte de renseignements certains que l'inscription est gravée sur une pierre en forme de stèle surmontée d'emblèmes qui ne permettent pas d'y reconnaître autre chose qu'un texte funéraire.

A. H. DE V.

—— En attendant que nous consacrions un article spécial à l'analyse de l'important ouvrage dont la publication vient d'être commencée par notre collaborateur M. Ernest Desjardins, nous croyons tout au moins devoir reproduire le prospectus qui indique l'objet, le but et le plan de cette œuvre scientifique :

« *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, par Ernest Desjardins, membre de l'Institut, maître de conférences (géographie) à l'École normale supérieure. Ouvrage contenant une grande carte d'ensemble de la Gaule romaine; des cartes, eaux-fortes et gravures en couleurs tirées à part; des bois et des zincs intercalés dans le texte. 4 beaux volumes in-8 jésus. Chaque volume sera vendu séparément, broché, 20 fr.

La géographie romaine n'a guère été jusqu'à ce jour qu'une discussion scientifique sur l'emplacement des localités anciennes disparues et sur leur identification avec les lieux modernes. A cela s'est borné l'œuvre des plus savants géographes qui se sont occupés de la Gaule : Valois, d'Anville, Gossellin, Walckenaer, pour ne parler que des Français; on ne saurait le leur reprocher, car les informations que nous possédons aujourd'hui leur faisaient le plus souvent défaut. Les progrès, on peut dire même la création et le développement considérable de certaines sciences historiques pendant ces dernières années nous ont mis entre les mains des renseignements plus sûrs et beaucoup plus complets sur l'état de la Gaule romaine. La recherche, le classement et l'interprétation des inscriptions romaines, dont beaucoup sont de véritables documents géographiques, constituent une science qui date d'hier et qui offre un vaste arsenal à peine exploré. La numismatique gauloise, romaine et surtout mérovingienne a été mieux étudiée dans ces derniers temps, et, de même que les *Acta sanctorum* et la diplomatique du moyen âge, elle offre une précieuse mine pour la géographie comparée, car elle donne des éléments indispensables entre l'époque ancienne et l'époque moderne.

D'autre part, les recherches archéologiques, les fouilles et les investi-

gations de toutes sortes se sont multipliées sur tous les points de notre pays, depuis une vingtaine d'années surtout, avec une telle activité et une telle ardeur, inconnues de nos pères, qu'elles ont mis entre nos mains une foule de précieux documents.

Grâce à tous ces nouveaux éléments d'étude, l'auteur a pensé que le temps était venu de tenter, non plus seulement un nouveau travail sur les identifications des positions anciennes avec les positions modernes, mais un livre qui nous rendît la Gaule telle qu'elle était au temps de la domination romaine, c'est-à-dire dont la géographie fût présentée dans le même cadre que celle d'un État moderne ; d'abord l'aspect du sol aux temps anciens : l'état des côtes, des estuaires de fleuves, des dunes, etc., tel qu'il s'offrait aux hommes du Ier au Ve siècle de notre ère; puis l'organisation politique et administrative des provinces et des cités, avec les différents services publics, comprenant les légions, les établissements militaires, le mode de recrutement, etc.; l'organisation financière pour les impôts directs et indirects; la ligne des douanes et l'emplacement des bureaux chargés de cet impôt ; l'oganisation religieuse, les corporations ouvrières, le service des postes, les travaux publics, les routes, leur parcours, leurs relais et stations diverses, avec les divisions géographiques correspondant aux différents services bien définis.

Tel est le but que l'auteur s'est proposé, et il espère pouvoir le réaliser, grâce aux matériaux qu'il a réunis depuis plus de vingt ans. C'est le côté nouveau et peut-être instructif de cet ouvrage qui vient compléter, par des renseignements historiques sur l'ancienne civilisation de notre pays, la Géographie contemporaine de la France, dont M. Élisée Reclus poursuit en ce moment la publication. »

— Une intéressante découverte vient d'être faite au Louvre. M. Ravaisson en a fait part à l'Académie des inscriptions et dans les termes suivants : « Je présente à l'Académie le moulage d'une inscription probablement cypriote qui vient d'être découverte sur les lèvres du vase d'Amathonte, par M. Ant. Héron de Villefosse ». Il ne s'agit plus que de la lire.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, août et septembre 1876 (deux feuilles) :

A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. W. Helbig, *Fouilles de Corneto*. F. von Duhn, *Observations sur la nécropole de l'antique Capoue, et particulièrement sur un sanctuaire qui y était destiné au culte des morts*.

— Le numéro du *Journal des Savants* de novembre contient : Ad. Franck, *Histoire de la philosophie en Sicile*. — A. de Longpérier, *le Louis de cinq sols*. — Egger, *Opuscules d'Hérodien*. — E. Renan, *Histoire des persécutions de l'Eglise*. — Ch. Giraud, *Nouveaux bronzes d'Ossuna*. — *Lettres de M. de Sévigné*. — Revue des livres nouveaux. — Nouvelles littéraires.

FIN DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-DEUXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET

LIVRAISON D'AOUT

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

LIVRAISON D'OCTOBRE

LIVRAISON DE NOVEMBRE

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.